RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Université de Toulouse

Doctorat de l'Université de Toulouse

préparé à l'Université Toulouse - Jean Jaurès

Ancrage territorial et durabilité des filières élevage sous SIQO en région Occitanie

Thèse présentée et soutenue, le 20 septembre 2024 par

Cécile GUIBERT

École doctorale
TESC - Temps, Espaces, Sociétés, Cultures

Spécialité
Géographie

Unité de recherche
LISST - Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires

Thèse dirigée par
Michaël POUZENC et Julien FRAYSSIGNES

Composition du jury
Mme Dominique BARJOLLE, Présidente, Université de Lausanne
Mme Claire DELFOSSE, Rapporteure, Université Lumière Lyon 2
M. Laurent RIEUTORT, Rapporteur, Université Clermont Auvergne
M. Michael POUZENC, Directeur de thèse, Université Toulouse - Jean Jaurès
M. Julien FRAYSSIGNES, Co-directeur de thèse, Ecole d'Ingénieurs de Purpan

Membres invités
Mme Agnès Mallet de Chauny, Interprofession Régionale du Veau d'Aveyron et du Ségala

Cette recherche doctorale a bénéficié d'un cofinancement de la Région Occitanie
et de l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan.

Elle a été conduite au sein de l'UMR LISST – Dynamiques rurales.





Je déchirais et recommençais vingt fois la même page sans parvenir à dépasser le point critique. Tout de même, à force de me buter et de pousser j'obtenais parfois pour un petit moment le plaisir de dire sans trop de raideur comme j'avais pensé.

Nicolas Bouvier, L'usage du monde, 1963

ARAGORN

Monsieur, nous ne ferons pas d'arrêt avant la tombée de la nuit.

PIPPIN

Et notre petit-déjeuner ?

ARAGORN

Vous l'avez déjà pris.

PIPPIN

Oui, le premier, c'est vrai ! Qu'en est-il du second petit-déjeuner ?

MERRY

Il a pas l'air au courant pour le second petit-déjeuner Pippin.

PIPPIN

La collation de 11h ? Hein ? Et le déjeuner, le goûter, le dîner, le souper ? Il est au courant pour ça, pas vrai ?

MERRY

Il vaut mieux les oublier…

Peter Jackson, Le seigneur des anneaux : la communauté de l'anneau, 2001

Remerciements

En premier lieu, je remercie l'ensemble des acteurs rencontrés, d'avoir accepté d'échanger et d'accorder de leur temps pour la réalisation de ce travail. Merci aux éleveurs et aux éleveuses de m'avoir accueillie chez eux et fait part de leur passion, de leurs craintes ou de leurs espoirs. Un merci tout particulier à l'IRVA, à Agnès et Aurélie pour leur intérêt pour le sujet et pour l'accueil au sein de leur filière. Sans oublier que déguster du veau d'Aveyron et du Ségala au restaurant restera l'un des très bons souvenirs de cette thèse !

Je tiens à remercier chaleureusement Michaël et Julien, pour votre accompagnement tout au long de ces cinq longues années de thèse. Vos encouragements et les échanges que nous avons pu avoir ont été très précieux. Merci pour les relectures minutieuses et de vous être bien moins inquiétés que moi quant à la finalisation du manuscrit.

Une pensée pour la très sympathique équipe du département Sciences Humaines Economiques et Sociales de l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan, c'est un plaisir de travailler avec vous. Merci Alexis d'être présent, à l'écoute et bienveillant.

Un GRAND merci à l'équipe du self de Purpan, à qui je dois d'avoir tenu un peu plus facilement dans les moments les plus durs.

Merci à ma mère (et oui, tu es citée dans une thèse !), à mon frère et à Nina d'être là, pour le soutien et les bons moments passés (et pour les moments de break durant ces cinq dernières années).

Une pensée pour Marine et la petite famille Caramanaise.

Aux souvenirs avec la petite bande originelle de la table des enfants de la cantine de Purpan, la team des villas, l'équipe des zouzs et les bébés, qui se multiplient, se multiplient… Et aux amis rencontrés au fil du chemin, sans qui tout ça n'aurait pas beaucoup de sens.

Aux mouettes et particulièrement à Ana, à Marie et Kévin qui nous accueillent toujours comme personne.

Au quotidien partagé avec mes compagnon(ne)s de thèse ou de bureau devenues bien vite des amies, Pénélope, Coline et ses chansons mythiques (as-tu trouvé le Cemantix du jour ?), Justine la batucadeuse, et au docteur Pierre mon meilleur fournisseur de vin de messe.

Elsa ! Mille mercis pour les relectures, pour les jeux de mots pourris qui remontent le moral, aux repas gastronomiques dans les moments difficiles et au vin qui sent…… Bon. Merci pour les plats de la survie, plein de bisous à Emilie et Alix (Vivien aussi, pas de jaloux).

À Chloé avec qui j'ai tout (presque ?) traversé, j'ai hâte que l'on reparte à l'aventure (avec Apolline !!)

À la très belle rencontre avec Ariane. Pensée à ta bande, particulièrement Camille, Clément (courage tu y es presque) et Fanny, à Cass, à Pouch pouch, à Tilhouse et merci Mina pour tes légumes.

Merci à tous les chats croisés sur la route (sauf Jean-Didier), chats de la rue des Fontaines, des jardins ouvriers sous la fenêtre, à Juan le coup de griffe le plus rapide du Sud-Ouest, Alba, Eustache, Zoulette la zinzin, Pito et Lumo.

Table des matières

Introduction générale 11

Chapitre 1 – Approches de l'ancrage territorial 8

I. Revue de littérature. Enjeux et dimensions de l'ancrage territorial 9

A. L'ancrage territorial comme sentiment d'appartenance et le territoire comme espace approprié 10

B. L'ancrage territorial, une forme de mobilité 11

C. L'ancrage territorial comme processus 12

D. Entre économie territoriale et géographie de l'ancrage territorial des activités économiques 13

II. Application. Une particularité de l'ancrage des activités agricoles et agroalimentaires ? 19

A. Dynamiques spatiales : localisation, spécialisation, concentration 19

B. Ancrage territorial de l'agriculture et de l'agroalimentaire 21

C. Qualité spécifique, territoire et globalisation 23

III. Objet. Filières et systèmes agroalimentaires 27

A. Tournant territorial et tentatives de formalisation des SYAL 27

B. La filière, un objet interdisciplinaire 29

C. Filière, espace et territoire en géographie 31

D. Filières agroindustrielles et territoires 33

E. Filières de qualité spécifique et ancrage des produits 37

IV. Le terroir, dimension de l'ancrage territorial et pistes sur les éléments constitutifs du lien au terroir des produits 44

A. Les recherches sur le terroir des années 1990 : succès du terroir et reconnaissance des filières de qualité 45

B. Les recherches sur le terroir des années 2000 : de nouveaux enjeux pour la définition du terroir, entre internationalisation et promesses de développement local durable 50

C. Les recherches sur le terroir des années 2010 : consolidation, mise à distance ou réinvention du terroir par sa dimension environnementale 56

V. Discussion. Croisement des principales approches de l'ancrage territorial et des prémisses de la durabilité 66

Chapitre 2 – Développement durable et transitions 69

I. Émergence du développement durable et transition : affirmation d'un cadre commun d'action et de recherche 70

A. Développement durable : origine, diffusion et mise à distance 70

B. Transitions, émergence, définitions et limites 74

II. Une transition de l'agriculture et de l'agroalimentaire ? 77

A. Principaux courants agricoles 77

B. Tentatives d'analyse et de classement des courants agricoles durables. Comment situer les filières sous SIQO ? 106
C. Précisions sur les termes utilisés dans la thèse 111
Chapitre 3 - Renouvellement des questionnements en termes d'ancrage dans un contexte de transition 113
I. Local… durable ? 114
II. Objets filières, territoires et durabilité 120
A. Filières et durabilité, mesure de performance, analyses de cycle de vie… 120
B. Durabilité des filières et territoire 121
C. Écologisation, nouveau terme des discussions sur la relocalisation et la reterritorialisation 124
III. Un renouvellement des questionnements liés au terroir ? 126
A. Le lien au terroir 126
B. Le lien au terroir en élevage de qualité, races et ressources alimentaires 130
C. La prise en compte de la biodiversité par les SIQO 133
Chapitre 4 – Problématisation et méthode 137
I. Problématisation et hypothèse 138
II. Méthode 139
A. Choix de l'objet : l'élevage de qualité en région Occitanie 139
B. Une étude à double entrée : éléments de présentation des terrains 142
C. Méthode d'enquête 147
Chapitre 5 – Résultats : Panorama 158
I. Trajectoires des filières du panorama 159
A. Le cœur Aveyron, entre bovins au nord-ouest et ovins au sud-est 160
B. La petite région agricole de l'Aubrac, tournée vers l'élevage bovin 171
C. Le Nord de l'Occitanie, entre chèvres et agneaux 180
D. Des filières tournées vers le quart sud-ouest de la France et la région Nouvelle-Aquitaine 188
E. Les SIQO spécifiques de l'ouest de l'Occitanie, entre Gascogne et Bigorre 201
F. De grandes aires géographiques à l'échelle de la chaîne des Pyrénées 209
G. Productions de montagne et de piémont des Hautes-Pyrénées aux Pyrénées Catalanes 213
H. Au sud-est de la région Occitanie, entre influences cévenoles et méditerranéennes 219
II. Actions entreprises et mutations des organisations collectives 228
A. Les changements de cahiers des charges et de règles collectives 229
B. Les actions conduites en dehors des cahiers des charges ou de la définition de règles collectives, renvoyant à l'investissement de multiples échelles d'action 237

III. Premiers résultats : cinq groupes de filières se distinguent 269
A. Les filières viande sous AOC-AOP 269
B. Les filières agneaux IGP et label rouge 272
C. Les filières avicoles et porcines sous IGP et label rouge 276
D. Les filières laitières AOP et IGP 278
E. Les filières en bovin allaitant et en veau, sous IGP et label rouge 282
Chapitre 6 – Étude de cas 286
I. Trajectoire. De l'export vers le marché italien dans les années 1960 à la protection d'une production traditionnelle 287
A. Territoire. Une IGP centrée sur les Ségalas aveyronnais et tarnais, territoires traditionnels d'élevage de veaux lourds 287
B. Périmètre actuel et caractérisation de la filière veau d'Aveyron et du Ségala 294
C. Eléments socio-historiques, à l'origine de la structuration de la filière, un produit traditionnel emblématique du développement agricole du Ségala aveyronnais 303
II. Les éleveurs et les éleveuses … 311
A. Être dans la filière ou rejoindre le veau d'Aveyron et du Ségala 311
B. Dans ce cadre, *quid* de la transition ? 317
C. Rester… ou quitter la filière ? Quel avenir pour les éleveurs ? 328
III. Des enjeux et des visions différents pour les autres acteurs du veau d'Aveyron et du Ségala. Une diversité d'actions, d'échelles investies et des logiques propres à chacun des maillons 333
A. Unicor, SA4R et Les fermiers du Bas Rouergue 333
B. Abatteurs et découpe, bouchers abatteurs et négociants en bestiaux 335
C. Distribution et consommation 338
IV. Une filière structurée par ses filières de commercialisation et le rôle fédérateur de l'IRVA 342
Conclusion générale et éléments de discussion 345
Bibliographie 345
Table des tableaux 376
Table des figures 377
Annexes 379

Acronymes

AB Agriculture biologique

AC Agriculture de conservation

ACV Analyse cycle de vie

ADPIC Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

AE Agroécologie

AEI Agriculture écologiquement intensive

AIBG Association interprofessionnelle du mouton Barèges-Gavarnie

AMAP Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ANEOL Association nationale des éleveurs ovins laitiers

ANICAP Association nationale interprofessionnelle caprine

AO Appellation d'origine

AOC Appellation d'origine contrôlée

AOP Appellation d'origine protégée

APFSO Association des produits fermiers du Sud-Ouest

APPSO Association des produits porc du Sud-Ouest

AR Agriculture raisonnée

AREPO Association des régions européennes des produits d'origine

AVIGERS Association avicole du Gers

BBC Bleu Blanc Cœur

BFA Bœuf fermier Aubrac

CCP Certificat de conformité produit

CDB Convention sur la diversité biologique

CE Certification environnementale

CELIA Coopérative d'élevage interrégionale allaitante

CEMAC Coopérative des éleveurs du Massif Central

CGR Confédération générale de Roquefort

CGV Chaine globale de valeur

CIAT Comité interprofessionnel de l'agneau tarnais

CIFOG Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras

CNE Comité national des éleveurs

CIPAM Comité interprofessionnel pour la promotion de l'agneau sous la mère

CIRAD Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CIVO Comité interprofessionnel du veau sous la mère

CLBF Charte lait de brebis de France

CNAOL Comité national des appellations d'origine laitières

CNAOP Comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières

CNBL Comité national brebis laitières

CNCE Commission nationale de certification environnementale

CNIEL Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

COBEVIAL Coopérative bétail et viande du Languedoc

COPYC Commission ovine des Pyrénées Centrales

CORAM Collectif des races locales de massif

CSA *Community-supported Agriculture*

EGA Etats généraux de l'alimentation

ELOVEL Association élevage ovin et environnement en Lozère

ERPA *European rural poultry association*

ESB Encéphalopathie spongiforme bovine

FARRE Forum de l'agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement

FAO *Food and agriculture organization of the United Nations*

FDSEA Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FESERPAE Fédération européenne des races porcines autochtones extensives

FEVAO Fédération des viandes AOP de France

FICT Fédération des entreprises françaises de charcuterie traiteur

FNAB Fédération nationale d'agriculture biologique

FNCL Fédération nationale des coopératives laitières

FNEC Fédération nationale des éleveurs de chèvres

FNIL Fédération nationale des industries laitières

FNPL Fédération nationale des producteurs de lait

FNSEA Fédération national des syndicats d'exploitants agricoles

GAEC Groupement agricole d'exploitation en commun

GFA Génisse fleur d'Aubrac

GIS Groupement d'intérêt scientifique

GIE Groupement d'intérêt économique

GMS Grandes et moyennes surfaces

HCF Hors cadre familial

HVE Haute-valeur environnementale

IAA Industrie agroalimentaire

Idele Institut de l'élevage

IFOAM *International federation of organic agriculture movements*

IG Indication géographique

IGP Indication géographique protégée

INAO Institut national de l'origine et de la qualité

INAPORC Interprofession nationale porcine française

In'FAAQT Innover dans les filières agricoles et agro-alimentaires, pour la qualité et les territoires

INPAQ Interprofession porcine d'Aquitaine

INRA – INRAE Institut national de la recherche agronomique - Institut national de recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement

Interbev Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes

Irqualim Institut Régional de la Qualité Alimentaire d'Occitanie

IRVA Interprofession régionale du veau d'Aveyron et du Ségala

JA Jeunes Agriculteurs

LOA Loi d'orientation agricole

MAE Mesure agro-environnementale

ODG Organisme de défense et de gestion

OGM Organisme génétiquement modifié

OILB Organisation internationale de lutte biologique

OMC Organisation mondiale du commerce

ONILAIT Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers

OP Organisation de producteurs

OS Organisme de sélection

OVIQUAL Fédération des ovins sous signe de qualité

PAC Politique agricole commune

PALSO Association pour la défense et la promotion des produits de palmipèdes à foie gras du Sud-Ouest

PAT Projet alimentaire territorial

PETR Pôle d'équilibre territorial et rural

PME Petites et moyennes entreprises

PNR Parc naturel régional

RMT Réseau mixte technologique

RSE Responsabilité sociétale des entreprises

SA4R Société anonyme Responsabilité, Régularité, Rigueur, Réussir

SAT Système alimentaire territorialisé

SAU Surface agricole utile

SELMA *Sustainable european livestock & meat association*

SICA Société d'Intérêt Collectif Agricole

SIQO Signe d'identification de la qualité et de l'origine

SPL Système productif localisé

SSM *Site-Specific Management*

SVO Systèmes de valorisation de l'origine

SYAL Système agroalimentaire localisé

Sylaporc Syndicat des labels porc et charcuterie

Synalaf Syndicat national des labels avicoles de France

UGB Unité gros bovin

UIPP Union des Industries de la Protection des Plantes

UNESCO Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UTH Unité de travail humain

VAS Veau d'Aveyron et du Ségala

Introduction générale

« Dans dix ans ça va être triste. Moi je suis jeune, j'ai 29 ans cette année, mais quand la génération de mon père sera partie il n'y aura plus personne. C'est bien beau de prendre de la terre, de s'agrandir en bêtes, mais après il faut faire le travail aussi. […] Tu te prends 1500 euros, t'es content, mais si c'est pour te tuer du lundi au dimanche au travail, de pas avoir de femme… Si t'as pas de vie privée derrière je vois pas l'intérêt. »[1]

« Il ne faut pas attendre le dernier moment, où les parents ne seront plus là et dire merde, tu te retrouves devant le fait accompli et t'es… T'es avec trop de travail. Et c'est arrivé d'ailleurs ici, un gars s'est fait surmonter par le boulot. Ses parents sont tombés malades, petit à petit, puis toujours au boulot, au boulot, au boulot, jusqu'au jour où ben… Il a pété un plomb quoi. »[2]

« C'est comme si j'avais une grande commode. Alors j'ai la commode […] et il y a plein de tiroirs. Qu'on peut ouvrir, ou ne pas ouvrir. Donc là je suis en train d'essayer d'ouvrir plein de tiroirs. Mais en me disant aussi, il ne faut pas que je m'éparpille trop. Je peux peut-être insuffler des idées mais il ne faut pas que je les porte. Parce que je vais avoir 54 ans. »[3]

Comment envisager le changement sur un socle d'incertitudes ? C'est sans doute la question de départ à l'origine de cette thèse, réalisée entre 2020 et 2024. Sont suggérées ici en quelques phrases, extraites d'entretiens avec des éleveurs et éleveuses de veau d'Aveyron et du Ségala, la nécessité de la transition du modèle agricole pour les filières d'élevage y compris sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), la difficulté face à des enjeux structurels de l'élevage, mais aussi la multiplication des initiatives et des tentatives pour construire un avenir meilleur.

Le contexte agricole français contemporain est marqué par un ensemble de crises et de risques s'inscrivant dans des dynamiques de long terme et dont l'expression diffère selon les territoires. Il s'agit des difficultés économiques des agriculteurs en recherche de revenus, particulièrement en élevage, mais aussi des inégalités, du problème du renouvellement des agriculteurs sur les exploitations, de la crise d'attractivité de certaines productions comme les bovins laitiers, ou encore de certains territoires. Ces difficultés sont enchevêtrées les unes aux autres : le difficile renouvellement des générations peut poser localement la question de la pérennité des activités agricoles, des

[1] Entretien n°43
[2] Entretien n°41
[3] Entretien n°57

conséquences socio-économiques pour les territoires ruraux ou encore du sens de l'évolution du modèle agricole, tiraillé entre la nécessité d'une transition vers la durabilité et une dynamique d'agrandissement et de diminution du nombre d'exploitations.

À l'échelle des filières, des questions de coordination des acteurs se posent, de modification des rapports de force entre amont et aval, ainsi que de partage plus équitable de la valeur. La tenue des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) en 2017 puis l'ambition législative de la loi Egalim sont directement motivées par ces enjeux. En 2024, dans un contexte d'inflation, de hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, conséquences notamment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie mais aussi de la crise sanitaire du covid, les tensions s'exacerbent. Un mouvement social agricole s'est structuré en France autour de revendications pour la défense des revenus des agriculteurs ou encore en opposition tous azimuts aux normes encadrant l'activité agricole.

À ce contexte politique et économique, s'ajoutent la force des effets du changement climatique à l'œuvre, les enjeux de préservation des ressources naturelles notamment de l'eau et de la biodiversité ou plus largement le besoin de limiter les impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement. Pour les productions végétales, l'enjeu majeur réside dans la diminution du recours aux produits phytosanitaires. Pour les productions animales et pour désigner l'intrication des enjeux éthiques de l'activité de production, de bien-être animal, d'impacts environnementaux, de modèle socio-économique, du caractère public des conflits et des débats, on mentionne une controverse de l'élevage (Delanoue, 2018). Enfin, en bout de chaîne, à l'aval des filières, se révèle une confusion derrière l'utilisation de l'expression très répandue des « attentes sociales » ou des « attentes sociétales » des consommateurs, désignant un ensemble d'attentes réelles mais difficiles à quantifier et potentiellement manipulables par les acteurs de l'aval des filières, notamment de la commercialisation.

Sans pouvoir détailler la complexité de chacun d'entre eux, nous retenons de ces éléments de contexte trois points d'entrée. Tout d'abord, il est nécessaire de porter un intérêt aux filières dans leur ensemble de l'amont à l'aval, puis au constat qu'un changement de modèle est nécessaire, et enfin à la difficulté de penser une transition pour les filières ou les acteurs les plus en difficulté.

Les filières sous SIQO se confrontent aux mêmes enjeux, mais semblent posséder un certain nombre de réponses et d'atouts. Ancrées à leur territoire, elles sont caractérisées par d'autres formes d'organisation collective, d'autres règles de production et de transformation consignées dans des cahiers des charges et contrôlées par des organismes tiers, qui garantissent une différenciation avec la production standard. Elles fournissent des produits de qualité et pour les Appellations d'Origine Protégée (AOP), Indications Géographiques Protégées et certains labels rouges, garantissent un lien au terroir des produits. Ces SIQO, notamment en élevage, apparaissent aussi comme des leviers pour une meilleure rémunération des agriculteurs. Pourtant, ces signes de qualité n'ont pas été imaginés dans le cadre de pensée de la durabilité et ils ne peuvent donc pas garantir des résultats sur cet aspect. De plus, ces filières se heurtent aux mêmes problématiques de changement climatique, de hausse des coûts de production, de diminution du nombre d'agriculteurs, etc. Toutefois, leur ampleur peut différer selon les territoires et les productions. Il y a professionnellement un sentiment partagé d'atouts à faire valoir pour ces filières par rapport au standard. Les filières sous SIQO sont cependant en difficulté pour apporter la preuve de leur durabilité ou pour conduire un changement lorsque cela est nécessaire. Nous cherchons à saisir l'hétérogénéité des situations, des engagements et des actions prises par ces filières en termes de durabilité pour en comprendre le référentiel. Nous voyons à ce sujet une tension entre d'un côté, des enjeux transversaux à toutes les filières ainsi qu'une forme d'uniformité des mesures de transition, et d'un autre côté, la typicité des produits et l'ancrage territorial des filières. Cette tension renvoie notamment aux discussions théoriques sur la

territorialisation des dispositifs environnementaux nationaux, aux travaux les plus récents de la géographie des transitions (Ginelli *et al*., 2020 ; Banos *et al*., 2024).

Sur le plan théorique, il nous faut préciser ce à quoi renvoient les termes de transition et de durabilité. Nous proposons de franchir certaines difficultés dans la conceptualisation de la durabilité et de la transition de l'agriculture grâce à son enrichissement par le concept d'ancrage territorial et par une approche concrète. Cette approche nous conduit à proposer une compréhension pratique plus que conceptuelle de la durabilité des filières : nous documentons et interrogeons ce qui est effectivement déployé par ces filières, afin de comprendre l'hétérogénéité des conceptions qui les sous-tendent.

Du point de vue de l'ancrage territorial, nous effectuons un retour sur les travaux importants de géographie et creusons l'une de ses dimensions, à savoir le lien au terroir des produits. Nous en proposons une nouvelle lecture à travers les lunettes du processus de transition des filières ancrées et des produits de terroir. Cela se traduit en deux étapes principales, faisant suite à une revue de littérature sur l'ancrage territorial. La première étape consiste à revenir sur la trajectoire politique et scientifique des notions de transition, issue d'une mutation du développement durable et de durabilité. Cela veut dire remettre en perspective le foisonnement de travaux actuels, le succès de certains modèles théoriques comme celui de la *multi-level perspective* (Geels, 2002 ; El Bilali, 2019) par exemple, afin de justifier de l'usage des termes de transition et de durabilité dans le cadre de cette thèse. La transition y est vue comme un processus de changement vers la durabilité, durabilité qui y incarne un idéal à atteindre. Durabilité et transition sont alors davantage des éléments forts de contexte que des concepts. La seconde étape interroge comment le croisement des processus d'ancrage territorial et de transition produit un renouvèlement des questionnements sur les SIQO.

En termes d'objets, nous nous concentrons sur les produits d'élevage, laitiers et carnés, parce qu'ils sont rarement envisagés simultanément. Nous présentons dans cette thèse un tour d'horizon de l'intégralité des produits issus des filières élevage sous label rouge, AOC-AOP et IGP de la région Occitanie. Bien que l'on puisse discuter du choix des limites administratives régionales comme découpage pertinent, notamment parce que bon nombre de ces filières se retrouvent à cheval sur deux régions, le choix de l'Occitanie s'impose comme une unité composée de très nombreuses filières diverses et caractérisée par un fort poids des productions de qualité. L'Occitanie est une grande région, créée de la fusion des anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, aux profils agricoles différents. Dans son ensemble, c'est une région marquée par la diversité de son agriculture et le nombre de ses terroirs.

Nous abordons dans une même analyse les AOP laitières du sud du Massif Central, l'élevage Pyrénéen, les filières structurées à l'échelle d'un grand bassin Sud-Ouest, ou encore celles tournées vers les influences Cévenoles et Méditerranéennes. Parmi ces filières, les labels rouges retiennent notre attention parce qu'ils sont bien souvent territorialisés malgré l'absence de définition d'une zone de production précise, et qu'ils semblent moins étudiés que les AOP laitières par exemple. Les productions avicoles et porcines sont rarement approchées par leur lien au terroir, et celui des produits transformés comme le foie gras peuvent soulever des questions différentes. Finalement, cet ensemble de filières est marqué par une très grande hétérogénéité, qui laisse supposer une diversité de positionnements quant à la transition de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Nous cherchons alors à rendre compte de la richesse des trajectoires de ces filières et considérons la dimension temporelle et géographique des transitions, contribuant par là même à la connaissance de ces collectifs, de leurs territoires et de leurs produits.

Il s'agit pour nous de poursuivre deux objectifs, qui peuvent sembler contradictoires : produire dans le même temps un travail de recensement le plus exhaustif possible des actions et des discours,

communs ou particuliers, et en livrer une synthèse. Nous examinons particulièrement les dynamiques de renforcement de l'ancrage territorial et de transition vers la durabilité. Ce travail est complété par une étude de cas, occasion d'entrer plus en détail dans les logiques de chacun des maillons d'une filière précise, et de mettre en relation plus précisément actions et discours. Pour l'étude de cas, la filière veau d'Aveyron et du Ségala, en IGP et label rouge et à cheval sur le Tarn et l'Aveyron, retient notre attention. Elle s'avère particulièrement intéressante parce qu'elle est à l'origine d'un produit profondément différencié du standard, qu'elle est très ancrée à son territoire, mais qu'elle semble inscrite dans un modèle agricole et porter une vision de la transition assez proche du modèle agricole dominant.

Nous proposons donc dans le premier chapitre un état de l'art du concept d'ancrage territorial, concept riche mais polysémique. L'ancrage territorial peut décrire un type de lien à l'espace, permet d'aborder la mobilité des acteurs, d'approcher les activités par la mobilisation des ressources (territoriales et spécifiques ou non) et par les proximités, d'interroger l'investissement et l'emboîtement des échelles spatiales, mais aussi les enjeux temporels associés à l'espace. Dans cette logique, des géographes ont proposé de croiser géographie et économie territoriale afin de mieux appréhender les facteurs d'ancrage des acteurs économiques, des filières et des produits. Pour l'économie territoriale, qui se structure depuis la fin des années 1980[4], les stratégies de localisation, de nomadisme et de sédentarité des entreprises sont en effet approchées par le concept d'ancrage territorial. À propos des activités agricoles et agroalimentaires, l'ancrage territorial interroge ainsi les liens aux lieux en élargissant la focale du concept de terroir. La mobilisation de l'ancrage territorial répond à de nouvelles questions. Quels sont les enjeux de localisation et d'ancrage des firmes agroalimentaires ? En quoi l'ancrage territorial peut-il apparaître comme une contrainte ? Y a-t-il une spécificité de l'ancrage des activités agricoles et agroalimentaires, par rapport à d'autres activités productives ? L'élevage se caractérise-t-il de la même manière que d'autres activités agricoles ? Dans ces questionnements, le terroir apparaît comme l'une des dimensions de l'ancrage territorial et l'entrée par l'ancrage renouvelle les approches des filières et notamment de qualité, l'analyse spatiale des productions agricoles, de leur dimension territoriale, en termes d'identité, de lien aux lieux, de ressources spécifiques, etc. Pour rendre compte de ces réflexions nous cheminerons par un retour sur les approches des filières et de leurs rapports au territoire, les approches des systèmes agro-alimentaires, des filières de qualité et de l'évolution du terroir comme dimension de l'ancrage territorial.

Nous revenons ensuite plus précisément dans le deuxième chapitre sur les riches discussions théoriques autour du territoire et de la durabilité depuis les années 1990, période à laquelle ils ont été conjointement analysés. Le développement durable a d'abord été l'expression de la conscience d'enjeux globaux et des limites du modèle de la croissance à l'échelle mondiale, puis il a connu une territorialisation progressive jusqu'à l'identification d'un développement local durable porteur de solutions. Les géographes sont restés prudents voire critiques vis-à-vis du développement durable, se tenant à distance d'une notion parfois « fourre-tout » et dont l'un des intérêts réside dans des approches déjà existantes en géographie, par exemple l'articulation des échelles spatiales. Certains toutefois proposaient déjà de consolider la durabilité par une dimension territoriale forte. Au-delà d'éléments contextuels communs, l'articulation entre ancrage territorial et durabilité est aujourd'hui à l'origine d'un renouvellement théorique que ce chapitre vise à mettre en lumière. Notre objectif est de revenir de manière conjointe sur les changements de modèle agricole et agroalimentaire et sur

[4] L'économie territoriale affirme l'intérêt de l'espace dans l'analyse économique et se démarque d'une économie orthodoxe où il est considéré comme homogène et minoré ; la constitution de l'économie territoriale se fait dans le sillage de l'économie spatiale et s'affirme avec la conceptualisation du territoire mais aussi dans un contexte de mondialisation qui rebat les cartes en termes de localisation des activités économiques (Morvan, 1993 ; Lacour *in* Courlet et Pecqueur, 2013 ; Ladouceur, 2009).

l'évolution des approches théoriques pour les caractériser. La géographie de l'ancrage territorial s'est en effet construite à la fois par l'étude de l'industrialisation et de la structuration des filières marquant l'agriculture productiviste des Trente Glorieuses, mais aussi par l'analyse des résistances et oppositions à ce modèle, puis plus largement des mutations induites par le passage à une agriculture multifonctionnelle. L'affirmation du développement durable et de la notion de transition marquent ici un point de bifurcation dans les travaux sur l'ancrage territorial. Dans cette optique, l'attention portée à la temporalité nous permet d'identifier les ponts entre ancrage territorial et durabilité mais aussi les difficultés conceptuelles pour les rapprocher.

Notre travail s'inscrit en cohérence avec des thèses récentes abordant le développement durable, la (les) transition(s), les processus d'écologisation, le développement territorial durable, la (re)territorialisation de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, la transition agroécologique, ou encore la ville durable. Cependant, nombre de ces études portent surtout sur les facteurs, les freins, les leviers, les verrouillages sociotechniques de la transition et la mesure de la durabilité. Il n'y a pas aujourd'hui à notre connaissance d'étude approfondie du renouvellement des concepts d'ancrage territorial et de durabilité par leur mise en dialogue. La géographie urbaine par contre propose aujourd'hui des analyses de la transformation de la ville ou des politiques agri-alimentaires des métropoles, articulant territoire et durabilité (Gauthier, 2022 ; Guillet, 2021). En ce qui concerne l'agriculture et l'agro-alimentaire, les discussions théoriques portent surtout sur l'hybridation des modèles et renvoient souvent à une opposition fondamentale entre durabilité faible et forte (Bui, 2015 ; Girard, 2017). L'originalité théorique de notre thèse repose sur le réinvestissement de travaux sur l'ancrage territorial des filières agricoles et agroalimentaires et la réouverture des questionnements des travaux « pionniers » sur les filières ainsi que sur le terroir en les croisant avec la durabilité. Nous faisons notamment le postulat qu'ils posaient déjà des jalons pour aborder les enjeux de la durabilité avant qu'ils n'existent en ces termes. Des travaux s'intéressent aux enjeux territoriaux du passage du développement durable à la transition (par exemple la thèse de Pierre-Emmanuel Jasnot, 2019) mais nous proposons de l'aborder de manière plus large, c'est-à-dire de nous consacrer à l'analyse du contexte politique et scientifique du passage de l'un à l'autre, en posant plus particulièrement les enjeux pour la géographie en tant que discipline. Si l'ancrage territorial et la durabilité ont été articulés, particulièrement par Morgane Millet (2017), il nous semble que la mutation du terroir (en tant que dimension de l'ancrage territorial) au prisme de la transition vers la durabilité n'a pas été posée et que la durabilité est davantage un élément de contexte (certes très fort) qu'un concept à discuter.

L'originalité de ce travail repose également sur son objet, les filières, que nous qualifions ici de « longues ». Elles sont des organisations qui par défaut ne sont pas « courtes », c'est-à-dire un ensemble d'acteurs et d'activités articulées pour la production de produits agricoles et agro-alimentaires. Les circuits-courts ont été largement interrogés au prisme de la durabilité et de l'ancrage territorial. Notre positionnement consiste ici à envisager une approche de l'ancrage territorial et de la durabilité des filières longues comme porteuses de dynamiques d'ancrage et de transition particulières. Dans ce cadre, les filières sous SIQO forment un ensemble de filières longues et particulières dans leur rapport au territoire. Plus ou moins divergentes par rapport au modèle dominant productiviste, elles sont dans leurs principes d'origine pensées en opposition à la standardisation qu'il implique : la recherche de qualité et de certification de l'origine vise la différenciation. Peut-on pour autant les qualifier de filières alternatives ? Elles sont opposées au standard, parfois aux logiques industrielles, mais pas de manière systématique. Elles sont inscrites dans une logique de différenciation par la qualité, reconnue par des procédures de labellisation officielles, mais cette recherche de la qualité ne leur est pas propre puisqu'elle caractérise un tournant plus général de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Poser la question de la durabilité et des voies de transition de ces filières, très diverses et toutefois singulières par leurs exigences de production et de

lien au territoire, vise deux objectifs. Cela permet d'une part d'interroger les mutations de ces filières, parfois anciennes, pensées à l'origine selon d'autres objectifs que ceux de la transition et de la durabilité, mais concernées par ces enjeux de manière forte pour leur pérennisation et en raison de leur ancrage territorial. D'autre part, cela permettra de resituer le tournant qualitatif et territorial de l'agroalimentaire, exprimé par exemple par la multiplication des démarches de qualification des produits, dans un contexte de nécessité de transition du modèle agricole dans son ensemble. À ce titre, l'élevage retient particulièrement notre attention à la fois en termes d'ancrage territorial et de rapports au territoire différents, mais aussi parce qu'il s'agit d'un secteur mis en cause sur plusieurs sujets, particulièrement sur sa durabilité, ses impacts et en raison de l'industrialisation de certaines productions.

Le troisième chapitre donne lieu à un retour détaillé sur le renouvellement de l'ancrage territorial par la durabilité sur quelques thématiques choisies, relatives aux filières de qualité et de l'origine. Dans un premier temps, nous revenons sur l'examen des relations entre local et durable, de la survalorisation du local comme échelle pertinente d'action pour la durabilité à la méfiance vis-à-vis de cette articulation. Revenant sur les enjeux de la mesure de la durabilité des filières, nous soulignons les apports des recherches sur la dimension territoriale de la durabilité et du concept d'écologisation. Finalement, dans le prolongement du premier chapitre, nous détaillons les modalités du renouvellement des travaux sur le lien au terroir des produits, particulièrement pour les filières en élevage par les questions de race locale et de ressources alimentaires, ou encore par l'articulation entre SIQO et biodiversité.

Dans le quatrième chapitre, nous aboutissons à une problématisation autour du rapport entre stratégies d'ancrage des filières sous SIQO et durabilité. Nous interrogeons le rôle des recompositions de l'ancrage territorial des filières sous SIQO dans leurs dynamiques de transition et les confrontons aux différentes conceptions qu'elles ont de la durabilité. Nous expliquons la démarche méthodologique de la thèse, de son cadrage théorique au choix d'une enquête de terrain qualitative par entretiens, afin de repérer d'une part les actions mises en œuvre par ces filières et d'autre part leur conception de la durabilité. Le terrain est défini par deux entrées, constitué d'un panorama exhaustif des filières d'élevage sous SIQO et d'une étude de cas approfondie de la filière veau d'Aveyron et du Ségala. Cette filière est choisie en raison de son positionnement intermédiaire, entre alternative et adhésion au modèle agricole et agroalimentaire dominant. Le cadrage de l'enquête de terrain est ici précisé et nous incluons une synthèse de notre journal de terrain, afin de rendre compte des conditions d'enquête sur une période allant de 2020 à 2023.

Le cinquième chapitre est consacré à la première partie des résultats, c'est-à-dire au panorama des filières en élevage sous SIQO en Occitanie. Tout d'abord, nous présentons des éléments de trajectoire pour chacune de ces filières, que nous présentons par zones géographiques distinctes au sein de l'Occitanie. Ces zones renvoient à des territoires d'élevage, où les différentes filières entretiennent des liens ou partagent des racines historiques. Par exemple, les filières existantes à l'échelle de la chaîne des Pyrénées sont présentées ensemble, ou encore celles de la petite région agricole de l'Aubrac. À la suite de ces éléments de trajectoire et de caractérisation, nous rendons compte de l'ensemble des actions entreprises pour chacune de ces filières : changements de cahier des charges, de règles collectives inscrites dans des processus au long cours, changements plus récents directement motivés par le contexte de transition, puis actions menées en dehors du cadre des cahiers des charges (recours à des certifications additionnelles extérieures aux SIQO, création de fédérations d'acteurs pour la représentation collective et la mutualisation de moyens, etc.) et renvoyant à des changements d'échelle d'action. Le panorama est l'occasion de documenter les transitions à l'œuvre et de faire le constat d'une multitude de directions prises par les filières, d'un foisonnement d'initiatives et d'un

tâtonnement pour la recherche de la, ou des bonnes solutions. En résulte un premier élément de résultat quant au poids de la logique sectorielle dans la conduite du changement malgré l'ancrage territorial. Au-delà des actions, nous cherchons ensuite à identifier s'il y existe une cohérence de discours sur l'ancrage territorial et la durabilité par sous-groupe de filières. Existe-t-il un positionnement commun à toutes les filières ? Ou bien des singularités se dégagent-elles ?

Le sixième chapitre est consacré à la seconde partie des résultats, relatifs à l'étude de cas de la filière veau d'Aveyron et du Ségala. Nous présentons à nouveau des éléments de localisation et de trajectoire de la filière, avant d'apporter d'autres éléments pour en caractériser les contours actuels, en termes d'acteurs, de flux et de produit. Après un retour sur les facteurs sociohistoriques constitutifs des dynamiques actuelles, nous présentons un bilan des actions entreprises et des discours des acteurs à l'échelle de la filière dans son ensemble dans un premier temps, puis pour les éleveurs spécifiquement, puis pour les autres maillons de la filière. L'analyse de cet ensemble nous permet de dégager une logique forte à l'œuvre au sein de la filière veau d'Aveyron et du Ségala, c'est-à-dire la capacité à emmener ensemble des acteurs aux visions très hétérogènes de la transition, dans une forme de transition douce mais collective. Ce changement semble permis par l'existence de plusieurs sous-filières de commercialisation possédant chacune des philosophies collectives différentes, dans lesquelles les différents acteurs choisissent ou non de s'inscrire. L'organisation collective forte du veau d'Aveyron et du Ségala, notamment autour de l'Interprofession Régionale du Veau d'Aveyron et du Ségala (IRVA), permet semble-t-il d'assurer une cohésion et un compromis entre ces différentes visions, au sein d'un même collectif.

Ainsi, ce cheminement nous permettra de mieux apprécier, dans le cas des filières élevage sous SIQO, dans quelle mesure les dynamiques de renforcement de l'ancrage territorial peuvent s'articuler aux processus de transition vers la durabilité.

Chapitre 1 – Approches de l’ancrage territorial

I. Revue de littérature. Enjeux et dimensions de l'ancrage territorial

L'ancrage territorial est un terme difficile à saisir, large et parfois qualifié de concept « mou ». Il est surinvesti comme stratégie mobilisable par les entreprises, activable à l'envi comme solution pour améliorer leur performance. Plus récemment, il est consacré comme une dimension de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) (norme ISO 26000)[5]. Au-delà de ce constat, il recouvre surtout une diversité d'approches d'une large part des sciences humaines et sociales : géographie, sociologie, économie, gestion… Une littérature foisonnante traite de l'ancrage territorial et parmi les questions posées par l'activité agricole et alimentaires, les filières de qualité sont des objets de choix pour interroger les liens au territoire des produits.

Ces dernières années, plusieurs thèses en géographie ont proposé des revues larges du concept et porté un œil nouveau sur l'ancrage territorial des produits. Julien Frayssignes (2005) analyse la construction de la dimension territoriale des filières en revenant largement sur les liens entre activités économiques et territoires, et propose de considérer l'ancrage territorial comme clé de lecture du développement territorial, en particulier par l'étude des filières d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC). Cécile Praly (2010) revient sur la notion de bassin de production et de ressource territoriale pour aborder le processus de « valorisation territoriale » des productions agricoles[6]. Morgane Millet part du développement territorial appuyé sur l'ancrage et l'ancrage des produits de terroir, décrit l'institutionnalisation soutenant la « qualification territoriale des produits » conjuguée à l'approche de la construction et de l'évolution des ressources, soit le croisement d'un « ancrage territorial institué » et d'un « ancrage territorial des pratiques » (Millet, 2015, p.60). Lydie Menadier (2012) réalise un pas de côté en posant la focale sur la dimension sensible de l'ancrage territorial. Elle propose d'aborder l'articulation entre produits de terroir et paysage[7], en partant du cas des filières fromagères AOC d'Auvergne et de Franche-Comté. L'entrée par les produits, les pratiques agricoles et les sensibilités paysagères permet de comprendre l'ancrage des produits AOC comme un état, résultat d'un processus de territorialisation, dont le degré peut varier dans le temps, s'amplifiant ou s'affaiblissant. Enfin Marie-Laure Duffaud-Prévost (2015) revient sur l'ancrage et la mobilité des entreprises par l'étude de la filière plantes à parfum aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme, analysant le processus de construction collective de l'ancrage territorial et identifiant l'importance des réseaux d'entreprises ainsi que la mise en place de stratégies multilocales par les entrepreneurs.

Nous présentons donc dans cette première partie une revue de littérature des principales approches théoriques de l'ancrage territorial afin de nous positionner par rapport à ces courants. Elle nous permet de proposer une première définition correspondant à l'usage que nous en ferons dans cette thèse.

[5] « Travail de proximité proactif d'une organisation vis-à-vis de la communauté. Il vise à prévenir et à résoudre les problèmes, à favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à avoir un comportement citoyen vis-à-vis de la communauté » (Fiche repère comité 21 – ancrage territorial *in* Bâtisse, 2015, p.34).

[6] « L'obtention d'une valeur ajoutée ou d'une meilleure rémunération de la production due à la valorisation économique de caractéristiques liées à l'espace d'origine de cette production, appelées ressources territoriales. » (Praly, 2010, p.29)

[7] « La notion de paysage permet d'aborder les liens entre matérialité et représentations, qui sont les deux composantes majeures du territoire. » (Menadier, 2012, p.52)

A. L'ancrage territorial comme sentiment d'appartenance et le territoire comme espace approprié

L'ancrage territorial désigne d'abord de manière large une forme d'attachement à un lieu (Rémy, 1996) et un sentiment d'appartenance individuel ou collectif à celui-ci (Guérin-Pace, 2006). Cette approche se réfère à une définition du territoire non seulement comme espace juridique social et culturel particulier, mais aussi comme espace approprié, associé à un sentiment d'appartenance conscient (Brunet *et al*., 1992, p.480).

Même s'il ne s'y résume pas, le territoire laisse ici poindre une dimension sociale, immatérielle et identitaire (Lévy et Lussault, 2003, p. 908). C'est ce que décrit Guy Di Méo par « l'espace vécu » comme une des dimensions du territoire, avec l'espace social. L'espace vécu « exprime […] le rapport existentiel, forcément subjectif, que l'individu socialisé (donc informé et influencé par la sphère sociale) établit avec "la Terre". Il s'imprègne de valeurs culturelles reflétant, pour chacun, l'appartenance à un groupe localisé. » (Di Méo, 1998).

Frédéric Giraut (2008) montre qu'après des mobilisations parfois contradictoires, les géographes consolident peu à peu le concept. Dans un premier temps, l'appropriation de l'espace qui caractérise le territoire est large. Le territoire « témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » (Di Méo, 1998). Dans un deuxième temps, nous pouvons souligner l'importance de la dimension culturelle qui sous-tend cette approche du territoire, c'est-à-dire celle de la variabilité du sens donné à l'ordonnancement de l'espace : « Le territoire est une réordination de l'espace dont l'ordre est à chercher dans les systèmes informationnels dont dispose l'homme en tant qu'il appartient à une culture. Le territoire peut être considéré comme de l'espace informé par de la sémiosphère » (Raffestin, 1986, p. 177). Le territoire est social et culturel parce qu'il « […] est un espace structuré par des principes de contiguïté et de continuité. Celles-ci dépendent sans doute moins du seul aspect matériel des espaces que des systèmes idéels qui encadrent l'espace en question, ainsi que des pratiques afférentes qui s'y déploient » (Lussault, 2007, p.113 *in* Giraut, 2008). La définition de Guy Di Méo (1998) va dans ce sens. Pour lui le territoire est multidimensionnel et multiscalaire, il est matériel (puisqu'il renvoie à la « réalité géographique du monde » donc aux interactions entre la biosphère et l'action humaine), individuel (la territorialité comme rapport émotionnel à la Terre) et collectif (par les « représentations collectives, sociales et culturelles » qui confèrent son sens au territoire).

Enfin, dans une volonté de dépasser le territoire comme espace vécu (Lévy et Lussault, 2003, p.908), espace approprié (Moine, 2006) et pour spécifier sa dimension construite, des auteurs ont proposé de parler d'idéologie territoriale, dans le sillage de travaux sur la dimension politique du territoire et la question de la distribution des pouvoirs (D'Aquino, 2002). « Un territoire s'impose alors comme une aire délimitée affectée d'une idéologie territoriale qui attribue à une portion d'espace un statut de territoire, donc d'étendue limitée continue scandée par des pôles et valorisée comme telle. Chaque individu qui s'y trouve inclus peut éprouver et qualifier la contiguïté, la scansion, la délimitation et la valeur, la congruence de tous les composants dans un même agencement cohérent, doté de sens. Cette idéologie territoriale peut émaner d'une société - locale, nationale, etc.-, d'un groupe étendu ou restreint, d'un individu isolé, qui ferait d'une aire quelconque son territoire » (Lussault, 2007, p.113 *in* Giraut, 2008). Alexandre Moine (2006) propose d'approcher le territoire par la notion de système et de sous-système, envisageant le territoire comme complexe mais aussi dynamique, évoluant dans le temps : « Le territoire est un système complexe évolutif qui associe un ensemble d'acteurs d'une part,

l'espace géographique que ces acteurs utilisent, aménagent et gèrent d'autre part » (Moine, 2006). Il reposerait sur trois sous-systèmes en interrelation :

- « L'espace géographique, approprié par l'homme, aménagé et au sein duquel apparaissent des organisations spatiales et de multiples interactions fondées sur les interrelations entre les sous-systèmes qui le composent (naturel, anthropisé, social et institutionnalisé)

- Le système des représentations de l'espace géographique, ensemble de filtres (individuel, idéologique, sociétal) qui influencent les acteurs dans leurs prises de décisions et les individus dans l'ensemble de leurs choix, selon deux temps : lors de l'observation de ce qu'est l'espace géographique ; lors de la projection de ce que sera l'espace géographique après le choix d'une action

- Le système des acteurs qui agissent consciemment ou inconsciemment sur l'espace géographique, influencés par leurs filtres, et suivant leur position au sein de ce système » (Moine, 2006).

Les définitions et les approches du territoire sont nombreuses. Ici nous mettons en lumière l'aspect complexe et dynamique du territoire, dans sa dimension sociale et culturelle, ses composantes matérielles et immatérielles, idéelles voire idéologiques. Cette réflexion peut être étendue à l'ancrage territorial, puisqu'il qualifie une forme de rapport au territoire. L'ancrage territorial apparaît d'une part plus large que le sentiment d'appartenance et d'autre part il est lui aussi construit, dynamique, multidimensionnel et multiscalaire.

B. L'ancrage territorial, une forme de mobilité

Avant d'explorer d'autres approches de l'ancrage, les travaux sur les pratiques de mobilités nous permettent de mieux informer ce qu'est le « sentiment d'appartenance » comme dimension de l'ancrage territorial, mais aussi démontrer son caractère dynamique. On pourrait de prime abord opposer mobilité et ancrage, mais ils ne sont pas des antonymes. Si la mobilité est un mouvement de déplacement alors l'ancrage est un arrêt temporaire (Debarbieux, 2014) et un attachement aux lieux (Rémy, 1996). Dans ce sens, de nombreux chercheurs s'intéressent aux pratiques spatiales et à leurs échelles, par les manières d'habiter, les mobilités et les formes d'ancrage des individus (Berroir *et al.*, 2017), particulièrement en géographie et en sociologie du transport. La mobilité s'articulerait donc à l'ancrage, suivant des modalités différentes selon l'appartenance sociale des individus (Berroir *et al*., 2017) et leur rapport à l'espace (Nessi, 2015). Les espaces périurbains sont particulièrement interrogés selon ce prisme (Feildel et Martouzet, 2012 ; Fourny, 2012 ; Berroir *et al.*, 2017), les quartiers pauvres ou populaires comme espaces a priori défavorisés en termes de mobilité (Fol, 2010 ; Oppenchaim, 2013), ainsi que les classes populaires en espaces ruraux (Venet, 2017) et les espaces ruraux faiblement peuplés (Couturier, 2014 ; Gambino et Desmesure, 2014 ; Huyghe, 2016). Nombre de ces travaux portent sur les mobilités quotidiennes, résidentielles ou encore migratoires des individus et des groupes sociaux comme objets et analysent leurs conséquences en termes de territorialité. Ces travaux montrent par l'étude des mobilités que l'ancrage territorial compris comme un sentiment d'appartenance peut être dynamique et mouvant.

La diversité des ancrages territoriaux et leur changement dans le temps dans un contexte de mobilité peut être abordé par les mobilités migratoires. France Guérin-Pace (2009) souligne le lien entre

complexité des trajectoires migratoires, ancrage territorial et construction de l'identité personnelle. Par ce prisme elle met en lumière une importance supérieure de la complexité des trajectoires, du nombre d'étapes notamment, par rapport au lieu de naissance et du territoire d'origine. En étudiant les mobilités résidentielles dans les territoires de la montagne limousine, Greta Tommasi (2015) démontre que les nouveaux habitants « redéfinissent les appartenances et les liens au territoire ». Ces nouveaux habitants n'ont pas les mêmes appartenances territoriales et territoires que les habitants originaires du territoire avec par exemple une recherche de relations sociales plus éloignées, ce qui démontre le caractère construit de l'ancrage : « Le sentiment d'appartenance des nouveaux habitants confirme qu'un ancrage n'est pas seulement lié à un lieu de naissance ou à l'origine familiale, mais peut aussi être le fruit d'une construction, d'une négociation avec un nouveau territoire : les individus peuvent se rattacher à un lieu et "fabriquer" leurs appartenances » (Tommasi, 2015). Au-delà du caractère construit de l'ancrage, il peut donc également évoluer. Les nouveaux habitants génèrent une nouvelle dynamique et s'investissent dans leur nouveau territoire, cependant ces appartenances peuvent être temporaires et renvoyer à des « ancrages réversibles » (Tommasi, 2015).

Ainsi voir l'ancrage territorial par le prisme des mobilités nous permet de démontrer qu'il n'est pas un état figé. L'ancrage territorial est intrinsèquement articulé à la mobilité, il est construit, évolutif voire réversible. Sur un autre registre, même si nous ne nous intéressons pas en premier aux individus et à leurs pratiques spatiales, il nous paraît essentiel de détailler la construction du sentiment d'appartenance en ce qu'il renseigne sur la dimension identitaire de l'ancrage territorial, mobilisée notamment dans la littérature sur le terroir.

C. L'ancrage territorial comme processus

Aborder l'ancrage comme une forme de mobilité démontre qu'il est un processus, il a par nature à voir avec le temps et évolue. Partant de l'idée que la nature du lien au lieu des individus ou des structures renseigne sur ceux-ci à un moment particulier, l'ancrage territorial distingue un état sur une période limitée. Il s'agirait d'une position spatiale temporaire, choisie, et à laquelle on peut renoncer, une « situation de contingence physique et mécanique » (Debarbieux, 2014). L'ancrage territorial est temporaire, intrinsèquement lié à la mobilité, marqué par une intentionnalité mais aussi créateur d'une dépendance au lieu. À ce propos, Laurent Debarbieux distingue l'enracinement de l'ancrage par une dimension émotionnelle plus forte et une dépendance au lieu plus marquée, la métaphore des racines désignant un mode d'attachement au lieu fort et constitutif des individus. La dimension temporelle de l'ancrage l'éloigne de l'idée de fixité. Sa dimension volontariste permet de l'envisager comme un choix stratégique et comme une forme de mobilité. Appliqué aux entreprises il est mis en miroir avec le nomadisme, non comme des opposés mais comme des temporalités de leur trajectoire.

Appliqué cette fois aux produits de terroir, Mohammed Aderghal *et al.* (2017) démontrent que l'ancrage territorial renseigne sur la relation entre produit et territoire, en désignant un lien qui peut persister ou se transformer lorsque le produit fait l'objet d'une démarche de spécification et se trouve valorisé à d'autres échelles que celle d'origine. D'après cette dynamique induite par un changement d'échelle, il ne s'agirait donc pas d'un lien définitif, mais d'un « état de la relation entre un produit et son terroir » (Aderghal *et al.*, 2017, p.363). Suivant ce postulat, dans une démarche de spécification l'ancrage des produits est construit par divers acteurs à partir de ressources du territoire ou hors du territoire et dans le temps il peut s'affaiblir, s'intensifier, se transformer… « L'ancrage s'inscrit donc dans un modèle de développement fondé sur la mobilisation de ressources spécifiques à un lieu, par opposition au modèle générique qui se construit sur l'extrême mobilité des facteurs de production.

[…] Ainsi, plus la ressource est spécifique à un lieu, plus l'ancrage est évident et moins la valorisation territoriale semble nécessaire. Au contraire, plus la ressource apparaît générique, plus la justification, voire la construction, de l'ancrage territorial se montre nécessaire, jusqu'au moment où elle devient injustifiable » (Aderghal *et al*, 2017, pp.360-361).

Les définitions de Laurent Debarbieux (2014) et Mohammed Aderghal *et al.* (2017) posent l'ancrage comme un processus mobilisant des objets, des territoires et les liens entre ces objets et des lieux ; ces liens étant plus ou moins évidents selon les ressources qu'ils mobilisent et en transformation dans le temps. Selon ces termes, nous pouvons considérer l'ancrage territorial des filières et des produits issus des filières de qualité et d'origine comme construit.

D. Entre économie territoriale et géographie de l'ancrage territorial des activités économiques

Dans un contexte de crise post-fordiste, modèle qui tendait à nier le territoire (standardisation des productions, reproductibilité…) et analysé par une théorie économique homogénéisant l'espace, se produit un « tournant territorial » qui marque la prise de conscience de configurations territoriales variées autour des activités productives et la mise en lumière de « l'existence de dynamiques territoriales au cœur même de l'organisation de l'économie globale » (Pecqueur, 2006). Cette « irruption […] de la variable territoriale dans l'organisation du capitalisme contemporain » se traduit par l'encastrement de deux logiques, celle des firmes et celle des territoires (Pecqueur, 2006). L'articulation entre ancrage territorial et mobilité a particulièrement été explorée par l'économie territoriale et la géographie économique, à propos notamment des facteurs de localisation des activités, du rôle de la proximité dans la dynamique d'innovation ou encore des modalités du développement territorial.

Les stratégies de localisation des entreprises sont principalement abordées au prisme du nomadisme et de l'ancrage territorial. Ces travaux portent sur les activités industrielles et technologiques mais aussi sur la spécificité des filières et des entreprises agricoles et agroalimentaires, en raison du rapport a priori particulier de ces activités à l'espace (non ou peu délocalisables). Les approches par la mobilité des entreprises ont cherché à approfondir la dimension territoriale guidant leurs stratégies de localisation notamment parce qu'il était observé que « les firmes continuent à investir dans des zones […] où, apparemment, tous les coûts sont défavorables » (Veltz, 1993), préférant une logique qualitative, organisationnelle, à une logique de réduction des coûts. Plus récemment dans un contexte renouvelé, d'autres approches au croisement des approches territoriales et de la théorie des coûts de transaction ont interrogé les choix de relocalisations industrielles (Fernandes, 2022). Le nomadisme et l'ancrage territorial sont des stratégies de localisation mises en œuvre par les entreprises et sont intimement liées à la globalisation. Dans un contexte de globalisation et de financiarisation de l'économie, motivées par une logique de réduction des coûts d'une part et par une logique d'innovation d'autre part, elles sont en effet de plus en plus nomades (Zimmermann, 1998 ; Zanetti, 2018). D'après ces auteurs, les stratégies de nomadisme et d'ancrage sont principalement mises en œuvre par les firmes internationales industrielles et technologiques. Les firmes sont nomades parce qu'à la recherche d'innovation et de changement technique, mais la proximité prolongée d'une entreprise avec d'autres sur un territoire peut permettre de développer une complémentarité entre elles et de favoriser la dynamique d'innovation, selon la logique Marshallienne du district industriel (Zimmermann, 1998).

Mais que désigne l'ancrage territorial d'une firme ? Pour Jean-Benoît Zimmermann (1998) une unité industrielle est marquée par une triple insertion. Elle est insérée dans une firme ou un groupe industriel, plus globalement dans une industrie, mais aussi dans un territoire. L'ancrage territorial est alors une modalité de lien à ce territoire. Elle n'est pas une simple localisation à proximité d'autres entreprises, mais la création d'« une communauté de destin d'une firme avec un territoire », une « construction commune, l'idée d'un apprentissage collectif fondé sur la co-production de ressources ». Nous ne pouvons pas parler d'ancrage territorial dans tous les cas, puisque la « territorialisation des dynamiques industrielles et technologiques […] suppose pour un territoire donné, d'être à même de construire et d'offrir des ressources productives spécifiques qui les différencient des autres territoires ». Dans le cas contraire la dynamique d'innovation et les entreprises pourraient se délocaliser. Il montre en effet que pour que la proximité spatiale entre les entreprises se transforme en une complémentarité et permette leur ancrage territorial, il faut favoriser l'émergence d'un « tissu industriel localisé » : « La question de l'ancrage territorial, plus qu'une fixation sur le territoire (par le biais d'investissements lourds par exemple), dépend bien davantage de l'existence et de la mise en œuvre, de *rencontres productives* entendues comme la capacité de résoudre des problèmes productifs par la coopération et l'apprentissage collectif des acteurs, sur une base essentiellement territoriale. Mieux encore, car c'est la dynamique de l'innovation qui est en cause, la capacité à formuler et à résoudre des *problèmes productifs inédits*, en s'appuyant sur la complémentarité active des compétences d'acteurs » (Zimmermann, 1998). Le territoire peut n'être qu'un « réceptacle de l'activité économique », ou bien ses acteurs peuvent être actifs dans la construction de stratégies de développement local, plus ou moins territorialisés. L'ancrage territorial suppose une interdépendance entre firme et territoire : « La firme ancrée ne se contente donc pas d'exploiter des ressources génériques incorporées dans le territoire, elle participe à la création et au renouvellement de ressources spécifiques qui lui confèrent des avantages comparatifs et justifient le maintien de son ancrage dans le temps » (Zanetti, 2018). De plus, l'ancrage est marqué par une dimension temporelle, c'est un « moment » de la « relation firme-territoire » tout comme l'est le nomadisme, il n'est donc pas acquis ou définitif (Zimmermann, 2005). Afin de dépasser la dualité forte qui apparaît entre localisation et nomadisme comme modalités de l'ancrage pour les entreprises, d'autres chercheurs ont précisé ce qui fait précisément l'objet de l'ancrage à savoir les connaissances. Partant de ce postulat, l'ancrage est « l'appropriation locale de la connaissance mobile » (Crevoisier, 2011 *in* Millet, 2017) et dépend donc de la capacité des acteurs locaux à qualifier des ressources et à construire des choix techniques pour ancrer ces connaissances (Millet, 2017). Il existe un paradoxe apparent entre recherche de flexibilité, sauvegarde du nomadisme des firmes et situations pourtant effectives d'ancrage territorial de long terme, qui nous informe sur l'ancrage territorial. Il n'est ni uniquement une stratégie activable par les entreprises, ni uniquement l'objet de stratégies de différenciation territoriale de la part des acteurs locaux. Il peut aussi être lu comme une interdépendance entre firme et territoire, particulièrement dans le cas de la spécialisation industrielle de certaines régions où le déclin de l'activité signifie la survenue d'une grave crise pour le territoire (Zimmermann, 2005).

En miroir d'une stratégie mise en œuvre par des entreprises, l'ancrage territorial implique une mobilisation des acteurs des territoires pour attirer ces entreprises, par des ressources ou une combinaison de ressources spécifiques. Des recherches portent donc sur cette compétition entre les territoires pour attirer les entreprises et se différencier les uns par rapport aux autres (Colletis *et al*., 1999). Dans le cadre de cette concurrence spatiale et de la différenciation territoriale (Pecqueur, 2006), des auteurs approchent les « dynamiques de construction des ressources qui génèrent les avantages des territoires » et ont identifié les modèles de développement local différents qu'ils impliquent, principalement désignés par l'agglomération, la spécialisation et la spécification

(Colletis *et al*., 1999). Ces travaux ne s'intéressent plus seulement au choix de la localisation optimale par l'entreprise, mais à la construction de l'avantage comparatif des territoires pour attirer les activités et les investissements. Ils ont identifié le rôle des différentes proximités dans l'établissement de ces modèles (Zimmermann, 2005) et repositionné ces proximités en termes de trajectoires de développement territorial (Torre, 2015). L'ancrage territorial reposerait en effet sur la proximité organisationnelle (relations contractuelles, de marché et hors marché), mais aussi la proximité géographique, conditionnant ou non ces relations, et donc fondant ou non « une dynamique commune de la firme et du territoire » (Zimmermann, 2005). La proximité géographique renvoie ici à la « distance kilométrique entre deux entités (individus, organisations, villes…), pondérée par le coût temporel et monétaire de son franchissement ». À ce titre, elle dépend à la fois de données objectives mesurables mais aussi de perceptions subjectives. La proximité organisée est relationnelle et désigne une « capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres ». Elle est régie par une « logique d'appartenance » (proximité par l'interaction) et une « logique de similitude » (proximité par ressemblance) (Rallet et Torre, 2004). Des travaux montrent l'importance de la conjonction des deux types de proximité, de l'activation de la proximité géographique par la proximité organisationnelle par exemple (Filippi *et al*., 2007). Les besoins de proximité géographique et de co-localisation des activités demeurent importants pour les entreprises mais ont été toutefois relativisés par la prise en compte de la mobilité des personnes et d'une proximité organisée qui permet des coordinations à distance et peut rendre les besoins de proximité géographique temporaires (Rallet et Torre, 2004). De plus, la proximité géographique présentée comme génératrice de confiance et de diminution des coûts de transaction a été réinterrogée à l'aune de ses aspects négatifs, en termes de tensions et de conflits locaux par exemple. Selon cette approche, la proximité organisée peut les compenser, par la négociation, l'établissement de compromis locaux… (Rallet et Torre, 2004). André Torre (2009) propose ainsi une analyse dynamique des proximités, entre autres par la notion de « relations de proximité géographique temporaires ». Le contexte contemporain de mobilités exacerbées, de nouvelles technologies de l'information et de la communication réinterroge en effet les relations spatiales : « Aux localisations permanentes, aux liens tissés dans les systèmes locaux, viennent ainsi répondre les interactions à distance, les phénomènes d'ubiquité et les mobilités temporaires, qui prennent effet dans le cadre de rencontres souvent ponctuelles mais se déroulant toujours dans des lieux bien réels » (Torre, 2009). Dans ce cadre l'ancrage territorial est temporaire, peut disparaître, est réversible.

À propos de la localisation et du nomadisme comme modalités d'ancrage territorial, nous avons vu qu'il était à la fois le fait des entreprises, des activités, mais aussi des acteurs des territoires. L'ancrage est aussi une contrainte, une influence du territoire sur les systèmes économiques. Dans cette vision de l'ancrage à la fois comme stratégie et comme contrainte, l'ancrage territorial des activités doit être considéré comme transformateur des territoires et les territoires comme transformateurs des entreprises. L'ancrage parfois durable de firmes démontre une volonté d'influencer la trajectoire des territoires dans leurs intérêts afin d'assurer leur pérennité, plutôt que de choisir de se déterritorialiser. En effet, certaines firmes mondiales à fort enracinement interrogent l'opposition entre ancrage et nomadisme qui caractériserait le capitalisme financier (où la financiarisation tend à affranchir les acteurs des contraintes spatiales et le nomadisme est synonyme de maintien de la compétitivité), en entrant dans un régime de « capitalisme territorial ». En étudiant le lien entre Michelin et la ville de Clermont-Ferrand, Thomas Zanetti (2018) montre que l'ancrage territorial de la firme dans l'espace et le temps lui confère un pouvoir économique mais aussi un pouvoir large sur le territoire et les sociétés. Elle combine une stratégie de déterritorialisation et un ancrage fort localement pour tirer profit des bénéfices des deux stratégies. « Sa capacité à jouer simultanément de l'ancrage à l'échelle locale et du nomadisme à l'échelle globale est un élément essentiel de sa compétitivité économique ». De plus, la

firme construit un pouvoir fort sur le territoire. Lue en termes de rapports de pouvoir, cette stratégie d'ancrage caractérise l'ordre du capitalisme territorial. « Instrumentalisant le territoire selon ses intérêts, il est […] caractérisé par une forme de responsabilité territoriale consentie en l'échange d'un pouvoir politique » (Zanetti, 2018). En s'ancrant dans le temps long, la firme construit une dépendance avec le territoire, caractérisée entre autres par une responsabilité territoriale « consentie en échange de la reconnaissance et de l'acceptation de sa domination ». Considérant toujours le temps long, l'ancrage territorial permet également à la firme d'instrumentaliser le territoire, d'avoir un pouvoir sur son devenir : « Le capitalisme territorial se perpétue donc en orientant l'ensemble des potentialités d'un territoire vers la construction de ressources profitables à ses intérêts » (Zanetti, 2018).

Par rapport au modèle de l'économie territoriale, cette lecture permet d'aller plus loin à propos de l'interdépendance entre firme et territoire. Elle propose de considérer les rapports de pouvoir sur le territoire et la domination territoriale induite par l'ancrage territoriale de la firme. Le capitalisme combine déterritorialisation et reterritorialisation, puisque celle-ci est un moyen de se perpétuer en « [recréant] des structures de pouvoir et des cadres de soumission » (Zanetti, 2018) en échange d'une implication locale forte d'une firme. Malgré la financiarisation de l'économie nous n'allons donc pas vers une déterritorialisation totale des activités et il n'est pas pertinent d'opposer logique d'ancrage territorial et capitalisme ; il en est une composante. L'analyse de cette relation d'ancrage reprend les termes d'un débat ancien sur les relations entre les entreprises et les territoires et sur les modalités de leur co-évolution, posant la question du rôle de leurs interdépendances spatiales et temporelles dans la redéfinition de « l'ordre territorial »[8] (Storper et Menville, 1999).

[8] « C'est-à-dire les façons dont les territoires répondent aux besoins économiques des firmes » (Storper et Menville, 1999).

Synthèse. Première définition de l'ancrage territorial

L'ancrage territorial renvoie donc à plusieurs disciplines et à de très nombreux travaux. En géographie il a particulièrement été investi par la géographie économique. À l'issue de notre revue de littérature, nous avons identifié quatre grands types d'approches permettant de poser une première définition de l'ancrage territorial :

- Il est un sentiment d'appartenance et un attachement au lieu. Ici le concept de référence est celui de territoire, comme espace vécu et approprié de manière complexe. L'ancrage territorial est alors matériel et immatériel.

- Il est une forme de mobilité pour les individus. En ce sens, l'ancrage territorial est construit, dynamique, possède une dimension identitaire forte et ne s'oppose pas à la mobilité, il s'y articule.

- Il est un processus : en précisant davantage sa temporalité, l'ancrage territorial apparaît comme une position spatiale correspondant à un moment de trajectoire.

- Il peut-être plus précisément une forme de mobilité des entreprises et des activités économiques. Le nomadisme et l'ancrage territorial relèvent d'une logique plus ou moins territoriale, s'affirmant dans un contexte de globalisation. C'est une relation double entre entreprise et territoire, à la fois une stratégie volontaire et une dépendance. Il est construit, temporaire et le fruit des acteurs économiques mais aussi des acteurs locaux et des logiques territoriales.

L'ancrage territorial concerne les individus, les collectifs, les entreprises mais aussi les produits ayant un lien au lieu particulier comme les produits agricoles de terroir. Pour ces produits nous avons vu que l'ancrage territorial est un processus liant objets et lieux de manière plus ou moins évidente selon la spécificité des ressources. Il peut évoluer, s'intensifier ou s'affaiblir, en raison notamment de la dimension identitaire et culturelle de ces produits. Ces premiers éléments nous conduisent à envisager une éventuelle spécificité de l'ancrage territorial des activités agricoles et agroalimentaires dans leur ensemble, du fait de la nature de ces activités, des types d'acteurs et des organisations qui les caractérisent.

Tableau 1 - Synthèse des principales approches de l'ancrage territorial

Approches	**Territoire**	**Pratiques de mobilité des individus ou des groupes sociaux (quotidiennes, résidentielles, migratoires…)**	**Terroir**	**Mobilité des entreprises, proximité et développement territorial**
Apports principaux	Renvoie au territoire comme espace vécu et approprié socio-économiquement, idéologiquement et politiquement	Sentiment d'appartenance construit, approches par les trajectoires Articulation et non opposition entre ancrage et mobilité	Lien temporaire entre objets et lieux	Stratégies de localisation des entreprises (nomadisme et ancrage) Compétition des territoires et stratégies de différenciation territoriale Interdépendance firme/territoire et ancrage comme contrainte sur les systèmes économiques Instrumentalisation du territoire, pouvoir des entreprises sur son devenir
Dimension de l'ancrage	Sentiment d'appartenance et attachement au lieu, individuel ou collectif	Mobilité	Processus	Stratégie et contrainte
Composantes	Dynamique, construit, multidimensionnel, multiscalaire, Matériel et immatériel	Temporel, réversible Identitaire	Etat, identitaire, intentionnel, ressources	Etat, réversible, temporaire
Travaux	Raffestin, 1986 Lévy et Lussault, 2003 Brunet *et al*., 1992 Rémy, 1996 Di Méo, 1998 D'Aquino, 2002 Guérin-Pace, 2006 Moine, 2006 Giraut, 2008 Menadier, 2012	Debarbieux, 2014 Nessi, 2015 Berroir *et al*., 2017 Feildel et Martouzet, 2012 Fourny, 2012 Oppenchaim, 2013 Venet, 2017 Couturier, 2014 Gambino et Desmesure, 2014 Huyghe, 2016 Guérin-Pace, 2009 Tommasi, 2015	Aderghal *et al*., 2017	Pecqueur, 2006 Veltz, 1993 Fernandes, 2022 Zimmermann, 1998 et 2005 Zanetti, 2018 Crevoisier, 2011 Millet, 2017 Colletis *et al*., 1999 Torre, 2009 et 2015 Rallet et Torre, 2004 Fillipi *et al*., 2008 Storper et Menville, 1999

II. Application. Une particularité de l'ancrage des activités agricoles et agroalimentaires ?

S'il y a une interdépendance et une évolution conjointe des activités économiques et des territoires, y a-t-il une spécificité des activités agricoles et agroalimentaires ? Par exemple leur nature, leur lien au foncier ou encore la dimension culturelle de l'alimentation impliquent-ils des dynamiques spatiales et d'ancrage différentes ? Nous abordons ici d'abord les dynamiques spatiales des activités agricoles et agroalimentaires, principalement de localisation, de spécialisation et de concentration, afin de pouvoir ensuite caractériser leur ancrage territorial.

A. Dynamiques spatiales : localisation, spécialisation, concentration

La localisation des activités agricoles dépend en partie des potentiels agronomiques et des contraintes naturelles (sols, pentes, climat…). S'ils ne sont pas des facteurs déterminants expliquant à eux-seuls la répartition des activités agricoles, il apparaît plus ou moins complexe et coûteux de s'en affranchir. À ce titre, l'Europe est un exemple de grande région d'agriculture diversifiée, entre autres parce que située dans une zone tempérée, possédant une grande diversité de territoires et de potentiel des sols (Hercule *et al.*, 2017 ; Roguet *et al.*, 2015). En élevage, la localisation des filières de qualité, largement présentes dans les zones défavorisées par rapport aux exigences du modèle agricole productiviste (zones de montagne…), montre la construction d'un autre modèle de production et de valorisation des produits. Finalement l'agriculture est une activité au « statut singulier » parce qu'elle implique « des rapports spécifiques à l'utilisation de la terre et à la gestion des ressources naturelles » (Muchnik, 2010) et produit des biens et services chargés d'une dimension symbolique importante (Requier-Desjardins, 2010).

Loin de se limiter aux facteurs naturels, de nombreux travaux ont porté sur les logiques de localisation des activités agricoles et alimentaires et notamment sur les phénomènes de spécialisation des régions et de concentration de ces activités. La spécialisation peut être ici abordée à la fois comme un état, mesurable, mais aussi comme un processus, dont les dynamiques peuvent être décrites (Herment et Mignemi, 2021). Les activités agricoles sont par nature moins concentrées que les autres activités économiques en raison du lien fort au foncier, mais connaissent des changements dans les logiques de localisation des différentes productions, ainsi qu'une plus forte concentration pour les productions de produits les plus périssables en raison de besoins logistiques plus forts (Ben Arfa *et al*., 2009). Entre le XVIIIème et le XXème siècle dans les espaces ruraux européens, les logiques de spécialisation, permettant de générer de l'innovation technique et socio-économique, évoluent avec les systèmes d'approvisionnement et les circuits commerciaux (Herment et Mignemi, 2021). Avec la modernisation de l'agriculture cette spécialisation est accélérée et bouleversée en raison de « l'intensification productive, de la rationalisation technique et [d'un processus de] sélection socioéconomique » (Herment et Mignemi, 2021). La « révolution silencieuse » s'est traduit par un changement profond dans la logique de localisation des activités agricoles, c'est-à-dire une régression des systèmes polyculture-élevage au profit de grandes spécialisations régionales ; l'usage massif des intrants entre autres, a conduit à « une dissociation de l'élevage et des cultures ainsi qu'à l'abandon de l'élevage dans des territoires dotés d'une bonne fertilité des sols. […] À l'échelle des territoires, les économies d'agglomération liées à la concentration géographique des industries en

amont et aval des exploitations agricoles ont renforcé la concentration des productions, en particulier des productions animales » (Schott *et al.*, 2018). Ces dynamiques se sont poursuivies dans les décennies suivantes, mais selon des intensités variables. Dans les années 1970-1980, la mesure de la spécialisation des exploitations et des régions agricoles démontre qu'il ne s'agit pas d'un mouvement uniforme. Si la spécialisation des exploitations sur une production principale est une tendance lourde, la spécialisation régionale peut-être moins marquée et certaines régions n'ont ainsi pas de spécialisation nette (Rey, 1987a). Dans la décennie suivante, les productions laitières par exemple sont certes significativement plus importantes dans le Grand-Ouest, mais elles constituent rarement le premier secteur de production départemental (Ben Arfa *et al.*, 2009). Par l'analyse des dynamiques de spécialisation et de concentration des productions agricoles en France entre 1990 et 2006, Nejla Ben Arfa *et al*. (2009) soulignent l'influence des politiques publiques et notamment de la Politique Agricole Commune (PAC), créée en 1962, sur celles-ci. En élevage particulièrement, les politiques agricoles (ainsi que l'évolution des marchés et des techniques) ont défavorisé les systèmes de polyculture-élevage et entrainé une chute du nombre d'exploitations, leur concentration ainsi qu'une diminution des prairies permanentes au profit des cultures et prairies temporaires (Schott *et al*., 2018). Les changements de la PAC et le contexte de plus forte fluctuation des prix entrainent à partir des années 1990 un risque économique à la spécialisation des exploitations et des régions (Ben Arfa *et al*., 2009). Les auteurs dressent donc un portrait contrasté des productions et des régions agricoles sur cette décennie :

- Une diversification des productions dans les régions les plus intensives en raison de l'augmentation du poids des grandes cultures (Bretagne et Pays de la Loire)

- Une spécialisation accrue des régions d'élevage plus extensif, peu compétitives et peu favorables à des alternatives aux productions existantes (Limousin, Auvergne).

- Les secteurs qui connaissent les plus fortes logiques de concentration sont globalement celles qui ne sont pas directement soutenues par la PAC. En effet, le soutien direct de la PAC permet aux productions concernées de s'affranchir en partie du besoin de proximité avec la demande. À l'échelle de l'Union Européenne, la concentration spatiale des activités d'élevage et la spécialisation sont en effet liées à des recherches d'économies d'agglomération mais aussi à des choix politiques (politiques agricoles et commerciales), notamment à la PAC pour le maintien de l'agriculture dans les zones défavorisées par des aides directes (prime à la vache allaitante) (Roguet *et al*., 2015).

- Ainsi les productions laitières et de viande bovine restent peu concentrées, à l'inverse des productions avicole, de fruits, porcine et viticole. La fin des quotas laitiers, déjà annoncée au moment de la rédaction de cet article, amorce cependant une dynamique de concentration laitière. La concentration viticole est, elle, limitée par le système des AOC.

- Enfin, il apparaît que les dynamiques du secteur agricole dans son ensemble, positives ou négatives, sont plus dépendantes des contextes régionaux que des secteurs : à grands traits, les dynamiques sont positives dans l'essentiel des secteurs agricoles dans l'ouest, et plutôt négatives dans le sud-est.

Cependant, si les dynamiques de spécialisation et de concentration sont marquées, elles pourraient aussi être freinées en raison de l'objectif affiché de transition des exploitations, de leur recherche d'autonomie et de durabilité ainsi que du soutien des pouvoirs publics pour la reterritorialisation de l'agriculture, qui implique une re-diversification des productions (Schott *et al*., 2018). Ces objectifs

politiques et productifs marquent possiblement un tournant dans les dynamiques spatiales agricoles et agroalimentaires.

Du point de vue de la recherche, à mesure que les logiques de localisation des activités agricoles se sont transformées, les chercheurs ont fait évoluer leurs modèles d'analyse. Prenant l'exemple de la production fromagère, Claire Delfosse (2006) revient sur les approches géographiques de la localisation en distinguant plusieurs périodes. Dans les années 1950, ils se sont concentrés sur le « rôle d'animateur de la ville dans le choix des productions agricoles », et accordent de l'intérêt aux dynamiques d'industrialisation et à la standardisation des productions pour des objectifs qualitatifs. Dans les années 1960, les géographes ont largement choisi l'angle de l'analyse des entreprises pour appréhender la localisation des productions. Dans les années 1970-1980 ils se sont inscrits dans le prolongement des travaux de Von Thünen, pour une géographie des modèles agricoles et de leur localisation en fonction des marchés, des innovations, résonnant en bassins de production et en régions agricoles (Rieutort, 2011). Ils s'intéressent à la concentration spatiale des industries agroalimentaires et à l'industrialisation de l'agriculture (Frayssignes, 2008). Depuis les années 1980, le « débat sur la qualité des produits agroalimentaires et ses liens aux lieux » occupe le devant de la scène scientifique et souligne une préoccupation pour l'analyse de l'ancrage territorial des productions agroalimentaires, où les systèmes fromagers apparaissent comme des cas d'étude privilégiés (Delfosse, 2006). Contextuellement, une attention croissante est portée au rôle des politiques publiques, notamment avec les réformes de la PAC mais aussi la mise en place de la politique européenne de qualité dans les années 1990, ainsi qu'au développement durable.

B. Ancrage territorial de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Une fois ces dynamiques spatiales posées, qu'en est-il de l'ancrage territorial ? Dans la continuité des travaux sur l'ancrage des firmes industrielles et technologiques, des recherches ont été conduites sur l'ancrage des industries agricoles et agroalimentaires (IAA), mais aussi sur les coopératives ou les groupes coopératifs, acteurs centraux de l'organisation des filières. Elles permettent d'identifier une spécificité de l'industrie agroalimentaire par rapport aux autres industries, par des dynamiques industrielles propres, des logiques spatiales et d'ancrage différentes (Margetic, 2014). En caractérisant les IAA en France, Christine Margetic (2014) montre en effet que le tissu industriel agroalimentaire lui-même est particulier parce qu'il est constitué de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) et de quelques grandes firmes leaders, qui représentent par contre l'essentiel des volumes sur certaines productions comme le lait.

L'ancrage territorial des activités agricoles est à la fois une question de localisation ainsi que de rapport complexe au territoire, temporaire, pouvant donc évoluer voire prendre fin (Elverdín *et al*., 2011). L'ancrage territorial est alors un concept pertinent pour aborder les dynamiques de localisation et de délocalisation des activités agricoles ainsi que les dynamiques territoriales associées (Elverdín *et al*., 2011) ; d'autant qu'avant l'émergence du modèle agroindustriel tel que nous le connaissons, cultures et élevage ne sont pas des activités figées et se déplacent (Cañada et Muchnik, 2011). À propos de la localisation et de l'ancrage territorial, André Torre *et al*. (2013) s'intéressent aux rapports à l'espace des IAA particulièrement. Ceux-ci apparaissent très hétérogènes, mais évoluent en lien avec la globalisation. Les choix de localisation ou de délocalisation ainsi que le degré d'ancrage territorial découlent du positionnement de ces firmes dans la globalisation, du fait de l'articulation forte entre local et global qu'elle implique, ainsi que des besoins de proximité. En amont, les coopératives agricoles sont des acteurs centraux mais singuliers

par rapport aux firmes de l'aval. La centralité de la coopération apparaît comme une caractéristique emblématique du secteur agricole qui le différencie des autres secteurs (Margetic, 2014). Le rapport des coopératives à l'espace est influencé par une situation d'entre-deux entre les enjeux de l'intégration économique associés à la globalisation et les enjeux territoriaux du fait de leur activité et de leur fonctionnement (Filippi, 2002). La localisation ou la délocalisation comme stratégie des entreprises associées à l'espace se pose différemment pour les coopératives agricoles ; le processus accru de filialisation des groupes coopératifs agricoles, le développement de groupes d'entreprises, les poussent à modifier leur ancrage (Filippi *et al*., 2007). L'approche des réseaux d'acteurs et la mesure des interactions (Filippi, 2002) permet d'identifier une forte interdépendance des acteurs de la coopération agricole et une concurrence avec le secteur privé, particulièrement avec la distribution. C'est cette concurrence qui pousse les acteurs à modifier leurs stratégies. Les groupes coopératifs sont ainsi en tension entre « l'élargissement de leur base territoriale » et « le développement vers l'aval des filières » : « L'ancrage spatial des groupes coopératifs traduit l'importance de la proximité géographique pour les coopératives agricoles comme facteur déterminant dans leur organisation sous forme de groupe. Le renforcement de leur assise territoriale sur la base de la contiguïté spatiale apparaît comme la base préalable aux stratégies de localisation à d'autres échelles territoriales » (Filippi *et al*., 2007). À ce titre pour les auteurs la filialisation en entreprises localisées à proximité géographique de la coopérative mère ou la concentration des activités dans cette même coopérative sont des composantes d'un ancrage territorial renouvelé (Filippi *et al.*, 2007). En synthèse, les coopératives agricoles poursuivent un objectif d'ancrage et d'intégration qui se traduisent globalement par des stratégies de concentration, d'internationalisation et d'intégration de l'aval des filières (Margetic, 2014). Pour l'autrice la moindre concentration de l'industrie agroalimentaire est cependant une caractéristique la différenciant des autres.

D'autres auteurs élargissent les approches de l'ancrage des acteurs aux filières agricoles et plus largement à l'ancrage des activités économiques agricoles. Au-delà des approches spatiales focalisées sur la localisation des activités, Julien Frayssignes (2001) propose de reprendre les propositions théoriques de Zimmermann et d'analyser l'ancrage territorial des filières. Son objet d'étude, la filière AOC Roquefort est une filière ancienne qui a su se maintenir depuis près d'un siècle, malgré la présence d'acteurs de taille variable, la présence de grands groupes industriels et donc des intérêts divergents, d'autant plus que la filière a connu plusieurs crises graves au cours de son histoire. La pérennité d'une filière de ce type serait « en partie imputable aux caractéristiques du territoire dans laquelle elle s'inscrit », ce qui justifie une approche par l'ancrage. En effet, l'ancrage territorial est une relation à double sens qui renseigne à la fois sur les acteurs et sur le territoire et témoigne d'une forme d'interdépendance, d'éléments de trajectoire communs. Dans cette idée, l'ancrage territorial des entreprises n'est « pas toujours un choix effectué de manière consciente et intentionnelle », il est aussi un « état de fait » ou une « contrainte » qui influence le système économique (Frayssignes, 2005). Pour synthétiser, d'un point de vue théorique il propose de faire de l'ancrage territorial des activités économiques un concept géographique, qui permette de lire « la projection sur un espace des logiques productives et [leur] participation à la construction territoriale », mais aussi en retour « l'imprégnation de ces mêmes logiques par les caractéristiques du territoire (économiques, politiques, identitaires…) qu'elles ont contribué à construire » (Frayssignes, 2005).

Cette relation à double sens établit un lien fort entre activités agricoles et agroalimentaires et territoire, particulièrement pour les productions fondées sur une qualité spécifique. L'ancrage territorial fait des systèmes agroalimentaires et des filières, particulièrement de qualité, des acteurs des dynamiques de développement territorial. Nous cherchons donc à détailler les modalités de cette articulation, en revenant aux fondements de la qualité spécifique. Pourquoi spécifier les produits ?

Qu'est-ce qui guide la recherche de qualité en agroalimentaire ? Quel contexte favorise cette stratégie de différenciation ?

C. Qualité spécifique, territoire et globalisation

La qualité, éventuellement appuyée sur l'ancrage territorial, apparaît comme une stratégie de différenciation et de valorisation pour les filières à partir des années 1990, lancées dans une « course à la valeur ajoutée » (Margetic, 1999). L'amélioration qualitative du secteur est portée notamment par les IAA. À ce titre, pour les IAA et les filières le passage d'une logique fordiste, c'est-à-dire dans les années 1960 celle du bassin de production guidé par la recherche de l'exploitation de matières premières, à des logiques post-fordistes, génère de nouveaux liens au territoire (Margetic, 2014). Pour la chercheuse les dynamiques de déterritorialisation de l'agriculture induites par le modèle fordiste s'atténuent en faveur d'une « reconquête du local par les firmes ». En effet, dans les années 1990 les exigences qualitatives des firmes se répercutent sur tous les acteurs du territoire. Les IAA développent ces stratégies pour se positionner sur un marché très segmenté et favorisent « l'émergence et la diffusion de nouvelles pratiques agricoles […] par sélection des fournisseurs » et par diffusion des normes de leurs cahiers des charges internes (Margetic, 2014). Cela signe pour le secteur agroalimentaire une mutation des filières vers des filières dites de service (Nefussi, 1999 *In*, Margetic, 2014), qui tissent davantage de liens avec leur territoire.

Christine Margetic (1999) par l'étude des filières viande dans le Nord-Pas-de-Calais observe une multiplication de démarches de valorisation de la qualité dans une région d'élevage intensif et de filières agroindustrielles : « La qualité apparaît de plus en plus comme un enjeu stratégique pour les différents acteurs et agents économiques, professionnels, administratifs et politiques impliqués dans les filières de production agroalimentaire mais aussi dans la gestion et l'aménagement d'un territoire rural ». Elle met en évidence une articulation entre les logiques des « bassins de production, forme d'expression spatiale des filières agroalimentaires » et des « politiques d'aménagement de l'espace rural » (Margetic, 1999). La qualité n'est cependant pas une caractéristique propre à l'agroalimentaire qui suffirait à le différencier des autres secteurs. Le renversement opéré que l'on pourrait résumer comme le passage d'une logique « produire pour vendre » à une logique « vendre pour produire » est général ; cependant il demeure que les implications pour l'agroalimentaire sont différentes du fait de la spécificité des matières premières utilisées, périssables (Margetic, 2014).

L'articulation entre les logiques des filières et celles des territoires est un indice à la fois d'un « tournant territorial » de l'économie (Pecqueur, 2006) mais aussi du passage d'un modèle agricole et agroalimentaire productiviste à une logique de qualité et de différenciation, consacré entre autres par la mise en place de politiques de qualité pour des filières et des produits particuliers. Cela témoigne également d'une interrelation entre les logiques productives et territoriales, entre localisation voire ancrage des filières et développement territorial. Bernard Pecqueur (2006) désigne le « tournant territorial de l'économie globale » comme une évolution du capitalisme contemporain suite à la crise du modèle productiviste fordiste. Il désigne ainsi un « moment territoire », marquant le passage d'un modèle et d'une théorie économique qui ignorent les dynamiques territoriales, à l'identification de modes d'organisation et du rôle de ces « modalités territoriales » dans le processus d'innovation ainsi qu'une nouvelle articulation entre local et global. Il démontre le passage à une « économie cognitive » (Walliser, 2000 *in* Pecqueur, 2006) où la connaissance et l'information deviennent des intrants de la production, où la dimension culturelle de l'économie est prise en compte, et qui est caractérisée par une valorisation de la différenciation des produits (à l'inverse du modèle fordiste). Ce modèle

favoriserait une innovation territoriale, fondée sur la concentration et la proximité des acteurs. Autrement dit, nous passerions d'une logique de l'avantage comparatif à une logique de l'avantage différenciatif, construit à partir du territoire. Dans ce changement de modèle les dynamiques territoriales de l'agriculture et l'alimentation ont été abordées par les Systèmes Alimentaires Localisés (SYAL), le modèle du panier de biens ou encore celui des AOC. Dans la théorie de l'économie territoriale, le territoire est un espace délimitant un « dedans » et un « dehors » : « Le territoire va résulter de ce processus de discrimination. Un territoire (qui peut donc être provisoire et incomplet) est la conjonction de l'espace commun abstrait construit par des groupes et d'un espace physique lorsque ce dernier contribue à l'élaboration de la ressource qui fonde le « dedans » par rapport au « dehors ». Le territoire ainsi constitué a donc une fonction particulière de repoussoir des acteurs qui ne viennent pas de l'intérieur de ses limites » (Pecqueur, 2006). Appliqué aux AOC, Bernard Pecqueur (2006) décrit la constitution d'un avantage différenciatif basé sur le territoire, plus précisément l'inclusion ou l'exclusion du territoire : « Un groupe de producteurs coordonné avec des institutions locales produit un avantage compétitif fondé sur la qualité et la spécificité de la production en délimitant les contours géographiques du territoire. Au terme de négociations parfois longues avec des organisations nationales régulatrices (INAO), les acteurs procèdent au mouvement de discrimination qui définit les bénéficiaires et les exclus de l'avantage » (Pecqueur, 2006).

Pour synthétiser, ce changement de modèle implique donc une réorganisation des rapports entre local et global, entre ancrage des activités et « activité nomade des firmes », mais aussi le passage d'une logique dominante de la productivité et de la concurrence entre les entreprises, à un encastrement avec une logique de la qualité, basée sur la différenciation et la concurrence des territoires (Pecqueur, 2006), pour la production ou la combinaison de ressources spécifiques (Allaire et Sylvander, 1997). Le modèle de la qualité se traduit alors par un changement dans les politiques de développement agricole, vers l'affirmation du développement territorial. Les prémisses du développement territorial se situent dans les années 1980 et il prend de l'ampleur à la suite des politiques de décentralisation ; il s'agit d'un développement reposant sur les territoires, comme entités construites par les acteurs locaux mais aussi extérieurs, fondé sur l'innovation territoriale, issue de la coopération ou du conflit (Torre, 2015).

Le « tournant territorial » et le passage d'un modèle agricole guidé par la logique productiviste à un modèle de qualité entraine donc une modification du rôle et de la place des territoires, des équilibres entre logiques sectorielles et territoriales (Sylvander *et al*., 2007). Pour ces auteurs, la logique de la qualité et la territorialisation apparaissent comme induites par un contexte d'intégration européenne et d'affirmation des marchés, et sont particulièrement traduites par les politiques de qualité, relevant elles-mêmes à la fois de la localisation et de la globalisation (Allaire et Sylvander, 1997 ; Sylvander *et al*., 2007). C'est ce qu'expliquent Bertil Sylvander *et al.* (2007) par la mise en perspective de la controverse de la reconnaissance des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) au moment de leur internationalisation. Lors des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) s'opposent l'UE et ses alliés autour d'un modèle de protection des SIQO fondé sur la propriété publique, avec les Etats-Unis ainsi que les pays du groupe de Cairns[9] autour d'un modèle de protection des produits basé sur les marques. Considérés comme une potentielle entrave à la globalisation et comme un soutien d'acteurs privés par la puissance publique, les SIQO ont dû faire l'objet d'un discours de justification prouvant leur « légitimité » ainsi que leur « crédibilité » (Sylvander *et al*., 2007). Sans entrer dans les détails de cette controverse, les négociations à l'OMC ont donc été un moment de démonstration de la compatibilité des SIQO européens avec le marché ainsi que de construction d'un

[9] « Groupe de pays exportateurs de produits agricoles qui se sont mobilisés en faveur de la libéralisation des échanges dans ce secteur. Il a été constitué en 1986 à Cairns (Australie) juste avant le lancement des négociations du Cycle d'Uruguay » (OMC, 2022).

argumentaire leur permettant de faire l'objet de politiques publiques sans entraver celui-ci ; dans ce cadre les pouvoirs publics européens ont dû également prouver la contribution des SIQO au développement durable ainsi que de leur capacité à répondre aux attentes des consommateurs et des citoyens (par leur « organisation des marchés agricoles », leur contribution à la « maîtrise des marchés agricoles », au « développement local rural et territorial » ou encore la valorisation du « patrimoine naturel et culturel » ainsi que la « conservation des ressources) (Sylvander *et al*., 2007).

Le changement de modèle de production vers un modèle de qualité est donc synonyme d'intégration européenne, mais aussi de « prise en compte d'une demande diversifiée et des opportunités liées aux transformations des fonctions de l'espace rural (une agriculture de service), des rapports à l'environnement (une agriculture durable) et d'objectifs d'aménagement du territoire (une agriculture citoyenne […]) » ; il passe par la spécialisation des produits par diverses modalités, notamment les SIQO, plus ou moins territorialisées, qui participent à segmenter les marchés et il trouve sa traduction principalement dans les politiques européennes de qualité (Allaire et Sylvander, 1997).

Nous voyons ainsi que filières sous SIQO, bien qu'appuyées en premier lieu sur la qualité et le lien à un territoire précis, délimité, s'inscrivent pleinement dans des relations entre « local » et « global ». Elles illustrent une affirmation de la logique territoriale du fait même de la globalisation. Dans ce contexte, elles apparaissent à la fois comme de possibles acteurs de développement territorial du fait de leur ancrage, mais sont aussi situées à cheval entre des logiques territoriales et sectorielles. Au-delà des seules filières de qualité et de l'origine, la mise en lumière des logiques territoriales et le décloisonnement de l'analyse de l'activité agroalimentaire se sont traduites scientifiquement par des conceptualisations en termes de filières et de systèmes productifs.

Synthèse. Y a-t-il une spécificité de l'ancrage territorial de l'agriculture et de l'agroalimentaire ?

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire représente des activités économiques aux dynamiques spatiales particulières, de localisation, de spécialisation et de concentration.

Ces activités sont singulières en raison de leur dépendance au foncier, aux ressources naturelles et aux caractéristiques pédoclimatiques, mais aussi par la dimension symbolique et culturelle de l'alimentation. La localisation des activités du secteur est caractérisée par des dynamiques de spécialisation et de concentration des activités. Les dynamiques agricoles sont globalement dépendantes des contextes régionaux même lorsque les régions sont diversifiées en termes de production, parce qu'elles dépendent des systèmes d'acteurs locaux et des orientations politiques à plusieurs échelles, dont découlent les politiques publiques qui encadrent le secteur.

En termes d'ancrage territorial à proprement parler, le secteur agricole et agroalimentaire se distingue sur certains points.

Il possède des dynamiques industrielles propres, traduites dans des logiques spatiales et le rapport à l'ancrage territorial de ses acteurs :

- Une articulation entre local et global dans un contexte de globalisation, ainsi qu'un besoin de proximités pour les IAA.

- Une prédominance de la coopération agricole, à la différence des autres secteurs économiques.

- Des coopératives agricoles traditionnellement ancrées et dont l'ancrage territorial constitue une base préalable au déploiement d'autres stratégies : concentration, internationalisation et intégration des activités de l'aval.

- Des acteurs des filières mettant en œuvre des stratégies volontaires d'ancrage territorial mais également impliqués dans une relation de dépendance, qui subissent aussi des contraintes liées à l'ancrage. L'interdépendance entre filière et territoire peut conduire à qualifier une trajectoire commune, particulièrement pour les filières de qualité spécifique.

Dans un contexte de globalisation, de tournant territorial de l'économie qui en découle et de tournant vers la qualité de l'agriculture et de l'agroalimentaire, certaines logiques spatiales et d'ancrage s'accentuent : spécialisation, affirmation du local en articulation avec le global, et donc d'un ancrage territorial particulier de l'agriculture et de l'agroalimentaire, particulièrement pour les SIQO.

L'approche des filières, des systèmes agricoles et plus précisément des filières de qualité spécifique permet d'informer davantage ces spécificités de l'ancrage territorial de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

III. Objet. Filières et systèmes agroalimentaires

A. Tournant territorial et tentatives de formalisation des SYAL

Le « tournant territorial » ainsi que la progression du développement durable se traduisent par un glissement vers l'analyse des systèmes agricoles et alimentaires au sens large, incluant les acteurs de territoire en interaction avec les filières, une attention croissante aux dimensions territoriales et systémiques de l'agriculture et de l'alimentation. Ces travaux renouvellent les approches de l'ancrage en changeant d'angle d'entrée, mais s'inscrivent aussi largement dans le sillage des travaux sur les proximités. Envisager les activités productives agricoles et alimentaires en termes de systèmes permet une approche transversale et de rendre compte des interdépendances entre les différents éléments de ces systèmes. Gérard Ghersi et Jean-Louis Rastoin (2010) qualifient ainsi le système alimentaire de « réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, Etat, espace plurinational), et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée ». Au sein de ces systèmes alimentaires, des auteurs qualifient des systèmes particuliers dans leur rapport à l'espace, les Systèmes Alimentaires Localisés (SYAL). Les approches des systèmes localisés, en continuité des recherches sur les proximités, permettent de décrire un « maillage agroalimentaire » (Muchnik, 2010) complexe et de rendre compte des liens entre filières et territoires, mais aussi entre ancrage territorial, construction ou renouvellement des ressources locales et développement durable (Fournier et Muchnik, 2010). En effet, à partir des années 2000 les recherches sur les SYAL comme outils théoriques et d'analyse se développent, largement portées par l'activité du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) SYAL entre 2001 et 2007 (Muchnik *et al*., 2009). Le SYAL est initialement défini comme « une organisation de production et de services associés par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique » (Muchnik et Sautier, 1998 *In* Santos, 2015), soit une articulation particulière entre activité productive et territoire. Les SYAL sont des « ensembles d'organisations de production et de service (unités de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, restauration) associées de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leurs savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations, se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée » (Muchnik *et al*., 2007). Pour ces auteurs, le débat sur les SYAL est issu des courants de recherche portant successivement sur les entreprises et leur rôle dans la transformation de l'agriculture dans les pays en développement, puis sur le « territoire comme organisation productive » (phénomènes de concentration, « organisation en réseau de petites entreprises spécialisées »…) et enfin depuis les années 1990 sur la qualité agroalimentaire et les signes de qualité (Muchnik *et al*., 2007). Colette Fourcade (2008) souligne le lien avec les recherches sur la proximité. Pour caractériser les SYAL elle est ici sectorielle et territoriale, puisqu'ils sont « des formes de coopération originales fondées sur la proximité sectorielle », « des combinaisons différenciées entre proximité territoriale et proximité sectorielle, selon des degrés d'intensité variables », où la « variable territoriale » est considérée comme « plastique » et évolutive. Ce lien avec la proximité s'exprime également par la parenté avec la notion de Systèmes Productifs Localisés (SPL), puisque les SYAL apparaissent dans le prolongement des Systèmes de Production Localisés (SPL) (malgré des différences

marquées, notamment dans la relation au territoire[10] (Muchnik *et al*., 2007 ; Requier Desjardins, 2010). Progressivement les SYAL sont investis politiquement pour porter un changement de modèle de développement agricole (Fournier et Muchnik, 2010). Enfin la focale sur les systèmes territorialisés porte un renouvellement des réflexions sur la gouvernance territoriale, à la fois en abordant le rôle des acteurs agroalimentaires (Torre, 2011 ; Torre, 2018), mais aussi parce que la qualité des produits agroalimentaires retient l'attention et implique les collectivités territoriales (Allaire et Sylvander, 1997).

La littérature sur les SYAL porte en effet une attention marquée à la dimension territoriale de l'alimentation, particulièrement par l'analyse de « l'articulation entre filière et territoire » (Muchnik *et al*., 2007). À ce titre, une typologie a été élaborée, selon la valorisation de l'image territoriale des produits, le degré de proximité et la localisation des débouchés. Se dégagent des SYAL fondés sur des filières d'exportation autour de produits territoriaux (exemple de la filière Champagne), des filières de terroir adossées « à la vente d'un ensemble de produits locaux complémentaires » (modèle du panier de biens de Bernard Pecqueur sur l'Aubrac par exemple) et enfin des filières de proximité « en lien direct avec les consommateurs d'une aire géographique déterminée » (l'exemple des AMAP) (Santos, 2015).

D'après les éléments de typologie de Rui Oliveira Santos (2015), on comprend que l'entrée par les systèmes n'est pas en contradiction avec les approches des filières, mais qu'elles viennent en fait réinterroger les filières dans leur territoire et participent à la définition de l'ancrage territorial, particulièrement dans le cas des SYAL pour celles qui, à des degrés divers, valorisent une image territoriale ainsi que des synergies entre des acteurs d'un territoire donné. Toutefois, certaines filières semblent plus favorables à leur développement que d'autres en France, ainsi il y en a davantage autour de la production de vin, de fromages et de volailles (Santos, 2015). En prenant du recul par rapport à ces SYAL, comme formes d'organisation particulières ne représentant pas l'essentiel de l'organisation productive, ils sont des composantes parmi d'autres d'un « maillage agroalimentaire » ; les composantes de ce maillage ont des relations, connaissent des tensions et des points de rencontre (Muchnik, 2010) et à ce titre les travaux sur les SYAL interrogent les combinaisons ou articulations entre les filières courtes et les filières longues (Santos, 2015), mais aussi les recompositions des organisations collectives, entre logiques sectorielles et territoriales. Si les SYAL ne comprennent pas toujours une filière de qualité distinguée par une appellation, ils sont un outil possible pour penser leur ancrage territorial. En effet, la formalisation d'une Indication Géographique (IG) pourrait permettre la pérennisation d'actions collectives locales (Fournier, 2008), bien qu'elle n'apparaisse que comme une forme de coordination possible parmi d'autres (Fournier et Muchnik, 2010). Dans ce maillage, le modèle du panier de biens et de services territorialisés théorisé par Bernard Pecqueur (2001) décrit un type de SYAL particulier fondé sur la valorisation d'une image territoriale et de synergies entre plusieurs filières et acteurs du territoire, c'est-à-dire un système fondé sur une combinaison de proximité géographique et organisationnelle et pouvant générer une rente territoriale (Mollard, 2001 *in* Pecqueur, 2006). Ce panier existe « lorsque les territoires produisent des biens et services (notamment touristiques) qui en se combinant créent une offre composite particulière au lieu » (Pecqueur, 2006).

Il y a plus largement une filiation entre la littérature sur les SYAL et celle sur l'ancrage territorial (Muchnik *et al*., 2007). L'évolution de la notion a permis de contribuer à l'analyse des facteurs de

[10] La nature différente du lien au lieu différencie les SYAL des SPL et l'agroalimentaire des autres secteurs productifs. La qualification des produits agroalimentaires révélant la « relation identitaire de l'activité au territoire » par sa dimension patrimoniale et culturelle, mais aussi par la relation entre l'activité et l'environnement naturel au travers de l'utilisation de ressources vivantes et des interactions avec la biodiversité (Requier Desjardins, 2010).

l'ancrage territorial ou du désancrage territorial des activités agroalimentaires. De trois ordres, ils relèvent à la fois des liens au lieu (facteurs matériels, savoir-faire et techniques, facteurs symboliques, références identitaires, tissu institutionnel), de l'environnement et du contexte global (changements technologiques, systèmes financiers, évolution des marchés, législation commerciale, défis environnementaux), mais aussi des politiques nationales (législation, système fiscal, système de crédit, politique agricole) (Muchnik, 2010). En reprenant l'ancrage comme lien ou attachement au lieu, il est certes économique, mais aussi symbolique et affectif, voire identitaire et entre en jeu comme facteur de localisation ou de délocalisation (Muchnik, 2010). Ce lien immatériel apparaît comme plus fort pour l'agriculture et l'alimentation que pour d'autres secteurs, en raison de la dimension culturelle forte associée à l'alimentation.

Cependant, les SYAL demeurent avant tout un outil théorique ou une piste de développement agricole et le paysage agroalimentaire, ou son maillage, est avant tout constitué de filières. Elles constituent des organisations tangibles, formalisées et donc des objets d'intérêt pour l'analyse des activités agricoles et agroalimentaires. Mais qu'entend-on précisément par « filière » ? Et que sont les filières de qualité parmi cet ensemble d'organisations ? Un travail de définition et la synthèse des travaux sur les filières nous permettront de resituer les différents apports disciplinaires au concept. Nous verrons par exemple que les premiers travaux de géographes sur les filières ont permis de montrer leur rapport à l'espace et les conséquences territoriales de ce type d'organisation pour la production agroalimentaire.

B. La filière, un objet interdisciplinaire

La filière est d'abord une notion issue de l'économie industrielle, investie par l'économie rurale et les sciences de gestion (Labonne, 1987 ; Temple *et al*., 2011). Dans ce cadre elle est pensée pour caractériser les relations entre amont et aval des systèmes économiques : « Une filière de production est une succession d'opérations de transformation dissociables entre elles et liées par des enchaînements techniques. Ces opérations donnent lieu à un ensemble de relations économiques et commerciales, qui débouchent elles-mêmes sur des stratégies de la part des acteurs de la filière » (Morvan, 1991 *In* Ghersi et Rastoin, 2010)[11]. Pour l'agroalimentaire, c'est l'industrialisation qui a conduit les économistes à développer une analyse en termes de filières : « L'industrialisation de l'activité agricole, tant au niveau des processus de production (mécanisation, intensification) que de la transformation (agroalimentaire), conduit les économistes travaillant sur le blé, le soja et les agrumes, aux Etats-Unis [Goldberg (1957)], puis en France [Malassis (1973)], à mobiliser le canevas initié en économie industrielle pour représenter les structures de l'agro-industrie et évaluer le rôle de l'agriculture dans l'économie » (Temple *et al*., 2011).

Abordés par des disciplines variées, principalement l'économie et la gestion mais aussi la sociologie industrielle, les modèles d'analyse des filières agroalimentaires se sont multipliés[12] et forment un champ d'étude pluridisciplinaire. Si l'on synthétise à l'extrême elles se divisent entre des approches allant de l'amont vers l'aval c'est-à-dire depuis les matières premières et des approches allant de l'aval vers l'amont, c'est-à-dire du marché aux matières premières (Ghersi et Rastoin, 2010). Plus que d'entrer dans le détail théorique et méthodologique des différentes analyses de filière, ce qui retient

[11] Le périmètre de la filière va parfois jusqu'à inclure les consommateurs.

[12] Ghersi et Rastoin (2010) reviennent sur les principales, soit l'analyse structurelle, l'approche de l'économie industrielle, l'approche concurrentielle et stratégique, l'approche institutionnaliste, l'approche systémique et le concept de chaîne globale de valeur.

notre attention c'est que l'approche de l'objet filière et du système agroalimentaire ne s'opposent pas. Pour l'économie agroalimentaire et ses travaux précurseurs issus de l'économie industrielle, la filière est un sous-ensemble du système alimentaire, objet de la discipline (Malassis et Ghersi, 2000). Pour Ghersi et Rastoin (2010), « l'analyse de filière appliquée au système agroalimentaire, dans la perspective historique d'une intégration au marché et à la mondialisation constitue la trame contextuelle, théorique et empirique des travaux récents consacrés aux filières ». Les approches filières sont devenues progressivement de plus en plus systémiques : « une filière est un ensemble d'acteurs et de processus technologiques et économiques qui concourent à l'élaboration et à la commercialisation d'un produit ou d'un groupe de produits » (Ghersi et Rastoin, 2010). Depuis les années 1980 les études de filières sont appliquées à des grandes productions (lait, viande, vin, fruits et légumes, etc.) mais concomitamment d'autres travaux sont en effet « [consacrés] à l'analyse du complexe de production agro-industriel qui regroupe l'agriculture, les industries de transformation, la distribution, la restauration et la consommation alimentaire [… s'attachant] à évaluer les relations [qu'il] entretenait avec le reste de l'économie » (Malassis et Ghersi, 2000). Malgré une focale souvent forte sur la mesure de la compétitivité, dans la discipline les objets d'étude se sont diversifiés, portant sur les consommateurs ou sur les politiques alimentaires par exemple, considérant que l'économie agricole n'est plus séparée du reste, dans un contexte de consommation de masse, de croissance économique et de globalisation. Pour revenir aux approches des filières, l'émergence du concept de chaîne globale de valeur (CGV) apparaît comme une tentative d'unification méthodologique (Ghersi et Rastoin, 2010), mais aussi comme « une "dilution " croissante de l'emploi du concept de filière au profit d'autres outils comme la CGV (Bencharif et Rastoin, 2017 ; Cheriet, 2015) ou la *supply chain* » (Temple *et al*., 2011). Pour ces auteurs, la globalisation et l'importance prise de fait par les stratégies des firmes ont accéléré ce basculement conceptuel, sans toutefois faire de la filière un concept obsolète ; c'est particulièrement vrai pour l'agriculture, où la logique de filière persiste (Billen *et al*., 2021) plus que pour d'autres secteurs du fait de la spécificité de l'activité « et de la persistance de l'intervention de l'Etat ».

Il y a donc non seulement des spécificités dans l'ancrage territorial des activités agricoles et alimentaires, mais aussi dans la structuration de l'organisation productive, qui trouve des traductions spatiales et territoriales. Pour synthétiser notre propos sur les rapports entre filière et espace, nous reprenons la présentation de l'étude des agrofilières et de celle des bassins de production agroindustriels de Jean Vaudois (1996). Les premières sont principalement l'objet de l'économie agricole, qui s'attache à savoir « en quoi la prise en compte des facteurs géographiques permet de mieux comprendre la structure, le fonctionnement et l'évolution des filières de production ». Les seconds permettent d'analyser les filières pour rendre compte des facteurs « d'évolution des localisations des productions agricoles et, au-delà, des aires de production et des espaces géographiques qu'elles façonnent ». Au-delà de cette distinction, les filières se situent à l'intersection entre des logiques sectorielles et territoriales, particulièrement lorsqu'elles portent des formes de territorialisation de leur activité dans une perspective d'amélioration de la qualité des produits (Margetic, 1999).

La géographie ainsi que les sciences économiques et de gestion, particulièrement l'économie rurale et l'économie agroalimentaire, ont approché ce rapport au territoire, soit par les filières, soit par les systèmes (dans une volonté de ne pas découper l'activité mais de la situer dans son environnement complexe), bien que les deux entrées ne soient en réalité pas à opposer. Ces courants de recherche ont décrit les dynamiques des filières (ici longues par défaut), qu'elles soient orientées vers l'export et caractérisées par des formes d'intégration poussées, ou révélatrices d'une industrialisation des activités agro-alimentaires. Les filières ont en effet des expressions spatiales, induisent des logiques de développement régional ou territorial, et sont particulièrement insérées dans une multiplicité

d'échelles, dans un contexte de globalisation et de différenciation des territoires. À ce titre, un détour par la spécificité des filières en géographie s'impose.

C. Filière, espace et territoire en géographie

La filière agro-alimentaire est un objet qui intéresse les géographes et dont les approches sont renouvelées à partir des années 1950 puis à la fin des années 1980 (Diry, 1987), pour répondre à une question particulièrement géographique posée en ces termes par Jean-Paul Diry (1987) : « Pourquoi une production se développe-t-elle ici, alors qu'elle régresse-là ? » Il souligne que, longtemps réduite au milieu naturel comme facteur d'explication principal, son importance régresse avec le progrès technique sans que toutefois l'activité agricole ne puisse s'en affranchir. Les géographes vont progressivement identifier le rôle des différents maillons des filières agricoles et replacer les producteurs par rapport aux acteurs de l'amont et de l'aval dans un contexte d'économie de marché depuis les années 1950 : dans les travaux de John Davis et Ray Goldberg (*In* Diry, 1987), les producteurs sont donc situés en milieu de filière, dépendent des industries en amont et fournissent des matières premières à celles de l'aval. À partir de là, il s'agit donc d'identifier le rôle des IAA, « [exerçant] une emprise indirecte, une quasi-intégration par le biais des relations contractuelles plus ou moins contraignantes. L'agriculteur, propriétaire de ses moyens de production, reste juridiquement indépendant, mais il subit la domination économique de l'« amont » ou de l'« aval » qui apparaissent ainsi comme les principaux vecteurs de l'innovation, apportent le savoir-faire et dirigent de fait la production » (Diry, 1987). Ces réflexions sont à l'origine des nombreux travaux sur les logiques de localisation des IAA, les dynamiques de spécialisation, de concentration et de délocalisation, inégales dans l'espace, selon les régions et les productions. Ces logiques sont par la suite réexaminées et réévaluées par les approches en termes d'ancrage territorial.

La géographie française des filières a contribué à la définition de l'objet filière, marquée notamment par une focalisation particulière sur les filières d'exportation de produits issus d'espaces ayant subi la colonisation par le passé, ainsi que par la géographie du développement. Ainsi, Jean-Claude Maillard (2002) propose une définition de filière issue de l'analyse du modèle de production et de commercialisation international de la banane : « On entend par « filière » la chaîne des intervenants qui, du producteur au consommateur, assure le bon acheminement du produit malgré le fractionnement obligé du parcours résultat de deux ruptures portuaires ». Développant une métaphore du corps et de ses différents flux, il démontre qu'une filière ne se limite pas à des flux physiques dirigés d'amont en aval. « La filière est […] un faisceau complexe d'intervenants et d'interventions valorisant toutes les ressources de la « vie » de relation mise au service de l'entreprise en tant que « corps » économiques, qu'il s'agisse de circulation « sanguine » (flux physiques et retours financiers) ou d'impulsions « nerveuses » (flux d'informations et d'ordres) » (Maillard, 2002). L'approche filière française est d'abord appliquée aux « produits coloniaux » comme le café, le thé, le cacao ou encore le coton ; cela explique l'attention portée aux dynamiques de « contrôle et d'organisation du territoire national » dans ces approches, puisque les produits concernés sont issus de pays nouvellement indépendants. Ce contexte d'indépendances se traduit en effet en termes de « redistribution des populations, construction des territoires et affirmation du contrôle et de la légitimité de l'Etat à travers le développement d'une filière intégrée d'exportation » (Charlery de la Masselière, 2002). Pour l'auteur, deux modèles de filière émergent ensuite. La privatisation et la libéralisation des filières conjuguées à une « déprise de l'Etat » changent à nouveau les équilibres, en termes d'organisations, de coordinations, ou encore de place des logiques

territoriales : « d'un côté la rationalité technique, les volumes traités, l'intégration production/transformation ; de l'autre des héritages patrimoniaux, des savoir-faire spécialisés, la qualité et la qualification du produit ». Le premier modèle, celui de la filière intégrée, est celui à la base du modèle du commerce international de la banane par exemple, mais aussi d'autres cultures de rente. Produit tropical, saisonnier, fragile et périssable, qu'il faut expédier en grandes quantités dans des zones tempérées lointaines, la banane est un produit d'exportation où cet ensemble de contraintes est à l'origine d'une organisation particulière de filière : « un soin extrême à l'exact enchaînement des opérations afin de limiter les pertes de temps, d'où résulte la faveur accordée, à toutes les époques, aux formes d'intégration les plus complètes de la chaîne commerciale depuis la coupe du régime en plantation au moins jusqu'à l'entrée en mûrisserie » (Maillard, 2002). Ce modèle est donc caractérisé par la logique d'intégration et par un rôle supérieur des intermédiaires par rapport à celui des consommateurs ou des producteurs. Le deuxième modèle, celui de la qualification des produits, est directement issu de la différenciation des territoires induite par la globalisation et dépend de la capacité des acteurs locaux à s'organiser et qualifier des ressources du territoire (Charlery de la Masselière, 2002).

Au-delà de la logique organisationnelle de la filière, d'intégration ou de qualité, les filières sont caractérisées par des logiques spatiales différentes, puis par un rôle croissant des logiques territoriales. Au départ la place du territoire est limitée dans l'approche filière, qui ne décrit qu'une suite d'étapes techniques et commerciales avant que le produit n'arrive jusqu'au consommateur. Le territoire et la production sont renvoyés à l'aval des filières (Charlery de la Masselière, 2002). Pourtant, même les filières intégrées orientées vers l'export ont des conséquences sur l'espace ainsi que sur l'aménagement du territoire, bien que la consommation du produit ne soit pas locale. Autour de la production de bananes pour un marché international, Jean-Claude Maillard (2002) décrit ainsi la structuration « d'enclaves bananières », traductions géographiques d'une « production spéculative ». Dans les pays producteurs sont apparues des « enclaves étrangères à leur territoire d'élection », situées sur les littoraux, autour de ports dédiés à l'export de ces produits, dans des espaces agricoles conséquents de plantation, soit un « aménagement pratiquement *ex nihilo* » permis et soutenu par les autorités nationales, pour les besoins d'entreprises fruitières. L'enclave bananière, « création artificielle, […] était ainsi totalement vouée à sa fonction agricole et dépendante pour tous les aspects de son fonctionnement d'une impulsion extérieure », mais aussi largement autonome par rapport à son « espace d'accueil » (Maillard, 2002). Le rôle et la place des territoires dans l'organisation productive changent avec la globalisation, où ceux-ci entrent dans une logique de différenciation et de concurrence, devenant une dimension caractéristique du modèle économique (Charlery de la Masselière, 2002). Ils sont donc progressivement pris en compte par les approches des filières.

Les dynamiques des filières longues notamment d'export, mais aussi le processus d'industrialisation de certaines productions laissent poindre des logiques territoriales différentes. La thèse de Jean-Paul Diry décrit ainsi l'industrialisation des filières porcines et avicoles en France, soit le passage d'une logique de production fermière traditionnelle[13] (quoi que plus précoce en porcin) avant les années 1950, à une logique industrielle, basée sur la division du travail, la spécialisation des activités en étapes amont et aval, et donc la structuration en filières. Par l'analyse du succès ou de l'échec de l'industrialisation des modèles d'élevage des différentes régions, comme la Bretagne par exemple, Jean-Paul Diry soulève l'existence de dynamiques territoriales, au lieu d'une uniformisation totale du

[13] C'est un mode de production diffus, peu productif et largement orienté vers l'autoconsommation ou la consommation de proximité. Rapidement, l'industrialisation est une bascule vers un modèle plus uniforme, appuyé sur l'augmentation des échanges, les dynamiques de concentration économique, de spécialisation, et la généralisation « du modèle alimentaire maïs-tourteau de soja exporté par les USA » (Soufflet, 1986).

modèle. Il prend ici l'exemple de la Bresse pour la volaille, qui n'a pas connu de mutation industrielle générale et du sud-ouest de la France pour le porc, en « forte résistance à l'industrialisation » (Soufflet, 1986).

La géographie a donc de longue date théorisé les filières agricoles, avec une focale importante sur les logiques spatiales et territoriales qui font la spécificité de l'approche géographique. Sans revenir aux premières occurrences de la filière, elle s'est construite sur l'héritage de la géographie tropicale puis de la géographie du développement, des approches des relations Nords-Suds, des ponts avec l'économie du développement, des travaux sur l'industrialisation des pays des Suds et notamment des filières agroalimentaires (Hugon, 1988) mais aussi sur l'industrialisation des filières françaises. La notion de bassin de production, comme traduction spatiale des filières dans un contexte d'intégration des agriculteurs, est attribuée à Jean-Paul Diry en 1985 (Frayssignes, 2005, p.61). Auparavant, des travaux pionniers de ruralistes posent des jalons pour rendre compte des transformations induites par l'industrialisation. Pierre-Yves Le Rhun (1970) décrit le développement de l'élevage intensif de volailles et de porcs dans le nord de la Bretagne et ses effets socio-économiques mais aussi sur les paysages[14]. Bernard Schaller (1979) à propos de cette « révolution avicole » aborde les « structures de production avicoles », les logiques d'intégration et la structuration en filière. Jean-Paul Charvet (1985, *in* Rey, 1987b) s'intéresse aux « greniers du monde » et à « l'interprétation systémique de ces pôles spatiaux ». Dans le prolongement de la tradition géographique de l'étude régionale, on trouve également plusieurs études localisées des changements de modèle agricole et agrolimentaire : Pierre Daucé et Philippe Perrier-Cornet (1986) avec une comparaison des formes d'intensification régionale entre le Morbihan et le massif jurassien, ou encore Corentin Canévet (1988) à propos du modèle agroalimentaire en Bretagne. Jean Cavailhès (1989) quant à lui, analyse un « système productif régional », le « système charolais », défini comme un ensemble de « cohérences locales » spatialisées de « manières de produire ». Le bassin de production apparaît largement sous la forme décrite par Jean-Paul Diry avec la modernisation de l'agriculture (Pilleboue, 2000), les travaux de Jean Vaudois (1996 ; 2000) contribuent à les qualifier. Les bassins de production sont réinvestis dans les années 1990-2000 en géographie par Jean Pilleboue (2000), au prisme de la qualité et de la délimitation des aires de productions des AOC ainsi que des IGP.

D. Filières agroindustrielles et territoires

Un retour sur l'histoire récente des filières agricoles permet d'interroger les temporalités du rapport à l'espace et au territoire. Elles ont connu de grandes mutations durant les cinquante dernières années qui ont renouvelé ces liens. Le développement des filières agroindustrielles, particulièrement en élevage, nous permet ainsi de mieux resituer les filières de terroir, de qualité et d'origine, dans le paysage agroalimentaire français. L'industrialisation concerne l'essentiel des filières mais avec des temporalités différentes et à ce titre l'élevage se démarque des autres secteurs. L'exemple de la restructuration et de l'industrialisation des filières d'élevage a souvent été étudié pour interroger les dynamiques sectorielles et territoriales depuis les Trente Glorieuses jusqu'au tournant territorial et qualitatif des années 1990-2000, parce que ces filières sont très marquées par les effets d'une modernisation plus tardive que pour d'autres filières (Coquart et Mazenc, 1996). Les filières d'élevage se structurent ou se restructurent sous l'effet de l'industrialisation du modèle agro-alimentaire, mais de manière contrastée selon les productions et les territoires. Dans certaines régions, comme l'ex-

[14] Il propose de qualifier ce modèle d'« élevage agro-industriel », écrit sur la « structure agraire agroindustrielle » et le « paysage agro-industriel » (Le Rhun, 1970).

région Midi-Pyrénées par exemple, qui ne se sont pas engagées dans « une production de masse assise sur une concentration des outils de production », les difficultés de structuration du secteur sont prononcées (Coquart et Mazenc, 1996). L'industrialisation et la structuration de filières ne signifient pas qu'il y a eu un effacement des logiques spatiales ou des héritages historiques, celles-ci se sont appuyées sur des acteurs et des facteurs en partie préexistants. C'est ce qu'écrit Jean-François Soufflet (1983) à propos de la modernisation de la filière viande bovine, qui connaît un changement de modèle de production et de distribution depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Elle est synonyme d'une nouvelle organisation de filière et d'émergence de nouveaux types d'acteurs, sans toutefois faire table rase du modèle « traditionnel » préexistant (Coquart et Mazenc, 1996 ; Soufflet, 1983). L'auteur décrit les transformations des circuits de commercialisation de la viande bovine, l'apparition de ces acteurs et dépeint un mouvement entre modernisation de la filière (apparition d'acteurs spécialisés, de nouvelles organisations…), spécialisation accrue des éleveurs et persistance de circuits traditionnels « modernisés ». Plus que le remplacement d'un système traditionnel qui serait désorganisé, complexe et irrationnel par un système moderne industriel et rationnel, il s'agirait plutôt du passage de l'un à l'autre à partir des fondations du premier, avec la persistance de formes traditionnelles, soit en réalité une nouvelle complexification de la filière. En termes spatiaux, les nouveaux circuits de la viande « s'organisent pour répondre à des conditions géographiques et économiques spécifiques, révélées par des différences régionales marquées », elles sont le « reflet de structures de production régionale ». Cela souligne les persistances des zones historiques d'élevage et de consommation, mais aussi l'importance de la distribution pour approvisionner des zones dépourvues d'élevage (ici bovin), pour expédier l'excédent de production qui n'est pas consommé localement, ou encore pour approvisionner les centres urbains. Mais cela traduit également une accentuation des logiques de localisation de la production et de la consommation dans des régions différentes depuis la seconde guerre mondiale sous l'effet de l'industrialisation et de la réorganisation de la filière bovine.

L'étude du secteur à ce moment de la modernisation laisse poindre des indices sur l'ancrage territorial des productions d'élevage : des acteurs et des organisations anciennes en partie renouvelées et plus ou moins ancrées à des territoires, des logiques historiques dans la localisation des productions et des consommations, etc. ; mais aussi des éléments sur l'évolution globale des filières. Avec la mise en évidence des limites et des échecs du modèle industriel, la littérature scientifique des années 1990 met en évidence une diversité de trajectoires des filières, pour certaines appuyées sur des stratégies de différenciation par la qualité et le terroir, en affichant parfois une franche opposition aux logiques industrielles. Avant ce tournant cependant, beaucoup de travaux portent déjà sur les filières et l'espace, mais déjà aussi sur l'articulation entre les logiques sectorielles et territoriales.

En effet, cette articulation n'apparaît pas après le développement du modèle productiviste, elle en est également une caractéristique. Martino Nieddu et Antonin Gaignette (2000) reprennent la notion de « configuration productive », qui pose et décrit la diversité des logiques productives et de leur gouvernance, à la fois selon les productions et les territoires[15], et ce dès la période de modernisation de l'agriculture. L'existence d'une diversité de configurations productives démontre l'importance de l'action collective et la possibilité « d'évolution endogène » dans des territoires, y compris pour l'agriculture productiviste, malgré l'importance du niveau national et sectoriel. Les auteurs décrivent donc à la fois une « variété intersectorielle » (différenciation entre différents secteurs) et une « variété intrasectorielle » (différenciation au sein d'un même secteur, ici selon les territoires). Il y a non seulement « absence d'homogénéisation des structures agricoles et des relations entre l'agriculture et les industries agro-alimentaires », mais aussi existence de dynamiques territoriales. Dans ce sens les

[15] Dans le sens d'espace particulier, qui « connaît un processus d'auto-organisation selon une dynamique d'apprentissage qui le dote d'une capacité d'évolution endogène » (Nieddu et Gaignette, 2000).

dynamiques territoriales renvoient à des systèmes d'innovation localisés, des spécialisations productives et la constitution d'« avantage comparatif institutionnel ». Pour Martino Nieddu et Antonin Gaignette (2000), l'agriculture productiviste des Trente Glorieuses articule logiques sectorielles et territoriales avec une domination de la gouvernance sectorielle, puis la période suivante est caractérisée par une articulation entre logiques sectorielles et territoriales avec l'émergence de gouvernances territoriales ; dans les deux cas les dimensions sectorielles et territoriales sont mobilisées.

Des travaux se focalisent ainsi sur la nature et les évolutions du lien entre filières agroalimentaires et territoire, s'attelant à décrire les logiques territoriales induites par ces filières. Jean Vaudois (1996) étudie l'industrialisation puis la restructuration des bassins de production endiviers du nord de la France et décrit à la fois la constitution d'une filière industrialisée, avec une logique sectorielle forte, mais aussi les dynamiques de territorialisation ou de déterritorialisation. Dans les années 1970-1980, un contexte favorable aide au développement de la production, impliquant de nombreuses transformations. Il observe le « rôle croissant des structures d'encadrement professionnelles (syndicalisme spécialisé, organisation économique des producteurs) et du poids des décisions prises au niveau national et européen sur le fonctionnement de la filière ». Ce mouvement s'observe aussi en élevage, où l'industrialisation s'accompagne du développement de structures coopératives, pour porter le développement des filières et répondre aux nouveaux besoins d'échange et de services des éleveurs, sans toutefois choisir la voix d'une intégration par le secteur privé (Soufflet, 1983). D'un point de vue spatial la production se diffuse, territorialement de nouveaux pôles de production naissent, d'anciens pôles déclinent et le territoire est maillé par des réseaux techniques et économiques (Vaudois, 1996). Dans un contexte de crise, à partir du milieu des années 1980, les acteurs de l'aval et particulièrement la grande distribution gagnent en pouvoir économique et ce changement d'équilibre tend à favoriser les grands ateliers au détriment des producteurs de pleine terre, entrainant une déterritorialisation et un détricotage du tissu d'exploitations dans les bassins de production. La territorialisation des filières apparaît donc comme dynamique, changeante, elle peut se renforcer ou s'affaiblir ; mais la structuration de bassins de production et les relations entre les acteurs de la production, de la transformation, de la distribution avec les acteurs de l'encadrement des filières présentes sur les territoires, sont tout de même des facteurs de pérennité d'une forme de territorialisation des activités agroalimentaires (Vaudois, 1996 ; Rieutort, 2009).

Le passage de logiques sectorielles dominantes à des logiques plus territoriales apparaît pour d'autres secteurs comme une voie de sortie dans un contexte de crise, à la fin des années 1980. C'est particulièrement le cas pour le secteur laitier, qui connaît une forte restructuration. Une crise, particulièrement depuis la réforme de 1992, est en effet à l'œuvre depuis maintenant trente ans ; une « restructuration » qui se traduit par un agrandissement des exploitations et une perte de vitesse des petites exploitations familiales, principalement pour des raisons de compétitivité [16] (Mundler *et al*., 2010). Mais « les dynamiques territoriales peuvent pour partie compenser les effets de la restructuration et jouer un rôle déterminant sur la viabilité de ces exploitations », dépassant le seul critère de la compétitivité. Les auteurs expliquent ce phénomène notamment par une réalité contrastée de cette restructuration selon les territoires, dépendant aussi largement de ce qu'ils désignent comme « l'ambiance laitière locale » [17], soit un ensemble de caractéristiques socio-économiques et institutionnelles locales qui influencent la viabilité des exploitations et la motivation des éleveurs. La conduite et la viabilité des exploitations laitières ne dépendent pas que de la compétitivité, ils dépendent aussi des contextes locaux, des dynamiques territoriales, par exemple de

[16] Au moment de la parution de cet article, le nombre d'exploitations laitières baissait de 4.1% par an depuis 1995 (Mundler *et al*., 2010).
[17] Expression reprise à Vincent Chatellier et André Pflimlin, 2007.

la volonté des diverses organisations professionnelles et institutionnelles à soutenir le maintien de petites exploitations laitières sur leur territoire. En termes d'articulation entre sectoriel et territorial, cela veut dire qu'un secteur en grande crise n'a pas les mêmes réalités selon les espaces, selon s'ils ont une tradition d'élevage ou non, selon les types d'exploitation, mais aussi selon les dynamiques territoriales portées par les acteurs locaux.

À partir des années 1980-1990, le contexte change et c'est le modèle industriel même qui est remis en question. Dans ce nouveau contexte, une attention croissante est portée à la qualité des produits. Cela s'explique par de nouvelles attentes des consommateurs, mais aussi par « l'emprise grandissante des agro-industries et de la grande distribution sur le secteur de la production se traduisant par un accroissement de la concurrence qui fait jour à la qualité un rôle renforcé » (Margetic, 1999). Si l'on présente souvent ce mouvement vers la qualité comme le résultat d'une crise de confiance vis-à-vis du modèle agroalimentaire, c'est aussi la conséquence d'un changement d'équilibre entre l'amont et l'aval des filières. La logique de filière se renforce, en raison de l'interdépendance des différents acteurs pour améliorer la qualité des produits, se différencier par le développement de gammes de produits variés fidélisant la clientèle (Margetic, 1999), ainsi que du poids de l'aval dans ces filières. Cette tendance est particulièrement marquée dans le secteur de la viande, puisque la qualité et la montée en qualité dépendent de l'ensemble des maillons de la filière. Pour Christine Margetic (1999) elle « est liée à l'ensemble des processus développés, entre lesquels s'établit une relation fonctionnelle basée sur la recherche de stratégies communes des acteurs en vue de la définition d'un produit-service » (la nature des produits carnés est en effet marquée par une homogénéisation de la qualité plus difficile, mais aussi depuis l'abattage jusqu'à la transformation, l'animal subit une série de transformations réalisées par des acteurs différents). Pour l'autrice la montée de la préoccupation de la qualité est celle d'une qualité plus « globale », c'est-à-dire qu'elle ne concerne pas uniquement le produit mais aussi les manières de produire et leurs différentes étapes : « De ce point de vue, la mise en valeur de productions locales dans des systèmes territoriaux de production peut entrainer l'amélioration de la qualité dans l'ensemble de la filière viande, surtout si elle aboutit à des signes officiels de qualité ». Ces logiques concernent aussi les filières industrielles, elle prend ici l'exemple de la production porcine du Nord-Pas-de-Calais et de son adoption de la Certification de Conformité des Produits (CCP). En effet les stratégies de différenciation et de segmentation des marchés peuvent reposer sur des économies de filière ou sur des démarches territorialisées. Quelles en sont les conséquences territoriales ? Ces filières se retrouvent à l'intersection entre les logiques de bassin de production et des politiques d'aménagement de l'espace rural, vers une articulation entre logiques de filières et développement local. Mais le poids croissant de la grande distribution fait peser un risque, de banalisation des produits labellisés et territorialisés, du fait de sa forte demande en produits régionaux, tracés et d'une forme d'accaparement de ces démarches. Par l'étude de filières industrielles en viande du nord de la France, elle décrit la possibilité d'articulation entre une « agroindustrialisation et le développement local des territoires », selon certaines conditions et malgré un risque d'accaparement par les acteurs de la distribution.

Le passage à une domination des logiques territoriales sur les logiques sectorielles mais du maintien de leur articulation se traduit de manière visible par la multiplication des filières de qualité spécifique, autour de produits ancrés. Il s'agit pour l'essentiel de la distinction de produits dit de terroir, c'est-à-dire de produits qui tirent une spécificité et une authenticité de leur origine géographique particulière. Ces filières correspondent à un tournant qualitatif et territorial de l'agriculture. Nous cherchons à en qualifier l'ancrage territorial particulier.

E. Filières de qualité spécifique et ancrage des produits

Le principe moderne d'AOC voit le jour suite aux lois de 1919 et de 1935, d'abord pour le vin[18], principalement pour des raisons commerciales, de lutte contre la fraude et de protection contre les usurpations de nom dans un contexte de crise viticole (Legouy et Dallot, 2019). Si le Roquefort est le premier produit non viticole à obtenir l'Appellation d'Origine (AO) dès 1925, la reconnaissance de l'essentiel des filières de qualité a lieu dans les années 1990 dans le cadre de la politique européenne de la qualité. Mais à quoi renvoie la notion de qualité pour les produits agroalimentaires ? Quelle articulation peut-on voir entre qualité et ancrage des produits pour ces filières ?

Le mouvement du modèle industriel vers la qualité évoqué précédemment et illustré par Christine Margetic (1999) caractérise un tournant qualitatif plus global de l'économie agroalimentaire mais pas uniquement. Dans ce contexte, la qualification des produits mais aussi des entreprises apparait comme une stratégie largement déployée. Mais la qualité des produits agroalimentaires semble spécifique et passe par la qualification des territoires productifs d'où ils sont issus. C'est ce qu'étudient en 1999 les auteurs du numéro thématique de la revue *Sud-Ouest européen* consacré à « la qualité agro-alimentaire et ses territoires ». Nous souhaitons synthétiser les apports de ces contributions parce que ce numéro thématique a été un jalon important dans l'étude de la qualité spécifique des produits agroalimentaires et parce que certaines tendances identifiées à l'époque se sont confirmées dans les décennies suivantes. Nous reprenons pour cela les éléments de l'avant-propos (Pilleboue, 1999a), qui posent la qualité agroalimentaire comme une tendance lourde à partir des années 1990 et discutent les dimensions d'une qualité dite territorialisée. La qualité devient une préoccupation productive importante mais de manière différenciée. Pour l'agroalimentaire elle qualifie d'abord des produits, pour les autres secteurs elle qualifie des entreprises, des processus de production selon des normes et des référentiels communs, de plus en plus internationaux (normes ISO…). L'auteur explique que ces deux formes de qualité ont tendance à se rapprocher et que la spécificité de l'agroalimentaire se gomme, à mesure que l'on va vers une qualification des exploitations agricoles et des entreprises en plus de celle des produits, en grande partie sous l'impulsion de la grande distribution, désireuse d'apporter des preuves et éléments de discours rassurants dans un contexte de crise (scandales et crises sanitaires, sentiment de défiance et de peur vis-à-vis de l'agroalimentaire…). On parle alors de certification « Agriconfiance », d'exploitations en agriculture raisonnée, de normes ISO ou de méthode HACCP[19] pour la maîtrise des risques sanitaires par exemple (Pilleboue, 1999a). Ce que l'auteur désigne comme une multiplication des référentiels de qualité pour répondre à des attentes sociales nombreuses (bien-être animal, qualité sanitaire…) et les potentielles confusions qui en découlent notamment entre certifications diverses des entreprises et signes officiels de qualité, rappelle l'ancienneté de ce débat. Plus qu'un élément d'actualité récente, c'est en réalité une tendance de fond. Si au moment de ce numéro spécial le mouvement vers des certifications d'entreprises qualifie principalement l'agriculture conventionnelle, la plus « moderniste » (Pilleboue, 1999a) et les bassins productivistes plutôt que les territoires centrés sur une qualité des produits reconnus par des signes officiels, il est intéressant de se demander à quel point ces deux formes de qualité se sont aujourd'hui rapprochées ou hybridées. En s'interrogeant sur la spécificité de la qualité en agroalimentaire, les auteurs de ce numéro posent un débat théorique sur le lien entre territoire et qualité.

[18] Suite à la loi pour la lutte contre la fraude des vins de 1905, puis la loi de 1919 instituant les Appellation d'Origine (AO), celle de 1935 donne officiellement naissance aux AOC.

[19] Nous pourrions faire le parallèle avec le contexte contemporain et la prise d'importance de la démarche Responsabilité Social des Entreprises (RSE) ou encore de la Certification Environnementale, aussi désignée sous l'acronyme HVE pour son niveau le plus élevé (Haute Valeur Environnementale).

Jean Pilleboue (1999a) rappelle que la qualité de l'alimentation est certes une actualité au moment de sa parution mais que c'est aussi une préoccupation ancienne, historique, mais finalement peu abordée spatialement (par les différences spatiales de pratiques agricoles et alimentaires). Les diverses contributions de ce numéro participent à discuter de la diffusion d'un référentiel d'une qualité territorialisée en agroalimentaire, renvoyant à diverses dimensions des territoires et selon des allégations plus ou moins avérées. Au travers de l'étude de six productions de qualité dans des territoires différents, les auteurs analysent la qualification des territoires productifs.

Nous retenons de ce numéro thématique trois axes de réflexion centraux, le premier consacré à la spécificité de la qualité en agroalimentaire, le deuxième aux différences de lien au territoire entre les filières de qualité et le troisième aux types de qualité territorialisée existants. D'abord, peut-on dire qu'il y ait une spécificité de la qualité en agroalimentaire ? S'il y a bien un rapprochement entre la logique de qualité de l'agroalimentaire avec d'autres secteurs dans ce qui semble être un tournant qualitatif de l'économie, il y a une spécificité dans le lien des produits au territoire, par la qualification des produits et des territoires dont ils sont issus. Ensuite, ce lien au territoire est en effet différent au sein même des filières de qualité ; l'explication ne réside pas uniquement par une différence de type de produit (vin, fromage, viande…), mais aussi par le territoire de production et par les pratiques des acteurs de ces filières et de ces territoires. Pour reprendre la synthèse qu'en fait Jean Pilleboue (1999a), pour les vins[20] par exemple, si le lien au terroir[21] est ancien, reconnu et prestigieux, il diffère fortement par sa nature selon les vignobles : en Bourgogne les micro-terroirs correspondent précisément à des parcelles et l'on recherche une expression de ces facteurs naturels dans les qualités du vin ; dans le bordelais ce lien est moins évident, l'aire de production et les unités de terroir sont discordants ; dans le vignoble de Champagne le lien au terroir naturel est traditionnellement peu revendiqué malgré des pratiques émergentes des vignerons, le lien au terroir renvoie majoritairement aux rapports sociaux, particulièrement au prestige et à la réputation de grandes maisons. Pour les fromages[22], dont la notoriété du terroir est plus récente, le lien à l'origine des fromages se concentre principalement sur les usages, les savoir-faire, les caractéristiques spécifiques et l'ancienneté des productions. Globalement il y a un renforcement du lien entre ces produits et les territoires d'origine, par un renforcement progressif des règles, des cahiers des charges et par la délimitation des aires de productions. Enfin pour les viandes[23], deux études (de régions cette fois-ci) permettent de voir deux types de qualité territorialisée. Christine Margetic (1999) montre que dans des régions productivistes le lien au territoire peut se faire davantage par le marché régional que par le lien au terroir et la reconnaissance du lien entre qualité et territoire peut se faire hors des signes officiels de qualité, de manière moins exigeante ou par des références plus vagues à l'origine. Lucette Laurens (1999) fait état d'un territoire plutôt en marge du productivisme, l'Aubrac, où l'identité et l'action collective du territoire fondent une stratégie régionale de qualité autour de plusieurs produits, agricoles et non agricoles. Enfin, ces travaux nous renseignent sur la définition même de l'ancrage territorial. La diversité des liens au territoire pour les produits de qualité, au sens large c'est-à-dire dans et en dehors des SIQO, renvoie aux processus de qualification des territoires productifs, comme étant une dimension de l'ancrage territorial des activités et des produits agroalimentaires.

L'ancrage des filières de qualité et de leurs produits est aussi le fait des acteurs. Si les producteurs sont à priori déjà présents sur le territoire délimité par le signe de qualité, les IAA, acteurs importants de ces filières, font un choix de localisation. Ils arbitrent notamment entre une logique de flexibilité qui caractérise leur nomadisme et une logique d'ancrage, portée par un engouement pour le terroir.

[20] Pilleboue fait référence à Hinnewinkel, 1999 et Brochot, 1999.
[21] Forme particulière de lien au territoire.
[22] Pilleboue fait référence à Delfosse, 1999 et Ricard, 1999.
[23] Pilleboue fait référence à Margetic, 1999 et Laurens, 1999.

Christine Margetic (2014) montre que certaines IAA se positionnent ainsi sur des productions dites de terroir, où la localisation caractérise les produits finis en se fondant sur des notions mouvantes de lien au territoire et de qualité : « L'appropriation, réappropriation ou création d'un produit alimentaire mobilise alors l'ensemble des partenaires du bassin de production, la firme étant un acteur parmi d'autres, mais incontournable et parfois leader. L'exemple représentatif est celui des appellations d'origine (AOC-AOP) pour lesquelles l'enracinement territorial, qui concoure à la typicité du produit, repose tant sur les caractères du terroir (ou combinaison de terroirs) que sur des savoir-faire hérités et transmis, avalisés pour une aire géographique strictement délimitée (enracinement contraint) ». Dans cette stratégie le terroir et la localisation sont à la base d'un capital territorial. « Les acteurs du territoire associent parfois plusieurs produits dans un panier de biens à même d'assurer une rente de qualité territoriale (Aubrac, Baronnies, Bresse...) » (Hirczak *et al.*, 2008 *in* Margetic, 2014). Cette rente territoriale est une rente « combinant la qualité intrinsèque du produit et son ancrage en un lieu spécifique avec son histoire et ses savoir-faire » (Pecqueur, 2001). L'auteur décrit un modèle de valorisation qui ne vient pas qualifier le modèle des filières de qualité mais leur ancrage territorial lorsqu'elles sont intégrées dans une stratégie territoriale, de long terme, mobilisant plusieurs produits du territoire. Ce modèle dépasse donc la seule stratégie d'une filière pour venir interroger sa cohérence avec d'autres filières et acteurs d'un territoire. « L'hypothèse du panier de biens peut se vérifier quand, à l'occasion de l'acquisition d'un produit de qualité territoriale, le consommateur découvre la spécificité des autres produits issus de la production locale et détermine son utilité sur l'ensemble des produits offerts (panier) ; […] la valeur additionnelle du panier tient au fait que le consommateur achète le produit dans son contexte » (Pecqueur, 2001). Dans ce modèle il y a souvent la présence d'un produit « leader », qui pousse à la consommation d'autres produits et services associés à l'environnement de ce produit leader. L'un des exemples pris dans cette étude est ainsi l'huile d'olive de Nyons dans la Drôme, bénéficiant d'une AOC, qui conduit à faciliter la consommation d'autres produits du territoire (« vins de pays, huiles essentielles, tilleul ou lavande »). La création d'une rente territoriale est alors le résultat d'un processus organisationnel, « elle reflète la capacité des acteurs à créer des processus institutionnels susceptibles de capter le consentement à payer des consommateurs associés à l'environnement du produit » (Pecqueur, 2001).

Cependant, le modèle du panier de biens n'est pas systématique autour d'une filière de qualité et de l'origine et leur ancrage territorial reflète en réalité une grande diversité de situations. Les filières et les produits de terroir n'ont pas tous le même type d'ancrage. En effet, pour le cas des appellations par exemple, le label « ne caractérise pas seulement un produit, mais aussi une organisation territoriale » (Allaire et Sylvander, 1997). Cette organisation territoriale varie. Afin de la caractériser, Philippe Perrier-Cornet et Bertil Sylvander (2000) s'attellent à identifier les points communs et les variations entre les filières d'appellation[24] par « les stratégies individuelles des firmes, les stratégies collectives et les formes de coordination, et enfin la dimension territoriale de ces systèmes productifs ». À propos de cette dernière, ils soulignent une opposition entre une gouvernance territoriale[25] et une gouvernance sectorielle[26] dans les filières AOC, qui conduit à une diversité de situations selon la domination de l'une ou l'autre des logiques de gouvernance, malgré le cadre règlementaire commun à ces filières qui fonde un lien au territoire a priori fort. Les filières AOC forment donc un ensemble économique hétérogène dont les auteurs dressent une typologie, entre un

[24] À ce propos, ils adoptent une définition économique des filières d'appellation, soit « des processus de coopération économique sur un territoire donné entre des agents qui s'organisent et élaborent des règles partagées en vue d'obtenir un avantage concurrentiel collectif, dont chacun bénéficiera aussi individuellement » et concourant à la construction collective et la valorisation de ressources spécifiques (Perrier-Cornet et Sylvander, 2000).

[25] « Effet de la coopération entre acteurs au sein d'un réseau localisé de production » (Perrier-Cornet et Sylvander, 2000).

[26] « Issue d'une coopération fondée sur le domaine d'activité lui-même, avec ses normes et ses règles de concurrence et de coordination propres, en dehors d'une détermination strictement spatiale » (Perrier-Cornet et Sylvander, 2000).

pôle sectoriel et territorial. Ils distinguent ainsi quatre « systèmes AOC » (« gouvernance sectorielle pure », « gouvernance sectorielle AOC », « gouvernance territoriale forte », « gouvernance territoriale faible »). En outre, les cahiers des charges et leur niveau d'exigence varient selon les filières. Prenant le cas des filières fromagères AOC, Daniel Ricard (1999) distingue, et dans son analyse il oppose, des filières qualifiées de « libérales » précisant peu les conditions de production dans un contexte d'industrialisation de la production fromagère, et des filières plus contraignantes et strictes (Frayssignes, 2005). Les filières de qualité sont sur ce point hétérogènes. Ainsi, la variabilité de la dimension territoriale des filières AOC ainsi que leur hétérogénéité rendent nécessaire la définition précise de leur ancrage territorial.

D'autant plus qu'au-delà des appellations, les filières de produits de qualité spécifique sont diverses également du fait de la règlementation et du passage au niveau européen de la politique de la qualité, introduisant les Indications d'Origine Protégée (IGP) et les Appellations d'Origine Protégée (AOP) (Allaire et Sylvander, 1997). Pour caractériser la gouvernance de ces filières, entre logiques territoriales et sectorielles, l'attention est portée à « trois dimensions de coordination » : « les relations interentreprises et le type de concurrence », « les relations entre producteurs agricoles et transformateurs », « les dispositifs de normalisation » (Allaire et Sylvander, 1997). Se faisant, ils identifient qu'une AOC seule, une AOC passant AOP, une nouvelle IGP correspondant aux interprétations de l'INAO et dans une moindre mesure un label rouge passant IGP, ont une gouvernance territoriale marquée. Un label rouge seul, une nouvelle IGP dans son interprétation agro-industrielle et dans une moindre mesure un label rouge obtenant une IGP ont gouvernance sectorielle marquée. Ce travail nous renseigne sur la variabilité de la dimension territoriale des filières de qualité spécifique, mais il faut également la situer dans une perspective plus large du passage d'une logique d'innovation sectorielle dominante qui caractérisait le modèle agricole productiviste à l'affirmation d'une logique d'innovation territoriale ; elle rejoint le passage « d'une logique productiviste à une logique de qualité » dans un contexte de globalisation (qualifiant une demande d'une agriculture « de service, « durable », et « citoyenne ») (Allaire et Sylvander, 1997). Si l'innovation territoriale n'a pas remplacé l'innovation sectorielle, « le développement des politiques de qualité et la construction de systèmes de qualité territorialisés[27] manifestent une tendance à une action réflexive des acteurs sur leur environnement économique » (Allaire et Sylvander, 1997).

Nous avons ainsi soulevé la spécificité de la qualité (bien que polysémique) pour le secteur agricole et agroalimentaire, en raison de la qualification des territoires productifs de ce secteur. En résulte pour les filières de qualité spécifique une diversité d'ancrage, exprimée en termes d'organisation par leur type de gouvernance (entre logique sectorielle et territoriale). L'ancrage territorial s'appréhende donc entre les différentes filières dans un premier temps, mais son caractère dynamique et construit nous conduit à envisager le processus d'ancrage territorial au sein même de ces filières. En effet, si pour les filières AOC la localisation de la production et des acteurs économiques est circonscrite par le périmètre des aires définies dans leur cahier des charges, des mouvements de délocalisation ou de relocalisation peuvent exister au sein même de ces aires (Barjolle et Thévenod Mottet, 2004). Les auteurs identifient deux dynamiques de l'ancrage territorial des AOC :

- Une logique de concentration des structures économiques dans les AOC, similaire à celle que connaît l'ensemble du secteur agroalimentaire. Elle a pour conséquence une « délocalisation

[27] Lorsque « l'ensemble du système fonctionne sur la base d'une concurrence limitée aux acteurs d'une zone, avec une gouvernance territoriale affirmée appuyant une convention de qualité bien constituée, on pourra parler de système de qualité territorial » (Allaire et Sylvander, 1997).

de la production en dehors de son berceau d'origine » : elle reste dans l'aire d'appellation mais se déplace vers des espaces qui ne sont pas les lieux historiques de la production[28].

- Une logique de renforcement de l'ancrage territorial par la relocalisation, par exemple par le développement de la production fermière. Elle peut avoir pour conséquence une relocalisation de la transformation vers les berceaux d'origine des AOC.

La gouvernance collective de ces produits d'appellation est le théâtre de la négociation d'un compromis entre les acteurs pour la délimitation de l'aire et des critères de production, compromis entre les tenants de la première et de la seconde logique (élargissement de l'aire et concentration des structures, contre aire restreinte, acteurs de taille réduite et contraintes de transformation). Pour prendre du recul quant à la spécificité des filières de qualité de type AOC[29], il ne faut donc pas omettre qu'elles sont concernées par les dynamiques du reste du secteur agroalimentaire. Pour Dominique Barjolle et Erik Thévenod-Mottet (2004), leur trajectoire peut les conduire à aller davantage vers un pôle ou l'autre, selon la robustesse des cahiers des charges notamment (des critères qui peuvent ou non favoriser la transformation artisanale par rapport à l'industrielle par exemple[30]) ; les AOC renvoient ainsi à plusieurs types d'ancrage et de qualification des produits. Si cela n'est pas le cas de toutes les filières AOC, les auteurs identifient également une nouvelle qualification du produit dans ce processus : il est non seulement distingué par une AOC ce qui le distingue des produits standards mais il peut être également fermier, artisanal ou industriel[31]. Cette deuxième qualification du produit de qualité spécifique induit un questionnement sur un ancrage des produits eux-mêmes et pas uniquement des acteurs ou des filières.

Réunissant ces approches, Julien Frayssignes (2001) formule une proposition théorique et méthodologique pour qualifier la diversité de l'ancrage territorial des filières de qualité, dans son caractère dynamique (considérant les trajectoires des filières), à partir de l'analyse approfondie de la filière fromagère AOC Roquefort. Il analyse son ancrage territorial selon trois entrées : l'ancrage des acteurs, l'ancrage de la filière dans son ensemble et l'ancrage du produit. Les acteurs désignent ici les producteurs et les transformateurs. La filière recouvre assez largement l'action stratégique de l'interprofession. Enfin, l'entrée par l'ancrage du produit est jugée nécessaire dans la mesure où les systèmes de production concernés par les filières AOC génèrent des produits AOC et non AOC (Frayssignes, 2001). Le modèle d'analyse des « trajectoires » et des « modes d'ancrage territorial » des filières fromagères en AOC peut donc être synthétisé comme une approche à trois niveaux d'analyse (acteur, filière, produit), selon leur forme de rapport au territoire. Ces formes de rapport au territoire se déclinent en trois dimensions :

- Les modalités de mobilisation des ressources productives, matérielles ou immatérielles

- Les relations avec les autres acteurs territoriaux, dans la sphère politique, sociale et économique

- La valorisation des caractères du territoire dans la promotion des produits, soit l'incorporation d'aménités dans les produits agroalimentaires.

[28] Dominique Barjolle et Erik Thévenod Mottet (2004) analysent le cas du fromage d'Abondance, où les acteurs de l'industrie laitière se sont installés en zone AOC mais hors des vallées de production historique.
[29] Nous pouvons sans doute étendre ce constat aux autres filières de qualité spécifique.
[30] Pour les fromages cela peut être une obligation de fabrication sur l'exploitation ou la limitation du rayon de collecte du lait.
[31] Voire d'alpage, dans le cas de la production du fromage « Abondance » (Barjolle et Thévenot-Mottet, 2004).

À cela s'ajoute une prise en compte de l'influence de facteurs extérieurs d'ancrage en raison de l'inscription de la filière AOC dans des formes d'environnements plus larges :

- « L'environnement économique » : pour les AOC, « l'environnement économique se manifeste notamment à travers deux facteurs : la demande et la concurrence », dans un contexte de globalisation (recherche de flexibilité, réduction de la dépendance aux territoires mais aussi développement de stratégies basées sur la valorisation de ressources locales)

- « L'environnement institutionnel » : des organismes et des institutions du secteur de production mais aussi d'autres plus spécifiques aux AOC, à diverses échelles, du local à l'international.

Nous proposons de reprendre cette proposition conceptuelle mais de revenir plus largement sur le terroir, l'une des composantes de l'ancrage territorial. Si Julien Frayssignes (2001 ; 2008) avait proposé une revisite du concept d'ancrage territorial afin d'explorer davantage ses dimensions socio-économiques ou politiques, nous aurons également une attention portée à l'irruption de la considération pour la durabilité dans cet ancrage, pour les acteurs, les filières et les produits.

Synthèse. Systèmes, filières, qualification des territoires productifs et des produits.

Le tournant qualitatif et territorial de l'économie depuis une quarantaine d'années se poursuit en une nouvelle étape par l'investissement de la recherche sur les thématiques de la durabilité des filières ou des systèmes de production. Aujourd'hui, les approches des systèmes localisés ont un certain succès comme exemples de systèmes de production et de consommation porteurs de transition de l'agriculture et de l'alimentation. Ces travaux mettent l'accent sur les dimensions territoriales de l'alimentation, par les systèmes d'acteurs et l'activation de proximités. Ils conceptualisent des systèmes à plusieurs échelles, notamment les SYAL ou les SAT. La relation entre organisation des acteurs et satisfaction de besoins alimentaires localisés apparait comme une perspective forte pour une relocalisation, à divers degrés, porteuse de durabilité et d'alternative au modèle agroalimentaire dominant. Les auteurs étudient entre autres la place des produits de qualité et des produits territoriaux dans ces systèmes. Cependant, ces approches montrent aussi l'importante synergie entre différentes filières ou entre filières et acteurs territoriaux ; considérant cela, ainsi que les limites soulevées de ces approches, l'entrée par les filières elles-mêmes semble toujours pertinente.

La notion de filière provient d'abord de l'économie industrielle. Elle est adaptée à l'agriculture au moment de l'industrialisation de l'activité agricole. La filière désigne alors la production de biens et de services agroalimentaires issus de l'activité d'acteurs interdépendants, organisés d'amont en aval jusqu'au consommateur. En agriculture, la notion devient rapidement pluridisciplinaire. La spécificité de l'organisation productive en filière, mais aussi de ses expressions spatiales ainsi que des modalités d'ancrage territorial caractérisent ce secteur d'activité. C'est donc un objet d'intérêt de longue date pour la géographie.

Pour les géographes l'approche des filières a pour objet la compréhension des logiques de localisation des productions : travaux sur la localisation des IAA, dynamiques de spécialisation, concentration, délocalisation inégales dans l'espace, puis ancrage territorial,… Historiquement la conceptualisation se fait d'abord par des travaux sur la localisation des productions, puis connaît une focalisation sur les filières longues d'export par la géographie tropicale et du développement, qui s'intéresse aux impacts de ces filières sur les territoires de production et plus largement sur les relations entre pays du nord et pays du sud. Ils analysent l'industrialisation des filières agricoles en France et le rôle des dynamiques territoriales dans le succès de cette industrialisation, ainsi que l'articulation entre les logiques territoriales et sectorielles opérée à partir de la modernisation de l'agriculture. La notion de bassin de production est mobilisée, comme projection spatiale des filières, dont on analyse les recompositions dans le temps.

À partir des années 1980-1990, la qualité des produits, le tournant qualitatif et territorial de l'agriculture conduisent à des mutations des logiques spatiales. De plus le contexte de globalisation accentue les besoins de différenciation des produits, contexte propice à l'émergence et à la distinction des filières et produits de terroir. C'est alors un moment de multiplication des travaux sur l'ancrage territorial des filières et des produits. Ceux-ci identifient le rôle de la qualification des territoires productifs dans l'émergence des produits de qualité ; ils soulignent la spécificité de leur ancrage territorial :

- Mobilisation de ressources productives matérielles et immatérielles
- Rôle de l'environnement économique, institutionnel et des relations aux acteurs territoriaux
- Valorisation des caractères du territoire par leur incorporation dans les produits

IV. Le terroir, dimension de l'ancrage territorial et pistes sur les éléments constitutifs du lien au terroir des produits

Pourquoi réinvestir la notion de terroir ? Nous avons vu dans la revue de littérature sur l'ancrage territorial que la notion de terroir semblait insuffisante pour rendre compte de l'entièreté du lien au territoire des filières de qualité, particulièrement dans une perspective d'identification de leur rôle en termes de développement territorial. Nous défendons l'idée que réinvestir le lien au terroir a du sens, parce que s'il n'est qu'une des dimensions de l'ancrage territorial, nous faisons l'hypothèse qu'il s'est spécifiquement et profondément renouvelé dans un contexte de développement durable et de transition. En ce sens, réinterroger le lien au terroir des produits pourrait permettre d'éclairer les stratégies mises en place par ces différentes filières et leurs acteurs sur le sujet.

Nous revenons donc sur la très riche littérature consacrée au terroir pour identifier les renouvèlements passés et en cours. Nous proposons de démarrer cette revue dans les années 1990, décennie foisonnante pour les travaux sur les filières de qualité ainsi que sur le terroir. La notion est loin d'être nouvelle mais elle est alors réinvestie dans un moment de structuration de la politique et des filières de qualité. Cet engouement scientifique répond également à un engouement pour le terroir dans un contexte de patrimonialisation des espaces ruraux et des produits alimentaires. C'est une décennie marquée par une plus grande pluridisciplinarité et une affirmation des sciences humaines et sociales sur les questions de terroir. Les changements de contexte progressifs nous permettent d'envisager un découpage par décennie. Nous proposons de revenir sur les travaux des années 1990[32], puis sur ceux des années 2000[33] et enfin sur ceux des années 2010[34], bien qu'il y ait en réalité des continuités logiques entre ces périodes plus que des ruptures. Ce découpage est choisi dans un souci de simplicité et de lisibilité. Le corpus est donc constitué de 55 références, majoritairement francophones[35]. Nous avons voulu identifier des travaux de synthèse proposant déjà des réflexions sur l'évolution et la construction de la notion dans le temps. Ces chercheurs et ces chercheuses ont travaillé longtemps sur cet objet et pour certain ils sont revenus sur leurs propres travaux afin de les actualiser. Ce choix ne nous permet pas de prétendre à l'exhaustivité mais nous permet de considérer une large variété de références et ce, sans restriction de discipline. Nous nous référons ainsi à des travaux de géographie, de sociologie, d'économie, d'anthropologie et d'ethnologie. Plus qu'un ancrage disciplinaire nous portons une attention particulière au terroir comme dimension de l'ancrage territorial, dans sa dimension matérielle et immatérielle afin de les mettre en dialogue avec les pratiques et les discours des acteurs de ces filières.

En effet, cette revue bibliographique permettra d'alimenter la discussion sur l'articulation entre ancrage territorial et durabilité, en analysant différentes questions de recherche dans le temps. Au centre des débats scientifiques sur les liens des produits à l'espace, la notion de terroir a d'abord permis d'interroger la qualification des territoires par les produits de terroir, leur développement, voire leur développement durable. La proximité entre terroir et durabilité réside à la fois dans le statut des deux notions, pour lesquelles il est difficile de donner une définition et des critères de mesures univoques, mais aussi dans leur dimension opérationnelle et leur possible articulation pour le

[32] Correspondant au déploiement de la politique européenne de la qualité et à la reconnaissance des IGP ainsi que des AOP.
[33] La fin des années 90 et les années 2000 sont marquées par le déploiement concret du développement durable, du développement territorial et l'internationalisation des Indications Géographiques (IG).
[34] Beaucoup de travaux de synthèse revenant sur les décennies précédentes mais aussi des études interrogeant l'adéquation entre le cadre proposé par les SIQO et le renouvellement du sens du terroir, sur la capacité de ces dispositifs à valoriser le terroir.
[35] À l'exception de travaux anglophones liés à l'internationalisation des IG.

développement durable des territoires ruraux. D'abord associé à des caractéristiques physiques et naturelles des milieux à l'origine de la typicité des produits puis chargé de facteurs humains, le terroir a été en effet largement investi dans un contexte de diffusion du développement durable dans les années 1990. Cette partie vise donc à mettre en perspective d'anciens travaux sur le lien au terroir des produits de qualité en proposant par la suite d'approfondir la réflexion sur les produits issus de l'élevage et notamment des produits carnés. Elle permettra ensuite d'interroger la place actuelle du terroir dans les travaux foisonnants sur le local, la territorialisation de l'agriculture, mais aussi plus largement la transition du modèle agricole et alimentaire.

A. Les recherches sur le terroir des années 1990 : succès du terroir et reconnaissance des filières de qualité

Les travaux sur le terroir des années 1990 reviennent largement sur les éléments de contexte, les facteurs de succès et d'engouement pour les produits de terroir, particulièrement marqué dans cette décennie, mais aussi sur les acteurs qui s'en saisissent (producteurs et filières, acteurs de la distribution, pouvoirs publics…). C'est en effet le moment de la mise en place de la politique européenne de qualité[36], qui au-delà des perspectives de recherche soulève la question de la, ou des, conceptions du terroir.

Plus qu'un engouement soudain dans les années 1980-1990, le terroir connaît historiquement des périodes de succès ou de rejet à mesure de ses variations de sens. Prenant l'exemple des fromages, produits majeurs et anciens de la culture culinaire française, Claire Delfosse (1997) retrace ces allers et retours du terroir en lien avec l'histoire de l'industrialisation française puis de la modernisation agricole. Elle distingue trois moments du terroir : un terroir au sens très régional jusqu'à l'entre-deux-guerre, une relégation du terroir à la sortie de la Seconde Guerre mondiale au moment de la modernisation agricole, puis une revalorisation du local à partir des années 1970 à l'origine d'une nouvelle façon d'associer lieux et produits et d'une « mode du terroir »[37] dans les décennies suivantes. De la fin du XIXème siècle au milieu du XXème, le terroir est d'abord synonyme de « petite patrie » et le produit de terroir, régional, est progressivement associé à la mise en valeur de l'histoire nationale[38] (Delfosse, 1997). La modernisation de l'appareil de production agricole et agroalimentaire passe par l'industrialisation et implique une uniformisation des produits à partir de l'entre-deux-guerres et particulièrement après la Seconde Guerre mondiale ; les produits de terroir, jugés dépassés, sont relégués (Delfosse, 1997). La chercheuse poursuit en décrivant pour les années 1970, les effets de l'avènement d'une production de masse et d'un lien au lieu de production affaibli, ici pour les fromages, qui favorise la valorisation de produits locaux et issus de territoires désavantagés pour la modernisation agricole. L'association entre les produits et les lieux d'origine dans le cadre des appellations d'origine confère aux lieux un sens fort, une dimension symbolique et identitaire associée au produit et à partir des années 1980 il y a une patrimonialisation de ces produits, désormais plutôt haut de gamme (Delfosse, 1997). La place conférée aux produits de terroir fluctue dans le temps, ainsi que, semble-t-il, le sens du terroir. Comment interpréter la valorisation du terroir depuis les

[36] Elle trouve sa traduction dans le Règlement (CEE) n° 2081/92 du Conseil, du 14 juillet 1992, relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires (Journal officiel n° L 208 du 24/07/1992 p. 0001 – 0008).

[37] En référence au titre de l'ouvrage dirigé par Claire Delfosse (2011), *La mode du terrroir et les produits alimentaires*. Paris, Les Indes savantes, 358 p.

[38] Le lien entre ces produits localisés et la nation se fait par l'idée d'une « France des terroirs », d'une diversité des produits et des terroirs dont ils sont issus qui feraient la particularité et la richesse du pays (Delfosse, 1997).

années 1980 ? Ce succès dépasse le cadre des seules appellations, attestant officiellement d'un lien des produits aux lieux, puisque la segmentation « terroir-tradition » devient une stratégie des industriels qui cherchent également à en profiter (Delfosse, 1997). Le tournant qualitatif de l'agriculture et de l'agroalimentaire est un contexte porteur pour le terroir, parce qu'il désigne une relation au lieu où la localité est une qualité en soi (Mornas et Camman, 1998). Dans ce qui semble être un engouement d'ampleur, le terroir peut être surinvesti voire manipulé (Bérard et Marchenay, 1995). Les différents acteurs qui s'en saisissent n'ont pas les mêmes objectifs ni la même vision, par exemple entre les producteurs et les acteurs de la grande distribution (Mornas et Camman, 1998). Jean-Robert Pitte (1999) pose ainsi la question suivante, le terroir est-il un effet de mode, un argument mercantile ou plus profondément un attachement à la terre comme « trait culturel constitutif de l'identité française » ? De manière sous-jacente le succès du terroir, inscrit dans une dynamique plus large de patrimonialisation, interroge le changement de rapport à la terre porté par la mutation de l'agriculture et fait l'objet d'interprétations différentes (Bérard et Marchenay, 1995). Jusqu'à l'entre-deux-guerres, la valorisation des produits de terroir peut être interprétée comme une réaction, une peur de l'industrialisation et du développement urbain, la crainte d'une uniformisation des sociétés (Delfosse, 1997). Son succès plus récent après la modernisation agricole pourrait être une réponse à une crise caractéristique de la « surmodernité »[39], c'est-à-dire un contexte où même les liens entre agriculture et potentialité des sols sont remis en cause et où l'activité agricole est délocalisable, comme les autres ; les produits de terroir seraient alors investis pour répondre à une recherche d'image et d'identité, d'association à un lieu, permettant de donner du sens (Bérard et Marchenay, 1995). Mais ces auteurs présentent également une lecture de la patrimonialisation dans laquelle le succès du terroir n'est pas réactionnaire, soit une résistance à la modernité et au progrès, mais une incorporation du temps et de l'attachement à la terre comme des éléments du monde contemporain.

Le terroir apparaît comme une stratégie de différenciation pour les producteurs et les acteurs de la distribution, mais il traduit également des enjeux spatiaux forts rendus concrets par le soutien des pouvoirs publics : « il s'agit souvent de maintenir une agriculture durable dans des espaces ruraux "défavorisés", dont les caractéristiques naturelles ne permettent pas aux agriculteurs d'entrer dans le modèle productiviste en abaissant leurs coûts de production pour augmenter la compétitivité de leur entreprise » (Mornas et Camman, 1998). C'est le sens d'abord pris par la politique de la qualité française dans les années 1960, tournée vers le développement agricole des régions considérées comme défavorisées pour l'agriculture intensive ; c'est à la fin des années 1980 que la politique française de la qualité s'enrichit d'une dimension supplémentaire au développement agricole, pour devenir « le support d'une stratégie concurrentielle de différenciation de la qualité », dans un contexte « de saturation des marché et au moment où est inauguré le marché unique européen » (Valceschini et Mazé, 2000). La politique européenne de la qualité et le règlement de 1992, introduisent en effet les AOP et les IGP, venant protéger certaines productions de la délocalisation et prendre en compte la dimension patrimoniale des productions agricoles (Bérard et Marchenay, 1995), de manière harmonisée à l'échelle de l'Europe. La politique européenne s'est ainsi construite sur les fondations de la politique française (Ricard, 1999). Au-delà de l'interrogation sur la particularité française de l'engouement autour du terroir évoquée précédemment (visible entre autres par l'inexistence d'une traduction anglaise du terme), la règlementation sur la qualité est en effet antérieure en France à celle déployée au niveau européen (Bérard et Marchenay, 1995). De ce fait, la question des définitions et des visions du terroir se pose avec une forte acuité, dans une Europe où le

[39] Laurence Bérard et Philippe Marchenay (1995) font ici référence à la « surmodernité » chez Marc Augé, à une relation au temps et aux espaces mal contrôlée et mal vécue du fait de la multiplication des « non-lieux ».

terroir ne désigne pas partout la même chose voire constitue une notion étrangère à certains pays, ceux du Nord notamment (Ricard, 1999).

Qu'est-ce que le terroir auquel se réfèrent ces produits ? Le terme « terroir » est polysémique et ancien[40], il prend au XIXème le sens scientifique de vocation des sols (Bérard et Marchenay, 1995). L'idée est alors que des types de sols dans des espaces donnés sont favorables à certaines cultures. Pour les auteurs le terroir s'enrichit progressivement pour sortir d'une vision plutôt déterministe et ce même avant les années 1990, il devient le résultat d'une interaction entre des facteurs naturels et humains à l'origine d'une typicité et d'une authenticité des produits. Georges Bertrand évoque ainsi en 1975 la « subtile dialectique entre le complexe écologique et le complexe historico-économique » et Roger Dion[41] désignait avant lui par le terroir des facteurs naturels utilisés, mis en valeur, par un milieu social, par un « vouloir humain » (Bérard et Marchenay, 1995). Le terroir n'est pas limité à sa dimension strictement naturaliste, à des facteurs naturels, puisqu'il n'est rien sans la volonté de valorisation ou de révélation par les groupes sociaux ; pour Roger Dion le terroir est une « page-blanche », une matière première avec des potentialités, transformée par les groupes sociaux (Pitte, 1999). C'est le cas par exemple des terroirs viticoles, combinaison de « facteurs naturels privilégiés » et « d'un savoir-faire des vignerons » qui confèrent au vin une authenticité et une typicité sensorielle (Morlat, 1996) le distinguant des autres. La qualité des vins est issue de ces deux composantes du terroir, les facteurs naturels et les savoir-faire élaborés au cours de l'histoire (Salomon, 1999). Le terroir désigne une typicité de ces produits au sens d'une particularité liée au lieu, issue des caractéristiques biologiques et culturelles de celui-ci (Bérard et Marchenay, 1994). En ce sens le terroir renvoie à l'idée d'une construction sociale fondée sur « l'agro-système, la plante ou l'animal et la société » (Bérard et Marchenay, 1994 ; 1995). Pour les auteurs ces produits sont des ressources locales qui impliquent « un ancrage historique déterminé, des usages locaux, des savoirs, des pratiques techniques, des attitudes et des représentations » propres ; ils ont « une fonction identitaire pour l'individu, le groupe ou la région ». Au sein des signes de qualité l'identification de ce qui fait tradition, terroir, est négocié et les choix des ODG diffèrent selon la place donnée à la dimension identitaire : cette identification est issue d'un processus de « lecture sélective du passé », particulièrement sur le volet de l'authenticité, de la recherche de preuve historique et de la sélection de savoir-faire à transmettre, processus qui participe à reconstruire l'objet lui-même (Bérard et Marchenay, 1995).

Dans cette décennie, on aboutit également à une définition institutionnelle du terroir qui semble synthétiser ces apports, issue d'une coopération de la recherche et d'acteurs institutionnels. Ce travail est rendu nécessaire par le contexte européen de déploiement des AOP ainsi que l'extension du cadre des appellations à de nouveaux produits alimentaires autres que le vin et le fromage (Margetic, 2013)[42] : « avec le concours de l'INRA, l'INAO, devenu Institut de la qualité et de l'origine, retient le terroir comme un espace géographique délimité, dans lequel une communauté humaine construit, au cours de son histoire, un savoir collectif de production, fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains. Les itinéraires sociotechniques ainsi mis en jeu, révèlent une originalité, confèrent une typicité, et

[40] « Dès le début du XIIIe siècle, il est employé à la fois comme synonyme de « pays » (vidalien) dont il serait une altération, et comme une terre dotée de certaines qualités ou aptitudes agricoles qui fondent un potentiel d'exploitation spécifique. Par extension apparaît au XVIe, l'expression « goût de terroir » associée à un vin dans un premier temps, puis appliquée ultérieurement par métaphore à une singularité campagnarde à connotation plutôt négative (« accent » ou « valeurs » du terroir) » (Margetic, 2013).

[41] Les travaux de Roger Dion, principalement « Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXe siècle » remontent aux années 1960 et font depuis l'objet de rééditions fréquentes.

[42] Ce travail de Christine Margetic (2013) est une analyse des sens et de la place du terroir. Elle revient ici précisément sur le contexte des années 1990 et sur le travail de l'INAO à ce moment-là pour proposer une définition synthétique et opératoire du terroir.

aboutissent à une réputation, pour un bien originaire de cet espace géographique (Flutet *et al.*, 2007, p.29) » (Margetic, 2013).

Faisant la synthèse des travaux de cette décennie 1990, Dominique Barjolle *et al.* (1998) proposent ainsi de définir le terroir comme multidimensionnel (agronomique et pédoclimatique, historique, technique, culturel et symbolique), il est à la fois un « support pédoclimatique », un « espace de savoirs et de pratiques » et un ensemble de « traditions et usages localisés ». Les produits de terroir sont ceux qui en sont issus. Enfin, le terroir possède une épaisseur spatiale et temporelle par la référence à l'histoire et à la tradition, aux « cultures rurales », mais il n'est pas figé pour autant ; les cultures rurales connaissent une évolution de leur statut dans le temps « de la négation durant la période scientiste à leur reconnaissance, voire à leur survalorisation et leur réinvention aujourd'hui » (Delfosse et Prost, 1998) et « l'avenir des terroirs se dessine de manière ouverte […], évolutifs comme les langues ou les cuisines » (Pitte, 1999).

Les contributions à la définition du terroir sont trop nombreuses pour espérer ici en faire une reprise exhaustive, toutefois les années 1980-1990 sont une période particulière de foisonnement des approches (Margetic, 2013). Les enjeux de ces recherches sont divers. Un premier ensemble de travaux, dans des approches à la fois physiques et humaines, s'intéresse aux dimensions naturelles et humaines du terroir mais avec des objectifs différents. D'un côté il s'agit de prouver ou d'infirmer l'existence d'un « effet terroir », c'est-à-dire affirmer le caractère premier des facteurs naturels dans le goût et les caractéristiques des produits de terroir, d'un autre côté il s'agit d'identifier le rôle des savoir-faire, dans la typicité des produits et la construction du terroir.

L'effet terroir désigne précisément « le fait qu'un produit a des caractéristiques sensorielles particulières […] qui sont dues au milieu physique où il est produit » ; cette causalité revendiquée est difficile à démontrer formellement et incarne ce que l'on désigne alors comme la « boîte noire » du terroir (Barjolle *et al*., 1998). Les auteurs expliquent que les approches physiques de l'effet terroir sont ainsi nombreuses dans les années 1990, soutenues par un contexte de demande de preuve de l'authenticité et de la typicité de ces produits, particulièrement pour leur protection par des signes de qualité. Guidé par une volonté de rendre légitime des corrélations entre milieu physique et qualité des produits, « le recours aux sciences dites dures » est considéré comme le plus approprié (recherches biologiques, physiques et chimiques pour prouver l'origine d'une flaveur, d'un goût du terroir, pour définir les terroirs comme des espaces les plus homogènes possibles…) (Barjolle *et al.*, 1998). Ces travaux ne nient pas l'existence de la dimension humaine du terroir mais considèrent les arguments « naturels » comme les véritables éléments de preuve de l'effet terroir. Ils sont considérés comme impossibles à délocaliser (Salomon, 1999), plus stables voire intangibles et donc comme fondamentaux (Morlat, 1996). Dans ce cadre, l'identification des preuves de l'effet terroir passe par la délimitation précise de celui-ci. Au sein des aires AOC viticoles, constructions sociales issues de négociations, il peut y avoir des unités de terroir différentes, au sens de supports pédoclimatiques, synonymes de « différences sensibles dans le type de vin » (Morlat, 1996). Ce constat est à l'origine du déploiement d'une méthodologie pour mieux découper ces terroirs, identifier des Unités de Terroir de Base, c'est-à-dire les plus petites surfaces d'homogénéité des « réponses de la vigne » par rapport à un ensemble de critères naturels et déterminer ainsi plus précisément les limites des terroirs (Morlat, 1996)[43]. Pourtant malgré les efforts déployés, ces approches n'atteignent pas tout à fait leur objectif. D'une part, elles ne permettent pas de démontrer le lien entre caractéristiques physiques et naturelles et typicité des produits de manière certaine ; d'autre part, les terroirs n'étant pas des espaces homogènes d'un point de vue pédoclimatique mais plutôt des agrégats de micro-régions physiques, « la continuité

[43] L'objectif de cette démarche est de consolider un argumentaire largement mobilisé pour valoriser les produits mais dont les allégations ne sont pas prouvées.

de l'espace est à chercher bien plus dans les pratiques humaines qui y prennent place que dans son unité agronomique » (Barjolle *et al.*, 1998).

Les synthèses que nous mobilisons (Barjolle *et al.* 1998 ; Bérard et Marchenay, 1995 ; Delfosse, 1997) font état de travaux où les facteurs humains sont identifiés et valorisés pour tenter de dépasser les limites des explications naturalistes. Le terroir n'étant plus considéré uniquement comme physique, évaluer la part des facteurs naturels et humains prend en effet de l'importance. Beaucoup de travaux présentent les deux dimensions comme complémentaires et constitutives du terroir mais discutent l'importance première de l'une ou l'autre dans la typicité et l'authenticité des produits, ou bien des combinaisons différentes entre les deux selon les productions. Salomon (1999) souligne même une potentielle survalorisation des savoir-faire plutôt qu'une prise en compte égale de la dimension humaine et naturelle du terroir et donc une minoration des facteurs naturels dans les travaux de cette décennie pour venir expliquer la typicité des produits de terroir, particulièrement des vins. A ce titre, les signes de qualité et de l'origine sont des objets largement investis sur des questionnements variés, comme la question de leur dénomination et de l'utilisation de noms géographiques (Bérard et Marchenay, 1995) ou de la délimitation des zones d'appellation (Delfosse, 1999 ; Ricard, 1999) en lien avec la négociation collective de la qualité et du terroir et l'importance relative des facteurs naturels. Les SIQO, comme dispositifs protégeant les produits de terroir, auraient tendance à favoriser les facteurs humains par rapport aux autres et par le processus normatif des labels à réduire la variabilité de ces productions, à les uniformiser (Bérard et Marchenay, 1994).

De quoi ce débat entre importance des facteurs naturels et humains dans le lien au terroir des produits est-il le nom ? Il fait écho à un contexte politique et institutionnel particulier. La dénomination des produits de terroir, souvent en référence à une origine géographique, devient un enjeu commercial important, la référence à un lieu connu pouvant permettre à un produit de conquérir des marchés en associant ses qualités au produit (Delfosse, 1997). Parce que l'évolution de la politique de la qualité en France positionne les appellations davantage comme outils de différenciation commerciale et non plus uniquement de développement des territoires agricoles, l'impératif de preuve des allégations du discours commercial de terroir apparaît avec plus d'acuité (Morlat, 1996). Le contexte de défiance vis-à-vis de l'agriculture intensive et du modèle agroalimentaire signe également la nécessité de répondre aux exigences des consommateurs sur la preuve de la provenance des produits et les fondements du terroir (Ricard, 1999). Concrètement, la réforme issue de la loi sur les AOC de 1990 (Delfosse, 1997) instaure le système de contrôle et donne son rôle actuel à l'INAO. La méthode déployée habituellement pour des produits et des filières viticoles ne convient pas à l'extension du rôle de l'INAO vers la prise en compte des fromages et entraine des conflits. La difficulté technique de la preuve du lien au terroir de ces produits réside également dans l'introduction d'un intermédiaire dans la production, l'animal. Particulièrement pour les AOC fromage, l'objectif est d'entériner une approche plus technique de la preuve du terroir, d'en redéfinir les composantes et les limites, afin d'éviter des aires de production trop étendues et l'affaiblissement du terroir. Il s'agit de freiner un phénomène d'industrialisation de certaines productions, en empêchant la définition d'aires d'appellation larges fondées sur les aires de collecte du lait, au profit d'aires fondées sur le principe de terroir (Delfosse, 1997) et du recentrage des productions sur leurs berceaux historiques (Ricard, 1999).

L'INAO reconnait dans le terroir une place aux savoir-faire transmis et aux usages (Delfosse, 1997) et le nom géographique caractérisant ces produits « englobe tout à la fois le produit, les savoirs, les pratiques techniques mise en œuvre et les usages sur lesquels ils reposent » (Bérard et Marchenay, 1995). L'institut se base sur une définition du terroir aux dimensions naturelles et humaines mais surtout sur le principe de l'appellation, c'est-à-dire sur le « respect d'une aire de production spécifique et sur la permanence d'usages locaux bien établis » (Ricard, 1999). Daniel Ricard

(1999) explique que c'est selon ce principe et guidé par la nécessité d'une définition commune des critères de délimitation des aires pour une homogénéisation française puis européenne, que l'INAO délimite les aires à partir de 1990, en s'appuyant sur les syndicats d'appellation des produits ainsi que sur une commission d'expert et une commission d'enquête. « La ligne de conduite de l'INAO et des commissions vise, en fait, à déterminer des zones d'AOC assez strictes pour conserver leur crédibilité, mais suffisamment vastes pour ne pas léser des régions ou des hommes qui peuvent légitimement prétendre à cette protection » (Ricard, 1999). Dans ce contexte, les redéfinitions des aires de production sont en fait souvent à l'initiative des syndicats de production qui refondent leurs cahiers des charges et se reposent la question du terroir de leur produit. Cependant, au moment de la redéfinition des aires et des cahiers des charges, l'argumentaire déployé est sensiblement différent selon les types de productions : des commissions d'experts sont par exemple plus sensibles aux arguments des sciences humaines et au rôle des facteurs humains pour les fromages que pour les vins (Ricard, 1999). Au sein même des AOC fromagères le discours n'est pas unifié, même si le recours aux sciences dites dures et environnementalistes ont tendance à faire passer les critères naturels, principalement géologiques, au premier plan, comme principes de délimitation irréfutable (Delfosse, 1997). De manière concrète ce travail de refonte des appellations a conduit à la révision des critères de production et des aires de collecte du lait pour bon nombre de filières fromagères (Frayssignes, 2005, p37).

Enfin, si ce contexte politique et institutionnel est primordial, le débat scientifique sur l'importance des facteurs naturels et humains et de leur équilibre pour le lien au terroir des produits est aussi l'écho d'un rapport de force entre sciences de la nature, du vivant, et sciences humaines, autour de la légitimité des arguments de preuve. Il fait également état de différences dans la manière d'envisager le terroir selon la nature des produits, végétaux ou animaux, et de leur degré d'élaboration voire de transformation.

En synthèse, l'essentiel des travaux de la décennie revient sur la nature, la définition du terroir et vise à en préciser les dimensions. Les objets privilégiés sont les AOC vins et fromage, filières pour la plupart préexistantes au moment du déploiement de la politique européenne de la qualité qui instaure les IGP et les AOP dans cette décennie. Contextuellement, les filières de qualité connaissent un tournant à ce moment-là et les sciences humaines et sociales se saisissent pleinement de la notion de terroir. Si le terroir est une dimension de l'ancrage territorial, cette sous-partie montre qu'il est lui-même multidimensionnel et connaît des variations de sens selon les acteurs, les filières et les produits.

B. Les recherches sur le terroir des années 2000 : de nouveaux enjeux pour la définition du terroir, entre internationalisation et promesses de développement local durable

La décennie suivante est marquée par le développement durable, l'internationalisation des Indications Géographiques ainsi que de la notion de terroir qui les sous-tend. L'insertion de ces filières à diverses échelles dans un contexte de globalisation retient l'attention. Celle-ci provoque en réponse à la consommation de masse de produits standardisés une recherche de produits diversifiés et patrimoniaux, avec une dimension identitaire, qui porte le terroir (Brodhag, 2000). Le contexte de globalisation est aussi celui de l'extension des négociations de l'OMC aux produits agricoles et alimentaires, posant le problème de la reconnaissance de ce système de protection et de valorisation

des appellations d'origine hors de l'Union Européenne, voire de sa transposition dans d'autres pays (De Sainte Marie et Bérard, 2005).

Des travaux se situent dans le prolongement de ceux de la décennie précédente pour la définition de la notion de terroir et l'évaluation du rôle des facteurs naturels et humains dans la typicité des produits, mais ils ne constituent pas l'essentiel des études. René Morlat *et al*. (2001) choisissent par exemple une approche conjointe des facteurs naturels et humains pour l'évaluation de ceux-ci. Ils déploient une méthodologie conjuguant d'un côté des savoirs scientifiques, principalement au sujet des facteurs naturels et des savoirs empiriques des producteurs de l'autre. La méthode, pluridisciplinaire, propose de croiser l'approche par Unité de Terroir de Base avec les savoirs des vignerons pour vérifier la validité des conclusions de l'approche par UTB. Le questionnement est toujours le même, identifier ce qui est responsable de l'effet terroir, du goût du terroir[44] mais les arguments de preuve changent. Le résultat de l'étude affirme cependant le lien de causalité entre terroir d'origine et caractéristiques sensorielles des vins et la dominance des facteurs naturels dans l'effet terroir (Morlat *et al*., 2001).

D'autres travaux sur le lien au terroir se consacrent aux produits carnés, où celui-ci, plus difficile à démontrer, présente une combinaison différente entre facteurs naturels et humains. Pierre Stassart (2002) évoque trois principaux arguments nuançant le lien au terroir des viandes. Tout d'abord en raison d'un lien faible entre alimentation des animaux et qualités gustatives des produits, ensuite de « l'échec d'une qualification stricte des modes de production qui aurait permis par exemple de relier de manière non discutable un produit et un mode de production » et enfin de « la difficulté à établir des réseaux de distribution fiables et stables ». Aussi, « l'alignement idéal réalisé entre terroir – vigne et vin […] que le fromage français répète avec un succès plus modeste dans ses Appellations d'origines en combinant territoire – race et fromage […] devient beaucoup plus problématique en matière de viandes[45]. Le lien au sol de la production animal est bien variable » (Stassart, 2002). De ce fait, une démarche de qualité comme le label rouge, qui qualifie un produit sur ses qualités perceptibles, est d'abord privilégiée par rapport aux démarches fondées sur le terroir. Si l'on veut interroger précisément le lien au terroir des produits carnés, il faut sans doute réévaluer l'importance de la dimension naturelle et humaine du terroir pour ceux-ci. Des approches plutôt naturalistes de l'effet terroir portent également sur des aires de production plus récentes ou de notoriété moindre, où l'existence d'un terroir est à démontrer. La dimension naturelle du terroir apparaît alors comme la première dont il faut démontrer l'existence. C'est le cas pour les terroirs viticoles d'Amérique du Nord, par exemple au Canada où l'identification de terroirs[46] nourrit une quête de légitimité internationale par rapports aux appellations européennes notamment[47] (Douglas *et al*., 2001). Pourtant la primauté des facteurs n'est pas neutre et le recours aux arguments des sciences de la vie peut permettre de les instrumentaliser en leur conférant une scientificité supérieure, le choix de privilégier le terroir dans son sens agronomique[48] masquant « des choix politiques et sociaux » dans la constitution des terroirs (Hinnewinkel et Vélasco-Graciet, 2004). En revenant sur l'histoire des vignobles bordelais et de Cahors,

[44] Ici pour les vins.

[45] Stassart (2002) identifie pour les viandes un possible alignement entre l'origine géographie, la race et le produit, mais qui serait plus complexe à démontrer pour les produits de découpe par rapport aux charcuteries.

[46] Douglas *et al*. (2001) étudient la typicité des vins de la « Niagara Peninsula ». Par l'analyse sensorielle des vins et l'articulation aux caractéristiques physiques des terroirs et au cépage utilisé, ils démontrent l'existence de deux terroirs, « Beamsvill Bench » et « Niagara Plains ».

[47] Bien que localement le terroir puisse être une préoccupation secondaire pour la majorité des acteurs de la production par rapport à d'autres critères comme la rentabilité ou bien la résistance de la vigne (Douglas *et al*., 2001).

[48] Pour la viticulture le terroir « pris dans son sens agronomique, [est] une unité naturelle élémentaire homogène produisant un vin spécifique. La diversité des terroirs justifie la diversité des appellations qui, toutes, livreraient des vins originaux, non reproductibles » (Hinnewinkel et Vélasco-Graciet, 2004).

les auteurs démontrent par leur trajectoire historique que les terroirs sont aussi sociaux et politiques, ils perdurent ou non à travers les siècles et se recomposent en fonction de la capacité des groupes sociaux à les porter et donc en fonction des organisations sociales. La dimension sociale du terroir est forte dans le secteur viticole en raison de l'organisation de la production en trois activités, c'est-à-dire la viticulture, la vinification et la commercialisation (Hinnewinkel et Vélasco-Graciet, 2004). De cette organisation découlent deux unités d'action, le vignoble et le négoce, où les relations entre les acteurs impliqués sont primordiales : « Le fonctionnement du terroir repose sur une action collective, aboutissement de rapports stratégiques et expression de contradictions internes. Le terroir de production devient ainsi un lieu de conflits véritablement organisationnels, tout à la fois système de régulation, de négociation et de médiation » (Hinnewinkel et Vélasco-Graciet, 2004). Les auteurs démontrent qu'en plus d'une fragmentation des terroirs remettant en cause leur homogénéité d'un point de vue des facteurs naturels, les terroirs ne s'y limitent pas et sont constitués de composantes sociales déterminantes[49]. Pour les produits de terroir non viticoles, les organisations collectives diffèreraient en raison d'étapes de production, de transformation et de commercialisation différentes mais aussi parce qu'ils n'ont pas la même dimension culturelle et symbolique que le vin. Malgré ces divergences elles conservent en commun certaines caractéristiques organisationnelles. L'action collective, les arbitrages et les conflits organisationnels internes sont des processus comparables qui viennent d'une certaine manière révéler le terroir mais aussi le faire perdurer ou non. Cette vision du terroir social (Hinnewinkel, 2004) le rapproche du concept de territoire : « Construction sociale résultant du projet d'un groupe d'acteurs pour un espace délimité, avec ses privilèges, ses règles, ses images (paysages, environnement, produits, etc.), ses perspectives de développement-aménagement. Derrière ce projet, le produit, un vin typique, serait reconnu par une qualité déterminée, soit un positionnement recherché dans une pyramide qualitative, grâce à un contrôle exigeant, une traçabilité sans faille, une communication sur innovation-tradition et donc une notoriété associée à des représentations claires où se trouvent en bonne place les paysages. C'est le renforcement de la dimension territoriale, de la spatialisation-territorialisation. C'est le passage du projet mais également un espace d'action collective » (Hinnewinkel, 2004, p. 183 *in* Margetic, 2013).

À propos de la dimension humaine du terroir et des savoir-faire locaux spécifiquement, Christine De Sainte Marie et Laurence Bérard (2005) étudient leur intégration dans les AOC comme critères importants de typicité. Laurence Bérard et Philippe Marchenay (2007) interrogent l'histoire et la notoriété des produits ainsi que le caractère normatif des cahiers des charges et des contrôles les encadrant. Ils mettent par exemple en évidence que ceux-ci procèdent de choix et d'arbitrages collectifs, mais aussi que ce processus de choix laisse de côté certaines pratiques et conduit à une perte de diversité, pour une uniformisation des produits au sein de chacune des filières. L'essentiel des travaux consacrés à la dimension humaine du terroir interroge la typicité mais aussi le processus de construction sociale de l'authenticité des produits. En plus d'être typique, le produit de terroir doit être authentique et cette authenticité justifiée par des éléments de preuve. « La question de l'authenticité provient de la confrontation entre le désir de conservation de spécificités et de généralisation des modes industriels de production » (Bonnain-Dulon et Brochot, 2004). L'authenticité est une autre notion polysémique, à laquelle de nombreux travaux ont été consacrés. Pour rester synthétique, nous pouvons reprendre le positionnement des auteurs, pour lesquels il s'agit d'une forme d'originalité de la production et d'une référence au passé, qui la distingue de l'industriel, mais dont le contenu varie selon les productions. Leur étude comparative sur la construction de l'authenticité du haricot tarbais d'une part et du champagne d'autre part, met en évidence l'opposition

[49] « Les conditions dites naturelles doivent être ramenées à leur juste place, celle de potentialités restant perpétuellement à inventer, puis à améliorer par des groupes sociaux producteurs de leur propre univers, tant culturel que matériel » (Henniwinkel et Vélasco-Graciet, 2004).

de visions de l'authenticité au sein même de ces deux productions, ainsi que le rôle primordial de l'arbitrage opéré par le consommateur au moment du choix des produits. Ils démontrent que les conditions de production et d'élaboration ne suffisent pas à démontrer l'authenticité d'un produit, parce qu'elle est une « construction sociale et commerciale », elle n'existe pas en soi. D'autres travaux s'intéressent donc au rôle des différents acteurs dans la construction de l'authenticité des produits. Elizabeth Barham (2003) fait ainsi état d'un renouvellement du sens du terroir par l'implication de nouveaux acteurs sociaux dans sa définition, comme les syndicats de producteurs, actifs dans l'élaboration des labels d'origine en France. Ils portent aussi sur la perception de l'authenticité par les consommateurs (Aurier *et al*., 2005), à ce qui fait terroir dans une perspective sociale et culturelle, rendant compte par la même de dynamiques de patrimonialisation accrues. Envisageant le terroir comme catégorie cognitive pour les consommateurs et conduisant une étude qualitative et quantitative, Philippe Aurier *et al.* (2005) identifient trois facteurs sources de terroir : « la référence au lieu, au temps et à la culture et enfin à un savoir-faire ». La référence au temps et à la culture apparaîtrait comme la plus importante pour les consommateurs en recherche de terroir, allant même jusqu'à influencer la qualité perçue des produits. Les questionnements sur le terroir sont en effet renouvelés par l'intérêt croissant porté à l'histoire et au patrimoine y compris pour les produits alimentaires. Christian Brodhag (2000) s'intéresse à la synergie entre tourisme et agriculture par le biais de l'exploitation de ressources patrimoniales. Elizabeth Barham (2003) décrit une limite ou plutôt un risque à ces dynamiques patrimoniales, à savoir une folklorisation possible des espaces dont sont issus les produits, une « disneyfication[50] » pour reprendre ses termes.

La période est également marquée par l'évaluation de l'importance relative du terroir selon les produits et les modes de valorisation des produits de qualité, au sens large ici. Une part de ces travaux resitue le terroir parmi d'autres marqueurs de qualité dans la valorisation des produits, quand une autre part questionne la pertinence du terroir en termes de qualités et de goûts des productions et donc de différenciation. Ainsi Michaël Pouzenc *et al.* (2007) décrivent une dynamique de diversification des modèles de qualité territorialisée, où le terroir possède une importance très variable. Situant la diversité de démarches de qualité territorialisée existante selon leur lien au territoire ainsi que le type d'attentes en termes de qualité, ils constatent deux choses. D'une part, peu de ces démarches reposent sur une notion de terroir : « Les modes actuels de production et de relation entre producteurs et consommateurs reposent souvent moins sur la notion de terroir que sur celles de bassin de production et de système productif localisé, voire « d'environnement ». Ils dépendent moins souvent d'une proximité géographique que d'une proximité organisationnelle et sociale » (Pouzenc *et al*., 2007). D'autre part, les AOC, qui protègent le plus le terroir, ne sont plus les seules « alternatives » aux productions standard et se retrouvent menacées par la multiplication de démarches dont les exigences de lien au terroir sont moindres ; « l'attribut "origine" en paraît affaibli ; le terroir semble à la fois marginalisé et "phagocyté" » (Pouzenc *et al*., 2007). Cette problématique se pose légèrement différemment pour les vins, où le terroir comme facteur de goût est également relativisé par la concurrence avec d'autres facteurs non territorialisés, comme le cépage, envisagé comme un ingrédient pour la production de vins de qualité homogène : « Produits dans des pays du monde entier, sous le qualificatif du cépage, surtout chez les nouveaux producteurs, Australie, Afrique du Sud, Argentine, Chili, États-Unis, ils témoignent d'une nouvelle conception du marketing vini-viticole. Au lieu d'une spécificité locale, place est faite à un produit qui se doit d'être homogène dans la qualité et le goût ; une diffusion mondiale de saveurs qui se retrouve dans tous les marchés » (Bailly,

[50] « One result of this tendency in rural areas across France, and indeed in many parts of Europe, is a concern that the countryside and the customs defined as consonant with it will undergo a process of ''Disneyfication,'' becoming living museums for visitors from the city, a kind of ''rurality under glass'' for the consumption of privileged consumers » (Barham, 2003).

2000). Toutefois, loin d'opposer local et global, cette tension entre la recherche de produits locaux, typiques, de terroir et la diffusion de produits globalisés, ici des vins fondés sur des cépages de renommée mondiale comme le chardonnay par exemple, traduit une articulation des échelles. « L'espace enraciné » de l'AOC et « l'espace fluide » des vins de cépage forment deux pôles complémentaires (Bailly, 2000).

La question de l'emboîtement ou de l'encastrement des échelles n'est pas nouvelle mais s'accentue dans les années 2000 dans un contexte d'internationalisation d'abord des appellations et des indications géographiques en Europe, puis à échelle mondiale[51]. Cette internationalisation entraine une discussion sur la reconnaissance des modèles de protection des produits de terroir et donc en creux sur ce qu'est le terroir dans d'autres contextes socio-culturels mais aussi de la transposition de modèles organisationnels à d'autres pays notamment dans les Suds[52]. Ce qui émerge avec la diffusion internationale de la notion de développement durable et sa rencontre avec celle de terroir, c'est un renouvellement de définition du terroir. Nous détaillerons plus amplement les renouvellements théoriques que cette rencontre produit mais dans un premier temps l'insistance sur la dimension humaine du terroir[53] conduit à une définition du terroir par la commission française du développement durable, soutenant l'idée que la protection du terroir contribue au développement durable à l'échelle de la planète (Brodhag, 2000). Ces travaux réaffirment l'importance des facteurs humains non seulement comme facteurs de typicité mais aussi leur reconnaissance implicite dans les cahiers des charges dans un rôle de production de biodiversité[54] (De Sainte Marie et Bérard, 2005). Les travaux en sciences humaines sont nombreux notamment en ethnologie et en géographie[55] (Bérard *et al*., 2004) et l'interdisciplinarité est affirmée, pour aborder des enjeux variés associés au terroir qui dépassent la question de la définition : « le rôle de ces productions localisées dans la qualification des territoires, dans le développement local ou le tourisme, dans les enjeux économiques de la qualité et de la protection ; les différentes formes de conventions qu'elles génèrent ; les liens entre qualité, origine, territoire et compétitivité ; les modes de coordination des acteurs, les marchés, l'organisation économique des filières » (Bérard et Marchenay, 2007). C'est là aussi l'un des changements thématique important, le rapprochement de la notion de terroir et de durabilité et plus globalement du terroir et du développement local voire du développement local durable.

L'internationalisation des Indications Géographiques (IG) et leur diffusion dans les pays du sud croisent la diffusion de l'idéologie du développement local et du développement durable. Les pays alors dits en voie de développement pourraient trouver un intérêt à ce type d'organisation pour la valorisation de ressources locales, les IG apparaissent comme prometteuses en termes de développement local (Bérard et Marchenay, 2007 p53). Elles sont des opportunités de synergie entre développement local et conservation de la biodiversité[56] ; la conservation de la nature et la valorisation de la diversité biologique et culturelle s'affirment comme possibles dans le cadre des IG (Cormier-Salem, 2008)[57]. Les

[51] Regroupées sous le terme d'Indications Géographiques (IG) par l'Accord sur les aspects de droits de propriété intellectuelle qui touche au commerce (ADPIC) de l'OMC (Bérard et Marchenay, 2007).
[52] Et de leur capacité réelle à porter des dynamiques de développement local durable.
[53] Ce qui pour les auteurs différencie les terroirs, comme identités territoriales, des espaces naturels.
[54] Plus précisément d'agrobiodiversité : il est question ici de diversité des variétés cultivées, des races animales, des paysages et des écosystèmes.
[55] L'expertise scientifique des sciences humaines et sociales est d'ailleurs mobilisée par l'INAO pour la délimitation des zones d'AOC et vient contrebalancer l'argumentaire des sciences de la vie (Bérard et Marchenay, 2007).
[56] Déjà en 1995, Laurence Bérard et Philippe Marchenay lient terroir et biodiversité, présentant la biodiversité comme transversale, entre facteurs naturels et humains, diversité biologique et culturelle.
[57] Marie-Christine Cormier-Salem (2008) s'intéresse aux mécanismes de protection des terroirs locaux avec trois études de cas centrées sur la valorisation de produits de la mer en Afrique de l'Ouest.

logiques de terroir et de conservation de la nature sont rapprochées (Cormier-Salem et Roussel, 2009) mais il y a une tension entre la valorisation de la biodiversité culturelle par ces dispositifs et l'uniformisation que le processus normatif de constitution des IG implique (Bérard et Marchenay, 2007 pp.53-54). Les recherches consacrées aux pays des Suds détaillent les enjeux de la protection et de la valorisation des produits locaux et notamment rapports de pouvoir qu'elles induisent. La valorisation des produits locaux est représentée par une diversité de dispositifs, avec des enjeux très variables selon les pays. Cependant l'exhortation des instances internationales à développer ces dispositifs appuyés sur des formes de gouvernances locales a globalement tendance à desservir la mise en place de règlementations étatiques plus globales et à assimiler uniformément développement local et durable (Cormier-Salem et Roussel, 2009). S'ajoute à cette dynamique des capacités institutionnelles et financières moindres et inégales dans les pays des Suds à mettre en place les procédures nécessaires à la formalisation d'IG (Bérard et Marchenay, 2007, pp.53-54). D'autres études sont donc consacrées à identifier à quels acteurs ces IG bénéficient réellement, afin de nuancer le présupposé selon lequel la valorisation de ressources locales profiterait au développement des populations locales. Ainsi, Sarah Bowen et Ana Valenzuela Zapata (2009) s'intéressent à l'IG Tequila au Mexique afin d'identifier les acteurs bénéficiaires de l'industrie s'étant développée autour de la culture de l'agave et de la transformation en Tequila. Elles remarquent que les IG ne bénéficient aux acteurs locaux que si elles protègent suffisamment le lien au terroir, la spécificité du goût et les savoir-faire. Dans le cas de l'industrie de l'agave et de la tequila, l'IG a été cooptée par des acteurs extra locaux et manipulée pour leur bénéficier, au détriment des acteurs locaux. Dans ce cas, le terroir apparaît comme une menace pour ces acteurs puissants et sans intervention ou régulation, le lien au terroir continuera de s'affaiblir, tout comme la qualité du produit et la préservation des ressources[58]. Nous ne prenons que quelques exemples ici mais d'autres travaux portent sur ces questions[59] et soulèvent en synthèse les enjeux de l'articulation entre local et global, des capacités organisationnelles et de régulation dans les pays qui se saisissent des IG, nuancent les synergies présupposées entre valorisation des ressources locales et développement local et précisent les conditions nécessaires à ces synergies.

Les années 2000 sont ainsi une période d'intensification des travaux sur le terroir, conjuguant des efforts sémantiques, un virage marqué vers la dimension sociale du terroir et une attention aux dynamiques de patrimonialisation, mais aussi une transposition des questionnements à d'autres contextes dans le cadre de l'internationalisation du terroir et des IG. C'est donc à la fois un moment de développement de travaux internationaux, mais aussi de renouvellement de travaux plus anciens sur le lien au terroir et enfin de nouvelles propositions théoriques autour des notions de développement territorial, de développement durable et de verdissement des IG (Ansaloni et Fouilleux, 2008).

[58] « In the tequila supply chain, terroir has not gained any salience because dominant supply chain actors (the large tequila distilleries and transnational liquor firms) understand terroir as a threat to their economic power » (Bowen et Zapata, 2009).
[59] Voir par exemple « Les produits de terroir au service de la diversité biologique et culturelle ? », *Autrepart*, Presses de Sciences Po, 2009, n°50/2, 218p.

C. Les recherches sur le terroir des années 2010 : consolidation, mise à distance ou réinvention du terroir par sa dimension environnementale

Un travail de consolidation de la notion se poursuit, en continuité depuis les années 1990 et parfois de la part des mêmes chercheurs qui actualisent leurs travaux. Laurence Bérard (2011) revient sur la construction française du terroir pour expliquer à la fois l'hégémonie des arguments physiques mais aussi la précocité de l'idée d'un potentiel révélé un groupe humain. Le terroir est issu entre autres de l'émergence de l'école française de géographie (Vidal de la Blache) « pivot d'une vaste entreprise de redéfinition de la nation autour des espaces locaux » ; après une vision de l'espace dominée par une conception jacobine[60] depuis la révolution. L'auteur rappelle par cela qu'il y avait déjà une prise en compte des facteurs humains aux premières heures du terroir, alors pourtant conçu comme une vocation des sols fondée sur des conditions pédoclimatiques, par l'assimilation du terroir à la petite région soit un « espace cohérent associé à des genres de vie, une histoire, des systèmes agraires » (Bérard, 2011). Le terroir demeure une notion qui divise les chercheurs, une question controversée selon ses termes, parce qu'il est une « approche réductrice et partielle de la relation au lieu », que la vision purement physique est toujours d'actualité pour certains et que l'équilibre entre facteurs humains et naturels est variable entre différents produits (Bérard, 2011). Philippe Prévost *et al*. (2014) reviennent eux aussi sur l'histoire de la géographie comme discipline et sur la place du terroir comme objet d'étude : longtemps fédérateur pour la géographie agricole et rurale, il renvoie désormais à une diversité d'approches au sein même de la discipline du fait de son éclatement en plusieurs courants ; de ce fait il est devenu plus précis et plus adapté à des approches pluridisciplinaires. Également dans une perspective historique, Claire Delfosse (1997) revient sur les différents temps de la valorisation du terroir dans la suite de ses travaux sur les fromages et identifie un nouveau moment. Si les années 1980-1990 ont été une période où la patrimonialisation des espaces ruraux et des produits de terroir est vue comme un moteur de développement local, les années 2010 marquent un tournant ; d'une part le terroir est articulé au développement durable, d'autre part il devient mondialisé depuis la fin des années 2000, dans un contexte de reconnaissance des indications géographiques par l'OMC (Delfosse, 2012). Ajoutant l'idée que le lien des produits au terroir au local est à double sens, qu'il qualifie le produit et le territoire, ce retour sur les temps du terroir permet aussi d'identifier des moments dans la relation entre produits localisés et territoire : patrimonialisation du rural et développement local dans les années 1980, stratégie résidentielle et touristique dans les années 2000, affirmation de l'espace métropolitain dans les années 2010 (Delfosse, 2013). Les dynamiques de patrimonialisation sont aussi réexaminées, par le prisme des espaces, des acteurs et des politiques, ruraux mais aussi urbains (Allaire *et al.*, 2016 ; Delfosse, 2011), ou encore par la théorie et les méthodes de l'économie du patrimoine (Throsby, 2016). Enfin, Christine Margetic (2013 ; 2017) revient sur les définitions successives du terroir, des agro-terroirs aux terroirs d'appellation, puis à la vision institutionnelle de l'INAO et enfin sur le terroir social qui s'affirme dans les années 2000[61].

Ces travaux contribuent à identifier un nouveau moment de signification du terroir, non pas confiné aux espaces ruraux mais à propos duquel les acteurs et les espaces urbains interviennent également. La ville est un objet d'intérêt, petite ville, ville moyenne ou encore métropole, dans son rôle dans l'émergence des produits de terroir (Allaire *et al.*, 2016 ; Delfosse, 2011). Ainsi Delfosse (2011) décrit une patrimonialisation qui concerne non seulement les campagnes mais qui signifie aussi l'affirmation

[60] « La notion jacobine de l'espace [est] organisée à partir de l'unité administrative du département » affirmant la nation et l'unité par-dessus tous les particularismes locaux (Bérard, 2011).

[61] Christine Margetic actualise ce travail en 2015 puis revient sur les différents moments de valorisation du terroir en 2021 dans l'article « Sens et contresens du terroir » (Margetic, 2015 ; 2021).

de l'urbanité des villes par les produits de terroir ou l'affirmation de territoires dans l'ombre de certaines métropoles grâce à ces produits identitaires[62]. Reprenant l'idée selon laquelle le territoire qualifie le produit mais que le produit qualifie également le territoire, « les liens entre produit de terroir et territoire […] illustrent l'évolution des valeurs attribuées à la campagne et contribuent ainsi à réinterroger les catégories de la « campagne », de « l'urbanité » et du « local » (Delfosse, 2013). Les produits de terroir contribueraient, entre autres, à la définition d'un « local métropolitain », c'est-à-dire l'affirmation et le renouvèlement des relations entre espaces ruraux et urbains et d'une autre vision des limites du local ; ce local étant investi par les questions de l'approvisionnement de proximité, de l'accès aux produits frais voire biologiques, de la construction de gouvernance alimentaire métropolitaine, etc. (Delfosse, 2013).

L'authenticité et la typicité des produits sont toujours des préoccupations scientifiques fortes mais sur des thématiques qui évoluent. Sandrine Barrey et Geneviève Teil (2011) reviennent sur l'authenticité des produits et la difficulté d'en faire la preuve particulièrement en AOC, puisque ces produits ne sont pas immuables mais renvoient à une production continue d'objets sur de longues périodes, dont il faut tout de même garantir la typicité ; la question n'est pas nouvelle mais ici ce qui est interrogé c'est la capacité des SIQO à protéger l'authenticité et la typicité des produits, dans le temps[63]. La protection ou le respect de l'environnement émergent également sous de nouvelles considérations. Partant du constat d'un succès jugé surprenant des vins bio, Geneviève Teil *et al*., (2011) s'interrogent ainsi sur les différentes formes de prise en compte de l'environnement en viticulture. Ils identifient trois profils de viticulteurs engagés pour l'environnement, ceux se référant à l'agriculture biologique, ceux se référant plutôt à l'agriculture raisonnée et enfin ceux attachés au terroir. L'arrivée de vignerons de terroir[64] sur des considérations plus environnementales et leur opposition à ce qui s'apparente pour eux à une « dérive » des AOC, semble montrer un mouvement du terroir vers l'environnement. Michaël Pouzenc et Jean-Louis Vincq (2013) à propos de la viticulture eux aussi, font le constat du succès des vins bio et de l'essoufflement des AOC. Ils analysent chez les producteurs du vignoble de Gaillac l'articulation entre des considérations pour la naturalité des produits et l'existence des visions différenciées du terroir.

Les discussions scientifiques sur le terroir portent aussi toujours sur l'importance relative des facteurs naturels et des facteurs humains, contribuant à une construction de la notion dans le temps. Ce qui s'affirme, ce sont les approches holistiques, systémiques, des facteurs naturels et humains, ainsi que la valorisation de l'interdisciplinarité pour traiter du terroir (Gallien *et al*., 2017 ; Napoléone *et al*., 2012 ; Prévost *et al*., 2014). L'ambition est par exemple de réellement considérer conjointement les facteurs humains et naturels pour qualifier le lien au terroir des produits. Martine Napoléone *et al*. (2012) proposent ainsi une approche systémique et globale du terroir en faisant « le lien entre un milieu (au sens de l'ensemble des ressources qui le constitue), des pratiques (au sens de façon de combiner dans le temps une diversité de milieux) et des caractéristiques globales du produit ». Pour prouver le lien au terroir des fromages issus d'élevages caprins agropastoraux ils s'intéressent aux ressources naturelles issues du milieu mais pas uniquement ; plutôt que de tenter de quantifier l'ingestion de ces ressources par les animaux[65], l'objectif est d'étudier la combinaison entre diversité floristique, diversité des milieux utilisés ainsi que des pratiques agropastorales, afin de

[62] Par le biais de fêtes, de mise en art et en gastronomie, la vente des produits sur les marchés etc. (Delfosse, 2011).

[63] Dans le milieu viticole la capacité des AOC à protéger l'authenticité des vins est remise en cause par certains vignerons qui dénoncent les procédures d'agréments de l'INAO qui lèseraient les vins exprimant le plus les caractéristiques du terroir (Barrey et Teil, 2011).

[64] Pour les vignerons de terroir l'objectif n'est pas la protection de l'environnement en soi mais le respect de l'environnement pour la protection du terroir « ou la nature qui donne au vin sa qualité » (Teil *et al*., 2011).

[65] Prouver qu'une part suffisante de l'alimentation des animaux est issue d'un milieu naturel particulier démontrerait la typicité des produits puisque cette alimentation dépend d'un espace particulier.

démontrer que la combinaison de ces ressources fonde un lien entre pratiques et composition sensorielle des produits (Napoléone *et al*., 2012). L'interdisciplinarité quant à elle vise entre autres à rendre le concept de terroir plus opérationnel, pour les chercheurs les acteurs du développement et de la formation ; en effet si l'on considère le terroir comme difficile à objectiver parce que multidimensionnel, à la fois matériel et immatériel, naturel et humain, seule une prise en compte des différentes lectures du terroir « peut permettre de l'ériger en concept opératoire pour l'action » (Prévost *et al*., 2014). À ce titre pour les auteurs il apparaît comme un « lien entre diversité des milieux, des cultures, des agricultures et des alimentations », dynamique en raison de sa dimension sociale et culturelle « qui le sort d'une représentation statique et figée le réduisant à une sorte de déclinaison actuelle de traditions identitaires ».

L'impossibilité de définir des critères objectifs et stables du lien au terroir fait de celui-ci une notion scientifiquement controversée[66], alors même que le terroir ainsi que les produits de terroir existent de fait pour les acteurs productifs : le terroir n'ayant pas le même régime d'existence pour les scientifiques et pour les acteurs de terrain, il faut trouver comment l'aborder (Teil, 2012). Il devient nécessaire de considérer le sens du terroir et les critères de terrain dans les travaux scientifiques, mais aussi de faciliter le transfert des connaissances scientifiques vers le terrain. D'autant plus que les organisations internationales s'accordent sur une reconnaissance du terroir comme élément à prendre en compte, particulièrement dans une perspective de développement durable [67], voire de développement culturellement durable (Throsby, 2016), et que les Indications Géographiques se sont internationalisées (Casabianca *et al*., 2011). Considéré comme un « système productif localisé », le terroir « peut constituer une voie de gestion durable des ressources et de développement adapté à la communauté qui s'y rattache » (Prévost *et al*., 2014). Suite à des réflexions communes d'un groupe de travail entre l'INRA, l'INAO et l'UNESCO[68] pour un meilleur dialogue entre chercheurs et praticiens, François Casabianca *et al*. (2011) proposent ainsi une définition opérationnelle du terroir et de la typicité en partant du cas du vin :

« Un terroir est un espace géographique délimité, dans lequel une communauté humaine, construit au cours de son histoire un savoir collectif de production, fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains. Les itinéraires sociotechniques ainsi mis en jeu, révèlent une originalité, confèrent une typicité, et aboutissent à une réputation, pour un bien originaire de cet espace géographique ».

Le croisement avec les objectifs du développement durable et le contexte d'internationalisation des IG a donc poussé à une opérationnalisation de la notion. L'usage de la notion de terroir est à géométrie variable selon les pays et son ancrage français pose question pour une diffusion du concept dans les pays des Suds, où il est présenté comme un levier d'action pertinent pour le développement durable, et pour son application concrète sur le terrain (Bérard, 2011). Des travaux interrogent alors les conceptions et la place du terroir pour la valorisation de produits identitaires hors de l'Europe

[66] « For scientists who are unable to reduce it to a stable list of determining factors, terroir is an unfounded notion, an imaginary social construction and an economic barrier. Producers […] consider terroir as a real object, although one whose manifestations cannot be evaluated using the same procedures as those of scientists » (Teil, 2012).

[67] « La commission de l'ONU sur le développement durable a retenu en 1999 une définition du terroir comme élément important à prendre en compte. L'UNESCO approfondit cette question dans le cadre de la diversité culturelle, élément clé du développement durable » (Casabianca *et al*., 2011).

[68] La charte des terroirs (Terroirs & Cultures, 2005) pose la définition suivante pour faciliter sa compréhension et sa diffusion hors de France : « Un espace géographique délimité définit à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques, fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition ».

(Gardelle et Ruhlmann, 2009 ; Poncet *et al*., 2009), mais aussi l'insuffisance de la notion pour recouvrir l'ensemble des enjeux locaux de certaines productions de pays « émergents » comme le café par exemple (Bérard, 2011), ou encore le sens du renouveau du terroir dans certaines régions comme le pourtour méditerranéen (Berrianne et Michon, 2016). L'adéquation des dispositifs institutionnels pour la protection des produits de terroir dans différents contextes nationaux pose également question (Esteve *et al.*, 2011 ; Marie-Vivien, 2010 ; Tham Tran *et al*., 2012).

Les enjeux internationaux sont en grande partie liés à la valorisation du terroir dans d'autres régions du monde et la création de nouvelles IG mais ils renvoient aussi à l'évolution du sens du local et à l'articulation du local et du global. Le terroir est non seulement socialement construit mais surtout son sens change dans le temps ; ces changements sont dans cette décennie largement portés par un contexte de globalisation exacerbé, où la protection du micro-local devient une stratégie d'affirmation (Demossier, 2011). La création de nouveaux terroirs et de nouvelles IG est favorisée par le concours de dynamiques à plusieurs échelles et ce même en Europe. Dulce Freire et Mónica Truninger (2012) montrent par exemple que la création de l'appellation pour la poire Pêra Rochado Oeste au Portugal dans les années 2000 s'inscrit dans un contexte législatif et économique européen favorable, portée à la fois par la libéralisation des marchés, les politiques transnationales mais aussi par des dynamiques régionales, localisées. La création de nouveaux terroirs mobilise une articulation des échelles et met en relation le local et le global. Cette articulation est aussi en jeu dans l'évolution de filières de terroir existantes. Par exemple, la prise en compte de l'environnement et plus précisément l'intégration de la protection de la biodiversité dans les cahiers des charges AOP relève d'une part de l'existence de normes nationales et internationales, mais aussi d'autre part de dynamiques locales déterminantes (Boisverts et Caron, 2010). Ce qui est à noter, au-delà des exemples, c'est qu'à propos du terroir globalisation et localisation sont liées et non opposées et que dans une perspective de durabilité local ne veut pas forcément dire durable, en opposition à un global qui renverrait au capitalisme (Boisverts et Caron, 2010). Cet élément rejoint ce que nous avons pu développer à propos de l'ancrage territorial et des dynamiques de localisation des activités agricoles et alimentaires de manière plus large. Le terroir ne s'oppose pas au global, il s'y articule. Les travaux sur l'approvisionnement des villes montrent également que la prise d'importance du local comme préoccupation ne renvoie pas à un local toujours synonyme de terroir au sens des SIQO, mais plutôt de proximité, de fraîcheur des produits, etc. Ainsi Claire Delfosse (2012) rend compte d'une aspiration au local motivée par des arguments environnementaux et sociaux, de son inscription dans une réflexion sur la « relocalisation de l'économie face à la globalisation » et plus largement du local et de la proximité comme leviers de développement durable. Consommer local est alors davantage synonyme de circuits couts, de choix de consommation engagés ou responsables, dirigés vers des produits banaux, du quotidien, plutôt que vers des produits exceptionnels issus de terroirs particuliers. Cet engouement pour la consommation alimentaire de produits de proximité est à la fois le fait de pratiques de consommateurs et de citoyens mais aussi des façons d'envisager le local pour les collectivités ou dans les territoires de projet. C'est ainsi que l'autrice analyse les politiques favorisant la consommation de produits locaux ou la mise en place de marques territoriales par exemple, signifiant une valorisation de produits issus du territoire d'appartenance et d'un nouveau lien entre villes et campagnes. Cela se traduit en effet par la mise en place d'une diversité de démarches collectives[69] de qualification et de valorisation de produits locaux, hors des SIQO (Garçon *et al*., 2017). Plus qu'une relégation du terroir, on peut interpréter ce mouvement comme une nouvelle façon de le concevoir, où la proximité se distingue d'un « terroir mondial », internationalisé dans le cadre de la reconnaissance des IG par l'OMC (Delfosse, 2012).

[69] Des initiatives collectives appuyées sur des marques collectives, sur l'auto-certification des producteurs, etc. (Garçon *et al*., 2017).

Pour ce qui concerne les labels eux-mêmes, les limites des dispositifs sont pointées, c'est un moment de remise en question de la place faite au terroir mais aussi de réinvention de sens du terroir. La création d'appellations d'origine est souvent encouragée par les collectivités territoriales et chambres d'agriculture, dans une perspective de développement des territoires ruraux, mais l'étude de projets d'appellation qui ont échoué dans les années 1990 en France et en Italie vient interroger la pertinence de ces dispositifs (Garçon *et al*., 2017). Les auteurs ont identifié que des producteurs préfèrent délaisser les IG parce qu'ils estiment qu'elles banalisent les produits, soutiennent des systèmes de production souvent plutôt conventionnels et ils préfèrent ainsi favoriser des circuits de proximité plus ancrés dans les territoires. La rigidité des IG est aussi dénoncée, en ce qu'elles peuvent se retrouver détournées de leurs objectifs initiaux. C'est ainsi qu'est formulée la critique des appellations viticoles par certains vignerons, reprochant aux procédures d'agrément des vins de protéger une vision figée du terroir[70], de standardiser les vins (Pouzenc et Vincq, 2013) mais aussi de conserver des pratiques « qui ne visent pas directement à l'expression du terroir et "l'artificialisent" » (Barrey et Teil, 2011). Michaël Pouzenc et Jean-Louis Vincq (2013) montrent ainsi que la remise en question des AOC par certains producteurs particulièrement en bio est aussi une reformulation du terroir par ces acteurs, qui l'envisagent soit dans le cadre des appellations soit en dehors. Elles peuvent être réinvesties, mises à distance voire rejetées par ces producteurs. Sur le fond la critique est donc à deux niveaux. D'un côté la pertinence des SIQO pour le développement territorial est remise en cause puisque « les IG apparaissent comme un dispositif de qualification trop strictement sectoriel, négligeant la diversité qui caractérise la plupart des espaces ruraux ». D'un autre côté c'est aussi leur capacité à protéger et valoriser le terroir qui pose question (Garçon *et al.*, 2017), alors qu'il est renouvelé par des considérations environnementales et de proximité plus importantes.

Cette convergence entre développement des IG et développement local durable s'affirme depuis les années 1990, visible par des tentatives de verdissement de ces signes de qualité mais aussi par la médiatisation de la question de l'érosion et de la protection de la biodiversité. Cette évolution des IG démarre dans les années 1990, faisant dès lors l'objet de quelques travaux (Bérard et Marchenay, 1994)[71]. Ces dynamiques sont plus largement visibles dans les travaux des années 2000-2010 à mesure qu'elles prennent de l'importance[72]**.** Les IG sont présentées comme capables de protéger la biodiversité dans certaines conditions et la protection de la biodiversité comme un moyen de valorisation durable des ressources par les populations locales, en cohérence avec la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 (Boisverts et Caron, 2010) et la mise en place d'une gouvernance internationale de la biodiversité.

Maud Hirczack (2011) décrit un verdissement de la qualité dans les années 2000 en prolongement de l'institutionnalisation plus générale de la question agri-environnementale dans la décennie précédente. Le verdissement de la qualité se produit dans le sillage du Grenelle de l'environnement de 2007 et de la direction prise par l'INAO demandant une meilleure prise en compte de l'environnement par les appellations. C'est entre autres parce que ces filières sont fondées sur le terroir qu'elles sont interrogées sur leur capacité à contribuer à protéger l'environnement (Gallien *et al*., 2017)[73]. Dans les faits, les SIQO produisent surtout des éléments de discours fondés sur « la relation singulière au milieu naturel » des produits de terroir ; le lien entre qualité et

[70] Plus précisément du goût du terroir.

[71] La biodiversité est mentionnée, bien qu'à la marge, comme preuve de la dimension humaine et naturelle du lien au lieu des produits, puisqu'elle est elle-même le résultat de l'interaction entre facteurs humains et naturels.

[72] Les travaux sur la biodiversité pour les produits et les filières de terroir sont spécifiquement détaillés dans le chapitre 3.

[73] Dans le prolongement de Matthieu Ansaloni et Eve Fouilleux (2008) qui retraçaient les tentatives de verdissement des IG, les obstacles rencontrés et plus largement les difficultés de l'intégration de critères environnementaux dans les politiques publiques.

environnement est rarement évalué, peu présent dans les cahiers des charges et pris en compte de façon très disparate selon les types de produit[74] (Hirczack, 2011). Après une enquête auprès des IG du sud-est de la France, l'une des conclusions est qu'il existe bien des rencontres entre IG et environnement mais qu'elles ne se font pas particulièrement au niveau des cahiers des charges : les « modalités actuelles d'association entre IG et environnement » renvoient à « une diversité d'actions environnementales à plusieurs échelles » (Gallien *et al*., 2017). L'environnement s'affirme comme une préoccupation importante mais sa prise en compte effective dans les dispositifs des signes de qualité pour les produits de terroir est complexe. Il s'agit d'une part d'une problématique règlementaire, institutionnelle et organisationnelle mais aussi d'autre part d'une remise en question plus profonde du sens du terroir et de son lien à la notion d'environnement. Au sein des appellations par exemple, le lien entre terroir et environnement ainsi que les moyens de sa prise en compte font débat. Pour les AOC viticoles cela se traduit entre autres par un fort développement de la production biologique et une polarisation entre les tenants de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée (Teil *et al*., 2011). Cette opposition traduit des visions divergentes des voies de transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement, des manières de se différencier, de concevoir la qualité mais aussi de faire le lien entre terroir et environnement (Teil *et al*., 2011). Le mouvement de certains vignobles vers le bio et une plus grande intégration de la naturalité dans la production peuvent alors être lus de différentes manières. D'un côté il peut s'agir d'une reformulation du terroir en fonction des attentes en termes d'environnement au sein des appellations, d'un autre côté certains acteurs expriment la nécessité d'en sortir pour prendre en compte réellement la naturalité des pratiques (Pouzenc et Vincq, 2013). Les auteurs distinguent trois profils de producteurs au sein des AOC correspondants à des visions différentes du terroir et de la naturalité[75]. D'une part des « alternatifs » considérant le terroir davantage comme un « écosystème local » que comme un espace collectif d'usages constants et privilégiant une manière de produire respectueuse de la santé et de la nature. D'autre part des « esthètes » pour lesquels le terroir est une ressource spécifique mise en valeur par chacun des producteurs et offert à sa créativité. Et enfin des « modernisateurs de l'AOC », articulant naturalité et recherche de qualité au sein de l'AOC et pour lesquels le bio vient « moderniser » et « réactiver » le terroir classique (Pouzenc et Vincq, 2013). Ce qui s'installe ici, c'est un mouvement de reformulation du terroir ou de mise à distance de celui-ci mais aussi de critique et de reconstruction de certaines filières de qualité de produits de terroir à l'aune d'arguments environnementaux.

En synthèse, les travaux de recherche sur le terroir des années 2010 traduisent à la fois une poursuite des dynamiques déjà à l'œuvre (internationalisation des IG, intégration des préoccupations du développement durable…) mais aussi un moment de modernisation du terroir. La dimension environnementale du terroir est plus marquée sans traduire pour autant un retour à des arguments naturalistes. Cela traduit le passage d'un milieu naturel envisagé comme facteur de production dans les années 1980-1990 à un milieu qui se charge de naturalité au sens d'une ressource à préserver. Cette montée de l'environnement et de la naturalité se retrouve dans les discours et les pratiques d'une partie des acteurs des filières de qualité et entraine un questionnement sur la capacité des SIQO à valoriser le terroir dans ce sens plus environnemental. Plus largement c'est l'adéquation entre ces dispositifs et les différentes conceptions du terroir des acteurs qui interroge. Cela se traduit par un intérêt porté aux stratégies de ces filières pour préserver leur lien au terroir tout en le faisant évoluer

[74] « Les AOC prennent généralement davantage en compte l'environnement que les IGP (lien au territoire plus distendu) dans leur construction. Néanmoins, les différentes appellations ne sont pas égales, la filière viticole tendant à être moins soucieuse de l'environnement que les autres, même si cela s'améliore nettement aujourd'hui » (Hirzack, 2011).

[75] « Terroir recentré sur l'écosystème local, terroir offert à la créativité ou terroir classique réactivé, ces différentes manières de faire terroir sont en interaction parfois très conflictuelles les unes avec les autres. Dans tous les cas, elles témoignent d'une territorialisation renouvelée de la production vitivinicole » (Pouzenc et Vincq, 2013).

en fonction de nombreuses contraintes. Enfin, la « territorialisation » du terroir est accentuée, par l'affirmation de sa dimension culturelle, l'exploration des perspectives touristiques et urbaines ou encore l'irruption du local dans le champ du terroir.

Synthèse. Trois décennies d'approches du terroir, des années 1990 aux années 2010.

Les trois décennies de travaux sur le terroir sélectionnées correspondent ainsi à une période de foisonnement et de renouvèlement continu des approches. Synthétiquement les axes de recherche principaux par décennie sont les suivants.

Dans les années 1990 :

- Redéfinition du terroir, affirmation de sa dimension humaine
- Persistance du débat sur la légitimité des approches physiques et humaines
- Valorisation des savoir-faire comme facteurs de terroir
- Identification des équilibres entre facteurs humains et naturels
- Intérêt porté à la création de nouvelles filières de qualité ou aux arguments de redéfinition des aires de production
- A la marge, approches de la biodiversité, à l'interface entre facteurs humains et naturels

Dans les années 2000 :

- Conceptualisation du « terroir social » ; les approches de tendance plutôt naturalistes de l'effet terroir se concentrent sur les critères de définition des aires de production
- D'autres travaux sur le lien au terroir se consacrent aux produits carnés, où celui-ci, plus difficile à démontrer, présente une combinaison différente entre facteurs naturels et humains
- Affirmation de l'interdisciplinarité des approches
- Processus de construction de l'authenticité des produits, focale sur le rôle des consommateurs, de la consommation, études de leur perception des produits de terroir, de ce qui fait le terroir et plus largement études des facteurs culturels et du processus de patrimonialisation
- Evaluation du terroir dans sa capacité à porter un développement local durable ; la notion est aussi mobilisée dans les approches économiques et territoriales du rôle des productions localisées, du tourisme rural et du tourisme de terroir durable.
- Focalisation sur les échelles, l'articulation du local et du global et sur la valorisation du terroir dans cette perspective, concept d'*embededdness* et mobilisation de la théorie des conventions
- Approches conjointes des savoir-faire et de la biodiversité, liens entre signes de qualité, diversité biologique et culturelle, particulièrement dans les études portant sur les pays du Sud
- Lien entre IG et développement durable, processus de verdissement des IG
- Appréhension de la variabilité du poids du terroir selon les IG : produits carnés, différences de centralité du terroir entre les modèles de qualité, renforcement ou risque d'affaiblissement du lien au terroir

Dans les années 2010 :

- Articulation entre préservation de la biodiversité et valorisation des savoir-faire locaux
- Critique des labels, de la place ou de la conception qui y est faite du terroir
- Approches conjointes du local et du global, attention portée aux pays des Suds et à l'internationalisation des IG

- Vers une définition opérationnelle du terroir pour en dépasser les limites scientifiques : reconnaissance de l'existence de fait du terroir et des produits de terroir malgré l'impossibilité de prouver l'effet terroir
- Articulation avec le développement durable, les systèmes de production localisés, dimension environnementale et verdissement des IG, interrogation sur l'articulation entre terroir et local ainsi qu'entre terroir et global
- Attention portée à l'influence de l'urbain sur la définition du terroir et aux dynamiques de développement local construites autour du terroir
- Persistance de l'interdisciplinarité, affirmation d'approches holistiques et systémiques des facteurs naturels et humains

Ces renouvèlements successifs montrent une anticipation du contexte de transition de l'agriculture et plus précisément des filières sous SIQO, en cohérence avec un contexte politique et scientifique d'affirmation du développement durable, puis de la transition. Pour ne citer que quelques exemples d'évènements et de politiques marquantes de ces décennies, les années 1990 se situent juste après le rapport Brundtland (1987) et sont marquées par le Sommet de la Terre de Rio (1992). Sur le plan de la qualité, l'INAO connaît une réforme importante en 1990, la politique européenne de la qualité instaurant les IGP et les AOP s'établit en 1992 et l'internationalisation des IG est portée par la signature de l'Accord sur les aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) en 1994. Les années 2000 sont celles du sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002) et nationalement du Grenelle de l'environnement (2007). Enfin en France dans les années 2010, la politique du Ministère de l'Agriculture prend officiellement le virage de la transition agroécologique (2014).

Tableau 2 - Auteurs mobilisés pour leurs travaux sur le terroir des années 1990 aux années 2000

Décennie	Auteurs	
1990	Barjolle *et al*., 1998	Morlat, 1996
	Bérard et Marchenay, 1994 ; 1995	Pitte, 1999
	Delfosse, 1997 ; 1999	Ricard, 1999
	Delfosse et Prost, 1998	Salomon, 1999
	Mornas et Camman, 1998	
2000	Ansaloni et Fouilleux, 2008	De Sainte Marie et Bérard, 2005
	Aurier *et al*., 2005	Douglas *et al*., 2001
	Bailly, 2000	Frayssignes, 2005
	Barham, 2003	Hinnewinkel, 2004
	Bérard et Marchenay, 2007	Hinnewinkel et Velasco-Graciet, 2004
	Bonnain-Dulon et Brochot, 2004	Morlat *et al*., 2001
	Bowen et Zapata, 2009	Pouzenc *et al*., 2007
	Brodhag, 2000	Stassart, 2002
	Cormier-Salem, 2008	Valceschini et Mazé, 2000
	Cormier-Salem et Roussel, 2009	
2010	Allaire *et al*., 2016	Gardelle et Ruhlmann, 2009
	Barrey et Teil, 2011	Hirczack, 2011
	Bérard, 2011	Margetic, 2013 ; 2017 ; 2015 ; 2021
	Berriane et Michon, 2016	Marie-Vivien, 2010
	Boisverts et Caron, 2010	Napoléone *et al*., 2012
	Casabianca *et al*., 2011	Poncet *et al*., 2009
	Delfosse, 2011 ; 2012 ; 2013	Pouzenc et Vincq, 2013
	Demossier, 2011	Prévost *et al*., 2014
	Esteve *et al*., 2011	Teil *et al*., 2011
	Freire et Truninger, 2012	Tham Tran *et al*., 2012
	Gallien *et al*., 2017 Garçon *et al*., 2017	Throsby, 2016

V. Discussion. Croisement des principales approches de l'ancrage territorial et des prémisses de la durabilité

À l'aune des travaux déjà cités à propos de l'ancrage territorial, la qualité et les stratégies de valorisation des produits ont favorisé des démarches valorisant le territoire mais aussi certaines dimensions associées au développement durable comme la préservation de la biodiversité par exemple (Margetic, 1999). Dans cet esprit, il nous semble pertinent de compléter l'analyse des principales approches de l'ancrage territorial en les mettant en perspectives avec les travaux sur la durabilité et l'agriculture.

Les travaux sur la multifonctionnalité de l'agriculture démontrent à la fois qu'il s'agit d'une activité économique dont le lien au territoire est particulier mais soulignent aussi son lien au développement durable. La multifonctionnalité désigne une activité agricole productrice de biens alimentaires et non alimentaires, comme une activité de production de produits bruts mais aussi de transformation, de produits de qualités reliés à un territoire, ainsi que de services à la collectivité par des biens immatériels, privés ou publics, marchands et non marchands : production de paysages, gestion du sol, etc. (Hervieu, 2002).

Dans les années 1990, la reconnaissance d'une agriculture multifonctionnelle, c'est-à-dire productrice d'aménités dans les espaces ruraux, témoigne ainsi d'un lien de l'activité agricole au territoire renouvelé. Elle prend place dans un contexte de questionnement sur la place de l'espace rural et de l'agriculture et de réforme de la PAC (Guglielmi, 1995). Devenus minoritaires dans des espaces ruraux où les usages de l'espace se sont multipliés, les agriculteurs demeurent des gestionnaires de l'espace mais sont confrontés à des demandes ; en effet « l'espace rural est aussi un paysage, un cadre de vie, un environnement, un patrimoine, un terrain de jeu pour des usages qui exigent souvent des modifications dans les pratiques des agriculteurs » (Beuret, 1997). Les espaces ruraux sont redéfinis et l'agriculture est dotée de nouvelles fonctions, d'entretien du milieu naturel et de maintien du tissu social par exemple (Beuret, 1997). Reconnue dans un contexte de crises, de spécialisation accrue et d'érosion du nombre d'exploitations, la multifonctionnalité de l'agriculture est une « traduction conceptuelle de l'idée selon laquelle l'agriculture est une activité aux multiples facettes que le seul marché – ouvert et régulé – ne peut gérer en totalité » (Hervieu, 2002). La reconnaissance politique de la multifonctionnalité passe entre autres par la valorisation de l'agriculture comme productrice d'aménités environnementales (Guglielmi, 1995). Elle est en partie issue des débats sur le développement durable autour de la conférence de Rio de 1992 et se traduit concrètement par la loi d'orientation agricole de 1999 (Mundler, 2002), par la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation et par la création du deuxième pilier de la PAC, fondé sur le développement rural et la multifonctionnalité (Hervieu, 2002). Cette reconnaissance révèle un besoin d'orientation politique afin d'assurer le maintien des agriculteurs et de l'agriculture sur tout le territoire (Hervieu, 2002) ainsi que la sauvegarde d'un modèle d'agriculture familiale. Il nous semble que la proximité entre une agriculture multifonctionnelle et le développement durable est particulièrement intéressante à creuser. L'agriculture multifonctionnelle touche aux dimensions économiques, sociales et environnementales est perçue comme le moyen d'orienter les politiques publiques agricoles dans une direction radicalement nouvelle (Mundler, 2002) n'envisageant pas l'agriculture uniquement comme une activité économique et porteuse d'un développement rural durable.

L'un des jalons théoriques importants dans le croisement conceptuel entre ancrage territorial et développement durable est ensuite la conceptualisation des SYAL. Dans les SYAL, l'un des éléments centraux est en effet une relation au développement durable, induite particulièrement par la mise en

évidence de l'utilisation de ressources naturelles vivantes et du lien à la biodiversité. Pour Denis Requier Desjardins (2010), si le développement durable ne se limite pas à ces aspects de conservation, l'approche des SYAL a ainsi contribué à la penser, en prenant en compte la dimension territoriale de la conservation des écosystèmes. Plus largement, dans le cas des SYAL il y a une qualification des ressources naturelles qui d'un côté contribue à les préserver, mais aussi une activité qui de l'autre fait peser des risques, sur l'environnement par exemple. Pour l'auteur l'approche des SYAL, par sa capacité à prendre en compte conjointement les dimensions économiques et anthropologiques (« relation identitaire de l'activité avec le territoire »), est un outil pertinent pour observer les trajectoires de développement durable par le prisme des territoires ruraux. Conscients des difficultés de généralisation des SYAL et en explicitant les limites (Fourcade, 2008 ; Fournier et Muchnik, 2010), une grande partie des chercheurs travaillant sur les SYAL les présentent cependant davantage comme un outil d'analyse et un guide pour l'action que comme un modèle. Ils constituent alors un outil permettant la description des dynamiques locales et territorialisées des systèmes alimentaires, ainsi que leur potentiel pour porter un développement plus durable. Au-delà des considérations théoriques, ils ont aussi une dimension programmatique et sont investis comme des outils pratiques, des pistes ou des leviers d'un développement territorialisé, durable et alternatif. C'est ainsi un modèle d'inspiration pour des programmes de développement local notamment dans les Suds, pour la création et le maintien de conditions favorables à l'action collective et à l'innovation (Faure *et al.*, 2018, pp.95-105). C'est aussi la possibilité d'un engagement, d'un positionnement de chercheurs pour réfléchir à un modèle alternatif à un modèle agroindustriel jugé déficient, ou incapable de répondre aux enjeux contemporains, en décrivant des organisation collectives porteuses de produits et de systèmes d'agricultures alternatifs (Santos, 2015).

En prolongement des SYAL, Gérard Ghersi et Jean-Louis Rastoin (2010) proposent ensuite la notion de Système Alimentaire Territorialisé (SAT), pensé à une échelle régionale cette fois et potentiellement porteur de ce qu'ils désignent comme un « modèle alternatif de proximité » (MAP) (en opposition à un « modèle agro-industriel tertiarisé » (MAIT)). Le SAT serait un « ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale » (Rastoin, 2015 *in* Rastoin, 2016). Le raccourcissement des distances d'approvisionnements et la proximité des débouchés ainsi que la production d'une alimentation de qualité territorialisée participeraient d'une réponse à la crise du modèle capitaliste, par un ancrage territorial des activités agricoles et alimentaires. Ruy Oliveira Santos (2015) présente les SAT comme un prolongement logique des SYAL mais « explicitant la dimension durabilité et le lien à la sécurité alimentaire » et défend une contribution de ces systèmes au développement local durable.

Nous n'explorerons que modestement cette littérature en raison de notre objet d'étude, les filières et non les systèmes alimentaires, et donc du choix de se focaliser sur les trajectoires des filières dans le temps long, leur rapport au territoire et à la durabilité. Ce choix se justifie aussi parce que nous avons repéré grâce à la littérature sur l'ancrage territorial, une forme d'anticipation de la durabilité par les auteurs qui se sont consacrés aux filières de qualité spécifique et au terroir. Nous avançons ici l'idée d'un contexte de « pré-transition » propre à ces travaux des années 1990-2000. Ils ont été pionniers dans la manière d'interroger les relations entre qualification de produits, structuration des filières de qualité et prise en compte de la durabilité, pourtant souvent sans utiliser ce terme. C'est pourquoi nous proposons l'expression « pré-transition », désignant une période antérieure à la multiplication des travaux et politiques publiques sur la transition de l'agriculture, mais où un certain nombre d'auteurs ont posé des jalons importants. Dans la littérature sur le terroir par exemple, nous avons repéré l'importance donnée au thème de la biodiversité et de la diversité culturelle. Nous y avons aussi relevé à partir des années 2000 des références explicites au développement local durable et au rôle

des IG dans ce mode de développement, aux dynamiques de verdissement des IG. Enfin dans les années 2010, les travaux sur le lien entre terroir et biodiversité ainsi que le rôle des savoir-faire dans cette dynamique s'intensifient. Les enjeux environnementaux semblent davantage explicités et mis en relation avec la structuration de systèmes de production localisés. Enfin, pour la période la plus récente autour des années 2020, la possible articulation ou opposition entre logiques écologiques et produits de terroir sont davantage investiguées.

Nous faisons ainsi deux constats principaux. Tout d'abord, les travaux sur l'ancrage territorial et le terroir ont connu des heures fastes dans les années 1990 et 2000, à une période de diffusion politique du concept de développement durable. Ils se sont trouvés pionniers sur ces sujets, tout comme il est envisageable d'affirmer que les filières sous SIQO se sont trouvées en avance sur leur prise en compte de la durabilité dans leur mode de production et d'organisation. Thématiquement, cela se traduit par une apparition du volet environnemental du développement durable et par l'intérêt porté à la relation entre organisation collective autour de produits spécifiques localisés et environnement. Les travaux sur le terroir se sont ensuite plus profondément renouvelés par la prise en compte explicite des enjeux associés au développement durable.

Mais il nous semble que le renouvellement des travaux sur l'ancrage au prisme de la durabilité a pris un chemin différent d'autres conceptualisations contemporaines des transitions, notamment désignées sous l'expression de *transitions studies*. Il est donc nécessaire de voir si ces deux voies évoluent chacune de leur côté ou si elles se nourrissent. C'est ce que l'émergence actuelle des travaux sur les transitions territoriales laisserait penser.

En synthèse, les travaux sur l'ancrage territorial et plus particulièrement sur le terroir se sont développés de manière pionnière autour de l'idée qu'il existe des modèles agricoles et agroalimentaires particuliers, avant même que le consensus autour de la transition ne s'affirme, et donc sans utiliser ces termes. Ensuite, les questionnements ont été renouvelés dans un contexte de domination de la notion de développement durable, puis de celle de transition. Pour le démontrer, il nous faut revenir sur les éléments de contexte de l'émergence du développement durable, du passage du développement durable aux transitions, et expliciter l'émergence de nouvelles questions grâce au rapprochement entre ancrage territorial et durabilité.

Chapitre 2 – Développement durable et transitions

Après avoir consacré le premier chapitre à une revue de littérature sur l'ancrage territorial, nous nous appliquons à identifier les éléments de contexte, politiques et scientifiques, d'affirmation du cadre de la durabilité, puis de la, ou des transitions. L'objectif n'est alors pas de rendre compte d'un état de l'art aussi approfondi que pour l'ancrage territorial, mais de poser les bases d'une revisite de l'ancrage territorial par le prisme de la durabilité. Nous revenons donc sur l'émergence du développement durable et son affirmation en tant que cadre politique et scientifique dans les années 1980-1990, puis sur le glissement qui s'est opéré de la durabilité à la transition dans les années 2010. Nous nous interrogeons sur les positionnements scientifiques à propos du développement durable et de la transition, particulièrement sur les questions agricoles et alimentaires. Puis nous évoquerons les apports des géographes à l'analyse de la durabilité par l'étude des dynamiques spatiales, du territoire et du développement territorial. Dans un troisième temps, nous rendrons compte des tentatives d'analyse de la multiplicité des formes d'agriculture contemporaines par le prisme de la durabilité. Nous en proposons une lecture inspirée par Michaël Pouzenc *et al*. (2007) sur l'analyse de la diversification des modèles de qualité territorialisés ainsi que par Gaël Plumecocq *et al*. (2018) sur la caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable. Nous discuterons les multiples formes d'agriculture et leur positionnement par rapport au modèle agro-alimentaire dominant, en poursuivant notre effort pour articuler les réflexions sur l'ancrage territorial et la durabilité. Dans un quatrième temps, nous proposons une analyse du renouvellement des approches « classiques » en termes d'ancrage territorial par l'impératif de transition et de durabilité des filières agricoles et alimentaires, en précisant les particularités pour les filières fondées sur la qualité et le terroir.

I. Émergence du développement durable et transition : affirmation d'un cadre commun d'action et de recherche

A. Développement durable : origine, diffusion et mise à distance

1. Contexte d'émergence et de diffusion du développement durable

Plusieurs auteurs ont déjà proposé un retour sur la naissance et la construction du développement durable (Aknin *et al*., 2002 ; Pouzenc, 2005). Nous revenons donc ici rapidement sur les principaux jalons de sa diffusion, afin de resituer l'utilisation des termes « durable » et « durabilité ».

La diffusion du développement durable s'inscrit dans le contexte politique mondial des années 1960 à aujourd'hui. Avant les années 1960, l'environnement est une préoccupation de second plan, et ne fait l'objet que de politiques sectorielles ponctuelles (Aknin *et al*., 2002). Les premières bases du développement durable sont construites dès les années soixante, à partir d'autres concepts politiques comme l'écodéveloppement[76] et d'une prise de conscience de la nécessité d'un changement de mode de développement. La décennie est notamment désignée « décennie pour le développement » par les Nations Unies et l'ouvrage *Silent Spring* de Rachel Carson « connaît un fort succès pour le lien qu'il

[76] L'écodéveloppement est « structuré par trois principes : la recherche de modèles endogènes, propres à chaque contexte historique, culturel et écologique, la prise en charge équitable des besoins de tous et de chacun, la recherche d'un développement qui soit en harmonie avec la nature » (Pouzenc, 2005). Pour Aknin *et al*. (2002), l'écodéveloppement est pensé comme politiquement plus exigeant que le développement durable, plus en rupture avec le mode de développement déjà existant.

établit entre l'environnement, l'économie et le bien-être social » (Pouzenc, 2005). Les années 1960 et 1970 sont celles de la médiatisation des grandes crises écologiques et de la prise en compte institutionnelle du développement durable. Elles naissent notamment de la mise en évidence des limites du mode de développement en place, des limites de la croissance, à partir de la publication du rapport Meadows, *The limits of growth,* en 1972[77]. Dans son sillage est organisée la conférence de Stokholm et une période marquée par la prise en compte institutionnelle du développement durable. Malgré une diffusion politique, le référentiel du développement durable a pourtant peu d'effets concrets, relégué par deux chocs pétroliers et les crises économiques qu'ils engendrent.

La décennie 1980 est celle d'une montée en puissance du développement durable, porté par une conscience collective des problèmes globaux notamment de pollution (Aknin *et al*., 2002). La (ou les) définition(s) du développement durable sont formalisées. Les Nations Unies le qualifient comme « un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent » (Pouzenc, 2005). Le rapport Brundtland en 1987, énonce l'objectif de « s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (Pouzenc, 2005). L'idée d'un équilibre entre trois piliers du développement, économique, social et environnemental, est formalisée. Enfin, la stratégie mondiale pour la conservation voit le jour, pour la recherche de conciliation entre développement et préservation de la nature (Aknin *et al.*, 2002). Malgré une grande diffusion à l'échelle du globe, les auteurs soulignent le relatif échec d'appropriation du développement durable à l'international, sous la critique des pays du Sud mettant en évidence les déséquilibres politiques entre Nord et Sud.

Les années 1990 et 2000 sont celles de la montée en puissance de la société civile (ONG, entreprises, parties prenantes) mais aussi de la traduction du développement durable dans des programmes d'action publique (Déclaration de Rio, Agenda 21) (Aknin *et al*., 2002). Là aussi, le bilan est mitigé en termes de transformation du modèle de développement, les objectifs de durabilité se retrouvant relégués derrière les préoccupations économiques liées aux chocs financiers de la fin des années 1990 et du début des années 2000. Politiquement, Michaël Pouzenc (2005) montre un changement de paradigme du développement au cours des décennies. En France, les années 1970-1980 sont plutôt celles du développement local, transformé en développement territorial dans les années 1980-1990, avant que le développement durable ne s'affirme. « Au fil des décennies, cette mutation s'accompagne d'une succession, ou plus exactement d'une accumulation d'outils, pour établir des projets de territoire et des programmes d'actions. Dans le cas français, après par exemple les Chartes intercommunales ou les Plans d'Aménagement rural, puis les contrats d'Agglomération et les contrats de Pays, sont proposés plus récemment les Agendas 21 locaux » (Pouzenc, 2005).

À ce bref retour historique, nous ajoutons qu'il existe une ambiguïté du développement durable, parce qu'il se situe entre projet politique, de société, et concept scientifique. La définition et la portée du développement durable sont largement débattues, commentées, par différents champs scientifiques. Il apparaît politiquement comme un référentiel sensible aux crises économiques. Scientifiquement, sa fragilité est mise en lumière, même si des tentatives de consolidation sont apportées. Du côté agricole, en France, l'affirmation récente d'une référence forte à la transition agroécologique et l'abandon des

[77] Le rapport Meadows « souligne que l'avenir de la planète et de l'espèce humaine est menacé par le maintien du rythme de croissance économique et démographique. Aux prévisions selon lesquelles notre planète ne serait plus habitable à l'avenir en raison de l'expansion industrielle se sont ajoutés les pronostics néomalthusiens d'une explosion démographique dans les pays en développement » (Aknin *et al.*, 2002).

référentiels du développement durable ou de l'agriculture raisonnée nous interrogent sur la portée réelle de ces derniers.

2. *En géographie, que faire du développement durable ?*

En géographie, les travaux sur le développement durable se sont construits en prolongement de précédents travaux de ruralistes sur l'environnement (Mathieu et Jollivet, 1989 ; Veyret, 2011). Il fait l'objet de quelques recherches spécifiques, tentatives de synthèse (Mancebo, 2010) et de consolidation de sa définition scientifique à partir des critiques qui lui sont faites (Jollivet, 2001 ; Veyret, 2005 ; Theys, 2014).

Mais globalement, les géographes restent prudents dans leur appropriation du développement durable. L'utilisation du terme par les géographes français est plutôt tardive, principalement à partir des années 2000. Ils lui adressent des critiques multiples : de correspondre à un effet d'opportunisme, de posséder une connotation politique, une trop grande proximité disciplinaire avec l'écologie qui aurait risqué de réorienter la géographie vers les sciences de la nature ; critique d'un universalisme annihilant l'approche géographique fondée sur la différenciation spatiale, de son horizon programmatique plus que scientifique, de sa polysémie, de la plasticité de la notion, etc. (Jégou, 2007). Fort de ces constats et pointant les limites au caractère opératoire ou novateur de ce développement, Michaël Pouzenc (2005) recommande ainsi de suivre un « principe de précaution » dans l'utilisation scientifique de la notion.

La principale justification de ce principe de précaution réside dans le constat que le développement durable n'apporte aucune nouveauté majeure par rapport aux approches géographiques ou pluridisciplinaires déjà existantes :

« Tout d'abord, la notion de développement durable invite à davantage intégrer la dimension temporelle dans nos réflexions […]. Elle invite également à prendre en considération, simultanément, les implications économiques, sociales et écologiques des phénomènes étudiés, depuis le niveau local jusqu'au niveau global. Or, ceci rappelle beaucoup un certain nombre de priorités données déjà dans les années 1970 et 1980 à la réflexion scientifique, au moment où se sont largement développées les approches systémiques, les travaux de prospective et les grands programmes interdisciplinaires. La nouveauté est peut-être, pour certaines disciplines, la prise en compte d'une approche pluri-scalaire ; les géographes, pour leur part, avaient déjà largement l'habitude de « conjuguer » les différentes échelles. La nouveauté, là encore pour certaines disciplines, est peut-être aussi l'ajout de la dimension écologique aux dimensions économique, sociale et culturelle. Là non plus, ce n'est pas chose nouvelle pour les géographes, du moins pour ceux qui n'ont pas érigé de cloison étanche entre d'une part la géographie physique et d'autre part la géographie humaine » (Pouzenc, 2005).

La deuxième critique majeure réside dans la remobilisation du développement. Cette notion est contestée, tout comme la multiplication de ses nouvelles formes : développement local, endogène, participatif etc. (Dugot et Pouzenc, 2010). En ce sens, le développement durable opèrerait principalement un « rajeunissement » de la notion de développement. Le développement est mis à distance par les géographes comme notion source de « malentendus, voire de mystifications » au sein même des sociétés occidentales dans lesquelles le développement serait une évidence mais aussi pour des cultures et des sociétés qui ne valorisent pas le développement, surtout s'il est fondé sur le progrès technique ; « l'idée de développement, a fortiori lorsqu'elle est centrée sur le progrès technique et la maîtrise de la nature, paraît incongrue, pour ne pas dire totalement exotique. Il faut cependant

convenir que la vision occidentale du développement est celle qui l'emporte largement aujourd'hui » (Pouzenc, 2005).

Enfin, l'unanimisme qu'il provoque apparaît suspect. Le développement durable semble porteur d'intentions qui ne peuvent qu'entraîner l'adhésion de tous. « Une forme de mystification qui tend à faire croire que tout est compatible […]. Son « caractère englobant » est une de ses limites (Dugot et Pouzenc, 2010). « *Durable est un mot magique. Il ne peut que susciter l'adhésion. (…) Qui ne saurait adhérer au souci de mettre en harmonie le rentable, le viable et l'équitable ? La conjonction des trois idéaux ne peut que susciter l'enthousiasme. La réalité de la mise en harmonie s'avère nettement plus délicate. Derrière la pétition de principes faisant de cette harmonieuse trinité vertueuse la recette miracle du développement durable ne peut-on pas déceler une forme de mystification qui tend à faire croire que tout est compatible ou que la vertu incantatoire des slogans peut masquer les formidables inégalités sociales et spatiales à l'œuvre sur la planète ?* » (Miossec *in* Pouzenc, 2005).

Ce constat nous interpelle. Si aujourd'hui la référence scientifique directe au développement a largement été abandonnée au profit de celle des transitions[78], l'unanimisme n'en est-il pas un point commun ? D'autant plus que la durabilité semble toujours être l'horizon de ces transitions. Plus particulièrement, la transition agroécologique est adoptée par les pouvoirs publics comme une mise à distance du développement durable et des critiques dont il fait l'objet, mais pour la poursuite du même objectif, avec des moyens assez similaires (Arrignon, 2020).

En effet, les politiques et programmes d'action en faveur de la transition se multiplient. Il semble que la transition et ses attributs (écologique, agroécologique, énergétique, etc.) se soient affirmés comme un cadre commun d'action, qui n'est pas sans rappeler celui du projet décrit par Jean-Pierre Boutinet (1990), comme mode d'anticipation, d'action et de conception du temps. Nous nous inscrivons ici en accord avec la proposition de Michaël Pouzenc (2005) de comparer les modes d'action du développement durable avec le principe du paradigme du projet. *« La manie du projet nous entraîne dans un flux incessant d'initiatives à travers une fuite vers l'inexistant, qui se trouve paré subitement de toutes les vertus par rapport à l'actuel présent. Une telle fuite amène une dévalorisation de l'action qui se laisse anéantir par l'activisme, où ce qui compte n'est plus la cohérence et la pertinence de l'entreprise engagée mais la capacité à ébaucher de nouvelle entreprises »* (Boutinet, *in* Pouzenc, 2005).

Pour expliciter davantage, le projet est une forme d'anticipation collective ou individuelle dans le but d'atteindre un avenir souhaité ou pour conjurer un avenir que l'on souhaite éviter, comme c'est le cas pour le développement durable, mais aussi pour les transitions. Il prend place dans des sociétés construites autour du progrès technique au service de la croissance et du progrès historique pour la liberté humaine. Le progrès technique s'y est affirmé dans un contexte de recherche d'innovation permanente et de perfectionnement sans limite des dispositifs techniques, pour reprendre les termes de J.P. Boutinet, et le progrès historique ou moral est, lui, entré en crise. Pour l'auteur, l'avènement du projet vient alors d'une crise de confiance en l'avenir, qui provoque un repli sur la maîtrise du présent par le projet, dans la perspective d'un meilleur futur. Il est le symptôme d'une recherche de sens et de légitimité dans les sociétés technologiques (par des projets alternatifs, la recherche de nouvelles pratiques etc.), et économiquement le symptôme de la nécessité de gérer les conséquences néfastes des modes de développement passés, comme le changement climatique par exemple. J.P. Boutinet parle d'un paradigme du projet pour désigner ce mode de fonctionnement diffusé à l'ensemble de la société (pouvoirs publics, entreprises, individus, etc.). Le paradigme du projet est

[78] Dans ces travaux, la distinction entre des transitions entraînant des ruptures avec le modèle dominant et des transitions faibles, ou douces, n'est pas sans rappeler la distinction entre durabilité forte et durabilité faible (Gendron et Revéret, 2000).

caractérisé par l'omniprésence de la figure du projet à toutes les échelles, par la fixation d'un horizon temporel de réalisation, un processus d'idéalisation préalable, ainsi que l'injonction à la créativité, à l'inédit et à l'innovation. Parmi les dérives qu'il induit, il y a la dépolitisation de problèmes conflictuels et collectifs mais aussi à nouveau une perte de sens due à la multiplication des projets. Dans les années 1990 déjà, dans un contexte de la communication généralisée, de l'information et de la crise de confiance en l'avenir et au progrès, l'auteur fait l'hypothèse que la mise en place de nouvelles temporalités autour de l'idée de transition est une réponse pour tenter de conjurer les effets d'un présent instable, incertain et chaotique. Sur le fond, les transitions sont tout de même un champ scientifique riche et fécond, dont nous tentons de rendre compte.

B. Transitions, émergence, définitions et limites

1. Abandon du développement durable ?

Le développement durable a connu une diminution de son importance du fait de l'assimilation à l'environnement, mais aussi parce que l'ambiguïté du terme qui a permis son succès, sa diffusion et son « appropriation démocratique », ont aussi créé un handicap (et favorise des récupérations pour des opérations de *greenwashing*) (Theys, 2014). Pour l'auteur, un tournant a eu lieu au cours de la décennie 2000-2010 dans un contexte de désillusion politique et économique, notamment vis-à-vis de la gouvernance européenne, où les aspects négatifs de l'ambiguïté du terme prennent alors l'avantage. Scientifiquement, la faiblesse du cadre théorique du développement durable entraîne le risque de ne pouvoir formaliser de vraies analyses. Le développement durable a été l'occasion d'un effet d'opportunisme scientifique (Semal, 2017).

Contextuellement pour notre objet d'étude, nous repérons le constat d'une nécessité de la transition de l'agriculture, à la fois dans les discours et actions des politiques, dans les travaux scientifiques et dans les projets d'acteurs économiques des filières agricoles. Ce constat fait écho à un projet de société plus large de transition écologique, dont les transitions énergétique et agroécologique font partie, ainsi qu'à des aspirations collectives et des croyances associées à la transition. La notion de transition agroécologique est ainsi devenue une référence pour de nombreux auteurs depuis une dizaine d'années. Si beaucoup de travaux ont tenté de définir l'agroécologie et d'en tracer les contours historiques (Wezel *et al.*, 2009 ; Stassart *et al.*, 2012), peu en revanche s'intéressent aux raisons de l'appropriation de ce vocable dans le milieu scientifique.

2. Retour théorique sur la notion de transition

La notion de transition est commune à plusieurs disciplines scientifiques et forme un champ d'étude, assez peu investi par les chercheurs francophones, le champ des *sustainability transitions*. Il s'intéresse principalement à l'incertitude des actions et de la gouvernance de la durabilité, au verrouillage des systèmes socio-techniques et au pilotage du changement, voire au management de la transition (Audet, 2015). Dans le cadre de ce champ d'étude, la transition peut renvoyer à une diversité de modèles théoriques, notamment celui des transitions sociotechniques, ou encore celui des *food regimes*, ainsi qu'à une diversité d'approches.

Historiquement, la transition a été investie par les travaux marxistes, décrite comme une étape de passage entre deux régimes socioéconomiques prenant la forme d'une réorganisation des rapports sociaux, économiques et productifs : « La notion donc de transition […] désigne les formes et les processus de transformation d'un mode de production en un ou plusieurs autres, et d'une formation économique et sociale en une ou plusieurs autres » (Godelier, 1990). Chez Marx et ses successeurs, elle est théorisée par l'analyse de la succession des modes de production au cours de l'histoire, comme le passage du système féodal au système capitaliste, ou plus précisément les processus d'industrialisation et d'urbanisation à partir du XVIIIème siècle, la politique d'*enclosure* en Angleterre et la transformation de la propriété des terres, etc.

Au sein du champ des *sustainability transitions*, la notion est aujourd'hui également un outil d'analyse des changements de régimes sociotechniques, particulièrement investi sur la thématique agricole. Les transitions sociotechniques sont fréquemment décrites grâce au modèle *multi level Perspective* (MLP), qui envisage la transition comme le résultat d'interactions entre trois niveaux différents nommés paysage, régime et niches : « Le régime est l'ensemble des règles qui orientent et coordonnent les activités et perceptions des acteurs […] qui reproduisent les divers éléments du système sociotechnique et engendrent sa stabilité. Les innovations de niche et les changements du paysage sociotechnique créent des pressions, ascendantes et descendantes, sur le régime, susceptibles de le déstabiliser » (Lamine *et al.*, 2015). Les auteurs s'intéressent aux conditions multiples d'échec ou de succès des innovations, et aux effets de transformation induites par les niches radicales d'innovation sur les régimes sociotechniques, ou systèmes dominants, selon une diversité de trajectoires possibles (Audet, 2015). Du côté de la sociologie pragmatique, les auteurs interprètent la transition différemment : plutôt que la déstabilisation d'un système dominant et la stabilisation d'un nouveau « système écologisé » (interprétation de la transition sociotechnique), elle serait synonyme de recompositions des réseaux d'acteurs, de leurs alliances, sous l'effet de différentes controverses, amenant à une nouvelle stabilisation du réseau sociotechnique et à des changements de pratiques (Lamine *et al.*, 2015). L'approche des transitions par le modèle de la *multi level perspective* fait cependant l'objet de questionnements quant à sa prise en compte des dynamiques spatiales (Köhler *et al.*, 2019). Des géographes ont questionné les conditions favorables d'émergence d'une innovation, et mettent en avant des variables liées à leur localisation : aspects culturels, institutions (Truffer *et al.*, 2015 ; Coenen et al, 2012), normes et valeurs spécifiques (Hansen et Coenen, 2015). Les spécificités du secteur agricole et alimentaire interrogent l'essence même du modèle de la *multi level perspective*. Caractérisées par une extrême diversité (nature des produits, formes organisationnelles, stratégies de marché), les innovations mises en œuvre n'émergent pas nécessairement de niches alternatives. Elles peuvent aussi se structurer au sein des régimes eux-mêmes, à l'image du contexte laitier néerlandais (Vermunt et al., 2020). En cela, elles renvoient à des stratégies de structuration de filières dont les fonctions apparaissent communes : construction puis certification d'un cahier des charges fondé sur des pratiques agroécologiques, création et partage de la valeur, différenciation commerciale (Lantremange et al., 2023). Les travaux portant sur les filières agroalimentaires – en particulier les filières dites longues – confirment également leur caractère parfois incrémental : la transition s'opère au sein du régime dominant sans être nécessairement induite par une niche d'innovation (Magrini, 2023). Enfin, lorsque la niche est à l'origine d'une innovation, comme dans le cas d'une Indication Géographique, celle-ci n'a pas nécessairement vocation à être assimilée par le régime, mais plutôt à se maintenir en tant que niche protégée du régime dominant, comme dans le cas de la Clémentine de Corse (Belmin et al. 2018). La réalité française se distingue aussi par une place plus importante donnée aux acteurs intermédiaires tels que les coopératives, dont les actions impactent les stratégies de transition (Magrini, 2023).

Parallèlement, les *Food Regimes Theories* se sont développées, renouant avec l'échelle d'analyse macro et dans une filiation avec les travaux marxistes, dans l'objectif d'une meilleure prise en compte des rapports de pouvoirs au sein des transitions. Prenant pour objet les systèmes agri-alimentaires, ils identifient un système dominant globalisé, non durable et où dominent les grandes entreprises, et des modèles alternatifs en résistance au système dominant (Lamine *et al.*, 2015). Dans ce cadre, les modèles alternatifs remettent en cause la légitimité du modèle dominant sans parvenir à le transformer, et celui-ci « s'ajuste en évoluant […] vers un *corporate environmental food regime* qui poursuit la logique précédente en y adjoignant des systèmes privés de certification visant avant tout une traçabilité des produits mais en ne contribuant que faiblement à la durabilité des modes de productions » (Lamine *et al.*, 2015).

En dehors de ces perspectives historiques générales et des modèles théoriques de la transition, ce sont les politiques et programmes d'action en faveur de la transition qui se multiplient. Il semble que la transition et ses attributs (écologique, agroécologique, énergétique, etc.) se soient affirmés comme un cadre commun d'action. L'omniprésence de la transition renvoie ainsi à une diversité de définitions, son affirmation sous des sens variables et son appropriation par de nombreux acteurs semblent correspondre à la construction d'un discours commun pour l'anticipation d'un futur qui conjurerait les effets néfastes d'un développement passé. Mais la similarité qui point entre transition et projet laisse penser qu'ils partagent les mêmes types de limites, notamment d'efficacité et de temporalités. Dans ce cadre, le développement durable et la transition agroécologique portent des discours fédérateurs pour favoriser l'action, mais se réfèrent à des horizons temporels lointains qui tendent à la freiner. La transition partage avec le paradigme du projet une certaine forme d'injonction à la créativité, à l'innovation, à la multiplication de projets (Boutinet, 1990).

Pour synthétiser, des travaux scientifiques de fond tentent de définir ce que peut être la transition, et le champ des *sustainability transitions* tend à prendre le plus d'importance (Falcone, 2014). Il a pour principale limite de porter majoritairement une vision plutôt technocentriste du changement, notamment dans le modèle MLP qui tend à minimiser le rôle des innovations sociales par rapport aux facteurs technologiques. Il est également plutôt apolitique, du fait de la faible place laissée à l'analyse des rapports de pouvoir dans la gestion de la transition, notamment dans la perspective multiniveau à nouveau qui ne théorise pas le conflit, le pouvoir ni le pouvoir politique (Audet, 2015). Cependant, dans une grande part des travaux scientifiques, la transition est un cadre qui semble aller de lui-même, où les auteurs cherchent à évaluer la réussite ou l'échec d'actions, mais où la transition n'est pas interrogée sur sa nature. Il y a une adhésion académique très large qui interroge ce passage de la référence au développement durable à la transition agroécologique. Que signifie l'avènement de la transition agroécologique de l'agriculture après trente ans de référence au développement durable ? Outre ce changement de positionnement du monde académique, l'élevage apparaît aussi comme objet qui peine à faire sa place dans les travaux sur la transition agroécologique. Si l'élevage n'y est pas un impensé, notamment dans des travaux abordant la nécessité de valoriser des modèles de polyculture-élevage, l'autonomie alimentaire des élevages ou la complémentarité entre les productions pour l'équilibre des agrosystèmes (Griffon 2013 ; Griffon, 2017), l'agroécologie a d'abord été majoritairement construite sur l'étude du végétal (Wezel *et al*, 2013). Cette asymétrie figure également dans la définition des politiques et des programmes publics en matière de transition agroécologique. Il existe un manque de connaissance sur le positionnement, l'appropriation et la perception de l'agroécologie par les acteurs de l'élevage, dommageable dans un contexte de controverse forte (Delanoue *et al.*, 2015 ; Delanoue, 2018). De récents travaux se focalisent sur l'élevage pour tenter de répondre à ce manque, mais se focalisent surtout sur l'évaluation ou la démonstration de la légitimité de l'élevage (Chriki *et al.*, 2020). Celle-ci est en effet particulièrement interrogée, que ce soit sur son rôle dans le changement climatique, ou sur des questionnements

éthiques, sanitaires, etc. L'apparente inadéquation de l'élevage avec le cadre de la transition agroécologique est particulièrement forte pour les filières sous SIQO qui ont historiquement été construites sur des objectifs différents, de différenciation des productions avec les produits standards, par le lien au terroir entre autres.

La diffusion de la notion de transition se fait également largement hors des champs d'étude des transitions à proprement parler. À ce titre, l'appropriation de l'agroécologie par les pouvoirs publics et les politiques mises en place en France traduisent une diffusion de la transition non pas comme une rupture mais comme un renouvellement du modèle de la modernisation agricole, par l'articulation de la compétitivité et de l'écologie (Arrignon, 2020). La primauté des objectifs économiques et la recherche d'adhésion d'un large champ d'acteurs à ces politiques, par un discours construit pour être fédérateur, entraîne l'avènement de la transition agroécologique mais aussi sa dépolitisation (Arrignon, 2020). Pour Mehdi Arrignon (2020), elle est caractérisée par un apparent apolitisme de la part des pouvoirs publics, qui passe par une négation des conflits au sein du monde agricole (notamment syndical), mais aussi un désengagement de l'Etat central qui se traduit par la référence à l'échelon territorial, au local, et la focalisation sur l'adoption des bonnes pratiques comme objectif principal.

Le développement des travaux sur les transitions territoriales montre une tentative de dépasser ces limites, par la réintroduction des enjeux politiques des transitions, par une attention accrue à la révélation des inégalités sociales et à la complexité de la notion, par la prise en compte de sa dimension territoriale (Banos *et al*., 2020 ; 2024).

II. Une transition de l'agriculture et de l'agroalimentaire ?

A. Principaux courants agricoles

Nous identifions un besoin d'entrer de manière opérationnelle dans le sujet : qu'en disent les acteurs agricoles et agroalimentaires ? Quels modèles sont revendiqués ou mis à distance ? Nous nous intéressons aux transformations à l'œuvre du modèle agricole conventionnel, ses changements internes par incorporation d'éléments jugés alternatifs notamment. Sans entrer davantage dans le débat sur la distinction entre modèle dominant et alternatives, il nous semble que l'Etat et les pouvoirs publics tranchent en partie cette question sur le plan opérationnel. En effet, ils se saisissent et promeuvent certains modèles agricoles, portent un certain type de transition, mais aussi leur propre définition (par exemple pour l'agroécologie).

Nous distinguons donc ici plusieurs courants agricoles correspondant à des termes mis en avant par des acteurs, affichés sous la forme de labels, de marques, de certifications, d'associations, de réseaux d'acteurs, etc. En d'autres termes, nous souhaitons rendre compte d'un foisonnement de courants agricoles se positionnant à la fois par rapport au modèle de production conventionnel et par rapport à la durabilité de l'agriculture. L'affichage de telle ou telle étiquette par les acteurs traduit en effet une forme de positionnement des filières, par rapport à la durabilité et à la transition, dans le temps.

Si à l'échelle nationale le modèle de la transition du modèle agricole dominant est avant tout celui soutenu par les pouvoirs publics, les acteurs et les filières peuvent emprunter des pratiques, des valeurs ou des éléments de discours à plusieurs référentiels différents.

En termes de méthodologie, nous repérons ces principaux courants agricoles dans la littérature scientifique et dans les principales orientations politiques nationales. Nous les ordonnons en deux parties, tout d'abord les courants s'inscrivant en alternative au modèle dominant et n'ayant pas été promus comme modèle généralisable pour l'ensemble de l'agriculture, puis les courants relevant d'une transformation à l'œuvre du modèle dominant. Pour chacun des courants agricoles, nous donnons quelques éléments de définition, de labellisation ou de certification lorsqu'elles existent, ainsi que des éléments de trajectoire sociohistoriques (apparition du courant, diffusion, transformation, principales critiques ou limites).

1. *Les alternatives historiques, de la marginalité à l'intégration par un modèle conventionnel en mutation*

a) L'Agriculture Biologique et l'agroécologie

L'Agriculture Biologique (AB) est un courant qui se construit d'abord à la marge, en opposition à l'agriculture conventionnelle. Le concept est d'abord rejeté par les acteurs conventionnels, puis progressivement institutionnalisé. S'il est aujourd'hui reconnu par les pouvoirs publics, il n'est pas pour autant promu comme modèle pour l'ensemble de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Aujourd'hui, l'AB connaît une forme de standardisation. Certains acteurs lui reprochent de se transformer en s'écartant de ses objectifs initiaux, de se « conventionnaliser », ce qui a entrainé une distinction entre plusieurs types d'agriculture biologique. D'autres soulignent le rôle de l'AB dans la transformation du modèle agricole conventionnel et sa contribution à la durabilité de l'agriculture par sa sortie de position de niche. Si les obstacles pour une généralisation de l'AB sont nombreux, elle est identifiée comme un « prototype d'agriculture durable » (Benoit *et al*., 2017).

Pour poser quelques repères, l'AB est définie à la fois comme une vision systémique du modèle agricole, comme un ensemble de pratiques, et comme un SIQO reconnu par les pouvoirs publics.

À ce titre nous pouvons retenir les trois définitions suivantes :

- « L'agriculture biologique (AB) est un mode de production basé sur des pratiques agricoles qui excluent l'utilisation de biocides de synthèse et des organismes génétiquement modifiés (OGM) ou des produits obtenus à partir d'OGM. Elle cherche également à limiter son impact environnemental en réduisant sa consommation d'intrants et d'énergies fossiles mais aussi en valorisant les processus naturels tels que le recyclage des matières organiques. En cela, elle a pour ambition de respecter le vivant depuis les microorganismes du sol jusqu'à l'être humain sans oublier les agroécosystèmes qu'elle sollicite » (Sanner *et al.*, 2018).

- « En tant que pratiques, l'AB est définie par les pionniers, […] comme « la synthèse qui réunit dans un même objectif la recherche de la fertilité de la terre et la santé de l'animal et de l'homme » (Allaire, 2016).

- En France, l'AB est reconnue comme un SIQO et dépend donc de la supervision de l'INAO, elle est définie par le Ministère de l'Agriculture[79] comme « un système global de production

[79] La certification en Agriculture Biologique, Ministère de l'Agriculture, 2023 : https://agriculture.gouv.fr/la-certification-en-agriculture-biologique

agricole qui allie les meilleures pratiques environnementales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal ». Au niveau de l'Union Européenne, « le règlement européen reconnaît l'AB comme un « système global de gestion agricole et de production alimentaire », définit un cahier des charges consensuel, un logo et les conditions de son utilisation » (Allaire, 2016).

L'AB est donc une forme d'agriculture alternative, historiquement construite en réaction aux effets de la modernisation et de l'industrialisation de l'agriculture. Elle trouve cependant ses origines dès la fin des années 1920, puis se construit à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, dans une période où certains acteurs rejettent le productivisme : pionniers, médecins aux spécialités marginales, agriculteurs très en marge (Leroux, 2015). Techniquement ils portent un grand intérêt à la sauvegarde des sols et à l'alimentation et ils s'inscrivent dans un courant de pensée plutôt traditionnaliste (Leroux, 2015).

À la fin des années 1950 et dans le courant des années 1960, l'agriculture biologique est nourrie par les réflexions sur la biodynamie, par les préoccupations liées à une alimentation saine et une médecine naturelle. Dans le même temps, il y a une multiplication « [d]'associations d'agriculteurs et de consommateurs mettant en valeur la dénonciation des pratiques agrochimiques et industrielles » (Leroux, 2015). Dès cette décennie, deux mouvements parallèles se structurent au sein de l'AB :

- D'un côté un premier courant naît autour de la méthode Lemaire-Boucher (de 1963 jusqu'au milieu des années 1970). La société Lemaire vend semences et engrais et commercialise la production des agriculteurs associés. Idéologiquement c'est un courant plutôt conservateur, fondé sur la « religion chrétienne, [l']agrarisme et [le] traditionalisme familial » (Leroux, 2015).
- D'un autre côté l'association Nature et Progrès (1964) naît en réaction à la méthode Lemaire-Boucher, et se situe idéologiquement plus proche « des aspirations sociales et politiques de la fin des années 1960 », « très sensible aux mouvements anticapitalistes et anticentralisateurs des années 1970 ». Elle attire par exemple de nombreux néoruraux. Elle fonde une revue et cherche à conférer davantage de scientificité à ses pratiques et à son mouvement. Elle impulse le premier cahier des charges et « grâce à la formation de groupements d'achat elle initie la constitution des Biocoop, « coopératives biologiques de consommation ». Son travail, de la production à la consommation, pour une agriculture éthique, respectueuse de l'environnement et soucieuse de l'économie et du social, « impulse la dynamique fédérative qui va permettre aux agriculteurs biologiques de s'engager dans la voie d'une reconnaissance par les pouvoirs publics » (Leroux, 2015).

À partir de cette période, les valeurs de l'AB rencontrent des attentes sociales fortes pour un mode de production alternatif ; ces attentes sont caractérisées par la critique de la société de consommation, la critique des « dégâts du progrès » et des impasses de la croissance dans les sociétés industrielles (Allaire, 2016). Dans les années 1980-1990, la multiplication des scandales sanitaires (dont la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, l'ESB, ou « crise de la vache folle ») et le développement d'une conscience collective sur les risques alimentaires, accompagnent l'institutionnalisation lente et progressive de l'AB (Leroux, 2015). L'AB se développe progressivement dans les décennies suivantes et fait l'objet d'une reconnaissance internationale dès les années 1970, avec la création de l'*International Federation of Organic Agriculture Movements* (IFOAM) en 1972, puis par l'harmonisation des règlementations à l'échelle de l'Union Européenne mais aussi en Amérique du Nord (Benoit *et al*., 2017). La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) est créée en 1978 afin de proposer un interlocuteur aux pouvoirs publics. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 1980

reconnaît l'existence de cette agriculture sans produit chimique de synthèse, sans la nommer, et en 1985 le label et le logo sont créés ; au départ, elle peine tout de même à convaincre les agriculteurs conventionnels (Leroux, 2015).

Bien que reconnue et soutenue, l'institutionnalisation de l'AB n'est pas totale, elle n'est jamais explicitement promue comme modèle par les pouvoirs publics et reste, malgré son développement, considérée comme alternative (Leroux, 2015). La France a été pionnière sur l'AB, mais a ensuite ralenti au point d'apparaître comme en retard[80] par rapport à d'autres pays européens (Lamine *et al.*, 2009). Les auteurs évoquent comme facteurs explicatifs un manque de suivi des agriculteurs, mais aussi un manque de soutien aux organismes de l'AB, une concurrence entre SIQO, une hétérogénéité des situations selon les productions et les régions, ainsi qu'une place minime consacrée à l'AB dans les institutions et l'enseignement (Lamine *et al.* 2009). Pour Gilles Allaire (2016), le développement de l'AB est freiné dans les années 2000 pour plusieurs raisons. Pour les producteurs, il existe des freins ou plutôt des risques à la conversion, d'ordre technique, économique, financier, coopératif et humain (risque moral, d'exclusion d'un certain monde agricole etc.) (Allaire, 2016). Et pourtant, lors de crises (crise sanitaire de la vache folle, crise financière et globale de 2008, etc.) l'agriculture biologique est attractive d'un point de vue économique. Les producteurs cherchent dans ce mode de production une rente de marché associée aux qualités immatérielles du Bio et des prix stables. Le développement de l'AB est hétérogène dans le temps, selon les espaces et les régions, notamment parce qu'il dépend fortement des débouchés, du soutien des politiques publiques et des spécificités territoriales : « l'AB n'existe pas sans la production de ressources immatérielles : élaboration des standards, dispositifs de garantie et d'évaluation, services de conseil, de communication, de marketing, juridiques, etc. Ces ressources relèvent des autorités publiques dans leur rôle d'assurer les conditions de fonctionnement des marchés » (Allaire, 2016). Cela se traduit par « des déserts de l'AB » et « des districts géographiques où l'AB connaît un développement cumulatif grâce à l'apprentissage et l'investissement collectifs » (Allaire, 2016). Marc Benoit *et al*. (2017) synthétisent ces freins au développement et à la généralisation de l'AB comme modèle, évoquant la difficulté inhérente à une rupture profonde de modèle du système agri-alimentaire dans son ensemble, l'existence de verrous techniques importants, le problème de l'accessibilité des produits pour les consommateurs en termes de prix et celui de la rentabilité des fermes.

Aujourd'hui, il semblerait que l'AB connaisse également un affaiblissement de ses principes, avec l'arrivée d'agriculteurs en conversion partielle notamment, qui a pour effet la relégation de ses dimensions politiques au second plan (Leroux, 2015). La reconnaissance par les pouvoirs publics et les transformations politiques au niveau français et européen dans les années 1990[81] s'accompagnent d'une forme de « conventionnalisation » de l'AB, qui nuirait à son identité (Allaire, 2016). La conventionnalisation de l'AB entraîne alors une dichotomie entre deux modèles de production de l'AB, entre une AB proche des normes du conventionnel et une AB plus exigeante (Benoit *et al*., 2017). Les

[80] En termes de développement des surfaces agricoles consacrées à l'AB.

[81] « La reconnaissance de l'AB par les politiques publiques instituées par l'Union Européenne au début des années 1990 a deux aspects : (i) la création d'un signe de qualité public (logo AB) et (ii) la rémunération du service environnemental imputé à l'AB sous la forme d'une prime à la conversion ou au maintien de l'AB dans le cadre des mesures agro-environnementales (MAE) » (Allaire, 2016). La reconnaissance de l'AB par l'UE a entraîné une modification de son mode de contrôle, en instituant l'obligation d'une certification par un tiers : ce changement de mode de coordination provoque et accompagne le passage de l'AB « du réseau à l'industrie », dans un moment d'élargissement de son marché (Allaire, 2016).

limites de la généralisation de l'AB sont intrinsèquement liées à l'importance accordée aux valeurs et principes du modèle par les consommateurs ou même les agriculteurs[82].

La critique de l'AB moderne et de son établissement comme un standard aurait entraîné la multiplication d'alternatives à cette forme d'AB « conventionnelle », dont relèverait pour certains auteurs, l'agroécologie (Allaire, 2016). L'agroécologie pourrait alors incarner une fonction critique des dérives de l'AB, arrivées au fur et à mesure de son institutionnalisation : « l'agroécologie atteste de la construction d'un champ interdisciplinaire en lien avec l'évolution de l'agriculture, voire une transformation plus radicale reconfigurant les relations entre nature, sciences et sociétés. » (Capitaine *et al.*, 2009). Pour d'autres auteurs en revanche, l'AB est une partie même de l'agroécologie (Sanner *et al.*, 2018). En effet, l'AB n'est pas uniquement un mode de production qui se résume au respect d'un cahier des charges, elle correspond également à une prise en compte de la durabilité de l'agriculture. C'est pourquoi des chercheurs ont recensé les travaux sur le lien entre AB et durabilité (Capitaine *et al.*, 2009). Ils portent principalement sur :

- Les « effets de l'agriculture biologique sur la qualité des milieux » : « l'incidence des pratiques de protection […] biologique » principalement sur l'environnement
- « La qualité des produits », comme l'absence de résidus de pesticides, les teneurs en nitrates, la qualité bouchère des carcasses etc.
- « Les modèles de développement de l'AB » : pluralité de modèles à prendre en compte

Ils cherchent, notamment par le déploiement de méthodes d'évaluation multicritères, à « comprendre comment les ressources naturelles sont mobilisées et/ou affectées par les activités de production et de transformation conduites en AB » pour le pilier environnemental (Capitaine *et al.*, 2009). « Au-delà des enjeux environnementaux, le type, la qualité et la destination des produits générés, l'atteinte d'objectifs économiques ou de transferts sociaux, les conditions de travail et de qualité de vie des acteurs engagés, l'insertion dans un territoire (maintien ou création de liens sociaux, participation à un projet, contribution à une identité, apport de plus-value, etc.) sont autant de domaines qui méritent d'être examinés » (Capitaine *et al.*, 2009). D'autres auteurs soulignent l'intérêt de l'AB en termes agronomiques et notamment de productivité des systèmes de production, d'autonomie et de robustesse des exploitations agricoles, d'impacts limités sur l'environnement et d'externalités positives, de contribution à la santé humaine, d'impacts socioéconomiques (Benoit *et al*., 2017).

À propos du lien entre AB et agroécologie (AE), ces deux courants possèdent des origines communes dans les années 1970 et se développent en parallèle en s'influençant l'une et l'autre[83]. Dans ses principes de base, l'agroécologie apparaît similaire à l'AB mais introduit un changement de façon de penser : « une convergence apparaît sur l'opportunité d'une pensée systémique ou d'approches interdisciplinaires, comme sur l'importance des approches préventives ou sur le recours au biocontrôle pour la santé des plantes et des animaux. Mais elle peut occulter que les systèmes privilégiés sont différents (système de production versus agroécosystème), que leurs propriétés émergentes le sont aussi (autonomie versus résilience (ou robustesse)). De même, le modèle de référence agriculture-élevage s'estompe ou est à réinventer en AB, alors que le thème de l'intégration domine

[82] « Le risque inhérent à une forte extension de l'AB est la transposition des méthodes développées en conventionnel (efficience des intrants, substitution d'intrants), au détriment des principes et valeurs de l'AB. [Cette évolution] pourrait desservir l'AB en remettant en cause l'adhésion des consommateurs vis-à-vis de ce mode de production » (Benoit *et al.*, 2017).

[83] « Ils partagent la nécessité de reconfigurer les rapports agriculture-nature, en prenant le vivant ou la biologie comme fondements. […] Il ne s'agit pas de plier la nature à des objectifs énoncés par des humains, mais plutôt d'incorporer les activités agricoles – voire au-delà – dans les fonctionnements de la nature » (Capitaine *et al.*, 2009).

dans l'AE » (Capitaine *et al.*, 2009). En revanche, l'institutionnalisation récente de l'agroécologie interpelle les acteurs historiques de l'AB (Capitaine *et al.*, 2009).

En France et telle qu'elle est considérée par les pouvoirs publics, cette institutionnalisation nous conduit à envisager l'agroécologie, davantage comme une voie de transition de l'agriculture conventionnelle et non comme une alternative en rupture profonde avec celle-ci.

b) L'agriculture biodynamique

La biodynamie peut être évoquée à la fois comme l'un des courants ayant inspiré certains pionniers de l'AB à ses origines, mais aussi comme un courant agricole ayant poursuivi son développement parallèlement à l'AB institutionnalisée. L'agriculture biodynamique, ou biodynamie, peut-être définie comme une forme d'agriculture alternative, par ses pratiques (interdiction des produits de synthèse, dispersion de préparations…), par ses conceptions de la nature mais aussi par des composantes d'inspiration ésotérique[84]. En plus d'une restriction d'usage d'intrants de synthèse, elle « accorde une grande importance aux rythmes cosmiques, des saisons, biologiques, [etc…] » (César, 2003). Les représentants de l'agriculture biodynamique situent la fondation de ce courant à 1924, année où Rudolph Steiner donne une série de conférences, intitulées « Cours aux agriculteurs » et où le Cercle d'expérimentation des agriculteurs anthroposophes est créé. Les produits issus de ce type d'agriculture sont dès 1930 identifiés par la marque Demeter. Elle se développe grâce à des pionniers, en Allemagne et dans les pays voisins (Hurter, 2019). « Cette agriculture s'installe en France en Alsace à partir de 1940 et se structure après-guerre grâce à l'Union des cercles bio-dynamistes. Cette agriculture s'est perpétuée à travers deux organisations contemporaines : le Mouvement de biodynamie à Paris et le Syndicat d'agriculture biodynamique toujours basé en Alsace » (César, 2003). La marque Demeter existe toujours et qualifie certains produits d'AB, sa promotion est assurée par la fédération Demeter International.

La biodynamie est caractérisée par une recherche de scientificité mêlée d'ésotérisme pour l'amélioration des pratiques agricoles. En pratique elle est centrée sur la préoccupation de la santé des sols, considérée comme garante de la qualité de l'alimentation des hommes et dispose pour cela de deux types de pratiques. Elles relèvent d'une part du « recyclage de la matière organique dans le sol par les techniques culturales, l'utilisation du fumier, lisier et des déchets » et d'autre part de la « transformation de la matière organique par le compostage et utilisation de préparations[85] à base de plantes médicinales pour obtenir une fumure aux effets appropriés sur le sol »[86].

Si la production biodynamique est aujourd'hui marginale d'un point de vue des surfaces agricoles, certaines pratiques et principes se diffusent au sein de courants agricoles alternatifs. Les pays

[84] Elle a été fondée par Rudolph Steiner autour de l'anthroposophie, pseudoscience et courant théosophique, dans les années 1920. « L'agriculture biodynamique doit son appellation à l'organisation de rituels ésotériques dans les champs, chargés de dynamiser spirituellement les sols, les plantes et l'univers par des méditations, une liturgie et des accessoires qui seraient dotés de pouvoirs surnaturels. […] Pour les anthroposophes, la rationalité mathématique et la science moderne n'expliquent que la partie matérielle, « visible », du monde. Selon eux, des esprits et des forces surnaturelles agissent dans un monde invisible » (Malet, 2018).

[85] L'exemple de préparation biodynamique le plus connu est sans doute celui de la « bouse de corne », « élaborée à partir de bouse de vache, contenant essentiellement des bactéries fécales introduites dans une corne et ayant hiverné durant environ six mois dans un sol fertile », puis broyée et pulvérisée sur les plantes (Hurter, 2019). « Il s'agit de compenser ce que nous prélevons en substances à la Terre par des forces appropriées. […] Le paysan peut agir comme médiateur entre ces forces cosmiques et les substances terrestres » (Hurter, 2019).

[86] Définition Biodynamie, Dictionnaire de l'environnement, 2020.

possédant le plus de fermes certifiées sont l'Allemagne puis la France, l'Inde, l'Italie et la Suisse (Hurter, 2019). En production ce courant reste marginal, mais possède une certaine visibilité dans le milieu viticole[87]. Si les viticulteurs en biodynamie peuvent adhérer en partie aux croyances (cycles lunaires, préparations, etc.) et reprennent des principes techniques, on ne peut pas lire le succès de cette alternative comme une adhésion totale à son idéologie. Il semble y avoir une très grande hétérogénéité dans les pratiques adoptées. Son succès, notamment dans le monde viticole, est surtout permis par la place qui y est conférée à la nature en opposition à une viticulture conventionnelle ayant fortement recours à la chimie. Le choix de la biodynamie est parfois motivé par une volonté de dépasser même les exigences du Bio « en s'interdisant soufre et manipulation à la vinification » par exemple, mais aussi de s'émanciper « des institutions dominantes, des pratiques et des normes conventionnelles », des contraintes bridant la créativité des AOC etc. (Blancaneaux, 2019 à propos de Pineau, 2019). Les motivations des viticulteurs en biodynamie semblent donc multiples.

La biodynamie est donc une forme d'agriculture alternative ancienne comparativement aux autres mais elle demeure un courant minoritaire. En revanche, des agriculteurs s'en réclament sans toutefois commercialiser leurs productions via la marque Démeter ou sans appartenir à un quelconque réseau, considérant sous le terme de biodynamie un ensemble de pratiques visant davantage de naturalité (Entretien n°52).

c) Agriculture paysanne

Mouvement de plus grande ampleur, en France « l'agriculture paysanne est un modèle de production agricole [axé] sur la recherche d'autonomie dans le fonctionnement de l'exploitation. Elle tient compte du respect de l'environnement local (notamment des personnes partageant l'espace rural), et de l'économie des ressources rares comme le pétrole et l'eau. Cette agriculture vise la rémunération décente des producteurs de manière durable par la répartition des volumes de production. Elle tend à l'élaboration des produits de qualité, en toute transparence. […] Opposée au modèle agricole industriel des pays développés, l'agriculture paysanne est menée comme un projet politique dont les acteurs s'entendent dans le désir de développer un système agricole alternatif » (Esteve *et al.*, 2019). L'agriculture paysanne a donc pour objectif central d'être une alternative au modèle agricole conventionnel et de porter un modèle politique de société[88]. C'est « une agriculture productrice de biens marchands et non marchands dans l'intérêt de la société[89] ».

En France, l'agriculture paysanne repose sur une charte, rédigée par l'association nationale du réseau de l'agriculture paysanne (FADEAR) en 1998. L'association anime un réseau d'acteurs de l'agriculture paysanne, avec le soutien du syndicat agricole Confédération paysanne. Sur le fond, la charte de l'agriculture paysanne reprend les trois piliers du développement durable pour l'évaluation des exploitations agricoles, traduits en six thèmes : travail avec la nature, autonomie, transmissibilité, développement local, répartition, qualité. Le but est l'amélioration des pratiques agricoles lorsque cela est possible et le changement politique sur les points où l'évolution des pratiques n'a pas d'incidence

[87] « Aujourd'hui minoritaire au sein des mouvements agrobiologistes, elle bénéficie d'une aura importante car les méthodes de conduites culturales bio-dynamiques président discrètement aux destinées de terroirs viticoles des plus prestigieux » (César, 2003).

[88] L'agriculture paysanne, un projet de société, Réseau de l'agriculture paysanne : https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/plaquette_10principes_off_bd-2.pdf

[89] Charte de l'agriculture paysanne, 1998

ou simplement lorsque cela est jugé nécessaire, par exemple pour la limitation de la concentration des exploitations et de leur capitalisation.

Les acteurs engagés dans ce mouvement s'engagent à poursuivre les dix objectifs de la charte, définissant les critères principaux de la durabilité de l'agriculture et de l'alimentation :

- « Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.
- Être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.
- Respecter la nature.
- Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.
- Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
- Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.
- Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.
- Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.
- Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.
- Raisonner toujours à long terme et de manière globale[90] ».

La défense d'une agriculture paysanne prend corps dans un mouvement de défense des semences paysannes, issu en partie de la critique des OGM et d'une position critique vis-à-vis de la modernité agricole (à l'origine, c'est un rejet de la sélection variétale moderne et de la « relégation des agriculteurs à une position subalterne, une dénonciation du rapport instrumental de l'agriculture industrielle vis-à-vis de la nature » (Demeulenaere, 2013)). En France, ce mouvement trouverait sa source dans les années 1990 et s'est officiellement structuré en 2003 avec la création du réseau semences paysannes, dans un désir d'autonomisation vis-à-vis de l'industrie semencière et de développement d'une agriculture paysanne. L'opposition à la sélection moderne se cristallise autour de l'opposition à la règlementation entourant les variétés végétales, évoluant au fil des années depuis les années 1960 vers une protection des variétés génétiques au profit des industriels semenciers inventeurs de ces variétés et un encadrement de la production de semences fermières notamment[91]. Le réseau de semences paysannes cherche alors à contester cette règlementation et à promouvoir chez les agriculteurs « une alternative, qui passe par la remise en culture de variétés libres de droits et de réapprentissage de savoirs pratiques liés aux semences » (Demeulenaere, 2013). Ils remettent en question les méthodes de la sélection conventionnelle, fondées sur une conception de la nature, du vivant et de l'agriculture qu'ils rejettent : « le triple critère de distinction, homogénéité, stabilité, [a été défini pour une agriculture] pensée sur les standards industriels, l'homogénéité génétique et phénotypique des plantes appartenant à une même variété [pour] fixer leur comportement agronomique dans le temps et dans l'espace » (Demeulenaere, 2013). Ces critères sont jugés « contre-nature » d'une part et peu adaptés à la diversité des espaces ou aux agriculteurs atypiques. Finalement, le travail de sélection ayant été confié à des professionnels spécialisés et ayant été retiré aux agriculteurs, ils auraient été « [relégués] au rang d'exécutants » (Demeulenaere, 2013). Pour synthétiser, le réseau semences paysannes s'inscrit en opposition aux méthodes et aux valeurs de la sélection variétale moderne, perçue comme un outil de développement de l'agriculture industrielle et de dépossession du travail de sélection pour les agriculteurs. En effet, l'un des objectifs principaux du réseau de semences paysannes est de permettre aux agriculteurs de retrouver une autonomie, dans

[90] Charte de l'agriculture paysanne : https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/charte-agriculture-paysanne.pdf

[91] C'est « un conflit de légitimité entre la défense des intérêts des obtenteurs qui doivent toucher un retour sur leur travail d'innovation génétique, et la liberté fondamentale des agriculteurs à perpétuer la pratique millénaire de resemis de la récolte » (Demeulenaere, 2013).

les savoirs et les pratiques, en cohérence avec une vision particulière du vivant[92]. Cela ne veut pas dire qu'il existe un rejet de la science ou des techniques, mais une volonté de faire autrement en mettant en avant l'importance des pratiques et dans un rapport plus égalitaire avec les institutions de recherche par exemple. « L'alternative semencière passe donc par la réhabilitation et la réactivation de « savoirs paysans », dans une acception du terme qui bénéficie du travail politique mené par la Confédération Paysanne », appuyés sur la circulation des savoirs et des semences entre les pairs du collectif (Demeulenaere, 2013). L'intérêt porté aux semences paysannes constitue une approche alternative de l'agriculture porteuse d'une volonté de « réenchantement de la pratique agricole », « d'écologisation de l'agriculture », fondée sur d'autres rapports à la nature, entre une « nature domestique » mais vivante et une « nature autonome ». Ces rapports sont à l'origine d'un lien affectif aux variétés paysannes, échangées entre pairs, vivantes, évolutives, ayant une histoire etc. (Demeulenaere, 2013).

Cependant, le mouvement de l'agriculture paysanne ne se résume pas à la question des semences et peut être appréhendé par l'autre extrémité de la chaîne, la consommation, le lien entre agriculteurs et consommateurs. C'est ce qui est pris en compte par les AMAP, Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Les AMAP, formes particulières de circuits courts, prônent l'engagement volontaire et la solidarité entre producteurs et consommateurs, les uns s'engageant à produire et à livrer selon des conditions établies et avec une certaine transparence sur leurs pratiques, les autres s'engageant à acheter sur une période donnée et à être solidaire en cas d'accident de production (Mundler, 2009). Au-delà de cet engagement mutuel, ces associations visent à la redéfinition et au renforcement des liens sociaux entre agriculteurs et consommateurs, basés sur la confiance et elles portent une philosophie de l'agriculture qui peut les différencier d'autres formes de circuits courts : relocalisation des productions et soutien à l'agriculture paysanne, mais aussi dépassement de la seule relation marchande entre agriculteurs et consommateurs (Mundler, 2009).

Dans le reste du monde, l'agriculture paysanne revêt une signification différente, particulièrement en Amérique centrale et Amérique du sud. L'agriculture paysanne y constitue un des deux pôles d'une agriculture particulièrement dichotomique : « entre d'une part un secteur capitaliste en expansion, formé de grandes exploitations établies sur les meilleures terres et orientées vers l'agro-exportation, et d'autre part un secteur paysan en décomposition, formé de minifundios relégués sur les terres pauvres et liés à la production de subsistance. Les deux secteurs sont articulés dans un même système global d'accumulation » (Rodriguez Rojas, 2014). Dans ce cadre, l'agriculture paysanne est un modèle de production à faible coût, en partie tournée vers l'autosuffisance mais aussi vers l'approvisionnement des marchés urbains (Rodriguez Rojas, 2014). Les paysans connaissent des processus de « marginalisation, expropriation, domination et exclusion », qui constituent alors les principaux enjeux. Les mouvements paysans en Amérique centrale par exemple ont historiquement été des mouvements de contestation et tendent à devenir des mouvements porteurs de modèles de développement alternatifs, particulièrement à la suite des programmes d'ajustement structurels qu'ont connu ces pays (Rodriguez Rojas, 2014). Les questions d'accès à la terre et de réforme agraire sont centrales, les questions écologiques existent mais restent marginalement abordées par les organisations paysannes (Rodriguez Rojas, 2014). C'est sans doute là une des grandes différences avec l'agriculture paysanne en Europe, où la hiérarchisation des enjeux est inverse. Plus largement que l'Amérique centrale et l'Amérique du sud, l'agriculture paysanne désigne aussi l'un des modèles agricoles les plus communs ; les agricultures paysannes, dans leur diversité de formes, ne disparaissent pas malgré les dynamiques d'agrandissement, de capitalisation et de financiarisation de l'agriculture.

[92] Dans une logique « d'émancipation intellectuelle vis-à-vis d'un appareil de recherche et de conseil », « par le refus de délégation de l'innovation variétale à des tiers » (Demeulenaere, 2013).

« L'agriculture paysanne a su manifester une indéniable capacité d'adaptation dans la plupart des pays […] manifestée par les paysans à qui fut restituée une certaine liberté de décision pour la mise en œuvre des systèmes de production, […] qui travaillent à leur propre compte au sein d'exploitations familiales » (Dufumier, 2004).

Enfin, nous identifions aux côtés de ces courants majeurs, des dénominations renvoyant principalement à des pratiques, mais qui sont aussi le véhicule de critiques du modèle agricole conventionnel et de revendications quant à un système agricole alternatif. C'est le cas par exemple de la permaculture.

d) Permaculture

La permaculture est un mouvement agricole alternatif, construit parallèlement à l'agroécologie et considéré comme pouvant participer à la transition agroécologique (Ferguson et Lovell, 2013). Il est fréquemment comparé à l'agroécologie, en raison de sa définition à plusieurs échelles et de ses objectifs de durabilité (Veteto et Lockyer, 2008).

La permaculture est imaginée par Bill Mollison et David Holmgren en Australie dans les années 1970, qui créent le terme par la contraction des mots « permanent », « culture » et « agriculture » et imaginent son cadre (Veteto et Lockyer, 2008). En tant que mouvement, la permaculture peut être définie ainsi : « *Permaculture is a global grassroots development philosophy and sustainability movement that encompasses a set of ethical principles and design guidelines and techniques for creating sustainable, permanent culture and agriculture. […] The permaculture movement today is represented by an eclectic network of local practitioners and demonstration centers and by a number of publications such as Permaculture Activist magazine* » (Veteto et Lockyer, 2008). D'un point de vue agronomique, elle est définie « *as 'consciously designed landscapes, which mimic the patterns and relationships found in nature, while yielding an abundance of food, fibre, and energy for provision of local needs* » (Krebs et Bach, 2018).

Elle porte une vision du monde, de la nature et de l'agriculture alternative à un modèle économique dominant non-durable et socialement injuste (Veteto et Lockyer, 2008). Les activités humaines sont considérées comme faisant partie de la nature et l'accent est mis sur les interconnexions entre les hommes, leurs réalisations et le monde naturel (Veteto et Lockyer, 2008). La nature y est source d'inspiration et la technologie, les savoir-faire, partie intégrante des méthodes de culture. Le projet porté par le mouvement de la permaculture peut être synthétisé comme une volonté de créer des systèmes vivants résilients, inspirés des processus, des structures et des modèles observés dans la nature et ce en portant attention aux caractéristiques du site, aux interactions complexes au sein de l'agrosystème et aux localisations des composantes de ce système (Krebs et Bach, 2018). Cependant, elle a évolué vers une plus grande prise en compte des systèmes sociaux (Krebs et Bach, 2018). Elle est basée sur des principes éthiques[93] et douze principes directifs des pratiques très généraux mettant

[93] « *Care for the earth* », « *care for people* », « *set limits to consumption and reproduction and redistribute surplus* » (Holmgren *in* Veteto et Lokyer, 2008)

l'accent sur la sobriété énergétique, les échanges de savoirs notamment ascendants, l'adaptation et l'inspiration de la nature[94].

Comme l'agroécologie (en tant que mouvement, science et pratique) la permaculture est définie à plusieurs niveaux (Krebs et Bach, 2018) ; « *Similarly, some of the confusion surrounding permaculture may be attributed to the use of the term to refer to a design system, to an international movement, to the worldview carried by and disseminated by the movement, and to the set of associated practices* » (Ferguson et Lovell, 2014). Agroécologie et permaculture ont un certain nombre de points communs, notamment parce que la permaculture n'invente pas de pratiques mais les emprunte (Krebs et Bach, 2018). Certains auteurs défendent l'idée d'une complémentarité entre les deux mouvements ou d'une participation de la permaculture à la transition agroécologique (Ferguson et Lovell, 2014).

Cependant, la permaculture s'est construite en parallèle de l'agroécologie et conserve une place marginale (Krebs et Bach, 2018). Le développement de la permaculture reste limité, à la fois par manque de définition claire et partagée (Ferguson et Lovell, 2014), de standardisation (Veteto et Lockyer, 2008), mais aussi en raison de son isolement vis-à-vis du champ scientifique. En effet, la majorité des écrits sur le sujet ne relèvent pas du champ scientifique et académique et le mouvement a pu connaître l'influence en son sein de théories pseudo-scientifiques (Ferguson et Lovell, 2014). En termes de pratiques, elle est critiquée dans sa vision trop simplificatrice des agrosystèmes (Ferguson et Lovell, 2014), pour sa trop faible prise en compte de la notion de risque dans le maintien d'agrosystèmes complexes, pour l'augmentation du travail nécessaire qu'elle induit, etc. (Ferguson et Lovell, 2014). Ce mouvement est d'abord perçu de façon négative ou mitigée par le monde académique puis fait l'objet de quelques travaux d'agronomes (Akhtar et al., 2016) ; il connaît surtout un certain succès auprès du grand public (Veteto et Lockyer, 2008). La permaculture reste marginale mais semble participer d'un mouvement de transition de l'agriculture vers la durabilité, notamment par son succès auprès du grand public, par sa dimension politique et ses valeurs de sobriété, d'autonomie etc., ainsi que par la diffusion de ses pratiques auprès des amateurs.

2. *Des transformations progressives du modèle conventionnel par l'articulation avec certaines alternatives et l'intervention des pouvoirs publics*

Au-delà des courants agricoles en rupture avec le modèle conventionnel, il existe un ensemble d'autres courants qui témoignent davantage d'un changement progressif du modèle conventionnel, par intégration en son sein de pratiques alternatives. C'est à la fois le résultat de la réussite de la diffusion de certains courants à plus grande échelle comme l'AB, mais aussi du soutien explicite apporté par les pouvoirs publics à certains mouvements, ainsi que du positionnement de l'ensemble des acteurs agricoles et agroalimentaires, à des degrés divers, par rapport au cadre de la transition de l'agriculture. Leur succès dépendant en partie du soutien des pouvoirs publics dans leur souhait d'y appuyer la transition du modèle conventionnel, certains de ces courants ont connu des périodes de fort développement avant d'être laissés de côté. À ce titre, la préférence accordée un temps à l'agriculture

[94] « *Observe and interact ; Catch and store energy ; Obtain a yield ; Apply self-regulation and accept feedback ; Use and value renewable resources and services ; Produce no waste ; Design from patterns to details ; Integrate rather than segregate ; Use small and slow solutions ; Use and value diversity ; Use edges and value the marginal ; Creatively use and respond to change* » (Ibid).

raisonnée par rapport à l'agriculture intégrée laisse supposer un choix des pouvoirs publics dirigé vers les courants les plus progressifs, vers les démarches d'amélioration continue du conventionnel, plutôt que vers les courants plus en rupture avec le conventionnel.

a) Agriculture intégrée

L'agriculture intégrée désigne davantage un ensemble de pratiques qu'une vision globale de l'agriculture mais a été mise sur le devant de la scène pendant un temps avant d'être reléguée au second plan par les pouvoir publics. La production intégrée est définie comme « un système agricole de production d'aliments et des autres produits de haute qualité qui utilise des ressources et des mécanismes de régulation naturels pour remplacer des apports dommageables à l'environnement et qui assure à long terme une agriculture viable » (OILB-SROP, 1993 in Bonny, 1997). « Le terme « intégré » met l'accent sur l'autonomie du système de production et son caractère de cohérence systémique. […] L'intégration rejoint l'idée qu'un système de production agricole peut être construit comme un écosystème » (Griffon, 2013). La production intégrée (ou agriculture intégrée) est portée par l'OILB (Organisation Internationale de Lutte Biologique et intégrée contre les animaux et les plantes nuisibles) au milieu des années 1970. Cet organisme de recherche avait été créé en 1955, dans un contexte de remise en cause de l'agriculture chimique. La production intégrée repose sur le principe de la reconnaissance de l'influence d'une « qualité écologique », sur la qualité des produits. En France, l'organisation professionnelle COVAPI (Comité pour la Valorisation de la Production Intégrée) est créée en 1979 et porte ses efforts à l'origine sur la réduction de l'utilisation d'intrants dans les vergers. Elle devient le principal relai de l'agriculture intégrée en France et un référentiel de la production intégrée est créé dans les années 1990 en parallèle de l'agriculture raisonnée (De Raymond, 2012). Elle ne s'impose pas en France, en raison notamment d'un faible soutien des pouvoirs publics qui lui préfèrent justement l'agriculture raisonnée.

Si à première vue ces deux formes d'agriculture se ressemblent, notamment parce qu'elles partent des mêmes constats quant aux limites du modèle chimique, elles divergent dans leur nature et leurs moyens. « L'agriculture raisonnée […] consiste en un ajustement progressif des méthodes de lutte chimique conventionnelles là où la lutte intégrée préconise davantage l'utilisation d'alternatives telles que les moyens de lutte biologique » (Angelucci et Mundler, 2007). L'agriculture intégrée apparaît comme une stratégie d'ensemble, où « [l'] on intègre l'ensemble des éléments jouant un rôle dans la régulation des ravageurs soit par interventions directes (différentes techniques de lutte biologique, chimique etc.), soit par voies indirectes (modes de conduite des cultures, niveaux de fertilisation, résistance variétale, rotation etc.) ». L'agriculture raisonnée est davantage une évaluation de la nécessité ou non de traitement ou de fertilisation, des doses nécessaires, afin « d'éviter les traitements systématiques et standards d'assurance selon les calendriers préétablis » (Bonny, 1997)[95]. Elle est une adaptation de l'agriculture conventionnelle avec une vision principalement à la parcelle. Les deux démarches se construisent en parallèle, soutenues par des acteurs différents : l'OILB pour la production intégrée, des acteurs plus traditionnels de l'agriculture conventionnelle pour l'agriculture raisonnée, notamment l'industrie des produits phytosanitaires. Celle-ci cherche à « promouvoir un

[95] Sur la différence entre agriculture intégrée et agriculture raisonnée : « La notion de technique raisonnée met, elle, au départ l'accent sur l'évaluation de l'opportunité de traiter ou non » (Bonny, 1997) avec un raisonnement à la parcelle, alors que l'agriculture intégrée se concentre sur des moyens de lutte et de régulation biologiques ou tout du moins par une appréhension globale de l'exploitation et de son environnement ; la définition d'agriculture intégrée fait débat et en France l'AR s'est imposée.

meilleur usage de leurs produits, c'est-à-dire un usage qui permette d'augmenter leur durée de vie commerciale » (De Raymond 2012).

b) Agriculture raisonnée, le réseau FARRE et l'héritage d'HVE

D'autres courants de l'agriculture émergent à partir des années 1980 et tendent en effet à une amélioration du modèle de production conventionnel, dans l'élan de la diffusion du paradigme de la durabilité. Dans ce cadre, l'agriculture raisonnée (AR) fait l'objet d'un soutien appuyé par les pouvoirs publics et a débouché sur des labellisations d'exploitations ou de productions.

L'émergence de l'AR fait suite aux premières remises en cause du modèle agricole basé sur la chimie de synthèse dès les années 1960, aux tentatives et à l'essoufflement, voire à l'échec de l'agriculture intégrée dans les années 1970-1980, et parallèlement à une institutionnalisation progressive de l'agriculture biologique dans les années 1980-1990 (mais qui reste perçue comme un modèle alternatif). L'agriculture raisonnée est envisagée dès la LOA de 1999 et définie dans la loi sur les nouvelles régulations économiques en 2001 pour mettre fin à une période de multiplication des cahiers des charges par la grande distribution mais aussi des certifications, pour donner un cadre et en faire un nouveau standard de l'agriculture française. L'AR a été précisée par un décret en 2002 et devient effective en 2004 avec les premières qualifications d'exploitations. Gérée par le Ministère de l'Agriculture, sur les conseils de la commission CNARQUE (Commission Nationale de l'Agriculture Raisonnée et de la Qualification des Exploitations), l'AR correspond à une qualification pour des exploitations volontaires. Ces exploitations doivent suivre un ensemble de critères et sont contrôlées par un organisme certificateur qui délivre la qualification pour une durée de 5 ans.

L'agriculture raisonnée est donc encadrée et définie par le décret 2002-631 du 25 avril 2002 : « les modes de production raisonnés en agriculture consistent en la mise en œuvre, par l'exploitant agricole sur l'ensemble de son exploitation dans une approche globale de celle-ci, de moyens techniques et de pratiques agricoles conformes aux exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée ». Le dictionnaire de l'agroécologie apporte des éléments de définition supplémentaires : « L'agriculture raisonnée est un mode de gestion des productions agricoles, visant à minimiser l'impact de l'agriculture sur l'environnement en optimisant les intrants (produits phytosanitaires, fertilisants, aliments pour animaux, etc.) tout en maintenant, voire en améliorant la rentabilité économique des fermes » (Lejeune et al., 2018).

À cette époque, l'AR est soutenue par le réseau français FARRE (Forum des Agriculteurs Responsables Respectueux de l'Environnement), membre de l'association européenne EIF (European Initiative for integrated farming). Le réseau français s'est développé à partir de l'association PPE (Protection des Plantes et Environnement), en lien avec les autres associations européennes membres de l'EIF. Ces associations forment un réseau européen, de fermes d'expérimentation, de démonstration et de communication. « Ces associations regroupent généralement des firmes de l'agrofourniture et des organisations professionnelles agricoles et industrielles (syndicats de producteurs et d'industriels) » ; « l'objectif de Farre est notamment de « redorer le blason » de l'agriculture, des méthodes et des intrants employés, des produits obtenus et de l'agro-industrie d'amont et d'aval » (Bonny, 1997). Au fil du temps, la notion initiale de raisonnement des intrants a été élargie à celle d'une agriculture compétitive prenant en compte les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs et la préservation de l'environnement » (Bonny, 1997).

En France, l'agriculture raisonnée devait être un mode de production accessible à un grand nombre de producteurs, en alternative à l'agriculture biologique (De Raymond, 2012) et donc capable de porter

un changement à une échelle plus large. Portée entre autres par les organisations agricoles professionnelles, la FNSEA, l'UIPP (Féret et Douguet, 2001), la grande distribution et par l'Etat, elle devait être un nouveau paradigme agricole d'un « meilleur usage des pesticides » (De Raymond, 2012). Elle est soutenue par les pouvoirs publics dans un contexte de multiplication des labels et des filières qualité de la grande distribution : « L'AR […] visait à construire un standard porté par la puissance publique, pour éviter notamment que la grande distribution ne se livre à une guerre commerciale sur les nouveaux enjeux d'environnement ou de développement durable en en faisant porter tous les coûts aux agriculteurs et en en monopolisant les éventuels profits associés » (De Raymond, 2012).

En termes de contenu, l'AR est d'abord une démarche de démonstration et de communication. Elle est formalisée sous la forme de 103 exigences nationales et de 4 objectifs fondamentaux, fondés sur un principe d'obligation de moyens :

- « maîtriser les impacts environnementaux liés aux cultures (engrais, phytosanitaires, eau), aux déchets et à leur stockage, à l'insertion paysagère des bâtiments et à certains enjeux locaux spécifiques,
- maîtriser les risques sanitaires en élevage et dans les ateliers de transformation,
- assurer le respect du bien-être animal,
- améliorer les conditions de travail par le respect de normes de sécurité et par la revalorisation de la formation du personnel de l'exploitation ».

À ce référentiel, s'ajoutent des bifurcations avec le mode de production standard : la « mise en place par l'exploitant d'un système de traçabilité extrêmement complet et sur un système d'assurance qualité par un tiers expert, l'organisme certificateur ». Ce passage par un tiers constitue alors « une rupture conséquente avec le caractère auto-évalué des premières démarches environnementales » (Angelucci et Mundler, 2007).

L'AR est une forme d'agriculture qui se veut contributrice au développement durable de l'agriculture, mais n'a pas d'approche systémique et se focalise sur l'amélioration des pratiques, pratique par pratique, à l'inverse de la durabilité (Pervanchon et Blouet 2002). « Dans un cas il s'agit pour l'agriculture raisonnée de justifier le maintien d'un modèle sociotechnique dominant, en raisonnant le productivisme par une intégration a minima d'exigences environnementales, en excluant route considération d'ordre social ou éthique, et dans l'autre pour l'agriculture durable, de faire changer l'agriculture dans son ensemble en remettant la politique agricole à l'endroit et de débattre avec les acteurs de la société civile du choix de l'agriculture de demain » (Feret et Douguet, 2001). Pour illustrer cette divergence, Frank Pervanchon et Hervé Blouet (2002) ont réuni quelques critiques de l'AR par axe de la durabilité : une considération de la viabilité économique jugée acceptable (laissant toutefois de côté la question du mode de financement de l'agriculture et celle de la multifonctionnalité), une prise en compte de l'environnement partielle et des pratiques dont les résultats sont peu évalués, des « lacunes » en termes de durabilité sociale (exclusion des agriculteurs qui ne peuvent entrer dans la démarche, questionnements sur l'implication des citoyens…). Finalement, pour les auteurs elle laisse de côté certaines interrogations importantes comme la transmissibilité « d'entreprises familiales de plus en plus exigeantes en travail et en capital », dans un modèle qui reste appuyé sur les intrants et sur l'investissement. Ces interrogations quant à l'AR conduisent certains auteurs à penser qu'elle ne répond pas à beaucoup d'exigences de la durabilité. Finalement il se trouve aussi qu'elle est davantage focalisée sur les cultures que sur l'élevage.

L'AR a été analysée par certains auteurs comme une forme d'adaptation et de légitimation d'un modèle agricole dominant et non pas une alternative durable. Largement portée par celle-ci, elle constituerait un verdissement de l'agro-industrie. Elle aurait cherché à gagner en légitimité en s'accaparant une forme de discours sur la durabilité en disqualifiant, ou en excluant, le Bio, le fermier, le paysan etc. : « cette agriculture se réserve l'usage du qualificatif « raisonné », accréditant auprès du grand public l'idée que les autres modes de production agricole ne sont pas raisonnés » (Pervanchon et Blouet, 2002). Un des objectifs de l'AR est en effet de communiquer, de favoriser la rencontre entre le monde agricole et le public pour « améliorer l'image de marque des agriculteurs » qui ne sont pas engagés dans des démarches alternatives (Feret et Douguet, 2001). Le discours de l'AR se construit autour d'une défense de l'usage des pesticides, appuyée par la présence et le financement de grandes firmes phytosanitaires et de syndicats de l'agrofourniture (phytosanitaires, engrais, semences…) (Bonny, 1997). Les promoteurs de l'AR soutiennent un meilleur usage des intrants pour « limiter au maximum l'impact de l'agriculture sur les milieux naturels » (Feret et Douguet, 2001), en s'appuyant sur les progrès techniques et scientifiques. Ainsi, l'AR permet certes une prise en compte de l'environnement mais se construit d'abord sur des objectifs économiques appuyés sur l'usage d'intrants. Les agriculteurs restent alors très dépendants de leurs fournisseurs.

Si l'AR vise en premier lieu la rentabilité des exploitations, Antoine de Raymond (2012), en étudiant les filières fruits et légumes, montre également que les produits issus de l'AR sont difficilement valorisables en dépit du surcoût engendré pour les producteurs (investissements, coûts du contrôle, etc.). Ce constat renvoie à une difficulté plus générale pour articuler environnement et valorisation marchande et au risque d'engendrer des surcoûts sans bénéfices. On retrouve aujourd'hui cette réflexion chez les producteurs sceptiques à l'idée de s'engager dans la certification environnementale.

L'objectif au moment de la mise en place de l'AR était d'atteindre 30 % d'exploitations en AR en 2008 (Angelucci, 2007). Aujourd'hui, la référence à l'AR a globalement disparu de l'espace public, sauf dans quelques filières comme en viticulture, où la controverse publique autour des phytosanitaires est forte. Elle a influencé et trouvé un héritage dans la certification environnementale des exploitations agricoles, mais aussi dans l'esprit des plans Ecophyto qui prévoyaient une réduction et un usage plus durable des pesticides (Ecophyto 1 prévoyait une réduction de l'usage des pesticides de 50% entre 2008 et 2018, Ecophyto 2 une réduction de 25% entre 2014 et 2020, 50% en 2050). Si le plan Ecophyto 1 a été un échec dans son objectif de réduction de l'usage des pesticides, il marque cependant un tournant dans le discours des pouvoirs publics : « [ils annoncent] clairement la fin de l'usage massif des pesticides en agriculture » (Guichard *et al.*, 2017). La certification environnementale, dont le troisième niveau est nommé HVE (Haute Valeur Environnementale) est initiée en 2011, gérée par la CNCE (Commission Nationale de Certification Environnementale). Elle découle directement du Grenelle de l'environnement de 2007, et de l'initiative des Vignerons Indépendants de France (VIF), qui mettent en place la certification QUALENVI dès 1998 (correspondant au niveau 2 de la certification environnementale actuelle[96]).

- « Niveau 1 : respect des exigences environnementales de la conditionnalité et réalisation par l'agriculteur d'une évaluation de l'exploitation au regard du référentiel du niveau 2 ou des indicateurs du niveau 3.
- Niveau 2 : respect d'un référentiel comportant 16 exigences, efficientes pour l'environnement, et conçues pour pouvoir s'intégrer de manière pertinente dans la gestion quotidienne de l'exploitation.

[96] Certification environnementale dont quatrième niveau donne le droit d'utilisation du logo HVE.

- Niveau 3 : qualifié de « Haute Valeur Environnementale », est fondé sur une obligation de résultats » (Ministère de l'Agriculture) sur des thématiques telles que la biodiversité, les phytosanitaires, la fertilisation et l'irrigation.

Le niveau 3 de la certification permet de communiquer avec un logo et le niveau 2 est une équivalence de l'agriculture raisonnée en termes de cahier des charges (Griffon, 2013). Ainsi les agriculteurs labellisés en agriculture raisonnée au moment de la création de la certification environnementale pouvaient automatiquement obtenir le niveau 2 de la certification.

Pour synthétiser, si ce terme a été une référence à la fin des années 1990 et au début des années 2000, l'Agriculture Raisonnée (AR) a aujourd'hui pratiquement disparue du vocabulaire des pouvoirs publics. Elle a été analysée comme une tentative de verdissement de l'agro-industrie et a été largement portée par celle-ci. Il semble qu'il s'agissait d'une forme d'adaptation et de légitimation d'un modèle agricole conventionnel et non pas d'une alternative durable. Certains auteurs y voient même une tentative de l'agro-industrie de s'accaparer une forme de discours sur la durabilité en disqualifiant et en excluant le Bio, le fermier, et le paysan, etc. Sur le plan du contenu, l'AR ne répond pas à beaucoup d'exigences de la durabilité et reste fondée sur l'utilisation d'intrants. Enfin, l'AR constitue un ensemble de pratiques focalisé sur les cultures plus que l'élevage. Si l'AR se cantonne aujourd'hui à quelques acteurs et ne constitue plus un référentiel majeur, la certification environnementale (HVE) en est le prolongement direct, tant dans les méthodes que dans les critères d'évaluation des exploitations. Le plan Ecophyto de 2018 (issu du Grenelle de l'environnement de 2007) s'est également inscrit dans cette logique. Enfin, l'idée qu'une agriculture conventionnelle et productive puisse être plus respectueuse de l'environnement s'est diffusée, appuyée sur l'utilisation d'outils modernes et technologiques, sur le progrès technique comme solution aux problèmes environnementaux. L'agriculture de précision se situe à cette articulation, focalisée sur la dimension environnementale de la durabilité ainsi que sur l'objectif de concilier productivité et diminution des externalités négatives de l'agriculture sur l'environnement.

c) Agriculture de précision

L'agriculture de précision est définie par les professionnels de filières agricoles impliqués dans ce mouvement comme un modèle s'appuyant sur les outils numériques pour aider la prise de décision des agriculteurs et leur permettre de gérer l'hétérogénéité des parcelles agricoles (et donc des rendements) en apportant des intrants à « la bonne dose, au bon endroit, au bon moment » (Bordes, 2017). L'agriculture de précision permettrait alors des économies, une meilleure utilisation des engrais, une réduction des risques de surfertilisation et donc des risques pour l'environnement, une meilleure prise de décision pour l'implantation des cultures, leur fertilisation, leur protection, la gestion de l'eau etc. (Bordes, 2017).

Cette approche de l'agriculture est proche de l'agriculture raisonnée, dont l'objectif fondamental n'est pas de supprimer l'utilisation des intrants mais d'en faire une meilleure utilisation en mettant l'accent sur les technologies, dont celles de l'information, comme moyen de cette optimisation. Des chercheurs ont tenté de faire la preuve du lien entre agriculture de précision et durabilité en faisant la mesure des effets des pratiques sur l'environnement (Bongiovanni et Lowenberg-Deboer, 2004). Ils réalisent une revue de littérature sur les effets d'une application précise et réfléchie des intrants selon les sites, en cherchant à démontrer que les intrants chimiques peuvent être en partie substitués par d'autres types d'intrants, notamment en s'appuyant sur les connaissances relatives aux cycles de vie des plantes, des

troupeaux et des ravageurs. Ils se fondent sur une définition de l'agriculture de précision comme celle d'un modèle où l'on utilise fertilisants et pesticides « only where and when there are needed », dans le but de réduire leur impact sur l'environnement. D'un point de vue technique, cela se traduit par une méthode de gestion dite « *site-specific management »* (SSM)[97] en partie automatisée grâce à ces technologies. Pour prouver les effets positifs sur l'environnement de l'adoption de ce modèle, Bongiovanni et Lowenberg-Deboer (2004) recensent des études d'impact de l'usage de l'azote, du phosphore, des herbicides, des insecticides, de la gestion de l'eau et des ravageurs, selon la méthode SSM, complétée par une analyse économique des coûts engendrés. Ils concluent notamment à une baisse des quantités d'intrants utilisés et à un rôle des connaissances dans la gestion des exploitations d'une manière plus respectueuse de l'environnement.

L'agriculture de précision a été considérée comme un modèle en soi au début des années 2000, mais on peut aussi l'envisager comme un outil pour d'autres modèles comme celui de l'agroécologie (Soulignac *et al.*, 2019). Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pourraient faciliter l'application des principes agroécologiques : « ces technologies produisent par exemple des outils d'aide à la décision optimisant les intrants, des outils de partage de connaissances et des réseaux sociaux facilitant l'échange de savoir-faire, mais aussi des outils de communication qui favorisent le rapprochement des producteurs agricoles des consommateurs-citoyens » (Soulignac *et al.*, 2019). Ces outils seraient de nouvelles ressources, facilitant les échanges de données et de connaissances. Ils se diviseraient en plusieurs catégories, les systèmes de communication facilitant la circulation des données, les outils fonctionnels dont les outils de gestion de comptabilité et de vente en ligne, les systèmes de gestion des connaissances et les outils d'aide à la décision (Soulignac *et al.*, 2019). Cet appui des technologies à la transition agroécologique est conditionné par l'évaluation de leur coût environnemental propre (« leur conception, leur utilisation puis éventuellement leur recyclage ont un coût environnemental en termes de consommation de matières premières et d'énergies non renouvelables »), l'existence de formations et d'éducation à leur usage, l'évaluation de leur utilité et de leur appropriation par les acteurs, mais aussi par l'attention portée à l'accessibilité et à la propriété des données issues de sources variées, publiques et privées (Soulignac *et al.*, 2019). En effet, une agriculture plus numérique et technologique pourrait accentuer la dépendance des agriculteurs au « système marchand captant les données agricoles et leurs modèles de décisions associés » (Soulignac *et al.*, 2019) et ajouter les outils numériques « à la trilogie technologique "semences certifiées, fertilisation et produits sanitaires" » dont ils sont captifs.

D'autres limites se posent à l'agriculture de précision. Si l'élevage n'est pas exclu de son rayon, elle reste principalement centrée sur les cultures. La dimension environnementale est la seule dimension de la durabilité réellement envisagée, même si un volet économique est pris en compte et si la thématique du partage des savoirs et des données peut être soulevée. De plus, d'un point de vue environnemental, elle considère avant tout les impacts chimiques de l'agriculture sur l'environnement.

d) Agroécologie et transition agroécologique

Les pouvoirs publics sont passés d'un soutien et d'une promotion de l'agriculture raisonnée au vocable de l'agroécologie et à la transition agroécologique. Ce changement s'explique entre autres par une volonté de laisser derrière eux l'héritage et les critiques négatives faites à l'AR. Mais pour appréhender

[97] « An electronic monitoring and control applied to data collection, information processing and decision support for the temporal and spatial allocation of inputs for crop production » (Bongiovanni et Lowenberg-Bedoer, 2004).

le passage d'un référentiel à l'autre, il faut comprendre quelle définition en donnent les pouvoirs publics et donc revenir sur la complexité du terme. En effet, l'agroécologie est un terme polysémique, dont le sens a évolué dans le temps et selon les pays ou l'appropriation par les acteurs. Elle est souvent définie comme l'étude de l'écologie de l'ensemble du système alimentaire qui couvre ses dimensions écologiques, économiques et sociales. C'est une approche systémique et interdisciplinaire des systèmes de production, qui inclut aussi l'étude des relations entre nature et société. À la fois courant scientifique, mouvement social et ensemble de pratiques, elle accorde une grande place aux savoirs locaux et aux méthodes participatives. En France cependant, l'agroécologie semble moins participative et moins consolidée que dans d'autres pays en tant que champ scientifique. Son appropriation par les pouvoirs publics, du moins dans le discours, lui confère une place ambigüe entre modèle alternatif et transition progressive du modèle conventionnel. Nous choisissons, pour la France de faire apparaître la transition agroécologique dans cette sous-partie consacrée à la transformation du modèle conventionnel vers un modèle plus durable sans toutefois constituer une rupture dans ce modèle. Pour justifier ce positionnement, il nous faut revenir à des éléments de trajectoire et de définition de l'agroécologie.

L'une des définitions les plus partagées de l'agroécologie est issue de l'association européenne d'agroécologie : « *[agroecology is defined] jointly as a science, a practice and a social movement. It encompasses the whole food system from the soil to the organization of human societies. It is value-laden and based on core principles. As a science, it gives priority to action research, holistic and participatory approaches, and transdisciplinarity including different knowledge systems. As a practice, it is based on sustainable use of local renewable resources, local farmers' knowledge and priorities, wise use of biodiversity to provide ecosystem services and resilience, and solutions that provide multiple benefits (environmental, economic, social) from local to global. As a movement, it defends smallholders and family farming, farmers and rural communities, food sovereignty, local and short marketing chains, diversity of indigenous seeds and breeds, healthy and quality food* » (*in* Wezel et al., 2018). Dans ce cadre « l'agroécologie intègre l'étude de l'écologie de l'ensemble du système alimentaire, qui couvre des dimensions écologiques, économiques et sociales ». [Elle] ne repose pas seulement sur l'étude des systèmes de production, mais aussi sur l'ensemble de la relation entre la nature et la société (Francis *et al.,* 2003, Bocchi et Maggi 2014 *in* Antonieta Reyes, 2019) ». En France, le Ministère de l'Agriculture reprend assez largement cette définition de l'agroécologie. Elle est synonyme d'intensification écologique et se fonde sur l'hypothèse principale selon laquelle « il est possible d'augmenter les productions agricoles en quantité et en qualité » par l'accroissement de la biodiversité des agrosystèmes (naturelle, cultivée et élevée) et « en optimisant les interactions biologiques au sein de ces derniers » pour renforcer leur régulation biologique. Il fait également référence à la définition proposée par l'INRA selon laquelle « l'agroécologie est l'application de l'écologie à l'étude, à la conception et à la gestion des systèmes agro-alimentaires ». « Elle n'est définie ni exclusivement par des disciplines scientifiques, ni exclusivement par des mouvements sociaux, ni exclusivement par des pratiques. Elle est appelée à devenir un concept fédérateur d'actions, intermédiaire entre ces trois dimensions » (Schaller, 2013).

En termes de pratiques, « elle promeut des systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique et les processus naturels (cycles de l'azote, du carbone, de l'eau, équilibres biologiques entre organismes ravageurs et auxiliaires des cultures, etc.) ». « Visant à promouvoir les services rendus par les processus naturels, elle analyse à différents niveaux (de la parcelle au territoire, de l'individu à la communauté, du court au long terme) les relations évolutives qui se créent au sein de ces systèmes entre le vivant, son mode de gestion et le contexte écologique, économique et social de cette gestion » (Hazard *et al.*, 2016). Mais au-delà de ces éléments communs de définition, un retour vers l'origine du terme agroécologie nous montre la complexité et la diversité dans le temps des

conceptions qu'il recouvre. Wezel *et al.* (2009) notent l'apparition du mot agroécologie pour la première fois sous la plume du chercheur russe Bensin dès 1928 et soulignent la multiplication récente de son usage. Revenant sur quatre-vingts ans d'évolution du terme, ils soulignent une polysémie selon les pays en partie due au passage du mot d'une culture à l'autre, au fil des traductions et des appropriations. Des changements de sens ont également eu lieu au fil du temps. Les auteurs distinguent ainsi deux périodes majeures pour l'agroécologie, dont le sens est synthétisé dans le tableau suivant.

Tableau 3 - Deux périodes majeures constitutives de l'agroécologie

Périodes	1930-1960 « *Old age of agroecology* »	1970-2000 « *Expansion of agroecology* »
Sens	Définition de l'agroécologie comme discipline scientifique, comme application de l'écologie à l'agriculture. « *The Italian scientist Azzi (1956) defined 'agricultural ecology' as the study of the physical characteristics of environment, climate and soil, in relation to the development of agricultural plants, e.g. the quantity and quality of yield and seeds.* »	Discipline scientifique puis mouvement social et ensemble de pratiques à partir des années 1980. Emergence du concept d'agrosystème dans les années 1970. L'agroécologie devient synonyme de protection des ressources naturelles pour la gestion durable des agrosystèmes. Plus récemment, l'agroécologie élargit son champ d'étude au-delà des agrosystèmes en s'intéressant à l'intégralité du système alimentaire (production, distribution, consommation) : « *Finally, the initial definitions for agroecology were expanded to "the ecology of food systems* » (Francis *et al.*, 2003, Gliessman, 2007). Définition : « *the integrative study of the ecology of the entire food systems, encompassing ecological, economic and social dimensions, or more simply the ecology of food systems* » (Francis *et al.*, 2003).
Contexte	Réaction à la spécialisation et l'intensification causées par la Révolution Verte. Influence de travaux de recherche sur les systèmes d'agriculture traditionnelle dans les pays tropicaux et subtropicaux en développement. Issue de l'agronomie, de l'écologie, de la zoologie et de la botanique. À partir des années 1940, prise en compte des facteurs socioéconomiques, technologiques et historiques sur les productions.	Consolidation de l'agroécologie comme cadre théorique (méthodes propres pour l'étude des agrosystèmes). Influence de travaux de recherche sur les systèmes d'agriculture traditionnelle dans les pays d'Amérique latine. Lien fort à la notion de durabilité, l'agroécologie étant perçue comme un moyen d'atteindre un état de durabilité des agrosystèmes. Dans les années 1990 l'agroécologie devient l'objet de projets de nombreux programmes de recherche.
Auteurs principaux	Bensin Tischler Friederichs Klages Hénin Azzi	Rosset Altieri Francis Gliessman Conway Hill

D'après Wezel et al. 2009

La polysémie de l'agroécologie s'exprime dans le temps mais aussi dans l'espace, avec des acceptions différentes dans le monde, notamment entre l'Amérique du Sud, les Etats-Unis et l'Europe. Les différences d'acception sont liées à la trajectoire des agricultures de chaque pays et à celle de l'institutionnalisation de l'agroécologie ; ces différences ont été mises en évidence entre les Etats-Unis, le Brésil, l'Allemagne ou encore la France (Wezel *et al*., 2009 ; Stassart *et al*., 2012), mais aussi plus particulièrement entre l'Argentine et la France (Goulet et Meynard, 2012).

Tableau 4 - Des définitions différentes de l'agroécologie selon les pays

Etats-Unis	Brésil	Allemagne	France
« In summary agroecology in the USA was first explored by scientists concerned with environmental pollution from agriculture who built up a scientific corpus based on analyses of traditional and conventional practices. As this expanded to larger scale agriculture, the research evolved into a scientific discipline and laid a foundation for agroecological movements in supporting sustainability, rural development, and environmental improvement, all of which helped to promote agroecological practices. »	« *In summary, agroecology in Brazil was first a movement for rural development and environmental aspects in agriculture. This stimulated a search for alternative practices, now more often called agroecological practices, which were also related to the dynamics of organic farming. In recent years, agroecology has also been considered a scientific discipline, based on an adaptation of the U.S. scientific interpretation of agroecology with an integration of social dimensions.* »	*« Agroecology is almost exclusively considered within the scientific sphere with a relatively similar interpretation today as used in the past. The focus ranges from field to landscape analyses, mainly based on ecological and biological scientific approaches. »*	*« Agroecology was first seen as an alternative way to practice agriculture. In parallel, the evolution of the French scientific discipline agronomy gradually incorporated parts of what is called agroecology in other countries. In recent times, agroecology as a scientific discipline is on the way to becoming established with a similar interpretation as in Germany*. » « Le concept d'agroécologie a été historiquement fortement lié à celui d'écologie du paysage. » « C'est aussi plus spécifiquement autour de pratiques reliant agriculteurs et consommateurs citoyens autour des valeurs d'autonomie, de biodiversité et d'auto-consommation que l'agroécologie est mobilisée : Réseaux Semences Paysannes, Marché locaux, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), Certification Participative et agriculture urbaine notamment. »

D'après Wezel et al. 2009 et Stassart et al. 2012

Goulet et Meynard (2012) ont étudié le lien entre agroécologie et modèle de développement, dans le contexte historique et institutionnel de la France et de l'Argentine et la place de la question environnementale dans ces deux pays afin de les comparer. Cette comparaison nous permet de mieux comprendre la conception française, particulièrement celle portée par les pouvoirs publics et celle des acteurs agricoles. En Argentine, l'agroécologie est entendue comme un modèle de changement global, comme un « modèle holistique ou intégratif ». Il s'agit d'un modèle agricole mais aussi d'un modèle de développement économique et social, d'un projet politique. Selon ces chercheurs l'agroécologie est associée à l'agriculture familiale et donne une grande importance à la valorisation des savoirs locaux, à l'autonomie des ménages et des exploitations. Elle se pose en rupture avec le modèle capitalisé de la «*sojización* » et exprime une « critique globale d'un monde agricole industrialisé et déterritorialisé » (Goulet et Maynard, 2012). En France, l'agroécologie fait également écho à un projet politique qui dépasse la seule question des pratiques agricoles, cependant elle recouvre une diversité d'acceptions et n'est pas portée uniquement par des acteurs militants ou alternatifs. Du côté de la recherche, en Argentine l'agroécologie représente une rupture de paradigme, une autre manière de produire des connaissances, basée sur l'interdisciplinarité, la recherche participative et les « savoirs paysans ». En France, le terme est apparu dans les années 1990 dans les travaux du CIRAD et de l'INRA, autour du sentiment de la « nécessaire convergence entre l'agronomie et l'écologie » (Goulet et Meynard, 2012). L'agroécologie a évolué, passant d'abord d'un croisement entre l'agronomie, la zootechnie et l'écologie, à l'intégration des sciences humaines et sociales mais aussi des démarches participatives. Elle est proche de l'agriculture écologiquement intensive (Antonieta Reyes, 2019), dont Michel Griffon avance qu'elle en est l'un des concepts.

En Argentine, Goulet et Meynard (2012) observent une forte polarisation entre acteurs conventionnels et acteurs de l'agroécologie. Les acteurs conventionnels justifient le modèle de la *sojización* : « pour ses promoteurs et cultivateurs, le soja est perçu comme une production qui permet aujourd'hui d'assurer la croissance économique du pays, et de créer de nombreux emplois dans les filières. Il donne des moyens aux politiques publiques (y compris sociales) grâce aux taxes appliquées sur les exportations : la *sojización* bénéficie donc a priori à l'ensemble de la nation » (Goulet et Meynard, 2012). Ils perçoivent également leurs pratiques comme positives pour l'environnement, « le semis direct » permettant « la conservation des sols et […] la séquestration de carbone atmosphérique » par exemple et ont recours à la certification privée pour valoriser ces pratiques. Face à eux, les acteurs de l'agroécologie se positionnent en opposition à ce modèle, jusqu'au « refus de toute forme de marchandisation des qualités supposées de l'agroécologie ». En effet, la certification et la mise en valeur marchande sont perçues négativement, la production biologique inscrite dans ce schéma l'est également. Pour cette même raison, dans certains pays comme au Mexique, les acteurs de l'agroécologie ont mis en place des systèmes de garantie participatifs, alternatifs aux organismes privés de certification. « Les schémas de préférences sont élaborés dans le cadre d'un réseau participatif et visent à faire en sorte que les critères d'évaluation soient vérifiés par les agriculteurs eux-mêmes et les autres parties prenantes » (Antonieta Reyes, 2019). Ces systèmes de garantie participatifs forment une innovation sociale, dans le cadre de l'agroécologie, « qui visent à transformer le système économique, social et politique, sur la base d'éléments et de caractéristiques clefs tels que la confiance, l'horizontalité, la participation et le processus d'apprentissage » (Antonieta Reyes, 2019). En France à l'inverse, l'agroécologie est appropriée par des acteurs divers et connaît une large institutionnalisation qui conduisent à une modification partielle et progressive du modèle conventionnel. Les acteurs du monde agricole conventionnels s'impliquent sur ces questions : « en comparaison avec l'Argentine, l'agroécologie se trouve aujourd'hui mobilisée et défendue non pas seulement par un corpus de militants porteurs d'un projet politique unifié et affirmé, mais par une large diversité d'acteurs, dont un grand nombre provient de modèles agricoles ou de recherches qu'il

serait difficile de qualifier d'alternatifs » (Goulet et Meynard, 2012). « Au cœur des franges les plus conventionnelles de la profession agricole et des organisations professionnelles, la conscience environnementale s'est installée. Une compétence gestionnaire de la nature et de l'environnement est même aujourd'hui très souvent revendiquée par les agriculteurs ». Les auteurs parlent d'une écologisation progressive du modèle dominant, en raison de cette implication des acteurs conventionnels mais aussi du cadre donné par les pouvoirs publics depuis la déstabilisation du modèle productiviste dans les années 1980. Les pouvoirs publics l'ont contraint par des « mises aux normes », « des interdictions d'usage », l'application de directives européennes, par des « mesures agri-environnementales », tout en s'appuyant sur les travaux de recherche sur l'agroécologie et la durabilité. À l'inverse de l'Argentine, l'agriculture biologique n'est pas forcément rejetée par les acteurs de l'agroécologie et celle-ci connaît une forte institutionnalisation.

Pour conclure cette mise en perspective, on peut dire d'une part que le modèle agricole argentin est fortement polarisé et que l'agroécologie représente une alternative au modèle dominant et d'autre part qu'à l'inverse de la France, les promoteurs de l'agroécologie ont une forte prise en compte des dimensions sociales. L'agroécologie en France serait davantage un changement progressif ; la trajectoire prise par les acteurs agricoles ou politiques laisse imaginer des scenarii d'articulation entre modèle conventionnel et agroécologique.

Toutefois, en Europe il n'existe pas de consensus clair sur une définition de l'agroécologie, qui empêche de la distinguer efficacement de l'agriculture biologique et cela peut donc engendrer des confusions (Wezel *et al.*, 2018). Les auteurs énoncent ce constat suite au forum européen de l'agroécologie de 2017 et aux échanges réalisés au sein de groupes de travail participatifs. Quelques conclusions de ces ateliers permettent d'éclairer les difficultés de diffusion de l'agroécologie en Europe, au sens d'un nouveau paradigme. En termes d'éducation et de formation, de partage du savoir, le constat est fait de l'existence d'une multiplication des formations en agroécologie, mais aussi de la nécessité d'introduire l'agroécologie dans les enseignements conventionnels de l'agronomie et de diffuser ses principes à tous les acteurs des systèmes alimentaires ; il faudrait aussi une amélioration de la diffusion des savoirs, notamment en intégrant les savoirs des agriculteurs dans les programmes de formation. Sur le volet de la recherche, les auteurs soulignent un manque d'interdisciplinarité et malgré la popularité de la thématique, un manque de financements. Dans certains pays, ces derniers s'avèrent parfois presque inexistants. Politiquement, les auteurs mettent en évidence la nécessité d'intégrer l'agroécologie comme une priorité des politiques européennes et nationales pour qu'elle puisse incarner un vrai changement ; la PAC actuelle étant jugée trop axée sur un soutien à l'agriculture appuyée sur les intrants, intensive en capital, ce qui freine alors la transition des systèmes agricoles et menace le modèle de l'agriculture familiale. Du côté des pratiques, il y a un besoin de communiquer et de faire la preuve de l'efficacité des pratiques agroécologiques, de leur capacité à créer un équilibre entre valeur économique et stabilité de la production, en somme de démontrer que l'agroécologie est une innovation majeure et qu'elle peut devenir un nouveau paradigme de l'agriculture. À partir du constat que les systèmes alimentaires vont bien au-delà de l'étape de production et qu'une transition agroécologique nécessite un changement de ces autres parties des systèmes alimentaires, ils identifient un besoin d'agir en ce sens. Ils identifient enfin un risque d'appropriation voire de mésusage du terme agroécologie par les acteurs agricoles les plus conventionnels et les gouvernements, transformant de fait le sens de l'agroécologie (Wezel *et al.*, 2018). L'ensemble de ces constats consolide l'argument selon lequel, pour le moment du moins, l'agroécologie en Europe semble plutôt renvoyer à une vision limitée de ce qu'elle peut être, c'est-à-dire à une amélioration du modèle conventionnel.

Beaucoup d'auteurs décrivent l'agroécologie comme un moyen permettant d'atteindre un objectif qui est l'état dynamique de durabilité du modèle agricole et des agrosystèmes : « L'agroécologie est l'application de l'écologie à l'étude, la conception et la gestion des agro-écosystèmes durables » (Gliessman 1998, *in* Stassart *et al.*, 2012). Tous les auteurs n'accordent cependant pas la même place à la durabilité dans le cadre conceptuel de l'agroécologie et ils ne la décrivent pas de la même manière, mais elle est toujours présente, a minima comme objectif à atteindre. Dans les politiques européennes et françaises, ou dans le discours des pouvoirs publics plus largement, la transition agroécologique renvoie à un processus de changement pour l'amélioration de la durabilité du système agricole et agroalimentaire existant, plus qu'à une rupture.

Figure 1 -Représentation des dimensions de l'agroécologie

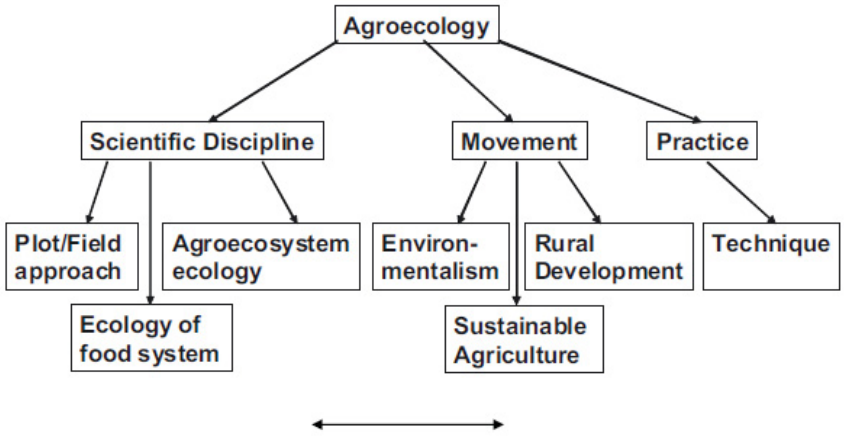

Figure 1. Diversity of current types of meanings of agroecology.

In Wezel et al., 2009

Avant que l'agroécologie ne s'impose dans le vocabulaire scientifique et des pouvoirs publics, il était fréquemment fait référence à l'agriculture écologiquement intensive (AEI). Nous nous intéressons à ce courant d'agriculture pour montrer comment la référence à la transition s'est imposée par étape et montrer que l'implication des acteurs de l'agriculture conventionnelle, voire leur désir de s'en approprier l'image, a pu en freiner son développement dans un premier temps.

e) Agriculture écologiquement intensive

L'Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI) repose sur la valorisation des fonctionnalités écologiques et des ressources naturelles en les plaçant au centre du fonctionnement économique du secteur agricole. Concept et mode de production, elle est proche de l'agriculture de conservation et de l'agroécologie. Elle est une approche techniciste des agrosystèmes mais intègre une forte dimension de naturalité et se base dans ses principes sur l'écologie comme science. Son objectif principal est l'accroissement des rendements par une meilleure gestion des agrosystèmes. Dans la pratique, certains auteurs analysent ce courant comme une simple adaptation du modèle conventionnel, à une forme de verdissement. L'AEI a été largement institutionnalisée et correspond à un paradigme de la

durabilité et du développement durable des pouvoirs publics. Elle a cependant connu un certain discrédit en partie à cause de son succès auprès d'industriels. Progressivement, les pouvoirs publics ont adopté et institutionnalisé le terme agroécologie, en prolongement direct de l'AEI.

Michel Griffon est le principal représentant français de ce courant, il préside l'association internationale pour une AEI. Il a théorisé une approche écologique de la production agricole, par le concept d'écologie intensive, intégré à la démarche plus large de l'agroécologie. Le concept est apparu lors du Grenelle de l'environnement en 2007, mais a connu ses prémisses dès les années 1990 (Griffon, 2017). Il a particulièrement été porté par le CIRAD, qui y voyait une proximité avec l'idée d'une révolution doublement verte, par l'augmentation des rendements dans le souci de la préservation des ressources et la diminution des externalités négatives sur l'environnement. En effet, chez les acteurs de l'AEI, le souci du « défi alimentaire » est central. Beaucoup ont pour référence la croissance de la production dans l'objectif de « nourrir » une population plus nombreuse, et construisent leur argumentaire autour du questionnement global « Comment nourrir 7 milliards de personnes » (Goulet, 2012).

L'AEI est définie comme « une agriculture utilisant intensivement et en priorité les processus écologiques et biologiques, mais sans refuser les intrants conventionnels pourvu que leur usage soit subsidiaire et en cohérence avec la logique écologique et biologique présidant à l'évolution des systèmes productifs » (Griffon, 2017). Son objectif principal est « d'optimiser l'utilisation des processus naturels pour augmenter la production, mais sans dégrader les ressources » (Goulet, 2012). La référence à l'intensivité renvoie à une mobilisation accrue de facteurs de production par unité de surface, ici les fonctionnalités écologiques, les services des écosystèmes mais aussi les savoirs et l'information (Bonny, 2010). On entend ici comme fonctionnalités écologiques « les processus biologiques de fonctionnement et de maintien de l'écosystème [qui] assurent sa capacite à faire face à des perturbations et à se maintenir dans un état favorable à la production » (Ghali, 2014).

L'AEI permet de raisonner à l'échelle des agrosystèmes. L'agrosystème y est « un ensemble d'entités minérales et d'entités vivantes liées entre elles par des relations nombreuses et complexes. Ces entités sont des espèces biologiques domestiquées et sauvages, et des espèces physico-chimiques (des molécules du sol par exemple), et les relations qui les lient sont des relations écologiques (prédation, consommation, concurrence, etc.) ainsi que des relations chimiques (transformation des molécules, oxydation, réduction...), énergétiques et informationnelles ». Les agrosystèmes ne seraient pas figés, ils seraient « par nature en mouvement permanent », dynamiques. Michel Griffon compare un agrosystème à un ensemble d'être vivants reliés par des flux énergétiques et des transformations moléculaires : « cela amène à considérer chaque écosystème comme un superorganisme » (Griffon, 2017). Ces agrosystèmes sont régis par des fonctionnalités, de plusieurs ordres selon l'échelle adoptée. Le but de l'agriculture écologiquement intensive est d'utiliser ces fonctionnalités pour atteindre les meilleurs rendements possibles, en trouvant un équilibre de l'agrosystème. L'agrosystème étant dynamique, cet équilibre l'est aussi, ce n'est pas un état figé. Il correspond à des variations de l'agrosystème et au maintien de sa viabilité au long de ses variations.

Le non-labour, « l'aménagement du paysage pour favoriser l'infiltration des eaux de pluies plutôt que leur ruissellement » ou le pilotage biologique des sols sont quelques-unes des pratiques fondamentales de l'AEI (Griffon, 2013). Un modèle technique dominant se dégage : « l'agriculture de conservation, basée sur les techniques sans labour et le semis direct sous couverture végétale » (Goulet, 2012). En AEI, les fonctionnalités artificielles (techniques et technologies) sont également

considérées comme partie intégrante des agrosystèmes (Griffon, 2017). De plus, les nouvelles technologies et l'innovation en termes de pratiques sont considérées comme essentielles à la transition vers une agriculture plus durable. Gérer un agrosystème selon ces principes, c'est alors rechercher à atteindre un « climax éco-technologique », par « réglage des différentes variables ». Tant dans les pratiques que dans le vocabulaire choisi, il s'agit d'une approche hybride entre technicisme et naturalité : « le mode de raisonnement qui permet une telle optimisation est vraisemblablement un algorithme par tâtonnement qui explore les solutions possibles et permet d'identifier les plus souhaitables » (Griffon, 2017). La méthode de raisonnement est exprimée en équations (formalisation des problèmes de la biosphère sous la forme d'une équation à résoudre et de la gestion de l'exploitation en équations chimiques). L'agriculture écologiquement intensive se situe en proximité avec l'agriculture de précision, ses techniques « d'intervention multi-échelles » s'appuient sur les STIC (logiciels, robots, etc.) (Griffon, 2017). Mais cette vision technique est pensée en complémentarité avec le fonctionnement de la « nature », où elle puise ses sources : principe de « bio-inspiration » et de mimétisme avec la nature. Cette hybridation s'accompagne d'une volonté de s'appuyer sur l'écologie comme une science (Griffon, 2013).

L'AEI est une recherche d'un « optimum viable » par le choix d'un ensemble de pratiques de gestion de l'agrosystème, prenant en compte les notions de risques et de gains pour chacune de ces trajectoires possibles (Griffon, 2017). Cependant, l'AEI ne se résume pas à des techniques. Elle est « une démarche dynamique de changement » (Ghali, 2014). L'élevage a une moindre place dans les recherches de l'écologie intensive que le végétal, mais n'est pas impensé pour autant, puisqu'il participe à l'équilibre dynamique des agrosystèmes, en les complexifiant. Les thématiques de réflexion sont variées : diversité des animaux, alimentation, prairies et biodiversité, composition des parcours, herbages, gestion de la santé animale, habitat des animaux, complémentarité avec d'autres activités sur l'exploitation, fonctionnalités écologiques, limitation des externalités négatives, résilience face au changement climatique, etc. (Griffon, 2013).

L'AEI pourrait être une rupture avec l'agriculture conventionnelle, notamment par la valorisation du rôle du paysan dans l'innovation, des savoirs locaux, des processus participatifs. En ce sens, l'AEI redonnerait au paysan un rôle perdu dans le modèle de l'agriculture conventionnelle (Goulet, 2012). La nature y a une place supérieure, « comme institution s'imposant à l'Homme et le surplombant » et un rôle de modèle. Cependant, ce rôle reconnu au paysan dans l'innovation est remis en cause, comme une rhétorique portée par les promoteurs de l'AEI. L'auteur souligne ainsi l'appui opportuniste de l'AEI par des firmes de matériel agricole, productrices d'herbicide, etc. (Goulet, 2012).

Ce modèle d'agriculture a rencontré un certain succès auprès de ce type d'acteurs et des agriculteurs « conservateurs » car il permet une amélioration du mode de production conventionnel tout en se démarquant du modèle biologique (Goulet, 2012). On pourrait là encore y lire davantage une évolution du modèle agricole dominant qu'une alternative à celui-ci : « ces innovations doivent permettre aux agriculteurs de se déplacer d'un état stable antérieur « agriculture conventionnelle » a un état stable futur « agriculture durable » (Ghali, 2014). « L'AEI connaît un réel intérêt de la part des industriels, des agriculteurs et des organisations professionnelles, notamment dans l'Ouest de la France » (Ghali, 2014). « Elle présente la particularité de mobiliser des acteurs qui jusqu'alors n'étaient pas connus au sein du monde agricole pour leur zèle en matière de réglementation environnementale en agriculture, mais plutôt pour leur défense fervente des agriculteurs face aux critiques environnementalistes » (Goulet, 2012). Sylvie Bonny (2010) souligne ainsi le fait que « la notion d'AEI

ait été reprise par de grands groupes du secteur agricole, comme par exemple le groupe coopératif Terrena, ce qui a donné à certains le sentiment qu'il s'agissait d'une opération de *greenwashing* plus que d'un réel changement d'orientation ». Ce débat critique sur l'AEI est lisible dans l'opposition à ce modèle faite par l'agriculture biologique, notamment sur des questions de recherche variétale (variétés anciennes pour l'AB ou innovation génétique pour l'AEI) et parce que les acteurs de l'AB voient dans l'AEI une opération de *greenwashing* de l'agriculture conventionnelle (Bonny, 2010). L'opposition se fait aussi sur la conception même de la nature : « par ailleurs pour d'aucuns le recours aux services écosystémiques comporte un certain danger d'instrumentalisation et de monétarisation de la nature » (Bonny, 2010). Le succès de l'AEI auprès d'agriculteurs conventionnels s'explique également par l'attachement à un idéal de « nourrir le monde », évoqué précédemment, mais aussi parce qu'il reconnait une grande place à l'innovation et « n'oppose pas la préservation des ressources environnementales et le maintien ou l'amélioration des rendements » (Ghali, 2014). Au-delà de cette opposition de conception, l'AEI a été freinée par des problématiques pratiques, techniques, mais aussi de viabilité économique pour les exploitations agricoles (Bonny, 2010). L'un des problèmes touchant à la viabilité des exploitations vient de la faible valorisation des produits qui en sont issus, malgré des coûts de production élevés. Les exploitations qui choisissent d'être certifiée HVE ou par d'autres démarches similaires rencontrent le même problème.

L'AEI a fait l'objet d'une institutionnalisation progressive d'autant plus que les coopératives, les pouvoirs publics et les politiques étaient présents dès le départ (Grenelle 2007). Le concept est né du paradigme du développement durable, puis a connu une étape de théorisation et de diffusion. Cependant, depuis 2014-2015 on lui préfère un autre terme : « un détournement d'opportunité au profit du terme d'agro-écologie » (Musson et Rousselière 2016). Selon Anne Musson et Damien Rousselière (2016), l'institutionnalisation puis le détournement de l'AEI se sont faits en quatre phases :

1- L'AEI trouve ses origines entre 1998 et 2007
2- Institutionnalisation de 2008 à 2010
3- Appropriation par des acteurs comme la coopérative Terrena de 2011 à 2012
4- Les politiques et pouvoirs publics se réfèrent davantage à l'agroécologie à partir de 2013-2014 : le changement de terme ne correspond pas à un changement de techniques mais au fait que l'agroécologie n'était pas associée à des « challengers » comme l'AEI l'était à Terrena par exemple. Ce choix s'explique aussi par la forte légitimité scientifique de l'agroécologie, dans un contexte de verdissement de la PAC.

L'agriculture écologiquement intensive et l'agroécologie s'appuient sur des techniques, notamment la réduction du travail du sol, les couverts végétaux et les rotations de cultures. Certains acteurs qui s'approprient ces techniques se revendiquent comme appartenant à un courant différent, l'agriculture de conservation ou plus récemment l'agriculture du vivant.

f) Agriculture de conservation

L'agriculture de conservation (AC) est une approche technique, parfois considérée comme un outil pour la transition agroécologique, mais qui est adoptée par des exploitations et dans des systèmes très variables. Son principe central est de viser une conservation et un entretien de la fertilité naturelle des sols, considérés comme « vivants » et non comme simples supports de culture. Les techniques centrales sont les couverts végétaux, la limitation du travail du sol, l'agroforesterie, les rotations longues, le semis direct sous couvert végétal et la restitution au sol des résidus des cultures (Griffon, 2013). Bien que centrée sur le sol, il existe un référentiel technique végétal et un référentiel technique animal pour l'agriculture de conservation. « Le principal objectif […] est de réduire la dégradation des sols et d'améliorer à terme leur fertilité en utilisant intensivement les processus biologiques et écologiques de l'écosystème sol en remplacement de certains intrants » (Roocks *et al.*,2016).

Il existe une diversité de pratiques au sein de l'agriculture de conservation qui traduit des conceptions différentes et une proximité plus ou moins grande avec la durabilité. Ainsi, certains agriculteurs se réclamant de l'agriculture de conservation s'éloignent fortement des principes de la durabilité et se basent sur un modèle fondé sur l'usage des herbicides et la culture de plantes résistantes (Griffon, 2013). Elle ne constitue pas à proprement parler un mouvement agricole alternatif, mais correspond tout de même à des communautés de pratiques différentes. Ainsi, il existe des liens entre l'AC et l'AB mais les partisans de l'une et de l'autre restent attachés à leur modèle propre (Fleury *et al.*, 2011).

Agriculture biologique et agriculture de conservation sont deux courants qui se définissent de manière différente. On pourrait résumer de manière simple l'AB à un mode de culture sans produits de synthèse alors que l'AC consiste en un abandon du labour, une couverture végétale permanente, une rotation des cultures, mais aussi au recours possible à des pesticides de synthèse, dont le glyphosate (herbicide) pour maîtriser l'enherbement (Fleury *et al.*, 2011). Cependant, les deux courants ont en commun des pratiques et des conceptions, celle d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, et vont jusqu'à s'hybrider (Fleury *et al.*, 2011). L'AB emprunte des techniques à l'AC pour « progresser dans le maintien de la fertilité biologique du sol en limitant les interventions » et l'AC emprunte à l'AB pour réduire l'usage de produits phytosanitaires (Fleury *et al.*, 2011). Les chercheurs montrent toutefois l'existence de communautés de pratiques différentes et identifient quatre profils d'agriculteurs en AB et en AC au modèle de référence propre (autonomie du système bio polyculture-élevage ou performance technique et bio-intensive pour l'AB, agriculture de conservation comme appartenance ou comme référence à des techniques pour l'AC).

Globalement, l'AC correspond à un ensemble de pratiques et à des formes d'appartenance. Ce courant se situe donc entre l'AB et une agriculture plus conventionnelle, tant dans les pratiques que les visions de la performance. Ainsi, celle-ci peut-être le modèle de référence d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique, tout comme elle peut être le modèle d'agriculteurs insérés dans des systèmes de productions centrés sur le couvert végétal, la production de plantes résistantes aux herbicides et l'usage de glyphosate (Lucas *et al.*, 2018). En France à l'origine, l'AC a été portée par des agriculteurs pionniers, dans des collectifs accompagnés par des conseillers techniques et des scientifiques formés à l'étranger (Angleterre, Etats-Unis, Brésil, Argentine), avec le soutien d'entreprises privées, notamment Monsanto (Lucas *et al.*, 2018). Aujourd'hui l'agriculture de conservation s'est scindée en deux parties. L'une, structurée autour de l'association BASE, cherche à réduire l'usage des pesticides, la publicité qui leur est faite et a exclu Monsanto de ses contributeurs financiers ; dans le même temps, elle a opéré une ouverture et un rapprochement avec l'AB

(Lucas *et al.*, 2018). L'autre, structurée autour de l'association APAD, reste animée par les firmes productrices de produits phytosanitaires qui promeuvent une AC utilisatrice d'intrants. Très récemment, les deux courants se sont tout de même rapprochés autour d'une restriction de l'autorisation de l'usage du glyphosate (Lucas *et al.*, 2018).

L'agriculture de conservation connaît une variété d'appropriations et de mises en œuvre, en accord avec des positionnements qui peuvent parfois fortement s'éloigner de l'agroécologie, ou bien s'en rapprocher. En France, un ensemble d'acteurs proches de l'agriculture conventionnelle propose une « Troisième voie de l'agriculture[98] », ni conventionnelle ni alternative, centrée sur une « agriculture du vivants », des « sols vivants » ou de « régénération [99] », en prolongement de l'agriculture de conservation.

g) Agroforesterie

Selon le centre mondial pour l'agroforesterie, on désigne par agroforesterie « un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègrent des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales »[100].

Pour les pouvoirs publics en France, l'agroforesterie constitue une partie intégrante de l'agroécologie[101] (Liagre *et al.*, 2012). Ils la définissent comme « un mode d'occupation du sol associant arbres et cultures annuelles sur une même parcelle », « une manière de produire autrement […] où l'arbre retrouve ses fonctions agroéconomiques dans le système de production » (Liagre *et al.*, 2012). Elle est un mode de gestion des cultures dans le but de la transition agroécologique : « elle répond en effet aux principes qui doivent régir la conception d'agro-écosystèmes durables : optimisation du cycle des matières, de l'eau et de l'énergie ; hétérogénéité dans l'architecture des espaces cultivés favorisant la régulation naturelle des maladies et des ravageurs ; diversité des cultures assurant la résilience aux aléas exogènes ; protection des ressources, de l'eau, du sol et de la biodiversité » (Léger *et al.*, 2019). Elle n'est pas une innovation en soi (antériorité du bocage par exemple, pratiques fréquentes dans les zones tropicales, prés-vergers, plantations de noyers associées à l'élevage, etc.), mais la promotion de son développement est récente (Léger *et al.*, 2019). L'agroforesterie s'inscrit en réaction à la modernisation agricole. La promotion de l'agroforesterie comme mode de conduite des cultures constitue un tournant pour les pouvoirs publics, puisque l'on passe d'une perception de la concurrence entre l'arbre et la culture comme néfaste à une défense de leur complémentarité (Liagre *et al.*, 2012). Alors que la modernisation agricole a entraîné l'arrachage des haies, la disparition des arbres des parcelles et les remembrements, les pouvoirs publics promeuvent désormais l'association des arbres et des cultures, par la PAC mais aussi un plan de développement de l'agroforesterie[102].

L'agroforesterie possède un intérêt économique par l'augmentation de la productivité des arbres et met en valeur le rôle agronomique de l'arbre (externalités positives sur la fertilité des sols, la

[98] Le collectif de la troisième voie agricole, 2024 : https://www.collectiftroisiemevoie.com/#:~:text=La%20troisi%C3%A8me%20voie%20agricole%20est,suivis%2C%20mesur%C3%A9s%2C%20contr%C3%B4l%C3%A9s)

[99] Pour une agriculture du vivant, 2024 : https://agriculturedu vivant.org/

[100] Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2016.

[101] Référentiel de l'agroforesterie, Ministère de l'Agriculture : https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/151215-ae-agrofesterie-v2_plan.pdf

[102] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2016

biodiversité et la microbiodiversité, la qualité de l'eau, la limitation des effets du changement climatique, bénéfices paysagers etc.) (Liagre *et al.*, 2012). Cependant, si l'agroforesterie est une manière de produire avec des atouts économiques et écologiques, les bénéfices ne sont pas immédiats et elle demande une gestion à long terme. Le temps de mise en œuvre et l'anticipation nécessaire sont des freins à son développement (Liagre *et al.*, 2012). Il existe également des freins culturels à son adoption (Léger *et al.*, 2019). En France, son développement, certes marginal, est remarqué en maraîchage et ce en particulier dans des exploitations biologiques de petite taille (Léger *et al.*, 2019).

B. Tentatives d'analyse et de classement des courants agricoles durables. Comment situer les filières sous SIQO ?

La multiplicité des courants agricoles, ou des formes d'agriculture, interpelle les chercheurs sur ce qu'elle dit de la transformation du modèle conventionnel dominant et de ses relations avec des voies plus alternatives. Les tentatives de classification, de caractérisation voire de modélisation sont nombreuses. Dans ce cadre, comment positionner les filières sous SIQO ? Notre questionnement ne vise pas à répondre de manière tranchée sur l'appartenance ou non de ces filières au modèle dominant ou à une alternative ; il vise à identifier des critères pour situer chacune des filières et des acteurs qui les composent par rapport à l'agriculture conventionnelle ou à d'autres courants agricoles. Nous supposons en effet que la nature particulière des SIQO (signes anciens mais différenciant du standard, ancrés au territoire et qualifiant des produits de filières qui évoluent aujourd'hui dans un contexte de transition) pousse ces filières à emprunter à plusieurs courants différents. Dans cette sous-partie, nous mettons en regard deux articles à l'origine de cette proposition (Pouzenc *et al*. 2007 ; Plumecocq *et al*., 2018).

Gaël Plumecocq *et al*. (2018) font le constat d'une diversification des formes d'agricultures, en réaction aux limites d'une agriculture productiviste dominante, mais aussi de la difficulté des chercheurs à les caractériser précisément. Après un état de l'art de nombreux travaux ayant déjà tenté de classer ces formes d'agriculture, ils proposent alors une typologie des « transitions vers des agricultures plus durables » avec l'ambition de concilier critères agronomiques et socioéconomiques, afin de dépasser le débat entre durabilité faible et forte ou entre modèles dominants et alternatifs.

Nous proposons une figure synthétique de leur état de l'art des tentatives de typologie des types d'agriculture (tableau 5).

Tableau 5 - Synthèse des travaux de typologisation des formes d'agriculture durable

Auteurs	Critère de typologie	Limites
Gomiero *et al*., 2012 Féret et Douguet, 2001	Regroupements thématiques pour déterminer des « familles agricoles », des « philosophies de l'agriculture » ou des « référentiels ».	Masque la diversité des pratiques et des représentations au sein d'un même référentiel (exemple de l'agriculture biologique ou de conservation).
Gliessman, 2007 Hill, 1998	Typologies par les pratiques, où les choix des individus sont déterminants.	Formes d'agriculture indépendantes les unes des autres et présentées comme en rupture avec le conventionnel.
Horling et Marsden, 2011 Levidow *et al*., 2012	Typologies fondées sur les pratiques et les aspects structurants de contexte (systèmes alimentaires et dynamiques territoriales, dans une perspective de transition.	Tendance à assimiler pratiques et dynamiques territoriales (exemple des circuits courts).
Laurent *et al*., 1998 Laurent *et al*., 2013 Renting *et al*., 2009 Van der Ploeg *et al.*, 2009 Wilson, 2008	Identification de « styles d'agriculture » en lien avec la multifonctionnalité de l'agriculture, par les systèmes de normes professionnelles, les instances de négociation, les structures organisationnelles et les médiations par les institutions.	N'aborde pas la source de légitimité des institutions, des principes et des valeurs derrière ces formes organisationnelles.

D'après Plumecocq et al., 2018

Pour tenter de dépasser ces typologies, ils procèdent à l'identification des systèmes de valeurs qui légitiment « des ensembles cohérents de pratiques, technologies agricoles et modes d'insertion dans les systèmes alimentaires », dont le modèle dominant et en identifient sept. Parmi ces sept systèmes, ils en identifient six constituant « des réponses potentielles aux enjeux de la durabilité des systèmes de production agricole » (Plumecocq, 2018).

Figure 2 -Cadre d'analyse et typologie des formes d'agriculture

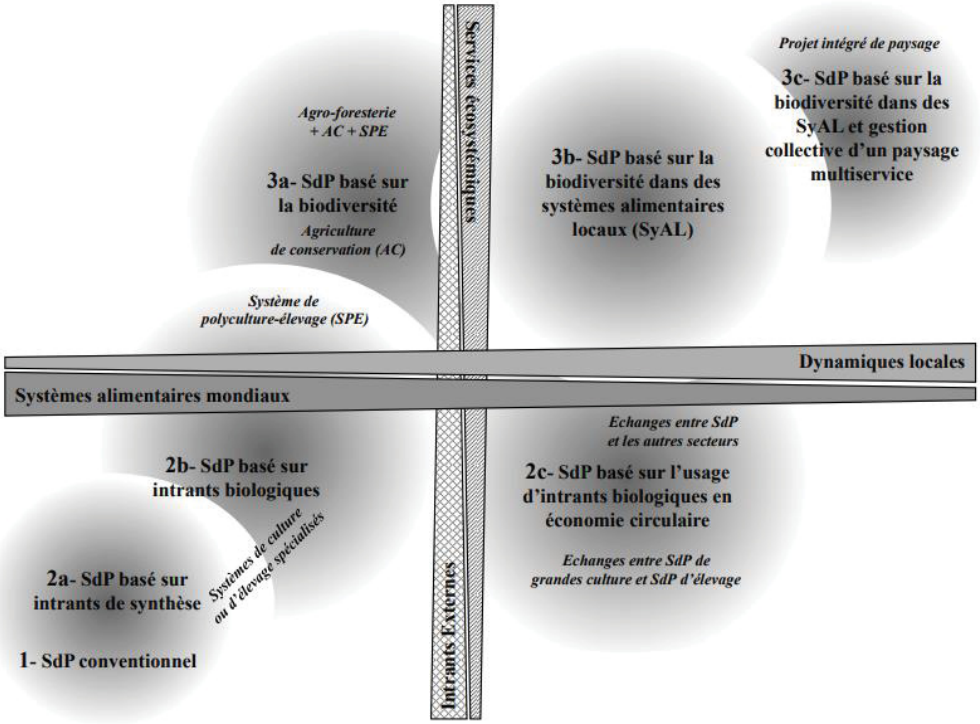

In Plumecocq et al., 2018

NB : SdP signifie système de production.

Aide à la lecture de la numérotation des systèmes de production de la figure n°2 :

- 1 : forme d'agriculture conventionnelle, productiviste
- 2 et 3 : formes d'agriculture durable
- 1 et 2 : formes d'agriculture fondées sur des « stratégies d'optimisation de l'efficience ou de substitution des intrants externes »
- 3 : formes d'agricultures fondées sur une reconception profonde des systèmes de production par la diversification

Cet effort d'élaboration d'une typologie de la contribution des formes d'agriculture à la durabilité, l'ancrage pluridisciplinaire de ce travail, ainsi que l'attention portée simultanément à des critères agronomiques et socioéconomiques, permettent de remettre en cause des rapprochements préconçus entre des formes d'agriculture dont la définition n'est pas toujours satisfaisante. Leur identification de formes d'agricultures proches du conventionnel (2) et de formes d'agricultures plus en rupture avec celui-ci (3) permet de mettre en lumière des façons différentes d'aborder la transition, plutôt qu'un modèle unique, à atteindre. En découlent donc des manières différentes d'accompagner les acteurs selon leur système de référence. Il nous semble que cela permet aussi d'avancer avec plus de conviction, que la transition est avant tout un élément de contexte, fort, vis-à-vis duquel l'ensemble des acteurs agricoles se positionnent, d'une manière ou d'une autre.

Malgré tout, les filières de qualité et de terroir sont difficiles à positionner clairement dans cette typologie. Elles sont difficiles à positionner sur un axe allant d'une insertion dans les systèmes alimentaires mondiaux à une insertion dans des dynamiques locales, en raison à la fois de leur

hétérogénéité notamment d'ancrage territorial, d'organisation collective et de pratiques, tout comme en raison des débouchés de ces productions, situés simultanément à plusieurs endroits sur cet axe. Par nature, ces filières combinent local et global et cet encastrement a probablement un effet sur les pratiques, représentations et valeurs de leurs acteurs. Pour cette raison, il semble plus pertinent d'interroger ces valeurs et ces représentations, en termes d'ancrage territorial et de durabilité. Ce faisant, de nombreux acteurs revendiquent ou affichent une appartenance ou une proximité avec des référentiels communs (agroécologie, agriculture raisonnée, etc.). Ainsi, les différents courants agricoles évoqués précédemment sont utiles pour positionner les acteurs rencontrés. Ils nous renseignent aussi sur l'évolution d'un modèle dominant, au gré de l'institutionnalisation par les pouvoirs publics de certains référentiels voire de leur promotion comme avenir souhaitable du modèle agricole.

Nous nous inscrivons ainsi dans le prolongement de Michaël Pouzenc *et al*. (2007) pour tenter de comprendre l'articulation entre les différents types de qualité territorialisée existants et la prise en compte des enjeux de la transition vers la durabilité. Ces auteurs tentent en effet d'analyser la multiplicité des démarches de territorialisation de la qualité, leur capacité réelle de différenciation des produits et y questionnent la place du terroir mais aussi de la valorisation d'autres dimensions du territoire. Situées en fonction de trois « pôles d'attentes » des producteurs et des consommateurs vis-à-vis de la qualité des produits, ces démarches relèveraient de cinq modèles différents de qualité territoriale.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une typologie mais d'un positionnement relatif de ces démarches les unes par rapport aux autres. Les critères retenus pour définir les pôles d'attentes relèvent des échelles territoriales mobilisées, du type et du degré de lien des produits au territoire, ainsi que de la nature de ces attentes. Les auteurs distinguent ainsi un pôle « terroir » où « les liens qui unissent les caractéristiques des produits à celles des territoires de production » sont primordiaux, un pôle « mode de production » davantage centré sur « le respect des normes techniques propres à garantir la composition physico-chimique des produits, leur fiabilité et la sécurité sanitaire » et enfin un pôle « citoyen », correspondant à des attentes relevant du développement durable « combinant diverses préoccupations d'ordre éthique ».

Les modèles de qualité territorialisée positionnés selon ces pôles (Figure 4) sont eux définis en fonction des types de promesses portées par les démarches de qualification, la façon de les assurer, de les garantir ou de les communiquer, les types d'acteurs qui les portent (collectifs, entreprises, collectivités…) et l'objet de cette qualification (produit, services associés à un territoire et un ensemble de produits…). À titre d'exemple, les auteurs positionnent ainsi le modèle AOC/AOP dans le pôle « terroir » et au plus fort du lien au territoire, les marques de distributeur à l'intersection des trois pôles avec un lien au territoire variable, ou encore la démarche agriculture raisonnée à l'intersection du pôle « mode de production » et « citoyen », avec un lien au territoire plutôt faible.

Figure 3 -Positionnement des démarches de qualification de la qualité selon leur appartenance aux pôles d'attentes et selon leur lien au territoire

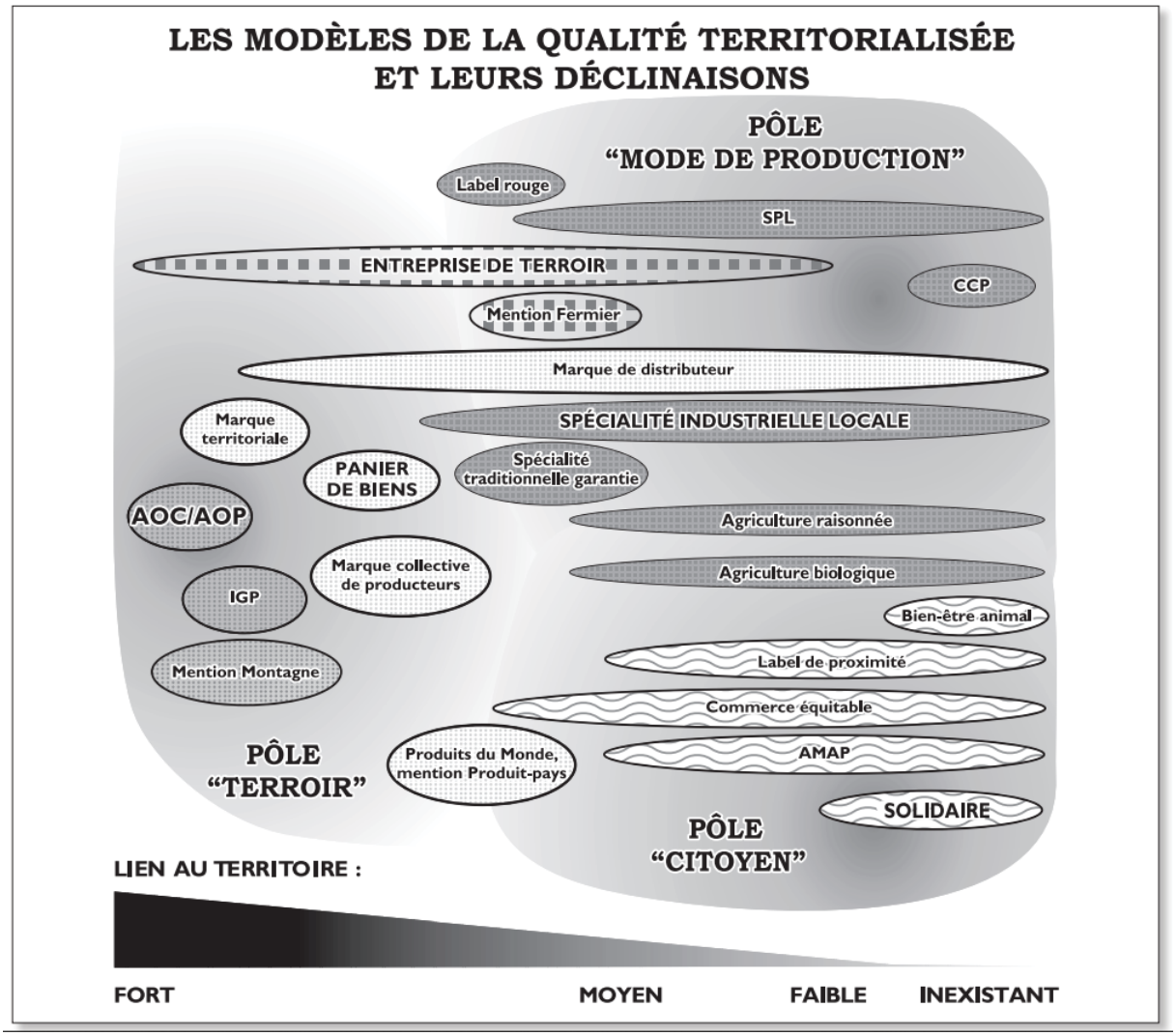

In Pouzenc et al., 2007

Cette lecture en termes de pôles d'attentes et de modèles de qualité territorialisée permet non seulement de caractériser le positionnement des démarches de qualification mais aussi de montrer qu'elles empruntent à plusieurs modèles. L'hypothèse forte de ce travail est qu'il y a une interaction entre ces modèles et que celle-ci est dynamique : les acteurs des différentes démarches cherchent à jouer sur les autres pôles d'attentes, à les combiner. Motivées par une recherche de différenciation plus grande, en cherchant à capter une rente nouvelle, ces stratégies menacent cependant cette même capacité de différenciation par un rapprochement des différents modèles de qualité. Ce serait l'une des raisons de la complexification du paysage des certifications, des labels et des marques et de son manque de clarté, pour les consommateurs notamment.

Nous faisons également l'hypothèse que cette « hybridation » des modèles décrite par les auteurs tient à une généralisation des attentes du pôle « citoyen » relevant du développement durable, à la fois comme préoccupation des citoyens eux-mêmes mais aussi comme éléments constitutifs du cadre politique (affirmation d'un discours et d'objectifs de transition et de durabilité, mise en place de

contraintes règlementaires, évolution de la PAC…). De plus, les impacts du changement climatique, les contraintes grandissantes qu'il induit et la pression sur les ressources sont des menaces pour la pérennité des démarches ayant un lien fort au territoire et donc une forme de dépendance à celui-ci. C'est particulièrement le cas pour les cultures sensibles aux aléas climatiques, comme la vigne, ou pour les modèles d'élevage fondés sur une alimentation en partie issue du milieu naturel ou sur des principes d'autonomie alimentaire. La vulnérabilité face au changement climatique est probablement un moteur du rapprochement des démarches de « terroir » avec les démarches du pôle « citoyen » ajoutant un motif supplémentaire à la recherche de différenciation[103]. On pourrait ainsi interroger la dynamique des AOC-AOP mais aussi des IGP vers le pôle « citoyen » et de manière moins marquée vers le pôle « mode de production »[104], ou encore des labels rouges vers le pôle « terroir » et « citoyen ». L'importance grandissante des attentes éthiques et de durabilité se traduit pour les SIQO par l'articulation de plusieurs démarches entre elles (par exemple AOC et Bio ou HVE, Label rouge et certification du bien-être animal) ou bien par l'évolution des cahiers des charges internes vers l'intégration des préoccupations de cet ordre. L'articulation des SIQO avec d'autres démarches de qualification interroge donc sur ce que Michaël Pouzenc *et al.* (2007) désignent comme un rapprochement des modèles de qualité territorialisée et sur la capacité des SIQO dans le temps à différencier efficacement ces produits de terroir. L'intégration de nouvelles préoccupations (relevant de la durabilité par exemple) pour les filières de qualité pose également la question de leur capacité à mener de front la poursuite d'objectifs nombreux et leur priorisation dans un contexte de difficultés socio-économiques marquées, particulièrement en élevage. D'autant plus que le lien au territoire reste fondamental pour ces démarches. S'il paraît moins présent dans le débat, il est une condition indiscutable de la différenciation de ces produits, considéré comme un prérequis essentiel. L'affaiblissement de l'expression du lien au territoire ou plus largement la standardisation du produit demeure un risque fort pour la pérennité de sa filière de production. Les conséquences du rapprochement des modèles de qualité territorialisée sont donc complexes : est-ce un risque pour le terroir, ou bien une nouvelle voie de renforcement du lien au terroir par de nouveaux arguments et leviers d'action ? Comme l'évoquaient Michaël Pouzenc *et al*. (2007) va-t-on vers un affaiblissement du message de ces démarches ou vers une clarification de ce qu'elles proposent ? Pour apporter des éléments de réponse nous avons besoin d'analyser plus finement des articulations de démarches et des mutations des signes de qualité, mais aussi de resituer cette question de la qualité territorialisée et de la durabilité par rapport à la diversité des modèles d'agriculture de référence.

C. Précisions sur les termes utilisés dans la thèse

Nous nous situons donc dans une approche critique pragmatique de la transition. Sauf indication contraire, elle renvoie donc à un processus de transformation du modèle agricole et agroalimentaire vers une durabilité définie comme un horizon idéal. Transition et durabilité ne sont pas redéfinis comme des concepts, mais considérés comme des éléments de contexte fortement structurants, politiquement. La prise en compte de ce contexte par des filières caractérisées par leur ancrage territorial retient notre attention. Nous ne cherchons pas à établir des critères de durabilité applicables

[103] Enfin, il ne faudrait pas négliger l'importance des attentes en termes de mode de production comme élément de contexte toujours fort. Malgré une place grandissante des préoccupations éthiques, au sens large, la sécurité sanitaire est considérée comme un prérequis essentiel concernant l'ensemble des productions ; ce que rappelle le fort retentissement médiatique d'accidents ou de scandales sanitaires touchant à l'agroalimentaire.

[104] Travaux sur le lait cru, relevant à la fois de la maîtrise du risque sanitaire et du renforcement du lien au terroir.

à cet ensemble de filières et d'acteurs, mais à comprendre leur appropriation de la durabilité, en termes de valeurs, de représentations, de discours et d'actions.

Chapitre 3 - Renouvellement des questionnements en termes d’ancrage dans un contexte de transition

L'affirmation d'un cadre politique de la transition, ainsi que les changements de pratiques des filières agricoles, ont provoqué un renouvellement des approches de l'ancrage territorial, à l'aune de la prise en compte de la durabilité. En arrière-plan, c'est aussi un moment de retour du « local » dans les années 2000. Etudier la durabilité des filières implique aussi un outillage conceptuel spécifique. Enfin, le lien au terroir et les travaux sur ce lien sont à nouveau questionnés.

I. Local… durable ?

Le terme « local » peut renvoyer à des réalités très différentes, selon l'espace et la culture de référence, le type de discours ou d'acteur qui le mobilise. Bien qu'équivoque, il est mobilisé pour aborder les dynamiques territoriales, désigner la recherche d'un modèle agricole et alimentaire différent, de proximité dans les rapports marchands, etc. Il connaît un grand succès dans les années 2000, ce qui nous pousse à envisager que le contexte de diffusion du développement durable l'a remis sur le devant de la scène. Il est ainsi fréquemment associé à un espace d'opposition ou de résistance à un modèle productif globalisé, ou du moins assimilé à une ou des échelles d'action pertinentes pour conduire une transition vers un modèle plus durable. À ce titre, les questionnements sur l'ancrage territorial et la durabilité permettent de réinterroger ce qu'est le local. Sans y apporter de réponse exhaustive, nous proposons de resituer les débats autour du local, portés par la préoccupation de la durabilité.

Le « local » est socialement, culturellement et institutionnellement construit, donc variable selon les pays (Amilien *et al*., 2007). Manger local peut renvoyer à un acte citoyen et une recherche de proximité entre consommateurs et producteurs, traduisant des attentes sociales en termes d'agriculture et d'alimentation. David Goodman (2003) désigne par *quality turn* la prise d'importance de la qualité, du local et de l'encastrement des logiques productives sur les questions de production agricoles et alimentaires. Le *locavorisme* et ses origines étatsuniennes ou le mouvement européen *Slow Food* renvoient par exemple à un local en opposition à un système alimentaire globalisé (réductions des *food miles* c'est-à-dire de la distance parcourue par les produits alimentaires, à une demande de traçabilité et défense d'une agriculture locale et plus durable dans toutes ses dimensions) (Poulot, 2012), ainsi qu'au développement durable (Navarro, 2012).

Semble émerger l'affirmation du local comme échelle adaptée, comme « solution », pour penser la durabilité. Si le lien entre local et durable est à évaluer, la diversité même du sens du local (les différences de définition, d'attentes, de modèles agricoles…) est une difficulté. Les attentes et engagements associés à une consommation de produits locaux peuvent varier selon les pays, et peuvent être, ou non, associés à la notion de terroir. Virginie Amilien *et al*. (2007) ont comparé deux pays aux conceptions du local et du terroir radicalement différentes, la France et la Norvège. En identifiant les conventions sur lesquelles reposent les produits locaux, ils mettent en évidence une variété de conceptions et de sens accordés à l'origine des produits. Ainsi, en France, pays depuis longtemps marqué par l'existence de SIQO et dont le modèle institutionnel a inspiré la politique européenne de qualité, l'origine des produits a une importance forte. Le local est un mélange entre tradition, modes de vie régionaux et soutien aux producteurs, au développement local. En Norvège, pays qui n'a adopté les SIQO que récemment (2002), le local et le terroir ne sont pas une priorité par rapport au goût et à la fraîcheur des produits. Le local exprime davantage l'idée de faible distance, associée à une confiance plus grande vis-à-vis du producteur et à un modèle plus durable (pollution moindre, de meilleures conditions de vie et de transport pour les animaux…). En termes de terroir, la

nature traditionnelle des produits est plus importante que la notion d'origine. Les auteurs soulignent donc à la fois les différences d'attentes liées au local, mais aussi l'existence d'un modèle normatif de la qualité et de l'origine largement influencé par une culture sud-européenne, à laquelle des pays culturellement différents doivent s'adapter. À titre d'exemple en France, Anne-Emmanuelle Fiamor *et al*. (2019) se sont penchés sur l'enchevêtrement des démarches de valorisation de productions locales et identifient des sens du local différents selon les démarches, les systèmes d'acteurs et les territoires envisagés. Enfin, cette valorisation du local « banal » (Delfosse, 2012) interroge le statut des produits de terroir d'exception dans ces dynamiques.

Le lien tissé entre « local » et « durable » prend diverses formes et fait l'objet de discussions scientifiques depuis une vingtaine d'années. Melanie Dupuis et Paul Goodman (2005) font le constat d'une assimilation du local et du durable, à la fois aux Etats-Unis et en Europe, mais avec des origines différentes, dans les revendications d'activistes pour une alimentation plus durable mais aussi dans les travaux de recherche. Aux Etats-Unis, le débat s'articule davantage autour de la relocalisation des systèmes alimentaires pour plus de durabilité environnementale et de justice sociale, en Europe il se focalise principalement sur le lien entre localisation et développement rural. L'idée d'un modèle capitaliste injuste et de la possibilité de solutions locales, d'un local comme lieu de résistance face au global, existe sur les deux continents mais est particulièrement forte aux Etats-Unis : « *Localism becomes a counter-hegemony to this globalization thesis, a call to action under the claim that the counter to global power is local power. In other words, if global is domination, then in the local we must find freedom* » (Dupuis et Goodman, 2005).

Dans les faits, cette opposition entre le local et le global est à nuancer, comme nous avons pu le voir entre autres dans la littérature sur la localisation des entreprises et leur rapport à l'espace : plus qu'une opposition, la globalisation implique une articulation entre local et global. Dans ce sens, les circuits-courts agro-alimentaires, dans leur diversité, renvoient à une vision particulière et plastique du local ainsi que du lien entre local et global.

En tant qu'innovations sociales[105], les circuits-courts peuvent contribuer (ou non) à une alimentation plus durable, c'est-à-dire qu'ils peuvent engendrer de l'innovation territoriale ; plus qu'une question environnementale de réduction des pollutions et des distances, les questions centrales associées à la durabilité sont celles de la solidarité avec les producteurs, de leur *empowerment*, de la transformation de la relation marchande et de la relocalisation de l'alimentation (Chiffoleau et Prevost, 2012). Les circuits courts ne sont ainsi pas nécessairement en opposition totale au modèle agroalimentaire actuel, ou encore au marché, mais peuvent participer à le transformer, à des degrés qui sont à évaluer et avec un rôle du local variable. Par exemple si la grande distribution apparaît en « déconnexion des territoires de production »[106] et comme un facteur important d'« homogénéisation des espaces », celle-ci a également intégré la demande de proximité par des stratégies diverses autour de valeurs associées au développement durable, à la proximité et à une certaine valorisation de la ruralité (Pouzenc, 2012).

Les débats autour de l'assimilation du local au durable ne sont pas nouveaux mais ont été renouvelés d'une part par les approches systémiques de la transition et d'autre part par la notion

[105] « Émergence de nouvelles modalités de coordination de relations entre les acteurs sociaux afin de répondre à des attentes sociales » (Chiffoleau et Prevost, 2012).

[106] Michaël Pouzenc discute toutefois cette déconnexion, soulignant l'existence d'obstacles à l'uniformisation des espaces ainsi qu'un rapport nuancé aux territoires ruraux, visibles par des adaptations en termes d'offre de produits et de communication selon les spécificités locales, ainsi que par des stratégie d'« intégration des supermarchés au milieu local » (Pouzenc, 2012).

d'écologisation[107]. Si l'écologisation ne concerne pas uniquement l'agriculture et l'alimentation, le constat est fait que dans des travaux sur le développement durable apparaît une « réciprocité entre localisme et durabilité », une relation supposée entre durabilité, localisme, écologisation et territoire, se fondant sur le postulat d'une territorialisation des politiques environnementales nationales ou européennes qui les rendraient plus efficientes, parce qu'elle les adapterait aux spécificités locales (Banos *et al*., 2020). Il est donc nécessaire d'interroger les échelles d'action, mais aussi le rôle de l'Etat et l'impact de la décentralisation, la montée des territoires et des collectivités territoriales sur les questions de durabilité.

Les limites du rapprochement entre local et durabilité sont mises en évidence par de nombreux auteurs et après une période de survalorisation, la défiance vis-à-vis du local a pu à son tour être survalorisée (Frayssignes *et al*., 2021). Ce qui est pointé du doigt, c'est le risque de localisme exacerbé, un *unreflexive localism* (Dupuis et Goodman, 2005) où le local serait idéalisé, naturalisé, « réifié », opposé au global, voire assimilé trop rapidement au développement durable. À ce titre, territorialisation et écologisation peuvent être des processus effectivement convergents, mais aussi potentiellement indépendants (Ginelli *et al.*, 2020). La réciprocité entre localisme et durabilité relèverait d'une vision réductrice des dynamiques territoriales, minimisant l'importance du conflit entre les acteurs, par exemple et conférant une neutralité aux dynamiques territoriales : « [des attributs] tels que la proximité, la coordination, voire la cohésion ne saurait faire oublier que le territoire est une idéologie de la modernité façonnée par la puissance de la frontière, de l'autorité et des identités exclusives » (Banos *et al*., 2020).

Le besoin d'objectivation de la durabilité marque fortement la littérature récente sur ce sujet. Une fois les potentielles synergies et les limites identifiées, se pose la question de la mesure de la durabilité puis de la reformulation des questionnements afin d'éviter une dichotomie caricaturale entre local et global. Comment alors évaluer « le local » comme échelle porteuse de dynamiques de transition de l'agriculture et de l'alimentation vers la durabilité ? Des travaux tentent de répondre à cette question par l'élargissement des filières considérées et la comparaison des types de circuits. L'articulation entre local et durable ne se réduit en effet pas à l'approche des circuits courts et des auteurs envisagent cette fois-ci les circuits de proximité, formes de circuits elles aussi variées (vente directe ou avec des intermédiaires, filières régionales, e-commerce, SIQO…) mais caractérisées par un rapprochement géographique et relationnel entre production et consommation, une préoccupation du local, bien que difficile à définir (Praly *et al*., 2014). Ces circuits peuvent être groupés sous l'expressions « Systèmes Agroalimentaires Alternatifs » (S3A), définis comme des « initiatives comportant des allégations de « nouveaux » liens entre production et consommation, ou entre producteurs et consommateurs, en rupture avec le système « dominant » » (Deverre et Lamine, 2010). Ces travaux mettent en évidence un certain nombre de points communs entre circuits courts et autres circuits de proximité, la pertinence de les considérer conjointement, mais la diversité de ces initiatives se traduit par des rapports à la durabilité différenciés. Par exemple, la dynamique favorable aux pratiques écologiques identifiée par Hélène Brives *et al.* (2020) dans les circuits courts se vérifie-t-elle dans ces filières dites locales ? Les auteurs concluent à une valorisation des pratiques existantes jugées bonnes et à une sélection par les filières locales des exploitations déjà engagées dans ces pratiques, davantage qu'à l'existence d'un réel processus d'écologisation. L'écologisation des pratiques serait davantage liée au type de gouvernance de ces filières qu'à leur caractère local. En effet, l'absence des consommateurs dans la gouvernance des filières, contrairement aux circuits courts, ainsi que l'absence d'organisation permettant les apprentissages collectifs entre producteurs sont deux freins majeurs dans les études

[107] « Les processus par lesquels l'environnement est pris en compte dans les politiques publiques, dans les organisations, voire dans les pratiques professionnelles » (Mormont, 2013).

de cas réalisées (Brives *et al.*, 2020). Enfin, sans épuiser le sujet de la difficile définition du local, la place et le sens qui lui sont conférés peuvent être variables, ainsi que le degré de proximité ou de rupture avec le modèle de production dominant (Deverre et Lamine, 2010). Les travaux focalisés sur les circuits courts ont, eux, très rapidement envisagé les limites de ces organisations en termes de durabilité ou du moins la nécessité de la mesure de leur durabilité, parce que confrontés rapidement à des remises en question sur leur impact environnemental (Aubry et Chiffoleau, 2009), leur efficience économique, ou encore sur les inégalités sociales[108]. Mais pour réaliser ces mesures dans le but d'une mise en perspective par rapport aux filières longues, les obstacles sont nombreux. Le manque de statistiques nationales suffisantes pour l'évaluation de ces circuits, le besoin de penser davantage leur articulation avec les circuits longs, de prendre en compte leur grande diversité (collectifs ou individuels, avec un ou sans intermédiaire), de prendre en compte leur localisation à proximité de l'urbain ou non et leur région d'implantation (Aubry et Chiffoleau, 2009), sont autant de facteurs qui limitent la mesure et la possibilité de comparaison avec les filières plus longues.

Des travaux formalisent cependant une recherche d'indicateurs suffisamment systémiques pour élargir davantage le spectre de la comparaison des différents circuits, de filières longues, parfois internationalisées, aux circuits courts ou aux circuits de proximité (Praly *et al*., 2014). C'est par exemple le cas des recherches conduites dans le cadre du projet européen GLAMUR (*global and local food assessment : a multidimensional performance-based approach*), dont la question centrale pouvait se résumer ainsi : « *is 'local' more sustainable than 'global' ?* » (Brunori *et al*., 2016). Ajoutant la santé humaine et l'éthique aux dimensions classiques de la durabilité, les auteurs proposent une matrice de critères de performance et d'indicateurs correspondants. La comparaison de 39 filières de différents secteurs agricoles, dont des filières locales et globales pour chacun d'entre eux, conclut principalement qu'il est impossible d'affirmer que l'un des modèles est plus performant que l'autre à l'aune d'une durabilité globale, malgré des différences marquées (à l'exception des bénéfices sociaux, qui apparaissent plus grands pour les filières locales (Maréchal *et al*., 2019) et de la durabilité environnementale au sens large pour les filières de proximité, particulièrement pour celles en transition vers l'agriculture biologique (Bellec-Gauche *et al*., 2015)).

Si ces méthodes de mesure par la performance pour chacun des piliers du développement durable sont largement investies, elles apparaissent cependant toujours limitées dans leurs possibilités de comparaison entre filières et dans leur approche d'une durabilité complexe. Pour Gilles Maréchal *et al*. (2019), la comparaison entre circuits courts (au sens le plus large) et filières globales est peu adaptée car elle ne permet pas la prise en compte des spécificités des circuits courts, notamment l'existence des pratiques spécifiques de leurs acteurs, invisibilisées par les indicateurs. Elles peinent ainsi à parvenir à des conclusions satisfaisantes. Les auteurs proposent donc une méthode plus inductive et qualitative qui ne se fonde pas sur les trois piliers du développement durable mais sur une durabilité qu'ils qualifient d'« organique[109] ». Ils désignent ainsi une durabilité « vécue, et mise en œuvre par les acteurs dans la pratique quotidienne de leur métier », qui s'appréhende par une analyse thématique des discours des acteurs, c'est-à-dire qu'ils recherchent ce qui fait sens pour les acteurs en termes de durabilité (Maréchal *et al*., 2019). La durabilité peut être aussi abordée par la transformation du modèle agroalimentaire qu'ils induisent. À ce titre, le foisonnement et le renouvellement des formes de circuits-courts en France mais aussi dans d'autres pays fait l'objet d'une attention forte de la recherche notamment anglophone (Deverre et Lamine, 2010). Des travaux portent sur le rôle possible des circuits courts dans un contexte d'émergence « d'une gouvernance

[108] La performance durable des circuits cours et de proximité fait également l'objet d'études et d'un suivi par les institutions (ADEME, 2017).

[109] La durabilité organique désigne « la durabilité à l'épreuve du vécu et de la mise en œuvre par les acteurs en situation » (Maréchal *et al*., 2019).

alimentaire territoriale reposant sur de nouvelles modalités d'implication des acteurs », « par leur capacité à reformuler les liens marchands dans le sens d'une coopération accrue non seulement entre producteurs mais aussi entre producteurs et consommateurs, entre consommateurs, entre acteurs d'un même territoire ou d'une même région » (Chiffoleau et Prevost, 2012). Ils sont aussi envisagés comme moteur de transformation des pratiques agricoles ainsi que des pratiques alimentaires. Il peut s'agir de s'intéresser aux pratiques adoptées dans les exploitations impliquées dans des circuits courts par exemple. Hélène Brives *et al*. (2020) remarquent ainsi que la confiance partagée et la valorisation économique supérieure permises par la relation directe entre consommateurs et producteurs sont favorables à l'adoption de pratiques plus vertueuses sur ces exploitations. Du côté des pratiques alimentaires, certaines formes de circuits courts répondent à une demande de consommateurs et de citoyens engagés voire militants, en recherche d'alternative au modèle agroalimentaire dominant, c'est le cas par exemple des AMAP ; d'autres sont davantage des vecteurs « des pratiques et des normes en faveur d'une consommation plus durable auprès d'un public non engagé » et participent à ce titre différemment aux dynamiques de transition (Chiffoleau *et al*., 2017). En ce sens, certaines formes de circuits courts comme les *Community Supported Agriculture* (CSA)[110] sont proches de « l'idéologie globale du développement durable », synthétisée dans le « penser global, agir local » (Pouzenc, 2020). À ce titre ils revalorisent le local tout en s'appuyant sur un réseau international et sur le partage d'expérience entre CSA. D'ampleur certes limitée dans le paysage agroalimentaire, elles sont en revanche porteurs d'un projet de société (Pouzenc, 2020).

En synthèse, la multiplication des circuits de distribution devient un objet de recherche. Dans ces travaux, deux écueils principaux ont été soulignés, d'une part la dichotomie entre un local idéalisé qui renverrait à l'alternatif et au durable et le global au conventionnel, d'autre part une trop grande défiance vis-à-vis du local. En effet, la relocalisation des productions et les circuits courts comme levier de transition font l'objet d'une réévaluation critique. Cette réévaluation a pu conduire à une mise à distance du local ou à des propositions pour de nouvelles approches (Frayssignes *et al*., 2021 ; Sonnino et Marsden, 2005)[111]. Parallèlement aux travaux scientifiques, de nombreux travaux institutionnels cherchent à évaluer la durabilité des SIQO (Regolo *et al*., 2024). La FAO formalise des guides et des recommandations à destination des institutions publiques encadrant les SIQO[112] ou mettent en avant le rôle des IG pour le développement de systèmes alimentaires durables[113]. La Commission Européenne publie ses études d'impact des systèmes d'indications géographiques de l'Union Européenne[114], OriGIn recense les actions et études critériées conduites sur leur durabilité[115], etc.

Dans les travaux scientifiques sur les SYAL évoqués plus tôt, il y a aussi une interrogation sur le rapport entre local et durable, ou plus largement entre proximité voire ancrage et durabilité. C'est ce qui a conduit à des traductions concrètes de ces travaux en actions et en dispositifs. Les questionnements sur les SYAL retrouvent ainsi dans la mise en place des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT),

[110] Les AMAP évoquées précédemment sont une forme de CSA.

[111] Julien Frayssignes *et al*., (2021) proposent par exemple de mieux considérer la dimension spatiale de la relocalisation des productions pour éviter les impasses des réflexions sur la nature du local.

[112] Promouvoir le développement durable dans les nouvelles reconnaissances d'indications géographiques : guide pour les institutions publiques en charge d'examiner les demandes, FAO, 2023 : https://odr.inrae.fr/intranet/carto_joomla/index.php/ressource/documents/reseau-qualite/3361-fao-promotingsustainabilityregistrationgi-2023/file

[113] Indications Géographiques pour des systèmes alimentaires durables, FAO, 2020 : https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/1c225868-de63-47a7-8d76-29c890ddb1e1/content

[114] Analyse d'impact des systèmes d'indications géographiques de l'UE, Commission Européenne, 2022 : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12664-Denrees-alimentaires-boissons-Systeme-dindications-geographiques-de-lUE-revision-_fr

[115] OriGIn for sustainability, 2024 : https://www.origin-gi.com/fr/web_articles/durabilite/

dispositifs issus des pouvoirs publics et de la loi d'avenir de 2014, pour la mise en œuvre d'une territorialisation de la question alimentaire et une prise en compte de l'agriculture comme faisant partie d'un système alimentaire (Maréchal *et al*., 2019), par la mise en place de gouvernances alimentaires territoriales (Billion, 2017). Les formes prises par les systèmes alimentaires alternatifs et les débats autour de ces systèmes sont foisonnants et ont fait l'objet d'études comparatives (Deverre et Lamine, 2010). Dans ces champs de recherche, il y a à la fois une position analytique et une volonté d'outiller les acteurs pour le changement et de guider l'action, expliquant une certaine propension à présenter l'ancrage territorial et l'organisation collective localisée comme une voie logique pour la transition vers plus de durabilité. Une partie de ces travaux se présente clairement dans une perspective d'accompagnement d'une transition de modèle du système agro-alimentaire actuel vers des systèmes plus durables et territorialisés et formulent des recommandations pour mener cette transition (Caron *et al.*, 2018).

Approche théorique populaire dans les années 2000-2010, les tentatives de conceptualisation des SYAL ont ainsi donné de nouvelles pistes pour :

- qualifier les spécificités de l'ancrage territorial des activités agricoles et alimentaires,
- penser les IG comme des démarches ayant le potentiel de stabiliser des organisations locales (Fournier et Muchnik, 2010),
- du fait de l'ancrage particulier de l'agriculture et de l'agroalimentaire, affirmer la nécessité de penser l'articulation entre développement et durabilité (Requier-Desjardins, 2010).

En partant de ce dernier point, on constate que la notion de SYAL connaît le même problème que beaucoup de travaux sur le développement durable, une difficulté à monter en généralité. Plus qu'un modèle théorique et méthodologique stable, ces travaux constituent plutôt « une collection d'études de cas » (Perrier-Cornet, 2009). L'auteur souligne également une tendance à valoriser la proximité comme étant plutôt positive, comme un atout économique et sous-estimer ou ne pas interroger le choix possible des acteurs entre plusieurs modes d'organisation, donc potentiellement autres que les SYAL. « Il conviendrait pourtant de pouvoir discuter l'intérêt de privilégier la proximité géographique et le territoire versus l'engagement dans une organisation en réseau, sans ancrage territorial fort, mais reposant sur d'autres valeurs et ressources propres » (Requier-Desjardins, 2010). Enfin, si le développement durable est progressivement devenu un objectif et un point d'attention de ces travaux, ils abordent peu les manières de le conduire faute de généralisation conceptuelle. Pour nous, cette limite s'ajoute au constat que l'organisation des acteurs en filière ainsi que les logiques sectorielles demeurent une réalité structurante, justifiant la pertinence d'une approche de l'ancrage territorial par la trajectoire des filières. Les systèmes alimentaires territorialisés, localisés et, ou, alternatifs, sont des outils utiles pour resituer les filières SIQO au croisement entre des logiques sectorielles et territoriales.

Finalement, le « local » est donc depuis longtemps mis en regard avec la durabilité, de plusieurs manières. Cela passe par une réflexion sur son périmètre, sa définition, sur l'articulation des échelles spatiales notamment avec le « global », sur la diversité des produits locaux et des démarches les valorisant, etc. En toile de fond, c'est la transition des filières agricoles et agroalimentaires, dans leur diversité, qui pose question. Cela renvoie aux stratégies des acteurs des filières autour d'un argumentaire associant local et durable, à la mesure de cette durabilité, ainsi qu'à la spécificité des approches des filières. Transparaît également la nécessité de reproduire ce travail sur la polysémie du terme « local », sur celle du terme « durable ». En cela le croisement des approches territoriales et de la durabilité conduit à un changement d'angle possible, de la mesure de la durabilité par ses trois piliers classiques selon un ensemble d'indicateurs, à un renouvèlement même de la définition de la durabilité par l'analyse des discours et des représentations.

Cela implique de mener une discussion sur les filières et de réinvestir ces objets. Nous cherchons à qualifier les filières de qualité comme étant des filières, diverses, qui parce qu'elles mobilisent des ressources plus ou moins spécifiques, des logiques de proximité mais aussi d'intégration, sont des filières « longues » particulières. Notre positionnement est alors de réinvestir l'objet filière, afin d'aller plus loin à propos de l'articulation entre ancrage et durabilité, en interrogeant leur renouvèlement mutuel plutôt qu'en positionnant l'ancrage comme un levier de transition et de durabilité.

II. Objets filières, territoires et durabilité

A. Filières et durabilité, mesure de performance, analyses de cycle de vie…

Les filières et systèmes agricoles et agroalimentaires sont en effet des objets particuliers pour lesquels des outils d'analyse et de diagnostic sont développés spécifiquement. Dans une perspective de durabilité, beaucoup d'approches récentes se font par des outils d'analyse globale, de diagnostic, de mesure de la performance, entre autres de la performance environnementale par l'analyse des cycles de vie (ACV), etc. Elles se situent plutôt dans une perspective de recherche opérationnelle, d'aide ou d'accompagnement à la transition et bien qu'elles ne s'y limitent pas, sont principalement quantitatives.

Les méthodes d'évaluation de la durabilité sont nombreuses et permettent de raisonner en termes d'impacts de l'activité des filières. Elles peuvent ainsi servir à l'accompagnement du changement au sein des filières, des grandes entreprises pour la mesure de leurs impacts, leur anticipation, leur amplification s'ils sont positifs ou leur réduction s'ils sont négatifs, ou encore pour la structuration de nouvelles filières durables (Biénabe *et al*., 2016). Dans cette perspective apparaît la nécessité d'identifier et de prendre en compte la complexité des impacts économiques et sociaux (Macombe *et al*., 2016). Récemment des revues de ces nombreux instruments d'évaluation des impacts sociaux (Macombe et Loeillet, 2016) et environnementaux (Bessou, 2016) ont été produites, afin de pallier les lacunes des premiers travaux d'évaluation des filières qui portaient principalement sur leur dimension économique (Macombe et Loeillet, 2016). Pour la dimension environnementale, les méthodes d'analyse de cycle de vie, visant la prise en compte de la complexité des impacts, de leur interrelation et des diverses échelles concernées, sont valorisées (Macombe et Loeillet, 2016). Elles semblent particulièrement adaptées à un raisonnement en termes d'impacts, ici pour des filières tropicales, internationales. Dans ce champ d'études l'un des objectifs principaux est la prise en compte simultanée des enjeux complexes des filières. Raphaëlle Botreau *et al*. (2018) évaluent ainsi la multi-performance des filières, c'est-à-dire leur performance environnementale, la qualité des produits et la performance économique et sociale, comme facteurs de compétitivité. L'INRAE construit également une plateforme informatique pour l'analyse multicritères de la durabilité des systèmes de production, outil de calcul et base de données, fondée entre autres sur l'analyse du cycle de vie, la plateforme MEANS [116] (Auberger *et al*., 2013). Ces méthodes multicritères sont déployées pour des filières conventionnelles, des filières internationales particulièrement longues mais pas uniquement. Elles sont également mises en œuvre pour des filières territorialisées. Le projet ACYDU par exemple, cherche à évaluer la durabilité des filières IGP foie gras du Sud-Ouest, AOP Comté ainsi que des AOP

[116] MEANS pour MulticritEria AssessmeNt of Sustainability (Auberger *et al*., 2013).

vins de Beaujolais et de Bourgogne. Dans ce cadre, la méthode d'analyse du cycle de vie, centrée sur les flux de matières et d'énergie, est déployée pour l'analyse des impacts environnementaux et sociaux de la filière IGP foie gras du Sud-Ouest, par exemple (Farrant *et al*. 2018).

Globalement, il s'agit donc de méthodes quantitatives et tournées vers l'agrégation de critères de durabilité en vue d'aider à l'action, spécifiques aux filières et systèmes agricoles et agroalimentaires. Cependant, d'autres approches de la durabilité se développent et retiennent notre attention, parce qu'elles conceptualisent la durabilité pour l'agriculture et l'agroalimentaire et analysent leur dimension territoriale.

B. Durabilité des filières et territoire

L'évaluation de la durabilité des filières sous SIQO est en réalité un objectif ancien, formulé en termes de mesure de l'impact de ces filières sur le développement des territoires. De nombreux travaux y sont donc consacrés, évaluant l'impact économique (Coutre-Picart, 1999 ; Barjolle *et al*., 2007 ; Cei *et al.*, 2018) ou environnemental de ces filières (Hirczak, 2007). La majorité de ces travaux évaluent les liens entre filières sous SIQO et développement territorial et constituent ainsi des approches transversales de la durabilité, malgré une attention plus forte portée aux dynamiques économiques (Frayssignes, 2007 ; Paus et Réviron, 2010).

Parmi les approches les plus récentes, l'évaluation de la durabilité des filières par des critères de performance ou d'impact présente des limites, particulièrement du point de vue de la capacité à rendre compte d'une durabilité complexe et localisée. En effet, la mesure de la performance par les trois piliers classiques du développement durable et les Analyse de Cycle de Vie prend difficilement en compte conjointement les trois dimensions de la durabilité, alors qu'elle peut donner une illusion d'objectivité. Les ACV ont par exemple été utilisées pour mettre en évidence les impacts négatifs des activités d'élevage sur l'environnement à l'échelle globale [117] mais ne permettent pas d'évaluer précisément leurs contributions positives ainsi que la spécificité des différentes filières et territoires (Lasseur *et al*., 2019). Ces analyses apparaissent imparfaites notamment parce qu'elles considèrent l'élevage par sa finalité de production d'aliments et qu'elles échouent à évaluer ses autres fonctions avec la même précision (Peyraud *in* Chriki *et al*., 2020). La mesure de la durabilité des filières par des indicateurs de performance crée également des angles morts et des résultats incomplets. Des filières alternatives peuvent apparaître ainsi comme plus performantes sur les trois piliers que des filières conventionnelles mais être en fait peu pérennes au sens de « leur capacité à se développer et à se maintenir » (Bassene *et al*., 2014). Des propositions sont formulées pour dépasser ces limites, en considérant la dimension organisationnelle de la durabilité et les filières comme des systèmes d'acteurs. Jean-Baptiste Bassene *et al*. (2014) envisagent ainsi la filière comme un système d'acteurs dont on peut analyser la capacité « à coordonner leurs stratégies pour maintenir dans le temps leur filière en état de fonctionnement ». Par cela ils s'intéressent à la « capacité de survie » des filières et envisagent la durabilité comme systémique : « Analyser la durabilité systémique d'une filière revient à ne pas se focaliser sur des objectifs particuliers en termes de performances environnementales, économiques et sociales, mais plutôt sur la coordination des acteurs qui permet d'atteindre et de maintenir une efficience de l'interaction entre ces composantes et au système de rester viable »

[117] Elles ont permis d'identifier « les effets planétaires » de l'élevage « via sa contribution au réchauffement climatique, à la perte de biodiversité en lien avec la déforestation, et à la consommation de ressources » (Peyraud *in* Chriki *et al*., 2020). Il s'agit des principaux constats du rapport de la FAO *Livestock's long shadow* (Steinfeld *et al*., 2006).

(Bassene *et al*., 2014). Cette définition de la durabilité des filières et des modèles agricoles est aussi qualifiée de « durabilité interne », approche intégrant les questions de pérennité des organisations collectives et certaines formes de rapports à l'espace : la « durabilité interne concerne la capacité du système considéré à se maintenir en conservant ses capacités productives, en renouvelant les ressources dont il dépend et en répondant aux enjeux économiques et de filière » (Lasseur *et al.,* 2019). Cependant, cette approche de la durabilité en agriculture n'est pas à elle seule suffisante pour considérer toutes les relations au territoire ; aussi Jacques Lasseur *et al*. (2019) posent des jalons pour examiner cette fois-ci une « durabilité étendue »[118], portant sur la contribution des filières à une « durabilité territoriale ». Avant de revenir plus longuement sur la durabilité territoriale, ce qui caractérise ces propositions c'est de considérer la filière dans son territoire, en interaction avec d'autres acteurs, et non seulement au sein de son propre périmètre. Les approches par les réseaux d'acteurs permettent ainsi de mieux intégrer la temporalité et l'organisationnel dans l'analyse de la durabilité des filières. Cela peut prendre plusieurs formes. Il peut s'agir par exemple de mieux prendre en compte l'environnement en appréhendant les activités humaines comme des systèmes complexes, c'est-à-dire des organismes vivants et des systèmes d'acteurs territorialisés, et donc se focaliser à la fois sur les flux et sur les jeux d'acteurs (Malderieux *et al*., 2017, a). Hélène Brives *et al*. (2020) de leur côté mobilisent l'analyse des réseaux de relations des filières afin de qualifier l'ancrage territorial et son rapport à l'écologisation des pratiques pour des filières locales émergentes. Pour synthétiser, ces approches récentes permettent deux choses. D'un côté elles impliquent des réflexions sur les échelles d'analyse, puisque selon les cas il sera plus pertinent de préférer une entrée par secteur, par filière ou par territoire pour réaliser des diagnostics de durabilité, chacun d'entre eux possédant leur cohérence interne (Stassart *et al.*, 2008). D'un autre côté elles sont à l'origine d'un enrichissement du concept de durabilité appliqué aux filières, entre autres par l'importance donnée aux dynamiques territoriales.

Celles-ci prennent de l'importance dans un contexte marqué par des changements dans les rapports au territoire des filières. D'un côté, les filières se déterritorialisent. Les opérateurs des filières, particulièrement de l'aval, prennent de l'importance et utilisent des ressources territoriales mais sans se soucier de leurs impacts (Malderieux *et al*., 2017, a). C'est le signe d'une « logique verticale des filières intégrées et financiarisées [qui] a pris largement le pas sur les logiques horizontales de valorisation des spécificités géographiques » (Guiomar, 2012). D'un autre côté, des acteurs des territoires tentent de reterritorialiser les filières dans une perspective de développement territorial, et les formes et les échelles de relocalisation ou de reterritorialisation de filières sont nombreuses mais hétérogènes, à l'initiative d'acteurs territoriaux ou d'entrepreneurs (Guiomar, 2012 ; Malderieux *et al*., 2017, a). L'examen des interactions entre filières et territoires révèle alors des ponts entre approches de l'ancrage territorial et approches de la durabilité.

Dans les synthèses déjà réalisées sur les interactions entre filières et territoires, plusieurs types de travaux peuvent être identifiés. Une partie d'entre eux renvoie aux transitions sociotechniques ou au processus d'écologisation des pratiques (Brives *et al*., 2020 ; Lasseur *et al*., 2019) comme manières d'aborder la transition agroécologique. En lien avec l'agroécologie, des réflexions sur le positionnement de la recherche sont conduites pour que l'évaluation de la durabilité des filières soit au service de cette transition. Ainsi Pierre Stassart *et al*. (2008) se positionnent pour une recherche-intervention, c'est-à-dire pour que la recherche formule des prescriptions, dans certaines conditions, afin d'accompagner la transition ; la recherche doit pour cela être « partie-prenante de l'action

[118] La durabilité étendue des filières s'entend comme leur contribution à la « durabilité territoriale ». Celle-ci « implique la relation à d'autres porteurs d'enjeux et la capacité de l'activité à intégrer les intérêts propres de l'ensemble des porteurs d'enjeux » ; dans cette perspective de durabilité territoriale, les filières peuvent être évaluées dans leur « capacité à organiser des interactions avec d'autres acteurs qui font « communauté » à l'échelle territoriale, interactions qui soient porteuses de nouvelles ressources pour son développement » (Lasseur *et al.*, 2019).

collective », « condition indispensable à un développement durable, c'est-à-dire à un développement qui préserve la capacité d'action des collectifs ou encore de ce que Thompson (1997) appelle l'intégrité fonctionnelle ». Ces travaux relèvent également des approches systémiques des filières par les réseaux d'acteurs déjà évoquées plus haut (Bassene *et al*., 2014). Enfin, la durabilité des filières peut être resituée dans des perspectives « socio écologiques » ou de « l'écologie territoriale », « privilégiant les interactions entre dynamique des activités humaines, des écosystèmes et des ressources » (Lasseur *et al*., 2019).

Dans le cadre de l'écologie territoriale, la prise en compte des flux, des écosystèmes et des systèmes d'acteurs est notamment déployée pour étudier les rapports au territoire des filières longues, moins étudiées que les circuits courts ou les filières de proximité (Malderieux *et al*., 2017, a). Après avoir réalisé un état de l'art et une synthèse des notions de l'écologie territoriale ainsi que de leur filiation[119], Sophie Malderieux *et al*. (2017, a) relient ce champ d'étude avec l'ancrage territorial. En prolongement du géographe Bernard Debarbieux[120] , les auteurs identifient ainsi trois formes d'interaction entre filières et territoires et donc trois dimensions de la territorialisation des filières, soit l'ancrage, la dépendance et l'empreinte[121]. Méthodologiquement, cela se traduit par la recherche d'indicateurs pour analyser l'ancrage écologique et socio-économique des filières au territoire, leur « dépendance à des ressources et opérateurs extérieurs ou à d'autres territoires », ainsi que leur empreinte environnementale et socio-économique (Malderieux *et al*., 2017, b). Dans un travail spécifique à l'élevage, Jacques Lasseur *et al*. (2019) précisent à leur tour les dimensions de la territorialisation des filières. Ils identifient dans la littérature les principales interactions entre filières d'élevage et territoire, à savoir les impacts de l'activité sur l'espace, les enjeux d'un développement local fondé sur des ressources territoriales spécifiques, et enfin la gouvernance territoriale et la participation des acteurs de l'élevage et des populations locales à cette gouvernance. Ce sont autant de pistes pour analyser et favoriser la contribution des filières à un développement territorial, à la fois du point de vue de la recherche et du point de vue des pouvoirs publics. Dans le prolongement des travaux sur les ressources spécifiques et le développement territorial, le potentiel de la valorisation de ressources spécifiques pour un développement territorial durable dans le cadre des IG est discuté (Danflous et Piccin, 2012 ; Fournier *et al*., 2018).

Cet aperçu de la littérature permet d'identifier deux angles d'approche de la durabilité des filières, au-delà de la mesure de la performance par pilier du développement durable. D'une part, il s'agit de la durabilité des filières au sens de leur pérennité en tant qu'organisations. D'autre part, il s'agit d'une durabilité étendue considérant les filières et les territoires, jusqu'au lien entre filière et développement territorial durable. La durabilité est enrichie par les perspectives de l'ancrage territorial. Mais c'est aussi l'ancrage territorial qui est enrichi par les perspectives de la durabilité des filières, par une plus grande considération pour les ressources naturelles et les écosystèmes. En raisonnant les interactions entre filières et territoires en termes d'ancrage, de dépendance et d'empreinte, considérant les filières comme modifiant les territoires et les territoires modifiant les filières, il est ainsi possible d'analyser les trajectoires des filières et des territoires en termes d'accroissement de leur résilience ou de production de conditions de leur non-durabilité (Malderieux *et al*., 2017, a). Même si ce

[119] Les notions évoquées sont construites dans l'objectif de relier « économie et écologie des activités humaines » et sont issues de la bioéconomie, de l'écologie industrielle, de l'écologie territoriale, de l'économie circulaire et de l'agroécologie principalement (Malderieux *et al*., 2017, a).

[120] Bernard Debarbieux (2014) se positionne pour l'utilisation des métaphores dans l'écriture scientifique géographique, autour des termes d'enracinement, d'ancrage et d'amarrage pour qualifier les liens aux lieux.

[121] Leur objectif est en revanche d'accorder une plus grande attention à la dimension environnementale que dans les nombreux travaux sur les systèmes de production localisés ou sur les indications géographiques, en considérant conjointement les systèmes d'acteurs et les écosystèmes (Malderieux *et al*., 2017, a).

renouvellement ne s'y réduit pas strictement, il accorde une plus grande place au pilier environnemental du développement durable.

Les échanges sur les enjeux de la relocalisation ou de la reterritorialisation des productions se poursuivent également, enrichis de nouvelles perspectives ouvertes par le croisement des processus de territorialisation et d'écologisation.

C. Écologisation, nouveau terme des discussions sur la relocalisation et la reterritorialisation

Nous ne pourrons pas ici procéder à une revue exhaustive des travaux sur la relocalisation et la reterritorialisation, entre autres parce que nous ne nous sommes pas étendus sur les enjeux du « local », mais nous en rappelons quelques axes de réflexion essentiels afin de saisir ce qui se joue pour les travaux les plus récents.

En ce sens, il existe une littérature abondante sur la territorialisation de l'agriculture comme moyen de mener la transition agricole et alimentaire, sur les SYAL, les SAT et les Systèmes Alimentaires du Milieu (SYAM)[122], sur les circuits courts, les systèmes agroalimentaires alternatifs et sur les limites de ces approches (Deverre et Lamine, 2010 ; Le Velly, 2017). Les auteurs s'interrogent sur le potentiel de durabilité de ces formes d'organisation d'acteurs et sur le rôle des échelles d'action ou de leur articulation afin de mener la transition.

Dans leur revue de littérature, Cécile Praly *et al*. (2014) désignent ce foisonnement d'initiatives organisationnelles comme une « nébuleuse de pratiques et d'acteurs se réclamant d'une rupture avec le système agroalimentaire conventionnel ou global », identifiée par d'autres auteurs comme les preuves d'un « processus de relocalisation de l'économie alimentaire » et tentent de les réunir dans une même approche par le concept de « circuits de proximité » ; « Le circuit de proximité est donc un circuit de commercialisation qui mobilise les proximités géographique et organisée entre acteurs du système alimentaire en permettant ainsi une meilleure viabilité économique pour les producteurs. Ces proximités revêtent une dimension spatiale, visant un rapprochement géographique entre consommation et production ; elles s'appuient sur une dimension fonctionnelle, visant le bon acheminement du produit du producteur jusqu'aux consommateurs via les différents acteurs du système ; elles valorisent l'interconnaissance entre ces acteurs et permettent des échanges marchands économiquement viables pour les acteurs concernés » (Praly *et al*., 2014). Ce concept est proposé comme un moyen d'évoquer ensemble des initiatives hétérogènes et au degré de relocalisation variable.

En arrière-plan, la définition de ce qu'est la relocalisation et de sa différence avec la reterritorialisation pose problème. Julien Frayssignes *et al*. (2021) rappellent l'importance de les différencier, proposant de désigner par relocalisation les initiatives ayant un impact sur les dynamiques spatiales des activités productives et par reterritorialisation celles qui vont jusqu'à une prise en compte des acteurs et activités extérieurs à la production. Ils démontrent notamment qu'une définition plus restreinte de la

[122] SYAM, des outils pour développer la durabilité des systèmes alimentaires, PSDR SYAM, 2020 : https://blog.isara.fr/wp-content/uploads/2020/06/Fiches-SyAM-Vdef.pdf

relocalisation permet de mieux comprendre les conditions d'émergence d'une reterritorialisation[123], ou d'être capable d'appréhender des initiatives hybrides, intermédiaires.

D'autres travaux dédiés aux circuits courts ou de proximité et aux changements d'échelle qu'ils induisent, interrogent quant à eux le lien entre local, durable et place du terroir (Chiffoleau, 2017 ; Ginelli *et al*. 2020). Sont soulevés le risque de désengagement de l'Etat par l'affirmation des territoires comme échelle d'action pertinente pour la transition de l'agriculture, ainsi que des questionnements plus spécifiques à la qualité. Le succès du local signifie-t-il l'affirmation d'un local banal contre la logique du terroir ? Un local durable semble être mis en opposition d'un terroir plus global. Dans les travaux les plus récents, l'institutionnalisation de la transition est qualifiée par le concept d'écologisation. L'écologisation désignerait toute « entreprise de recadrage cognitif et normatif – un changement dans la manière de penser et de juger une conduite sociale – visant à une inflexion écologique plus ou moins forte des normes (légales ou implicites) et pratiques sociales en vigueur dans le domaine considéré (l'agriculture, la gestion des sports et loisirs de nature, la forêt…) » (Ginelli *et al*., 2020). L'écologisation combinerait des actions à plusieurs échelles, sectorielles ou plutôt territoriales, mais le « retour du local » de ces dernières années confèrerait une place importe à la territorialisation dans ce processus. Les interactions entre les processus d'écologisation et de territorialisation sont alors interrogés. En synthèse, il existerait plusieurs types d'articulation entre écologisation et territorialisation (Ginelli *et al*., 2020) :

- Des logiques d'écologisation sans territorialisation, par exemple pour des actions et des normes *top-down* inscrites dans le référentiel global du développement durable et de la « modernisation écologique » de l'agriculture,

- d'autres logiques d'écologisation sans territorialisation mais cette fois en raison du caractère très alternatif des pratiques, qui ne parviennent pas à peser sur les trajectoires territoriales (biodynamie, permaculture, etc.),

- les logiques où la territorialisation prime sur l'écologisation, jusqu'au risque « [d'instrumentalisation] des dispositifs environnementaux à des fins territoriales » : « formatée à l'aune de la patrimonialisation ou de l'attractivité, l'écologisation peut activement contribuer à la production territoriale ; au risque cependant d'être privée de sens et simplement récupérée à des fins politiques ou de promotion touristique » (Banos *et al*., 2020).

Les débats scientifiques sur la relocalisation ou la reterritorialisation interrogent donc désormais la convergence ou l'indépendance de la territorialisation et de l'écologisation, les conditions de leur synergie ou de leur opposition. Ces discussions nous paraissent particulièrement pertinentes pour interroger l'adoption des référentiels de la RSE ou encore de la certification environnementale par les acteurs de certaines filières sous SIQO.

Mais pour ces filières, le lien au terroir des produits a été investigué par la prise en compte de la durabilité, particulièrement dans sa dimension environnementale et sociale.

[123] Les auteurs s'inscrivent ainsi dans le sillage de ce qu'ils désignent comme une « géographie de la relocalisation », citant les travaux de Guiraud et al., 2014 ; Guiraud, 2016 ; Baysse-Lainé et Perrin, 2017 et Duvernoy, 2018 (Frayssignes *et al*., 2021).

III. Un renouvellement des questionnements liés au terroir ?

A. Le lien au terroir

L'état de l'art des travaux sur le terroir des années 1990 à 2010 montre que le terroir est chargé de naturel puis d'humain ou plus précisément qu'il y a des allers et retours entre la valorisation de sa dimension humaine et de sa dimension naturelle. L'affirmation de l'impératif de durabilité puis de transition a-t-elle changé la donne ? L'importance croissante des considérations écologiques signifie-t-elle un poids plus important de la dimension naturelle du terroir ? Pour revenir sur les premières conclusions que nous tirons de la littérature sur le terroir, les années 1990-2000 sont marquées par la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture, la diffusion du développement durable et les potentialités d'un développement local durable, ou encore par le mouvement de verdissement des IG. Les années 2010 voient une affirmation plus marquée de la dimension environnementale du terroir, la prise en compte de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement ou encore une focale placée sur la naturalité des pratiques. Ces développements thématiques plus environnementaux ne sont pas pour autant synonymes d'un retour des arguments naturalistes du lien au terroir. Les considérations environnementales et paysagères font le pont entre les dimensions humaine et naturelle du terroir. Les travaux sur le terroir et la biodiversité illustrent particulièrement cette articulation des deux dimensions.

De nouveaux sens du terroir semblent émerger, issus d'une reconsidération de l'environnement naturel, de la naturalité, de l'arbitrage entre changements de pratiques et protection des savoir-faire, etc. Plus largement, terroir et durabilité sont mis en dialogue, le terroir apparaissant comme une approche multidimensionnelle fondée sur le lien au lieu, pertinente pour aborder la durabilité de manière systémique et territorialisée. En examinant des travaux récents et en retraçant l'émergence de certaines thématiques au fil du temps, nous repérons donc l'émergence d'une nouvelle articulation entre les dimensions humaine et naturelle, porteuse d'une reformulation (Pouzenc et Vincq, 2013) ou d'une réinvention du terroir (Guibert *et al*., 2022). L'examen de travaux plus récents, notamment anglophones, davantage focalisés sur les discours, les représentations et sur les pratiques durables, nous conduit à interroger les liens conceptuels entre durabilité et terroir, ainsi que l'émergence d'une dimension écologique du terroir.

La proximité conceptuelle entre terroir et durabilité est d'abord la possibilité d'un développement local plus durable par la valorisation de la connexion entre les lieux et les productions agricoles, c'est-à-dire par diverses formes d'ancrage territorial de l'agriculture ; en ce sens, l'essentiel des approches de la territorialisation de l'agriculture mettent en évidence des résultats économiques, environnementaux mais aussi des bénéfices sociaux[124] (Leedon *et al*., 2021). Les auteurs soulignent qu'il s'agit d'une raison pour laquelle le terroir, comme forme de connexion aux lieux, est une stratégie de nombreux acteurs à des fins de revitalisation rurale ou à des fins commerciales. Parmi les différentes approches de la territorialisation de l'agriculture, le terroir porte ainsi des promesses de développement durable. En allant plus loin, s'il y a une proximité avec le développement durable, c'est aussi parce qu'à l'instar de celui-ci, « terroir *[is] a holistic approach to products, people and places* »[125] (Leedon *et al.*, 2021). Ce

[124] « Such as community cohesion, higher farmer income and improved biodiversity » (Leedon *et al*., 2021).

[125] « Our notion of terroir is fundamentally an integrated multi-referential concept, which we formalize as combining physical-natural and socio-cultural aspects through place, time and the senses and as such it holds a clear theorical connection to integrative approaches to sustainability » (Leedon *et al*., 2021).

postulat permet aux auteurs de proposer une nouvelle conceptualisation du terroir, visant à dépasser l'opposition entre les approches socioculturelles et les approches physiques et naturelles. Les considérant comme complémentaires, ils décrivent le terroir comme composé de cinq dimensions distinctes : physique et naturelle, spatiale, sensorielle, temporelle et socio-culturelle. Ces cinq dimensions combinent à la fois dimension physique, naturelle et dimension socio-culturelle. Cependant, elles peuvent être situées sur un gradient : la dimension spatiale est davantage liée au naturel et la dimension temporelle est davantage liée au socio-culturel. Le sensoriel a la particularité de mobiliser les deux de manière égale. C'est donc précisément cette dimension qui nous intéresse, par son originalité par rapport à l'essentiel de littérature francophone sur le terroir ainsi que sa situation d'interface entre naturel et socio-culturel. La perspective sensorielle[126] du terroir est décrite comme une « *lived experience of* terroir » (Leedon *et al.*, 2021) et renvoie à :

- l'expérience du terroir sur place et la médiation réalisée par certains acteurs, comme l'expérience du terroir au restaurant et les interactions entre consommateurs et personnel du restaurant,
- l'influence des préférences personnelles, elles-mêmes socialement apprises, construites et influencées.

La description de cette proposition théorique montre que le terroir est encore un champ d'étude riche aujourd'hui. Il y a dans certains travaux majoritairement anglo-saxons présentés par les auteurs, une possibilité d'analyser comment les dimensions socio-culturelle, physique et naturelle peuvent être considérées comme inséparables. Il s'agit de deux types d'approches, d'un côté les approches des lieux et des relations aux lieux que l'on a en partie évoquées, d'un autre côté les approches dites « viscérales » de l'alimentation et les perspectives sensorielles : « *A visceral view un-derscores the impossibility of separating socio-cultural and natural factors, drawing on the recognition of the biological imperative of food and its inseparability from human experiences, values and structures (both positively, e.g. pleasant tasting food, and negatively, e.g. hunger). […] Notably, visceral studies are often embedded in place* » (Leedon *et al*., 2021). Sans aller plus loin dans cette conceptualisation, le terroir combine ces deux types d'approches[127] et la dimension sensorielle, le terroir comme expérience vécue ; ils sont enrichissants pour relire des travaux plus anciens. Le terroir et la durabilité sont aussi rapprochés par l'élargissement des objets considérés comme produits de terroir, essentiellement dans des travaux sur le tourisme et les processus de patrimonialisation des espaces ruraux (Bessière *et al*., 2013 ; Bessière *et al.*, 2016 ; Tafani, 2021). La destination touristique peut ainsi être considérée comme un produit de terroir, associée en particulier au tourisme rural et à l'agritourisme (Tafani, 2021). Caroline Tafani (2021) montre en effet que le tourisme rural dans les terres en Corse peut être associé au développement local voire à des potentialités de développement local durable, par contraste avec le tourisme littoral et balnéaire sur l'île. Ce tourisme de terroir inclut des produits alimentaires[128] mais il ne s'y réduit pas, ils sont une composante d'un panier de biens et de services touristiques associés à une destination ou à une expérience de tourisme dans un lieu (Tafani, 2021). Pour Caroline Tafani (2021), le postulat de départ est « qu'un certain tourisme rural pourrait […] aussi être qualifié de « tourisme de terroir » tant il s'avère ancré localement et attaché

[126] « The sensory perspective of terroir thus connects the physical-natural domain (e.g. steepness of the landscape or product taste) to the socio-cultural domain (e.g. business locations' or individuals' identity), often through narratives that symbolize "sensory revelry in the geographic and cultural images of [a] landscape" (Andéhn and L'Espoir Decosta, 2018:21) » (Leedon *et al*., 2021).

[127] « Terroir's central argument is that the characteristics of a place leads to the sensory, visceral characteristics of products or services from that place. The product or service is itself an integrative actor, experienced in place through the human senses » (Leedon *et al*., 2021).

[128] « Le lien au terroir est recherché via la consommation de l'aliment local, emblématique et représentatif de la région » (Tafani, 2021).

aux ressources qu'il valorise ». Le questionnement porte alors sur la durabilité de ce tourisme, en envisageant la durabilité des patrimoines locaux et des ressources mobilisées. Prévost *et al*. (2014, *in* Tafani, 2021) proposent une définition du terroir dans cette perspective, alimentée par la réflexion sur la durabilité : « le terroir, « concept pour l'action », est l'expression communautaire d'une volonté d'acteurs de garantir la durabilité des ressources naturelles et la reproductibilité de la communauté par la légitimité des origines et l'expérience du temps historique ». Dans ce cadre, le tourisme de terroir apparaît de manière opérationnelle comme une stratégie territoriale possible pour un développement local durable si elle est concertée et conduite dans cet objectif. Sur le plan théorique, c'est un élément de plus pour nous pour affirmer un lien entre les notions de terroir et de durabilité.

Ce dialogue conceptuel entre développement durable et terroir conduit donc à de nouvelles propositions de cadrage de la notion de terroir. De son côté, l'étude des représentations et des discours fait émerger depuis le terrain de nouveaux sens du terroir, sous l'influence de l'adoption de pratiques plus durables et de la diffusion des logiques de l'agriculture biologique, entre autres. Rory Hill (2020 ; 2022) s'intéresse alors à la rhétorique associée aux facteurs naturels et socio-culturels du lien au terroir mais aussi associée aux pratiques agricoles durables et à leur image. Cette approche par le terrain réinterroge l'équilibre entre les dimensions du terroir mais aussi leur opposition, la référence aux facteurs naturels étant par exemple chargée d'éléments socio-culturels. Pour le vin, les facteurs naturels sont particulièrement valorisés dans les discours pour justifier le lien au terroir. L'argument du sol est particulièrement mobilisé comme preuve de typicité, en particulier par l'emprunt d'un vocabulaire géologique pour la description des goûts et des arômes (Hill, 2020). Rory Hill (2020) reprend des éléments d'analyse que nous avons déjà pu évoquer ; scientifiquement cela renvoie aux débats sur le lien au terroir et au travail d'évaluation de l'importance de la dimension humaine dans la création des vins de terroir, voire d'identification précise du rôle des pratiques commerciales dans la construction de la réputation et de la typicité des vins. L'apport nouveau réside dans la tentative de dépasser ce débat structuré par l'opposition entre nature et culture : « *more interesting than trying to resolve the question of nature or nurture in terroir is considering the rhetorical value of either one* » (Hill, 2020). Il propose de considérer les produits de terroir comme des biens culturels et à partir de là de réévaluer le rôle du discours géologique des acteurs. La mobilisation de la rhétorique géologique serait alors une façon de se référer au passé et de renvoyer à l'histoire des vignobles, davantage qu'une référence à des facteurs naturels (Hill, 2020). L'intérêt porté au discours (ici discours commercial) débouche sur une nouvelle lecture du milieu naturel, comme référence culturelle.

En prolongement et dans le sillage de travaux francophones (Pouzenc et Vincq, 2013), Rory Hill (2022) s'intéresse également à l'influence des pratiques et de l'engagement en agriculture biologique ou biodynamique sur le terroir dans les vignobles de Bourgogne, ainsi qu'aux tensions entre les logiques environnementales et de terroir. Y a-t-il une opposition entre terroir et durabilité, particulièrement environnementale ? Ou bien observe-t-on un renouvellement de l'un par l'autre, voire l'émergence d'une dimension écologique du terroir ? Par l'analyse des discours sur les pratiques et par le dialogue entre littérature francophone et anglophone sur le terroir, il identifie ainsi une forme d'environnementalisation ou d'écologisation du terroir sous l'influence de la viticulture biologique et biodynamique. Plutôt qu'une concurrence entre logique de terroir et valorisation de la naturalité des pratiques, Rory Hill (2022) repère un nouveau sens possible du terroir sur le terrain. En Bourgogne, les viticulteurs engagés en agriculture biologique et en biodynamie restent contraints de se référer au terroir, mais la flexibilité de cette notion leur permet de la réinventer selon leurs termes. Pour entrer dans le détail, l'argumentaire de ces formes d'agricultures durables rencontre celui du lien au terroir sur plusieurs thématiques (Hill, 2022) :

- le lien au sol, réaffirmé pour les produits de terroir mais d'une façon nouvelle par la valorisation de la vie du sol et des pratiques la favorisant, par la santé des sols et des plantes, la biodiversité,
- les méthodes et les savoir-faire choisis sont associés à l'authenticité, à une continuité avec le passé et sont considérées comme plus respectueux : peu ou pas de mécanisation, désherbage manuel, labour avec des chevaux de trait[129],
- les pratiques sont choisies par considération écologique mais aussi pour des motivations paysagères et esthétiques : refus du recours à la chimie, enherbement, présence d'animaux dans les vignes,
- le discours sur les pratiques valorise le lien à l'environnement, à la biodiversité, mais aussi au « sain », au lien entre bonnes pratiques et bons produits,
- le bio et la biodynamie sont également des éléments de stratégie économique, une façon de se différencier commercialement et concrètement dans le paysage au sein d'un espace de terroir plus classique.

Ces éléments peuvent être des sources de tension ou de divergence entre les acteurs viticoles de Bourgogne, mais sont aussi des points de rencontre entre une vision du terroir classique et des aspirations à davantage de naturalité[130]. Rory Hill (2022) lit ici un enrichissement du terroir par une dimension écologique et paysagère plus marquée et une attention portée au vivant : « *It is apparent from my interviews that the cultural and agricultural trajectory of terroir in this region is changing course to take greater account of the lively, dynamic and aesthetically appreciable components of the farmed environment.* » Cette étude fait particulièrement écho aux travaux de Michaël Pouzenc et Jean-Louis Vincq (2013). S'intéressant à la viticulture de Gaillac, ils identifient un positionnement des vignerons en plusieurs pôles, entre les « alternatifs » pour qui le terroir renvoie principalement à un « écosystème local » et les « modernisateurs de l'AOC » pour qui le terroir renvoie à une recherche de qualité et de naturalité (Pouzenc et Vincq, 2013). L'expression du terroir par des pratiques écologiques valorise une naturalité et un refus d'artificialisation du terroir. Ce serait alors un ici un exemple de reformulation du terroir et malgré les tensions induites, une voie possible de transformation du terroir classique (Hill, 2022).

D'autres auteurs interrogent l'impact de ces dynamiques sur le sens même du terroir : provoquent-elles un renouveau ou une mise à distance du terroir ? Voire un dévoiement de son sens ? Repartant de l'instrumentalisation du terroir à des fins de développement local par l'assimilation du terroir au territoire, des noms géographiques à des fins de différenciation territoriale, Christine Margetic (2017) identifie ainsi des voies divergentes d'appropriation du terroir par les acteurs :

- « invention » : une création de terroirs « publicitaires » à des fins de différenciation commerciale portée par la dynamique de patrimonialisation à l'œuvre depuis les années 1970, aggravée ou rendue confuse par l'appropriation du référentiel du terroir par les industriels de l'agroalimentaire,
- « détournement » : synonyme d'une dilution du terroir, par exemple par l'apposition d'un logo SIQO sur un produit n'utilisant une AOP que comme un ingrédient parmi d'autres,

[129] « *What is implicit in the images of horses in the vineyard and labourers harvesting and weeding manually is a kind of authenticity in anteriority – an expression of continuity with the past – […] Embodied practices in the vineyard, as opposed to mechanized ones, are often seen to be constitutive of care, the pursuit of quality, benefits for the environment and connected to a secular savoir-faire* » (Hill, 2022).

[130] « *Arguing for the benefits of natural, i.e. not synthetic, pesticides, biological controls, interspecies conviviality in the vineyard, grass between the vines and concern for the life of the soil may appear to have some kind of natural affinity with terroir, whether we assess it in terms of the physical and pedological attributes of a grape-growing territory, the savoir-faire of the producer, or the soul and personality of the landscape* » (Hill, 2022).

- « dissolution » : dans des démarches marketings, souvent individuelles, de survalorisation d'un terroir magnifié, idéalisé, qui interroge sur une possible *disneyfication* du terroir.

Le succès et la survalorisation du terroir en modifient le sens. « Dans la palette du savoir-vendre, l'agro-terroir et les savoir-faire associés sont de plus en plus intégrés dans les stratégies de marketing territorial mobilisées par une diversité d'acteurs, dans une approche de valorisation d'un local bien souvent magnifié par les consommateurs. Dans ce cadre, il devient invisible d'une certaine manière, l'authenticité émanant d'une terre générique, qualifiée par sa seule localisation. D'autres intérêts prennent le relais, économiques (tourisme, industrie) ou politiques (développement territorial) et l'exploitent à leur avantage. L'endive ou le vin n'ont plus besoin systématiquement du terroir, ni même les produits élaborés mis en œuvre par des groupes industriels qui s'approprient un nom plus qu'un « environnement ». Et la matérialité des éléments s'efface progressivement devant leur importance symbolique qui dépasse les frontières du quotidien » (Margetic, 2017).

Cette situation se traduit par un sentiment partagé de filières SIQO durables par nature parce que de terroir, mais qui du fait de l'affirmation de normes et d'un référentiel de la durabilité sont confrontées à la nécessité d'en faire la preuve. Le terroir est ici de plus en plus compris comme un environnement en raison d'une institutionnalisation et d'une normalisation associée au développement durable : entre processus de « verdissement », « d'écologisation » (Ginelli *et al.* 2020 ; Mzoughi et Napoléone, 2013) et prise d'importance de sa portée symbolique au sein de stratégies commerciales des acteurs, au détriment de ses réalités matérielles (Margetic, 2017). Il nous semble, que non seulement le terroir peut perdre de sa réalité matérielle au profit de son importance symbolique, mais que cette dynamique est appuyée, aggravée, par la mobilisation du terroir et des SIQO comme preuves de la durabilité des pratiques agricoles et agroalimentaires. Professionnellement, les acteurs des filières sous SIQO réévaluent leurs préoccupations liées au statut des produits de terroir dans un contexte plus écologique : quel avenir pour des productions dont la raison d'être est le terroir ? Dans les années 1990, l'une des préoccupations importantes était de faire la preuve de l'existence d'un lien au terroir ; aujourd'hui il y a l'affirmation de la préoccupation du « responsable », de la preuve de la durabilité, de son évaluation… Si la légitimité se fondait sur le lien au terroir, qu'en est-il aujourd'hui ? Le terroir semble être un prérequis, qui n'est plus à justifier, mais dont la perte de réalité matérielle pourrait cependant poser problème.

Dans le même temps, l'argumentation sur le lien au terroir des produits de qualité a évolué, nourri au fil du temps par des préoccupations naturalistes plus marquées, particulièrement pour les produits d'élevage. L'affirmation du référentiel de la durabilité joue un rôle dans la prise d'importance de la dimension naturelle du terroir, voire dans sa justification comme dimension de la durabilité.

B. Le lien au terroir en élevage de qualité, races et ressources alimentaires

Le lien au terroir des produits de qualité issus de l'élevage ne se fonde pas tout à fait sur le même argumentaire que pour d'autres produits, en ce qu'il paraît moins évident que pour les productions végétales, directement cultivées dans la terre. Cette sous-partie examinera la référence au terroir par la mobilisation de races animales domestiques, de ressources alimentaires et de la biodiversité. Il semblerait que cet examen permette de reposer les termes du débat sur le lien au terroir dans ses dimensions humaines et naturelles, mais aussi d'interroger le renouvellement de l'ancrage territorial dans une perspective de transition.

Un point sur le vocabulaire s'impose. Les races animales utilisées par les filières sous SIQO peuvent être qualifiées de races locales, de races autochtones, de races menacées ou à petits effectifs (Lauvie *et al.*, 2007), ou encore de races rustiques (Casabianca, 2010), de races spécialisées laitières, allaitantes ou mixtes, voire de souche pour les volailles. Ces termes renvoient à des caractéristiques différentes : origine géographique et ancrage dans un bassin de production caractérisé par certaines traditions, statut numéraire des cheptels, qualités des animaux dans leur adaptation au milieu, caractérisation productive, etc. Il faut ajouter à cela que ces termes ne sont pas forcément exclusifs les uns des autres : on recherche par exemple, par le croisement des animaux à conserver, des caractéristiques rustiques pour des animaux pourtant spécialisés. Ces catégories sont complexes à définir rapidement, nous ne cherchons donc pas ici à être exhaustive sur le sujet. En revanche, il apparaît pertinent d'interroger le recours à des races particulières comme facteur de lien au terroir et de transition.

Les races locales sont concernées par des enjeux de conservation de la diversité culturelle et de la biodiversité domestique parce qu'elles possèdent un intérêt patrimonial. Les races rustiques sont valorisées pour leurs qualités d'adaptation dans une perspective de changement climatique.

Historiquement, les objectifs poursuivis dans la sélection des animaux sont divers et dépendent des systèmes de production, des territoires mais aussi des acteurs impliqués et de leur organisation collective. La modernisation agricole et la sélection génétique ont globalement favorisé les races productives, spécialisées, au détriment des races peu productives et ont conduit à une érosion de la biodiversité domestique (Lauvie *et al.*, 2007). Concrètement, les races peu productives et anciennes ont connu une diminution de leurs effectifs, certaines ont été menacées d'abandon pour l'agriculture ou tout simplement d'extinction. En 2000, 40 % des races locales européennes sont ainsi menacées d'extinction (Brossard *et al.*, 2019). Cette dynamique est particulièrement remarquable pour le porcin, où l'intensification de la production s'est faite au détriment des races locales, jugées inadaptées ou inefficaces pour les conditions de production intensives (Čandek-Potokar *et al.*, 2019). Les races domestiques destinées à l'élevage sont donc situées entre des logiques de production et de valorisation, des logiques de sauvegarde et de conservation, ou alors dans des situations d'entre-deux (Lauvie *et al*., 2007).

Du côté des SIQO, les filières font le choix de lier ou non le produit protégé par un signe de qualité à une ou des races particulières. SIQO et races ne sont pas synonymes, certains ne spécifiant aucune race dans leur cahier des charges et certaines races bénéficiant d'une valorisation hors du cadre des labels de qualité. Des races sont élevées pour une valorisation par plusieurs labels différents : race Aubrac en bœuf fermier Aubrac et de manière marginale en Laguiole, Limousine en label rouge bovin mais aussi en veau d'Aveyron et du Ségala, etc. De plus, les acteurs de la sélection ne sont pas les mêmes que ceux des filières de qualité : Organismes de Sélection (OS), conservatoires de races, associations de promotion d'une race locale.... Dans quelques cas, ODG et OS travaillent directement ensemble, comme pour la Gasconne des Pyrénées, ou bien la structuration d'un SIQO vise directement la sauvegarde d'une race comme pour le porc noir de Bigorre. Les liens entre élevage de qualité et races sont nombreux, mais les acteurs peuvent aussi avoir des intérêts divergents dans les critères de sélection. De manière générale, les races locales ou à petits effectifs font partie de dispositifs de conservation variés dans lesquels interviennent de nombreux acteurs, plus divers que pour la gestion des populations animales domestiques classiques (Lauvie *et al.*, 2007). Les situations sont donc variées, difficiles à comparer. Nous supposons l'existence de différences selon les territoires et la présence ou non par le passé de programmes régionaux de conservation, ces dispositifs pouvant eux-mêmes connaître des orientations différentes, entre « conservation », « valorisation » et « orientation » (Lauvie, 2011).

L'argumentaire du lien entre race et typicité est fréquent, surtout lorsque le cahier des charges impose une ou des races particulières. Il semble toutefois différer entre productions laitières et productions carnées :

- Pour les fromages, on repère un argumentaire autour d'un goût particulier, issu d'une microflore du lait cru, d'un lait aux qualités liées à la capacité des animaux à transformer les ressources naturelles du milieu, sa biodiversité floristique. Un discours est construit sur la cohérence entre une race adaptée à son milieu, locale ou non, et son rôle dans celui-ci. Le lait et la race permettent de développer un argumentaire de lien au terroir, comme pour le Beaufort (Dubeuf, 1996). En revanche, en élevage laitier, la race est loin d'être le seul argument de typicité, puisque sont valorisés les savoir-faire, les conditions de transformation, etc.

- Pour les productions de viande, le lien au terroir semble plus indirect que pour le laitier. La race peut y être déterminante dans la qualité de la viande (conformation des animaux, caractéristiques organoleptiques de la viande) mais ces animaux peuvent être élevés à priori n'importe-où. La race locale peut tout de même être mobilisée comme une des caractéristiques d'un système et de pratiques d'élevage, de savoir-faire particuliers à un territoire (Sans *et al.*, 2006). La rusticité des races locales est aussi mise en avant par certaines filières de qualité. Toutefois, la rusticité n'est pas qu'une qualité naturelle de races particulières. Elle est en partie issue des savoir-faire des éleveurs qui par leur conduite d'élevage favorise la rusticité de leurs animaux ; dans ce cas elle renvoie donc à des caractéristiques acquises et non propres à des races (Meuret, 2011).

Les débats sur le lien au terroir des produits de l'élevage peuvent être rapprochés de ceux sur les vins par la question de l'utilisation des cépages. Les cépages sont responsables de qualités organoleptiques mais ne sont pas des facteurs explicatifs suffisants. Ils peuvent être aussi utilisés hors de leur terroir d'origine. Pour ces raisons, le couple sol-cépage est mobilisé pour définir la dimension naturelle du terroir viticole (Salomon, 1999). Le cépage, tout comme la race animale, est l'une des caractéristiques d'un système de production et de pratiques particulières liées à un terroir.

Pour les SIQO élevage, le choix d'une race domestique, formalisé ou non dans un cahier des charges, est motivé par une diversité d'enjeux, parfois contradictoires : recherche de caractéristiques productives, de performance et de valorisation économique, mais aussi de durabilité, ou encore d'ancrage territorial des productions et de sauvegarde d'un patrimoine local. Ce choix s'opère aussi au niveau individuel, pour les éleveurs, lorsqu'il est laissé possible par le cahier des charges.

Mais le lien au terroir des productions d'élevage est une question plus large que celle du choix d'une race particulière. Il comprend notamment une dimension importante relative à la valorisation ou non de ressources alimentaires locales, et/ou issues du milieu naturel. Il s'agit alors de négociations collectives au sein des filières et entre les éleveurs sur la ressource alimentaire adéquate, entre recherche de performance, de productivité, de qualité et de typicité (Napoléone *et al.*, 2015). À cela s'ajoute le caractère socialement construit de la typicité (Barjolle *et al*., 1998), où la race et les ressources alimentaires prennent une place plus ou moins importante dans la justification de cette typicité. Les délimitations des terroirs et des aires en viande suivent aussi des logiques différentes par rapport aux vins et fromages dans le cadre de la création d'AOC : « L'animal étant mobile et la filière viande souvent dispersée, la délimitation d'un terroir est une opération complexe. Lorsque le milieu naturel et social est particulièrement défini et limité, comme en Camargue, autour d'un abattoir qui a fait du produit une spécialité, la définition du terroir est facile. Dans les autres zones, on doit distinguer le territoire des prairies spécifiques à la production, celui plus vaste des élevages utilisant ces prairies

et partageant un savoir-faire commun, et le territoire où se situent les transformateurs recoupant plus ou moins partiellement les précédents » (Casabianca et Beranger, 2015).

Quelles différences existent aujourd'hui dans le contexte de transition de l'agriculture et d'affirmation d'un cadre commun de la durabilité ? Quelles sont les dynamiques récentes ? Quels renouvèlements pour le lien au terroir des produits ?

- La combinaison entre facteurs naturels ou humains semble spécifique et variable entre les différentes filières. Le choix des ressources biologiques vivantes résulte d'un processus de négociations collectives et individuelles, mais aussi de savoir-faire locaux traditionnels. Les combinaisons semblent différentes selon les productions et les territoires considérés.

- Les races locales renvoient à une ambiguïté des ressources locales comme facteurs d'ancrage. En effet, si la race locale peut être un facteur d'ancrage, voire peut évoluer du fait de son ancrage (Lambert-Derkimba *et al*., 2011 à propos de la race porcine Corse), elle est aussi parfois vectrice d'un mode d'élevage a-territorial (Casabianca et Millet, 2018 à propos de la race Lacaune). Pour les SIQO en structuration, la question du nom et de la propriété intellectuelle se pose : prendre le nom de la race ou du produit ? Ainsi que celle de la délimitation des aires de production autorisées.

- Contextuellement, la nécessité de justifier la place de l'élevage dans les territoires s'intensifie. Le lien au milieu naturel devient un argument de premier ordre pour les filières revendiquant un lien au terroir.

- Dans une perspective de transition et de contexte de changement climatique, « des races localement adaptées et adoptées sont une condition de la durabilité des activités d'élevage » (Couix et al, 2016). Les filières semblent investir les races rustiques et les ressources alimentaires locales comme levier de durabilité (relocalisation des protéines, non OGM, autonomie alimentaire, résilience et adaptation au changement climatique…)

- La question des races pour les SIQO rejoint un cadre plus large de la conservation de la biodiversité domestique ou ordinaire, et plus à la marge de la biodiversité remarquable. La conservation de la biodiversité se situe ici entre des enjeux généraux et globaux associés à la transition (érosion de la biodiversité) et des enjeux localisés, étudiés à ce titre par les géographes de la conservation (Godet et Mathevet, 2015). La biodiversité est, elle aussi, mobilisée dans la justification de la typicité des produits.

C. La prise en compte de la biodiversité par les SIQO

Le lien entre SIQO et biodiversité est présent dans les travaux sur le terroir dès les années 1990 mais la biodiversité devient un thème plus développé dans les années 2010. Le champ du développement des indications géographiques et de la conservation, ou de la valorisation de la biodiversité se croisent progressivement. Si l'on observe une multiplication récente des travaux sur le sujet, la biodiversité est un des premiers enjeux de la durabilité abordé explicitement par les auteurs spécialistes du terroir, représentant ainsi une dimension de l'ancrage territorial.

Dans les années 1990 et 2000, la question de la biodiversité est déjà présente, notion présentée à l'interface entre facteurs naturels et humains. Les auteurs énoncent que ces facteurs influencent la diversité biologique et culturelle, particulièrement en présence de savoir-faire localisés et de produits de terroir, puisque les pratiques et usages locaux associés à des conditions naturelles spécifiques sont mis en avant pour maintenir la spécificité d'un produit (Bérard et Marchenay, 2006). Les dimensions de la biodiversité étudiées sont les savoir-faire (De Sainte Marie et Bérard, 2005), les races animales domestiques, les produits transformés, les variétés cultivées et les systèmes agricoles, ainsi que les pratiques favorisant la biodiversité à plusieurs échelles, de la diversité microbienne à celle des paysages (Bérard et Marchenay, 1994). Le rapprochement des domaines de la biodiversité et de ceux de la géographie se renouvellent donc au travers de la construction du concept d'agrobiodiversité[131] (Scaramuzzi *et al*., 2021). La biodiversité se renforce comme argument de lien au terroir des produits sous IG et des travaux récents se consacrent à le mesurer. Anne Farrugia *et al*. (2021) mettent ainsi en avant le rôle de l'herbe et du pâturage comme facteur de lien au terroir et leur renforcement dans les cahiers des charges des AOP fromagères à partir des années 2000, lors de la rénovation de ces cahiers des charges. Cet argumentaire passe par la mesure du lien entre biodiversité des prairies et qualité effective des fromages. D'autres travaux similaires se consacrent au lien entre diversité prairiale et lien au terroir ainsi qu'aux conditions de préservation de la biodiversité des surfaces fourragères (Vaudaine *et al*., 2007). Le lien aux ressources naturelles apparaît également comme une preuve de l'ancrage territorial dans l'étude des systèmes d'élevage caprins, par les interactions entre diversité floristique, milieux utilisés et pratiques agropastorales (Napoléone *et al*., 2012). Plus récemment, des recherches renouvellent cet angle d'approche en s'intéressant au potentiel du lien à la biodiversité pour le développement de nouvelles filières de qualité et de l'origine. Par exemple, Mory Haba (2022) s'intéresse à la présence d'une biodiversité remarquable dans un espace, la biosphère du Zama, combinée à un système d'agroforesterie traditionnel, comme opportunité pour le développement d'une IG pour le café en Guinée. De manière assez générale, du côté des acteurs des filières sous SIQO, la biodiversité comme élément de lien au terroir est un argument largement déployé dans une perspective de démonstration de la durabilité des filières, ainsi que de justification de la place de l'élevage dans les territoires ruraux (Guibert *et al*., 2022).

Depuis les années 2000 déjà, des travaux s'intéressent à la production de biodiversité par les filières sous SIQO, aux filières qui revendiquent un lien entre origine géographique et qualité écologique des agrosystèmes : « les savoirs locaux ne sont plus identifiés uniquement par leurs effets sur l'expression des potentialités du terroir dans le produit : les pratiques qui définissent l'appellation font implicitement référence à la production de biodiversité » (De Sainte Marie et Bérard, 2005). D'autres travaux soulignent le potentiel des IG pour le maintien de la biodiversité[132], particulièrement des ressources génétiques (Bérard et Marchenay, 2006), et sa préservation (Bérard et Marchenay, 2009). Enfin, des travaux s'attellent à la mesure des impacts, montrant que les effets positifs sur la biodiversité ne sont ni automatiques, ni garantis (Barlagne *et al*., 2009) et dépendent davantage des dynamiques locales que des dispositifs de labellisation et des normes nationales ou internationales (Boisverts et Caron, 2010). Plus généralement, il s'avère que la prise en compte de l'environnement par les SIQO en Europe ne se fait pas forcément au niveau de leurs cahiers des charges, mais

[131] « *Agrobiodiversity [is] an outcome of a long-lasting human-nature relationship, conceivable as the continuous use, conservation, enhancement and renewal of a variety of crops and animal breeding which results in a biological as well as cultural diversity of seeds and breeds* » (Scaramuzzi *et al*., 2021).

[132] Les exemples développés sont la châtaigne d'Ardèche, le bœuf de Charolles, le cidre, le calvados et le poiré de Normandie mais aussi la Carpe en Dombes, etc. (Bérard et Marchenay, 2006).

aujourd'hui davantage par des initiatives d'autodiagnostic de la biodiversité ou de la qualité de l'eau, de partenariats avec des collectivités pour la protection des ressources naturelles (Gallien *et al*., 2017).

Dans le contexte européen des années 2000, l'articulation entre IG et biodiversité fait écho à une période de mise en relation de la protection du patrimoine naturel et de la production agricole dans les espaces naturels. C'est en fait un double mouvement d'« agricolisation » des espaces naturels et d'« écologisation » de l'agriculture, porté par la réforme de la PAC et l'internationalisation progressive des IG (Vaudaine *et al*., 2007). En France, cela se traduit notamment par un changement des politiques des PNR, passant d'une logique de conservation stricte à la « valorisation écologique, économique et sociale de la biodiversité de massif, et des alpages en particulier » (Vaudaine *et al*., 2007).

Le potentiel des IG pour la conservation de la biodiversité constitue un argument important pour leur développement dans les pays du Sud, à un moment d'internationalisation des IG dans les années 2000 (Casabianca *et al*., 2011). Les IG sont alors interrogées comme outils de développement rural durable et de préservation de la biodiversité : mise en place d'une IG miel pour protéger l'apiculture locale et la réputation du produit en Inde du Sud (Barlagne, 2009), potentiel de développement rural et de conservation de la biodiversité par la mise en place de l'IG rooibos en Afrique du Sud (Biénabe *et al*., 2009), développement des IG pour la protection des savoirs locaux liés à la biodiversité au Brésil (Cerdan *et al*., 2009), potentiel de retombées économiques pour les collectivités locales par le développement de l'IG café en Guinée (Haba, 2022), etc.. Dans ce cadre précis, la biodiversité et la préservation des milieux sont des enjeux forts, faisant partie du processus de négociation et de coordination collectif, de manière plus forte qu'en France. Dans le cas du rooibos d'Afrique du Sud, la qualification du produit permet d'envisager à l'époque la conservation par l'action collective et l'harmonisation des pratiques dans un contexte de forte demande du produit et de risque d'internationalisation de la filière (Biénabe *et al*., 2009). Pour le Brésil, les IG semblaient alors constituer un moyen d'obliger les acteurs locaux à « repenser les interactions avec le milieu » et la « conservation des ressources bioculturelles » (Cerdan *et al.*, 2009).

À partir de cette même période, des auteurs soulignent aussi les risques associés au développement des IG dans les pays du Sud, d'atteinte à la biodiversité, aux ressources naturelles, ou encore aux capacités des acteurs locaux à s'organiser eux-mêmes. Présentées comme des outils de développement local, notamment par la reconnaissance par l'UNESCO des terroirs comme élément d'une diversité culturelle « clé du développement durable » (Casabianca *et al*., 2011), ces IG et la reconnaissance de produits de terroir soulèvent en effet des questions. Le développement d'IG en Afrique de l'Ouest entraîne le risque d'atteinte à la biodiversité, par un effet d'homogénéisation des pratiques, de concurrence entre nouvelles filières et filières traditionnelles, de marginalisation possible des acteurs locaux et de pression accrue sur les ressources naturelles (Cormier-Salem, 2008)[133]. Afin de concilier développement et conservation des ressources, notamment naturelles, la formalisation d'IG autour de produits localisés n'est qu'une des options possibles, à côté du paiement de services environnementaux par exemple (Marie-Vivien *et al*., 2009). Les auteurs s'interrogent sur la capacité des IG à atteindre leurs objectifs : « à quelles conditions la valeur patrimoniale d'un paysage, avec sa diversité culturelle et biologique peut-elle être transformée en plus-value ajoutée aux produits

[133] « Si l'on note partout l'importance croissante des productions localisées et les dynamiques innovantes en cours, avec le rôle majeur des ONG et des associations de producteurs, il faut également souligner les effets inattendus de ces politiques, contraires aux objectifs assignés, avec une perte de la biodiversité (diversité biologique et culturelle, pression accrue sur les ressources et perte de traditions), la marginalisation de certains acteurs à toutes les étapes de la filière, la concurrence entre filières « traditionnelles » et nouvelles, la compétition pour le contrôle des ressources et des espaces. L'inégal accès aux marchés et aux ressources (bio-écologique, économique, institutionnelle, etc.) et les contradictions entre logiques locales et dispositifs nationaux et internationaux comptent parmi les contraintes majeures, clairement identifiées par les acteurs locaux » (Cormier-Salem, 2008).

originaires de ces territoires ? » ; quel partage de cette plus-value entre les acteurs permettrait de concilier conservation et développement local durable ? Ce qu'ils soulignent, c'est la nécessité de l'implication des acteurs locaux combinée à des soutiens institutionnels solides (Marie-Vivien, 2009), mais aussi le risque d'effets négatifs, particulièrement dans les pays du Sud, en l'absence de cet encadrement institutionnel et de politiques publiques suffisantes (Avena, 2022). Lorsque les bonnes conditions sont réunies, l'agriculture, parce qu'elle est multifonctionnelle, peut avoir un effet positif dans la préservation des ressources naturelles et pour le développement local (Scaramuzzi *et al*., 2021). Plus largement que les seules IG, les systèmes de valorisation de l'origine (SVO) sont scrutés sur leurs effets sur la biodiversité et la diversité culturelle (Mariani, 2018). Dans sa thèse, Mariagiulia Mariani (2008) repère les écarts entre discours développementalistes et pratiques réelles, mais aussi les reconfigurations des pratiques dans le cadre des SVO entre réelle préservation de la biodiversité et réduction de la diversité culturelle existante par l'homogénéisation qu'une structuration de filière implique. Les publications sur les effets des IG en termes de durabilité environnementale sont nombreuses et font l'objet de compilations, condition préalable à l'identification des conditions de leur effet positif sur l'environnement (Avena, 2022).

Pour conclure, la prise en compte de la biodiversité par les IG, pour sa production, sa conservation, ses impacts ou comme facteur de lien au terroir, est concomitante d'abord d'un changement de contexte politique, sur le développement durable et la conservation de la biodiversité. Scientifiquement, c'est aussi un moment de renouvellement théorique dans l'étude des filières sous IG. Sur le fond, le volet naturel de la production agricole semble être passé d'un simple facteur de production dans les années 1980-1990, à un environnement chargé de naturalité, au sens d'une ressource à préserver. Politiquement, ce passage est symbolisé par la Convention sur la diversité biologique (CDB), signée en 1992 lors du Sommet de la Terre. Elle institue que pour assurer la conservation de la biodiversité, il est nécessaire d'en définir une utilisation durable et de penser un partage équitable des bénéfices de cette utilisation. Dans le même temps, le terroir se territorialise, dans le sens où sa dimension culturelle s'affirme fortement, par la place accordée aux savoir-faire, par des perspectives touristiques et urbaines, par le succès du local, etc.

La biodiversité et le terroir ayant en commun d'être situés entre des facteurs humains et naturels, ils sont tour à tour, selon les périodes, davantage chargés d'explications naturalistes ou humaines. Leur croisement au fil du temps a conduit à des renouvèlements de questionnements : sur le rôle de la biodiversité comme facteur de lien au terroir dans les faits mais aussi dans les discours, sur les enjeux de pouvoir entre pays du Nord et du Sud dans l'internationalisation des IG, sur la gestion collective de la biodiversité au sein de certaines IG dans des pays du Sud, mais aussi sur les risques d'impacts négatifs des IG sur la conservation de la biodiversité par homogénéisation et pression sur les ressources.

Chapitre 4 – Problématisation et méthode

I. Problématisation et hypothèse

Après avoir fait l'état de l'art des travaux sur l'ancrage territorial, dressé le constat d'un contexte politique et scientifique façonné par la transition et la durabilité, et nous être interrogés sur les recompositions issues du croisement de ces deux champs de recherche, nous proposons la problématisation suivante :

En raison de la nature des productions sous SIQO[134], c'est-à-dire une qualité différenciée avec le standard, un lien plus ou moins fort au terroir leur conférant authenticité et typicité et parce qu'elles sont issues de filières caractérisées par leur ancrage territorial ;

en raison d'un contexte où la transition vers la durabilité est à la fois un impératif de fond et un cadre normatif commun, en rappelant que l'on désigne ici par transition les processus de changement vers un modèle agricole et agroalimentaire plus durable ;

compte tenu que les labels rouges, IGP et AOC-AOP n'ont pas été créés à l'origine autour de promesses explicites sur la durabilité mais que leur territorialisation semble constituer un atout sur le sujet ; nous supposons que ces filières mettent en œuvre des actions et émettent des discours articulant ancrage territorial et durabilité. Dès lors :

Quels liens s'établissent entre stratégies d'ancrage territorial et durabilité ?

En quoi sont-ils porteurs de dynamiques de transition pour les filières sous SIQO ?

Pour tenter d'y répondre et en tenant compte de la partie théorique précédente, nous proposons deux axes de travail :

- En raison de leur trajectoire, du contexte politique, environnemental, socio-économique contemporain et sous l'effet des stratégies de leurs acteurs, l'ancrage territorial des filières sous SIQO se recompose. Ces recompositions sont traversées par des tendances à l'homogénéisation des filières et à un affaiblissement de leur ancrage, des tentatives de maintien des conditions existantes et des tendances au renforcement de l'ancrage territorial.

- Ces recompositions semblent directement liées au contexte de transition de l'agriculture et de l'agroalimentaire vers davantage de durabilité. Via leurs actions et au travers de leurs discours, les filières sous SIQO portent des visions de la durabilité, marquée par une articulation de logiques sectorielles et territoriales. Entre contraintes et actions volontaires, nous nous interrogeons sur le positionnement de ces visions entre deux pôles. Le premier pôle serait celui de l'adaptation de ces filières, aux législations, aux attentes, aux impacts du changement climatique, aux fluctuations des prix de vente ou des coûts de production, etc. Le second pôle serait celui d'une proactivité des filières en termes de transition.

[134] Nous considérons ici les IGP, AOC-AOP, les labels rouges territorialisés, à l'exclusion donc de l'Agriculture Biologique et des LR présents sur l'ensemble du territoire national.

L'examen des trajectoires, des actions et des discours des filières concernées permettrait de les situer par rapport à leur dynamique d'ancrage et par rapport à ces pôles de conception de la durabilité, mais aussi de mettre en évidence des singularités. Notre hypothèse est donc que la transition des filières sous SIQO traduit des approches plurielles de la durabilité ; tiraillés entre d'une part un cadre normatif de la durabilité qui tend à se traduire par une homogénéisation et une incorporation de principes communs à toutes ces filières en matière de durabilité, et d'autre par l'expression d'une pluralité de conception de durabilités territorialisées.

II. Méthode

A. Choix de l'objet : l'élevage de qualité en région Occitanie

Notre objet d'étude est composé de l'intégralité des filières d'élevage sous IGP, AOC-AOP et label rouge en région Occitanie. Ces filières sont spécifiques en raison de leur production, de leur ancrage, de leur label, mais aussi du contexte agricole et politique régional dans lequel elles s'inscrivent. Nous avons choisi de nous consacrer aux activités d'élevage, en laitier et en allaitant, parce qu'elles occupent une place particulière en termes de préoccupations associées à la durabilité. Les filières et les productions animales font à ce titre l'objet de nombreuses études d'évaluation de leurs impacts, socioéconomiques et environnementaux[135].

En premier lieu pour qualifier les filières d'Occitanie, les productions d'élevage de la région sont très diversifiées et pour beaucoup orientées vers des SIQO par rapport à d'autres régions françaises notamment du Nord de la France. Elles se localisent dans des territoires eux-aussi divers (Figure 4), en termes de densité animale et de système de production.

[135] Synthèse du rapport de l'expertise scientifique collective réalisée à la demande des ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture, et de l'Ademe Novembre 2016 : https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/esco-elevage-eu-synthese-en-francais-30-nov-maj-5-janv-2017.doc.pdf

Figure 4 -Répartition des exploitations d'élevage selon la typologie des territoires

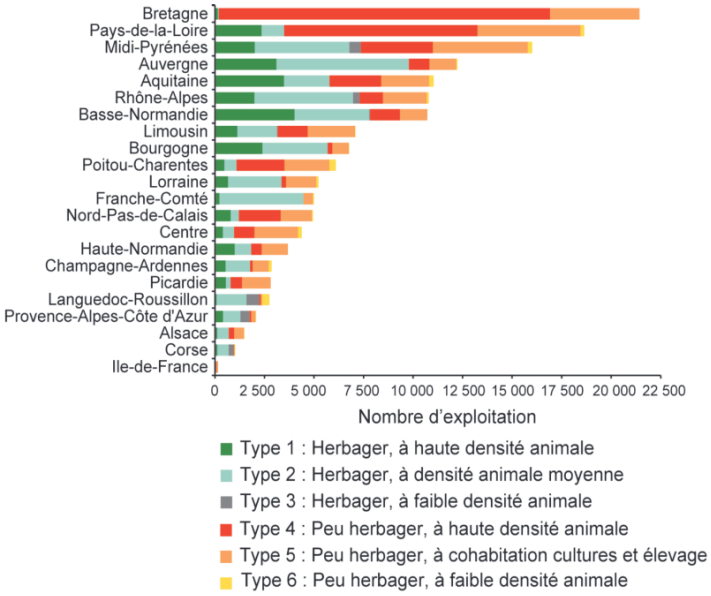

In Hercule *et al.*, 2017

Elles s'inscrivent dans un contexte régional où le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle majeur en termes de contribution au secteur économique, particulièrement dans les espaces ruraux. « Deuxième secteur exportateur, il contribue largement au chiffre d'affaires régional et constitue un des principaux employeurs avec 165 900 emplois en 2020. Les industries agro-alimentaires occupent notamment une place de premier plan avec 21% des effectifs industriels de la région et autour de 9 000 entreprises. L'agriculture et l'agroalimentaire représentent ainsi les principales sources d'emploi et de valeur ajoutée de la région »[136].

En revanche, les exploitations agricoles de la région ne se distinguent pas par leur performance et leur productivité. « Soumises à de nombreuses contraintes naturelles (potentiel de sol, climat, zones de montagne…), les exploitations agricoles d'Occitanie ont souvent des rendements inférieurs aux moyennes nationales et des niveaux de charges équivalents ou supérieurs »[137]. Ces contraintes expliquent en partie la diversité des productions et l'orientation marquée vers les SIQO, dans une perspective de recherche de valorisation et de différenciation.

Au sein de cette économie agricole et agroalimentaire diversifiée, l'élevage y est un secteur important, générant 37 % du chiffre d'affaires, mais il se caractérise par d'importantes difficultés économiques, notamment par une faiblesse des revenus. « Sur les dernières années, la filière polyculture, polyélevage enregistre les revenus les plus faibles avec une valeur de 24.5 % inférieure à la moyenne régionale (moyenne triennale 2019-2021), suivie de près par les bovins viande et les volailles »[138].

La région est composée d' exploitations plus petites que dans d'autres régions plus productives, ainsi que par une présence importante de micros ou très petites exploitations. Celles-ci « représentent 20

[136] L'économie agricole en Occitanie, 2023 : https://agri82.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/075_Inst-Tarn-et-Garonne/6-PDF_PAGES_STATIQUES/5-Territoires/Agriculture_departementale/Note_economie_agricole__crao_2023.pdf
[137] Ibid.
[138] Ibid.

% de la SAU, 12 % des Unité Gros Bovin et 9,5 % de la production brute standard régionale (PBS) »[139]. Dans le détail, la situation est contrastée et certains départements sont caractérisés par une forte présence de très petites structures (Hautes-Pyrénées) alors que d'autres possèdent d'avantage d'exploitations de taille moyenne (Aveyron). Ces dernières années, les plus petites exploitations en élevage ont eu tendance à disparaître, avec une érosion du nombre de micros et très petites entreprises de 28 % entre 2010 et 2020[140]. Toutes tailles d'exploitation confondues, les productions bovines et particulièrement en laitier sont celles qui perdent le plus de terrain en raison de problèmes structurels.

Dans ce paysage et pour tous les types de productions confondus, près d'une exploitation sur deux de la région est engagée dans une démarche sous SIQO sur l'une de ses productions[141]. Le signe le plus dynamique est l'agriculture biologique, qui continue de progresser et gagner 6 900 exploitations entre 2010 et 2020. Parmi les AOP et IGP, le secteur viticole pèse lourdement avec 50 % des exploitations régionales sous SIQO, particulièrement dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon[142].

Fait marquant au niveau de la typologie des exploitations agricoles engagées en SIQO, elles sont en moyenne plus grandes et elles résistent mieux dans le temps que celles hors SIQO : le nombre d'exploitation sous SIQO reste stable avec une augmentation de 0,4 % en dix ans, contre une baisse de de 30 % pour les autres exploitations. Cette différence de taille entre SIQO et non SIQO se retrouve aussi en élevage, avec pour les élevages laitiers une SAU moyenne de 112 ha et 109 UGB contre 72 ha et 93 UGB pour les exploitations sans SIQO. « Les élevages orientés viande sous SIQO hors AB ont une SAU moyenne de 100 ha et un cheptel moyen de 102 UGB, contre 66 ha et 61 UGB pour ceux orientés viande hors SIQO »[143].

En termes de localisation, les labels rouges se positionnent principalement dans l'Aveyron, le Tarn, le Lot, le Gers puis les Hautes-Pyrénées, départements où sont localisées les principales filières d'élevage. Pour ce signe, la production la plus en difficulté ces dix dernières années s'avère être le bovin viande avec une perte de 5,8 % d'exploitations dont la moitié sont situés en Aveyron. « À l'inverse, celle en ovin viande augmente (+ 12,7 points), notamment dans le Lot, l'Aveyron et le Tarn[144] ».

Enfin, des productions se distinguent par une majorité des exploitations engagés dans un SIQO, comme l'ovin lait où 86 % des exploitations sont sous SIQO, entre autres en raison du poids de l'AOP Roquefort et du dynamisme de l'AB.

[139] « L'Occitanie est la région française possédant le plus de micros et petites exploitations devant la région Nouvelle-Aquitaine (26 937) et Auvergne-Rhône-Alpes (22 679). C'est également la région avec le taux de micros et très petites exploitations le plus important (hors Corse) ». Recensement agricole 2020 : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/des-micros-et-tres-petites-exploitations-majoritaires-en-occitanie-a8664.html#:~:text=En%202020%2C%20les%20cultures%20fourrag%C3%A8res,tient%20qu'aux%20prairies%20permanentes

[140] Ibid.

[141] Recensement agricole 2020, signes de qualité ou d'origine : https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2212/Primeur%202022-12_RA_%20SiQO.pdf

[142] Ibid.

[143] Ibid.

[144] Ibid.

Ce bref tour d'horizon des données issues du recensement général agricole de 2020 laisse entrevoir quelques tendances lourdes de l'élevage en Occitanie :

- Un poids important des SIQO, particulièrement pour certaines productions comme les ovins laitiers
- Des secteurs en difficultés qui connaissent une érosion sociale certaine comme pour les bovins laitiers
- Une localisation des filières en plusieurs bassins de production différents et principalement sur l'ancienne région Midi-Pyrénées

Afin d'entrer dans la complexité et de mieux comprendre l'hétérogénéité de ces filières, nous cherchons à donner des éléments de caractérisation et de trajectoire pour chacune d'entre elles. Nous nous interrogeons sur les dynamiques d'ancrage territorial et de transition vers la durabilité de ces filières. Afin de les examiner, nous choisissons une approche à double entrée.

B. Une étude à double entrée : éléments de présentation des terrains

Afin d'étudier les filières régionales d'élevage sous SIQO, nous choisissons de conduire une enquête de terrain à double entrée. Il s'agit d'une part de la réalisation d'un panorama exhaustif de ces filières et de l'autre d'une étude de cas approfondie sur une filière choisie.

1. Panorama des filières régionales

Afin de borner le panorama des filières régionales, nous nous appuyons sur des données et entretiens conduits auprès d'acteurs constituant l'environnement institutionnel de ces filières. La première étape est donc la réalisation d'entretiens exploratoires.

La phase de terrain exploratoire a permis de dégager des thématiques générales avant de construire un guide d'entretien (Annexe 1) adapté aux ODG des filières de qualité. Pour cela les structures sectorielles comme les interprofessions, les administrations, les instituts de recherche, les fédérations de filières ou de signes de qualité ont été des interlocuteurs de choix en raison de leur vision transversale et de leur position d'expert. Les entretiens exploratoires (Annexe 2) ont permis de dessiner un contexte national des filières de qualité et de repérer les particularités régionales mais aussi d'identifier des contacts pertinents. Ils ont majoritairement été réalisés au début de la récolte de données puis complétés par quelques entretiens en fin de période.

L'INAO, par ses missions d'instruction des demandes de signe de qualité, de protection contre les usurpations ou encore de supervision de leur contrôle est un interlocuteur de référence. De plus son organisation en comités nationaux spécialisés par types de signe ou de production ainsi qu'en 8 délégations territoriales lui donne un rôle à la fois national, sectoriel et territorial. À ses côtés, les ODG reconnues par l'INAO se réunissent en collectifs pour la défense de leurs intérêts. C'est le cas notamment pour les AOC et AOP laitières, représentées depuis 2002 par le Centre National des Appellations d'Origine Laitières (CNAOL), en charge de la promotion et de la défense de ces produits à l'échelle nationale. Le CNAOL est directement lié au Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL), interprofession de la filière laitière française. Pour les viandes, FedeLIS fédère les filières sous SIQO, l'association Fil Rouge s'occupant plus particulièrement des produits labels rouges

bœuf, agneau et veau et le Syndicat des labels porc et charcuterie (Sylaporc) des productions porc et charcuterie. Depuis 2019, les viandes sous appellation d'origine sont également fédérées et représentées par la Fédération des viandes AOP de France (FEVAO). Au-delà de ces structures de représentation et de défense des signes, d'autres sont en charge de missions de recherche appliquée et de recherche et développement. C'est le cas notamment de l'Institut de l'élevage (Idele), en charge de l'accompagnement technique de l'élevage bovin, ovin, caprin et équin. L'institut œuvre pour l'amélioration de la performance des élevages et de leurs filières, d'un point de vue économique et technique. Il n'est pas spécialisé pour les filières de qualité mais demeure une structure d'accompagnement et de recherche important. Le Réseau Mixte Technologique (RMT) Fromages de terroir lui est un exemple de réseau mixte technologique, soutenu par le Ministère de l'Agriculture, en charge de missions d'accompagnement et de R&D, spécifiquement pour des filières valorisant un lien au terroir. Il doit permettre le transfert technologique et scientifique à l'ensemble de ces filières, sur des thématiques variées comme l'adaptation au changement climatique, la durabilité des productions ou encore la qualité du lait et le lien au terroir des produits. Il génère un ensemble d'études et d'outils spécifiquement pour ces produits ancrés au terroir.

Les premiers entretiens exploratoires ne touchent pas les structures environnant les filières de qualité de manière exhaustive mais d'autres ont été abordées lors d'entretiens ultérieurs par le biais de responsables, impliqués à la fois dans ces structures et dans ces filières. De plus, l'environnement professionnel de la thèse, à savoir l'implication au sein de la chaire d'enseignement et de recherche In'FAAQT, a permis d'établir un lien avec ces structures et des échanges réguliers ; lors de rencontres régionales avec les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) organisées par l'INAO par exemple ou bien lors d'assemblées générales des partenaires de la chaire. Animée par l'Institut régional de la qualité agroalimentaire (Irqualim) ainsi que par une équipe d'enseignants-chercheurs de trois écoles d'ingénieurs (ENSAT, INP Purpan, Montpellier SupAgro), elle fonctionne sur le principe du mécénat et dédie ses travaux aux démarches de qualification des produits, dont les SIQO. Des ODG participent financièrement à cette chaire, dans le but de conduire des études sur des enjeux transversaux de ces démarches. Enfin, l'Irqualim est un institut régional qui défend, accompagne et valorise les filières de qualité à l'échelle de la région Occitanie. L'insertion dans cet environnement professionnel a permis de cadrer la suite du travail de terrain ; aussi les rencontres et travaux communs menés durant la période de la thèse sont considérés comme des éléments constitutifs du terrain exploratoire, complémentaire des entretiens avec des acteurs experts.

Suite aux entretiens exploratoires, nous avons défini les contours du panorama régional.

Le repérage des filières d'élevage sous SIQO de la région Occitanie a été réalisé comme suit. Pour prétendre réaliser un panorama exhaustif, toutes les filières sous signe de qualité en production laitière, viande et charcuterie présentes dans les limites régionales ont été relevées. Elles ont été repérées grâce à l'aide de l'Irqualim, du site internet de l'INAO recensent l'intégralité des produits sous SIQO[145] et de quelques entretiens exploratoires. En raison de la question de recherche de départ, les signes non territorialisés ont été écartés, c'est-à-dire l'Agriculture Biologique et le label rouge. Ces deux signes garantissent respectivement des conditions de production et une qualité supérieure des produits mais pas une origine ou un lien au terroir. Une partie des labels rouges a en revanche été retenue lorsqu'ils sont détenus par des filières territorialisées pour des raisons historiques, de structuration logistique localisée, de présence d'un berceau de race animale, etc. ou bien adossés à une IGP. Ces facteurs de territorialisation, bien que pouvant ne pas être spécifiés dans un cahier des charges, expliquent que certaines filières Label Rouge soient considérées comme territorialisées. Elles

[145] Décisions de reconnaissance ODG pour le secteur agroalimentaire et les autres produits, INAO, 2024 : https://extranet.inao.gouv.fr/fichier/SEJI-ODG-Tableau-Agro-et-autres-produits.pdf

sont présentes et ancrées dans certains territoires mais pas ailleurs ou bien dans des proportions limitées.

Les limites administratives de la région Occitanie sont la référence du périmètre géographique de l'étude. En revanche, certaines filières étant à cheval sur plusieurs régions, celles présentes en Occitanie de manière significative sont intégrées. C'est le cas de la filière jambon de Bayonne, IGP spécifiant une aire de transformation précise en région Nouvelle Aquitaine mais dont l'aire de production des porcs est étendue et largement présente en Occitanie. Les acteurs de filières porc du sud-ouest et jambon de Bayonne étant en partie communs, ceux-ci ne peuvent également pas être désolidarisés ou ignorés. Enfin la filière sous IGP veau Vedell et Rosée des Pyrénées des Catalanes ayant la particularité d'être transfrontalière avec l'Espagne, d'autres territoires hors de la région Occitanie sont également considérés.

Les ODG sont des acteurs communs à toutes ces filières puisqu'il s'agit des structures en charge de la demande du signe de qualité, de la rédaction du cahier des charges puis de la protection et de la valorisation du produit. Pour un certain nombre de filières s'ajoute à cet ODG une interprofession intervenant à la fois sur la production, la transformation s'il y a lieu, ainsi que la commercialisation et la promotion du produit. Les formes de gouvernance pouvant varier, d'autres filières possèdent des organisations collectives originales, comme par exemple pour la filière Roquefort. Elle est en effet structurée autour de la Confédération Générale de Roquefort, réunissant les producteurs de lait et les industriels de la transformation. Les ODG et les interprofessions représentent les intérêts de l'ensemble des acteurs des filières sous SIQO et en ont donc une connaissance approfondie. Nous avons donc choisi de réaliser des entretiens avec les personnes en charge de la présidence, de la direction ou de l'animation de ces structures.

Tableau 6 - Filières constitutives du panorama

		Dénomination	Labels
Laitière	**Bovine**	Bleu des Causses	AOC – AOP
		Laguiole	AOC – AOP
		Tome fraîche de l'Aubrac	IGP
		Tomme des Pyrénées	IGP
	Ovine	Pérail	IGP
		Roquefort	AOC – AOP
	Caprine	Pélardon	AOC – AOP
		Rocamadour	AOC – AOP
Viande	**Bovine**	Bœuf fermier Aubrac	Label Rouge
		Gasconne des Pyrénées	Label Rouge
		Génisse Fleur d'Aubrac	IGP
		Taureau de Camargue	AOC – AOP
		Veau sous la mère et veau rosé sous la mère	Label Rouge
		Rosée et Vedell des Pyrénées Catalanes	IGP
		Veau d'Aveyron et du Ségala	IGP – Label Rouge
	Ovine	Agneau fermier des Pays d'Oc	Label Rouge
		Agneau Lou Paillol	Label Rouge
		Agneau Sélection des bergers	Label Rouge
		Agneau laiton	Label Rouge
		Agneau de l'Aveyron	IGP
		Agneau de Lozère	IGP
		Agneau des Pyrénées	IGP
		Agneau fermier du Quercy	IGP – Label Rouge
	Porcine	Porc du sud-ouest	IGP
		Porc au grain du sud-ouest	LR
		Porc fermier du sud-ouest	LR
		Jambon de Bayonne	IGP
		Porc et jambon de porc noir de Bigorre	AOC – AOP
		Jambon, saucisse et saucisson de Lacaune	IGP
	Volaille	Volaille fermière du Gers	IGP – Label Rouge
		Volaille fermière du Languedoc	IGP – Label Rouge
		Volaille fermière du Lauragais	IGP – Label Rouge
		Poulet ou chapon des Cévennes	IGP
		Volaille de Gascogne	IGP
	Palmipède	Canard à foie gras du sud-ouest	IGP – Label Rouge
		Oie et confit et foie gras d'oie du sud-Ouest	IGP – Label Rouge

Notons que des filières peuvent être concernées par plusieurs cahiers des charges différents et donc plusieurs dénominations. Il peut s'agir d'un cumul entre label rouge et IGP ou bien de plusieurs cahiers des charges label rouge différents. En production de bœuf gascon par exemple, les produits issus du bœuf sont distingués de ceux issus des vaches et des génisses grâce à deux cahiers des charges différents et ils respectent les conditions de production communes en label rouge « Gros bovins de boucherie ». Nous faisons donc le choix de les classer par type de production et non par type de label. La Tomme des Pyrénées a la particularité de pouvoir être fabriquée à partir de lait de vache, de chèvre, de brebis ou d'un mélange de deux types de lait. Toutefois, par souci de lisibilité elle n'apparaît qu'une fois dans le tableau. Enfin lorsqu'une dénomination commerciale correspond à une filière de commercialisation localisée sur un territoire précis et structurée par des acteurs différents, celle-ci apparaît bien que le cahier des charges puisse être commun avec d'autres produits. C'est le cas par exemple de certaines filières label rouge en viande d'agneau.

Une grande majorité de ces filières a fait l'objet d'un entretien, le détail des entretiens réalisés est disponible (Annexe 2). L'objectif principal de la conduite de ces entretiens constitutifs du panorama est d'éclairer les recompositions à l'œuvre en termes d'ancrage territorial et de durabilité dans un

contexte de transition. Nous nous intéressons donc à la diversité des acteurs, des actions et des échelles investies. Nous cherchons par là à identifier d'éventuelles stratégies communes ou des singularités, mais aussi à identifier si ces dynamiques sont plutôt territoriales ou sectorielles. Nous cherchons à repérer dans le discours sur la transition ce qui est revendiqué, approprié, ce qui au contrainte n'est pas présenté ou rejeté :

- Comment la transition vers la durabilité est-elle perçue ? Quel contenu pour l'ancrage territorial ? Quels enjeux relatifs à ces deux processus sont identifiés et comment sont-ils articulés voire hiérarchisés ?
- Ces dynamiques de transition territorialisées ou répondent-elles à des objectifs nationaux, règlementaires, sectoriels ?
- Par quels acteurs et à quelles échelles sont-elles portées ? Au travers de quels types d'actions ?

2. Étude de cas : la filière veau d'Aveyron et du Ségala (IGP, label rouge)

Le choix de conduire une étude de cas nous permet d'approfondir les éléments repérés à une échelle plus globale dans le panorama, en entrant dans la logique de chacun des maillons d'une filière donnée. Nous supposons en effet que l'hétérogénéité repérée entre les différentes filières se retrouve aussi au sein même des filières et que le discours des ODG ou des interprofessions ne peut pas la restituer tout à fait.

La filière veau d'Aveyron et du Ségala retient notre attention parce qu'elle est à l'origine d'une production fortement différenciée du standard, mais dont l'esprit collectif et la nature des acteurs qui la composent semblent la rapprocher de l'agriculture conventionnelle.

Elle se distingue notamment par son organisation, parce qu'elle structurée en plusieurs filières de distribution, avec la présence d'industriels et de la grande distribution notamment, mais aussi avec des réflexions sur la vente directe. Sa trajectoire et son organisation globale en font une filière longue, caractérisée par la présence d'intermédiaire et par une distribution à l'échelle nationale.

La filière veau d'Aveyron et du Ségala est aussi ancrée à un territoire riche de plusieurs filières sous SIQO, où les acteurs agricoles et agroalimentaires sont fortement présents et où l'élevage prédomine sur d'autres orientations agricoles. Le département où elle est principalement localisée se caractérise aussi par un développement agricole singulier, sur lequel nous reviendrons.

La filière fait figure de pionnière sur une certaine prise en compte de l'environnement, entamant dans les années 2000 un mouvement vers l'agriculture raisonnée. Ces efforts se sont traduits par la mise en place d'une grille environnementale pour l'évaluation des exploitations, puis se sont poursuivis par l'adoption de la certification environnementale. Compte tenu de cela, de son organisation et de la création d'une grille de prix minimum pour les animaux labellisés, la filière semble active sur la durabilité. Elle s'investit de manière collective sur des problématiques socioéconomiques, d'amélioration des conditions de travail, de diminution de l'astreinte dans l'activité d'élevage, etc.

Enfin, compte tenu des difficultés du secteur de l'élevage bovin et de la particularité de la production de veaux gras élevés sous la mère, cette filière attire notre attention. La filière est en effet particulièrement concernée par des enjeux socioéconomiques marqués comme celui du revenu des éleveurs, du partage de la valeur entre l'amont et l'aval, du renouvellement des générations sur les exploitations, de l'astreinte de l'élevage ou encore de la perception du bien-être animal.

C. Méthode d'enquête

1. Préparation de l'enquête par entretiens

Afin de conduire ce travail de terrain, nous mobilisons plusieurs outils : d'un côté des recherches bibliographiques approfondies et de l'autre des entretiens semi-directifs.

Le choix des interlocuteurs est différent pour le panorama et pour l'étude de cas. Pour le panorama, nous choisissons les enquêtés par leur fonction. Toutes ces filières disposent en effet d'un Organisme de Défense et de Gestion, voire d'une interprofession. Nous rencontrons donc les animateurs (chargés de projet), directeurs ou présidents de ces structures. En effet, par leur fonction et leur appartenance à une structure de représentation de leur filière, nous les considérons comme des experts, capables de tenir un discours sur le fonctionnement et les enjeux de l'intégralité de leur filière. Nous ne procédons pas à un choix parmi ces interlocuteurs mais conduisons des entretiens avec toutes les personnes ayant accepté l'entretien (Annexe 2).

Pour l'étude de cas, nous tentons de rencontrer des acteurs appartenant à tous les types de maillons de la filière, au sein des filières de commercialisations les plus caractéristiques du veau d'Aveyron et du Ségala. L'échantillon (Annexe 2) est donc pensé comme étant caractéristique, mais non représentatif : « un corpus diversifié, qui repose sur la sélection de composantes non strictement représentatives mais caractéristiques de la population » (Blanchet et Gotman, 2015). Ce choix procède d'un « compromis entre la nécessité de contraster au maximum les individus et les situations et, simultanément, d'obtenir des unités d'analyse suffisantes pour être significatives ». Au sein de cet échantillon diversifié, nous tentons de maximiser les chances d'apparition « d'au moins quelques cas capables de perturber notre système et de nous pousser à remettre en question ce que nous croyons savoir » (Blanchet et Gotman, 2015). Les contours de cette étude de cas se construisent progressivement au fil de l'enquête, grâce aux entretiens et aux importantes relations avec les professionnels de la filière. Sans s'y inscrire pour l'intégralité de l'enquête de terrain, nous empruntons à la méthode de l'enquête de réseau parce que nous nous intéressons à un « un espace d'action collective » : « chaque entretien constitue une base nouvelle d'interrogation, d'exploration et de vérification pour les entretiens suivants […]. L'exploration n'est plus une phase mais le processus même de l'enquête » (Blanchet et Gotman, 2015).

L'enquête qualitative et l'entretien semi-directif nous paraissent particulièrement adaptés pour interroger le contenu de la transition à l'œuvre et pour le confronter à un référentiel politique et scientifique de la durabilité, puisque « l'entretien s'impose chaque fois que l'on ignore le monde de référence, ou que l'on ne veut pas décider a priori du système de cohérence interne des informations recherchées » (Blanchet et Gotman, 2015). L'accès aux acteurs de l'étude de cas est globalement indirect, facilité par l'intermédiaire d'un tiers, l'Interprofession Régionale du Veau d'Aveyron et du Ségala. La structure facilite la prise de contact et l'acceptation des entretiens, mais n'est cependant pas neutre dans la composition de notre échantillon.

Pour le traitement des entretiens, nous procédons à des retranscriptions thématiques pour les entretiens conduits avec les ODG, intégrales pour les entretiens constitutifs de l'étude de cas. L'ensemble fait l'objet d'une analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2012), dans l'objectif de repérer des stratégies communes ou des particularités (Annexe 3). L'analyse thématique permet ici de « [défaire] en quelque sorte la singularité du discours et découpe transversalement ce qui, d'un entretien à l'autre, se réfère au même thème. Elle ignore la cohérence singulière de l'entretien, et

cherche une cohérence thématique inter-entretiens » (Blanchet et Gotman, 2015). Cependant, afin de restituer plus fidèlement le discours des acteurs de l'étude de cas, nous cherchons après l'analyse thématique à ramener des éléments de cohérence interne de leur discours, grâce au recours à des verbatims plus longs. Enfin, suivant ce même objectif, nous rendons compte des conditions d'enquête consignées dans un journal de terrain, afin de ne pas couper les entretiens de leur contexte.

2. Observations et conditions d'enquête

a) Méthode. Journal de terrain

Paul Claval (2013) revient sur l'histoire du terrain en géographie. Au départ, la pratique du terrain est mobilisée comme élément central et constitutif de la discipline ; l'observation est un moyen de compréhension globale du monde et d'appréhension du réel. La géographie humaine est aussi une discipline de terrain, où l'enquête prend donc une place importante, s'appuyant sur l'entretien comme outil. À mesure que la discipline évolue, l'objectif du terrain et les qualités que les géographes lui attribuent changent. Dans une géographie modernisée, il vise la prise en compte de ce qui échappe aux modèles théoriques, issus entre autres de l'économie, ou à des collectes de données déjà réalisées par d'autres en amont d'une recherche. Puis « l'intérêt pour les dimensions subjectives de la géographie » marque un « tournant culturel de la discipline », à travers des études des « espaces vécus » dans les années 1970 (Claval, 2013). Sans détailler davantage les évolutions successives de la place du terrain en géographie, c'est dans ce contexte plus contemporain que s'inscrit le choix de l'enquête par entretien. Au souhait d'utiliser cet outil pour révéler le discours d'acteurs du terrain, l'objectif est aussi ici de rendre compte d'observations recueillies pendant l'enquête, qui ne relèvent pas strictement de l'analyse thématique des entretiens mais constituent des informations importantes. Il est nécessaire de trouver un outil afin de mettre en lumière la dimension ethnographique de l'enquête, bien que modeste. L'enquête vise d'abord la montée en généralité sur un sujet donné grâce à l'analyse thématique des discours récoltés, mais pour en pallier les limites, elle vise aussi à ne pas couper les entretiens de leur contexte. L'analyse du contexte des entretiens permet de mieux restituer le sens des propos tenus par les enquêtés et plus que la représentativité du discours, elle cherche à faire émerger des discours singuliers (Beaud, 1996).

Cette sous-partie laisse donc place au « je » au lieu du « nous » impersonnel pour un bref moment. Ce qui est abordé est bien la subjectivité du travail de terrain, à la fois inévitable et intéressante. Je fais le choix d'intégrer ici un compte rendu de journal de terrain, tenu pendant la période d'enquête de la thèse. Il a pour but de rendre compte des conditions matérielles d'enquête, de leur influence sur le contenu des entretiens ainsi que d'observations supplémentaires aux échanges. Les conditions de l'enquête sont ce qu'Alain Blanchet et Anne Gotman (2015) désignent comme la « scène » de l'entretien et sa « programmation temporelle ». La scène désigne les lieux, les places physiques prises par les partenaires de l'entretien, la localisation dans l'espace familier de l'interviewé ou dans celui de l'interviewer, etc. La programmation temporelle correspond à la « tranche horaire de l'entretien et notamment la façon dont il s'inscrit dans la séquence des actions quotidiennes des interviewés » (Blanchet et Gorman, 2015). Enoncé plus simplement, les notes prises dans le journal de terrain renseignent sur les lieux ou les moyens de communication utilisés, au téléphone, en visioconférence, sur place dans les habitations, les magasins, les granges, dans les jardins ou au bord des champs, etc. ; la possibilité ou non de déplacement sur place, d'enregistrement de l'entretien, la présence d'autres personnes autour de l'enquêté, de la famille, de collègues, de supérieurs hiérarchiques, ou encore la

temporalité de l'entretien, c'est-à-dire la durée, le moment de la journée, entre deux tâches ou au moment de s'occuper du repas, des enfants, etc. Entre autres paramètres de l'entretien, les difficultés rencontrées sur le terrain, les conditions de mise en relation, ainsi que les facteurs d'inégalités entre les partenaires de l'entretien possèdent leur importance ; j'essaie donc de rendre compte de ces effets, propres à la « relation genrée », à la « différence d'âge et de position sociale », à la supériorité du local sur le non local ou l'inverse, à la supériorité du professionnel ou du chercheur selon les situations (Blanchet et Gotman, 2015). Tenir ce journal me permet de décrire les situations d'entretien mais aussi de noter des observations supplémentaires au discours. Je tiens compte de certains détails pour ne pas les faire disparaître par l'analyse (Datchary, 2013) ; ces détails sont produits par la situation d'entretien et par la personne rencontrée : « les mots mais également les intonations, les rythmes d'élocution, les silences et hésitations sont autant d'indices produits par les « participants » pour façonner la situation » (Relieu *In* Datchary (Dir.) 2013). Cela implique de retranscrire au mieux les hésitations, le rythme de l'interlocuteur mais aussi de donner de l'importance à des indices tiers comme l'ambiance, les interactions avec les personnes présentes à côté de la situation d'entretien.

Pour synthétiser, j'utilise le journal de terrain pour faire émerger des thèmes peu explicites dans les discours, ou bien pour éclairer certaines déclarations grâce à des impressions issues de la situation. Il me permet de soulever des limites de l'enquête ou les rapports de pouvoir ; parfois au travers d'une relation de pédagogie voire de paternalisme entre l'acteur et moi, parfois de défiance ou d'autocensure vis-à-vis de la posture scientifique, ou encore de confiance, de partage, etc. C'est donc un moyen de me situer dans le travail d'enquête, par rapport aux personnes rencontrées ; particulièrement pour l'étude de cas, où la très grande majorité des entretiens ont été conduits sur place, dans les exploitations agricoles, les structures ou au domicile des personnes. Le journal de terrain permet aussi de relier les entretiens à des éléments de contexte qui les ont influencés. La partie panorama implique un périmètre d'enquête très large, sur une aire géographique étendue, induisant un plus grand recours à des moyens de communication à distance. Au-delà de cette contrainte, induite par un choix volontaire, s'ajoutent des contraintes contextuelles fortes associées à la crise sanitaire du covid-19. Sur 69 entretiens, j'ai réalisé 33 entretiens par téléphone, 13 en visioconférence et 23 physiquement chez les personnes. J'ai conduit l'enquête de terrain sur des périodes de confinement, de couvre-feu, de restriction des déplacements des personnes et de mesures sanitaires en face à face. La crise sanitaire a alors des effets directs sur les personnes rencontrées et sur l'activité des filières agricoles. Le covid est un élément incontournable de cette enquête de terrain.

Cette dernière se déroule en plusieurs temps entre 2020 et 2023. Les entretiens exploratoires démarrent à partir de janvier 2020 et sont réalisés pour l'essentiel durant cette même année. Les entretiens constitutifs du panorama ont lieu entre mars 2020 et janvier 2023, avec une majorité d'entre eux sur les années 2020 et 2021. Enfin, l'étude de cas démarre en octobre 2020 et s'achève en mai 2022, avec une très grande partie des entretiens sur l'année 2021. Le journal de terrain est constitué de deux types de sources ; d'une part des notes écrites et des enregistrements vocaux réalisés juste après les entretiens lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés ou qu'une impression particulière se dégage, d'autre part des notes rédigées a posteriori à la fin de l'enquête de terrain. Pour l'essentiel, je le rédige après coup, plutôt sous la forme d'une reconstruction d'un journal de terrain que de notes prises sur le vif. J'opère un retour sur chacune des situations d'entretien, à froid, afin de consigner des notes descriptives sur les situations d'entretien. Je rédige donc mon journal de terrain à proprement parler à la fin du mois de janvier 2022, alors que l'étude de cas est presque terminée. L'intérêt de ce travail à posteriori réside dans l'éclairage de certaines situations par l'expérience et sur la hiérarchisation opérée entre les informations et les impressions. Ce sont à la fois des observations visuelles et des impressions, restées vives après les entretiens, constitutives de l'expérience de terrain. L'oubli, le retour sur des situations passées, l'éclairage permis par l'expérience et le cumul des

entretiens mais aussi la meilleure connaissance des acteurs (Datchary, 2013), sont autant d'éléments subjectifs mais porteurs de sens. Cet exercice me permet de revenir sur les éléments les plus marquants et de pouvoir analyser ses situations d'entretien passées grâce à l'expérience des entretiens suivants. Les détails qui paraissaient anodins mais qui finalement restent en mémoire, prennent du sens avec du recul, suite à une nouvelle écoute des enregistrements pour le travail de retranscription. Il est aussi précieux pour ne pas perdre le fil d'une enquête étalée dans le temps, où les acteurs se sont transformés au fil du temps, en raison du covid, mais aussi des réorganisations de filières et d'acteurs. Toutefois, il s'avère illusoire de prendre en compte l'ensemble de ces changements, rapides et nombreux dans le monde agricole. À la suite de l'étude de cas par exemple, la coopérative Unicor en Aveyron opère une fusion[146] avec la Capel dans le Lot, devenant alors Natera[147] en avril 2024. Loin d'être anecdotique, cette fusion s'inscrit dans une dynamique de concentration des acteurs, et impliquera probablement des changements pour les acteurs de ces territoires ainsi que pour les productions concernées, dont le veau d'Aveyron et du Ségala.

Le contenu même du journal de terrain ne pouvant pas être rendu suffisamment anonyme, je n'en propose pas d'extrait en annexe de la thèse. Les paragraphes qui suivent constituent donc une synthèse des éléments les plus importants et proposent une montée en généralité sur le contexte de l'enquête de terrain.

b) Contenu. Journal de terrain

Les conditions et les lieux de réalisation des entretiens ont un effet important sur leur déroulement. Pour les éleveurs, les entretiens ont lieu dans leur habitation, ou bien dans un lieu de l'exploitation agricole comme la grange ou encore la stabulation, au milieu des animaux. Quand l'entretien a lieu dans l'habitation, la visite de l'exploitation a souvent lieu en amont et n'est pas enregistrée. L'éleveur ne la présente pas une nouvelle fois durant l'entretien et ces informations sont donc perdues. En revanche, l'observation des bâtiments d'élevage, des abords et des champs alentours est une source d'informations importantes sur la façon de travailler, sur une certaine vision de l'agriculture.

Les exploitations visitées lors de l'étude de cas sont majoritairement situées dans des paysages très agricoles, à l'exception de quelques-unes, situées dans le périurbain de petites villes et d'une exploitation particulièrement marquée par la présence de bois, d'une rivière, d'un environnement accidenté et protégé. L'environnement de l'exploitation c'est aussi, la plupart du temps, le cadre de vie de l'éleveur et de sa famille.

[146] À ce jour, sous réserve de la validation de l'autorité de la concurrence.
[147] CAPEL et UNICOR finalisent leur fusion, *La coopération agricole*, 2024 : https://www.lacooperationagricole.coop/ressources/capel-et-unicor-finalisent-leur-fusion

Figure 5 -Photographie d'un paysage de prairies du Ségala, Aveyron



Pour une partie des éleveurs, le morcellement des parcelles ou la localisation de l'exploitation sur plusieurs sites géographiques, parfois sur plusieurs communes voire départements, ne permet pas d'apprécier visuellement l'intégralité de ce cadre de travail ou de vie.

En veau d'Aveyron et du Ségala, les éleveurs et les éleveuses sont presque tous issus du milieu agricole et reprennent fréquemment l'exploitation de leurs parents, ou s'associent à d'autres éleveurs sur des exploitations déjà existantes. L'élevage de veau a souvent été choisi par la génération précédente et fait partie du paysage de l'exploitation. Ainsi, il est très fréquent de trouver sur les exploitations à la fois des bâtiments anciens et des bâtiments neufs, ou encore des hybridations avec d'anciens bâtiments modernisés. L'observation de ces bâtiments distinguent les exploitations les unes des autres. Avant d'apporter davantage d'éléments sur les visions du modèle agricole et de l'élevage de veau portées par ces éleveurs, je note ainsi fréquemment la présence de gros tracteurs et de grands bâtiments neufs ou en construction chez les éleveurs les plus jeunes. Une partie des éleveurs les plus âgés a conservé des bâtiments construits dans leur jeunesse ou qu'ils ont hérités de leurs parents puis modernisés par touches au fil du temps. Quelques exploitations sont encore à l'ancienne, plus sombres, plus petites, plus exiguës. Les bâtiments les plus modernes sont parfois désignés par les éleveurs les plus âgés comme des « cathédrales à vaches » et ils déplorent l'artificialisation des sols par des bétonnages excessifs, la construction de bâtiments imposants. Pour d'autres éleveurs, ces bétonnages sont le gage d'abords propres et d'un travail bien fait. J'observe souvent la présence de plusieurs bâtiments de plusieurs époques sur les exploitations ; les anciens bâtiments sont réemployés pour les génisses et les vaches gestantes par exemple, au moment de la construction d'un nouveau bâtiment plus spacieux pour les veaux, les mères et les tantes, à l'occasion d'une augmentation de

cheptel ou pour diminuer le chargement des bâtiments. Ces éléments visibles dans le paysage des exploitations témoignent de leur trajectoire historique, parfois de leurs agrandissements successifs. De cette expérience de terrain, je tire l'impression d'exploitations parfois fortement dotées en capital, en matériel, pour des exploitations qui demeurent petites ou moyennes. Quelques-unes se démarquent par leur grande taille et leurs vastes bâtiments, particulièrement pour des Groupement Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) à trois ou quatre associés. Les plus jeunes rencontrés lors de l'enquête investissent souvent lourdement, alors que les plus âgés de l'échantillon ont déjà amorti leurs investissements passés et ne souhaitent pas investir à nouveau. Les éleveurs entre 40 et 50 ans se situent dans un entre-deux et certains décrivent leur exploitation avec le souhait de ne pas s'endetter trop à ce moment de leur vie.

Figure 6 -Intérieur d'un bâtiment d'élevage en veau d'Aveyron et du Ségala, Aveyron



Finalement, la visite des bâtiments et des abords est l'occasion pour les éleveurs de montrer, de faire des commentaires sur leurs choix mais aussi sur ceux des autres, sur la tenue des exploitations etc. Ces moments, hors des entretiens, s'avèrent importants parce que les éleveurs se situent par rapport aux autres, voisins ou éleveurs d'une autre génération, en similitude ou à distance d'eux. À l'intérieur des bâtiments, je relève mes impressions sur les conditions de travail, j'observe la modernité des équipements d'automatisation ou les bricolages faits maison mis en place afin de faciliter le travail, la manutention des charges lourdes, de l'alimentation, etc.. Ces équipements, plus ou moins coûteux et conformes, permettent d'effectuer le travail seul et sans aide pour nombre d'entre eux, notamment

chez des éleveuses. Sans avoir pu le mesurer précisément, je retiens de ces visites une impression que les jeunes rencontrés investissent souvent dans des outils plus automatisés pour soulager le travail (pailleuse, mélangeuse, distributeur d'aliment) et que les éleveurs plus âgés ont conservé les pratiques les plus astreignantes et les plus physiques. Quant aux extérieurs, je n'y passe pas beaucoup de temps et ne voit que peu les prairies. Le terrain a lieu surtout en hiver, dans des conditions météorologiques peu favorables mais à une période où les éleveurs sont plus disponibles. J'observe également une mise en avant par les éleveurs des bâtiments et de leurs abords, plus que des champs et des prairies. Si les vaches pâturent une partie de l'année, les veaux sont rapidement élevés à l'intérieur. Leurs conditions de logement constituent une préoccupation majeure et les bâtiments un lieu de travail important.

Lorsque l'entretien a lieu dans les bâtiments, je remarque le calme des animaux, même dans les bâtiments les plus grands et les plus chargés, la tranquillité. Les mères sont calmes, bien que craintives lorsqu'elles sont avec leurs petits, les veaux sont joueurs et curieux. Lors d'un entretien, un petit veau mordille les sangles de mon sac ; un peu plus tard sa mère meugle, parce qu'elle croit que notre présence dans le couloir, entre elle et son petit, sonne l'heure de la tétée. Dans une nouvelle exploitation, lorsque l'éleveur me fait entrer dans l'un des parcs des veaux, ceux-ci d'abord prennent peur et s'éloignent, puis ils s'approchent pas après pas, en groupe et curieux comme des chats, pour donner quelques petits coups de tête. Dans une autre exploitation à nouveau, un tout jeune veau reprend des forces sous une lampe chauffante à l'écart des autres, victime d'une hypothermie. Lorsque l'éleveur ouvre une barrière pour déplacer des veaux, excités ils sautillent comme pour une sortie au pâturage. Le calme des animaux, le caractère joueur des veaux, les qualités maternelles des mères sont pour les éleveurs autant de qualités, d'arguments mis en avant, apportant la preuve visuelle et concrète de leurs bonnes pratiques, de leurs savoir-faire pour élever, guider et soigner leurs animaux.

Lorsque l'entretien a lieu dans les habitations, il se déroule juste avant le déjeuner en compagnie des parents, lors d'une pause-café en milieu de matinée servie par la compagne de l'éleveur, en milieu d'après-midi avant que les enfants ne rentrent de l'école et que ne commence une seconde journée pour les éleveuses seules ou dont le mari travaille à l'extérieur de l'exploitation. Des membres de la famille sont souvent présents, à côté, lisant le journal, rangeant la maison, préparant le repas, s'attardant pour participer aux échanges avant de partir au travail, faire des courses, chercher les enfants. Ces situations sont importantes, rares moments de répit pour certains dans le rythme intense de la journée, ou au contraire comme une interruption naturelle permise par un rythme de travail flexible et une grande importance donnée au temps en famille. Les personnes présentes autour écoutent les échanges, interviennent parfois pour apporter des précisions, nuancer ou contredire. Ne pouvant tout raconter, je choisis quelques situations d'entretiens intéressantes. Il y a cette éleveuse gérant sa vie de famille et qui voyant passer son fils dans le salon l'interroge sur ses devoirs. En décrochage scolaire depuis le covid, il est surveillé par sa mère comme du lait sur le feu. Il y a cet éleveur, maussade et largement démotivé, que sa femme secoue pour qu'il ne minimise pas son travail, ses engagements, ses accomplissements. Elle apporte de nombreuses précisions, explicite ses non-dits, sans qu'il ne s'y oppose. Il y a cet autre éleveur très actif, aux très nombreuses responsabilités, qui se fait interrompre et reprendre par sa famille depuis la pièce voisine, parce qu'il n'aurait pas dû travailler à cette heure tardive alors qu'un évènement de famille se prépare. Il y a ces parents âgés à côté du jeune éleveur, qui soulignent ce qu'ils auraient voulu faire différemment et ce qu'ils apprécient dans les choix de leur fils, apportent des éléments sur la trajectoire de l'exploitation, hochent la tête ou ponctuent d'onomatopées le discours du fils. Il y a ce père très âgé, qui intervient souvent pour parler du passé, du début de la filière, mais contrôle aussi l'entretien. Lorsqu'il quitte le salon pour aller se coucher, fatigué par des séquelles du covid, sa fille se libère et parle ouvertement, du poids des anciens, de la tradition, de la difficulté de faire sa place face à son père. Enfin il y a l'éleveur qui voyant son père au bout du chemin, en profite pour expliquer qu'il souhaite à tout prix faire

différemment de lui, ne pas être esclave de son travail, de ses vaches, et voir grandir ses enfants. Être présent pour eux.

Les entretiens par téléphone sont surtout réalisés avec des professionnels de structures agricoles, des responsables d'ODG, d'entreprise, tant pour l'étude de cas que pour le panorama. Ces entretiens sont plus complexes à mener. Sans contact visuel et sans rencontre préalable, ils engendrent des incompréhensions, peuvent-être inaudibles par moment et surtout revêtent un caractère très impersonnel. Il n'y a pas de relation établie entre les partenaires de l'entretien. Le téléphone a tendance à nuire à la fluidité de l'échange par rapport à un face à face et provoque souvent un effet « tunnel », où l'interlocuteur déroule un discours bien rôdé, habituel et difficile à enrayer. Il m'a toutefois permis de réaliser des entretiens avec des personnes géographiquement éloignées ou qui manquaient de temps. J'ai ainsi pu mener un entretien avec une éleveuse après sa double-journée de travail, partagée entre l'exploitation, les responsabilités prises dans des structures agricoles et sa vie de famille, parce que passer un coup de téléphone tard le soir est plus simple pour elle que de se libérer en journée. Autre intérêt de l'entretien par téléphone, au fil du temps les interlocuteurs ne perçoivent plus aussi fortement le cadre formel de l'entretien ; ils ne voient pas le guide d'entretien, la prise de note ou le téléphone utilisé pour l'enregistrement. La conversation téléphonique permet aussi à certaines personnes de développer plus longuement, dans des moments de monologue à haute voix. Les entretiens en visioconférence sont similaires mais permettent d'avoir un contact visuel, de disposer d'informations sur les réactions, etc. La visioconférence est aussi un dispositif utile pour conduire des entretiens collectifs, ou pour montrer des supports de présentation, des données. Ces entretiens sont souvent plus fluides qu'au téléphone.

Trois thèmes émergent de mes observations de terrain. D'abord ce qu'elles disent de la relation entre l'enquêté et moi, doctorante, ensuite ce qu'elles disent du climat de méfiance ou de défiance, sensible malgré le très bon accueil qui m'a été réservé, et enfin du contexte de la crise sanitaire du covid.

Sur la relation avec les personnes enquêtées, je souligne tout d'abord la facilité que j'ai eu à prendre contact avec elles, grâce à mon inclusion dans des relations institutionnelles fortes. Mon appartenance à l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan, à la Chaire In'FAAQT, ainsi que les relations de ces structures avec les professionnels des filières agricoles en région Occitanie a largement facilité le travail d'enquête. Sur ce point, je souligne l'aide apportée par l'Irqualim pour débroussailler les premières pistes de terrain, et la forte implication de l'Interprofession Régionale du Veau d'Aveyron et du Ségala (IRVA). L'IRVA s'est montrée immédiatement intéressée par cette thèse, m'a accueillie, fourni des données et des contacts ; cette aide a été particulièrement précieuse pour rencontrer des acteurs de la transformation et de la distribution, moins à même de répondre positivement à mes demandes sans introduction. Cela a à la fois accéléré le travail de terrain mais l'a aussi orienté, puisque de fait l'ODG et interprofession de la filière a opéré des choix. Par exemple, je n'ai probablement pas rencontré les éleveurs les plus en difficulté. L'IRVA est aussi un partenaire de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan et d'autres personnes rencontrées pour le panorama en sont d'anciens élèves, en raison de son implantation dans le Sud-Ouest.

Dans la grande majorité des cas, j'établis rapidement une relation de confiance avec les éleveurs ; du fait de mon âge, de mon appartenance à une école d'ingénieurs, ils me perçoivent parfois plus comme une étudiante ingénieure qu'une doctorante, réalisant un stage, avec plus d'intérêt pour le milieu agricole que ne l'auraient certains chercheurs. Je suis parfois perçue comme proche de l'âge de leurs enfants en études supérieures. Dans ces cas-là, une relation de pédagogie s'installe souvent entre l'éleveur et moi, parfois teintée de paternalisme. À l'inverse, parmi les éleveurs les plus jeunes, certains sont intimidés par la prise de parole, par le dispositif de l'entretien, et adoptent un discours laconique. Des éleveuses soulèvent le fait que je sois une femme, soit pour rechercher une forme de complicité,

de compréhension, soit pour me mettre à distance ; l'une d'elles précise par exemple d'entrée qu'elle n'est surtout pas féministe, sans que le sujet n'ait été abordé. Enfin pour finir de me situer dans ces entretiens, mon appartenance à la ville de Toulouse est un élément important. L'opposition entre les gens de la ville et les gens de la campagne est fréquemment soulevée, la ville mise à distance parce que jugée ignorante des réalités rurales et agricoles. En revanche, ma connaissance de la région, dont je suis originaire, et mon appartenance à une école d'ingénieurs agronomes renforcent la proximité avec les personnes rencontrées.

Je remarque une différence de posture et d'aisance selon le mode de déroulement de l'entretien et les responsabilités des personnes rencontrées. Les entretiens téléphoniques ou en visioconférence se déroulent en majorité avec des responsables de structures, présidents, directrices, animatrices ou animateurs, habitués à l'exercice et à l'aise dans la prise de parole. Les éleveurs, pour la plupart moins habitués à l'exercice, ont été rencontrés en face à face et dans leur lieu de travail ou de vie ; certains ont refusé l'enregistrement de l'échange, craignant que leur discours ne soit déformé et retourné contre eux. L'un d'entre eux redoutait également la prise de photographies et le risque de diffusion sur les réseaux sociaux. Parmi les éleveurs, ceux disposant de responsabilités importantes dans leur filière ou dans une structure agricole sont plus à l'aise et habitués à répondre à des personnes extérieures. Ils ont l'habitude de formuler un discours sur leur propre travail et estiment avoir du recul sur les enjeux agricoles. Enfin, quelques-uns sont enthousiastes de pouvoir présenter pour la première fois leur travail, leur exploitation, que je m'intéresse à leur filière ; ils m'interpellent sur certains sujets pour relayer des messages, auprès d'autres chercheurs ou bien auprès des étudiants ingénieurs.

En outre, je remarque un climat d'inquiétude ou de méfiance au cours de l'enquête de terrain, allant de la crainte à la défiance dans certains cas. De nombreux éleveurs expriment leur inquiétude en amont des entretiens ou au moment de les clore, inquiétude vis-à-vis de la représentation de l'agriculture dans les médias, de la diffusion de leurs propos sur les réseaux sociaux, jusqu'à la peur d'intrusions de personnes extérieures sur leur exploitation ou dans leurs bâtiments d'élevage. Une éleveuse jette régulièrement des coups d'œil à l'extérieur pour s'assurer que personne ne rentre dans l'exploitation alors qu'une voiture vient de se garer à proximité de ses champs, une autre déplore de devoir d'abord se méfier des visiteurs avant de pouvoir répondre à leurs questions. Plusieurs éleveurs m'interpellent en dehors des entretiens sur les images ou vidéos diffusées par des associations s'opposant à l'élevage sur les réseaux sociaux, beaucoup craignent de voir exposés des animaux malades ou blessés, de voir remis en cause leur façon d'élever des animaux, alors qu'ils expliquent y porter beaucoup d'attention, faire du mieux qu'ils le peuvent. Quatre d'entre eux me demandent, sur le ton de l'humour mais avec une réelle inquiétude, si j'ai des liens avec la télévision, avec Elise Lucet, ou avec des associations opposées à l'élevage. De manière plus ou moins explicite, les éleveurs expriment une peur de perdre la maîtrise de leur image et de leur discours, dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux. Le sentiment d'incompréhension de leur métier par le grand public et d'une rupture entre ville et campagne, alimente cette peur. Une forme de discours professionnel voire syndical leur permet de se défendre, de se protéger. Comme évoqué plus haut, certains d'entre eux voient aussi dans l'entretien un moyen d'interpeler la recherche ou l'enseignement agricole sur des enjeux précis.

Du côté des ODG, les animateurs et animatrices des filières s'engagent fortement pour la défense de leur filière, conscients des difficultés de leurs éleveurs. Ces personnes ont souvent tenu à bout de bras le fonctionnement du collectif pendant la crise du covid et se sont retrouvées sur tous les fronts pour assurer un fonctionnement normal ; il fallait continuer d'assurer les missions habituelles, pallier le manque de moyens humains et les nouvelles difficultés des filières directement impactées par la crise sanitaire. Pour deux ODG, c'est à nouveau la crainte de perte de contrôle du discours et de l'image de

la filière qui prend le dessus. Ces entretiens sont plus tendus. Pour les acteurs de l'aval des filières, de la transformation à la distribution, le travail de mise en relation préalable a permis de toucher des acteurs difficiles à joindre, cependant certains d'entre eux ont tout de même refusé de participer à des entretiens voire n'ont pas répondu. Les grands groupes de l'abattage, de la transformation de viande, les acteurs de la distribution et les plus grosses filières laitières se sont avérés moins faciles d'accès. J'ai eu plus de facilité lorsque les personnes rencontrées au sein de ces groupes ou de ces filières connaissaient déjà l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan ou bien quand je me présentais par l'intermédiaire de l'IRVA. Les personnes possédant de grandes responsabilités dans les plus grandes structures m'ont souvent déroulé un discours d'entreprise, préparé à l'avance, reflétant des positions publiques, refusant d'aborder certains thèmes. En revanche, cela n'a pas été le cas avec les personnes de ces mêmes structures les plus proches du terrain, possédant parfois même une habitude d'échange avec la recherche ou des établissements scolaires. Certaines organisations collectives sont devenues plus prudentes dans leurs prises de parole au cours du temps de l'enquête de terrain, échaudées par des éclats médiatiques pendant la période, des enjeux politiques récents propres à leur filière et des réorganisations internes conflictuelles.

Ce climat de prudence ou de méfiance est d'autant plus marqué que certaines de ces filières prennent la crise du covid de plein fouet. Il s'avère que d'autres, ou certains maillons des filières, ne sont pas tant affectés. La situation des acteurs est donc très contrastée et le covid semble certes constituer une crise, mais une crise parmi les autres. La crise sanitaire a eu des effets directs sur les personnes mais surtout pour ce qui nous concerne des effets économiques, directs et indirects. Ceux-ci sont très contrastés, entre les différentes filières mais aussi entre les acteurs au sein d'une même filière, selon le maillon concerné et selon les circuits de distribution[148]. Parmi les effets directs, il y a la fermeture plus ou moins longue de certains marchés, la restauration collective, la restauration commerciale, la fermeture temporaire des rayons à la coupe (Napoléone *et al*., 2022). L'arrêt des activités touristiques et l'effondrement de la fréquentation de certains territoires ont eu un impact marqué pour quelques filières comme le Taureau de Camargue, ou encore le Pélardon, largement vendu sur les marchés de plein vent. De manière plus indirecte, la crise sanitaire et la crise économique impactent à la baisse la consommation des produits festifs et hauts de gamme proposés par les filières de qualité. Mais la crise sanitaire liée au covid-19 s'est surtout ajoutée à d'autres crises, comme celle de la grippe aviaire qui a touché de plein fouet les filières volailles et particulièrement la filière oie et canard gras du Sud-Ouest, celle plus diffuse du renouvèlement des générations, les pertes de volumes comme pour le bleu des Causses, les difficultés de rémunération des éleveurs par rapport au standard pour certains labels, etc. Les acteurs rencontrés sont pris dans un ensemble de difficultés socio-économiques et de crises, dans un contexte agricole tendu trouvant son expression notamment dans les mobilisations sociales et blocages routiers des agriculteurs en janvier et février 2024.

Si le contexte de crise du covid-19 est à resituer parmi un ensemble d'enjeux, les acteurs rencontrés se sont tout de même particulièrement exprimés sur le sujet et se trouvaient impactés par différentes mesures restrictives durant la période de l'enquête de terrain. Les éleveurs situés en espace rural évoquent généralement un moindre impact des confinements sur leur vie quotidienne et dans la pratique de leur métier d'agriculteur ; les confinements et autres mesures restrictives de déplacement sont perçus comme un problème plus aigu en ville qu'à la campagne. En revanche, ces mesures provoquent l'arrêt des réunions collectives, un affaiblissement des liens sociaux professionnels, voire la mise en pause de projets pour les ODG. Les ODG ont dû stopper un certain nombre de chantiers mais aussi absorber un surplus de travail, de suivi des éleveurs, de relationnel avec les autres acteurs

[148] Les démarches SIQO à l'épreuve de la COVID-19 :
quels impacts, quelles adaptations, quels enseignements ?, Irqualim, décembre 2020 : https://irqualim.fr/wp-content/uploads/2021/01/Synthe%CC%80se-e%CC%81tude-COVID-de%CC%81c2020.pdf

des filières. Parmi les personnes rencontrées, certaines craignent de tomber malade dans un métier qui ne permet pas de s'arrêter, ou craignent que leurs parents âgés ne tombent malades. La plupart du temps, le covid n'est pas directement un sujet central de préoccupation, à l'exception de deux entretiens où les éleveurs expriment une forte défiance vis-à-vis du port du masque et de la vaccination. Cela n'a cependant pas eu d'autres implication que de ne pas mettre de masque lors des entretiens. Sans que les mesures sanitaires soient directement responsables, j'ai aussi rencontré des éleveurs socialement isolés parce qu'ils semblaient dépassés par leur travail. J'ai aussi rencontré un éleveur particulièrement démotivé par l'avenir de la production, du métier, de la filière, dans un état de fragilité psychologique certain. Sans pouvoir en tirer de véritable analyse ou de quantification, ces impressions me semblent importantes dans un contexte de fragilité des éleveurs et des exploitations agricoles.

Chapitre 5 – Résultats : Panorama

Le chapitre 5 est consacré aux résultats issus du panorama des filières sous SIQO en élevage dans la région Occitanie. Il se compose de trois étapes principales. Tout d'abord, nous nous intéressons aux trajectoires de ces filières afin de resituer leurs enjeux dans des dynamiques temporelles de plus ou moins long terme. Dans un deuxième temps, nous nous concentrons sur le repérage des actions collectives menées par ces filières ou par les acteurs qui les composent, ainsi que des échelles qu'ils investissent. Dans un troisième et dernier temps, nous analysons les discours de ces acteurs et filières à propos de leur ancrage territorial et de la durabilité, restitués par sous-groupes de filières en raison de leurs caractéristiques sectorielles communes.

I. Trajectoires des filières du panorama

Afin de rendre compte des trajectoires de l'ensemble des filières du panorama, nous nous appuyons à la fois sur les entretiens réalisés avec les ODG et structures d'accompagnement des filières, sur nos recherches bibliographiques (notamment sur les cahiers des charges), mais aussi sur les fiches produit[149] fournies par l'INAO pour chacun des SIQO. L'ensemble des cartes des zones de production des IGP et AOC-AOP provient de cette unique source[150].

Pour chacune des filières, nous revenons sur les critères essentiels du ou des cahiers des charges, sur la caractérisation de la zone de production, sur les principales étapes de structuration collective et nous donnons quelques repères économiques sur la production. Ces thématiques sont présentes pour l'intégralité des filières présentées mais dans des proportions variables selon le niveau d'information disponible.

Nous faisons le choix d'organiser le panorama des filières de la région en identifiant des territoires distincts, où les filières présentes entretiennent des relations ou possèdent des caractéristiques communes. Ce choix s'impose plutôt qu'une approche par type de produit (laitier et viande ou bien selon le type de lait, etc.) en raison du caractère ancré de ces productions. Sans constituer une typologie précise, il nous permet de rendre compte de la localisation des filières dans des ensembles cohérents et des liens qu'elles peuvent entretenir. Nous identifions ainsi huit zones différentes :

- Le cœur Aveyron, partagé entre productions bovines au nord et à l'ouest et ovines au sud-est : veau d'Aveyron et du Ségala, bleu des Causses, Roquefort et Pérail

- La région agricole de l'Aubrac tournée vers l'élevage bovin : bœuf fermier Aubrac, génisse Fleur d'Aubrac, Laguiole et tome fraîche de l'Aubrac

- Une partie du nord de l'Occitanie partagée entre productions caprines et agneaux : Rocamadour, agneau fermier du Quercy, agneau fermier des Pays d'Oc, agneau Lou Paillol, agneau laiton de l'Aveyron

- Un grand quart Sud-Ouest de la France et des filières à cheval sur la région Nouvelle-Aquitaine : porc fermier et porc au grain du Sud-Ouest, jambon de Bayonne, canard à foie gras du Sud-Ouest, oie du Sud-Ouest et volailles de Gascogne

[149] Exemple de la fiche produit de l'appellation Roquefort, INAO : https://www.inao.gouv.fr/produit/3291
[150] Excepté pour la filière veau d'Aveyron et du Ségala, carte fournie par l'IRVA, 2024.

- Les régions agricoles de la Gascogne et de la Bigorre à l'ouest de la région : volailles du Gers, veau sous la mère et veau rosé du Gers, jambon et porc noir de Bigorre

- La chaîne des Pyrénées dans son ensemble : agneau des Pyrénées et tomme des Pyrénées

- Les zones de montagne et de piémont entre les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées Catalanes : mouton Barèges-Gavarnie, agneau sélection des bergers, Gasconne des Pyrénées, Rosée et Vedell des Pyrénées Catalanes

- Au sud-est, une zone entre influences cévenoles et méditerranéennes : salaisons de Lacaune, volailles du Lauragais, du Languedoc, poulet et chapon des Cévennes, Pélardon et taureau de Camargue

A. Le cœur Aveyron, entre bovins au Nord-Ouest et ovins au Sud-Est

Figure 7 -Zone de production du veau d'Aveyron et du Ségala, bleu des Causses, Roquefort et Pérail

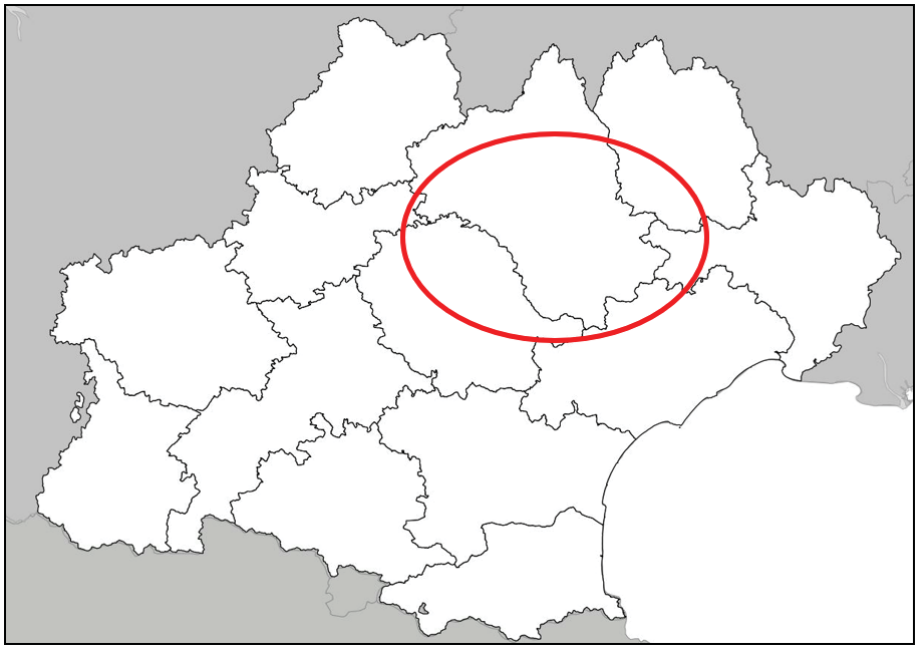

1. *Le veau d'Aveyron et du Ségala, filière emblématique d'un développement agricole singulier en Aveyron*

L'Aveyron constitue un important bassin bovin laitier où existe une tradition d'élevage de veaux sur de petites exploitations agricoles, qui bien qu'ayant connu un agrandissement dans les années 1960, sont restées de taille modeste. Une partie de ces veaux est conservée et ils sont nourris au lait de leur mère, complémentés avec des céréales et particulièrement au seigle sur les terres du Ségala. Au XIXème siècle ces veaux sont vendus dans la région mais aussi pour les hôpitaux de Paris ainsi que dans le sud-est de

la France, où la demande en viande est forte. Avant la structuration de la filière, les veaux lourds traditionnels s'écoulent sur les foires du département[151], à un prix négocié entre l'éleveur et le marchand. Les années 1950 et 1960 sont deux décennies de développement de l'export, vers l'Italie et l'Espagne. La filière telle qu'elle existe aujourd'hui voit le jour au début des années 1990 à l'initiative de jeunes éleveurs du département qui structurent la production et les marchés, en recherche d'une meilleure valorisation de leurs animaux[152]. Elle regroupe aujourd'hui 578 élevages, 836 éleveurs pour quelques 17 696 veaux labellisés[153]. Le Veau d'Aveyron et du Ségala (VAS) désigne alors une viande sous IGP et label rouge. C'est un veau lourd entre 250 et 420 kg vif[154], âgé de 6 à 10 mois[155], élevé sous la mère, non sevré, nourri au pis deux fois par jour jusqu'à son abattage et complémenté aux céréales[156]. Issu d'un père de race Limousine ou Blonde d'Aquitaine essentiellement ainsi que d'une mère des mêmes races ou croisée, la viande de ce veau est caractérisée par sa couleur rosée. Il est plus foncé que le veau de boucherie, de couleur blanche, ou que les veaux de lait, très légèrement rosés.

Le Ségala désigne une région naturelle encadrée par l'Aubrac, les Causses du Quercy et le Lévezou, formant une unité paysagère et correspondant à une tradition d'élevage et de cultures. Cependant l'aire de l'IGP ne s'y limite pas et englobe les régions naturelles voisines. Elle définit une aire géographique située à cheval sur cinq départements, l'Aveyron, le Tarn, le Lot, le Tarn-et-Garonne et le Cantal. En revanche, la majeure partie de la production est localisée sur le Ségala Aveyronnais et Tarnais, où les élevages y sont plus denses et où se situe un grand nombre d'acteurs de l'aval. Territoire de petites exploitations diversifiées à la fin du XIXème siècle, il se spécialise en élevage au XXème en un bassin bovin lait à l'ouest et un bassin ovin lait au sud-est. Retraçant les grandes étapes d'un développement agricole singulier dans le Ségala Aveyronnais, Michel Lablanquie (1992) rend compte de l'importance de l'élevage sur le territoire en ces termes : « L'élevage en Ségala est au premier plan de l'élevage départemental, l'élevage en Aveyron, au premier plan de l'élevage régional […] ; Aujourd'hui, sur à peine plus du quart du territoire agricole départemental, le Ségala concentre de 40 à 60% de l'élevage en Aveyron ». D'abord plus important bassin bovin lait de Midi-Pyrénées il est ensuite supplanté par la production ovine dans les années 1980 (Lablanquie, 1992). Caractérisé par des exploitations de taille moyenne et plutôt intensives en capital[157], les veaux gras y sont une source de diversification des revenus. La création de la filière veau d'Aveyron et du Ségala illustre bien la trajectoire de ce territoire ; le développement agricole y semble singulier, fruit des choix et des adaptations des éleveurs du Ségala, pendant la modernisation puis dans un contexte de détérioration des marchés (Lablanquie, 1992).

Dans les années 1960, le veau d'Aveyron trouve en effet l'essentiel de son marché en Italie, où le veau du piémont connaît une grave crise (Heuillet et Tranier, 2007). Le développement très important du marché italien finit par entrainer une baisse de la qualité de la production de veau d'Aveyron ; pour répondre à une demande toujours plus grande, les mauvaises pratiques et les produits frauduleux[158] se diffusent. Réagissant à cette détérioration et aux risques qu'elle fait peser pour la pérennité des

[151] A Villefranche de Rouergue, Naucelle, Laissac, Rignac, Baraqueville, Cassagnes-Bégonhès (Houillet et Tranier, 2007).
[152] Le cahier des charges de l'IGP indique qu'alors 40% des animaux sont exportés via des grossistes, le reste s'écoulant sur le territoire national.
[153] Données IRVA, 2018 : https://www.ja12.fr/wp-content/uploads/2018/05/VASUNICOR2018.compressed.pdf
[154] Plus précisément entre 170 et 250 kg en poids carcasse pour les femelles et entre 190 et 270 kg pour les mâles.
[155] Depuis 2008 il s'agit d'une dérogation accordée au veau d'Aveyron puisqu'au niveau européen le veau est supposé désigner un animal jusqu'à 8 mois maximum. Entre 8 et 12 mois l'animal est considéré comme un « jeune bovin » et ne peut être commercialisé sous la dénomination « veau ». Le cahier des charges du veau d'Aveyron et du Ségala précise cependant que les veaux sont en majorité abattus autour de 8 mois.
[156] Sans OGM ni ensilage.
[157] En travail, en investissement dans le cheptel et les bâtiments.
[158] Il peut s'agir de viande de mauvaise qualité ou de jeunes bovins étiquetés comme des veaux. Ces produits vont constituer jusqu'à 15% des exportations (Houillet et Tranier, 2007).

marchés, des éleveurs pionniers s'organisent localement avec le soutien de responsables syndicaux pour structurer la production. À la fin des années 1980, ils se coordonnent afin de contrôler la production et la commercialisation des veaux. En 1989 est créée l'Interprofession Régionale du Veau d'Aveyron et du Ségala (IRVA). Elle permet de poser des conditions de production mais aussi d'établir les premières étapes d'une traçabilité des animaux par l'identification des veaux IRVA par une boucle verte. Cette dynamique aboutit à l'obtention du label rouge en 1993, puis de l'IGP en 1996.

Figure 8 -Aire de l'IGP Veau d'Aveyron et du Ségala



IRVA, 2024

Aujourd'hui encore l'ensemble des adhérents de la filière, acteurs privés et coopératifs, sont réunis au sein de l'IRVA dans deux collèges distinguant production et filières de l'aval. L'IRVA assume simultanément les fonctions d'interprofession de la filière et d'ODG des signes de qualité. L'adhésion aux démarches de qualité est un moyen d'augmenter la valeur ajoutée tirée de la production mais cet effort est aussi poursuivi grâce à une autre stratégie, simultanée, de relocalisation des débouchés sur le territoire national. Au début des années 1990 la dépendance au marché italien apparaît comme un problème, particulièrement suite aux dévaluations de la Lire en 1992, puis en 1994. La relocalisation se fait à partir de 1995 par un rapprochement avec l'entreprise Picard Surgelé d'une part, avec le distributeur Auchan d'autre part, alors en recherche de produits régionaux.

La filière s'organise en un ensemble de filières structurées par des organisations de producteurs (OP), des abatteurs et des structures d'achat, ainsi que des acteurs de la distribution propres à chacune d'entre elles, comme autant de filières de commercialisation, coordonnées par l'IRVA. La Société Anonyme 4R « Responsabilité, Régularité, Rigueur, Réussir » (SA4R) représente le collectif d'éleveurs

de veau d'Aveyron et du Ségala le plus important, constitué en structure d'achat. La SA4R réunit 300 éleveurs, actionnaires ou apporteurs, et commercialise ses veaux par l'abatteur Bigard et le groupe Auchan[159]. Ce partenariat ancien voit le jour au moment de la structuration de la SA4R dans les années 1990. Suivant un modèle collectif coopératif, 137 éleveurs adhèrent à Unicor et commercialisent leurs animaux via Ruthènes Viandes ou Cadars[160] auprès de Picard Surgelés notamment. La filière du veau d'Aveyron et du Ségala a dès ses origines la particularité d'être composée de collectifs aux règles différentes et d'avoir fait une place importante aux acteurs de l'aval, abatteurs, Grande et Moyennes Surfaces (GMS), magasins de coopérative, etc.

2. Bleu des Causses, AOP symbole d'un bassin bovin lait en déclin en Aveyron

Bassin bovin laitier important de la région Occitanie, l'Aveyron compte deux AOP en lait de vache, le Bleu des Causses et le Laguiole. Le Bleu des Causses est produit à la limite Sud-Est du massif central, sur un territoire délimité au nord par les monts et le plateau de l'Aubrac sur lequel est produit le Laguiole, les Cévennes et la Margeride à l'Est, les monts de Lacaune au Sud. Son histoire est intimement liée à celle du Roquefort, avec lequel il partage des pratiques et dispute son aire d'appellation. Il se situe en effet sur les mêmes causses calcaires, ce paysage issu de l'érosion naturelle, provoquant l'apparition de fleurines, aérations des caves naturelles où sont affinés le Roquefort et le Bleu des Causses. L'Ouest de l'aire d'appellation est partagé entre la partie aveyronnaise des gorges du Tarn et une zone plus vallonnée.

La transformation du fromage est réalisée dans les communes voisines de Roquefort-sur-Soulzon, c'est à dire Rivière sur Tarn au Nord-Est et Saint-Affrique au Sud-Ouest. La grande majorité de la production laitière est localisée en Aveyron, particulièrement à l'ouest dans les zones propices aux vaches, connues pour être plus riches pour leur alimentation que le sud de l'Aveyron, où se trouvent davantage les brebis. Mais au-delà de ces facteurs naturels, cette répartition de l'élevage bovin et ovin ainsi que la délimitation des deux aires d'appellation sont héritées de la trajectoire de ces deux filières. Il faut noter que l'aire de l'appellation s'étend aussi sur le Gard et l'Hérault mais qu'aujourd'hui aucun éleveur n'y produit de lait pour le bleu des Causses. Enfin depuis peu la Lozère compte à nouveau quelques exploitations engagées dans la démarche après une période d'interruption liée à l'arrêt de la production de l'AOP par la coopérative de la Haute Truyère[161].

Traditionnellement le bleu produit dans la région est un fromage de mélange de lait de vache et de lait de brebis, apparu dans une zone de transhumance où la transformation fromagère est un moyen de conservation du lait et permet la vente des produits vers le bassin méditerranéen. Le décret de 1925 interdisant le passage de tout autre lait que le lait de brebis sur la commune de Roquefort-sur-Soulzon consacre le fromage de Roquefort et exclut l'affinage du lait de vache dans ses caves naturelles. Les caves naturelles dites « bâtardes » utilisées jusque-là pour l'affinage de fromages vendus sous le nom roquefort sont abandonnées. À partir de là, le bleu de vache se développe en miroir de la structuration du Roquefort, les mélanges de lait sont abandonnés et les troupeaux se spécialisent en bovin ou en ovin. Le fromage est reconnu comme « Bleu de l'Aveyron » par un décret en 1945[162]. La filière partage

[159] Ainsi que Metro, Sodexo ou encore Sogeres.
[160] Historiquement via le groupe Arcadie Sud-Ouest jusqu'à son dépôt de bilan et son rachat par les groupes Bigard et Unicor.
[161] Coopérative appartenant au groupe agroalimentaire du sud de la France 3A, avant sa fusion avec le groupe SODIAAL en 2013.
[162] Cahier des charges de l'AOP Bleu des Causses : https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-4a26bad1-2827-4edb-b58e-b06c876f6781/telechargement

avec Roquefort une transformation industrielle de manière précoce. Elle se structure en 1934 avec la création du Regroupement Syndical des Fabricants de Fromage de l'Aveyron [163]. 41 fabricants commercialisant le bleu de vache sous la marque collective « Valmont » à partir de 1936. Il obtient l'AOC en 1953, devient Syndicat du Bleu des Causses en 1999 puis ODG de l'appellation. Le Syndicat du bleu des Causses est alors composé de trois collèges, le premier regroupant les producteurs de lait ainsi que les quelques producteurs fermiers, le deuxième regroupant les fromagers et le troisième les affineurs.

Figure 9 -Aire de l'AOP bleu des Causses

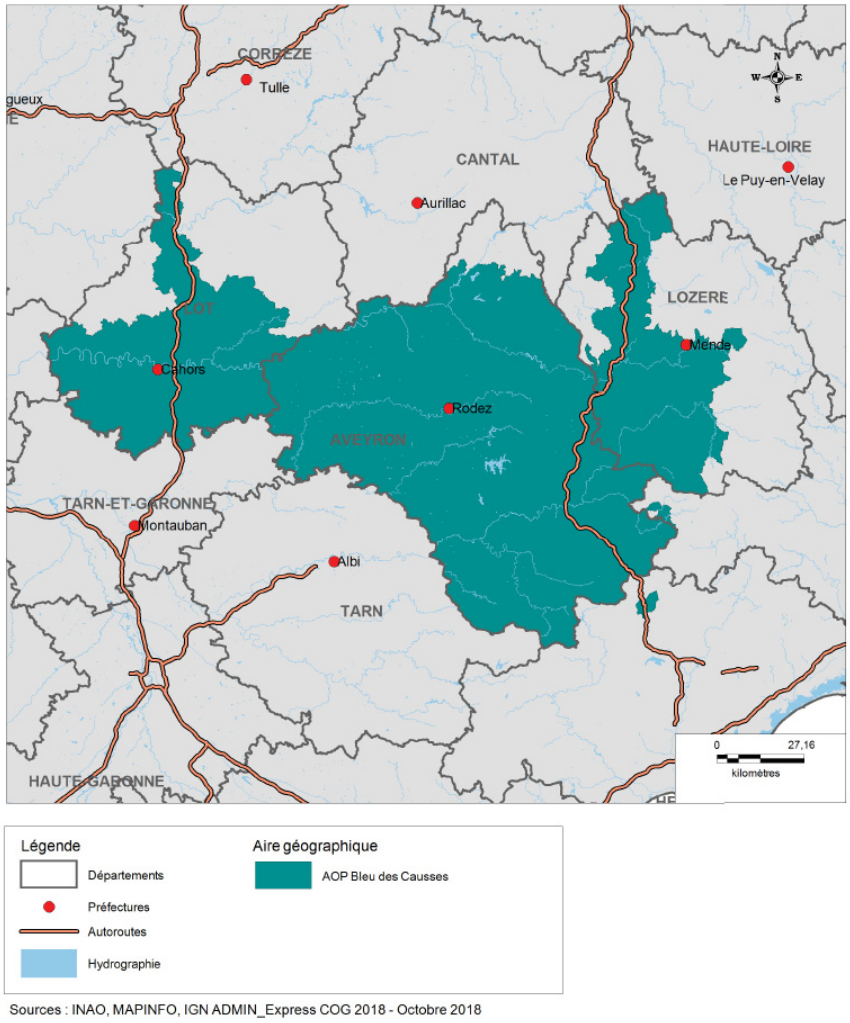

Sources : INAO, MAPINFO, IGN ADMIN_Express COG 2018 - Octobre 2018

Le bleu des Causses tel qu'il est défini dans son cahier des charges est un fromage persillé au lait entier de vache, de 70 à 190 jours après emprésurage, puis affiné 12 jours. Fabriqué à partir de lait thermisé ou cru, il est inoculé par piquage au *penicilium roqueforti*, comme le Roquefort. La production du lait, la transformation, l'affinage et la maturation doivent avoir lieu dans l'aire d'appellation. En termes d'élevage il n'y a pas de race définie pour les animaux, l'essentiel des règles concernent leur alimentation. Elle doit provenir à 80 % de la zone d'appellation, inclure 120 jours de pâturage minimum. Le pâturage est obligatoire pour les vaches en lactation et doit avoir lieu « dès que les conditions climatiques le permettent ». Les OGM sont interdits, en revanche l'ensilage est autorisé.

[163] Site internet de l'ODG de l'AOP Bleu des Causses : https://www.bleu-des-causses.com/decouvrir/fabrication-filiere/

Aujourd'hui en difficulté, la filière regroupe 76 producteurs de lait et fermiers selon le CNAOL, un seul transformateur assurant la première transformation, Lactalis, et deux affineurs, Sodiaal et la SICA Laqueuille[164] pour une production annuelle de 434 tonnes de fromage en 2022. L'INAO faisait état de 322 producteurs de lait, 3 transformateurs dont 2 coopératives et 1 industriel ainsi que 4 affineurs en 2005. La filière a perdu certains producteurs et opérateurs de l'aval, le bleu des Causses n'est plus transformé que par un seul industriel et les volumes de fromage commercialisés ont baissé de 20% entre 2012 et 2022. Cependant, une filière fermière au lait cru se développe dans le nord de l'Aveyron et en Lozère, notamment à l'initiative du GAEC de La Mésange, situé à Saint-Léger du Malzieu[165].

3. L'AOP Roquefort, fer de lance du bassin ovin laitier aveyronnais

La filière Roquefort, ancienne et structurée depuis plus d'un siècle, pionnière des appellations fromagères avec l'obtention d'une appellation d'origine dès 1925[166], est une organisation majeure du département de l'Aveyron et des territoires voisins. Fromage à pâte persillée au lait cru et entier de brebis, le Roquefort est ensemencé au *penicilium roqueforti* et affiné sur une période de 3 mois. En termes de pratiques d'élevage, le cahier des charges indique l'utilisation de la race de brebis Lacaune, l'alimentation à l'herbe, aux fourrages et aux céréales, dont trois quarts des volumes doivent provenir de l'aire de l'appellation d'origine. Le pâturage est obligatoire et quotidien dès que les conditions climatiques le permettent, les OGM sont interdits. Le bassin de collecte de production du lait de brebis pour la fabrication du fromage, ou rayon de Roquefort, s'étend aujourd'hui à un rayon de 100 km autour de la commune de Roquefort-sur-Soulzon. Il couvre une aire allant de l'Aveyron à l'est du Tarn, couvrant une partie de la Lozère, de l'Hérault, du Gard et de l'Aude.

Le cœur de l'appellation est situé sur les Grands Causses, plateaux calcaires de 800 à 100 mètres d'altitude où la présence ovine est ancienne. Elle s'étend à l'Est sur le Larzac, au Sud-Est sur les franges Cévenoles où les influences Méditerranéenne sont marquées, au Nord-Ouest sur le Ségala et le Lévezou, au Sud-Ouest sur la vallée du Tarn. L'aire d'appellation regroupe ainsi des zones de pâturage, de parcours et des zones herbagères. Traditionnellement plus présent sur les sols pauvres et donc sur le territoire de causses, l'élevage de brebis a cependant eu tendance à se décaler vers l'ouest de l'aire géographique, sur les terres devenues plus riches du Ségala et du Lévezou.

Jusqu'au milieu du XXème siècle, la production de lait de brebis dans le massif central est plus faible que la demande pour la transformation fromagère, il manque du lait et le bassin de collecte s'étend au sud de la France, c'est-à-dire au bassin de production Corse à partir de 1893 et aux Pyrénées Atlantiques à partir de 1904 (Millet, 2017). En raison de fraudes, de contrefaçons et des risques de désorganisation de la filière, la protection du Roquefort par une appellation d'origine est instaurée en 1925. Cela a pour conséquence une restriction de l'aire de fabrication à l'aire de collecte, une limitation de l'aire de collecte à la France métropolitaine et une obligation d'affinage sur le plateau du Combalou (Millet, 2017). Au sein de l'aire d'appellation actuelle, l'essentiel des éleveurs de brebis livrant leur lait pour la fabrication du fromage se situe sur le Sud de l'Aveyron, dans la partie ovine du département, ainsi que sur l'est du Tarn. La particularité règlementaire de cette filière qui impose strictement

[164] Lactalis commercialise sous le nom « Caves de Peyrelade », Sodiaal commercialise « l'Aigle noir » et la Sica Laqueuille commercialise « La Mémé ».
[165] Salon des fromages et des produits laitiers, Paris, 2023.
[166] Il s'agit de la première appellation d'origine pour une production fromagère. À partir de 1930 la filière crée une marque commerciale, « la brebis rouge », lui permettant d'exporter le Roquefort tout en assurant une protection du produit.

l'affinage du fromage sur la commune de Roquefort-Sur-Soulzon [167] explique en partie l'industrialisation ancienne de la production et une structuration en deux pôles, celui des producteurs de lait et celui des transformateurs propriétaires de caves. Les industriels et artisans localisés sur l'aire d'affinage possèdent un avantage certain, une « rente de situation », faisant d'eux des acteurs puissants (Millet, 2017). Ces quelques fabricants détiennent seuls la possibilité de produire du Roquefort, dont la Société des Caves qui assure 80% de la production en 1922 (Millet, 2017).

En 1935 est créée l'interprofession de la filière, la Confédération Générale des Producteurs de Lait de Brebis et des Industriels de Roquefort (ou Confédération Générale de Roquefort, abrégé CGR). L'objectif est de mettre en place une organisation collective pour « préserver le but des deux parties », producteurs et industriels (Millet, 2017). Chronologiquement la « densité laitière » (Frayssignes, 2005) qui caractérise la production permet l'implantation d'importants transformateurs, puis la proximité des éleveurs avec un point de collecte constitue l'un des facteurs majeurs de la localisation de ces éleveurs au sein de la zone d'appellation[168]. La dynamique contemporaine de la filière découle à la fois de la trajectoire de ses acteurs, organisés collectivement depuis longtemps, mais aussi des mesures de développement territorial mises en œuvre plus tardivement. En effet, à la fin des années 1990 le Sud de l'Aveyron et l'Est du Tarn sortent tout juste d'une longue période de déclin démographique et constituent toujours des zones de faible densité de peuplement, une préoccupation dont les collectivités ainsi que les acteurs productifs de la filière prennent la mesure. À cette période, une politique d'attractivité territoriale est mise en œuvre pour les entreprises, ainsi qu'une politique d'installation volontariste dans le département de l'Aveyron ; du côté des acteurs productifs un principe de « solidarité productive » lie les différents maillons, privilégiant des relations de solidarité et une prise en compte du milieu local, même pour les acteurs les plus puissants (Frayssignes, 2005).

La trajectoire de la filière Roquefort est un parcours de structuration collective polarisé autour de la CGR mais aussi de mise en place d'un modèle technique de production, porteur d'un développement agricole territorialisé et insufflé par la filière[169]. Le « modèle Roquefort de production ovin-lait » (Millet, 2017) est inventé dans un contexte d'isolement technique du système Roquefort, poussant les acteurs à trouver par eux-mêmes des leviers d'amélioration de la production (Frayssignes, 2005). Ainsi à l'initiative des entreprises industrielles et de la CGR, puis en collaboration avec l'INRA[170], le modèle technique naît d'une première étude des systèmes d'élevage du rayon de Roquefort entre 1950 et 1965, puis de la mise en place d'un nouveau modèle productif, performant et intensif ; en amont il s'agit de mener une sélection pour l'amélioration de la race Lacaune, d'une intensification fourragère, d'une amélioration de la maîtrise sanitaire et de l'alimentation des troupeaux, de la modernisation des bâtiments d'élevage et des machines à traire, en aval il s'agit d'une concentration des unités de transformation, ainsi qu'un remplacement de laiteries par des laiteries à plus grandes capacité de transformation (Millet, 2017). La CGR s'organise en différents services pour faciliter la mise en place de ce modèle, comme le service qualité et le service élevage.

Le changement de modèle productif conduit à une hausse de la productivité et de la production des élevages entre 1970 et 1980. À la suite de cela à partir de 1983 l'aire de collecte est réduite au seul bassin de Roquefort qui produit désormais suffisamment de lait pour fournir la demande. Autre

[167] Selon le cahier des charges, l'étape de l'affinage doit se dérouler dans les caves naturelles du Combalou, la première transformation du lait par les laiterie peut avoir lieu ailleurs.

[168] En ce sens le « rayon de Roquefort » se dilate à mesure que des laiteries s'installent dans les espaces les plus périphériques par rapport à la commune de Roquefort-sur-Soulzon (Vabre, 2015).

[169] Relativement délaissée par un développement agricole à l'œuvre dans le département concentré sur d'autres productions, l'initiative de la modernisation du bassin de Roquefort traduit aussi une volonté et une nécessité d'autonomie des acteurs de la filière (Frayssignes, 2005).

[170] L'INRA intervient sur l'amélioration du contrôle laitier et sur l'amélioration génétique de la race Lacaune.

conséquence, le bassin de Roquefort se spécifie et se restructure : les volumes augmentent, le nombre de producteurs baisse et les laiteries se concentrent. Selon la CGR, entre 1951 et 2004 la production passe de 33.2 millions de litres à 180 millions, tandis que le nombre de brebis traites augmente de 480 000 à 800 000 et que celui des producteurs baisse de 10 204 à 2 315 ; le nombre de laiteries lui chute de 690 en 1951 à 10 en 2004 (Frayssignes, 2005) ; cette concentration se poursuit toujours jusqu'à atteindre 7 fabricants et 9 laiteries en 2024.

En termes de gouvernance, aujourd'hui la CGR assure la fonction d'ODG de l'appellation et d'interprofession pour la filière. Elle est composée d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale de 98 membres. Son conseil d'administration fonctionne comme une instance collégiale et regroupe 25 membres, partagé en 10 délégués des fabricants et 15 éleveurs. La présidence alterne entre un fabricant et un éleveur chaque année. Si la CGR fonctionne selon ce principe d'équilibre, dans les faits les acteurs de l'aval possèdent un poids considérable et les producteurs sont peu organisés[171].

La filière obtient l'AOP en 1996. Elle constitue la 3ème AOP fromagère de France en volume en 2020[172], avec 16 012 tonnes[173] de fromage produites. Elle regroupe 1 577 élevages pour environ 3 100 éleveurs et quelques 769 000 brebis, pour une moyenne de 16 000 tonnes de fromage commercialisées par an entre 2016 et 2018. Mais l'importance de l'industrie de Roquefort ne se résume pas aux volumes transformés en Roquefort. Il existe en effet une différence importante entre les volumes de lait produits et les volumes transformés en AOP. Sur 172 millions de litres, 73.2 millions sont transformés en Roquefort, le reste est utilisé pour fournir des gammes de produits de diversification, dont du Pérail, mais aussi d'autres fromages et produits frais. En termes de débouchés le fromage d'appellation est présent dans toute la France mais il faut également souligner qu'un quart des volumes sont exportés. Au-delà de son importance comme débouché agricole et comme acteur territorial, l'activité laitière du bassin de Roquefort représente enfin 1 700 emplois salariés dans l'industrie de la collecte et de la transformation[174].

La présence d'acteurs industriels est ancienne, constitutive de la filière, mais la dynamique de concentration des laiteries s'est poursuivie jusqu'aujourd'hui. Les 7 fabricants actuels sont donc les maisons Carles, Combes, Gabriel Coulet, les fromageries Occitanes, Papillon, Société et Vernières. A la dynamique de concentration s'ajoute une entrée des grands groupes agroalimentaires, aujourd'hui détenteurs de certains fabricants et donc producteurs de la majorité des volumes de Roquefort[175]. Le groupe Lactalis est le premier à faire son entrée en achetant la Société des Caves et Producteurs réunis de Roquefort (SCPR) en 1992, en faisant l'une de ses filiales. Les Fromageries Occitanes, ancienne filiale du groupe 3A, sont absorbées par le groupe coopératif Sodiaal en 2013. En 2019, Savencia acquiert le Roquefort Papillon.

[171] France AgriMer, 2016, étude sur la dynamique des AOP fromagères : https://www.franceagrimer.fr/content/download/46211/document/ETU-LAI-Dynamique%20des%20AOP%20laiti%C3%A8res-2016.pdf

[172] 2ème AOP de France en volume en 2022 (CGR, 2022).

[173] Données de la CGR.

[174] Données des JA de l'Aveyron (2018) et de la CGR (2020).

[175] Au moment du rachat de Papillon par Savencia, 80% des volumes de Roquefort sont issus d'une filiale d'un grand groupe agroalimentaire, 52% pour le seul groupe Lactalis : https://www.lexpress.fr/societe/a-roquefort-un-fromage-ancestral-dans-l-oeil-de-l-agro-industrie_2184338.html

Figure 10 - Aire de l'AOP Roquefort

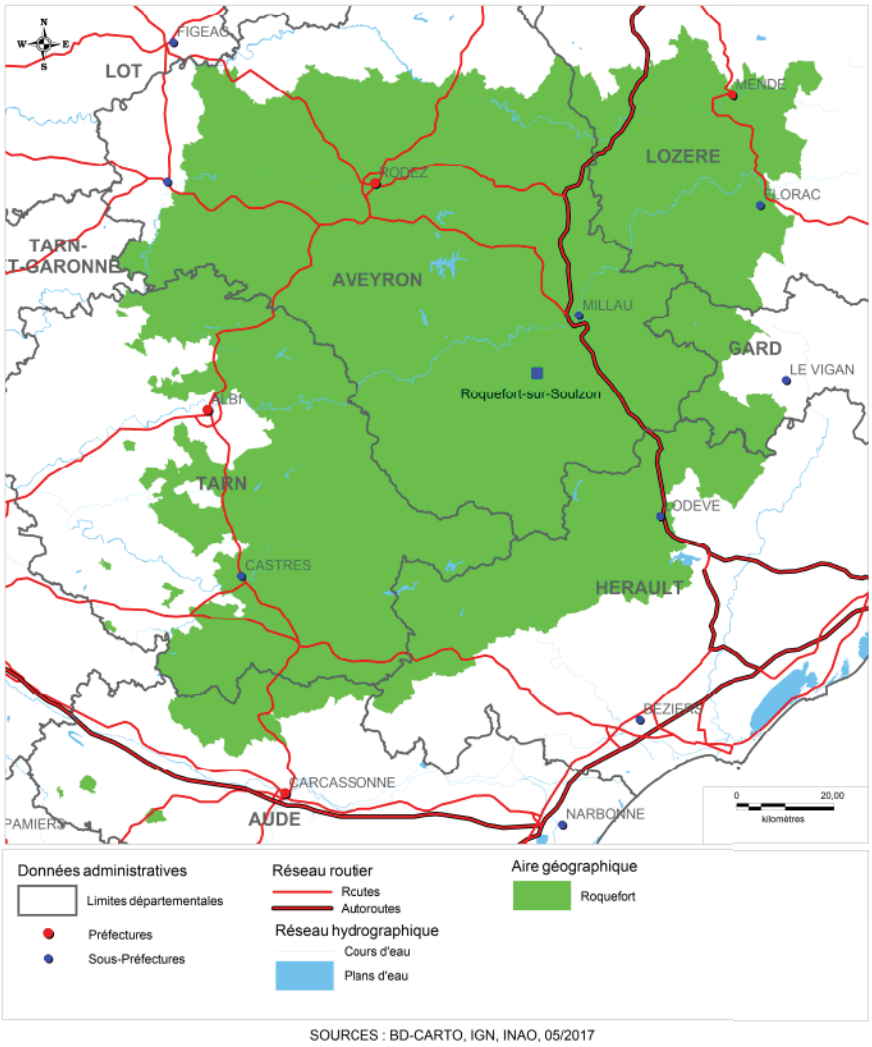

4. *Le Pérail, un long combat pour la reconnaissance dans le sillage du Roquefort*

La filière du Pérail se construit en lien avec celle du Roquefort. Jusqu'au début du XXème siècle c'est une production fermière complémentaire pour les éleveurs de brebis. En fin de période de lactation, lorsque les laiteries ne transforment plus en Roquefort faute de volume, ils transforment le restant de lait des troupeaux en Pérail. C'est sur le Larzac que le fromage connaît une première relance, portée par des éleveurs récemment installés dans le sillage de la lutte contre l'extension du camp militaire et en recherche de moyens de transformer leur production. À ce moment dans les années 1970, les industriels de Roquefort refusent d'abord de collecter le lait de ces nouveaux éleveurs pour des raisons essentiellement politiques, avant de se lancer eux-mêmes dans la transformation en Pérail. Il devient alors un produit de diversification de leur gamme permettant d'écouler davantage de production. Jusqu'à l'obtention de l'IGP en 2023, les fabricants de Roquefort commercialisent du Pérail ou des fromages similaires, notamment sous la marque « Lou Pérac », détenue par la Société des Caves, filiale de Lactalis. Ces produits ne sont pas identifiés par des SIQO mais l'essentiel des volumes de lait provient de troupeaux conduits selon le cahier des charges de Roquefort. D'autres acteurs comme la coopérative des Bergers du Larzac produisent aussi du Pérail et d'autres fromages de brebis à pâte

molle, dont une partie en Agriculture Biologique. Le Pérail, même sans AOP consacrée, est alors soutenu par les acteurs du territoire parce qu'il constitue un moyen de travailler au pays, de maintenir ou d'attirer des éleveurs (Frayssignes, 2005). À la fin des années 1980, le Pérail est essentiellement fermier et connaît une seconde relance, à la fois artisanale et industrielle. En 1994 est créée l'Association de Défense et de Promotion du Pérail, réunissant les producteurs de lait, les acteurs de la collecte, de la fabrication et de l'affinage, qu'ils soient fermiers, artisans, transformateurs de lait privés ou coopératives. Le président de l'association porte depuis lors un projet de demande de reconnaissance du fromage par une AOP pendant plus de vingt ans. L'IGP Pérail est finalement obtenue en 2022, après le refus en 2019 du projet par l'INAO. Est alors mise en cause la non-homogénéité du produit, résultat de l'existence de deux procédés de fabrication et de l'existence de deux formats de fromage différents.

Selon le cahier des charges, le Pérail est un fromage au lait entier de brebis, cru ou thermisé. Selon le type et le moment de fabrication il peut se trouver en deux formats différents, un petit de 90 grammes minimum ou un grand de 130 grammes minimum. Il est fabriqué à partir d'un lait de brebis de race Lacaune, race issue de plusieurs races locales et dominante dans le territoire de production. L'alimentation des animaux doit provenir à 70% de l'aire et les OGM sont proscrits. Les animaux doivent pâturer quotidiennement dès que les conditions climatiques le permettent. La production du lait, la transformation ainsi que l'affinage doivent avoir lieu dans la zone d'indication géographique protégée. L'aire géographique actuelle est une « zone semi montagnarde de plateaux largement entaillés de vallées et de gorges profondes au sud-ouest du massif central »[176]. Elle s'étend principalement sur l'Aveyron mais aussi sur la Lozère, dans le Tarn, le Gard et l'Hérault. Les éleveurs sont ainsi situés sur plusieurs régions naturelles, celle des Grands Causses, des Monts de Lacaune et du Lévézou, sur les Ségalas et les Rougiers, entre climat montagnard et méditerranéen, sur des sols souvent pauvres et propices à la présence des brebis. La filière actuelle est une filière fermière et artisanale ou industrielle. Elle regroupe un millier de producteurs, dont une partie produit du lait en Agriculture Biologique, pour environ 1 100 tonnes de fromage par an. Les 14 fabricants se divisent en 7 fermiers, 5 entreprises artisanales et 2 industriels. On retrouve ainsi la fromagerie Papillon et le groupe Lactalis à Roquefort, la laiterie ABCA sous la marque les Cabasses, la coopérative des Bergers du Larzac ou bien encore la fromagerie Hyelzas sur le causse Méjean et sous la marque Le Fédou, le Pérail bio de la marque Fedaqui de la fromagerie des Artisous au sud de Millau, etc. (Entretien n°26).

[176] Cahier des charges de l'AOP Pérail.

Figure 11 - Aire de l'IGP Pérail

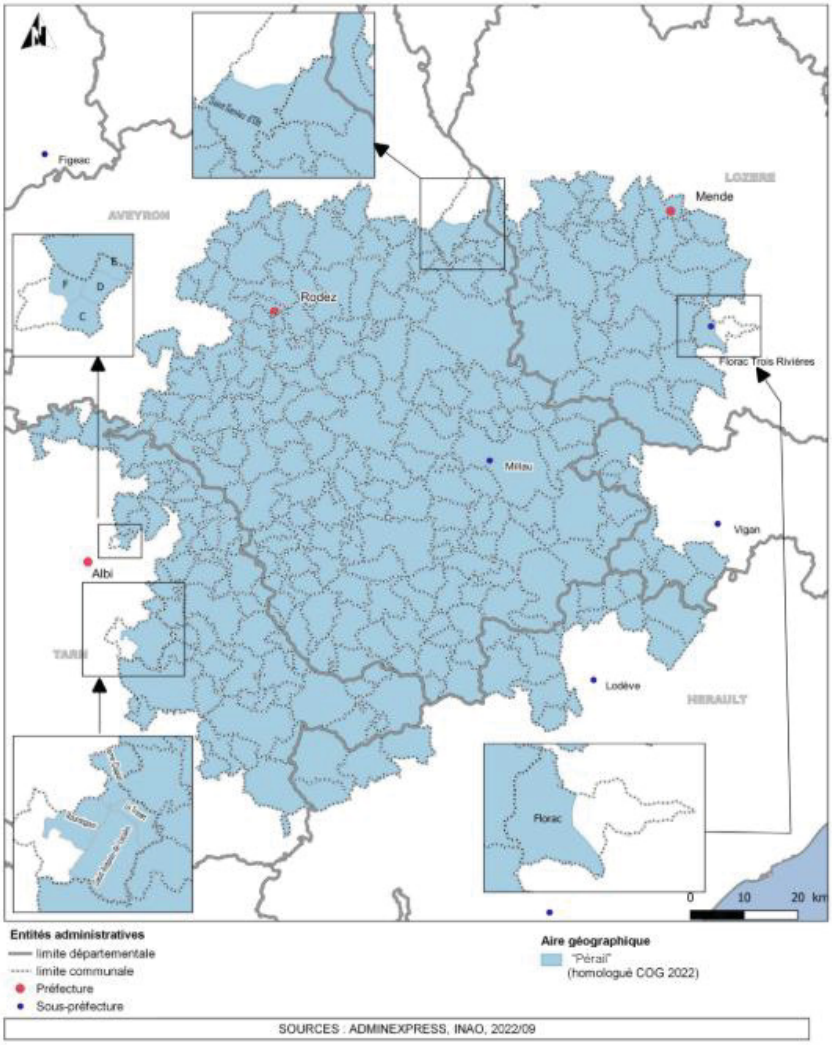

B. La petite région agricole de l'Aubrac, tournée vers l'élevage bovin

La partie nord de l'Aveyron est essentiellement tournée vers les productions du plateau de l'Aubrac, à savoir la génisse fleur d'Aubrac et le bœuf fermier Aubrac pour la viande, le Laguiole et la tome fraîche de l'Aubrac pour le lait de vache. Certains éleveurs situés sur les zones d'appellation se tournent aussi vers des SIQO des territoires voisins comme l'AOP Cantal par exemple.

Figure 12 - Zone de production du BFA, GFA, Laguiole et tome fraîche de l'Aubrac

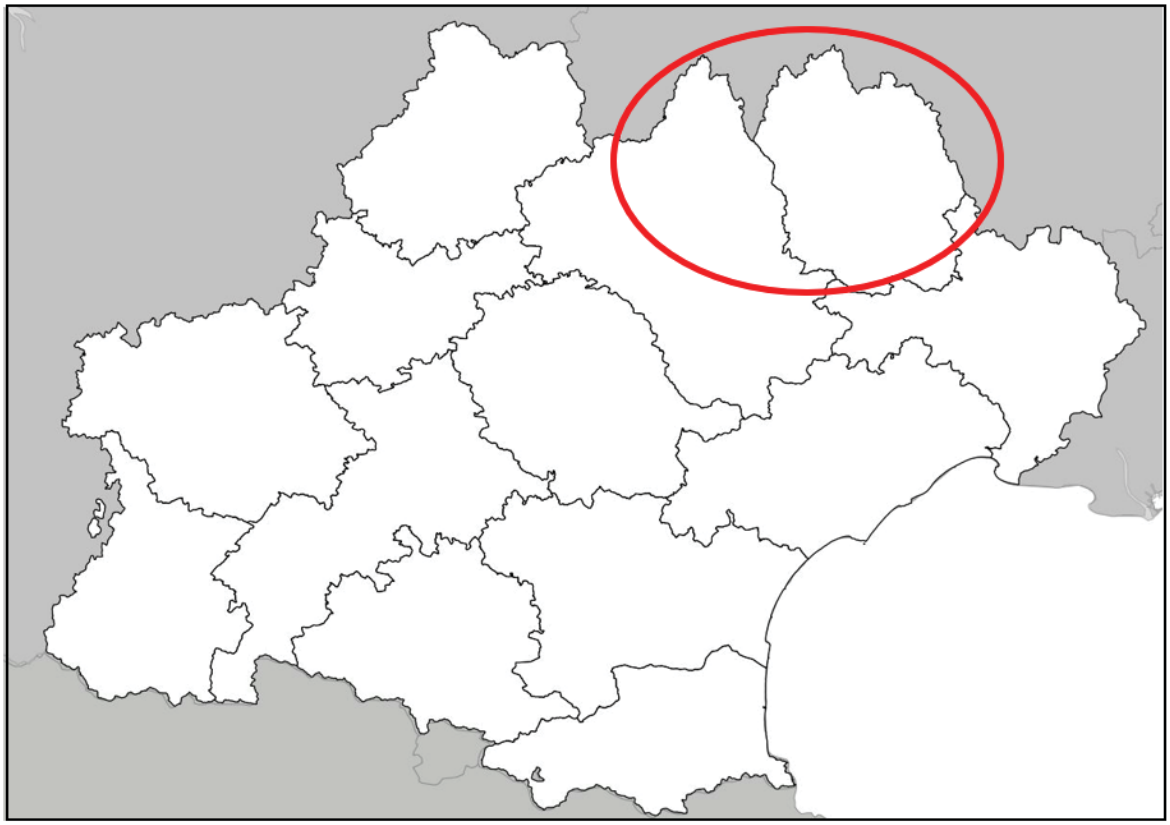

1. Bœuf fermier Aubrac, un label rouge territorialisé

La trajectoire de la filière bœuf fermier Aubrac (BFA) est à l'intersection de l'histoire de la structuration d'une filière label rouge ancrée à son territoire, du développement territorial de l'Aubrac mais aussi de la relance de la race rustique du même nom. Les trois trajectoires apparaissent indissociables.

L'Aubrac se situe au sud du Massif Central, à cheval sur les départements de l'Aveyron et de la Lozère en Occitanie mais aussi sur une partie du Cantal. Il constitue le berceau d'origine de la race bovine Aubrac, qui s'étend aujourd'hui largement hors de ce périmètre. L'Aubrac est une région herbagère, de pâturage sur le plateau et de pentes boisées. Caractérisé par un climat rigoureux l'hiver et des étés chauds, les cultures peuvent y être difficiles. C'est traditionnellement une région d'élevage bovin, où les éleveurs pratiquent la transhumance et où l'engraissement des animaux est peu répandu en raison des faibles surfaces consacrées aux céréales. La race Aubrac connaît un développement jusqu'au milieu

du XXème siècle, issue d'un travail de sélection par les éleveurs à la fin du XIXème siècle, puis les effectifs s'effondrent avant la relance de la race dans les années 1970. De 350 000 animaux en 1940, les effectifs chutent à 55 000 en 1979 ; suite au travail de promotion et de sélection mené par l'Union Aubrac, ils remontent à 130 000 en 2007 (Frayssignes, 2007) et dépassent les 250 000 aujourd'hui[177]. Cependant cette relance est contrastée en raison des difficultés d'installation et de renouvellement de la main d'œuvre sur l'Aubrac, le cheptel se développe donc aussi dans d'autres territoires de piémont, dans les Pyrénées ainsi que l'Est de la France (Frayssignes, 2007). Aujourd'hui appréciée pour ses qualités rustiques et bénéficiant d'une bonne image auprès des consommateurs, la race est présente dans toute la France. Cependant le berceau étendu de la race, c'est-à-dire le Cantal, l'Aveyron, la Lozère et la Haute-Loire, regroupe tout de même 86 % des animaux[178].

Parallèlement des acteurs du territoire se coordonnent afin de structurer le marché. Le label rouge bœuf fermier Aubrac naît d'une volonté de meilleure valorisation des animaux et d'une dynamique de développement territorial sur les trois départements d'Occitanie. Il est pensé comme un outil de diversification du revenu des éleveurs, par l'amélioration qualitative des vaches de réforme, jusqu'ici très mal valorisées[179] (Frayssignes, 2007). L'initiative est motivée par le besoin de relancer l'abattoir de Sainte Geneviève en Aveyron, en difficulté, ainsi que par l'opportunité que représente la bonne image de la race pour les éleveurs de Bovi Plateau Central (BOVI-PC). L'association bœuf fermier Aubrac est créée en 1996 par le boucher Lucien Conquet, l'abatteur Bigard situé à Castres et le collectif d'éleveurs. Il obtient rapidement le label rouge en 1999, dans un contexte de vache folle favorable aux signes de qualité. La jeune filière s'élargit au début des années 2000 lorsque la Coopérative des Eleveurs du Massif Central (CEMAC) et la Coopérative Bétail et Viande du Languedoc (COBEVIAL) rejoignent l'association, 5 autres OP suivront jusqu'en 2005 (Frayssignes, 2007). Cette ouverture vers d'autres OP confère une plus grande autonomie vis-à-vis de l'aval, bien que relative, puis la création d'un poste d'animatrice dans l'association BFA en 2004 vise à acquérir une indépendance de la structure par rapport aux OP. Le fonctionnement est proche de celui d'une interprofession, dans la gestion des volumes de production et la mise en relation entre les OP et les abatteurs ainsi que dans la garantie d'une rémunération identique pour chacun des producteurs. Une grille des prix est instaurée selon des critères d'âge, de poids et de classement des carcasses et assure une rémunération moyenne des éleveurs supérieure aux prix du conventionnel. Également ODG du label, l'association possède un conseil d'administration de 15 membres, donnant les grandes orientations de la filière. Elle fait le choix de s'orienter vers la grande distribution pour écouler ses animaux et développer ses volumes, grâce à un partenariat avec l'abattoir Bigard de Castres et le distributeur Auchan. Aujourd'hui 70 % des volumes passent par la GMS. Dans les années 2000, dans un contexte exacerbé de difficultés d'installation, de recrutement de main d'œuvre et d'engagement des éleveurs dans la démarche dans le temps, les volumes sont fluctuants. Afin de minorer les difficultés d'engraissement sur l'été et donc la saisonnalité de la production, une caisse de péréquation est mise en place en 2007 (Frayssignes, 2007). Cette incitation financière vise alors à assurer la régularité de l'approvisionnement de la GMS sur toute l'année.

Depuis les années 2000 les acteurs de l'aval ainsi que les OP ont eu tendance à se concentrer. En 2007 la CEMAC et COBEVIAL fusionnent, devenant la CEMAC-COBEVIAL. Située à Laguiole, celle-ci fusionne avec BOVI-PC[180] située à Rodez, pour devenir la Coopérative d'Elevage Interrégionale Allaitante

[177] Union Aubrac, organisme de sélection de la race, 2020 : https://race-aubrac.com/la-race-aubrac/effectifs/.
[178] Donnée du CORAM.
[179] En 2017 la filière fait état de 1 794 animaux labellisés sur 2 263 animaux abattus au total, pour une rémunération moyenne de 4,55 euros le kilo carcasse, soit 1 836 euros par animal pour les éleveurs (dossier presse de l'association bœuf fermier Aubrac, 2017).
[180] BOVI-PC est une filiale du groupe RAGT PC.

(CELIA). Entre les années 1980, période de la fusion de l'ancienne CEMAC avec Jeune Bovin du Cantal (JBC) et les années 2010, l'activité du groupe se développe sur le Cantal, la Lozère, puis le Sud-Aveyron ainsi que le Tarn, en ovin et en bovin. CELIA devient l'OP la plus importante en taille, avec 1 260 animaux sur les 2 397 labellisés en BFA en 2015[181]. En 2022 la filière bœuf fermier Aubrac compte 538 éleveurs engagés dans la démarche, pour 2 333 animaux conformes au cahier des charges, 5 OP non commerciales[182], 4 abatteurs[183], 22 acteurs de la GMS et 39 boucheries traditionnelles, principalement situées dans le Sud-Est de la France, dans la région toulousaine, lyonnaise et parisienne[184].

Le label rouge bœuf fermier Aubrac est un label racial et non un label territorial. Il fixe des conditions d'élevage mais n'impose pas strictement d'aire géographique de production, ce qui explique sa diffusion hors de son berceau d'origine. En revanche, le choix de contraintes de production liées aux pratiques d'élevage du territoire ancre la filière et en limite la diffusion aux seules zones de piémont, en Aubrac ou ailleurs. Le bœuf fermier Aubrac est donc un animal de race pure, âgé de 30 à 120 mois soit dix ans maximum. Il doit peser au minimum 280 kg pour les femelles et 330 kg pour les bœufs. Le poids des animaux a tendance à augmenter, atteignant les 400 kg carcasse en moyenne en 2017[185]. Ils sont issus d'élevages aux pratiques extensives, avec des densités de chargement inférieures à 1,4 UGB à l'hectare, soit environ 10 000 m^2 pour une vache et son veau. Le critère déterminant pour la localisation de la production impose aux exploitations d'avoir leur siège au-dessus de 800 mètres d'altitude et de pratiquer la transhumance[186] durant 4 mois sur 6 mois de pâturage minimum. C'est ce critère qui localise les élevages dans les seules zones de piémont. Enfin, les critères d'alimentation sont précisés. Le produit est fermier, les animaux sont donc nés, élevés et engraissés sur l'exploitation, avec une alimentation issue à 80 % de celle-ci. Nourris à l'herbe et au foin principalement, l'ensilage de maïs n'est autorisé qu'après l'âge de 18 mois et interdit pendant la période d'engraissement afin d'assurer une qualité supérieure des animaux finis. La finition doit être réalisée sur une période de 4 mois, sans maïs ni aliment fermenté.

Ainsi la diffusion actuelle du label rouge bœuf fermier Aubrac est essentiellement située dans le berceau de race, au sein d'une filière structurée sur le territoire, largement organisée par les acteurs de l'aval puis dans une moindre mesure par les OP. La race Aubrac elle, se retrouve aujourd'hui sur l'ensemble du territoire français et connaît un certain succès chez des éleveurs de plaine en recherche d'une race facile d'élevage grâce à ses qualités rustiques et maternelles, bien que le massif central compte pour deux tiers des effectifs[187].

2. L'IGP fleur d'Aubrac, pour le maintien de la production de génisses sur le territoire

Si le BFA permet une diversification des revenus des éleveurs par la valorisation de vaches de réforme, la Génisse Fleur d'Aubrac (GFA) poursuit un autre objectif, à savoir la sauvegarde de la production de génisses sur le territoire, sur le point de s'effondrer dans les années 1980 (Frayssignes, 2007). D'abord distingué par un Certificat de Conformité Produit (CCP), puis par une IGP, la génisse Fleur d'Aubrac

[181] JA 12, 2015 : https://www.ja12.fr/wp-content/uploads/2015/03/BFA.pdf
[182] ELVEA Nord Midi-Pyrénées Lozère, ELVEA Sud Massif Central, CELIA, Unicor, groupe Altitude.
[183] Bigard (44,2 % des volumes en 2017), Conquet (13,3 %), Unicor après la reprise du site d'Arcadie Sud-Ouest à sa liquidation (36 %) et Languedoc Lozère Viande filiale de CELIA (6,5 %).
[184] Association BFA, 2022.
[185] Dossier presse de l'association bœuf fermier Aubrac, 2017.
[186] Dans le cadre du cahier des charges cela signifie un pâturage des animaux pendant 4 mois minimum au-delà de 800 mètres d'altitude.
[187] D'après l'Union Aubrac, 2017.

peut être issue d'élevages également engagés en BFA. Les deux démarches ne qualifient pas les mêmes animaux.

Les premiers producteurs à s'engager dans la démarche sont Lozériens, adhérents de COBEVIAL, coopérative alors étendue sur la Lozère et le Languedoc. L'objectif de maintenir une production de génisses sur le territoire, est avant tout porté par d'acteurs de l'aval hors du territoire de l'Aubrac, plus que par des producteurs. En 1988, une enquête consommateur du Centre Régional d'Etudes Alimentaires (CREAL) identifie un débouché potentiel dans le sud-est de la France, dans l'Hérault, en demande de viande rouge de qualité. Ce sont des boucheries traditionnelles, dans un secteur mis en difficulté face au développement des volumes de la GMS, qui se saisissent de l'opportunité. La filière GFA se structure d'abord par l'action de Languedoc Roussillon Elevage (LRE) en 1991. La structure organise des tests de valorisation de carcasses, avec la chambre des métiers de l'Hérault, les techniciens de la chambre d'agriculture et une dizaine de bouchers. À l'issue de cette phase de test l'Association des Produits de l'Aubrac (APA) est créée, ainsi que la marque collective « Fleur d'Aubrac », dont l'association est propriétaire. Cette même année les OP du massif central CEMAC et la SICA montagne en Lozère rejoignent l'association. À partir de 1992, l'aval se structure et en amont d'autres OP rejoignent l'association. La Coopérative des Bouchers de l'Hérault (COBO 34)[188] diffuse les produits de la marque, les OP BOVI-PC en Aveyron ainsi que la Coopérative d'Elevage Velay Gévaudan en Lozère et Haute-Loire, adhèrent à la filière[189].

L'orientation commerciale et la structuration de la filière par des boucheries traditionnelles sont une spécificité par rapport à la filière BFA, orientée vers la GMS. Aujourd'hui encore, la Coopérative des Bouchers de l'Hérault (COBO SUD) commercialise toujours la moitié des volumes de Fleur d'Aubrac[190]. Cette même caractéristique sera l'un des facteurs de difficultés dans le développement des volumes de GFA[191] (Frayssignes, 2007). L'autre spécificité par rapport au BFA est d'être un label territorial et non un label racial. En 1993, la filière diversifie ses débouchés et conquiert des marchés à Paris, mais aussi en Aveyron et en Lozère, marquant ainsi une relocalisation d'une partie des débouchés sur le territoire de production. À partir de 1996, la filière s'engage dans un processus d'obtention d'un Certificat de Conformité Produit (CCP), obtenue en 2002, ainsi que dans une demande d'IGP.

L'IGP est reconnue en 2010 après des allers-retours avec la Commission Européenne pour en préciser le cahier des charges mais aussi affirmer la génisse comme spécificité du produit. À l'obtention du SIQO, l'APA devient Association Fleur d'Aubrac (AFA), changement de nom signant la reconnaissance de la structure comme ODG de l'IGP. À ce moment-là, la filière est organisée autour de deux abattoirs, celui de Rodez en Aveyron et celui de Marjevols en Lozère, et 3 OP (Frayssignes, 2007). En 2012, 1 535 génisses sont labellisées en IGP, vendues dans 55 points de vente, désormais composés de boucheries traditionnelles, de restaurants mais aussi de quelques GMS.

[188] La COBO 34 remplace alors le syndicat des bouchers de l'Hérault au sein de l'association.
[189] Histoire de la filière, ODG Fleur d'Aubrac : https://www.fleur-aubrac.fr/histoire-fleur-aubrac/
[190] ODG Fleur d'Aubrac : https://www.fleur-aubrac.fr/association/
[191] Conjuguée à une baisse d'insémination en Charolais et donc de production d'animaux croisés valorisables en GFA au profit d'animaux en race pure Aubrac ; ce choix est motivé pour les éleveurs par une recherche de facilité de vêlage par rapport aux animaux croisés Charolais (Frayssignes, 2007).

Figure 13 - Aire de l'IGP génisse fleur d'Aubrac

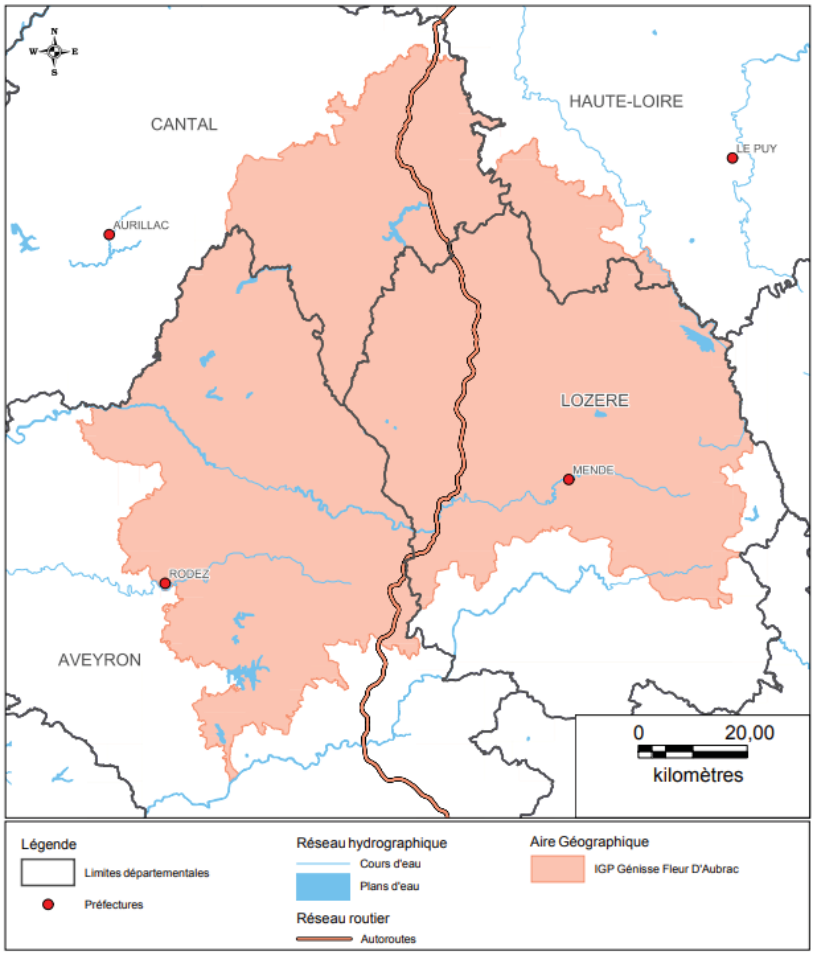

SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, INAO, 11/2018

Le cahier des charges de l'IGP définit une zone de naissance, d'élevage et d'abattage sur quatre départements, l'Aveyron, le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère. Cette aire géographique correspond à l'Aubrac et aux espaces limitrophes, un milieu de massif montagneux entre 700 et 1 000 mètres d'altitude, caractérisé par des étés chaud et orageux, des hivers froids et venteux. Ces conditions font de la race Aubrac une race adaptée et sont à l'origine de pratiques d'élevage particulières, extensives, avec une alternance de périodes de pâturage et de présence en étable selon les conditions météorologiques et les saisons. En raison de la tradition locale et des conditions naturelles limitant la possibilité de production de céréales, l'activité de naissage et d'engraissement peuvent être séparées. Les génisses doivent tout de même être issues d'un ou de deux élevages maximum, dans le cas où le naisseur et l'engraisseur sont différents. Dans tous les cas, elles sont nées, élevées et abattues dans la zone de l'IGP. La GFA est donc une vache jeune, n'ayant jamais vêlé, de 26 à 42 mois, issue d'un croisement entre une mère de race Aubrac et un père de race Charolais. Ce croisement permet de conserver les qualités rustiques de l'Aubrac et les qualité bouchères du Charolais. L'objectif est d'élever des animaux bien conformés et de qualité supérieure, pour une meilleure valorisation. Les prix sont définis selon une grille de prix négociée par concertation entre les opérateurs de la filière. Elevées au lait de leur mère jusqu'au sevrage, elles sont mises à l'herbe et au foin, produit sur l'exploitation, à six mois. Afin de privilégier un engraissement lent et de qualité l'utilisation d'ensilage est interdite après 18 mois.

Les 156 éleveurs engagés dans la démarche font désormais tous partie de la coopérative CELIA, conséquence de la dynamique de concentration des acteurs de la filière décrite précédemment pour la filière BFA. Historiquement ils faisaient partie de COBEVIAL puis de la CEMAC-COBEVIAL au moment de leur fusion ou bien de BOVI-PC. Les volumes produits restent stables, avec sur les cinq premières années de labellisation en IGP une moyenne de 1 500 génisses labellisées[192]. Ce volume ne représente qu'une partie du cheptel de ces éleveurs, qui valorisent via d'autres filières notamment BFA pour certains d'entre eux pour les vaches de réforme. Ils sélectionnent les génisses avec le meilleur potentiel d'engraissement lorsqu'elles ont environ un an et les conservent sur leur exploitation, les autres génisses sont généralement vendues, entre autres à l'export. Les filières BFA et GFA apparaissent donc complémentaires pour certains, permettant de valoriser des animaux d'âges différents ; cependant malgré des acteurs communs en amont, les logiques commerciales de ces deux filières ne sont pas les mêmes.

3. Le Laguiole et la tome fraîche de l'Aubrac dans le panier de biens territorialisés

Le territoire de l'Aubrac n'est pas qu'un territoire de production de bovins allaitants. L'AOP Laguiole est à ce titre emblématique de son orientation laitière ancienne. Par rapport au BFA et à la GFA, l'ancrage territorial, la logique collective et la place de la race Aubrac diffèrent. La filière est emblématique d'un développement rural fondé sur des ressources territoriales et la constitution d'un panier de biens et de services territorialisés (Mollard et Pecqueur, 2007), mais aussi d'une organisation forte des producteurs. La question de la sauvegarde ou du développement de la race Aubrac, dont le rameau laitier a longtemps été délaissé au profit de ses qualités maternelles et bouchères, y est en revanche plus marginale et plus récente.

Dans le cas du Laguiole, le fromage a bien failli disparaître. Fromage de garde, c'est une production traditionnelle qui permettait la conservation du lait lors des périodes d'estive sur le plateau de l'Aubrac ; elle passe de 700 tonnes produites en 1883 à 25 tonnes dans les années 1960[193]. L'Histoire du Laguiole sous sa forme contemporaine remonte au XVIIIème siècle, époque à laquelle sont construits les burons en pierre sur le plateau de l'Aubrac, où les éleveurs transforment le lait en fromage afin de le conserver. La Révolution Française engendre la bascule entre une production jusque-là assurée par les moines des abbayes et désormais réalisée dans de grandes fermes[194]. Ces exploitants de montagne s'organisent en un Syndicat de Vente du Laguiole à partir de 1897 ; il devient un syndicat de défense du produit dès 1939. Entre 1940 et 1960, le territoire connaît un fort exode rural et la production chute drastiquement. C'est dans l'objectif de sauvegarde que les éleveurs structurent la filière Laguiole contemporaine et font le choix de la qualité et de l'ancrage territorial pour donner ses chances à ce fromage dans un contexte de modernisation agricole où la région de l'Aubrac est défavorisée. Réunis en une nouvelle coopérative baptisée Jeune Montagne, ils obtiennent l'AOC en 1961. Le fromage est alors fabriqué à partir du lait de vaches de races traditionnellement présentes sur le plateau, transformé uniquement lors des périodes de pâturage au-delà de 800 mètres d'altitude sur une période limitée de mai à octobre. Seuls les fromages d'estive sont labellisés. Le nom Laguiole est fixé par un décret en 1974. Le cahier des charges connaît des changements successifs, d'abord des allègements de contraintes pour développer la production, puis des renforcements des exigences pour une amélioration de la qualité du fromage. En 1976, l'aire géographique est agrandie, la période de

[192] Données JA de l'Aveyron, 2015 : https://www.ja12.fr/wp-content/uploads/2015/03/Fiche-GFA_CEMACCOBEVIAL.pdf
[193] Fiche produit de l'AOP Laguiole, INAO, 2022 : https://www.inao.gouv.fr/produit/4565
[194] Le Laguiole au fil du temps, ODG de l'AOP Laguiole : https://www.fromage-laguiole.fr/fr/histoire-d-un-fromage/au-fil-du-temps.php

production est supprimée et elle s'étale désormais toute l'année, les critères de fabrication et d'affinage sont ajoutés, la traçabilité par le marquage des fromages est instaurée. Entre 1986 et 2000, les conditions de production sont renforcées, la notion de race est à nouveau présente. À ce moment-là le critère racial prend de l'importance pour contrer la tendance à l'intensification de la production. Les éleveurs font le choix d'exclure les races laitières à haut potentiel de production ; ils optent pour la Simmental française, race mixte alpine appréciée pour la qualité de son lait. Afin d'améliorer la qualité du fromage, les éleveurs sont en effet en recherche d'un lait plus protéique et moins gras. L'alimentation des animaux doit à partir de ce moment-là provenir de la zone géographique de l'appellation. Dans la lignée de ce retour à des contraintes de production fortes, en 2003, l'ensilage du maïs est interdit pour nourrir les vaches. Parallèlement à la modification du cahier des charges, la coopérative Jeune Montagne décide de réintroduire la race Aubrac. À partir de 1991, elle instaure une incitation financière appliquée sur le prix du lait pour développer les effectifs d'Aubrac. Elle engage un travail d'amélioration du rameau laitier de la race, jusque-là principalement sélectionnée pour la viande. Dans les années 1990 les volumes augmentent, la filière est relancée. Enfin en 1996, à la demande d'éleveurs fromagers, le cahier des charges autorise la production de fromage fermier ; en 2008 la filière obtient l'AOP au niveau européen. Ces dernières décennies sont donc marquées par un renforcement du lien au terroir du produit, par un retour aux races laitières de moyenne montagne et par l'alimentation à l'herbe et au foin. L'amélioration qualitative des fromages permet aussi de distinguer commercialement des fromages haut de gamme, fromages de garde et fromages d'été en fonction des conditions précises de production et d'affinage. L'histoire de la filière est marquée par une volonté d'ancrage territorial, d'exigences qualitatives mais aussi de protection d'un modèle d'élevage en limitant son intensification, grâce à l'appellation comme levier de l'organisation collective.

Le Syndicat du fromage de Laguiole, ODG de l'AOP, est constitué de l'ensemble des opérateurs de la filière. Trois collèges en constituent le conseil d'administration, regroupant 6 à 10 producteurs laitiers, 2 à 4 représentants des entreprises de transformation et d'affinage, ainsi qu'un représentant des producteurs fermiers. Au sein de cette gouvernance, la coopérative Jeune Montagne et donc les producteurs adhérents ont un poids important. Historiquement, la coopérative est centrale dans l'organisation de la filière, créée dans les années 1960 pour la relance de la production, elle s'attaque alors à un contexte largement défavorable de prix faibles du lait, de difficultés économiques, d'exode des producteurs et d'effondrement des volumes. Les éleveurs du collectif ont comme préoccupation de faire vivre le pays, en redynamisant une activité en déclin mais prometteuse. La filière et les acteurs locaux portent un développement rural axé sur le maintien des populations et des activités économiques sur le plateau, autour des produits emblématiques du terroir, issus de l'élevage et des activités qui en découlent. Terrain d'une d'expérimentation d'un développement à rebours de la modernisation agricole et des dynamiques des espaces ruraux, l'Aubrac s'affirme comme un objet d'intérêt pour la recherche. Les chercheurs identifient l'Aubrac comme un territoire singulier. Les acteurs y révèlent des ressources territoriales, plus ou moins spécifiques, comme socle de développement. L'attractivité paysagère, la réputation du territoire construite autour de biens identitaires – fromage de Laguiole, viandes l'Aubrac, couteau de Laguiole et aligot – ainsi que le dynamisme des acteurs locaux dans la promotion du territoire sont à la base de la constitution d'un panier de biens et de services territorialisés, générant une « rente territoriale » (Angeon et Vollet, 2008)[195].

[195] Les difficultés puis le développement de l'Aubrac mobilisent de nombreuses recherches (Laurens, 1999 ; Diry *et al.*, 2000), des recherches appliquent le modèle conceptuel du panier de biens et de services territorialisés (Pecqueur, 2001) à l'Aubrac et analysent les phénomènes de rente territoriale, les stratégies d'ancrage territorial de ses acteurs ou encore la spécification des ressources (Roux *et al.*, 2006 ; Angeon et Vollet, 2008 ; Hirzack *et al.*, 2008).

La coopérative Jeune Montagne regroupe aujourd'hui 130 adhérents, soit 77 exploitations sur le territoire. Elle salarie également 150 personnes et constitue le principal opérateur de transformation laitière. S'ajoute à ces éleveurs 5 producteurs fermiers et un producteur en buron, pour une production annuelle moyenne de 700 tonnes de Laguiole. Tous sont situés dans l'aire géographique de l'AOP, sur le plateau de l'Aubrac et ses contreforts, dans le massif délimité au nord par la Truyère et au sud par le Lot. Sur les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère, cela représente 210 000 ha consacrés à la production de lait pour la fabrication du fromage, selon un mode de production extensif. Après les évolutions de ces dernières décennies, le cahier des charges actuel précise l'utilisation de la race Simmental française, de l'Aubrac ou bien d'un croisement des deux races. Il définit le Laguiole comme un fromage au lait cru et entier de vache, à pâte pressée non cuite, affiné un minimum de 4 mois. Dans la logique de limitation de l'intensification de la production, la production annuelle de lait par vache est limitée à 6 000 litres. En termes d'alimentation, il exige l'utilisation de fourrages issus de l'aire géographique, le pâturage de l'herbe en été, un minimum de 30 % de foin dans la ration en hiver, et interdit l'ensilage du maïs ainsi que l'utilisation ou même la culture d'OGM. Pour la fabrication, il distingue désormais plusieurs conditions de production selon les types de fromage, selon s'ils sont fermiers, de buron, ou non. Les fromages portant la mention buron sont issus d'un seul troupeau en période de transhumance avec un pâturage et une transformation dans des fromageries au-delà de 1000 mètres d'altitude. Commercialement, les fromages peuvent être également distingués selon leur durée d'affinage. Le Laguiole avec 4 mois d'affinage minimum, le Laguiole Sélection avec 6 mois d'affinage minimum, le vieux Laguiole affiné entre 12 et 24 mois et enfin le Laguiole Grand Aubrac, affiné 7 à 12 mois en période de pâturage.

Enfin, en 2023 la filière obtient l'IGP tome fraîche de l'Aubrac, fromage à la base de la spécialité locale traditionnelle, l'aligot, également commercialisé par la coopérative mais sans signe de qualité. La filière dans son ensemble, en incluant donc les activités de Thérondels, commercialise en effet d'autres produits que le fromage AOP et possède une offre diversifiée. En 2019, les différents fromages produits par la filière, Laguiole, Cantal et autres fromages, ne représentent que 38% des volumes commercialisés à partir du lait collecté, contre 32% de produits préparés frais, 18% de tome fraîche et 12% de tome et d'aligot surgelé (Laporte, 2023). L'obtention de l'IGP tome fraîche de l'Aubrac vient consolider la valorisation des volumes du lait produits, protégeant un produit plus rapide à produire que le Laguiole, puisque la tome n'est pas affinée, mais aussi davantage bon marché. Elle peut donc être commercialisée immédiatement. La production du lait pour la fabrication de la tome fraîche suit un cahier des charges similaire à celui du Laguiole, à la fois en termes de conditions de production et de zone géographique ; en revanche les étapes de transformation diffèrent. C'est un fromage au lait cru et entier, non affiné, produit par 5 producteurs fermiers, 77 producteurs de lait et 2 transformateurs laitiers. En 2022, 6,9 millions de litres de lait sont transformés en 840 tonnes de tome fraîche de l'Aubrac IGP[196].

[196] INAO, 2022 : https://www.inao.gouv.fr/content/download/5165/43787/version/1/file/CP_INAO_igp_tome_fraiche_aubrac_18-10-2023.pdf

Figure 14 - Aire de l'AOP Laguiole

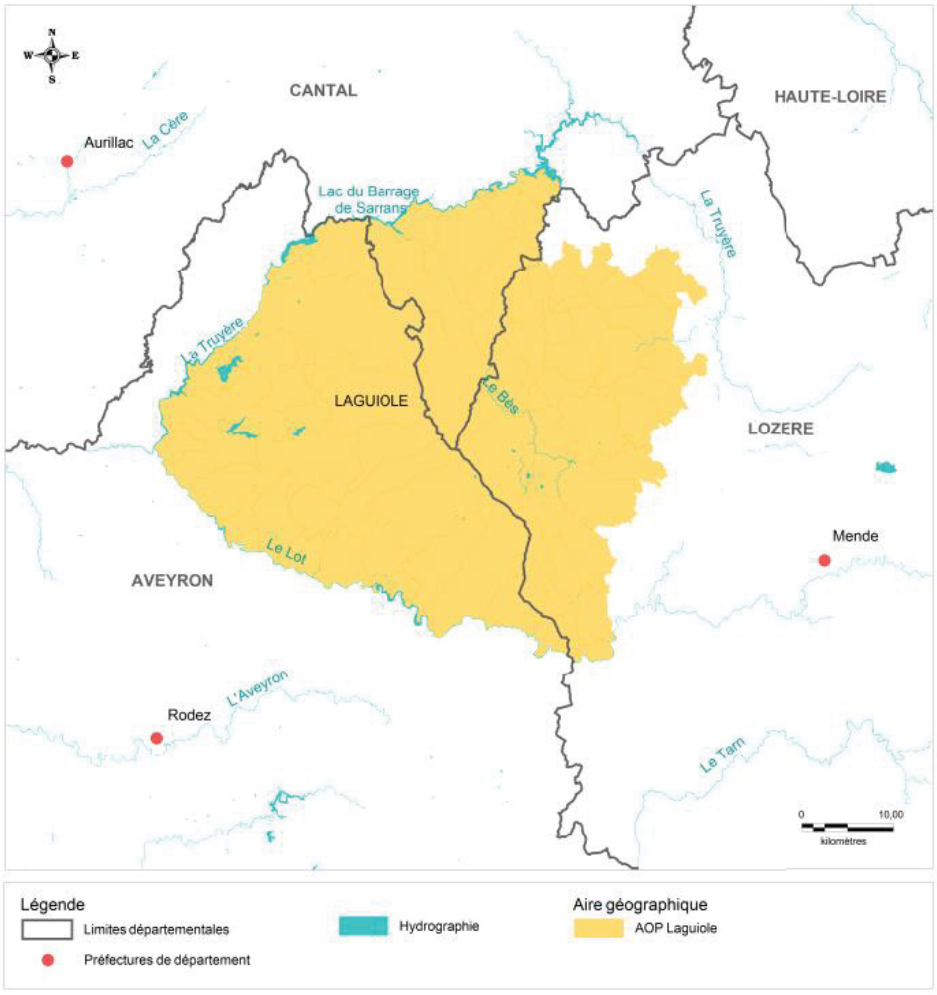

SOURCES : IGN - INAO - 05/2016

C. Le Nord de l'Occitanie, entre chèvres et agneaux

Figure 15 - Zone de production des filières agneau du Quercy, Lou Paillol, Pays d'Oc, laiton de l'Aveyron et de l'AOP Rocamadour



Le nord de la région Occitanie est un territoire d'élevage, de bassins de production historiques. Plusieurs productions ovines et bovines sont identifiées par des signes de qualité et de l'origine en allaitant et en laitier, ainsi qu'en caprin laitier. L'agneau fermier du Quercy, l'agneau fermier des Pays d'Oc [197], l'agneau Lou Paillol ou encore le fromage de chèvre Rocamadour se trouvent ainsi principalement sur une zone couvrant tout ou partie des départements du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot et de l'Aveyron[198]. Le tour d'horizon de ces filières montre d'un côté une densité de produits de qualité issus de l'élevage dans ces départements, reflet de la présence ancienne de produits de terroir. D'un autre côté, il permet de repérer une dynamique conjointe entre la création de ces démarches sous SIQO et le développement de bassins de production structurés par des filières plutôt longues, autour d'organisations de producteurs ancrés au territoire et d'importants acteurs de l'aval.

1. Le Rocamadour, une appellation à l'origine de la structuration de la filière caprine du Lot

L'appellation Rocamadour s'étend sur les causses du Quercy en bordure du Massif central. Sur ce plateau calcaire se trouvent des zones sèches, marquées par la présence de petits arbres, particulièrement de chênes pubescents et de pelouses sèches et un quart des surfaces de l'appellation sont des terres incultes. Si l'on trouve également des zones de landes et de pelouses, des bois et des

[197] L'aire de production des agneaux vendus sous la dénomination « agneau fermier des Pays d'Oc » n'est pas strictement définie puisqu'il s'agit de produits sous label rouge. Historiquement issue du Tarn, de l'Aveyron et du Lot, la production s'étend aujourd'hui largement hors de ces départements.

[198] Les aires des IGP et des AOP peuvent s'étendre plus largement sur des cantons des départements limitrophes.

cultures dans les vallées, cette particularité s'avère favorable à l'élevage caprin. En effet les chèvres sont capables de tirer une part de leur alimentation de ces rares ressources. La tradition fromagère de transformation des surplus laitiers en cabécous est ancienne. Ces cabécous sont initialement issus du lait de plusieurs types d'animaux mais un fromage du Lot acquiert une renommée, associée au terroir des Causses. Les pratiques agropastorales sont anciennes sur le territoire et ont largement participé à en façonner les paysages mais la naissance d'un bassin de production caprin s'avère relativement récente. La modernisation agricole puis les différentes crises et incertitudes laitières, notamment en bovin, vont faire de l'élevage caprin une production d'intérêt par rapport à d'autres, qui apparaissent défavorisées.

Figure 16 - Aire de l'AOP Rocamadour

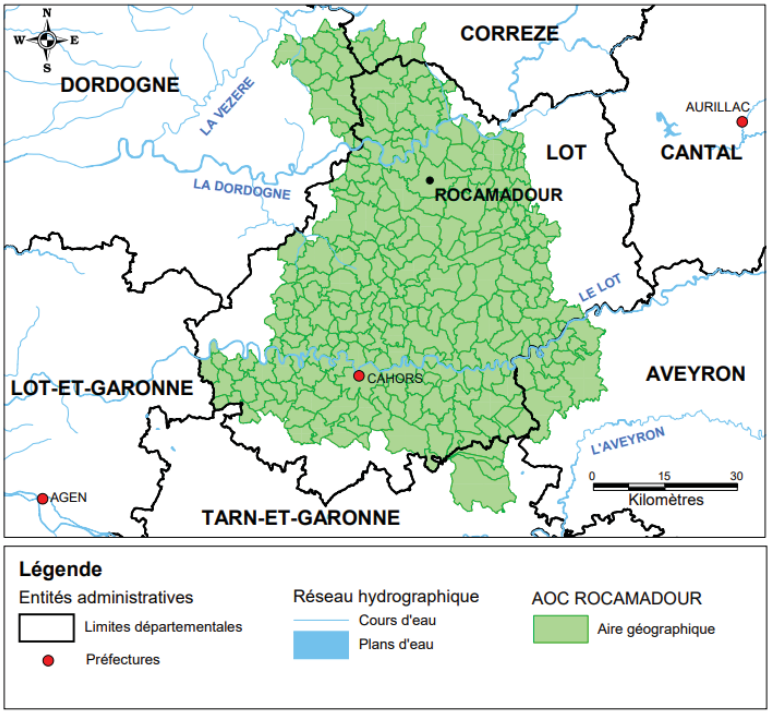

SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O, 04/2008

L'aire de l'appellation Rocamadour s'étend principalement sur les Causses du Quercy, plateau calcaire entaillé de vallées et est divisée du nord au sud en quatre causses, le causse de Martel, le causse de Gramat, le causse de Carjac et le causse de Limogne, excluant le Ségala à l'Est ainsi qu'une partie du Quercy blanc au Sud. Elle se situe dans le périmètre du Parc Régional des Causses du Quercy depuis 1999 et du géoparc des Causses du Quercy, reconnu par l'UNESCO depuis 2017.

Avant l'existence de l'appellation Rocamadour un « cabécou du Lot[199] » possédait déjà une renommée à l'échelle du département, bien qu'il constitue une activité marginale sur les exploitations agricoles jusqu'aux années 1970 ; leur spécialisation en production caprine sera alors tirée dans un premier temps par la demande en lait d'opérateurs extérieurs au département (Frayssignes, 2007). La démarche de demande d'une AOC marque le deuxième temps de spécialisation du bassin de

[199] Ou « Cabécou de Rocamadour ».

production caprin du Lot. En effet, dès la fin des années 1980 les éleveurs et la chambre d'agriculture du département vont œuvrer à la montée en qualité de la production. Avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture, les pratiques de production et de transformation sont améliorées, ainsi que la qualité sanitaire des produits (ODG, 2022). Ce travail est à l'origine de la création d'un référentiel laitier caprin pour le département, d'une relocalisation de la production ainsi que du développement d'entreprises de transformation sur le territoire (Frayssignes, 2007) et donc d'un bassin de production à l'échelle du département. Les éleveurs se structurent en un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dans les années 1990 pour organiser l'affinage et la commercialisation (Frayssignes, 2007). La montée progressive en qualité est également un point de départ jusqu'à la reconnaissance du fromage par une AOC en 1996, puis par une AOP en 1999. L'obtention de l'appellation pousse à la spécialisation des exploitations et des opérateurs de transformation, à une structuration de la filière. La commercialisation s'étend hors du département grâce à l'action du jeune Syndicat des Producteurs de Fromage de Rocamadour (SPFR), qui utilise l'AOC pour se différencier des autres fromages semblables (Frayssignes, 2007). Aujourd'hui, la filière compte 29 producteurs fermiers, 42 producteurs de lait et 4 producteurs de caillé, ainsi que trois entreprises de collecte de lait et de caillé. La production connaît un développement important passant de 440 tonnes de fromage au départ à 10 millions de litres et quelques 1 357 tonnes de fromage en appellation en 2021[200]. Le développement des volumes commercialisés est tiré par la forte demande de la grande distribution dans les années 2000, en recherche de produits AOP pour fournir leur offre de produits de terroir, entre autres commercialisés par des marques distributeurs. Le Rocamadour a réussi à se distinguer des produits concurrents, à rallier les producteurs locaux mais aussi à relocaliser la production de lait et ce de manière durable dans le temps grâce à la protection de l'AOC qui la fixe au territoire et à une communication collective efficace (Frayssignes, 2007). Malgré l'existence antérieure d'une production de lait de chèvre, c'est bien l'appellation qui permet le développement du bassin de production lotois et transforme cette activité marginale en activité principale des exploitations qui se spécialisent. Dans les années 2000, la filière présente des atouts pour les éleveurs, notamment des prix rémunérateurs dans un contexte de crise des bovins lait et permet des installations d'éleveurs dans le département (Frayssignes, 2007).

Deux modèles de production coexistent au sein de la filière, un modèle fermier aux côtés d'un modèle laitier artisan ou industriel. Les deux fournissent un même produit au lait cru mais dont les circuits de commercialisation diffèrent en partie. Le bassin de production fermier se situe plutôt sur le nord du Lot et le bassin de production laitière plutôt en proximité de l'Aveyron, en raison de l'implantation d'acteurs importants pour la collecte du lait. L'existence de deux modèles pour la production d'un même fromage est visible dans le cahier des charges, fruit d'une négociation et d'un compromis entre les différents acteurs de la filière. « Equilibre entre typicité, contraintes productives et impératifs commerciaux » (Frayssignes, 2007), il introduit une certaine souplesse et permet à la filière un développement important et supérieur à celui d'autres appellations caprines sous AOC-AOP de la région comme le Pélardon par exemple. Qu'il soit fermier ou non, le Rocamadour est donc un « petit fromage de chèvre cru et entier », « crémeux » et « fondant », affiné 6 jours. Les chèvres élevées pour leur lait sont de race Alpine, Saanen ou issue d'un croisement de ces deux races et la traite doit avoir lieu deux fois par jour. La densité maximum d'animaux est fixée à 10 chèvres par hectare, limitant ainsi l'intensivité de la production. L'alimentation des animaux doit être issue à 80 % de la zone d'appellation, l'apport quotidien d'aliment concentré est limité à 30 % et celle de fourrages à 20 %. La souplesse et le compromis du cahier des charges évoqués précédemment concernent l'autorisation de congélation du caillé et l'absence de précision sur la période de pâturage des animaux.

[200] ODG, 2022

Le département du Lot compte une autre production emblématique ancrée à son territoire, l'agneau du Quercy IGP. L'existence de ces produits de terroir dans le département est le signe de la présence ancienne de l'élevage dans les territoires de Causses, mais aussi de l'organisation collective des éleveurs locaux et du soutien de la chambre d'agriculture à la structuration de filières de qualité à l'échelle du département. En outre, cette stratégie du secteur agricole fait écho à celle déployée par le secteur du tourisme dans le département, lui aussi tourné vers la qualité et la valorisation de l'ancrage territorial. Si les logiques d'acteurs sur le territoire peuvent être très hétérogènes voire conflictuelles, il apparaît une forme de redynamisation territoriale du département dans les années 1990-2000, entre autres par les activités agricoles et touristiques (Couzinet *et al*., 2002).

2. *L'agneau du Quercy, « père des labels » agneaux*[201]

Le nord de l'Occitanie est aussi un territoire d'élevage ovin et la présence ancienne de ces animaux, des pratiques agropastorales, en façonne les paysages. Le Lot se distingue particulièrement, premier département pour l'élevage ovin allaitant d'Occitanie et deuxième de France en 2015[202]. La production s'oriente largement vers les agneaux lourds de bergerie, majoritairement sous signe de qualité ; ainsi un tiers des éleveurs produit en label rouge en 2020[203].

Figure 17 - Aire l'IGP agneau du Quercy

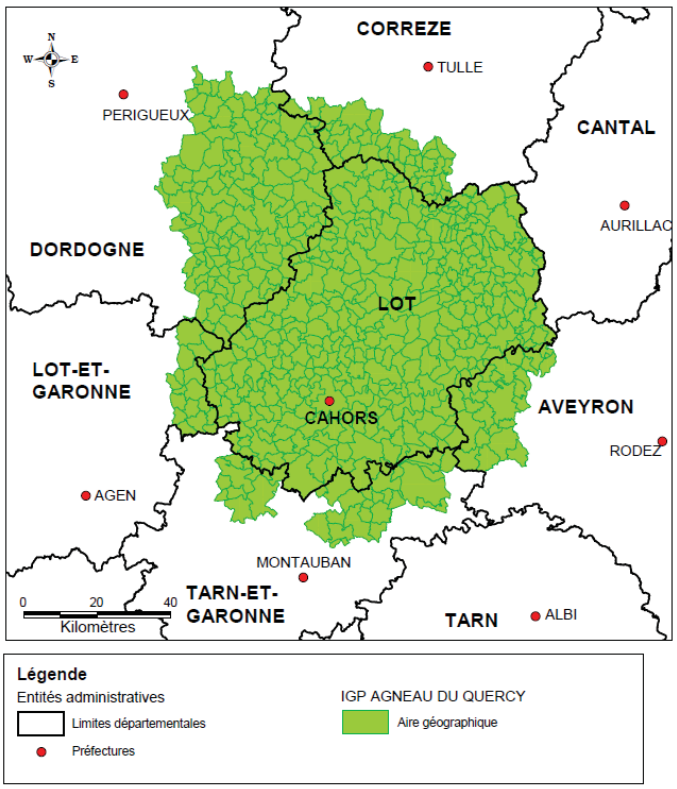

[201] « L'agneau des Pays d'Oc c'est le plus gros label de France aujourd'hui, mais le père de tout ça c'est l'agneau du Quercy » (entretien n°17, 2020)
[202] Filière ovine du Lot, Chambre d'agriculture : https://lot.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/elevage/filieres/ovins/
[203] *Ibid.*

Sur ce territoire, l'agneau fermier du Quercy est une production définie par le cahier des charges label rouge ainsi que le cahier des charges de l'IGP. Il désigne un agneau jeune de 60 à 150 jours et dont le poids doit être situé entre 13 et 22 kg carcasse, né et élevé sur une même exploitation au sein de l'aire de l'IGP. C'est un agneau de bergerie nourri sous la mère puis complémenté aux céréales, qui par opposition aux agneaux issus de systèmes herbagers possède un goût et une odeur peu prononcé ainsi qu'une couleur claire. Il est issu d'un croisement entre des parents de race rustique, principalement de la race locale rustique et résistante « Caussenarde du Lot » et de races aux qualité bouchères[204]. Le cahier des charges précise aussi un ensemble de critères d'alimentation et de logement des animaux en bergerie garantissant la qualité, l'origine ainsi que des attentes minimales de bien-être animal.

Il s'agit d'une production centrale de la dynamique ovine du département du Lot et des départements limitrophes. Elle est à l'origine de la structuration de la filière lotoise et de la reconnaissance de ces productions par des signes de qualité. En effet, le Lot est un bassin de production d'agneaux depuis les années 1950, après avoir connu une réorientation de la production de la laine de mouton vers la viande à la fin du XIXème siècle. Le département du Lot, couvert sur 60 % de son territoire par un paysage de Causse constitué de bois, de pelouses et de parcours difficiles d'accès (Chambre d'agriculture du Lot, 2019), les exploitations se sont spécialisées dans la production d'ovins allaitants et ont conservé des pratiques pastorales. Si la région Occitanie est la première de France en ovins allaitants avec 56 % des exploitations spécialisées dans cette production et 21 % du cheptel national[205], le Lot détient l'effectif le plus important de brebis allaitantes de la région devant l'Aveyron[206]. L'agriculture du département est largement tournée vers l'élevage ovin allaitant et les exploitations spécialisées dans cette production sont plus grandes que la moyenne de la région. Cette situation résulte entre autres d'une organisation très structurée et concentrée de la filière départementale ; 80 % des éleveurs sont regroupés en 3 OP[207].

La commercialisation de « l'agneau du Lot » est concomitante avec la structuration de la production à l'échelle du département autour de la réputation du produit (Frayssignes, 2007). Les producteurs se saisissent de la protection de leur production, progressivement galvaudée en raison de l'importation d'agneaux d'Europe de l'Est et du Nord vendus sous la dénomination « agneau du Lot » (Sans *et al*., 1999) par les acteurs de l'aval. Avant la mise en place des SIQO, ils sont pionniers dans la mise en place d'une forme de traçabilité des animaux, avec l'aide et à l'initiative de la région Midi-Pyrénées. Celle-ci les convainc de se structurer en « label régional », l'agneau du Lot devient alors « agneau fermier du Quercy » (Frayssignes, 2007). Il s'agit du premier label régional ovin de France (Sans *et al*., 1999). Le tournant qualitatif de la production mais aussi l'identification de l'origine des animaux permet à la filière de s'organiser progressivement et de développer ses volumes. Ainsi, l'Association des Eleveurs d'Agneaux Fermiers du Lot est créée en 1982. En 1990 le label rouge est obtenu (Sans *et al.*, 1999), en 1991 la coopérative CAPEL et l'abatteur Centre Sud structurent la filière et labellisent les premiers agneaux en label rouge à partir de 1992, bientôt rejoints par les groupements de producteurs GEOC et ADEL 46 (Frayssignes, 2007). Les groupements de producteurs fournissent l'abattoir de Gramat sur le territoire, spécialisé dans l'abattage des agneaux. L'obtention du label rouge permet l'amélioration qualitative et technique des produits, mais aussi la sauvegarde d'un élevage local (Léger, 2001 ; Sans *et al*., 1999). L'ambition est à cette époque de développer les

[204] Les races des mères peuvent être « Causses du Lot », « Blanche du Massif Central » ou « Lacaune, pures ou issues d'un croisement de première génération, les races des pères peuvent être ces mêmes races rustiques en race pure ou bien des races bouchères en race pure (Berrichon, Charmois, Charolais, Hampshire, Ile de France, Romane, Rouge de l'Ouest, Suffolk, Texel, Vendéen) (modification du cahier des charges de l'IGP « agneau fermier du Quercy », janvier 2022).
[205] OVIQUAL, 2022.
[206] 210 044 brebis allaitantes pour le Lot, contre 130 810 en Aveyron, 857 334 au total en Occitanie en 2015 (BDNI, 2015).
[207] Filière ovine du Lot, Chambre d'Agriculture : https://lot.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/elevage/filieres/ovins/

volumes produits dans le département, de dégager une plus-value pour les producteurs en distinguant la production locale de qualité d'autres productions (Frayssignes, 2007). La dernière étape est l'obtention de l'IGP en 1996, qui sans modifier profondément les conditions de production permet de conserver le droit d'utilisation d'un nom géographique. En tant que filière, elle est caractérisée par la « prépondérance des groupements de producteurs en amont », par la présence d'acteurs coopératifs et privés pour la collecte des agneaux et par un débouché double en grande distribution et en boucheries traditionnelles[208] (Sans *et al*., 1999). Cependant, plus qu'une rupture avec un modèle de production dominant, le tournant vers les démarches de qualité est ici le signe d'un prolongement de la logique de la modernisation agricole : une limitation des handicaps de l'élevage traditionnel face aux attentes de la grande distribution notamment (irrégularité de l'offre, hétérogénéité des produits, défauts de conformation) (Léger, 2001). Cette continuité avec le modèle productivise se traduit par la recherche d'un standard de conformation des animaux, permis par le croisement de la race rustique Caussenarde du Lot et de races bouchères, par une incitation financière pour le désaisonnement de la production et par une recherche de productivité permise par une amélioration de prolificité des animaux (Léger, 2001). Cet aperçu de la trajectoire de la filière lotoise montre une initiative pionnière en termes de qualité et de traçabilité, qui a redynamisé la production locale mais aussi impulsé une dynamique ovine dans le reste de la région Occitanie. La création de l'agneau fermier des Pays d'Oc en 1992 en est une étape importante, résultant de la fédération des filières ovines des Pyrénées, du Tarn et de l'Aveyron (Frayssignes, 2007).

3. *L'Agneau fermier des pays d'Oc, du nord de l'ancienne région Midi-Pyrénées au sud-ouest de la France*

En label rouge depuis 1992, l'agneau fermier des pays d'Oc est d'abord l'objet d'une demande de reconnaissance en IGP auprès de l'INAO qui n'aboutira pas. Production alors localisée sur les départements de l'Aveyron, du Lot et du Tarn, il est issu d'un bassin de production traditionnel d'agneaux élevés sous la mère. Depuis l'obtention du label la production d'agneaux augmente progressivement, à mesure que le label s'étend aux départements limitrophes puis à l'ensemble de la région Occitanie. Il constitue aujourd'hui le label rouge le plus important de France en viande ovine en volume. S'il s'étend à l'ensemble de la région ainsi qu'aux départements limitrophe, englobant aujourd'hui un large quart sud-ouest, il est toutefois particulièrement présent dans les bassins de production historiques du nord de la région Occitanie ainsi que du massif pyrénéen. Cette répartition correspond à celle de l'élevage ovin allaitant dans la région, dans les zones pédoclimatiques défavorisées (Ségalas aveyronnais et du Tarn, Grands Causses, Monts de Lacaune et Haut Lévezou) ou accidentés (massif Pyrénées)[209]. Selon l'Association Agneau Fermier des Pays d'Oc, la filière regroupe désormais autour de 700 éleveurs pour 104 000 agneaux labellisés en 2019. En comparaison, l'ODG de l'IGP agneaux fermiers du Quercy comptait 225 exploitations pour 97 921 brebis élevées selon le cahier des charges en 2021. Malgré une extension progressive de l'aire de production du label rouge, en 2021, 85 % des éleveurs sont situés en Occitanie[210].

L'agneau des Pays d'Oc est donc un agneau jeune abattu entre 60 et 150 jours, élevé au pis un minimum de 70 jours, tendre et de couleur claire. Ce label est commun pour l'agneau fermier du

[208] En 2021 la filière est organisée comme suit : deux organisations de producteurs principales (Geoc et Capel), deux abatteurs (Destrel viandes et Greffeuille Aveyron), deux découpeurs (Destrel Viandes et Le Delas) (Oviqual, 2021).
[209] Agriscopie, 2023
[210] OVIQUAL, 2021

Quercy, l'agneau Lou Paillol ainsi que l'agneau Sélection des bergers[211] ce qui permet aux éleveurs de labelliser leurs animaux dans n'importe laquelle des dénominations s'ils en respectent les conditions de production[212]. Le choix de la dénomination pour la commercialisation correspond alors soit à des opportunités de marché, soit à des critères de localisation ; l'agneau Sélection des bergers est en effet géré par la Commission Ovine des Pyrénées Centrales (COPYC) et l'agneau Lou Paillol par le Comité Interprofessionnel pour la Promotion de l'agneau sous la Mère (CIPAM).

4. L'agneau fermier « Lou Paillol » dans le Tarn et l'Aveyron

Détenue par le CIPAM, « Lou Paillol » est une marque commerciale déployée par des organisations de producteurs pour segmenter l'offre d'agneaux label rouge issus de la région. Depuis 1994, elle désigne donc un agneau correspondant au cahier des charges label rouge. Les 30 000 agneaux labellisés en 2019 sous cette dénomination sont principalement abattus à l'abattoir Bigard de Castres, élevés par 280 éleveurs de la filière ovine du Tarn et de l'Aveyron respectivement adhérents des OP SICA2G, et Aprovia. La filière ovine tarnaise est davantage présente à l'est et au nord du département sur les territoires de montagne et de vallées. Elle est très structurée à l'échelle du département, autour du Comité Interprofessionnel de l'Agneau Tarnais (CIAT), regroupant des adhérents de l'amont (maison de l'élevage du Tarn, chambre d'agriculture, la Fédération Départementale Ovine 81), les OP SICA2G et Arterris mais aussi l'aval de la filière, avec l'abatteur Bigard et le syndicat des bouchers. Localement les OP sont les acteurs qui orientent la filière, opèrent des choix de commercialisation et mettent en place des stratégies propres à chacune d'entre elles. Elles ont donc un poids important dans la structuration des filières ovin viande de qualité et donnent leurs orientations à l'ODG OVIQUAL. Les OP ont développé la production ces dernières décennies. Le paysage actuel des filières de qualité est le résultat du regroupement de plusieurs filières déjà structurées sur ces territoires du nord de l'Occitanie. Le Tarn, le Lot et l'Aveyron regroupent aujourd'hui les plus gros opérateurs de l'aval[213]. Le groupe Bigard possède les deux sites d'abattage spécialisés en ovin du Tarn et du Lot, à Castres et Gramat, Ruthènes Viandes du groupe Unicor possède celui de Rodez[214] et enfin Greffeuille celui de Capdenac. Même si elle ne s'y résume pas, la filière ovine allaitante sous SIQO en Occitanie est ancrée à ces territoires.

5. L'agneau laiton de l'Aveyron, une filière allaitante entre le rayon de Roquefort et l'Auvergne

Déjà évoqué pour la production d'agneau des Pays d'Oc, l'Aveyron est aussi un département marqué par la présence des ovins, laitiers dans la partie sud-est et allaitants dans la partie nord-ouest. Dans les années 1990 le département de l'Aveyron est le premier de France en termes de cheptel ovin avec 1 millions d'ovins dont 250 000 brebis viandes en 1995[215]. Cette présence forte et cette répartition ancienne entre l'Est et l'Ouest doit davantage à l'organisation collective, aux pratiques et aux systèmes

[211] Le LA0707 est géré par un seul ODG, OVIQUAL.
[212] Il n'est donc pas possible de labelliser un agneau en IGP agneau fermier du Quercy s'il n'est pas né élevé et abattu dans l'aire géographique de l'IGP.
[213] Par comparaison le sud du Lot et le territoire pyrénéen sont dotés de plus petits outils localisés, à Saint-Céré dans le Lot, Saint-Gaudens et Pamiers.
[214] Les sites de Castres, Gramat et Rodez ont été repris par le groupe Bigard et par Ruthènes Viandes lors du dépôt de bilan d'Arcadie Sud-Ouest.
[215] Il comptait déjà 567 500 ovins en 1960 (Baticle, 1962) ; APROVIA, 1995

d'élevage qu'aux conditions naturelles et physiques ; les élevages laitiers, plus denses en animaux, se situent en proximité des laiteries du rayon de collecte de Roquefort, les élevages allaitants tournés vers la production d'agneau, moins denses, prennent de l'importance à mesure que l'on s'éloigne de ce périmètre (Baticle, 1962). Il ne faudrait en revanche pas opposer les deux productions, le développement de la production allaitante étant largement stimulé par la présence de Roquefort et de son industrie laitière, ainsi que par l'amélioration de la race Lacaune. Celle-ci bénéficie aussi aux agneaux élevés sous la mère grâce à ses qualités laitières et fait l'objet de croisements avec des races bouchères pour obtenir des agneaux bien conformés.

L'agneau laiton est initialement une marque commerciale portée par une filière aveyronnaise alors en pleine structuration. La production se développe dans les années 1950 pour répondre à une demande en agneaux de la région parisienne. Dans les années 1960, le travail sur les croisements de race permet une amélioration de la qualité des animaux, de leur conformation. À ce moment-là la filière fournit des opérateurs de la Drôme pour des débouchés situés dans le sud-est de la France où la demande est forte. Elle se recentre sur l'Aveyron dans les années 1980 sous l'action de coopératives et de négociants aveyronnais, autour de l'abattoir spécialisé en ovins de Capdenac à partir de 1987 et de l'abattoir de Rodez. La démarche pour l'obtention d'un SIQO est alors portée principalement par un négociant et opérateur d'abattage-découpe, Greffeuille Aveyron, en recherche d'un approvisionnement de qualité. De leur côté les éleveurs en recherche de revenus supérieurs se structurent collectivement. Le label rouge agneau laiton est créé dans cette logique en 1993[216] pour correspondre aux pratiques d'élevage spécifiques mais aussi à une dynamique collective et commerciale localisée. Les éleveurs de l'Association de Producteurs Ovin Viande de l'Aveyron (APROVIA) portent la demande d'IGP et l'obtiennent en 1996, l'association Renommée et Gestion de l'Agneau Laiton (REGAL) devient l'ODG du label rouge et de l'IGP. Ainsi, l'agneau laiton (label rouge) et l'agneau de l'Aveyron (IGP)[217] sont deux agneaux de bergerie aux conditions de production proches et gérés par un même ODG, REGAL. C'est un agneau jeune (70 à 140 jours[218] en label rouge, 60 à 120 en IGP), élevé sous la mère un minimum de 90 jours[219] puis complémenté aux céréales, pesant de 16 à 19 kg carcasse. Les 53 éleveurs en IGP, 60 en label rouge et 128 en label rouge et IGP sont regroupés en 5 OP. La filière compte aussi 3 abatteurs adhérents. Elle est donc localisée en Aveyron et sur les cantons limitrophes pour l'IGP, en Haute-Loire et sur les cantons limitrophes hors IGP. En termes de volumes, pour les trois configurations de signes de qualité évoquées confondues, la filière fournit 46 823 agneaux en 2020[220] (Irqualim, 2020).

La filière agneau demeure ancrée à ce territoire sous la dénomination IGP « agneau de l'Aveyron » mais tend à se développer vers les départements limitrophes au nord grâce au label rouge « agneau laiton », formant un bassin de production entre l'Aveyron et l'Auvergne. À la recherche de volumes, Greffeuille Aveyron s'oriente vers le bassin ovin voisin situé en Haute-Loire. L'Association des Producteurs de Viande Indépendants d'Auvergne (APVI) et Greffeuille Aveyron se rapprochent à partir de l'obtention du label rouge agneau laiton, pour compter en 2018 40 éleveurs en Auvergne et 160 en Aveyron. À une échelle moindre en termes de volumes et de nombre de producteurs, la situation en Aveyron est comparable à celle du Lot. L'IGP permet de protéger l'origine mais la rigidité de l'aire de production pour l'agneau du Quercy et pour l'agneau de l'Aveyron en contraint le développement. Le

[216] Puis modifié en 2007.
[217] Ou agneau laiton de l'Aveyron (IGP et label rouge).
[218] Cette période est un peu plus courte pour ce label rouge 0507 (agneau laiton) que pour le label rouge 0707, fixée de 60 à 150 jours.
[219] Cette période est de 70 jours pour le label rouge agneau 0707.
[220] Dans le détail de chacun des SIQO cela correspond à 3 048 agneaux en IGP seule, 17 175 en label rouge seul et 26 600 en IGP et en label rouge.

label rouge, laiton en Aveyron et Pays d'Oc plus largement, est alors utilisé pour écouler des agneaux produits selon des conditions d'élevage proches de l'IGP selon les demandes de l'aval. Il permet d'augmenter les volumes d'offre disponible par l'expansion du bassin de production, par l'intégration de nouveaux éleveurs dans la démarche et donc par l'assurance d'une plus grande régularité de l'offre. Le développement du label rouge agneau laiton est alors une opportunité de développement pour les opérateurs de l'aval, opportunité d'autant plus forte sur une production où l'importation concerne 46 % des volumes consommés[221].

D. Des filières tournées vers le quart sud-ouest de la France et la région Nouvelle-Aquitaine

Figure 18 - Zone de production des filières porcines du Sud-Ouest, du jambon de Bayonne, du canard et des oies à foie gras

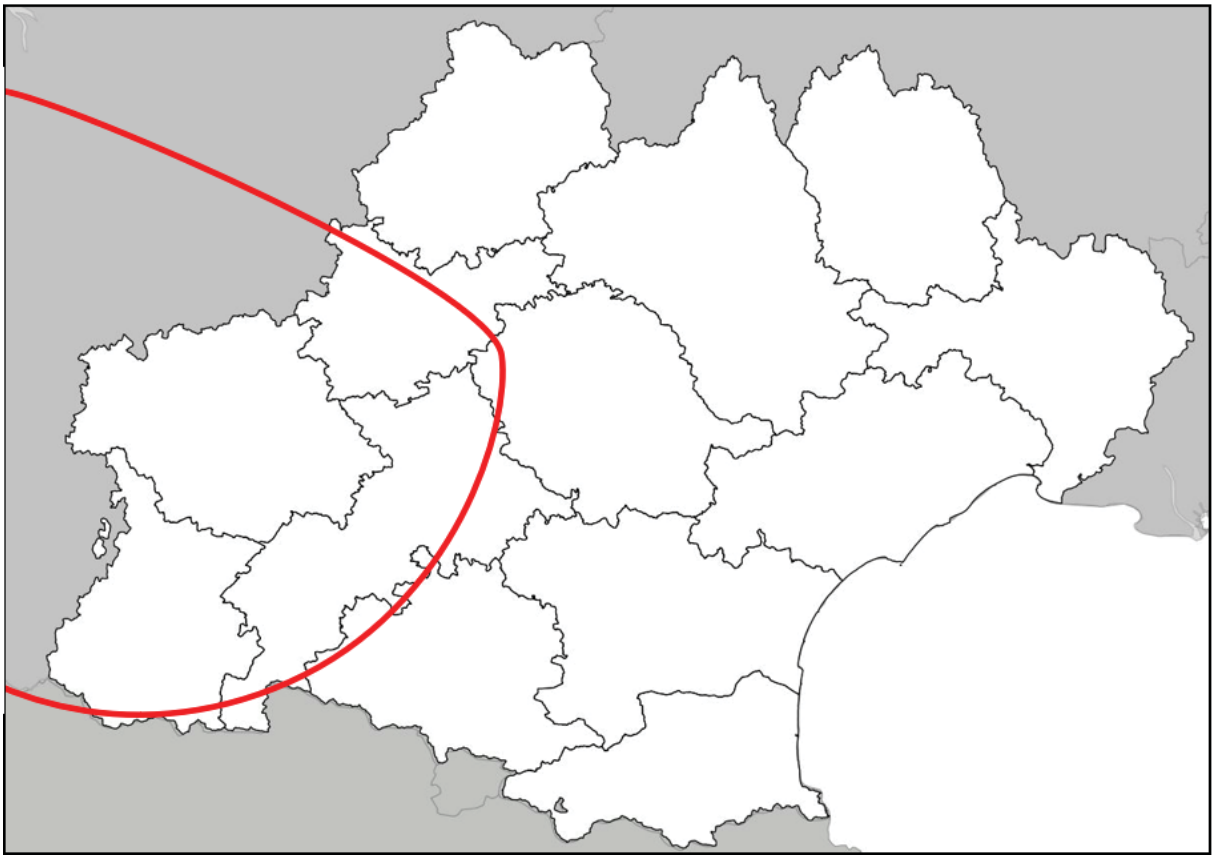

Guibert, 2024

Les filières porc du Sud-Ouest, porc fermier du Sud-Ouest, porc au grain du Sud-Ouest et Jambon de Bayonne sont des filières très liées. Elles ont une histoire commune en tant que filières porcines régionales différenciées de celle de l'Ouest, mais aussi parce que leurs cahiers des charges peuvent être adossés et les opérateurs habilités dans l'un ou l'intégralité de ces dénominations. L'organisation

[221] FranceAgriMer, 2023

interrégionale de la filière porcine du Sud-Ouest lie les différents SIQO, par le choix d'une production largement tournée vers ces signes de qualité.

1. *Le porc du Sud-Ouest, le porc fermier et le porc au grain du Sud-Ouest, filières d'un bassin de production du maïs*

Le porc du Sud-Ouest est produit sur les anciennes régions administratives d'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes, dans 17 départements. En Occitanie, elle est particulièrement présente en Aveyron et dans le Tarn. L'aire géographique de l'IGP porc du Sud-Ouest correspond à un bassin de production porcin ancien, spécifique en raison de l'alimentation des porcs au maïs. Celle-ci est largement répandue dans le sud-ouest de la France où le climat est propice à sa culture. La culture du maïs se développe dans le Sud-Ouest à la moitié du XIXème siècle, jusqu'à ce qu'en 1930 l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou Charentes comptent 89 % des surfaces de maïs en France[222]. Il existe dans la région une filière organisée et une présence de coopératives spécialisées dans la culture du maïs. Pour ce qui concerne le maïs denté plus particulièrement, la chaleur importante et les précipitations estivales sont favorables à cette culture tardive dans le Sud-Ouest[223]. Le modèle d'élevage des porcs associé aux cultures céréalières, particulièrement de maïs, devient caractéristique du Sud-Ouest. Le bassin de production de la région Occitanie se divise en deux ensembles, avec en 2021 70 % de la production dans l'Aveyron, le Lot et le Tarn, dans un système plutôt orienté vers l'élevage en bâtiment, et 30 % dans le Gers et les Hautes-Pyrénées, avec des systèmes d'élevage plutôt en plein air. Dans cette région, l'élevage est particulièrement tourné vers les signes de qualité, avec 85 % de la production en SIQO sans compte l'Agriculture Biologique[224]. C'est une petite région de production comparativement à l'échelle nationale, traditionnellement et stratégiquement orientée vers des productions de qualité.

[222] Cahier des charges de l'IGP Porc du Sud-Ouest.
[223] Les besoins conséquents en eau de la plante pendant l'été sont désormais une problématique importante dans un contexte de changement climatique.
[224] Données Interbev Occitanie, 2021.

Figure 19 - Aire de l'IGP porc du Sud-Ouest

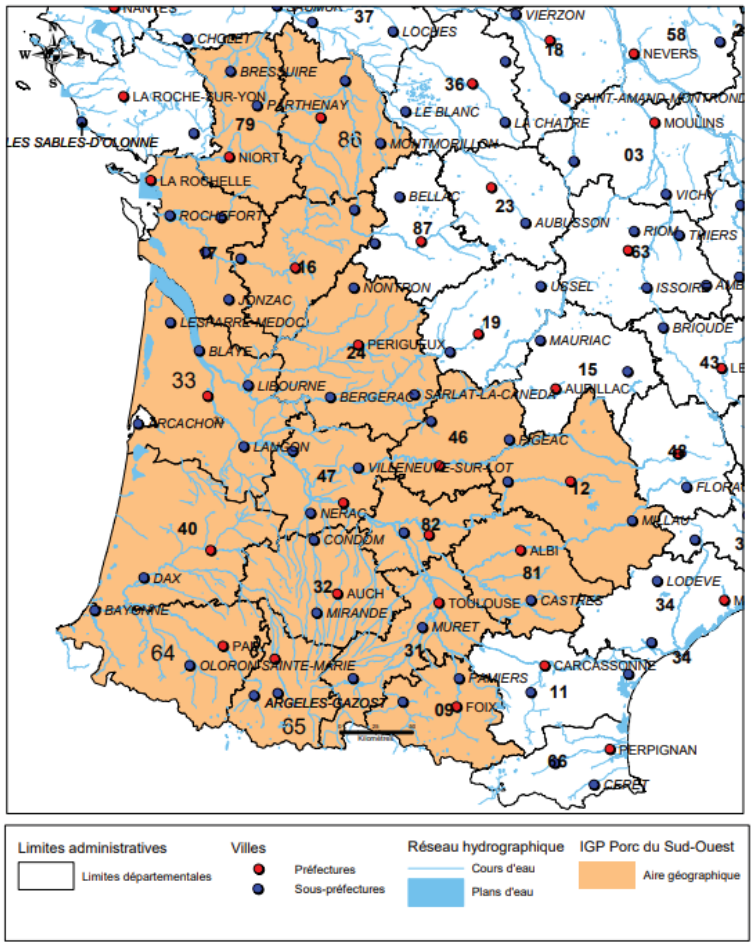

Sources: BDcarto-IGN, MAPINFO, INAO, 06/2011

Autre caractéristique à l'échelle du Sud-Ouest, les activités de naissance des porcelets, d'élevage et d'engraissement des porcs sont communément séparées sur plusieurs exploitations, selon la disponibilité locale des céréales pour l'engraissement. Traditionnellement, les zones de naissage se situent dans le bassin de l'Adour du côté de l'Aquitaine, dans les Pyrénées Atlantiques, les Hautes Pyrénées, l'ouest du Gers ainsi que le sud des Landes. Les exploitations d'engraissement se localisent principalement en bordure de cette zone, en Charente-Maritime, en Aveyron, dans les Deux-Sèvres, la Vienne ou encore la Dordogne. En Midi-Pyrénées, les activités des naissage et d'engraissement sont plus fréquemment assurées sur les mêmes exploitations. Enfin les excédents de porcelets, qui ne sont pas élevés dans le Sud-Ouest, sont couramment vendus en Poitou-Charentes. Ces localisations demeurent aujourd'hui et façonnent toujours le paysage de la filière. En termes de critères de production, l'IGP porc du Sud-Ouest qualifie de la viande fraîche de porc lourd caractéristique de la région. Né et élevé dans la zone d'indication géographique[225]. Il est nourri majoritairement aux céréales, avec un minimum fixé à 60 % de la ration, et particulièrement au maïs denté pendant l'engraissement. À partir de la 12ème semaine de vie du porc, le maïs denté doit ainsi représenter 30 % de son alimentation. Le cahier des charges interdit l'utilisation de certains aliments comme ceux issus d'autres animaux terrestres et de certains additifs. Porc lourd, il doit peser au minimum 90 kg carcasse

[225] En raison d'une séparation des activités de naissage, d'élevage post-sevrage et d'engraissement, les porcs ne restent pas forcément toute leur vie sur une seule exploitation agricole.

et correspondre à un ensemble de critères physico-chimiques et organoleptiques (couleur, pH, taux d'acides gras…). Ce porc est plus lourd d'environ 3 kg carcasse par rapport à un porc lourd standard, et bénéficie d'une valorisation particulière mise en place en 1967 pour le distinguer de la production de l'ouest de la France. La cotation des porcs du Sud-Ouest permet un paiement différencié, supérieur, selon une grille de prix spécifique définie par les trois interprofessions régionales impliquées. Aujourd'hui ce principe existe toujours et si la rémunération des éleveurs reste variable selon les cours, les prix restent supérieurs au standard. Enfin, l'un des critères importants du cahier des charges limite le temps de transport des animaux entre l'élevage et le site d'abattage à 200 km max ou 6 h de route, afin de les préserver du stress et donc d'éviter la dégradation de la qualité de la viande. Globalement les critères de production visent une qualité supérieure de la viande, dont les qualité nutritionnelles, gustatives et de tendreté sont largement décrites dans le cahier des charges, à l'image des critères d'un label rouge.

La démarche de qualité est d'abord initiée par l'Interprofession Porcine d'Aquitaine (INPAQ) dans les années 1980 et aboutit à l'obtention du label rouge porc au grain du Sud-Ouest en 1989. Dans un second temps, après des études interrégionales préparatoires, le déploiement de tests consommateurs et des travaux du GIE porcin d'Aquitaine, l'INPAQ demande et obtient en 2013 l'IGP porc du Sud-Ouest[226]. À cette occasion, les professionnels de la filière définissent une identité visuelle du produit, fédérant des éléments identitaires du Sud-Ouest au sein d'un blason. Il représente l'océan Atlantique, les montagnes du piémont Pyrénéen, le maïs à la base de l'alimentation des porcs, ainsi que la croix basque. L'Association des Produits Porc du Sud-Ouest (APPSO) devient l'ODG de l'IGP. Cette trajectoire explique le lien actuel entre le label rouge porc au grain du Sud-Ouest et l'IGP. En termes de cahier des charges, le porc au grain précise la composition de l'alimentation, à 80 % issue de céréales, oléagineux et légumineuses, dont 30 % de maïs. Le porc fermier du Sud-Ouest quant à lui mentionne des critères supplémentaires : l'élevage en plein air, une densité maximale d'animaux[227], une croissance lente, un abattage à 182 jours minimum[228] ; l'alimentation est issue de céréales (maïs, blé, orge, sorgho), exclut strictement les OGM, l'aliment pour engraisser les porcs doit être fabriqué à la ferme ou par un opérateur habilité. L'adossement des différents cahiers des charges, ces deux labels rouge, l'IGP mais aussi l'IGP jambon de Bayonne, traduit la volonté des acteurs des filières de valoriser l'intégralité des carcasses de porc, chacun des opérateurs de ces filières choisissant les habilitations qu'il souhaite.

La filière porc du Sud-Ouest se développe donc dans les années 2000, avec 129 élevages en 1997, puis 135 en 2010, pour une production de 39 573 porcs[229]. Sur la partie Occitanie, 11 éleveurs produisent environ 3 500 animaux[230]. A titre de comparaison, ils sont 55 producteurs de porc au grain du Sud-Ouest label rouge pour environ 8 435 animaux, et 14 éleveurs de porc fermier du Sud-Ouest label rouge. En revanche, les producteurs fournissant la filière jambon de Bayonne sont plus nombreux, 354 en Occitanie. L'organisation de la filière porc du Sud-Ouest est animée par les trois interprofessions régionales, INPAQ pour l'Aquitaine, MIDIPORC pour l'Occitanie et l'Association Régionale Porcine Poitou-Charentes (ARPPC). Pour l'Occitanie, MIDIPORC fédère donc les acteurs de l'ensemble de la filière, fabricants d'aliment pour le bétail, éleveurs, organisations de producteurs, abatteurs, découpeurs et opérateurs de transformation. La grande majorité des éleveurs porcins de la région est en revanche adhérente d'une coopérative[231]. Certains acteurs majeurs se détachent en

[226] Interprofession Porcine d'Aquitaine (INPAQ) : http://www.inpaq.org/iso_album/pages_de_lettreinpaq-10.pdf
[227] 90 porcs maximum par an et par hectare.
[228] Réalisé dans la pratique entre 200 et 210 jours en moyenne.
[229] MidiPorc, 2015.
[230] Fiche produit porc du Sud-Ouest, Irqualim, 2020.
[231] 92% des éleveurs (MIDIPORC, 2015).

amont, comme le groupe coopératif Filière Porcine du Sud-Ouest (FIPSO Elevage). Présent dans les Hautes-Pyrénées et le Gers à l'origine sur l'activité de naissage des porcs, le groupe s'est développé vers les Pyrénées Atlantiques dans les années 1980. Il fusionne en 2005 avec une coopérative aveyronnaise et s'étend vers l'Est. Il possède également plusieurs sites de découpe. En 2021 c'est un acteur important des différents SIQO porcins, avec 4 500 tonnes de Jambon de Bayonne produites, 2 500 porcs du Sud-Ouest et 4 000 porcs label rouge ; la coopérative Alliance Porci d'Oc (groupe APO) est un autre acteur de taille du secteur porcin, issu à l'origine du territoire aveyronnais.

Le nombre de producteurs engagés dans ces démarches en Occitanie reste modeste mais ils font partie d'une filière structurée à l'échelle d'un grand quart sud-ouest de la France. Les systèmes d'élevage porcins y sont différents par rapport au reste du pays. Les différents bassins de production y sont anciens et connaissent une structuration plus forte au moment de la modernisation agricole. Ces acteurs déploient une stratégie largement orientée vers les SIQO et sont particulièrement tournés vers la filière jambon de Bayonne.

2. *Le Jambon de Bayonne, une IGP localisée dans le Pays-Basque d'importance pour les productions porcines d'Occitanie*

La Bretagne, les Pays de la Loire et la Normandie concentrent l'essentiel de la production porcine nationale. Ces régions produisent majoritairement en système hors-sol, utilisant une alimentation à bas coûts que la proximité des ports rend disponible. Les porcs produits, moins lourds et de qualité variable, sont destinés à diverses transformations dont le jambon cuit pour la partie la plus noble. La production de porcs dans le Sud-Ouest elle, s'appuyant sur des conditions climatiques favorables et la forte disponibilité en céréales, associe élevage de porcs et cultures, notamment de maïs. Cette association et la place importante du maïs sont à l'origine d'une production de porcs plus lourds, adaptés à la fabrication de jambon séché. Comme évoqué précédemment, les activités de naissage et d'engraissement peuvent être dissociées, l'engraissement demandant de plus grandes quantités de céréales se situant dans les zones de plus grande disponibilité. L'organisation actuelle de la filière porcine du sud-ouest de la France pose ses jalons sur ces bases dans les années 1950. Rapidement, le jambon de Bayonne devient un débouché important pour la valorisation des animaux. La filière est structurante pour la plupart des acteurs du secteur porcin dans le Sud-Ouest et représente un poids économique considérable[232]. Entre 1998 et 2010, l'IGP permet le développement des volumes de production et le développement des ventes en GMS dans toute la France. Entre 2010 et aujourd'hui, la stratégie de la filière s'axe sur un fort développement de l'export du produit[233].

Selon le Consortium du Jambon de Bayonne en 2020, 818 éleveurs réunis en 19 OP fournissaient la filière en jambon. Parmi ces éleveurs, 354 se situent en Occitanie. La filière regroupe 42 fabricants d'aliments pour le bétail, 28 ateliers d'abattage et de découpe, 28 salaisonniers dont 3 ateliers collectifs, 13 ateliers de tranchage. En volumes de production, cela représentait une production de 1 500 000 porcs, 827 507 jambons mis au sel dans l'année 2020, soit 95 % des jambons secs produits dans le bassin de l'Adour et 20 % des jambons secs produits en France. En 2022, la production de jambon s'élève à 914 000 et la filière génère 2000 emplois sur la zone de l'indication géographique[234]. Au-delà de l'importance du nombre d'acteurs impliqués dans la filière, il faut prendre en compte leur très grande hétérogénéité. Les différents acteurs de la transformation sont des artisans, des PME, mais

[232] Consortium du jambon de Bayonne, 2020
[233] La filière passe de 30 000 à 100 000 jambons exportés entre 2010 et 2013 (Consortium du jambon de Bayonne).
[234] INAO, 2022.

aussi des grandes entreprises, des groupes agroalimentaires, produisant moins de 1 000 jambons par an à plus de 50 000. Du côté de la production, les trois plus grosses organisations de producteurs et de transformation sont des groupes du Sud-Ouest d'importance nationale : le groupe FIPSO[235] transforme 30 % des jambons de Bayonne, le groupe aveyronnais APO fournit 18 % des volumes et le groupe coopératif Lur Berri 10 %[236].

Pour une transformation en jambon de Bayonne IGP, les porcs ne doivent pas nécessairement bénéficier d'un autre SIQO, label rouge ou IGP porc du Sud-Ouest, bien qu'une part des éleveurs et des opérateurs s'inscrivent dans plusieurs de ces certifications à la fois. Le cahier des charges du jambon de Bayonne exige des porcs nés et élevés dans le Sud-Ouest, dans une zone géographique légèrement plus étendue que celle du porc du Sud-Ouest IGP, incluant la Haute-Vienne, la Corrèze et le Cantal. Une zone de transformation plus restreinte est délimitée, correspondant au bassin de l'Adour, où sont donc localisés les salaisonniers. Le bassin de l'Adour est situé entre l'océan Atlantique, les Pyrénées au sud et le fleuve Adour, sur les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et du Gers. Les salaisons de porc y sont une production traditionnelle, favorisée par des conditions climatiques propices au séchage dans le piémont, la présence naturelle de sel gemme utilisé pour les salaisons et par des savoir-faire anciens. Le jambon de Bayonne y a une forte renommée. Avant de constituer un produit alimentaire raffiné, il est un produit de garde à la base de l'économie familiale paysanne, puis monnaie d'échange dans la région[237]. Les activités d'élevage, de séchage et les échanges commerciaux autour du jambon sont présents depuis des siècles, bien que le produit ait évolué au cours du temps, jusqu'à sa forme établie par le cahier des charges de l'IGP.

Avec la zone d'élevage des porcs et la zone de transformation des jambons, le cahier des charges fixe également de critères de fabrication. Le jambon doit être fabriqué à partir de cuisses de porcs charcutiers, nés, élevés et abattus dans l'aire géographique définie, engraissés, salés et enfin séchés un minimum de 7 mois. Le produit fini doit correspondre à un ensemble de critères de poids, de caractéristiques physico-chimiques et organoleptiques, et suivre des étapes de fabrication bien définies. Pour obtenir des jambons conformes, les animaux doivent être alimentés à 60 % de céréales durant l'engraissement. Cette pratique de l'engraissement aux céréales permet d'obtenir des porcs lourds selon la tradition régionale. Le deuxième ingrédient, le sel, doit être issu de l'aire géographique. Depuis 2016, il s'agit exclusivement du sel de la saline de Salies du Béarn. La filière jambon de Bayonne obtient en effet à cette date une IGP pour ce sel, obtenu par évaporation d'eau de source naturellement salée au sud du gave de Pau. La saline produit autour de 1 760 tonnes de sel gros par an et devient la seule source de sel compatible avec le cahier des charges de l'IGP jambon de Bayonne. Avant 2016, le projet d'IGP s'inscrit dans un contexte de reprise de l'exploitation de la saline de Salies du Béarn par le Consortium du jambon de Bayonne. La seule autre saline en activité dans la zone, les salines de Bayonne, vient en effet de fermer. L'usine appartient à une filiale d'une holding minière allemande[238] qui la considère comme non rentable. Les acteurs de la filière via le Consortium décident alors d'investir afin de pérenniser l'approvisionnement en sel nécessaire à la filière et au respect du cahier des charges, par la reprise de la dernière saline encore en activité.

Les conditions de production et de fabrication sont contenues dans le cahier des charges de l'IGP, obtenue par la filière en 1998. Il est géré par le Consortium du Jambon de Bayonne, syndicat

[235] Transformateur industriel et coopérative d'éleveurs de porcs du Sud-Ouest, FIPSO est le premier opérateur de la filière jambon de Bayonne depuis la reprise des activités de salaisons cédées par le groupe coopératif du Sud-Ouest Maïsadour.
[236] Consortium du Jambon de Bayonne, 2020.
[237] Spécificité de l'aire géographique, cahier des charges de l'IGP jambon de Bayonne, 2018 : https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-63f75516-464e-4cd5-9fb2-f6778fabc514/telechargement
[238] La holding K+S, via sa filiale Esco France, ferme l'usine Mouguerre exploitant les salines de Bayonne en 2010.

professionnel de la filière depuis 1991 et ODG depuis l'obtention de l'IGP. La filière obtient une CCP en 1996 et pose les bases de son organisation actuelle par la signature d'accords interprofessionnels. Ceux-ci garantissent des principes d'investissements collectifs des opérateurs pour le développement de la filière, posent des critères de commercialisation et mettent en place une incitation financière payée aux éleveurs à chaque mise au sel des jambons de Bayonne. Actualisés régulièrement, ces accords existent toujours. L'inscription dans une démarche de qualité dote le collectif de règles de principes de fonctionnements supplémentaires. Tout d'abord, les différents cahiers des charges des SIQO porcins du Sud-Ouest peuvent être adossés. Ensuite, le Consortium du Jambon de Bayonne réunit en son sein l'intégralité des maillons : fabricants d'aliments pour le bétail, éleveurs de porcs, abatteurs et découpeurs, salaisonniers artisanaux ou industriels. Son conseil d'administration est divisé en 3 collèges où siègent des représentants des éleveurs, de l'abattage-découpe et de la nutrition animale, ou bien de la salaison. Hors du Consortium, des formes de relations contractuelles existent entre les différents maillons de la filière, ainsi que des grilles de paiement, définies par les interprofessions régionales impliquées pour mieux valoriser les porcs de la zone adaptés à la transformation en jambon de Bayonne. La centralité de la filière jambon de Bayonne dans le secteur porcin du Sud-Ouest explique le lien entre les différents SIQO porcins, mais se trouve également au cœur d'une organisation sectorielle régionale, entre les trois interprofessions porcines[239], la station de recherche expérimentale Pyragena, et au niveau national par des partenariats avec l'INRAE ou encore l'IFIP.

Figure 20 - Aires de production et de transformation de l'IGP Jambon de Bayonne

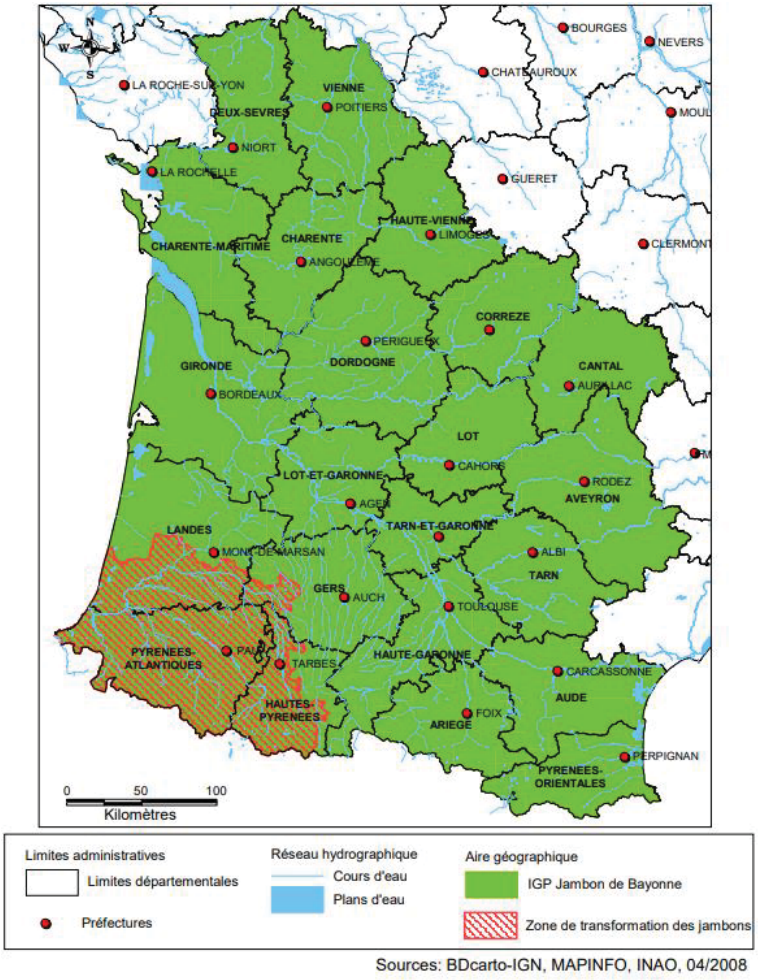

[239] INPA, MIDIPORC et ARPPC.

3. *Le canard à foie gras, spécificité du Sud-Ouest*

La spécificité de l'élevage complémenté au maïs caractérise le Sud-Ouest au-delà de l'élevage porcin, c'est l'orientation technique et culturale déployée pour l'ensemble des monogastriques, dont les palmipèdes et notamment le canard gras, spécialité de la région. La filière est certes organisée à l'échelle nationale autour d'une interprofession, le Comité Interprofessionnel des palmipèdes à Foie Gras (CIFOG) et d'un institut technique spécialisé, l'Institut Technique de l'Aviculture (ITAVI) ; mais il existe en France deux bassins de production de canards gras et de fabrication de foie gras de canard, différenciés par leur modèle d'élevage ainsi que par leur épaisseur historique. L'élevage des palmipèdes et la pratique du gavage au maïs est répandue dans le Sud-Ouest depuis des siècles et constitue un élevage traditionnel, d'abord de basse-cour puis d'exploitations plus ou moins spécialisées, valorisant un lien au terroir. Dans l'ouest de la France, en Vendée, dans les Pays de la Loire et en Bretagne, un autre bassin de production de canard gras s'est développé dans les années 1980. Il s'agit d'une production de diversification, permettant le réemploi de bâtiments d'élevage, au moment de la mise en place des quotas laitiers qui limitent la production régionale. À l'inverse du Sud-Ouest, où les animaux accèdent à l'extérieur et sont engraissés au maïs, cet élevage est réalisé majoritairement en bâtiment, sans spécificité d'alimentation.

À partir de 2000, l'IGP canard à foie gras du Sud-Ouest distingue donc ce bassin traditionnel et revendique un lien au terroir des produits qui en sont issus. Le cahier des charges, appuyé sur des cahiers des charges label rouge déjà existants pour le Gers, les Landes et le Sud-Ouest, en précise les conditions de production. Il s'agit donc d'un canard de barbarie ou d'un canard mulard, élevé avec un accès à l'extérieur, constitué de parcours herbagés et ombragés. Il est gavé à partir de 81 ou 82 jours selon la race, pour une durée de 10 jours. Nourri avec une ration à base de céréales, dont la proportion varie selon l'âge, il est progressivement alimenté au maïs. Les OGM sont interdits. La ration de gavage est composée à 95 % de maïs, issu de la zone d'indication géographique protégée. Dans la logique de la spécification du produit mais aussi dans celle des cahiers des charges label rouge, l'IGP énumère des critères de poids, d'aspects, pour les différents produits issus du canard gras, viande ou abats, frais ou transformés. Ce point bénéficie d'une attention particulière, puisqu'il s'agit d'une IGP qualifiant majoritairement un produit transformé, le foie gras.

Géographiquement, les canards doivent être élevés, gavés, abattus, découpés et transformés dans la zone de l'IGP. En revanche, les animaux peuvent passer certaines étapes de leur vie sur différentes exploitations, les activités d'accouvage et d'élevage étant généralement séparées. Le périmètre de production s'étend sur les anciennes régions de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et du Limousin mais le cahier des charges précise la possibilité de se référer à une origine plus précise des canards, à condition que toutes les étapes d'élevage et de transformation aient eu lieu en intégralité dans ces zones restreintes. Ainsi il est possible de trouver du canard gras de Chalosse, de Gascogne, du Gers, des Landes, du Périgord ou encore du Quercy. En effet, la renommée et l'identité locale fortes, mais aussi l'existence de filières organisées sur ces territoires, justifient la différenciation des différentes origines Sud-Ouest et la protection de l'usage de ces termes. À titre de comparaison, les produits issus de la filière de l'Ouest ne revendiquent pas un lien au terroir mais plutôt une origine France. Ce qui caractérise l'unité du Sud-Ouest est la spécificité de l'alimentation au maïs, la pratique ancienne et les savoir-faire de gavage, l'élevage de canards gras spécifiquement pour la fabrication de foies gras et de confits. Historiquement, les techniques de confiserie sont pour cette production un moyen de conservation. De ces caractéristiques découle une économie des palmipèdes gras, oies et canards, implantée dans le Sud-Ouest. Ils sont successivement à la base d'une polyculture-vivrière, où les animaux de basse-cour ont une place importante du fait de la petite taille des exploitations agricoles

dans le Sud-Ouest et de la pratique du métayage ; puis du commerce du gras dans le Sud-Ouest qui devient une économie d'importance régionale au XVIème siècle ; puis d'un artisanat et d'une industrie de transformation développée au XIXème siècle avec l'invention des techniques de conserverie modernes[240] ; et désormais d'une spécialisation agricole régionale marquée. Deux modèles de filières canard gras coexistent dans le Sud-Ouest, soulignant à la fois des persistances historiques et le développement des filières intégrées en aviculture. D'un côté existe un modèle de filière courte, constituée d'éleveurs indépendants pratiquant la transformation à la ferme et la vente directe, d'un autre côté existe un modèle de filière longue intégrée, constituée d'éleveurs adhérents à de grands groupes coopératifs. Les grandes exploitations sont minoritaires mais produisent l'essentiel des volumes, les petites exploitations sont très nombreuses, la transformation et la vente à la ferme assurant une valorisation très importante sur de faibles volumes[241]. Elles peuvent être spécialisées, ou bien l'élevage de canard demeure un atelier complémentaire.

Figure 21 - Aire de l'IGP canard à foie gras du Sud-Ouest

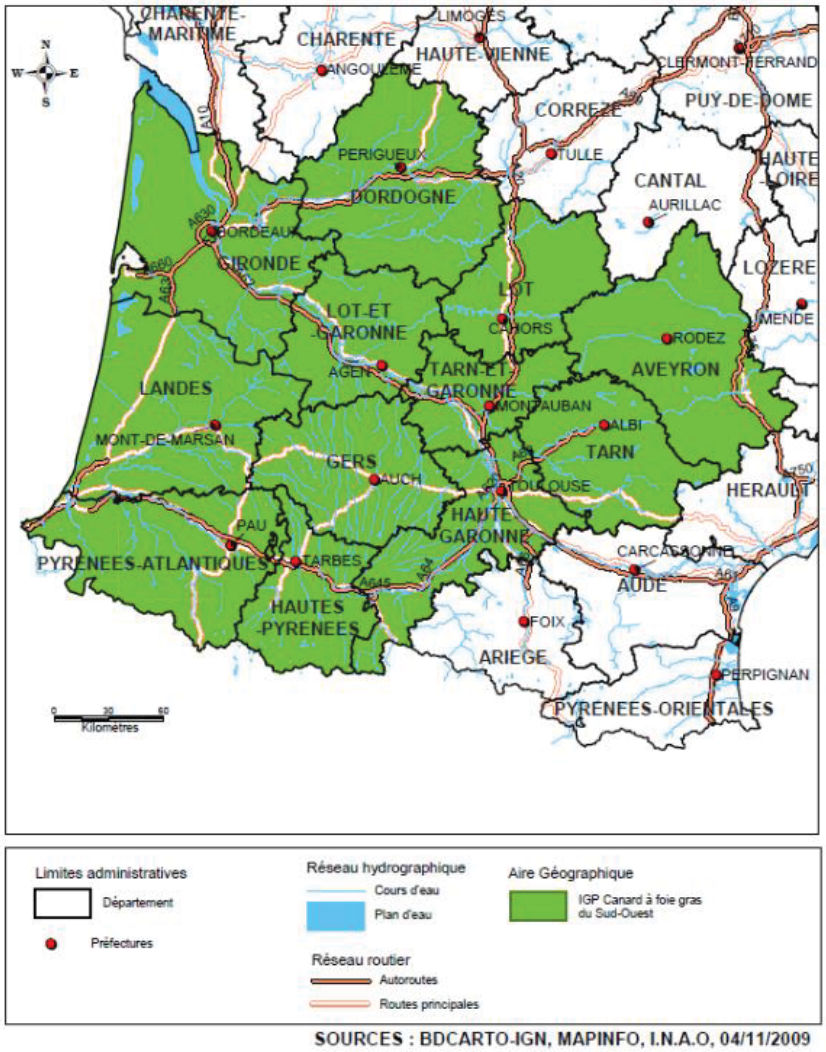

[240] Cahier des charges de l'IGP canard à foie gras du Sud-Ouest, 2012 : https://www.lecanardetloiedusudouest.fr/wp-content/uploads/2023/02/CDC-IGP-Canard-a%CC%80-foie-gras-du-Sud-Ouest-pubBO.pdf

[241] Cependant les grandes exploitations spécialisées sont souvent celles d'indépendants qui pratiquent la transformation et la vente directe.

L'Association pour la défense et la promotion des produits de palmipèdes à foie gras du Sud-Ouest (PALSO), voit le jour en 1992 et obtient l'IGP en 2000. Elle en est aujourd'hui l'ODG. La filière regroupe environ 1 700 producteurs, 160 entreprises de transformation, pour une production annuelle de 5 000 tonnes de foie gras[242], sur 12 320 tonnes produites en France au total[243]. Cela représente l'élevage de 21 millions de canards gras en IGP[244], soit 85 % des canards de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, de la Corrèze et de l'Aude. Pour situer ces chiffres par rapport au reste du pays, 75 % de la production nationale de canard gras a lieu dans le Sud-Ouest. L'essentiel de cette production se situe aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine, où sont aussi localisés des organismes et instituts techniques nationaux en production de palmipède. Pour l'Occitanie, 41 % des exploitations en palmipèdes se concentrent dans le Gers[245]. Ces données sont à contextualiser, la production étant régulièrement victime d'épizooties d'influenza aviaire, mettant à mal la filière. Les mesures d'abattage liées à l'épisode sanitaire de 2016-2018 conduisent à une chute de près de la moitié des effectifs de canards ; 90 % des reproducteurs sont également décimés en 2022.

Aux côtés de l'IGP canard à foie gras, l'oie du Sud-Ouest et les produits issus de sa transformation obtiennent une IGP en 2023. Cette toute nouvelle IGP vient protéger une production devenue très marginale mais historiquement préexistante au canard gras dans la région, base de l'économie des palmipèdes gras jusqu'au milieu du XXème siècle. Le développement de la production de canard et les conséquences des épisodes d'épizootie aviaire mettent aujourd'hui à mal cette filière.

4. Oie du Sud-Ouest, confit et foie gras d'oie du Sud-Ouest, des productions traditionnelles en déclin

Gérée par le PALSO dont il est ODG, l'IGP oie du Sud-Ouest est construite sur les bases du label rouge oie fermière. Selon le cahier des charges de l'IGP, c'est une oie grise typique du Sud-Ouest, mâle ou femelle, grasse et bien conformée, destinée à la fabrication de foie gras, de magrets et de confits. Elle est élevée en plein air, engraissée par gavage pendant 12 jours minimum à partir de l'âge de 91 jours. La commercialisation de l'oie se fait entière fraîche, découpée, en foie gras cru, abats ou magrets. À l'image d'un cahier des charges label rouge, l'aspect et le poids de ces produits sont largement détaillés. Les critères de production s'étendent sur le modèle d'élevage, précisant un ensemble de règles de tenue des bâtiments[246], de densité d'animaux, de règles sanitaires mais aussi d'alimentation. Les oies sont nourries sans OGM ni huile de palme, avec des céréales et des oléagineux puis du maïs, en proportions variables selon leur âge. Le gavage est aussi encadré par des règles de préparation des animaux, de durée et de conditions de réalisation. Finalement, l'abattage et la découpe doivent répondre à des critères qualitatifs, prenant en compte les spécificités de ces animaux et les savoir-faire locaux anciens de transformation des palmipèdes gras dans le Sud-Ouest. En synthèse, les conditions de production et de transformation sont assez proches de celle du canard gras du Sud-Ouest.

[242] PALSO, 2019.
[243] France AgriMer, 2023.
[244] PALSO, 2019.
[245] Chambre d'agriculture régionale d'Occitanie, 2021.
[246] Les règles sur les bâtiments concernent la propreté, la ventilation, l'éclairage, les accès à l'extérieur mais aussi la qualité des parcours extérieurs, qui doivent être herbagés et ombragés. Elles assurent à la fois un volet bien-être animal et un volet sanitaire important, compte tenu des risques faisant pression sur la production. Dans cette logique, des critères de transport des animaux sont aussi fixés.

L'élevage, l'abattage, l'éviscération et la découpe doivent avoir lieu dans l'aire géographique protégée et les oisons doivent être présents sur les élevages à 2 jours. La production s'étend ainsi sur la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, dans une zone d'élevage traditionnel et d'engraissement par gavage au maïs denté, cultivé dans le Sud-Ouest. L'engraissement des oies est une tradition du bassin aquitain, dans une zone partagée entre cultures de céréales dont le maïs, prairies, landes et forêts. Les oies sont des animaux de basse-cour, centraux dans les systèmes de polyculture-élevage vivriers du Sud-Ouest, en complément ou bien à la place des porcs. La production se développe avec l'introduction du maïs au XVIIème siècle et les techniques de gavage mises au point au XVIIIème siècle. Avant la modernisation agricole, il existait déjà une tradition commerciale marquée de vente des surplus d'oies grasses sur les marchés au gras, les plus renommés étant ceux de Samatan dans le Gers, de Peyrehorade dans les Landes et de Périgueux dans le Périgord[247]. Dans les années 1960, l'amélioration des rendements du maïs et la sélection du maïs denté dans le Sud-Ouest poussent encore la production. Progressivement l'élevage de l'oie se spécialise dans le Sud-Ouest vers l'oie grasse, spécialement élevée pour sa graisse et sa capacité à confire ; le reste de la France produit quant-à-lui des oies à rôtir. De manière similaire au canard gras, les volumes augmentent avec les progrès des techniques de conservation, sous la forme de conserves. La réputation et la structuration locale de petites filières oie explique aujourd'hui l'existence de plusieurs sous-dénominations pour l'IGP, indiquant une fabrication dans le Périgord, les Landes, le Gers ou le Quercy. Elles correspondent à des plus petits territoires de production et constituent le cœur du bassin de production de l'oie du Sud-Ouest. À ce titre, l'oie fermière du Gers bénéficiait de son propre label rouge. Elle était issue de souches locales croisées, la Masseube et la Gimont, et possédait un standard local de race, ainsi que la spécificité d'un engraissement au maïs blanc. En 1986, un premier groupement de producteurs à la ferme se constituait et créait un syndicat professionnel en 1990, pour l'oie et le canard. En 1993, l'Association de défense de l'oie fermière du Gers (ADOFG) se constituait et obtenait le label rouge en 1998. Son objectif était alors de maintenir une activité en grande difficulté, relançant la production pour fournir des acteurs importants de la transformation comme la Comtesse du Barry et les Ducs de Gascogne. À cela s'ajoutait l'existence d'un syndicat des artisans conserveurs à Auch, au sein de la maison des artisans. Le label rouge, qui compte 15 producteurs pour 5 000 oies produites[248], s'arrête en 2018. En revanche, l'organisation locale de la filière demeure et donne naissance à la filière avicole actuelle, structurée à l'échelle du département du Gers.

Bien établie au début du XXème siècle, la production d'oie grasse se marginalise avec le développement de la filière canard dans les années 1980, jusqu'à pratiquement disparaître. C'est aujourd'hui une petite filière en difficulté. Les volumes sont en déclin, victimes de manière répétée des crises sanitaires de l'influenza aviaire. En 2018, le foie gras d'oie représente 1,2 % des volumes de foie gras[249]. La production d'oies grasses s'élève à 150 000 animaux, dont 90 000 en Dordogne, premier département de production juste devant le Gers[250]. La filière peine à se développer, faute de débouchés hors foie gras[251]. Entre 2016 et 2018, les volumes de production se sont effondrés de moitié en raison des mesures préventives liées à l'influenza aviaire. La filière est mise en péril, avec l'élimination préventive de 90 % des animaux reproducteurs. Dans ce contexte, l'obtention de l'IGP en 2023 vise à sauvegarder une filière gravement menacée, grâce à la protection de l'origine Sud-Ouest, ainsi qu'un projet de reconstruction. Celui-ci passe d'abord par une sécurisation de l'accouvage pour la fourniture d'oisons

[247] L'oie fermière du Gers : https://www.foie-gras-gers.com/la-filiere-gersoise/oie-fermiere-de-gers/
[248] Irqualim, 20020.
[249] ITAVI, 2020.
[250] Chambre d'agriculture de Dordogne, 2018.
[251] DRAAF Nouvelle-Aquitaine, 2018.

aux élevages et par l'élevage de reproducteurs. Ce projet est aujourd'hui porté par l'ODG PALSO, ainsi que par les acteurs coopératifs Maïsadour et Vivadour.

5. *Volailles de Gascogne, une filière périphérique pour l'Occitanie mais révélatrice de la structuration du bassin avicole du Sud-Ouest*

Le Sud-Ouest est donc un territoire d'élevage de palmipèdes gras ; il est aussi plus largement un bassin de production avicole, comptant de nombreux SIQO en volailles. Sur un territoire un peu plus restreint que celui des IGP précédentes, l'IGP volailles de Gascogne suit la même logique de protection d'une tradition d'élevage de volailles fermières en plein air ou en liberté sur des parcours herbeux ou arborés, alimentées aux céréales et largement au maïs. Le cahier des charges impose l'utilisation de souches rustiques à croissance lente, adaptées à cet élevage plus long et réalisé en extérieur. Pour préserver une logique de croissance plus lente qu'en conventionnel, il fixe des critères de développement des animaux pour l'obtention de volailles charnues, avec une durée d'élevage minimale plus importante, des critères de poids et d'aspect de la chair. La taille des bâtiments est limitée, qu'ils soient fixes ou mobiles, des critères de densité sont fixés, ainsi que de confort et de sécurité sanitaire. L'alimentation doit être à base de céréales, avec un minimum de 70 %, voire 80 % de céréales dont 50 % de maïs pour les volailles à chair jaune, typiques du Sud-Ouest. En termes de produit, l'IGP englobe les poulets, pintades, chapons et les dindes, pour des exploitations agricoles pouvant produire un seul ou plusieurs de ces animaux.

Figure 22 - Aire de l'IGP volailles de Gascogne

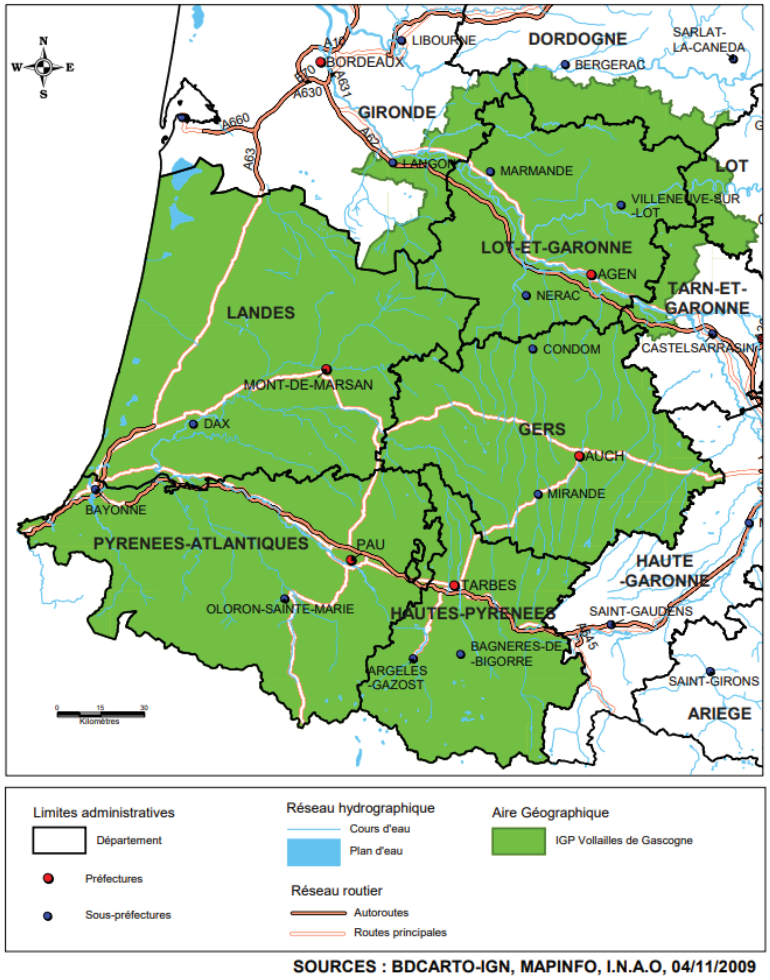

SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O, 04/11/2009

Située entre les Pyrénées, le golfe de Gascogne et les collines de la vallée de la Garonne, l'IGP volailles de Gascogne est polarisée sur la région Nouvelle-Aquitaine, où se situe son ODG. L'aire géographique de l'IGP comporte trois territoires différents, les Landes de Gascogne, le piémont des coteaux de Gascogne et la vallée de la Garonne, zone de production de céréales importante, notamment de maïs. Elle s'étend sur une partie de l'Occitanie, sur les Hautes-Pyrénées et le Gers, mais la production y est plus marginale. D'autres SIQO volailles y sont plus fédérateurs, comme l'IGP volailles du Gers par exemple. Le bassin aquitain possède d'autres SIQO volailles sur les territoires voisins ou sur des territoires partagés, comme l'IGP volailles des Landes. Huit exploitations sur dix en Nouvelle-Aquitaine élèvent des volailles sous SIQO, en IGP ou en label rouge ; traditionnellement, ces exploitations associent élevage et culture des céréales, deux tiers des exploitations s'inscrivent donc dans un modèle d'alimentation fermière. Ce modèle agricole se retrouve à la fois sur la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie et les territoires situés à la limite de l'une ou l'autre de ces régions administratives sont impliqués dans plusieurs démarches de qualité différentes, parfois à l'initiative d'acteurs identiques. Le Sud-Ouest constitue un grand bassin de production avicole, polarisé en divers endroits selon les productions. Le nombre de cahiers des charges et de dénominations est très important et ne correspond pas à autant de filières différentes. En effet, les acteurs de ces filières sont plutôt impliqués dans plusieurs SIQO, à des degrés variables. Les Fermiers du Sud-Ouest par exemple, pôle volaille du groupe Maïsadour, produisent à la fois des volailles IGP Périgord, Landes et Gers, profitant de la localisation de leurs adhérents sur l'ensemble du bassin. En revanche, la gestion des cahiers des charges se situe soit en Nouvelle-Aquitaine, soit en Occitanie. Ainsi la Société d'Etudes Qualité Union Organisation Interprofessionnelle Agroalimentaire (SEQUOIA) est l'association ODG de l'IGP Gascogne, Béarn et d'un ensemble des labels rouge volailles fermières élevées en plein air du Sud-Ouest pour le côté aquitain. Du côté occitan, l'Association Avicole du Gers (AVIGERS) gère l'IGP volailles du Gers ainsi qu'un ensemble d'autres labels rouge fermiers. Cette organisation s'explique entre autres par l'antériorité des labels rouges, pour lesquels les filières avicoles ont été pionnières[252]. Dans le cas des volailles de Gascogne, le label rouge existe depuis 1971 pour le poulet et l'IGP est obtenu en 1996. Dans le prolongement des nombreuses démarches de qualité du Sud-Ouest, une demande d'AOP est portée depuis 2009 pour la poule Gasconne noire d'Astarac par l'association de la poule Gasconne. Aujourd'hui marque commerciale, le projet d'AOP semble mis en pause en raison de réticences de l'INAO face à la solidité du dossier de demande. La piste envisagée serait un regroupement avec l'IGP volailles de Gascogne déjà existante. Les productions de volailles de Gascogne et de poule Gasconne noire d'Astarac sont marginales en Occitane et ne seront donc pas étudiées plus en détail ici, cependant elles font partie d'un bassin de production avicole de qualité commun.

[252] En 1965 les volailles des Landes obtiennent le premier label rouge en France.

E. Les SIQO spécifiques de l'ouest de l'Occitanie, entre Gascogne et Bigorre

Figure 23 - Zone de production des volailles du Gers, du veau sous la mère, veau rosé du Gers et du porc noir de Bigorre

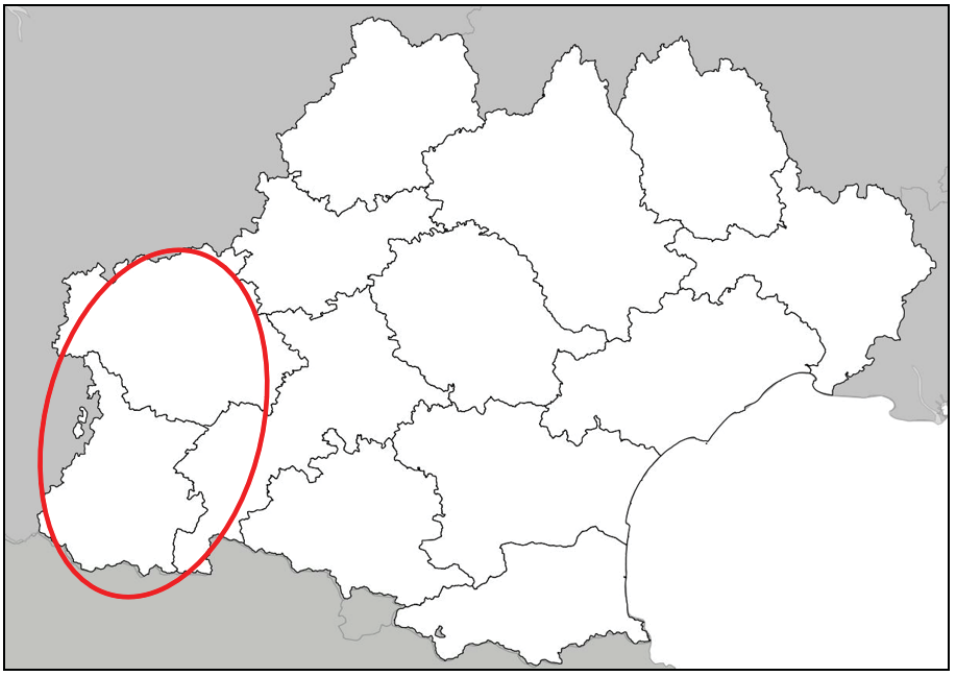

1. Les volailles fermières du Gers, une filière à l'échelle du département

Le Gers est un département important à l'échelle nationale dans la production de palmipèdes et de volailles, largement orientée vers des SIQO. Au-delà des productions évoquées à l'échelle du bassin aquitain ou du quart sud-ouest de la France, il existe une IGP propre pour les volailles du Gers. Elle correspond à une filière structurée à l'échelle départementale dans les années 1970, par des acteurs désireux de relancer une production traditionnelle des fermes en polyculture-élevage d'avant la modernisation agricole. Le poulet gris du Gers possédant une réputation locale ancienne est choisi comme base pour la construction de cette relance.

Figure 24 - Aire de l'IGP volailles du Gers

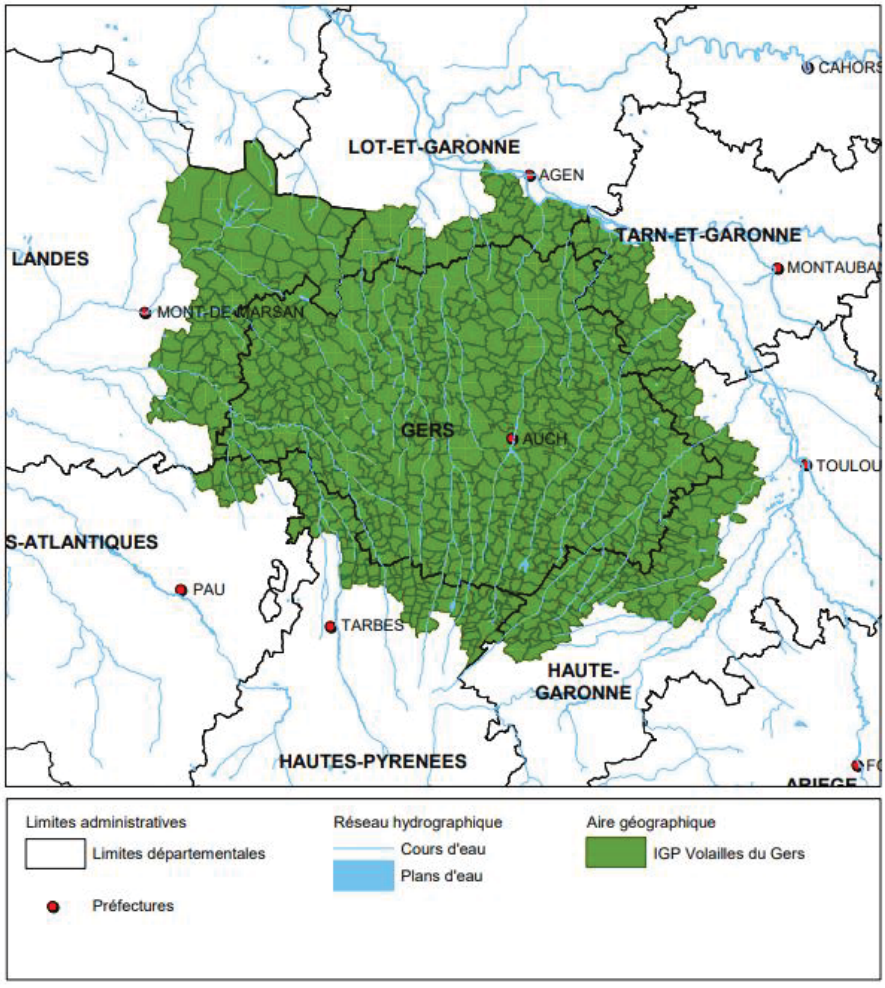

Sources: BDcarto-IGN, MAPINFO, INAO, 04/2008

La production s'étend sur l'intégralité du département du Gers ainsi que sur les cantons limitrophes des départements voisins, sur une zone de coteaux et de vallées partagée entre aviculture et culture de céréales, dont le maïs grain destiné à l'alimentation animale, ou bien les oléagineux. Le climat et les sols y sont propices aux grandes cultures, ainsi qu'à la présence d'espaces herbagers ou boisés nécessaires à l'élevage en plein air des volailles. Les exploitations agricoles y sont plutôt diversifiées, en termes de productions mais aussi de circuits de commercialisation, toutefois la moitié sont spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux ; ces exploitations représentent à elles-seules plus d'un tiers du chiffre d'affaires de la filière avicole du département, qui est le premier producteur de tournesol et de soja en France[253]. Toutefois, la dynamique actuelle est marquée par une spécialisation accrue dans ces cultures, plus particulièrement vers les oléo-protéagineux au détriment des céréales. Ce paysage agricole départemental permet de comprendre la dynamique actuelle de l'aviculture, portée par des exploitations pour l'essentiel de petite ou de moyenne taille, plutôt diversifiées, ainsi que la complémentarité entre les exploitations en grande culture et celles en élevage de granivores.

Jusqu'aux années 1950, dans les petites fermes traditionnelles de polyculture-élevage vivrières les productions avicoles du Gers servent à l'alimentation et à l'économie des familles paysannes, les

[253] Chambre d'agriculture du Gers, 2024.

surplus sont vendus sur les marchés locaux. C'est alors une production de basse-cour très diversifiée, de poules, poulets, canards ou encore d'oies[254]. Avec la modernisation agricole et la spécialisation croissante des productions, les grandes cultures se développent à plus grande échelle dont la culture du maïs, les élevages se spécialisent. A partir des années 1960, les producteurs commencent à se regrouper en OP et posent les bases des filières actuelles. En 1975, ces OP s'associent avec les abatteurs du territoire et forment l'Association Avicole du Gers (AVIGERS) pour relancer la production, grâce à leur coordination technique et commerciale. La rationalisation des productions avicoles se fait en conservant leur caractère fermier et est conjuguée à un choix de la qualité des produits, autour de la dénomination « volailles du Gers ». La filière gersoise obtient le label rouge en 1977 pour l'ensemble de ses produits et acquiert une notoriété dans les années 1980, localement puis régionalement. Les signes de qualité lui permettent de se distinguer parmi l'offre grandissante de volailles dans les linéaires de supermarché. L'IGP Volailles fermières du Gers est obtenue en 1996, AVIGERS en est désormais l'ODG (ainsi que d'un ensemble de labels rouges[255]). Elle distingue des volailles de souche rustique, à croissance lente permettant un élevage long, issues d'élevage de faible densité par rapport au standard, alimentées à base de céréales à hauteur de 80 % et d'aliment fermier. Le cahier des charges protège un modèle d'élevage plein air[256], de taille limitée, l'élevage d'animaux plus âgés[257] et plus développés que le standard. Ces pratiques sont à l'origine de la devise d'AVIGERS, « Elevés en plein air, élevés en plein Gers », marquant la spécificité de l'élevage avicole de qualité par rapport à l'élevage standard en bâtiment. Les volailles du Gers doivent correspondre à un ensemble de critères de poids, de développement et de qualités organoleptiques, dont la couleur jaune de la chair pour les espèces alimentées au maïs. Parmi les nombreux produits de la filière, le poulet fermier représente l'essentiel des volumes, à hauteur de 80 % ; le reste est constitué de volailles festives commercialisées de manière plus saisonnière.

Localement, la filière IGP possède un poids économique important et génère de nombreux emplois associés aux activités d'élevage et de transformation. Ce sont 220 producteurs impliqués dans l'IGP, pour 5,5 millions de volailles mises en élevage et 5,3 millions de volailles abattues en 2020[258]. La filière est construite sur un modèle intégré, avec 2 couvoirs situés à L'Isle Jourdain et à Monferran-Savès, 2 ateliers de préparation situés à Condom et Saramon. Les producteurs sont majoritairement membres de trois grandes coopératives, Vivadour, Euralis et Maïsadour. Malgré une persistance de la diversité des produits, la filière connaît aujourd'hui un phénomène de concentration des acteurs, notamment des groupes coopératifs, semblable à celle de beaucoup de filières agricoles. Pour ces groupes, la production en IGP représente des volumes importants mais ceux-ci ont également des stratégies parallèles de développement de production de volailles standard dans le Sud-Ouest. Maïsadour et Vivadour par exemple, ont développé la marque « Poulet d'ici » autour d'un argumentaire sur l'origine locale des poulets, nourris à partir d'une alimentation essentiellement du Sud-Ouest dans un bassin de production d'échelle régionale, mais sans signe de qualité contraignant, sans limitation d'aire géographique et avec un modèle d'élevage standard en bâtiment. En dehors de la concentration, un nombre important d'acteurs de tous les maillons de la filière ont disparu ces dernières années. Les crises sanitaires liées aux épisodes de grippe aviaire impactent fortement les productions de volailles, la survenue de la crise du covid ainsi que la flambée des coûts des matières premières et de l'énergie ont également pour conséquence une crise globale de la filière et la disparition de certains acteurs. À ce titre, plus de 300 exploitations spécialisées en élevage de granivores ont cessé ces productions entre

[254] Cahier des charges de l'IGP canard à foie gras du Sud-Ouest.
[255] Foie gras cru de canard mulard et d'oie gavée, dinde, pintade, poulet gris, poulet roux, poulet noir, poulet blanc, chapon, poularde et chapon de pintade fermiers.
[256] Le plein air implique un accès à des parcours herbeux et ombragés.
[257] La durée d'élevage minimum du poulet est de 81 jours, celle du chapon de 150 jours.
[258] Irqualim, 2020.

2010 et 2020[259]. Cela se traduit par un abandon de l'atelier granivore dans beaucoup d'exploitations en polyculture élevage, par une augmentation de la taille des cheptels moyens dans les exploitations spécialisées en production de canard et par la disparition des plus petites unités de production[260]. Comme évoqué pour la filière canard à foie gras du Sud-Ouest, les mesures d'abattage préventives et de dépeuplement des foyers de l'influenza aviaire ont localement décimé les effectifs de volailles, ne permettant pas aux plus petites exploitations ayant déjà dû investir lourdement dans des mises aux normes sanitaires de se relever. Parmi l'ensemble des productions de la filière IGP, les productions spécifiques comme certaines volailles festives avec de petits effectifs et les palmipèdes gras sont particulièrement touchées[261].

2. Le veau élevé sous la mère et le veau rosé du Gers

A l'ouest de l'Occitanie et particulièrement dans les zones de piémont ainsi que dans le Gers, des éleveurs bovins ont l'habitude de conserver une partie de leurs veaux et de les élever au lait de leur mère afin d'en tirer des revenus supplémentaires. L'histoire de cette production de veau est à la fois celle d'un élevage traditionnel du grand Sud-Ouest, typique des petites exploitations et celle d'une différenciation récente d'une production de qualité par rapport à celle des veaux de boucherie élevés en batterie à partir de la modernisation agricole.

Jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, il n'y a pas de distinction majeure entre différents types de veaux, tous sont nourris par leur mère. Avec la rationalisation de l'agriculture liée à la modernisation, les exploitations se spécialisent. Les troupeaux laitiers doivent produire plus de lait tout en réduisant les coûts de production. Les veaux sont donc séparés de leur mère, vendus à bas prix. Le veau de boucherie est né, considéré comme un sous-produit de l'industrie laitière, élevé en batterie, de basse qualité et vendu rapidement. Les veaux sous la mère, nourris au pis de leur mère, se développent pour se distinguer du veau de boucherie dans les années 1960-1970. La production de veau sous la mère a connu trois périodes distinctes au cours de son histoire récente[262]. Tout d'abord la production de veau de lait sous la mère s'effondre de près de 80 % entre 1960 et 1970, conséquence du productivisme. Puis, le boycott des veaux de boucherie à la suite de la crise de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) accélère le développement de la filière dans les années 1990. Enfin, entre 2000 et aujourd'hui, la filière recherche de nouveaux éleveurs pour compenser les départs à la retraite et maintenir ses volumes. Aujourd'hui, l'ensemble des labels rouges et IGP en veau reste marginal par rapport au veau standard, représentant environ 4 % des volumes de veau totaux en France[263].

Il existe en France plusieurs bassins de production de veaux élevés sous la mère, avec des pratiques et des types de produit légèrement différents. Pour le Sud-Ouest, dans un premier temps, le bassin limousin et corrézien, ainsi que le bassin du piémont pyrénéen possèdent une tradition d'engraissement des veaux à la ferme, installée entre XVIIème et le XIXème siècle. Dans un second temps,

[259] Recensement agricole, 2020.
[260] Recensement agricole, 2020.
[261] Autre conséquence des crises sanitaires, la mise en place de mesures préventives de claustration des animaux ne permet pas l'élevage des animaux en plein air, de manière ponctuelle mais cependant répétée avec la multiplication des épisodes d'influenza aviaire. Toutefois ces mesures permettent de poursuivre la production et de garantir aux éleveurs de pouvoir commercialiser leurs animaux.
[262] Le veau sous la mère : Histoire d'une tradition d'élevage, Association Le Veau Sous La Mère, 2012 : https://correze.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/095_Inst-Correze/Documents/02_Filieres_et_innovation/VLSM_histoire.pdf
[263] Interbev, 2017.

le Limousin et la Corrèze seront pionniers des démarches de qualité avec l'obtention d'un label rouge veau de lait du Limousin en 1970. À cette époque, un autre débouché conséquent se met en place pour les veaux issus des troupeaux allaitants : l'export de veaux et de broutards vers l'Italie, alors en forte demande. De nombreux éleveurs choisissent cette voie et délaissent la production de veau sous la mère, plus contraignante. Les deux bassins de production poursuivent leurs efforts de différenciation et se singularisent par deux labels régionaux, le veau fermier du Limousin et le veau del païs en Midi-Pyrénées. Dans le bassin limousin et particulièrement grâce à l'action de la filière corrézienne, un nouveau label rouge voit le jour intitulé « le veau sous la mère ». Le Comité Interprofessionnel du Veau sous la mère (CIVO) est créé en 1990. Il devient l'Association du Veau Sous la Mère (AVSLM) en 2011 et dès lors l'ODG de l'IGP veau du Limousin et du label rouge veau sous la mère de ce bassin de production. Ce label rouge évolue en 2012 et devient label rouge veau fermier sous la mère. En 2021, l'AVSLM est dissoute et Limousin Promotion devient l'ODG des principaux SIQO en veau, en plus d'être l'ODG de nombreux autres SIQO viande. Ce label veau élevé sous la mère, défini par le cahier des charges label rouge, est un veau nourri par tétée au pis deux fois par jour à hauteur minimale de 85 % de son alimentation et complémenté avec une alimentation liquide.

Il est produit dans tout le Sud-Ouest, particulièrement en Nouvelle-Aquitaine. Sur 2 600 éleveurs, 70 % sont localisés dans les départements de la Corrèze[264], berceau historique de la production, des Pyrénées Atlantiques et de la Dordogne[265] ; 80 % de la production a lieu en Nouvelle Aquitaine. En Occitanie, les veaux sous la mère sont élevés dans le Lauragais, le Gers, les Hautes-Pyrénées ainsi que l'Ariège et le Quercy par 520 éleveurs réunis en 8 OP[266]. Production traditionnelle, elle revient au premier plan dans un contexte de difficulté du marché des broutards en Italie, conduisant des éleveurs à conserver des veaux sur les exploitations et à les valoriser. Veau élevé intégralement au lait, issu de la mère, de tantes assurant le rôle de nourrice et complémenté à la poudre de lait, il donne une viande de couleur blanche, à légèrement rosée. Il est abattu relativement jeune par rapport aux veaux gras, entre 91 et 168 jours, à un poids situé entre 85 et 170 kg carcasse. Il est issu de parents de race à viande et de race mixte. Les mères et les tantes pâturent l'été et se nourrissent de fourrage l'hiver afin de préserver la qualité du lait. La filière connaît aujourd'hui de sérieuses difficultés, pour des raisons structurelles de vieillissement des éleveurs et de difficulté de leur renouvellement mais aussi pour des raisons plus conjoncturelles comme l'impact de la crise du covid sur les prix des veaux ou encore la hausse importante des coûts de production. Les éleveurs utilisant de la poudre de lait sont ainsi fortement touchés par ces hausses de prix des matières premières pour l'alimentation des veaux. Dans ce contexte la production de la filière corrézienne a perdu 2 078 veaux entre 2021 et 2022, tombant ainsi à 16 687 veaux labellisés. Localement, des dynamiques de structuration voient le jour pour tenter de dynamiser la production. Les 995 éleveurs de la chaîne des Pyrénées, réunis en 9 OP sur les départements des Hautes-Pyrénées, des Landes, du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, portent par exemple le veau fermier de l'Adour et le projet d'IGP pour sa reconnaissance.

Les différentes productions de veau de qualité partagent une histoire commune, qui est aussi celle du veau d'Aveyron et du Ségala et d'autres veaux élevés sous la mère. Leur trajectoire connaît des similarités, du fait de leur différenciation avec la production de veaux de boucherie et de leur valorisation de modes d'élevage traditionnels. Toutefois, les pratiques, les durées d'élevage et les types de veaux finis les différencient. La filière historiquement corrézienne est une filière veau de lait fermier, à la viande de couleur blanche, plutôt jeune et léger. Le veau rosé, typique de certains bassins de production localisés dans le Sud-Ouest notamment dans le Gers, est un veau gras nourri par sa mère

[264] La Corrèze seule produit la moitié des volumes français de veaux élevés sous la mère (CIVO, 2022).
[265] CIVO, 2022.
[266] Irqualim, 2020.

et complémenté aux céréales, à la viande de couleur rosée, légèrement plus âgé et plus lourd. Ces précisions ont leur importance puisqu'elles permettent de caractériser plusieurs filières différentes, dont certaines très localisées.

En effet, en Occitanie une autre production de veaux sous la mère se distingue de ce veau de lait, le veau rosé sous la mère, typique du Sud-Ouest. De petits collectifs organisés localement en structurent l'offre. Il existe ainsi un veau rosé des éleveurs d'Oc, dans le piémont, le Lauragais, la Gascogne et le Périgord, produit sur la partie Occitanie par 93 éleveurs[267]. Il existe également une filière veau rosé du Gers, structurée à l'échelle départementale. Dans le département, les effectifs bovins sont en déclin global, particulièrement en laitier. Le cheptel s'est effondré de 50 % entre 2010 et 2020[268]. Les exploitations orientées en production de veau sous la mère ont également diminué de moitié, tombant à 59. Pourtant, le veau rosé du Gers a pu atténuer cette dynamique, avec 10 % de perte en nombre d'élevages dans le département sur ces dix mêmes années et une augmentation des volumes de veaux vendus[269].

L'Association des Eleveurs du Gers (ADEL 32) est créée en 1992 et regroupe 282 éleveurs adhérents. Parmi eux, 70 éleveurs de veau défendent le veau rosé du Gers. Cette production de veaux gras, de plus de 6 mois, est mise en avant par la marque commerciale Lou Béthêt depuis 2007. Elle commercialise des veaux respectant le label rouge pour la viande fraîche de veau nourri par tétée au pis et complémenté avec une alimentation solide. Obtenu en 2017, ce label rouge qualifie une viande traditionnelle du Gers mais qui s'est aussi diffusée hors du département. La tradition de la complémentation aux fourrages de la ferme pour l'obtention de veaux gras le différencie des autres veaux sous la mère. C'est cette pratique ainsi que l'âge plus avancé des veaux qui leur confèrent leur couleur rosée. Principalement issus de blondes d'Aquitaine et de Limousines, ces veaux pèsent entre 100 et 200 kg carcasse. Nourris au pis 2 à 3 fois par jour, ils sont progressivement complémentés avec des céréales. Les mères consomment des fourrages majoritairement issus de l'exploitation. Comme pour les autres veaux sous la mère, c'est une production typique de petites et moyennes exploitations. Les contraintes de production, notamment la nécessité de posséder autant de mères ou de tantes que de veaux à nourrir et de la tétée plusieurs fois par jour, limitent la taille des élevages, qui possèdent en moyenne 20 à 25 veaux dans le Gers.

3. Jambon et porc noir de Bigorre, le choix d'une race locale et du haut de gamme

L'aire de l'appellation porc noir de Bigorre s'étend sur la région de la Bigorre, au pied des Pyrénées, dans les départements des Hautes Pyrénées, le sud du Gers et à l'ouest de la Haute-Garonne. Les porcs doivent y naître, y être élevés, engraissés et abattus. Le périmètre correspond à une zone de piémont des Pyrénées centrales, de moyenne montagne, de vallées et de coteaux, où existe une tradition d'élevage de porcs en plein air, engraissés à l'herbe, abondante dans la zone quasiment toute l'année en raison de la qualité des sols et des fortes précipitations du piémont. Les porcs sont traditionnellement nourris à partir des ressources du milieu, fruits, racines, vers ou insectes, dans des espaces de sous-bois. La race locale, le porc gascon, tire sa rusticité de ses capacités de marche dans cet environnement et de son adaptation aux conditions météorologiques. L'élevage traditionnel bigourdan se diffuse hors des limites de la Bigorre jusqu'au XXème siècle, où la modernisation agricole le fait décliner. Il est considéré comme trop gras, trop peu productif et incompatible avec l'élevage

[267] Soit une production de 537 veaux en 2020 selon l'Irqualim.
[268] Recensement général agricole 2020.
[269] Observatoire de la production de viande bovine 2020 dans le Gers.

intensif rationnalisé. La race gasconne est alors abandonnée et le modèle de production extensif menacé. Ces mêmes défauts constitueront pourtant ensuite les fondements de la demande d'appellation pour le porc noir de Bigorre. La rusticité et la typicité de la race mais aussi de son mode d'élevage seront alors les facteurs principaux d'une viande de grande qualité.

Figure 25 - Aire de l'AOP porc noir de Bigorre

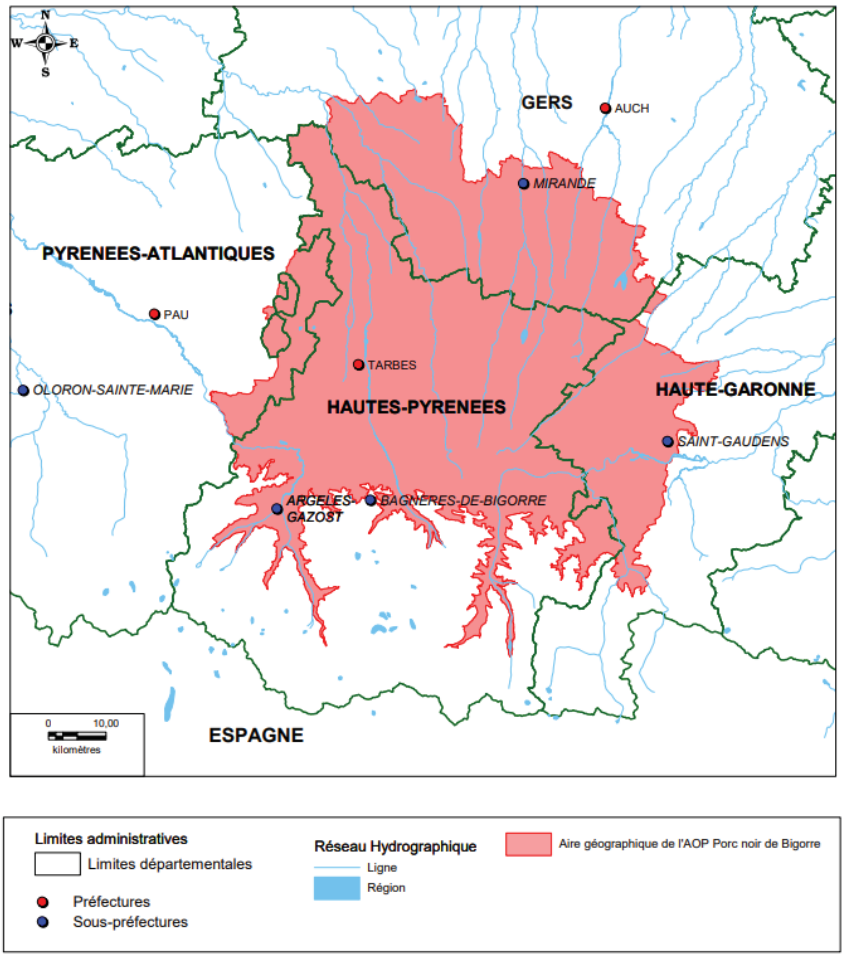

Sources: BDcarto-IGN, MAPINFO, INAO, 01/2016

À l'origine de la demande d'appellation d'origine contrôlée, des éleveurs locaux constatent la quasi-disparition de la race gasconne. En 1981, il n'y a plus que quatre truies et deux verrats. Ils lancent avec des artisans intéressés par le potentiel de la production et des conseillers techniques un projet de sauvegarde de la race locale dans les années 1980. Le but est double, d'une part relancer la production et d'autre part fédérer les acteurs pour maîtriser l'élevage et organiser sa commercialisation. L'ambition de la sauvegarde est d'améliorer qualitativement la production de jambon pour en faire un grand jambon européen, capable de rivaliser avec les jambons ibériques, en s'appuyant sur son lien au terroir et sa qualité supérieure. Une concertation aboutit à un modèle économique permettant aux différents acteurs de vivre de cette production, à un moment où celle-ci est déconsidérée selon les standards de production intensifs. La filière pose ses premières bases, autour d'un nombre limité d'acteurs localisés dans le territoire, coordonnés pour tirer une forte valorisation économique de la production. L'Association des Eleveurs de Porc Noir de Bigorre naît en 1994 et met effectivement en place la sauvegarde de la race après des études préparatoires. Elle est officiellement reconnue par le

Ministère de l'Agriculture en 1995. En 1996, le collectif créé le consortium du porc noir de Bigorre, association interprofessionnelle regroupant l'ensemble des maillons de la filière ; puis en 2001 avec la Société du porc noir de Bigorre, Société d'Intérêt Commercial Agricole (SICA). Tous les acteurs de la filière deviennent actionnaires et adhérents de la société d'achat, d'abattage, de découpe et de vente des porcs noirs. Leur organisation leur permet de limiter le nombre d'intermédiaires mais surtout de structurer leurs propres circuits de commercialisation et de maîtriser la valorisation des animaux. En 2015, ils obtiennent l'AOC porc noir de Bigorre et jambon de porc noir de Bigorre, puis les deux sont reconnues en AOP en 2017.

Selon le cahier des charges, le porc noir de Bigorre est un porc charcutier, mâle ou femelle, de race gascone pure, entre 12 et 24 mois. Cette race est sélectionnée pour favoriser ses qualités de gras et pour ses qualités maternelles. Selon le standard de la race, c'est un animal rustique de couleur noire, il possède un port horizontal des oreilles et des pates fines, lui conférant des aptitudes à la marche, adaptées à un élevage en partie en extérieur. Bien plus âgés[270] que des porcs charcutiers standards, ils sont aussi plus lourds, avec un poids carcasse de 100 kg minimum. Ils doivent être engraissées et correspondre à des critères minimum de couverture de gras et de développement musculaire mais aussi de qualité physicochimique du gras. La viande fraîche doit être d'une couleur particulière et posséder un ensemble de qualité organoleptiques après cuisson. Ces critères distinguent le porc noir de Bigorre du standard, à la fois en raison de la race particulière utilisée, rustique et marcheuse, mais aussi du modèle d'élevage. L'élevage doit en effet avoir lieu en partie sur parcours pour la phase d'engraissement, réalisée en plein air et où les porcs s'alimentent essentiellement d'herbe à partir de 6 mois d'âge. Ils sont alors placés sur des prairies naturelles ou semées de graminées et de légumineuses qui ne doivent pas recevoir d'apport d'engrais. Sur l'ensemble de leur vie ils ne doivent pas recevoir d'OGM ou de maïs et reçoivent un aliment différent selon leur âge, à base de céréales. L'engraissement à l'herbe réalisé sur parcours leur permet de tirer des ressources alimentaires, pour une période minimale d'un an. D'autres règles de production viennent consolider cette différenciation avec le modèle de production intensif de porc standard, comme l'interdiction de l'utilisation de traitement hormonal, des saillies avant l'âge de 6 mois, ou encore des règles de confort minimal des animaux, de limitation de la densité[271] ou de limitation du temps de transport entre l'élevage et l'abattage. Les différents critères protègent l'extensivité du mode d'élevage traditionnel ainsi que la qualité de vie des animaux et des produits finis.

Le jambon sec transformé à partir de ses animaux possède son propre cahier des charges. Il reprend les mêmes critères d'élevage et de zone d'appellation géographique mais précise les caractéristiques des jambons comme le poids, la couleur, le taux de sel, de gras, le goût, le pH, ainsi et que les découpes possibles pour la commercialisation préservant des savoir-faire localisés. Il détaille les conditions de fabrication du produit soit le salage au sel de Salies-de-Béarn, le séchage durant 12 mois minimum avec apport d'air extérieur au séchoir et enfin l'affinage pendant 20 mois minimum.

Aujourd'hui 56 éleveurs sont engagés dans la démarche, deux artisans-charcutiers, deux salaisonniers et deux entreprises de transformation de produit. En termes de volumes de production, cela représente 8 559 porcs abattus et 16 664 jambons mis au sel en 2016[272]. En légère augmentation depuis, le but de la filière est d'atteindre les 10 000 porcs mais de ne pas augmenter trop rapidement ni de façon trop importante. Le Consortium assure les missions d'ODG des deux AOP et la SICA, dont les acteurs sont actionnaires, commercialise 85 % de la production, sous la marque collective

[270] Les porcs noirs de Bigorre sont entre deux et quatre fois plus âgés que les porcs charcutiers standards et sont engraissés plus lentement.
[271] La limitation de densité est fixée à un seuil maximal de 20 porcs par hectare.
[272] INAO, 2016.

« PADOUEN ». D'une production menacée de disparition, le porc noir de Bigorre et le jambon qui en provient sont devenus des produits fortement valorisés, appuyés sur une race rustique locale, sur une identité territoriale et sur une qualité supérieure.

F. De grandes aires géographiques à l'échelle de la chaîne des Pyrénées

Figure 26 - Zone de production de la tomme et de l'agneau des Pyrénées

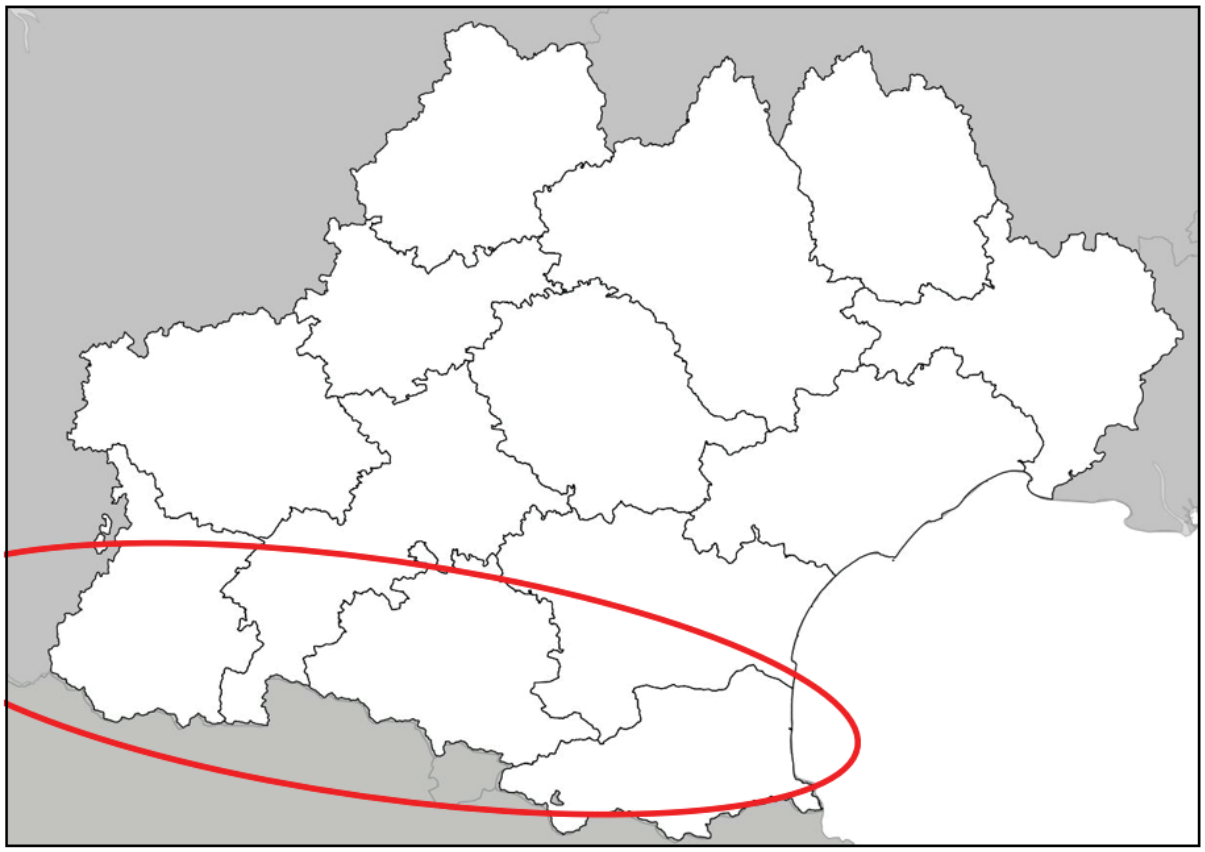

1. *La Tomme des Pyrénées s'élargit à l'ensemble de la chaîne des Pyrénées*

La tomme des Pyrénées est produite dans des zones de piémont et de montagne, dans des vallées encaissées, où l'importante pluviométrie et la forte présence de l'herbe favorisent l'élevage laitier. Les systèmes agricoles y sont orientés en polyculture-élevage avec des petits troupeaux non spécialisés et les éleveurs ont une habitude de fabrication fromagère à partir d'un mélange de leurs laits en raison de l'isolement des différentes vallées et de la faiblesse des pratiques collectives dans les Pyrénées. C'est d'abord un fromage de garde pour les montagnards, non cuit en raison de la faible disponibilité des ressources en bois. Production traditionnelle du massif des Pyrénées et particulièrement de la région de Saint-Girons depuis plusieurs siècles, elle prend sa forme moderne au XIXème siècle lors de la création des fruitières où sont transformés les fromages. Les fruitières sont actives jusque dans les années 1950, où la dernière cesse son activité et la tomme acquiert une renommée régionale. La tomme est alors une transformation industrielle et marginalement une transformation fermière, issue

d'élevages extensifs. L'Association des Fromagers Pyrénéens (AFP) obtient le label rouge en 1981 pour un fromage de vache au lait pasteurisé, excluant les laits de mélange et le lait cru sous l'influence de la demande des industriels[273]. En 1990 la production s'élève à 3000 tonnes par an. Elle obtient l'IGP en 1996. Les éleveurs exclus créent alors l'Association des Fromagers Fermiers et Artisanaux des Pyrénées (AFFAP) pour demander l'inclusion du lait cru dans l'IGP. À l'issue d'une longue procédure entre l'ODG et l'INAO, le cahier des charges est ouvert au lait cru en 2005. Des réflexions s'engagent pour rouvrir le cahier des charges aux autres types de lait ainsi qu'aux mélanges afin de revenir à l'identité traditionnelle du fromage pyrénéen. Sous la pression de l'AOP Ossau Iraty dans le Pays-Basque, la production de tomme des Pyrénées en lait de brebis pur est exclue, celui-ci doit obligatoirement être utilisé en mélange.

La tomme des Pyrénées est dans la première forme de l'IGP en 1996 un fromage au lait de vache pasteurisé, à pâte semi-pressée, à croûte noire enrobée de paraffine ou dorée, affinée respectivement 21 ou 45 jours au minimum. Le cahier des charges en détaille les étapes de fabrication mais aussi les qualités organoleptiques, dans l'esprit du label rouge, ainsi que les conditions d'alimentation fixant 70 % de fourrages minimum provenant de la zone géographique, une période de pâturage minimum de 91 jours par an. Il précise également l'utilisation de races locale pour la production laitière de brebis, basco-béarnaise, castillonnaise, manech à tête noire ou manech à tête rousse. Avec l'évolution du cahier des charges en 2020, c'est désormais une tomme au lait de vache, de chèvre ou de mélange de ces laits, parfois également avec du lait de brebis[274]. Elle peut désormais être au lait cru ou pasteurisé et sa zone de production s'étend désormais plus à l'Est, jusqu'à la Méditerranée. Cela correspond à un territoire à cheval sur les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, le sud de la Haute Garonne, l'Ariège et la pointe Sud de l'Aude. L'aire de l'indication géographique inclut désormais l'intégralité de la chaîne de montagne du côté français. Elle regroupe une gamme de produits diversifiés sous une même bannière, assurant une meilleure visibilité territoriale et commerciale, reflétant une unité de systèmes diversifiés de polyculture-élevage dans le massif.

Aujourd'hui la filière fédère 220 éleveurs laitiers et une centaine de producteurs fermiers ainsi qu'une dizaine de fromageries pouvant utiliser la dénomination fermière[275]. L'essentiel des volumes est réalisé par 3 entreprises industrielles, Les Fromageries Occitanes du groupe SODIAAL, ONETIK et MATOCQ du côté basque. En 2022, ils produisent 3500 tonnes de fromage au lait pasteurisé, 500 tonnes au lait cru. En termes d'organisation l'AFP est organisée en deux sections, l'une pour les laits pasteurisés et l'autre pour les laits crus. La première est divisée en un collège de producteurs-livreurs, un collège de transformateurs et un collège d'affineur. La seconde est organisée en un collège de producteurs-livreurs, un collège de transformateurs-affineurs et un collège de producteurs fermiers ; l'objectif de cette organisation étant de trouver un équilibre entre les intérêts des différents types d'acteurs.

[273] L'export n'est alors possible que pour un fromage au lait pasteurisé.
[274] La tomme au lait de brebis ne peut pas être uniquement de brebis, elle est obligatoirement un lait de mélange.
[275] PNR des Pyrénées Ariégeoises, 2020.

Figure 27 - Aire de l'IGP tomme des Pyrénées

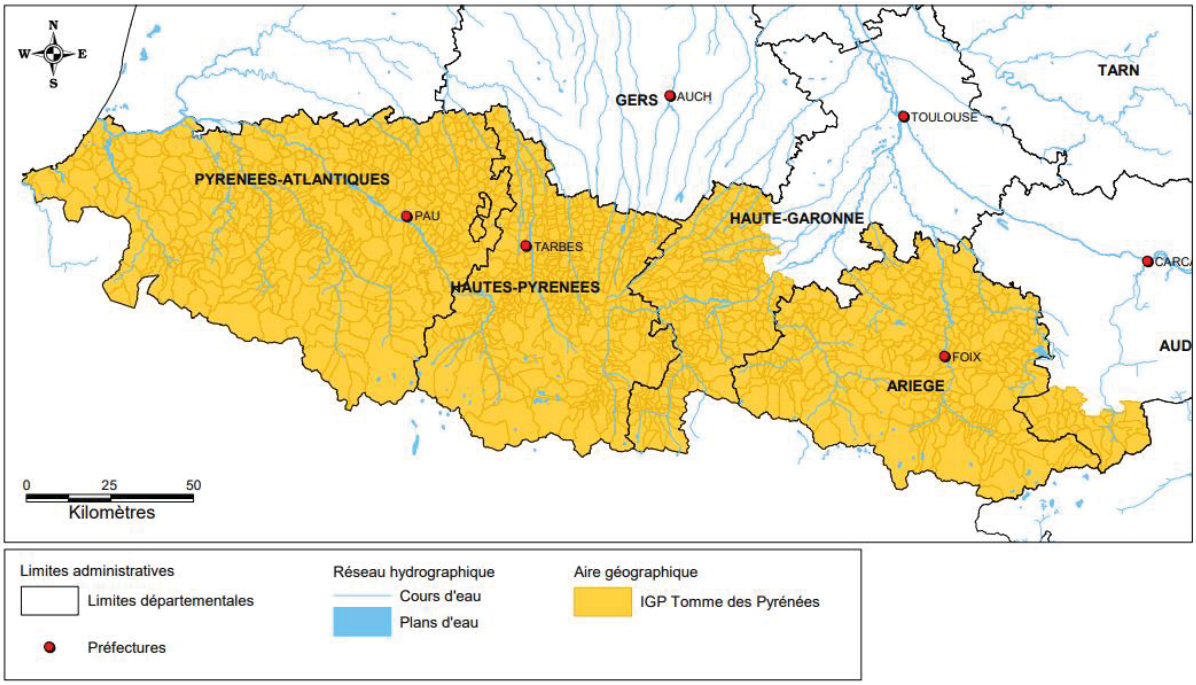

Sources: BDcarto-IGN, MAPINFO, INAO, 04/2008

2. *L'agneau des Pyrénées, des Pyrénées Centrales à la chaîne des Pyrénées et la bascule de la gestion du SIQO vers les Pyrénées Atlantiques*

L'historique de la filière agneau des Pyrénées montre à la fois l'existence d'une organisation collective locale, polarisée sur les Pyrénées Centrales mais aussi d'une volonté de fédérer l'identité pyrénéenne de la production, où le Pays-Basque a un poids considérable. La production d'agneaux est traditionnellement issue des pratiques de transhumance, sur toute la chaîne montagneuse sur le versant français. L'IGP actuelle s'étend alors d'Est en Ouest sur les Pyrénées Orientales, l'Aude, l'Ariège, le Sud de la Haute-Garonne, du Gers, les Hautes Pyrénées et les Pyrénées Orientales. Ce sont des départements de montagne ou de piémont, de pastoralisme, où la présence ovine est à la base de l'économie agricole et permet par l'utilisation de races adaptées la valorisation des herbages. L'IGP s'ancre sur un large territoire de systèmes agricoles centrés sur l'élevage d'herbivores transhumants, plus ou moins dominé par les ovins ou les bovins selon les espaces. De plus, les Pyrénées se caractérisent par une spécialisation de l'élevage en zones de naisseurs, d'où les animaux partent pour être engraissés en plaine, et des zones de plus grande disponibilité alimentaire spécialisées en production allaitante, où les animaux sont élevés et engraissés sur place. Il est fréquent que les dernières phases de finition des animaux soient réalisées ailleurs, notamment dans des centres d'engraissement. Cette organisation reflète la division entre activités pastorales en montagne et cultures fourragères dans le piémont pyrénéen. Autre distinction, les éleveurs qui pratiquent la traite des animaux produisent traditionnellement des agneaux de lait, c'est-à-dire nourris au lait de leur mère et non sevrés. Les éleveurs qui ne pratiquent pas la traite se spécialisent en allaitant et en production d'agneau de boucherie. La production laitière se concentre plutôt sur l'ouest du territoire et les systèmes allaitants dans les Pyrénées Centrales.

Chronologiquement, la Commission des Pyrénées Centrales (COPYC) met en place la marque commerciale « agneau des Pyrénées-Garonne » pour mieux valoriser ces agneaux issus de pratiques pastorales des agneaux produits en plaine. Du fait de l'existence depuis 2012 d'une IGP agneau de lait des Pyrénées[276] dans le Pays-Basque pour des agneaux nés en descente d'estive, l'INAO interdit à la COPYC de continuer à utiliser cette marque en 2005 en raison du terme Pyrénées. La COPYC s'oriente vers une demande d'IGP afin de protéger sa production, ce qui permettrait alors de garantir des prix supérieurs, des débouchés plus réguliers sur toute l'année et maintien de la race tarasconnaise, renommée localement. Un autre objectif est de relocaliser des circuits de commercialisation dans le territoire de production. Mise en œuvre en 2007 et portée par la COPYC pour le groupement Terre Ovine, l'IGP s'ajoute au label rouge déjà existant. Terre Ovine est alors une OP où 200 éleveurs veulent se lancer dans la démarche ; depuis elle a été intégrée par le groupe Arterris. Le conflit d'usage entre les acteurs des Pyrénées Centrales et ceux des Pyrénées Orientales autour du terme Pyrénées se poursuit avec le projet d'IGP. L'opposition de l'INAO à l'utilisation de l'identité Pyrénées pour une production localisée dans une partie du territoire alors qu'un autre IGP en partage le nom pousse à choisir une autre piste. Après 15 ans de négociations et de construction de l'IGP, le conflit est tranché par un regroupement de l'IGP existante agneau de lait des Pyrénées et de la nouvelle IGP agneau des Pyrénées en 2022. La gouvernance de la filière bascule alors en Nouvelle-Aquitaine.

Le cahier des charges réunissant deux productions, il distingue des critères différents en agneau de lait et en agneau de boucherie. L'agneau de lait d'une part est un agneau jeune et léger, de 45 jours maximum, nourri au lait de sa mère et au pis donnant une viande rose très claire ; c'est un produit saisonnier associé à la transhumance, produit entre le 15 octobre et le 15 juin et pesant entre 4.5 et 11 kg. L'agneau de boucherie d'autre part est un agneau lourd plus âgé, de 60 à 160 jours, nourri au lait de sa mère et au pis pendant 60 jours puis complémenté en alimentation solide pour son engraissement ; sa viande est rosée et il pèse entre 13 et 22 kg. Les brebis sont élevées avec une alternance de plein air et de bergerie selon les saisons, avec une période minimale de 210 jours au pâturage. L'alimentation des brebis est essentiellement issue des pâturages, avec une complémentation hivernale en fourrages, céréales, paille et aliment. Des règles complémentaires qualifient les conditions d'élevage en bâtiment. Enfin, l'un des critères importants de l'IGP la distinguant d'autres agneaux est l'utilisation de races locales des Pyrénées : Aure, Campan, Barégeoise, Basco-Béarnaise, Castillonnaise, Lourdaise, Manech à tête noire ou rousse, Montagne-Noire, Rouge du Roussillon et Tarasconnaise. Les agneaux de laits peuvent eux être issus d'une mère laitière et d'un père parmi les races citées précédemment mais aussi des Charolais, Suffolk et Texel. Pour la partie de la région Occitanie, 158 producteurs élèvent 5 895 agneaux labellisables par l'IGP dans les Pyrénées Centrales[277].

[276] L' Association Régionale des Eleveurs Ovins Viande et Lait d'Aquitain (AREOVLA) est l'ODG de l'IGP agneau de lait des Pyrénées mais aussi de l'IGP agneau du Périgord.
[277] Irqualim, 2018.

G. Productions de montagne et de piémont des Hautes Pyrénées aux Pyrénées Catalanes

Figure 28 - Zones de production du mouton Barèges-Gavarnie, de l'agneau sélection des bergers, du bœuf Gascon, de la Rosée et du Vedell des Pyrénées Catalanes

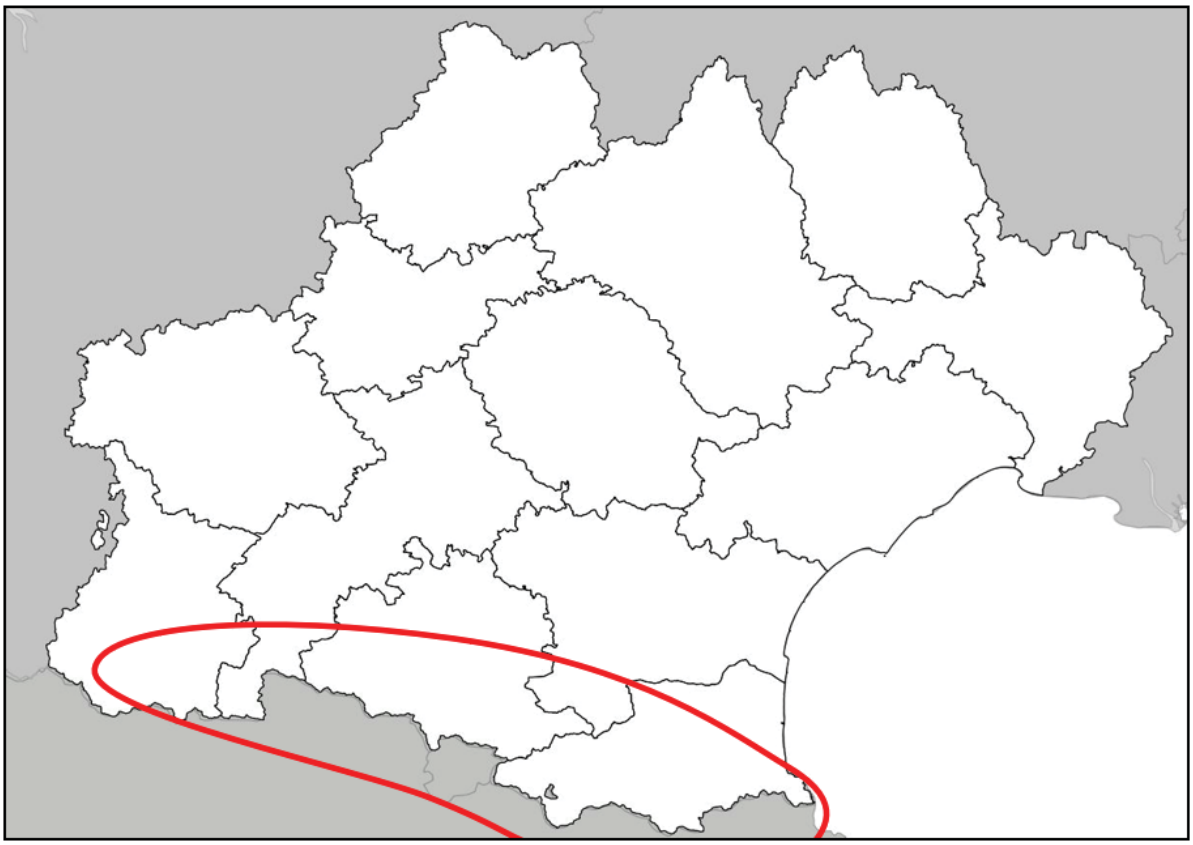

Guibert, 2024

1. *Mouton Barèges-Gavarnie, AOP de la vallée de Luz-Saint-Sauveur dans le pays de Toy*

Dans les Hautes-Pyrénées, une autre production ovine se distingue, seule appellation qualifiant des moutons et non des agneaux dans la région, le mouton Barèges-Gavarnie. La race Barégeoise est en péril dans les années 1950 mais l'activité ovine connait une relance dans les années 1970. À ce moment, sous l'effet d'une rationalisation, l'agriculture vivrière est abandonnée dans les Hautes-Pyrénées. La disparition de ce modèle a pour effet une augmentation des surfaces de prairies et des cheptels ovins. Les prix chutent au milieu de la décennie et les moutons estivants se retrouvent commercialisés au même prix que les productions conventionnelles de plaine par les bouchers. Ce constat et ce rapport de force avec l'aval pousse les éleveurs à s'organiser malgré la faiblesse de l'organisation collective locale.

Après des échecs successifs d'organisation collective efficace dans les années 1980, l'appellation permettra de fédérer les éleveurs et les acteurs de l'aval de la vallée engagés dans cette production.

Le travail du collectif se divise en une phase de sauvegarde de la race barégeoise dans les années 1970 puis de développement commercial de la race dans les années 1980. Malgré un début de coordination collective, les tensions entre les bouchers et les éleveurs demeurent, la pratique de l'achat sur pied des animaux par les bouchers et de la fixation des prix au cas par cas demeurent.

L'Association Interprofessionnelle du Mouton Barèges-Gavarnie (AIBG) se constitue, regroupant éleveurs, abatteurs et bouchers afin de structurer l'offre et les circuits de commercialisation. Elle demande l'AOC en 1997, l'obtient en 2003, puis obtient l'AOP en 2008. L'autre objectif de l'appellation est d'améliorer la qualité des animaux et de convaincre les éleveurs d'uniformiser les troupeaux en race barégeoise afin de mieux les valoriser.

La filière mouton Barège-Gavarnie se localise en pays Toy, dans une « unité très fermée et très difficile d'accès » selon le cahier des charges, une unique vallée, isolée une partie de l'année, dans le canton de Luz Saint-Sauveur. Elle s'étend entre le Gave de Pau et Cauterets, sur le haut bassin versant de Gavarnie. Elle comprend une zone d'estive, constituée d'espaces collectifs d'altitude gérés par une Association Foncière Pastorale (AFP), le Syndicat de la vallée de Barèges.

L'aire de l'appellation d'origine comprend des espaces de moyenne et de haute montagne, entre 500 et 3000 mètres d'altitude, avec des cols, des sommets et des gorges. Les pratiques pastorales s'y étagent selon trois niveaux d'altitude et les saisons, définissant la pousse de l'herbe et les conditions climatiques, entre étage collinéen, montagnard, sup-alpin voire alpin. Les estives constituent 60 % de ce territoire d'appellation.

Deux types d'animaux sont produits sur ce territoire, d'une part une brebis de boucherie de 2 à 6 ans qui a estivé au minimum deux fois et pèse au moins 22 kg carcasse, d'autre part des « doublons », mâles châtrés de plus de 18 mois ayant estivé au minimum deux fois et d'un poids carcasse d'au moins 23 kg. Ils doivent avoir des qualités organoleptiques minimales, comme la couleur rouge vif, la tendreté, un état minimal de gras et de persillé ou encore l'absence de goût de suint.

Élevés l'hiver en bergerie, l'automne et le printemps au pâturage en moyenne montagne dans les zones intermédiaires, ils sont placés en liberté l'été dans les pâturages d'altitude situés entre 1 400 et 2 600 mètres. L'estive est ainsi obligatoire du 1er juin au 31 août, période durant laquelle les animaux s'engraissent. Les densités animales y sont limitées pour la préservation des estives à 0,5 UGB par hectare. Pour compléter, les achats extérieurs sont limités à 10 % des besoins du troupeau l'hiver.

L'élevage et l'abattage doivent avoir lieu dans la zone, critère posant des difficultés depuis la destruction de l'abattoir local par une crue en 2013. Enfin, la lutte doit être naturelle et sans déclenchement artificiel des chaleurs pour conserver un élevage extensif et traditionnel. La filière compte aujourd'hui 4 250 animaux en transhumance par an en moyenne[278].

[278] Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, 2020.

Figure 29 - Aire de l'AOP mouton Barèges-Gavarnie

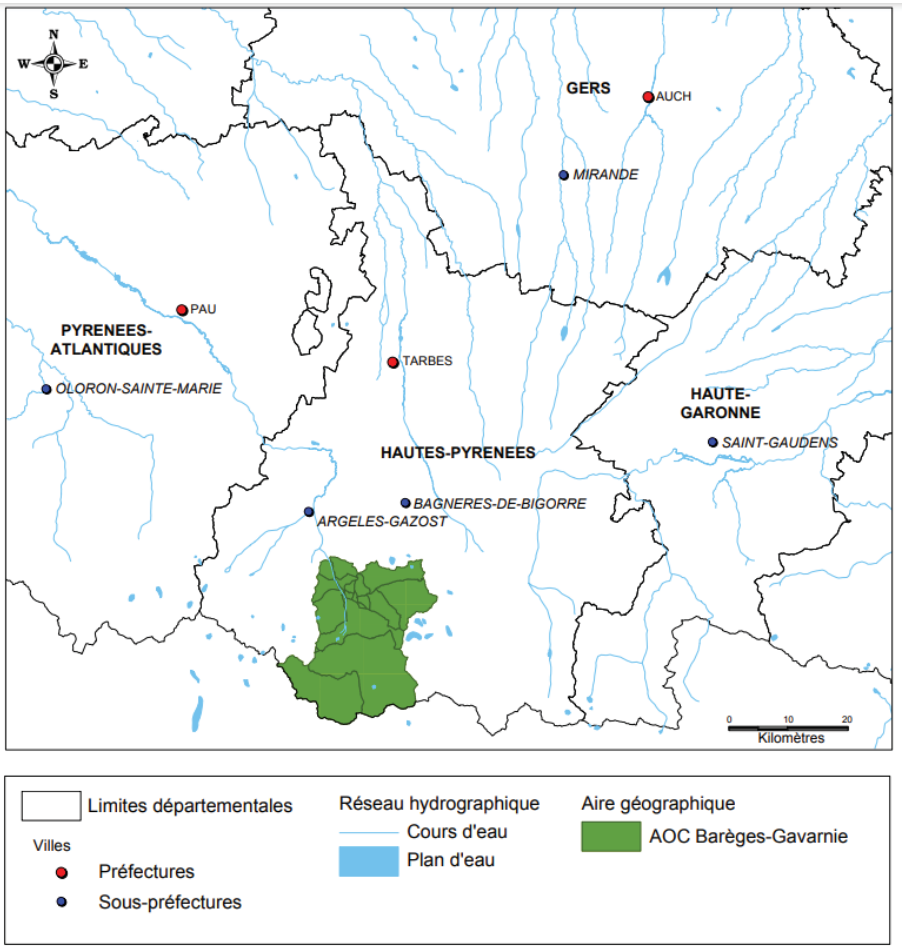

Sources: BDcarto-IGN, MAPINFO, INAO, 04/2008

2. *L'agneau sélection des bergers, pour une valorisation des agneaux des Pyrénées Centrales*

Regroupée avec les autres filières agneau pour la création du label rouge agneaux fermiers des Pays d'Oc géré par l'ODG OVIQUAL, l'agneau sélection des bergers est d'abord une filière territorialisée. Production localisée entre les Pyrénées Centrales et la Garonne, sous label rouge à partir de 1993, l'agneau sélection des bergers est auparavant une marque commerciale d'éleveurs d'une filière agneau localisée dans le sud de l'ancienne région Midi-Pyrénées, possédant son identité propre. Les collectifs d'éleveurs de ce territoire sont représentés par la COPYC, qui l'anime techniquement et commercialement. 190 éleveurs produisent environ 11 000 agneaux par an[279]. L'accent est mis sur l'utilisation de races locales de Pyrénées. Dans la pratique des Tarasconnaises, Barégeoises, Lourdaises, Aures, Campan et Castillonaises, croisées avec des races bouchères. C'est un agneau de bergerie nourri au lait maternel au minimum 70 jours puis complémenté aux céréales et aux fourrages.

En termes de fonctionnement et d'enjeux il faut considérer cette filière en lien avec les autres filières agneau de la région Occitanie, en revanche elle possède un territoire plus restreint et affirmé.

[279] Irqualim, 2019

L'utilisation de la marque Sélection des Bergers permet toujours une différenciation commerciale de cette production territorialisée, bien qu'elle ne corresponde pas à un cahier des charges spécifique comme pourrait l'assurer une IGP.

3. Le label rouge bovin gascon, entre enjeux de sélection de race et de valorisation sous SIQO

Sur un territoire assez similaire quoi que plus étendu, l'élevage bovin possède également un signe de qualité. Le bœuf de race Gasconne des Pyrénées est identifié par un label rouge qui, s'il ne fixe pas d'aire de production strictement délimitée, se localise sur un territoire restreint : dans les contreforts des Pyrénées jusqu'à la plaine de la Garonne et le sud des Corbières, sur un espace caractérisé par l'existence de pâtures, d'estives pentues et accidentées. Les ressources y sont pauvres, les températures y connaissent de fortes amplitudes et les conditions météorologiques oscillent entre neige, canicules ponctuelles, vent et importantes précipitations. À l'origine, la Gasconne est une race utilisée dans le Gers et l'Ariège dès le XVIème siècle. Les animaux y sont des animaux de travail, dont le lait et les veaux sont consommés ou vendus par les familles paysannes. De par leur constitution, ils deviennent des animaux capables de valoriser des ressources naturelles et des espaces difficilement accessibles en zone de montagne.

L'élevage traditionnel de ces bovins dans les Pyrénées se réalise dans un cycle entre pâturage et élevage en étable selon les saisons. La race Gasconne est capable de résister aux conditions météorologiques extrêmes, de marcher longuement et de tirer son alimentation du milieu. Mais en plus de ses qualités rustiques c'est une race polyvalente possédant de bonnes capacités d'engraissement, qui la rendent intéressante pour la boucherie traditionnelle. Elle trouve sa place dans des systèmes d'élevage pyrénéens plutôt extensifs ainsi que dans le Jura dans une moindre mesure mais aussi dans des systèmes d'élevage plus intensifs en plaine dans le Gard et le Gers.

Il faut alors distinguer l'utilisation de la race et la localisation des élevages en label rouge. La race peut être élevée hors du territoire mais 80 % du cheptel se localise dans ou en bordure des Pyrénées ; 50 % de ces animaux estivent. La race se diffuse depuis son berceau, dans le Gers et en Ariège. Aujourd'hui cela correspond à un effectif de 40 000 animaux en France dont 10 000 inscrits dans l'arbre racial de la Gasconne, pour quelques 300 éleveurs adhérents à l'UPRA. En label rouge ce sont 62 éleveurs qui produisent autour de 180 animaux labellisés par an. Dans le territoire Pyrénéen concerné par le label rouge, les élevages sont en majorité naisseurs ou engraisseurs selon leur localisation et la disponibilité alimentaire, une part d'entre eux réalise l'intégralité des phases d'élevage dont l'engraissement et la finition. Dans l'histoire récente, la force de l'organisation collective a permis de conserver cet élevage traditionnel de montagne, de le renouveler, mais aussi de lier gestion de la race et gestion de la filière sous SIQO.

L'Association Interprofessionnelle Bovin Gascon (AIBG) est créée en 1994, elle obtient le label rouge Bœuf Gascon en 1997 pour se démarquer des systèmes d'élevage standards. Il distingue une viande bovine issue d'animaux ayant pâturé un minimum de 6 mois en pâturage ou en estive, avec une alimentation issue à 80 % de l'exploitation. C'est une viande maturée, aux caractéristiques organoleptiques supérieures de couleur, de saveur et de tendreté, commercialisée en carcasse ou découpée, principalement dans des boucheries traditionnelles. L'engraissement est réalisé au foin et aux céréales, ainsi qu'aux aliments autorisés en label rouge pendant 2 mois à l'auge, l'ensilage est interdit en période de finition.

Les animaux doivent correspondre à des critères minimum d'engraissement et de conformation[280]. En 2006, l'AIBG fusionne avec l'organisme de sélection de la race, rapprochant les objectifs de la sélection raciale et du label rouge au sein du Groupe Gascon. Celui-ci devient organisme de sélection (OS) et ODG. Ce travail conjoint conduit à un renforcement de l'identité pyrénéenne. En 2019, la race change de nom passant de « Gasconne » à « Gasconne des Pyrénées ». En 2021, le cahier des charges connaît un changement majeur, distinguant les produits en deux catégories : d'un côté le label rouge bœuf, haut de gamme, qualifiant des animaux mâles, castrés et engraissés, d'un autre côté un label rouge pour valoriser les vaches et génisses. Le bœuf est alors un animal de 36 mois minimum pesant au moins 350 kg carcasse, les génisses ont de 28 à 48 mois et pèsent au moins 260 kg carcasse, les vaches ont de 36 à 120 mois et pèsent au moins 280 kg. De manière générale ce sont aussi des animaux avec une longévité plus grande que les productions bovines standards.

4. Une IGP transfrontalière dans les Pyrénées Orientales, la Rosée et le Vedell des Pyrénées catalanes

L'IGP Rosée et Vedell des Pyrénées Catalanes est la seule indication géographique transfrontalière, partagée entre la Catalogne nord sur le versant français des Pyrénées et la Catalogne sud sur le versant espagnol, associée à une forte identité territoriale catalane. La partie catalane du sud est constituée de cantons de haute montagne et de montagne, de la partie nord des petites régions des Aspres, Capcir, Cerdagne, Conflent, Vallespir, Albères et Fenouillèdes, ainsi que sur des zones de montagnes limitrophes de l'Aude. Ce sont donc des vallées, plus ou moins fermées et des monts, sur une zone climatiquement variée mais toujours dominée par un climat méditerranéen humide caractérisé par de forts écarts de températures, une grande diversité de milieux, la présence de très nombreux cours d'eau et d'un fort ensoleillement, favorables à la présence de prairies et à l'élevage transhumant. Les éleveurs s'y structurent depuis longtemps en petites associations, sur des exploitations familiales.

La tradition d'élevage transhumant tient une grande importance en Catalogne, d'abord avec des systèmes associant ovins et céréales jusqu'à ce que les bovins deviennent progressivement majoritaires. En effet au XIXème siècle les ovins deviennent une production en crise et déclinent. Dans le même temps l'irrigation des piémonts par la construction de canaux permet l'augmentation des surfaces fourragères et l'agrandissement des troupeaux de bovins. Comme sur d'autres territoires précédemment abordés, les bovins y sont d'abord des animaux de travail dont les paysans tirent aussi une production de viande. Amenés en estive avec leurs veaux, ceux-ci sont une production saisonnière intimement liée à la transhumance. Les veaux sont alimentés par leur mère en estive et sont abattus à la redescente pour fournir une consommation familiale et fournir des revenus supplémentaires.

Si l'élevage a évolué, l'utilisation de races rustiques et la transhumance en estives facilitent toujours la conduite d'élevage, minimisant les coûts et facilitant les vêlages, en plein air. Au XXème siècle la dépopulation des Pyrénées Catalanes entraine un abandon des terres, un abandon progressif des ovins, en faveur des productions bovines. Les exploitations demeurent de petite taille et ne peuvent engraisser beaucoup d'animaux. Durant la seconde moitié du XXème siècle la majorité des veaux sont vendus à des grands centres d'engraissement industriels.

[280] Le cahier des charges précise aussi des conditions d'élevage en bâtiment comme l'utilisation exclusive de litière végétale, des conditions de transport et d'abattage ou encore l'interdiction des OGM.

La structuration de la filière actuelle permet d'opérer un retour au modèle traditionnel d'élevage transhumant, en s'appuyant sur l'action coopérative. Dans les années 1990, les éleveurs du Conflent du côté français se structurent pour s'orienter vers une production de qualité alors que du côté espagnol la production de veau est déjà reconnue officiellement en 1994. En 1996, les éleveurs du Conflent obtiennent une CCP pour la Rosée puis s'engagent dans une démarche de reconnaissance en AOP. Le projet est requalifié dans les années 2000 en demande d'IGP afin de se fédérer avec ce projet déjà existant des éleveurs catalans de l'autre côté de la frontière.

En 2012, 200 exploitations d'élevage extensif sont intéressées pour entrer dans la démarche. Ils produisent en 2015 300 veaux de race Rosée[281]. La demande d'IGP aboutit en 2016. En 2020, elle réunit finalement 40 producteurs en Occitanie dont un quart certifiés en Bio, réunis au sein de la coopérative Catalane des éleveurs. L'Association de la Rosée et du Vedell des Pyrénées Catalanes assure les missions d'ODG. En Catalogne sud c'est le Consejo Regulador de la IGP « *Vedella dels Pirineus Catalans* » qui en assure la gestion. C'est une filière récente dans sa forme actuelle, toujours en phase de structuration commerciale.

Produits saisonniers, la Rosée et le Vedell sont issus de races rustiques Brunes des Pyrénées, Aubrac ou Gasconne, ou d'un croisement des mères avec des races Charolais, Limousine ou Blonde d'Aquitaine. Le croisement avec les races allaitantes permet d'améliorer la conformation bouchère des animaux. Selon le cahier des charges ils doivent atteindre une bonne qualité carcasse, notamment un bon développement musculaire.

La Rosée est caractérisée par une couleur rosée de la viande, elle est abattue sans sevrage entre 5 et 8 mois à un minimum de 110 kg carcasse. Le Vedell lui, est abattu entre 8 et 12 mois à un minimum de 160 kg carcasse. Il donne une viande rosée à rouge vif et présente de la graisse intramusculaire caractéristique des bovins jeunes et transhumants. Elevés dans des systèmes extensifs, la base de leur alimentation est constituée de pâturage en prairie et d'apports de fourrages issus des Pyrénées avec une complémentation en fourrage et en foin si nécessaire selon les conditions météorologiques. Les animaux jeunes sont alimentés par allaitement maternel, estivent 4 mois minimum et ces caractéristiques spécifiques donnent une viande typique différente du veau de lait, du bœuf et du taurillon. Nés à l'air libre et en liberté en prairie, les animaux sont sélectionnés pour devenir Rosée ou Vedell lors de cette première transhumance. L'engraissement est achevé en bâtiment à base de fourrages de l'exploitation, de céréales et de légumineuses, sans OGM.

[281] INAO, 2015.

H. Au Sud-Est de la région Occitanie, entre influences Cévenoles et Méditerranéennes

Figure 30 - Zone de production des Salaisons de Lacaune, des volailles du Lauragais, Languedoc et du poulet des Cévennes, du Pélardon et du Taureau de Camargue

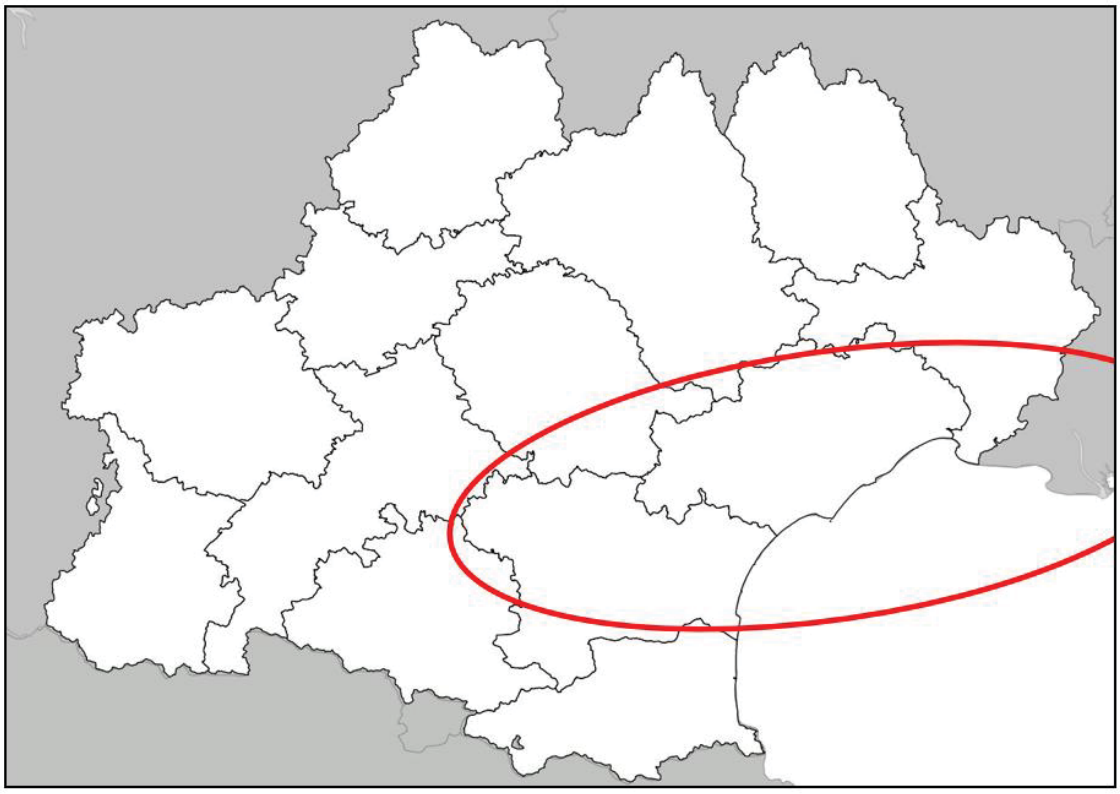

1. À l'extrémité Est du Tarn et aux portes du Haut-Languedoc, les Salaisons de Lacaune

Le sud du massif central est un territoire d'élevage d'ovins allaitants et d'ovins laitiers entre autres pour la production du Roquefort. Ces deux productions d'importance ne sont cependant pas les seules à être distinguées par des SIQO ; une filière s'oriente davantage vers une aire d'influence sud-est. Entre Castres à l'est et la montagne noire au sud, l'est du Tarn est le territoire de l'IGP des Salaisons de Lacaune, jambon, saucisse et saucisson secs de porc. L'aire de production se situe sur les contreforts du Massif central dans les monts de Lacaune, au sein du parc naturel régional du Haut-Languedoc, dans les seuls cantons de Lacaune et de Murat sur Vèbres. Cet ancrage se fonde sur des critères historiques et naturels. D'un côté, la tradition de salaisons dans la région résulte du passage de marchands entre les montagnes au nord et les vignobles du Languedoc au sud, à l'origine d'une route de fromage et de viande, de vin et de sel. C'est au début du XXème siècle puis à la sortie de la seconde guerre mondiale que la production se développe puis s'industrialise, en raison des progrès techniques de conservation notamment. D'un autre côté, les conditions climatiques particulières ont favorisé le développement d'activités de salaisons : une altitude suffisante (800 mètres), une interface entre climat océanique, méditerranéen et montagnard responsable d'une certaine qualité de l'air et de la

présence de vent. Selon le cahier des charges, les salaisons de Lacaune doivent donc être transformées et affinées dans l'aire de l'IGP et ce grâce à l'apport d'air extérieur.

Figure 31 - Aire de l'IGP jambon de Lacaune

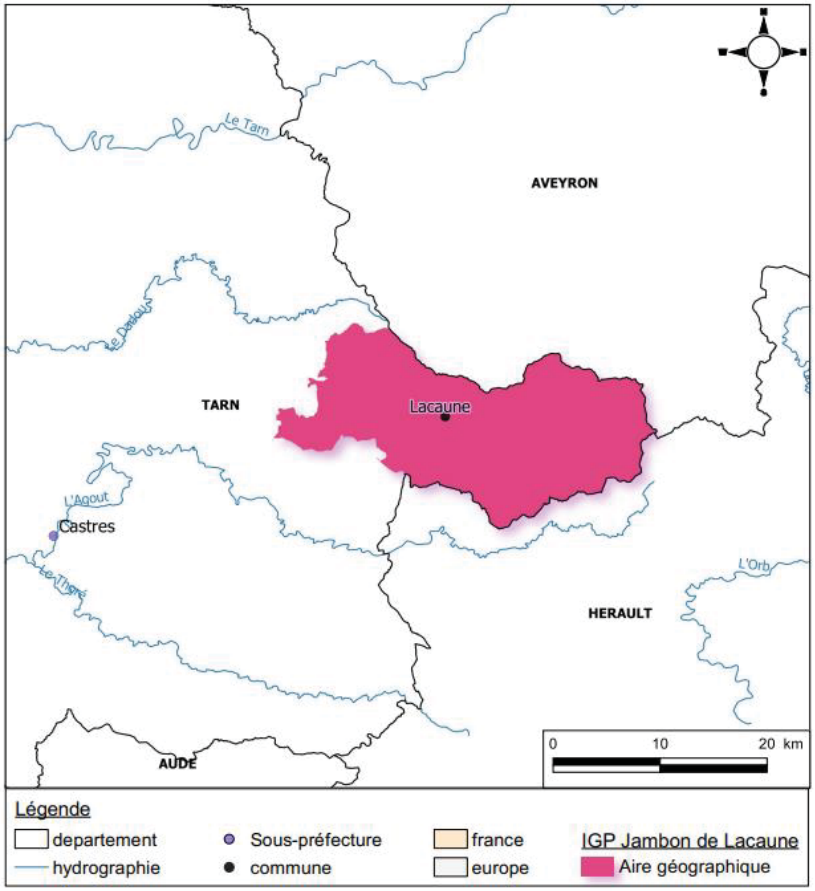

Sources: INAO, QGIS,IGN ADMIN_Express COG 2021-Janvier 2022

L'activité de la filière est donc une activité de transformation artisanale et industrielle, fondée sur un lien au terroir et permis par la présence d'importants opérateurs de l'aval. En effet, l'abattoir de Lacaune est le plus gros abattoir spécialisé en viande porcine de l'ancienne région Midi-Pyrénées[282]. Abattoir municipal depuis 1968, il est spécialisé en porc depuis 1993. La filière porcine de Lacaune s'est structurée en 2007, ses acteurs créent et adhérent au Syndicat des Salaisons de Lacaune en 2012, structuré en un collège amont et un collège aval. Reconnu comme ODG, le syndicat obtient l'IGP jambon de Lacaune puis l'IGP saucisse et saucisson de Lacaune en 2015, après l'échec d'une demande d'AOC (Syndicat des Salaisons de Lacaune, 2015). L'une des spécificités de cette filière est d'avoir déterminé une aire géographique, des conditions de transformation et d'affinage, des qualités organoleptiques et non des conditions d'élevage[283]. Le cahier des charges protège des produits transformés et leur recette ainsi qu'un nom géographique. Malgré cela, les éleveurs adhérents au

[282] Premier abattoir de la région en viande porcine, seuls 50 % des animaux abattus proviennent de l'Occitanie. Le reste des volumes provient d'autres régions, 25 % de la seule Nouvelle-Aquitaine (Syndicat des Salaisons de Lacaune, 2015).

[283] La seule condition d'élevage déterminée concerne l'engraissement des animaux. Celui-ci doit être réalisé à base de céréales et de légumineuses à hauteur de 60 % minimum.

Syndicat des Salaisons de Lacaune restent des producteurs de la région ; la filière compte 58 éleveurs dont 90% sont situés dans l'Aveyron et le Tarn[284].

Ils appartiennent en majorité au groupe aveyronnais Alliance Porci d'Oc (APO), plus grand groupe porcin d'Occitanie et premier fournisseur des salaisonniers de Lacaune. Ces salaisonniers habilités à transformer la viande fraîche sont au nombre de six et tous situés dans les cantons définis par l'IGP : Charcuterie de Millas, Fourgassié Frères, La Lacaunaise, Maison Milhau, Oberti et Pujol. La majorité de la production est ensuite commercialisée en GMS, 20 % via les bouchers-charcutiers, marchés locaux et en vente directe. La filière salaisons de Lacaune représente des volumes de production significatifs avec pour le jambon l'équivalent de 12 % de la production nationale. Principalement concentrée dans le Tarn, l'Aveyron et le Lot avec 72 % de la production régionale, la production porcine d'Occitanie trouve son débouché principal dans les démarches de qualité avec 85 % des volumes valorisés par un SIQO, en incluant ici les label rouge et l'agriculture biologique[285]. En dehors de ces filières de qualité, la filière conventionnelle semble en difficulté, marquée par une érosion de la production dans les années 2000 puis 2020 et donc un déficit de production par rapport à la demande des opérateurs locaux de l'abattage-découpe et de la transformation ainsi que par rapport à la consommation régionale de porc[286].

2. *Volailles du Lauragais, volailles du Languedoc, poulet et chapon des Cévennes, les petites filières avicoles de l'ODG Malvoisine*

Les volailles du Lauragais sont une production haut de gamme ; les oies et les canards gras sont réputés pour la fabrication du cassoulet, recette traditionnelle de la région de Castelnaudary. Le Lauragais est un territoire délimité à l'ouest par l'agglomération toulousaine, par la montagne noire, le piémont Pyrénéen au sud et les coteaux de l'Albigeois. Il constitue une limite entre le Bassin Aquitain et l'arrière-pays méditerranéen où l'agriculture s'oriente traditionnellement entre production de céréales et zones de pâtures. Les conditions climatiques et les sols y sont particulièrement propices à la culture des céréales et le Lauragais est l'un des bassins céréaliers les plus importants de France. Jusqu'à la modernisation agricole les volailles y sont une production de basse-cour vivrière à la base de l'économie familiale paysanne, les surplus étant vendus sur les marchés. Les volailles du Lauragais possèdent une réputation locale associée aux fêtes de la volaille, à la foire au chapon de Sainte-Julia-de-Gras-Capou ou aux foires au gras comme celle de Castelnaudary.

Localement la Coopérative Agricole du Lauragais (CLA) réunit 2000 agriculteurs du territoire. Elle devient le Groupe Coopératif Occitan (GCO) en 1993 puis connaît une fusion avec deux autres coopératives du territoire, Audecoop et la Toulousaine des céréales. De cette fusion nait le groupe Arterris, aujourd'hui l'une des plus grandes coopératives du sud de la France avec quelques 25 000 agriculteurs. Le secteur agricole y connaît en effet un phénomène de concentration important, les stratégies de production et de commercialisation sont portées par ces acteurs, notamment en volailles où les filières sont souvent des filières intégrées. Les filières sous SIQO en volailles sont de petites filières, avec des volumes marginaux par rapport à l'ensemble de la production. L'Union des Labels Avicoles du Languedoc et du Roussillon est à l'origine de la démarche, désireuse dans les années 1990 de structurer des circuits de commercialisation vers des débouchés locaux et du sud-est pour les volailles de qualité dans la région. À l'époque le collectif des Bouches-du-Rhône, du Tarn, de Haute-

[284] Syndicat des Salaisons de Lacaune, 2015
[285] Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, 2023
[286] Ibid.

Garonne, d'Ariège et de l'Aude en Midi-Pyrénées, regroupe une trentaine d'éleveurs engagés en label rouge, 3 fabricants d'aliments, 2 couvoirs et 2 abattoirs. Ils obtiennent l'IGP en 1994, distinguant les volailles du Lauragais des autres volailles label rouge. Vendues en carcasses entières ou découpées sous IGP, elles doivent correspondre à un ensemble de critères organoleptiques. La dénomination s'applique à des volailles à chair ferme, de souche à croissance lente, élevées en plein air[287], nourries aux céréales[288] et plus âgées que les volailles standard[289]. Il s'agit de poulets, de canards, d'oies ou de volailles festives comme la poularde. En 2018, 10 producteurs de la coopérative Arterris fournissent l'abattoir et transformateur Les fermiers Occitans, filiale d'Arterris, de 38 000 poulets et chapons du Lauragais ou commercialisent en vente directe. Cela demeure une production locale marginale, parmi d'autres démarches localisées de valorisation des volailles fermières comme celles de l'Association des Producteurs de Volailles du Lauragais (APVL) commercialisées sous la marque « pays Cathare ». Le territoire ne connaît pas de dynamique collective sur les productions avicoles comme peut le connaître le Gers à l'ouest de l'Occitanie. Localement ces productions sont également touchées par la grippe aviaire et les difficultés du secteur. L'IGP est gérée par l'ODG Malvoisine, située en région parisienne et en charge de nombreuses petites IGP volailles en France.

Figure 32 - Aire de l'IGP volailles du Lauragais

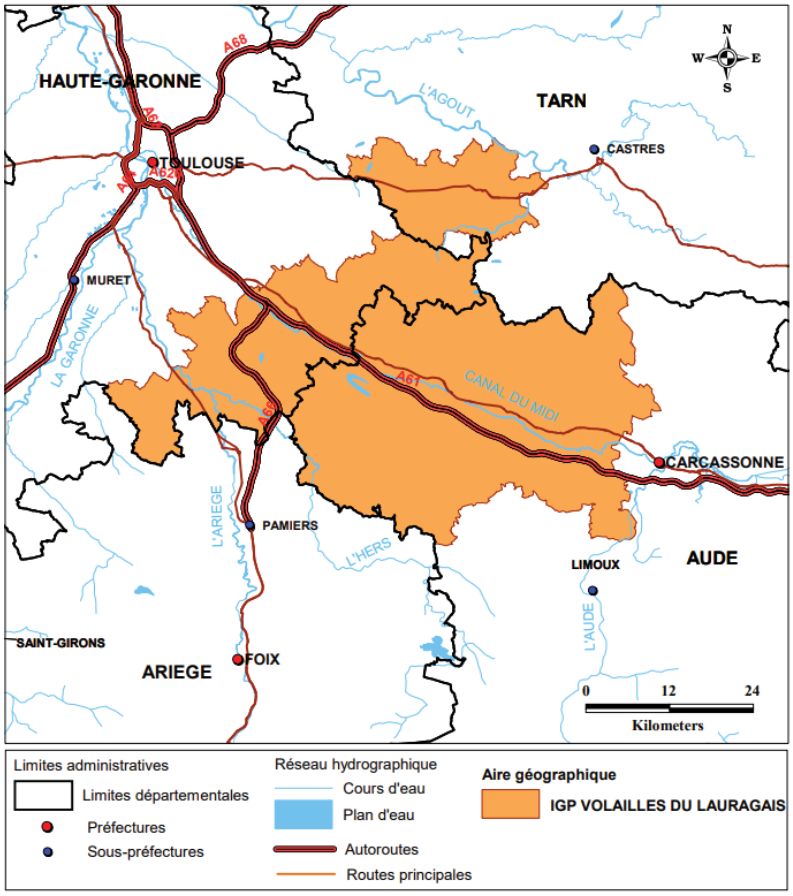

SOURCES : BDCARTO-IGN 2011, MAPINFO, INAO, 02/2012

[287] Le cahier des charges précise un ensemble de critères relatifs aux bâtiments, aux accès à l'extérieur et à la densité maximale des animaux.
[288] À hauteur minimale de 75%.
[289] Abattus à un âge proche de la maturité sexuelle pour chacune des espèces.

L'ODG Malvoisine gère en effet également l'IGP volailles du Languedoc, sur un territoire voisin, demandée à l'origine par le même groupement que les volailles du Lauragais[290]. Les conditions de production y sont similaires. La trajectoire historique des volailles du Languedoc est toutefois différente. L'élevage de volailles en plein air s'y développe dans les années 1950 à un moment où les productions autochtones, les vignes, les châtaigneraies et l'activité d'élevage des vers à soie, sont en déclin. L'environnement naturel propice à l'élevage de volailles sur des parcours extérieurs permet une reconversion partielle de l'activité agricole. En 1952, la FDSEA créé sa section avicole. Des viticulteurs se lancent en élevage et forment des Organisation de Producteurs (OP), jusqu'à la création de la SICA Cévennes-Languedoc en 1971. En 1977, les 200 éleveurs réunis dans la SICA développent l'activité avicole pour limiter les conséquences de la crise viticole dans la région. La production de volailles se professionnalise. Aujourd'hui l'IGP demeure une filière de petite taille, réunissant 20 producteurs pour une production de 179 000 poulets et pintades en 2019[291], abattues dans l'Hérault.

Figure 33 - Aire de l'IGP volailles du Languedoc

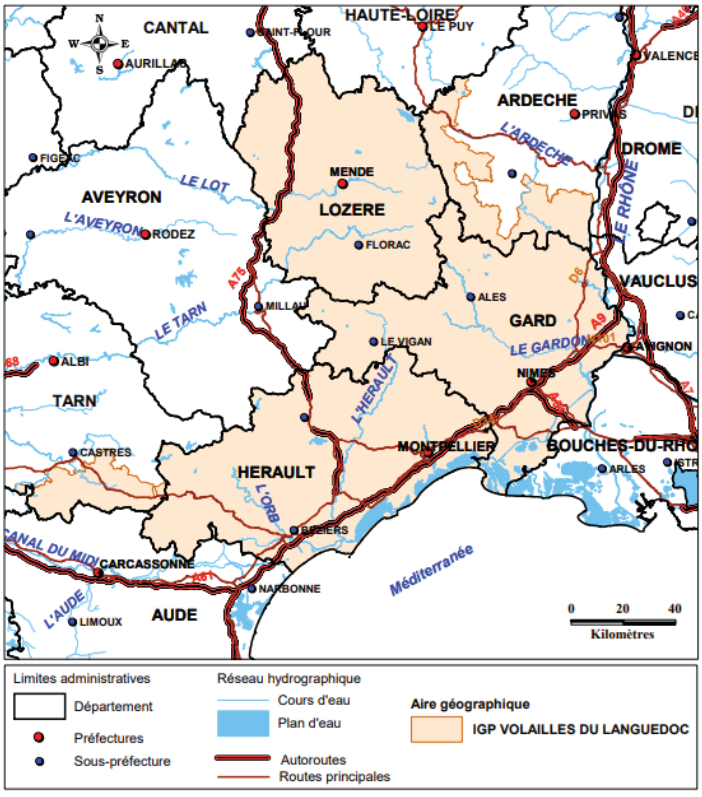

SOURCES : BDCARTO-IGN 2011, MAPINFO, INAO, 02/2012

Au nord de ce territoire, une autre tradition d'élevage est distinguée par l'IGP poulet et chapon des Cévennes. Production reconnue jusqu'au début du XXème siècle, elle décline face à l'industrialisation de la production avicole dans les années 1950. Pour se différencier des volailles industrielles, les éleveurs cévenols choisissent une souche rustique à croissance lente typique du territoire, le cou-nu. Ses longues pattes, sa constitution charpentée, son aptitude à courir, sa croissance lente et sa résistance

[290] L'Union des Labels Avicoles du Languedoc et du Roussillon.
[291] Irqualim, 2019.

aux variations de température en font une souche adaptée à l'élevage en plein air sur les parcours cévenols. Ils sont enherbés et arborés mais aussi particulièrement rocailleux, typiques des sols de la région. Les volailles savent tirer une part de leur alimentation de ce milieu, se nourrissent de plantes endémiques des prairies naturelles, arbustes et herbes méditerranéennes notamment. Leur alimentation est complétée par des apports de trois céréales au minimum. La ration se compose de 50 % de blé maximum, de 20 à 60 % de maïs responsable de la couleur jaune de la chair des volailles, de 5 à 20 % de sorgho ou de 5 à 15 % d'orge et de triticale. Volailles à chair ferme et plus âgées que le standard, elles sont abattues à 84 jours pour le poulet et 150 jours pour le chapon. Elles tirent leur typicité de la particularité des parcours, de leur lien aux facteurs naturels c'est-à-dire la diversité climatique de la zone, la nature des sols arides et incultes, des roches et de la végétation. Le cahier des charges précise également des critères de poids et des qualité organoleptiques. Le Syndicat de production « Le Poulet de Qualité du Sud-Est » s'inscrit d'abord dans le cadre du label rouge à partir de 1984[292]. En 2009 ce sont 20 éleveurs pour une production de 500 000 volailles par an[293]. Devenu Groupement des Producteurs Cévenols, il obtient l'IGP en 2013. En 2019, la filière réunit 13 producteurs pour une production de 240 000 poulets et 4 400 chapons[294]. Elle demeure donc une petite filière.

Figure 34 - Aire de l'IGP poulet et chapon des Cévennes

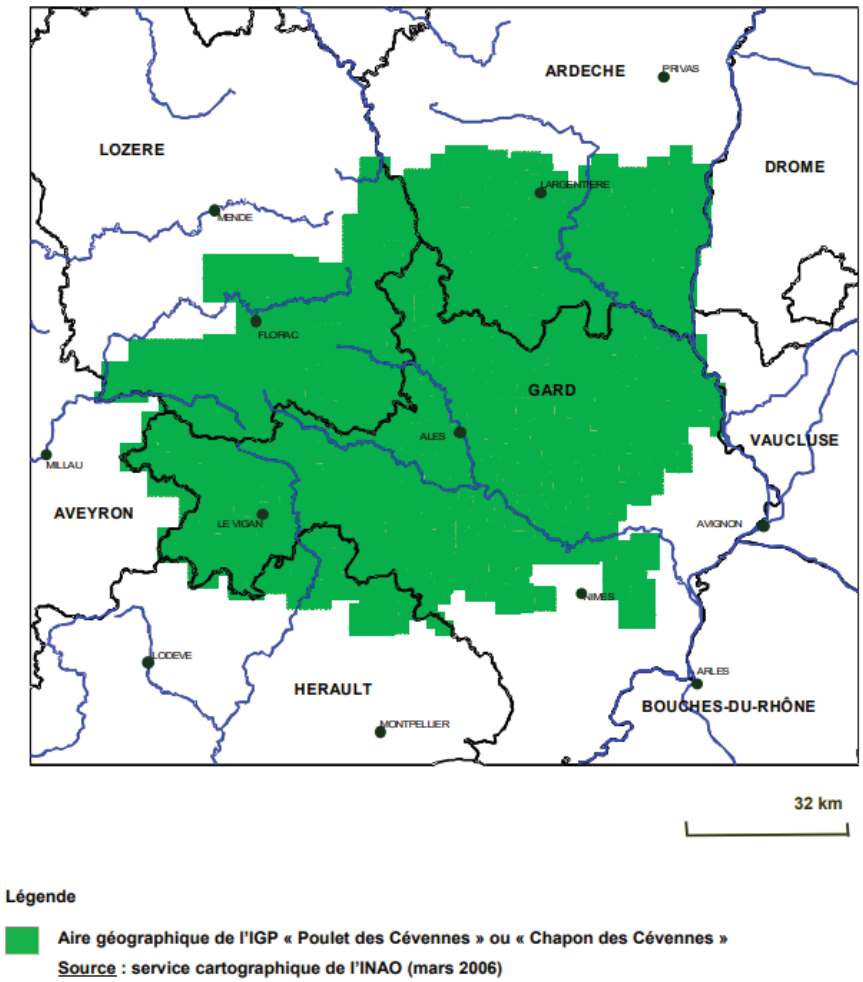

[292] Label rouge LA07.78.
[293] Cahier des charges de l'IGP volailles du Languedoc.
[294] Irqualim, 2019.

3. *Des Corbières aux Cévennes, l'appellation Pélardon*

Le pélardon est un petit fromage de chèvre au lait cru et entier, de couleur blanche à ivoire. Il doit être fabriqué avec du lait de chèvres de race Alpine, Saanen, Rove ou bien d'un croisement de ces races. Alimentées essentiellement sur parcours, elles pâturent régulièrement, au moins 210 jours par an pour les troupeaux situés à moins de 800 mètres d'altitude, au moins 180 jours par an pour ceux situés au-dessus de cette limite. Très extensif, l'élevage doit être conduit sur une surface de pâturage minimum de 0,2 hectares par chèvre au sein de l'aire d'appellation. Les fourrages pâturés sont constitués d'espèces spontanées arborées, arbustives ou herbacées, de la flore autochtone des prairies permanentes et de graminées ou légumineuses des prairies temporaires. Cette alimentation est complétée selon les besoins par du foin, des céréales ou des tourteaux. Pour la fabrication, il tire sa typicité d'un ensemencement du lait par des ferments lactiques issus du lactosérum de la fabrication précédente, donc issus de la zone d'appellation et du même élevage. Les étapes de transformation sont détaillées par le cahier des charges, avec comme élément important l'interdiction de la congélation des fromages ou même du caillé et l'affinage pour une durée minimale de 11 jours. Le fromage a la particularité d'être soit fermier soit produit par des fabricants-affineurs. Le pélardon fermier est produit par un éleveur à partir du seul lait de son exploitation. Seul l'affinage peut être éventuellement réalisé par un autre acteur de la zone d'appellation.

Figure 35 - Aire de l'AOP Pélardon

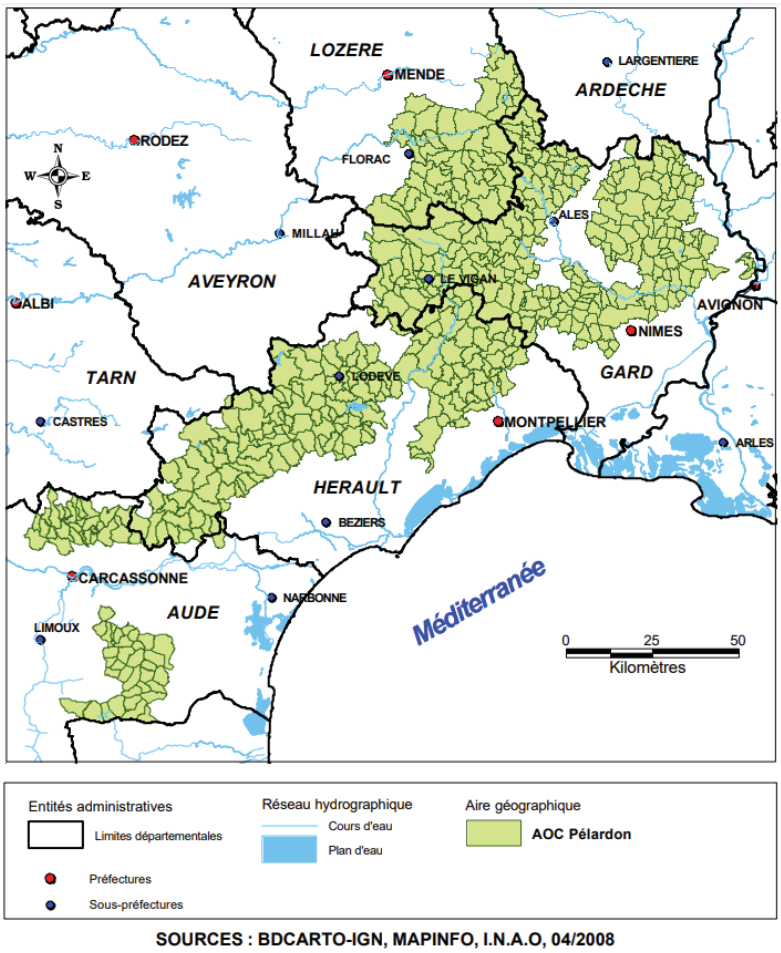

SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, I.N.A.O, 04/2008

Produit sur une zone couvrant en partie l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et le Tarn, il est traditionnel de zones de parcours des animaux. L'aire géographique est choisie en ce sens, délimitant des espaces marqués par la présence d'une végétation naturelle et endémique de chêne vert et blanc, de châtaigniers ainsi que d'une flore typique. Y sont entretenus par les chèvres des parcours fournissant alimentation et ombre aux animaux. Ce territoire de vallées cévenoles se niche entre les Causses et les plaines viticoles, incluant des massifs de garrigue dans le Gard et l'Hérault, à l'ouest les vallées de Lergue, l'Orb, le Jaur et le sud de la montagne noire, au sud les hautes Corbières. Il est marqué par un climat méditerranéen plutôt chaud mais aussi traversé de fortes précipitations saisonnières et de périodes de sécheresse. L'élevage extensif et la pâture des chèvres est adapté aux pentes, aux reliefs, aux terrains difficiles d'accès, sur un espace de très faibles surfaces agricoles utiles (SAU). Le choix de cette zone géographique est volontaire, les acteurs du Pélardon ayant privilégié les zones de parcours et excluant les zones de plaine pour éviter le développement de production de fourrage et l'intensification de la production. Ce choix est aussi motivé par l'affirmation d'un lien au terroir fort par l'alimentation des chèvres, principalement par des ressources qu'elles sont capables de tirer de leur milieu. Produit toute l'année, le pélardon possède un goût différent selon les saisons, plus marqué de mai à septembre, où les chèvres restent en extérieur afin de pâturer.

C'est un fromage dont la transformation est ancienne et qui se trouve sur le territoire sous divers formats jusqu'à sa forme moderne. En déclin au moment de la modernisation agricole, il est relancé dans les années 1970 par de nouveaux éleveurs du territoire, des néo-ruraux pour la plupart qui dynamisent la production et s'installent avec des petits troupeaux de chèvres. Commercialement le pélardon trouve sa première identification à partir de 1988 sous l'impulsion de l'aval. La filière caprine du Languedoc créé la marque « Pélardon Languedoc-Roussillon ». Les acteurs de la filière naissante se regroupent en association en 1993 autour d'un projet de demande d'AOC. Reconnue en AOC en 2000 puis en AOP en 2001, la filière se structure. En 2004, l'Association de Défense du Pélardon devient le Syndicat des Producteurs de Pélardon, reconnu ODG du signe de qualité. Ces dernières années la production augmente toujours légèrement, avec 218 tonnes produites en 2011, 228 tonnes en 2016 et 263 tonnes en 2020[295]. La filière connaît un tournant important avec le passage de génération progressif des néo-ruraux pionniers de la relance du fromage aux nouveaux installés, ou aux enfants de ces producteurs des débuts. 66 producteurs de lait, 51 éleveurs fermiers, 2 ateliers de fabrications et 1 atelier d'affinage réalisent cette production. Le fromage fermier constitue une part importante[296] et s'écoule principalement sur les marchés locaux, l'ensemble de la production se consomme plus largement dans le Sud-Est.

4. Entre Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le territoire du taureau de Camargue

Territoire de tradition taurine, la Camargue se distingue par une appellation qualifiant un produit secondaire de l'élevage bovin. Le taureau de Camargue se situe sur l'île du delta du Rhône et les rives limitrophes, limitée à l'ouest par la plaine de Lunel, au nord par les Costières de Nîmes. Elle est en partie localisée sur une zone humide, plate, marquée par la présence du sel et des écosystèmes spécifiques de paludes, aux plantes halophiles endémiques mais aussi de zones intermédiaires de

[295] CNAOL, 2020.
[296] 136 tonnes de Pélardon fermier sur 218 tonnes produites au total en 2011.

marais de roseaux et de fétuques, ainsi que dans une zone sèche de garrigue. Administrativement elle se situe sur les Bouches-du-Rhône, le Gard et l'Hérault à l'extrême Est de la région Occitanie.

Figure 36 - Aire de l'AOP taureau de Camargue

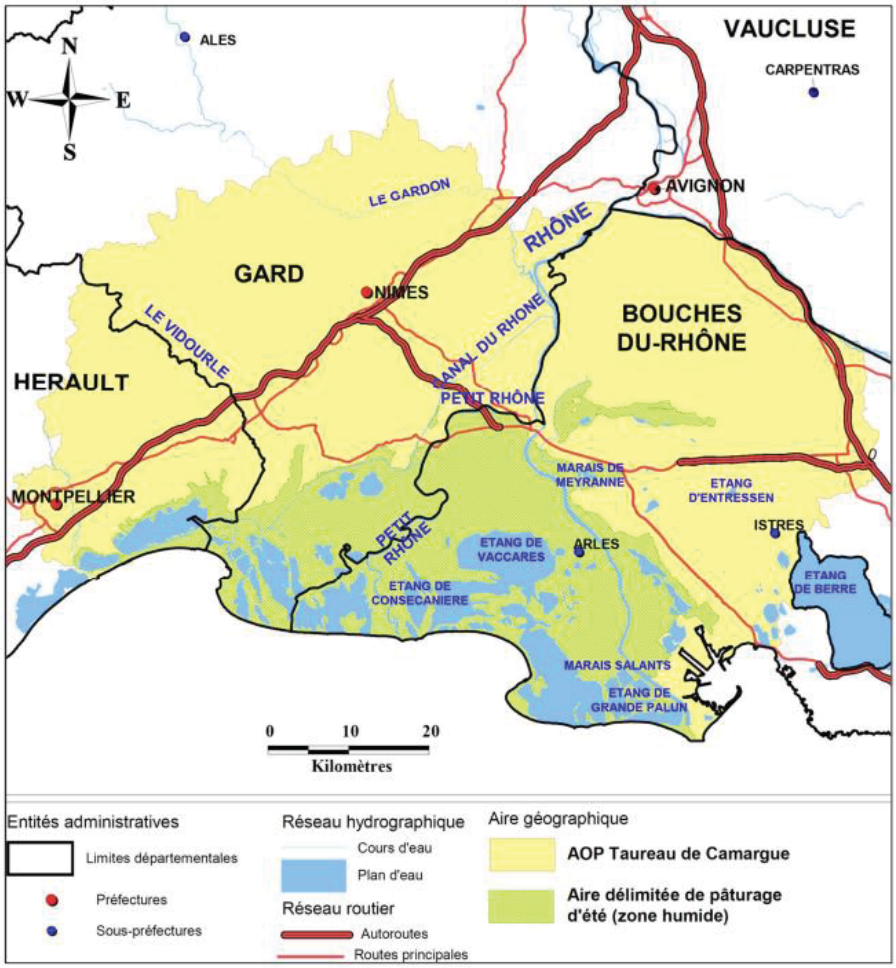

Sources : INAO, IGN, Mars 2024

À l'origine, l'élevage de taureaux permettait leur utilisation pour les travaux agricoles, il se réoriente avec l'apparition des jeux taurins dont la course camarguaise au XVIIIème siècle. Les jeux taurins sont la finalité principale de cet élevage au XIXème siècle. À ce moment les critères de sélection de la race Di Biou sont établis pour la course camarguaise. La tradition localisée des jeux et de l'élevage des taureaux en liberté est à l'origine de pratiques particulière à ce territoire comme la ferrade pour le marquage en vue de l'identification des animaux et de leurs propriétaires. La race de taureau de combat, elle, est introduite par des reproducteurs espagnols au XIXème siècle, à un moment de syncrétisme entre la tradition taurine camarguaise et espagnole. La race de taureau de combat est utilisée pour des corridas, sans mise à mort. La viande de taureau n'est qu'une production indirecte de cet élevage et est donc atypique. Sa commercialisation permet une valorisation économique supplémentaire en s'appliquant à des animaux moins bons pour le combat et les jeux taurins. L'association pour la promotion de la viande bovine de Taureau de Camargue entame une procédure de demande d'AOC en 1992 dans cet objectif et l'obtient en 1996. C'est alors la première AOC qualifiant une viande bovine en France. L'initiative est portée par des manadiers de Camargue et par

des négociants du Pays d'Arles et du Gard, en recherche d'un produit typique du territoire. Ils obtiennent l'AOP au niveau européen en 2001.

Le cahier des charges qualifie une viande fraîche issue d'animaux mâles ou femelles, de 100 kg carcasse minimum pour les animaux adultes et de 85 kg pour les génisses âgées de 18 à 30 mois. Dans la logique des jeux taurins, la race locale Di Biou est élevée par des manadiers, la race de combat est élevée dans des ganaderias. Le système d'élevage est extensif avec un seuil inférieur à 1 UGB pour 1,5 hectares, les animaux doivent être en liberté au minimum 6 mois dans l'année entre avril et novembre en zone humide. Alimentés en pâturage ils sont complémentés l'hiver en foin et en céréales issus de l'aire géographique. La viande taurine issue de bovins se caractérise par une couleur rouge intense, une tendreté mais aussi un faible taux de gras. Les races sont sélectionnées pour les jeux taurins avant tout et donc pour des qualités d'agressivité et de combattivité des animaux et non selon des critères bouchers. L'élevage est en plein air et extensif, avec des animaux laissés en liberté. Il a en effet pour but de s'adapter à un écosystème particulier mais aussi de préserver le caractère sauvage des animaux, peu domestiqués, rustiques et résistants à la fois en raison de leur mode d'élevage et de leur sélection en vue des jeux taurins.

II. Actions entreprises et mutations des organisations collectives

Nous procédons ici à un recensement (Annexe 4) des actions menées par les filières sous SIQO, dans le cadre de leur cahier des charges ou en dehors de celui-ci, à des fins d'adaptation de leurs conditions de production, de leur organisation collective, etc. Nous cherchons à décrire leurs orientations stratégiques, à en saisir les échelles et les temporalités. À quelle échelle et comment ces filières agissent-elles ? Sur quels sujets les filières s'investissent-elles ? En raison de l'ancrage de ces filières d'une part et du contexte d'exacerbation des enjeux de la durabilité de l'autre, ces orientations stratégiques nous informent sur les recompositions à l'œuvre de leur ancrage territorial et sur leur conception de la transition.

Concrètement, nous nous appuyons principalement sur les entretiens exploratoires, sur les entretiens du panorama, sur nos recherches bibliographiques mais aussi sur les sites internet officiels des ODG, des institutions partenaires, sur de la documentation technique de projets, ainsi que sur les cahiers des charges. L'essentiel de ces sources est indiqué en notes de bas de page par souci de confort de lecture et en raison du nombre important de références.

Nous abordons d'abord les évolutions de cahiers des charges et de règles collectives, en distinguant celles inscrites dans des évolutions de long terme, et celles directement mises en œuvre dans une perspective de durabilité. Nous présentons ensuite les actions menées en dehors des cahiers des charges et engageant les acteurs dans l'investissement simultané de multiples échelles d'action. Pour cela nous procédons en trois temps, d'abord en distinguant les actions propres à des maillons particuliers des filières afin de répondre à des enjeux individuels ou propres à une activité, puis celles portées par des collectifs au sein des filières de qualité ou par des fédérations de filière, et enfin celles menées à une échelle nationale ou sectorielle.

A. Les changements de cahiers des charges et de règles collectives

1. Des changements inscrits dans le temps long : évolutions de long terme, constitutives de la trajectoire des filières et de la définition de leur ancrage territorial

Sur le temps long, il faut considérer que certaines filières ont insufflé des dynamiques territoriales et inspiré directement la constitution d'autres filières, dans leur dynamique collective mais aussi pour la rédaction de leur cahier des charges. Ainsi pour le secteur ovin viande, la filière agneau fermier du Quercy fait figure de pionnière dans la région. La dynamique lotoise se tourne vers l'obtention de la première marque régionale ovine en 1982, puis du premier label rouge ovin en 1991 et enfin de l'IGP en 1996. La filière est à la fois à l'avant-garde dans le tournant qualitatif de la production ovine en France, mais aussi dans la rédaction d'un cahier des charges afin de l'encadrer. Ce travail de définition de critères de production préfigure celui des autres filières ovines. Enfin, elle pose un premier jalon dans la structuration d'une filière au nord de l'Occitanie, par la fédération avec les filières aveyronnaise, tarnaise et du Tarn-et-Garonne. De cette dynamique collective naîtra l'agneau des Pays d'Oc à l'échelle régionale, produit de l'initiative de la filière lotoise et du rapprochement des différents SIQO ovins.

La plupart des demandes d'IGP et d'AOP sont historiquement motivées par la volonté d'ancrer la valorisation économique des productions sur un territoire. Leur obtention entre les années 1990 et 2010 traduit cette dynamique. C'est ainsi la raison historique majeure de la mise en place de l'IGP Rosée et Vedell des Pyrénées Catalanes et du cahier des charges qui la définit. L'IGP a pour but une valorisation locale des veaux, sur le territoire, plutôt que la production de broutard d'export. La structuration de la filière veau d'Aveyron et du Ségala suit cette même logique. Sans être exhaustif c'est aussi un facteur majeur pour l'IGP agneau de Lozère ; l'association agneau de Lozère (ELOVEL) a porté la structuration de la filière, la création de la marque commerciale agneau de Lozère puis la reconnaissance en IGP pour créer une filière d'engraissement sur le territoire afin d'y conserver la valeur ajoutée.

D'autres démarches ont récemment obtenu leur label après de longues années de procédure. Ces filières commencent à pouvoir apposer le label sur leurs produits mais les critères de production sont mis en place déjà parfois depuis longtemps. L'obtention du label est à la fois une consécration des efforts collectifs engagés mais aussi un moment d'arbitrage sur des critères de production, de transformation, voire de zone géographique, pour la validation des cahiers des charges. Ainsi l'IGP tome fraîche de l'Aubrac est enregistrée en octobre 2023 au niveau européen, permettant à partir de là une labellisation de l'ensemble du litrage de lait des producteurs fermiers et de la coopérative Jeune Montagne, soit en AOP Laguiole soit en IGP tome fraîche de l'Aubrac. La demande de cette IGP répond à l'objectif premier de l'ODG et de la coopérative de soutenir le revenu des éleveurs, dans la continuité de l'AOP Laguiole dans les années 1960-1970. Au-delà de la nouvelle IGP, la filière reste également dans la poursuite des efforts et des réflexions pour le maintien de la qualité du lait cru. Ses travaux sur la qualité du lait, la génétique des troupeaux ou l'alimentation se poursuivent. Ils pourraient donner lieu à des changements de cahier des charges si cela s'avérait nécessaire, dans la logique de l'abandon de l'ensilage dans les années 2000, mais cela n'est pour le moment pas à l'ordre du jour. Les réflexions sur la production semblent aujourd'hui se tourner davantage vers des modes de production plus agroécologiques et sur les effets du changement climatique. Le Pérail est un autre fromage à avoir récemment obtenu une IGP, en 2022, après 28 ans de travail de l'association pour la reconnaissance

du fromage. La reconnaissance en AOP est refusée en 2019 par l'INAO en raison de conditions de production trop variables compromettant l'homogénéité du produit : utilisation de lait thermisé, existence de deux procédés de fabrications et de deux produits de formats différents. La plus grande souplesse du dispositif de l'IGP permet son obtention et fixe définitivement la possibilité d'utilisation de lait pasteurisé ainsi que des contraintes minimales de production et d'affinage. Ces conditions de production très ouvertes dans la requalification en IGP sont le résultat d'un compromis entre les petits producteurs et les industriels de la transformation, notamment le groupe Lactalis qui réalise 70 % de la collecte pour une commercialisation sous la marque Lou Pérac. L'ancrage moins fort de l'IGP par rapport au projet d'AOP et les conditions de production moins contraignantes sont choisis sous l'influence d'industriels n'ayant pas d'intérêt direct à l'ajout de contraintes supplémentaires, en raison du succès déjà existant de leurs marques commerciales propres et de leurs produits de diversification de gamme. Pour l'agneau des Pyrénées, IGP officialisée la même année, l'enjeu du compromis et de l'arbitrage diffère. Cette fois-ci le projet d'IGP engagé il y a 15 ans demeure un projet d'IGP mais son contenu et son aire géographique sont requalifiés. Porté à l'origine par la COPYC et par la coopérative Arterris sous le nom « Agneau Pyrénées Garonne », le projet est retoqué par l'INAO en raison de l'existence antérieure d'une autre IGP agneau sous la dénomination Pyrénées, l'agneau de lait des Pyrénées. L'IGP ne voit donc le jour qu'à condition d'une fusion de ces deux IGP sous une seule bannière. Elle regroupe deux cahiers des charges et deux produits. D'une part un agneau « lait » et d'autre part un agneau « lourd », traduisant deux traditions d'élevage propres au bassin de production basco-béarnais ou à celui des Pyrénées Centrales. Ce rapprochement a permis la naissance de l'IGP mais a eu aussi pour conséquence une dépossession de la démarche agneau des Pyrénées pour la COPYC au profit de la filière des Pyrénées Atlantiques, une certaine déterritorialisation et une perte de visibilité de la spécificité de l'élevage des Pyrénées centrales.

La majorité des changements de cahier des charges récents concerne des ajustements règlementaires, plus ou moins importants. La procédure de modification des labels rouges étant plus rapide que celle des IGP ou des AOP, ceux-ci font l'objet de modifications légères mais fréquentes. Dans notre échantillon de filières, la fédération OVIQUAL travaille à l'ajustement du cahier des charges de l'agneau des pays d'Oc pour faire figurer explicitement l'interdiction d'utilisation des OGM, actualiser des points techniques relatifs à la surgélation ou encore aux Dates Limites d'Utilisation Optimale (DLUO). Plus largement un grand nombre de cahier des charges des filières connaissent des ajustements règlementaires à la marge pour corriger des erreurs, des oublis, répondre à des demandes de précision de la part de l'INAO et éviter les possibles divergences d'interprétation des critères fixés. Il s'agit pour beaucoup de cahiers des charges ayant été rédigés dans le cadre des procédures d'enregistrement simplifiées dans les années 1990 et qui ne correspondent pas aux exigences formelles actuelles de l'INAO. Il peut s'agir de critères concernant l'alimentation des animaux, des quantifications, ou des techniques de transformation, des conditions de transport et de conditionnement qui ont évolué au fil des années. L'officialisation règlementaire de l'interdiction des OGM concerne d'autres filières, comme le veau d'Aveyron et du Ségala. Cette filière procède aussi à des ajustements à la marge pour une mise en conformité de son cahier des charges rédigé en procédure simplifiée dans les années 1990. La filière mouton Barège-Gavarnie procède à des actualisations techniques, par l'intégration de pratiques de récolte de fourrage et de pratiques d'alimentation plus actuelles. Enfin les AOP Bleu des Causses et Roquefort font évoluer leur cahier des charges sur des paragraphes relatifs aux découpes et conditionnements autorisés pour la commercialisation de leur fromage avec le label. Le Bleu des Causses, à la suite du Roquefort, travaille à l'inclusion de nouveaux conditionnements possibles du fromage pour permettre la commercialisation de portions pour la restauration collective ou encore de produits pratiques à la consommation en GMS ou RHD. Le Roquefort autorise déjà certains conditionnements de ce type mais travaille toujours à une évolution de la fraîche découpe et du

conditionnement pour continuer de s'adapter aux attentes de la demande et permettre l'innovation produit dans le périmètre de l'AOP.

Sur des critères structurants, certaines filières opèrent des changements de cahier des charges pour marquer un ancrage territorial plus fort et affirmer des critères d'identité. Le jambon de Bayonne précise l'origine du sel utilisé pour la fabrication du jambon dans les années 2010 ; le cahier des charges imposait déjà l'utilisation d'un sel issu de la zone géographique mais face à la fermeture des salines locales la filière s'engage dans une demande d'IGP pour le sel des Salies du Béarn, dernière saline de la zone géographique. La saline est rachetée par le Consortium du Jambon de Bayonne afin de pérenniser l'approvisionnement en sel. Cette nouvelle IGP et la mention du cahier des charges de l'utilisation d'un sel issu de la zone géographique lie les deux IGP entre elles. L'affirmation de l'ancrage territorial peut prendre d'autres formes, par le choix de la race animale autorisée ou encore celui de la dénomination géographique. Ainsi le Bleu des Causses n'écarte pas la possibilité d'indiquer à l'avenir une race dans son cahier des charges, choisissant probablement la plus présente localement. Pour la Gasconne des Pyrénées le changement est plus abouti. La gestion de l'OS et de l'ODG par le même acteur permet un développement de la race et du label dans la même direction. Le Groupe Gascon a ainsi redéfini la race Gasconne grâce à un changement de nom du label rouge. La Gasconne devient alors « Gasconne des Pyrénées », dans un contexte de diffusion de la race hors de son berceau d'origine mais où la majorité des animaux sont localisés dans les Pyrénées ou le piémont et dans le cadre du label rouge. L'organisation collective de la filière et le changement de nom permettent d'affirmer l'identité pyrénéenne de la Gasconne. Enfin la filière mouton Barège-Gavarnie n'a pas modifié son cahier des charges mais fait face à un problème majeur pour le respect du critère d'abattage des animaux dans la zone d'appellation. Détruit par une crue en 2013, il n'y a plus d'abattoir dans la zone et depuis les animaux sont abattus par dérogation à l'abattoir de Bagnères de Bigorre. Validé depuis 2016, le projet de reconstruction de l'abattoir en Pays Toy s'est achevé en 2022. Cette reconstruction a permis le réancrage de l'abattage dans la zone de l'appellation et donc le respect du cahier des charges nécessaire à sa pérennité. D'autres filières ouvrent des réflexions pour la modification de leur zone d'indication géographique pour pallier des problématiques similaires, à savoir la fermeture possible d'outils d'abattage[297] sur leur territoire et indirectement la perte de la maîtrise locale de la qualité et du classement des carcasses des animaux abattus. C'est le cas de l'IGP agneau fermier du Quercy, réfléchissant à l'élargissement de l'aire géographique pour l'abattage et la découpe tout en conservant son aire de production actuelle.

D'autres critères importants peuvent être modifiés, touchant à la nature même du produit labellisé. Ce sont des changements qualitatifs mais aussi de forme. La tomme des Pyrénées procède ainsi à une évolution majeure de son cahier des charges en 2019, d'une part par un renforcement des conditions de production en termes de conduite d'élevage et d'alimentation, et d'autre part par une refonte de l'IGP. Cette refonte consiste en une inclusion de toutes les déclinaisons de la tomme existante dont celle au lait cru, jusqu'ici exclue, et des mélanges de lait. L'aire de l'indication géographique est également modifiée pour englober l'intégralité du massif et renforcer son identité Pyrénéenne. L'organisation des producteurs fermiers pour leur inclusion dans l'IGP a porté ses fruits. Ces changements profonds s'inscrivent dans des dynamiques de long terme qui avait par le passé été arbitrées différemment, c'est-à-dire par l'exclusion des laits de mélange et du lait cru à la demande des industriels de la transformation. Pour les filières viande, la question de la hausse des exigences en matière de qualité des carcasses ou de la modification des fourchettes de poids admises en label est fréquemment soulevée. Pour la Gasconne des Pyrénées, une révision du cahier des charges vers une

[297] Cette dynamique est déjà largement à l'œuvre et se traduit par des fermetures de sites d'abattage et de découpe ou par la concentration de ces outils.

hausse des exigences sur la qualité des carcasses pour le label rouge est discutée, pour l'élimination du gène culard et pour améliorer l'adéquation entre l'offre des éleveurs et la demande des bouchers ou autres acteurs de l'aval pour une viande de qualité supérieure. Cette discussion existe pour la plupart des filières viande, à partir du moment où elles fonctionnent sur le principe de la classification des carcasses à l'abattoir, déterminante pour les achats par les acteurs de l'aval. Ces acteurs étant en demande de qualité supérieure, de bas prix, ou alors de produits très spécifiques, l'amont doit s'organiser pour répondre à leurs attentes qualité, ou bien pour parvenir à imposer leurs critères. Cela ne se traduit pas forcément par des modifications de cahiers des charges, ceux-ci étant assez larges pour admettre une variation de poids et de qualités compatibles avec la labellisation. En revanche, ces attentes sont répercutées dans les critères propres à chacune des OP, définis en fonction de leurs partenaires en aval. Dans cet esprit, les filières conduisent aussi un travail sur la désaisonnalisation des productions afin de fournir ces acteurs en continu sur l'année, dans les filières veau et agneau principalement. La modification des cahiers des charges n'intervient que dans les cas où ces orientations entraineraient des modifications durables des caractéristiques des produits ; dans les faits se sont plutôt des dispositifs d'organisation collective et d'incitation financière qui donnent de la marge de manœuvre aux acteurs des filières sur ces questions.

En revanche, certaines modifications des règles de fonctionnement collectif sont telles qu'elles ont un impact plus important qu'une modification directe du cahier des charges de production. À ce titre, la filière Roquefort connaît un changement majeur en 2015. Dans le cadre du « paquet lait » voté à Bruxelles, la filière est sommée de se mettre en conformité avec la législation européenne sur son mécanisme de fixation des prix du lait payé aux éleveurs. L'ancien système historique de gestion collective et interprofessionnelle des volumes et des prix du Roquefort disparaît, puisque jugé anticoncurrentiel et assimilé à une pratique d'entente sur les prix. A l'époque le prix du lait était négocié collectivement et fixé à un même niveau pour l'ensemble des industriels. Le nouveau système issu de la réforme suit désormais le principe de négociation et de contractualisation directe entre les producteurs ou les OP et les industriels de transformation. Cette réforme a eu des effets majeurs sur l'organisation collective et les solidarités entre les acteurs. Ses effets en termes de prix sont quant à eux contrastés. Il y a eu une baisse des prix du lait payé aux éleveurs par Lactalis, assurant la majorité de la collecte, en raison de la forte part de lait collecté utilisé pour la fabrication de produits de diversification dans la production du groupe et non pour du Roquefort AOP. Cela s'explique aussi par les pratiques de fixation des prix du groupe, demandant aux producteurs davantage de volumes de lait par rapport aux quotas de production du système précédent mais en échange de prix moins rémunérateurs et non négociés. D'autres fabricants de Roquefort ont augmenté le prix du lait payé aux éleveurs, ou sont restés stables. Mais la conséquence majeure après 2015 est l'affaiblissement du champ d'action et donc du pouvoir de l'interprofession, une moindre régulation des volumes produits de lait. Collectivement c'est le début d'une période de tension et de difficultés pour mener des actions collectives qui durera quelques années. S'il ne s'agit pas d'une modification de cahier des charges à strictement parler cela constitue une évolution règlementaire fondamentale dans le fonctionnement de la filière.

Enfin, le contexte actuel de transition de l'agriculture vers des enjeux de durabilité ou encore les fortes conséquences du changement climatique sur l'agriculture, poussent les filières sous SIQO à faire évoluer leur cahier des charges. Cette dynamique poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit d'une part d'un alignement voire d'une anticipation règlementaire. D'autre part, elle vise la survie et la pérennité des filières sur les plans sociaux, économiques ou environnementaux. Enfin, elle vise des objectifs commerciaux de meilleure adéquation entre offre et demande par la prise en compte des attentes des consommateurs, que celles-ci soient réelles ou supposées. Avant d'évoquer ces changements de cahier des charges motivés directement par la transition, il est important de rappeler qu'un certain nombre

d'entre elles incluent déjà des critères de production explicitement justifiés par la durabilité, qu'il s'agisse de respect de l'environnement ou encore de limitation de l'intensivité des productions. À titre d'exemple, l'agneau de Lozère a été construit dès le départ autour d'un cahier des charges permettant de favoriser un mode d'élevage sur parcours, la sortie des brebis, l'existence d'exploitations à petite échelle, limitant le bâti et prenant en compte l'environnement, ainsi que la préservation des paysages. Ces critères existaient avant l'obtention de l'IGP et sont toujours constitutifs aujourd'hui de l'indication géographique. C'est aussi le cas pour l'AOP Pélardon, dont le cahier des charges acte une priorité mise sur le prélèvement de ressources alimentaires par les troupeaux dans le milieu naturel et l'exclusion des zones de plaines pour empêcher l'intensification de la production. Au-delà de ces exemples précis, le principe même des AOP et IGP, de déterminer des contraintes de production et d'ancrer une production à un territoire autour de produits de terroir[298], est à l'origine d'un sentiment général de ces filières d'être déjà plus durables par rapport aux productions standards. La traduction réelle de ce principe est contrastée, variable, mais il constitue un discours commun à la majorité de ces filières.

2. Des changements récents et en cours directement motivés par la recherche de durabilité

Le premier enjeu associé à la durabilité est parfois un pur et simple enjeu de survie des filières. C'est le cas du Bleu des Causses, confronté à une faiblesse et à une baisse des volumes de fromages commercialisés en label. La solution envisagée, bien qu'hypothétique, concernerait le fonctionnement même de l'appellation. Le nombre de points de collecte de lait pour la fabrication de Bleu des Causses pourrait considérablement baisser afin de compenser la baisse des volumes effectivement collectés, afin de revaloriser le prix payé en label. Cette réorganisation se traduirait alors en un recentrage de l'AOP sur son cœur de zone, grâce à une sélection des points de collecte les plus proches des fromageries et impliquerait une diminution du nombre d'éleveurs concernés par l'AOP. Si cette baisse laisserait de côté un grand nombre d'éleveurs, elle apparaît aujourd'hui comme l'une des seules solutions pour sauver une AOP aujourd'hui en perte de vitesse. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un changement de cahier des charges mais cela constitue tout de même un changement de règle collective de fonctionnement de l'AOP, puisque cela limiterait le droit à produire en label. La baisse des volumes de production concerne d'autres fromages comme le Roquefort voisin et implique des adaptations pour les acteurs de la filière mais ne se pose pas avec la même urgence que pour le Bleu des Causses.

Au-delà de la survie économique, l'un des enjeux majeurs des filières d'élevage sous SIQO concerne l'autonomie en ressources alimentaires dans les zones d'IGP ou d'AOP, ainsi que les effets du changement climatique sur cette disponibilité alimentaire. À ce sujet le recours de plus en plus fréquent à des modifications temporaires de cahiers des charges[299] en raison de l'insuffisance de la ressource alimentaire dans les zones géographiques définies pose problème. Ces modifications temporaires sont demandées à l'INAO lorsque les conditions climatiques entrainent une impossibilité de respect des critères d'autonomie alimentaire, en cas de sécheresses prolongées par exemple. Elles sont aussi possibles dans le cas d'autres types de crise empêchant le respect du cahier des charges de départ. C'est par exemple le cas pour la grippe aviaire qui contraint à la claustration des animaux pour limiter la diffusion des foyers infectieux et ne permet donc pas la conduite d'élevage en plein air. C'est aussi le cas lorsque des opérateurs sont fortement impactés dans leurs capacités de production comme

[298] Et donc un lien entre le produit et les facteurs de production naturels et humains du territoire.

[299] Le principe de modification temporaire du cahier des charges remplace celui de dérogation temporaire au cahier des charges.

durant la crise du covid 19. Ces modifications de cahiers des charges peuvent autoriser des changements dans les âges d'abattage des animaux, des modifications de durée de conservation de fromage ou des autorisations de congélation de caillé, des modifications de durée de pâturage ou de composition de l'alimentation dans le cas des sécheresses. La crise du covid a impliqué des modifications temporaires pour une soixantaine de cahiers des charges en France dont le Rocamadour, le Roquefort, le porc noir et le jambon noir de Bigorre, les différents veaux élevés sous la mère, les viandes d'agneau label rouge et les productions de volaille pour la région Occitanie[300]. En raison des sécheresse, uniquement sur l'année 2022, une quarantaine de cahiers des charges sont temporairement modifiés, dont l'agneau du Quercy et les agneaux label rouge, le Bleu des Causses, le Laguiole et le Roquefort pour les filières d'élevage de la région Occitanie[301]. Le non-respect de cahier des charges lors de sècheresses ou le recours répétés à des modifications temporaires pose question quant à la pérennité et la promesse de ces filières. Dans la filière Laguiole, la baisse du chargement, c'est-à-dire de la densité animale, est une piste envisagée pour s'adapter au changement climatique et à la moindre disponibilité fourragère. Certaines réfléchissent donc à des modifications définitives de cahier des charges pour prendre en considération le problème de l'autonomie alimentaire mais ça n'est pas la seule solution mise en avant. D'autres envisagent plutôt des changements de pratiques agricoles. Pour entrer dans le détail, la filière Pérail a allégé ses exigences en termes d'autonomie alimentaire et de règles sur les achats extérieurs à la zone de l'indication géographique lors du passage du projet initial d'AOP à celui d'IGP. L'IGP permet en effet une plus grande souplesse quant aux critères d'autonomie alimentaire. Pour le Pélardon, la problématique est plus vive. Le périmètre de l'appellation d'origine protégée pourrait être modifié afin de permettre aux producteurs de respecter les exigences de l'INAO en termes d'autonomie alimentaire et de limitation des achats extérieurs. Cela consisterait à négocier à nouveau l'inclusion ou non de zones de plaine initialement écartées lors de la constitution de l'appellation, pour augmenter le potentiel alimentaire de la zone. En raison du risque de remise en cause de l'esprit même de la filière, fondé avant tout sur la pratique de l'élevage sur parcours et donc par l'exclusion des élevages de plaine, la filière semble vouloir se tourner vers une autre solution. Elle travaille alors à une meilleure mesure de l'autonomie alimentaire, par une meilleure prise en compte des prélèvements d'alimentation des animaux présents sur les zones de parcours. Sous pression règlementaire, la filière cherche un moyen de faire évoluer son cahier des charges en réalisant un compromis entre les demandes de l'INAO et le risque qu'une modification ferait peser sur le système pastoral protégé par l'AOP, d'intensification et de standardisation de la production. Le changement climatique implique des problématiques de zonage pour d'autres filières. Le taureau de Camargue ouvre une réflexion pour une révision de son cahier des charges à ce sujet. Plus précisément la délimitation des zones humides et des zones sèches ainsi que les critères d'alimentation des animaux pourraient bouger. La filière se penche sur un glissement de la période de présence des animaux dans les zones humides pour s'adapter à la modification des saisons par le changement climatique, ainsi que sur les taux de chargement, la possibilité de réaliser des achats d'alimentation hors zone géographique à hauteur de 25 %, ou encore d'autoriser le recours à l'enrubannage et au séchage pour mieux valoriser la ressource herbagère lorsqu'elle est disponible. Toujours par rapport à l'alimentation, à la demande de l'INAO l'agneau de Lozère rouvre son cahier des charges pour apporter des clarifications sur l'origine des fourrages consommés par les brebis et les agneaux. La filière réfléchit également à l'intégration d'un dispositif agroenvironnemental au sein de son cahier des charges, scénario proposé par l'INAO aux filières sous SIQO pour leur transition agroécologique. De leur initiative ils échangent en interne pour officialiser ou non l'interdiction des OGM dans l'alimentation mais aussi pour mettre en avant des critères déjà existants en les reformulant

[300] INAO, 2020 : https://www.inao.gouv.fr/Archives-des-actualites-de-l-INAO/Modifications-temporaires-de-cahiers-des-charges-FOIRE-AUX-QUESTIONS

[301]INAO, 2022 : https://www.inao.gouv.fr/Nos-actualites/secheresse-modifications-temporaires-cahiers-des-charges

par rapport à la durabilité. Cette réécriture du cahier des charges vise aussi à pérenniser des pratiques existantes : réaffirmer clairement la proportion de céréales nécessaire dans l'alimentation des animaux permettrait par exemple d'éviter que les fabricants ne puissent les baisser à l'insu de la filière. Elle permettrait alors de renforcer les garanties actuelles du cahier des charges. Enfin la filière bœuf fermier Aubrac engage des changements de pratiques qui pourraient un jour être inscrites dans son cahier des charges. Il s'agit de réflexions sur les espèces fourragères utilisées, sur la conservation des sols, dans le but de l'amélioration de l'autonomie des exploitations et de la qualité de l'alimentation, pour une amélioration de la qualité des carcasses en label rouge

D'autres changements de cahier des charges sur l'alimentation des animaux ne concernent pas directement le changement climatique mais plutôt la relocalisation de certaines ressources. Les protéines sont pour beaucoup achetées à l'extérieur des exploitations et des zones géographiques des SIQO, voire importées, pour réaliser les étapes d'engraissement et de finition des animaux. Les volailles fermières du Gers réfléchissent à une évolution de leur cahier des charges affirmant à la fois les exigences actuelles, c'est-à-dire garantir une part de céréales minimale dans l'alimentation fixée à 80 %, mais aussi l'utilisation de protéagineux issus du territoire de production. La filière canard à foie gras du Sud-ouest envisage de fixer l'origine France du soja comme critère de cahier des charges et de se positionner sur l'autorisation ou l'interdiction des OGM. D'autres filières identifient la relocalisation des protéines pour la consommation animale comme enjeu d'importance mais n'envisage pas le recours à une modification de cahier des charges pour la réaliser. Cette relocalisation peut être l'objet de projets territoriaux plus larges, ou d'actions à échelle nationale, dépassant le périmètre d'action des SIQO.

Sur des aspects sociaux, certains ODG modifient leur cahier des charges dans le but d'améliorer les conditions de travail au sein de leur filière, par la diminution de l'astreinte des éleveurs ou du temps global de travail par exemple, ou précisent des dispositions sur le bien-être animal pour l'amélioration des pratiques et la prise en compte des attentes sociales sur le sujet. Ainsi dans la filière Roquefort des études ont été conduites sur l'impact du passage à la monotraite sur le bien-être des animaux et la qualité du lait afin d'envisager de l'autoriser pour diminuer la charge de travail des éleveurs. Une fois cette étude d'impact réalisée, il est envisagé d'ouvrir le cahier des charges à la monotraite sur la période de fin de lactation des brebis. La filière Pérail, elle, a profité de la réécriture de son cahier des charges pour le passage d'un projet d'AOP à celui d'une IGP pour inclure des critères explicites de prise en compte du bien-être animal. En veau d'Aveyron et du Ségala les échanges portent sur l'évolution des règles pour l'accès à l'extérieur des veaux. Les veaux sont élevés à l'intérieur la majeure partie du temps pour faciliter la conduite des animaux, la double tétée journalière, limiter les prises alimentaires à l'extérieur et garantir une certaine qualité de viande, c'est-à-dire un veau de couleur rosé avec un développement musculaire limité, donnant une viande tendre. En raison des demandes sociales en matière de bien-être animal et de la mauvaise image de l'élevage en bâtiment, les acteurs de la filière se posent la question d'une évolution possible de leurs méthodes d'élevage, dans la mesure où celle-ci n'entrainerait pas de modification trop importante de qualité du produit. Un allongement de la période de sortie des veaux pourrait permettre une plus grande souplesse dans la gestion des troupeaux par les éleveurs mais n'impliquerait pas intrinsèquement une amélioration du bien-être animal et pourrait entrainer une modification du produit. La discussion sur le sujet est donc ouverte mais n'est pas encore tranchée. Enfin dans cette filière comme dans les autres filières veaux ou ovines, le choix de la désaisonnalisation de la production ou non, du groupement ou de l'étalement des vêlages et agnelages sur l'année est un point de débat important, à la fois sur des aspects de bien-être animal et de conditions de travail des éleveurs.

Finalement, les enjeux de la durabilité sont saillants pour les filières étudiées mais celles-ci font preuve de prudence dans la mise en œuvre de changement des cahiers des charges. En effet ceux-ci s'inscrivent dans le temps long et peuvent impacter lourdement l'intégralité de la filière. De plus ils ont tendance à peser plus fortement sur l'amont, sur les éleveurs, puisque ces changements concernent souvent des critères de production. Sans assurance d'amélioration des conditions de travail ou de plus-value, le changement des conditions de production peut être une contrainte lourde. Il est intéressant de voir que ces filières évaluent différentes voies de transition possibles et qu'elles tentent d'évaluer le risque à emprunter l'une ou l'autre de ces voies. Parmi ces voies, les certifications et labellisations additionnelles aux SIQO constituent des dispositifs règlementaires plus ou moins articulables aux cahiers des charges. Pour la filière Laguiole, la certification environnementale donnant lieu à une labellisation HVE à son plus haut niveau est testée sur les exploitations. La filière considère aujourd'hui que la certification environnementale n'est pas satisfaisante en termes de potentiel économique. Elle est aussi jugée limitée sur un volet agroécologique. Cela signifie que les exploitations agricoles de la filière pourraient obtenir cette certification mais qu'elle n'assurerait pas de plus-value ni de changement de pratiques suffisant par rapport à l'existant. Pour le moment la filière juge donc le choix de la certification environnementale moins intéressant qu'une évolution de cahier des charges. Pour le veau d'Aveyron et du Ségala au contraire, la certification environnementale est mobilisée par certains éleveurs avec l'aide de l'interprofession comme un outil de mesure objective des pratiques et donc comme un outil de progrès. En parallèle, la filière dispose d'une grille environnementale critériée donnant lieu à une évaluation des exploitations en label, s'inscrivant également dans une démarche de progrès. Cette grille environnementale constitue donc un outil règlementaire supplémentaire, interne. Si elle a toujours permis d'ajouter des critères environnementaux absents du cahier des charges, elle a aussi récemment évolué vers une inclusion de critères de bien-être animal, dans les bâtiments notamment. Pour la filière canard à foie gras du Sud-Ouest, la RSE, dispositif qualifiant un engagement des entreprises, individuellement, est envisagée comme une étape préalable à un changement de cahier des charges plus profond. Grâce à l'engagement volontaire de certains acteurs de la filière dans la démarche RSE, celle-ci permettrait d'évaluer plus précisément l'impact de leurs activités ou encore de tester des pratiques, avant de rouvrir le cahier des charges de l'IGP. Enfin, dans la filière porc et jambon de porc noir de Bigorre, des éleveurs mettent en œuvre des pratiques nouvelles qui pourraient conduire à un renforcement du cahier des charges, mais sans passer par d'autres certifications pour le moment. Ils travaillent à une plus grande naturalité des pratiques, c'est-à-dire à une baisse de l'utilisation des intrants, à la culture de variétés anciennes de blés, ou de légumineuses, à une réflexion pour des sols vivants. Si le changement de pratiques est déjà effectif pour certains acteurs, faut-il le répercuter dans le cahier des charges ? Ces pratiques doivent-elles être fixées et devenir des contraintes règlementaires ? Le collectif se penche sur ces questions.

Le choix entre diverses voies de transition s'inscrit dans un certain contexte législatif et institutionnel relatif aux SIQO. D'une part, en 2016 l'INAO renouvelle son contrat d'objectifs et sous la demande du gouvernement de l'époque acte l'intégration de l'agroécologie par les SIQO. D'autre part, en 2018 la loi Egalim prévoyait à l'origine l'obligation de l'adoption de la certification environnementale par l'intégralité des SIQO d'ici à 2030. Entre temps, le décret d'application de la loi n'a pas été publié et le caractère obligatoire du recours à la certification environnementale est abandonnée car non compatible avec la règlementation européenne. Ces deux éléments de contexte conduisent tout de même l'INAO à accompagner la transition des filières. Le conseil permanent de l'INAO formule aujourd'hui trois scénarios possibles pour l'engagement agro-environnemental des filières, dans ou à l'extérieur des cahiers des charges. D'une part, cela peut être l'introduction d'une ou plusieurs dispositions agro-environnementales types au sein même du cahier des charges. D'autre part, cela peut être l'engagement de l'ODG à l'accompagnement collectif des exploitations de sa filière vers une

certification environnementale ou l'Agriculture Biologique, sans modification de cahier des charges. Enfin le troisième scénario prévoit d'introduire dans les cahiers des charges des filières volontaires une obligation de choisir soit la certification environnementale soit l'Agriculture Biologique. Ces trois scénarios sont présentés par l'INAO comme des « démarches strictement volontaires qui visent à s'articuler avec les stratégies des ODG et les réflexions engagées par différents secteurs pour renforcer leur position en réponse aux attentes sociétales » [302]. Si les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de l'agriculture se posent aux SIQO, parfois avec force ou urgence, le changement de cahier des charges est un processus complexe qui nécessite le compromis et l'obtention d'un consensus entre les acteurs des filières. Deux autres difficultés se posent, à savoir le temps nécessaire à toute modification de cahier des charges, rendant les prises de décision peu réversibles, mais aussi la potentielle difficulté des acteurs à respecter ces nouveaux critères. L'impact possible d'un changement de pratiques sur la qualité et les caractéristiques fondamentales des produits telles que définies dans ces mêmes cahiers des charges limite le recours à cette solution. Ainsi, pour décider de l'autorisation de la monotraite pour la filière Roquefort par exemple, il est nécessaire de mesurer l'impact de ce changement sur la qualité du lait. Pour modifier les périodes de sortie des veaux en extérieur dans les filières de veaux sous la mère, il faut mesurer l'impact sur la couleur et la tendreté de la viande. Toute modification des périodes de traite, de sortie des animaux, de conditions d'alimentation, peuvent avoir des répercussions sur le produit. Si les ODG jugent cette répercussion trop risquée, ils préfèrent ne pas engager de modification de cahier des charges ou bien faire le choix d'une voie alternative et potentiellement réversible, comme le recours à des certifications extérieures.

B. Les actions conduites en dehors des cahiers des charges ou de la définition de règles collectives, renvoyant à l'investissement de multiples échelles d'action

1. Des actions propres à un maillon de la filière pour répondre à ses enjeux individuels

a) Organismes de Sélection (OS) : enjeux de la sélection génétique et de la gestion des races

Les OS et leurs partenaires mettent en œuvre des actions relatives aux enjeux de l'amont des filières, sur des problématiques de sélection génétique, de gestion des races et notamment de développement des effectifs ou de meilleure valorisation des animaux. Pour la filière agneaux fermiers du Quercy, l'OS Ovilot travaille avec le PNR des Causses du Quercy pour valoriser la race de brebis Caussenarde en produits traiteurs, qui permettrait une valorisation supplémentaire pour les éleveurs en dehors des labels et serait donc bénéfique pour les éleveurs engagés dans cette race. Avec l'association « Transhumance en Quercy » Ovilot mène également un travail technique de test pour le vieillissement d'agnelles en transhumance, comme levier de gestion collective qui permettrait la baisse de travail des éleveurs sur des animaux improductifs mais aussi l'entretien du territoire. Ce partenariat entre l'OS et l'association vise aussi la création d'AFP pour le maintien de l'activité et la lutte contre la déprise agricole. Environnementalement ces AFP et l'activité de transhumance permettent de maintenir la biodiversité et de lutter contre les incendies par exemple, dans un territoire de plus en plus touché par

[302] INAO, 2022.

la chaleur et les sécheresses. Bien que focalisée sur des enjeux d'abord techniques, l'action de l'OS et de ses partenaires touche à des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Dans la filière bœuf fermier Aubrac, l'OS Union Aubrac a pour mission le développement et la gestion de la race bovine Aubrac, en dehors du périmètre strict de la filière label. Cet acteur est un partenaire de la filière mais son action à un impact non négligeable. L'attention portée à la sauvegarde de la race dépasse le seul objectif de développement des effectifs, prenant en compte un développement de la race qui a tendance à s'accentuer en dehors de son berceau historique. L'objectif est donc aussi de penser à l'ancrage territorial de cet élevage. Le développement et la valorisation de la race se font aussi en partenariat avec le GIE Aubrac, structuré en 2007 et également partenaire de la coopérative CELIA, la plus importante en taille sur le territoire. Enfin dans la filière Gasconne des Pyrénées, l'organisation même du groupe Gascon, ODG et OS de la race, permet un développement et une sélection de la race cohérents avec les objectifs du label et les attentes des éleveurs du territoire pyrénéen et de piémont. De manière globale la sélection génétique doit correspondre aux attentes des éleveurs ou à la demande des acteurs de l'aval, si elle se réalise en amont de la production sous label elle est dirigé par l'évolution des orientations du collectif. Pour un ensemble de filières fondées sur l'utilisation de races rustiques et/ou locales, comme le porc noir de Bigorre par exemple, le travail de sélection génétique vise un compromis entre les objectifs productifs, les caractéristiques spécifiques de la race et son adaptation au territoire (recherche de la facilité de vêlages, de qualités maternelles, d'une bonne capacité de marche, d'une bonne résistance aux conditions du milieu, mais aussi de bons rendements carcasse, etc.).

b) Les changements conduits par les éleveurs

À l'échelle des éleveurs et des exploitations, plusieurs orientations sont prises, en termes de changement de pratiques, mais aussi de choix de certifications additionnelles aux SIQO ou non. Quelques thématiques se détachent pour certaines filières particulières. Dans la filière canard à foie gras du Sud-Ouest, le changement climatique ainsi que le contexte sanitaire difficile pour la production sont les deux axes majeurs de travail. Un grand nombre d'éleveurs se penche sur la gestion de l'eau, entre autres pour l'irrigation du maïs puisqu'il est une céréale centrale dans ce mode d'élevage. La gestion de la chaleur les pousse également à des aménagements des bâtiments. Toujours pour la gestion de la chaleur, des éleveurs de la filière volailles fermières du Gers augmentent les plantations sur les parcours pour favoriser l'ombre et font évoluer leurs bâtiments afin de mieux les ventiler. Enfin dans la filière agneau fermier des Pays d'Oc, là aussi le changement climatique constitue un enjeu majeur motivant des changements de pratiques et des adaptations. La disponibilité de l'herbe sur des périodes plus restreintes au cours de l'année entraine un changement de gestion des ressources fourragères, par la diversification des sources alimentaires pour les animaux, le développement du stockage sur les exploitations, de la pratique de l'enrubannage et de l'ensilage au détriment des systèmes fondés sur le foin, le développement des cultures dérobées d'été. Comme pour les filières évoquées précédemment, l'adaptation des bâtiments pour améliorer leur ventilation et les conditions d'abreuvement des animaux dans les périodes de forte chaleur est importante, ainsi que la gestion des périodes de naissance en dehors de ces périodes de chaleur. En porc noir de Bigorre, les éleveurs favorisent la plantation de haies sur les parcours et pour améliorer la qualité de l'alimentation des animaux, notamment le taux de protéines, testent la culture de blé de population. Dans les exploitations porcines fournissant la filière jambon de Bayonne, une partie des éleveurs s'engage dans une démarche d'évaluation et de réduction des impacts environnementaux de l'élevage, par l'optimisation des consommations d'eau et d'énergie ainsi qu'une meilleure gestion des effluents.

Dans les filières sous SIQO étudiées, les éleveurs portent ainsi des changements à leur échelle individuelle, selon leur propre initiative ou encore en raison de leur engagement personnel, de leur vision de l'agriculture. Les conséquences importantes du changement climatique et la nécessité de réduction des coûts de production par la baisse des achats extérieurs aux exploitations constituent des motivations importantes. Les changements de pratiques peuvent aussi être motivés par l'amélioration des conditions de travail ou encore l'amélioration de la qualité des animaux et des produits. Ces changements sont également relayés ou portés par des collectifs d'éleveurs, dans ou hors du périmètre des filières sous SIQO. Au sein des filières, les ODG, interprofessions et OP donnent aussi une impulsion ou fournissent un accompagnement technique pour le changement de pratique. Nous avons identifié ici quelques tendances visibles qui ressortent du discours des ODG de ces filières, sans exhaustivité. L'étude de cas proposée au chapitre suivant permettra d'aller plus en précision sur les dynamiques de changement de pratiques des éleveurs pour la production de veau d'Aveyron et du Ségala et ainsi de percevoir la diversité d'actions et de représentations au sein d'une même filière.

Les éleveurs peuvent également choisir de s'inscrire dans le cadre de plusieurs SIQO sur leur exploitation, voire d'y ajouter d'autres types de certifications ou de démarches de valorisation de leurs produits. Dans l'échantillon de filières retenu, des éleveurs combinent par exemple IGP ou AOP et AB pour une même production, lorsque les cahiers des charges sont compatibles. D'autres choisissent de valoriser une production en IGP, label rouge ou AOP et la production issue d'autres ateliers de leur exploitation en AB par exemple. Dans la filière veau rosé du Gers, une part importante des éleveurs conduit sa production selon les exigences de l'AB. Si l'AB est une démarche d'exploitation, il est intéressant de noter que le département du Gers a largement pris le virage de la production biologique et qu'il constitue le premier département en AB en nombre de producteurs en Occitanie[303]. Le développement de l'AB pour cette production est à l'intersection d'enjeux individuels d'exploitation mais aussi d'enjeux de la filière veau du département. De manière plus large, les exploitations disposant de plusieurs ateliers de productions animales peuvent choisir de combiner plusieurs SIQO, d'autant plus lorsqu'elles sont localisées sur des territoires marqués par une forte densité de SIQO. C'est par exemple le cas de certaines exploitations en Aveyron disposant à la fois d'un troupeau bovin pour la production de veaux d'Aveyron et d'un troupeau ovin pour la production de lait de brebis pour la filière Roquefort. Les différentes stratégies de production et de commercialisation qui se jouent au niveau des exploitations sont donc déterminantes dans le choix des SIQO, certifications environnementales ou d'autres certifications.

Pour conclure sur les exploitations agricoles, la communication au grand public se joue aussi en partie à cette échelle, par le lien direct aux consommateurs qui se déplacent sur les fermes, par la vente directe, ou lors de rencontres en point de vente. Dans la filière taureau de Camargue, où l'activité de production dépend en grande partie du tourisme, le lien direct avec les visiteurs est par exemple l'occasion de démonstration. La demande croissante de bien-être animal, particulièrement de limitation de la souffrance mais aussi le contexte de controverse autour des jeux taurins, conduisent à la remise en question de certaines pratiques. La visite des exploitations par les touristes est alors l'occasion de démonstrations et de pédagogie autour de pratiques controversées parce que douloureuses, comme la ferrade[304] ou l'escoussure[305], pratiquées par les éleveurs pour le marquage des animaux. Dans la filière veau d'Aveyron et du Ségala, l'accueil de visiteurs dans les fermes est pensé comme un moyen de démonstration des pratiques particulières d'élevage sous la mère, de la tétée des veaux particulièrement, mais aussi de démonstration de la qualité des bâtiments et de la tenue

[303] Interbio, 2022.

[304] Marquage des animaux au fer rouge.

[305] Pratique consistant à entailler les oreilles des taureaux selon un motif distinctif afin d'identifier la manade d'où il provient ainsi que son propriétaire.

des exploitations. Cette qualité de l'environnement de production est encadrée par une grille d'évaluation propre à la filière et relève d'une dynamique collective poussant à l'ouverture des fermes vers le grand public. En aval, les éleveurs sont également amenés à participer à des animations en point de vente afin de présenter leur produit directement aux consommateurs. Cette démarche permet de faire connaître un produit différent du veau standard, tant par sa qualité que par sa couleur. C'est précisément en raison du besoin de communication autour de la couleur rosée du veau et du prix plus élevé de cette production que les animations en magasin directement par les producteurs ont été mises en place.

c) *Les organisations de producteurs et les coopératives, entre défense des SIQO et stratégie individuelle*

Les coopératives et les OP sont porteuses de nombreuses dynamiques collectives au sein des filières sous SIQO mais possèdent aussi des logiques de développement qui leur sont propre. Selon l'organisation de la filière et le nombre d'acteurs impliqués, ces stratégies peuvent diverger de celles de l'ODG. La coopérative CELIA par exemple a vu son périmètre d'action et son territoire largement augmenter à l'issue de sa fusion avec plusieurs coopératives. Le groupe a un intérêt au développement des SIQO désormais présents sur ce périmètre mais possède aussi de nombreuses autres productions qu'elle cherche à valoriser. Pour l'IGP agneau de Lozère, la stratégie de développement du groupe CELIA implique une perte de poids et de visibilité du territoire de la Lozère au sein du territoire du groupe. Ses spécificités d'élevage sont périphériques à l'activité de la coopérative. Dans le même temps, la fusion progressive des structures et leur reprise par des opérateurs plus importants entrainent une concentration des acteurs de l'aval[306]. Dans le cas de la filière Rosée et Vedell, la coopérative Catalane des éleveurs porte une stratégie centrée sur l'IGP mais également une stratégie de développement propre hors de ce cadre, afin d'inclure de nouveaux éleveurs dans son périmètre sans pour autant modifier l'aire de l'indication géographique. Dans ce sens elle étendra probablement son aire d'action vers l'Ariège, département hors de l'IGP mais d'où proviennent d'ores et déjà une part des veaux et des vaches grasses collectés par la coopérative.

Au-delà de l'élargissement du périmètre des OP ou des coopératives, elles développent des stratégies de commercialisation, voire des marques propres, afin de valoriser les productions de leurs adhérents. Ces stratégies peuvent être complémentaires ou entrer en concurrence avec la logique des SIQO qu'ils produisent. C'est le cas pour les productions de qualité qui demeurent minoritaires dans les volumes des coopératives, où sur des marchés proches d'être saturés. Pour la production de poulet, les coopératives du Sud-Ouest Vivadour et Maïsadour[307] développent ainsi une filière intégrée de production de poulets standards pour augmenter les volumes produits et alimenter les abattoirs de Saramon ou de Condom[308] pour le Gers. Commercialisés sous la marque « Poulet d'Ici », ces poulets standards sont issus d'élevages intensifs standards, sans les exigences de l'IGP volailles du Gers ou des labels rouges en volaille. La promesse de la marque est celle du développement d'une filière intégrée à l'échelle du sud-ouest de la France, portée par les Fermiers du Sud-Ouest sur les Landes, le Périgord et le Gers. Elle permettrait de segmenter l'offre des coopératives par une production non SIQO mais affichée comme locale ; c'est-à-dire des poulets nés, élevés, abattus et consommés dans le Sud-Ouest, nourris à partir d'une alimentation issue du même bassin de production, sans OGM, fabriquée dans

[306] Pour la filière agneau de Lozère il s'agit de la SA Languedoc Lozère Viande.
[307] D'autres coopératives comme Euralis pourraient leur emboîter le pas.
[308] L'usine de transformation des Fermiers du Gers de Maïsadour est localisée à Condom.

l'usine Graines d'alliance. D'un côté cette stratégie permettrait de répondre à une demande existante de poulets du Sud-Ouest et de compenser une baisse de la consommation de label rouge, d'un autre côté apparaît la crainte d'une confusion possible pour le consommateur entre la production de volailles SIQO et la production standard. Les initiatives commerciales des coopératives peuvent être davantage centrées sur la mise en avant des SIQO, potentiellement au sein d'un panier de biens territorialisés produits par les producteurs adhérents. La coopérative Catalane des éleveurs commercialise l'IGP Rosée et Vedell des Pyrénées Catalanes ainsi que les autres produits de la coopérative sous la marque « Transumància » afin d'affirmer une identité locale et des pratiques d'élevage extensif caractéristiques du territoire. La coopérative distingue aussi un veau bio par la marque « le veau primeur » afin de segmenter son offre et accompagne les éleveurs dans le développement de la vente directe. Enfin les coopératives de taille importante commercialisent certains de leurs produits via leurs propres magasins. Ceux-ci sont en fort développement ces dernières années et structurantes pour la notoriété des produits de la filière. Les SIQO y sont un moyen de mettre en avant le haut de gamme. Ainsi les coopératives Unicor, Arterris ou CAPEL[309] par exemple valorisent des agneaux fermiers des Pays d'Oc dans les magasins de coopérative. C'est également le cas en veau d'Aveyron et du Ségala, par exemple dans les magasins Point Vert de la coopérative Unicor.

En plus de la stratégie de développement des OP ou des coopératives, du développement de marques commerciales ou de magasins de coopératives, ces acteurs déploient aussi une communication et un marquage des produits. Le groupe CELIA en génisse Fleur d'Aubrac fait le choix de mettre en avant sur les produits la garantie d'une alimentation sans OGM. En volailles fermières du Gers c'est collectivement qu'il est déterminé que certains critères de production garantis par le cahier des charges doivent être affichés sur les packagings des produits en plus de l'IGP et du Label Rouge, comme la mention de l'élevage en plein air, l'absence d'utilisation d'antibiotiques et d'OGM. Les acteurs en aval des démarches peuvent aussi exiger des mentions supplémentaires sur leurs packaging, soit dans une volonté de communication de critères du cahier des charges existant, soit pour afficher des exigences qui leur sont propres. Toujours en volailles fermières du Gers, le groupe Casino fait apposer sur ces produits un étiquetage de score de bien-être animal[310] ainsi que la mention de l'origine France, dans le cadre de la démarche RSE du groupe. Dans ce cas précis, l'engagement dans des contraintes de production supplémentaires et l'affichage de ces critères n'entrainent pas pour autant une valorisation supplémentaire pour les producteurs, ni de certitude d'augmentation des volumes vendus. Ce constat pousse aujourd'hui la filière à réfléchir à des moyens de reprendre l'initiative dans l'affichage des bonnes pratiques par rapport au pouvoir pris par les GMS sur ce terrain.

Dans d'autres cas les OP et coopératives ont en effet un rôle moteur dans l'adoption de certifications supplémentaires aux cahiers des charges, leurs initiatives portant également leurs adhérents. Toujours en volailles fermières du Gers, la coopérative a un temps testé la certification Agriconfiance puis décidé de l'abandonner suite au constat du manque de valorisation supplémentaire mais aussi des difficultés de certaines exploitations à se conformer aux exigences environnementales. Maïsadour elle, s'est engagée dans une démarche RSE avec un choix plus marqué sur les enjeux énergétiques et la décarbonation. En agneaux fermiers des Pays d'Oc, la coopérative Arterris déploie la certification environnementale dans ses exploitations. En veau d'Aveyron et du Ségala, la coopérative Fermiers du Bas Rouergue a fait le choix de la démarche Bleu Blanc Cœur (BBC) afin d'ajouter aux promesses des SIQO celle d'une qualité nutritionnelle des produits ; l'OP SA4R et la coopérative Unicor demandent

[309] Les coopératives CAPEL et UNICOR ont fusionné, sous le nom Natera.

[310] Ce score de bien-être animal est attribué selon une grille coconstruite avec l'association AEBA et des ONG de protection animale. Il a été déployé d'abord pour le poulet en 2018 et est étendu à d'autres produits depuis.

progressivement à leurs éleveurs de veau d'Aveyron et du Ségala de passer la certification environnementale pour obtenir la certification HVE.

Enfin, le dernier point majeur identifié relatif à la stratégie des acteurs de l'amont est leur rôle individuel parfois significatif dans la structuration des filières. Pour la petite production des volailles fermières du Lauragais, la coopérative Arterris est l'acteur principal qui porte le développement de la filière avicole dans le Lauragais, particulièrement en volailles fermières label rouge, en proposant un contrat aux éleveurs qui les rejoignent afin de leur permettre d'amortir plus facilement leurs bâtiments. En agneau des Pyrénées, l'OP « Terre Ovine[311] » porte la demande d'IGP avec la COPYC. En porc noir de Bigorre, les éleveurs du collectif PADOUEN sont à l'origine de la démarche de sauvegarde de la race gasconne, du développement de la production et de la démarche en AOP. Nous verrons que pour d'autres filières il s'agit plutôt de projets communs entre des producteurs et des acteurs de l'aval identifiant une opportunité de marché, parfois même structurés avant tout par ceux-ci et selon leurs besoins.

d) Des initiatives portées par les entreprises de transformation

En suivant la filière, les entreprises de transformation sont aussi des acteurs porteurs de stratégies propres à leur développement. En ce sens elles peuvent porter des efforts d'amélioration de pratiques ou des changements de pratiques supplémentaires aux cahiers des charges communs. En jambon de Bayonne les entreprises de transformation, c'est-à-dire de l'abattage, de la découpe et de la fabrication des jambons, ont ainsi un engagement individuel en démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Si ce mouvement est collectivement promu par le Consortium du jambon de Bayonne, le choix des engagements au sein de la RSE est propre à chacun. Ils peuvent ainsi porter davantage sur les conditions de travail, le développement durable, plus précisément l'écoconception des emballages, le bilan carbone, les analyse des cycles de vie, la gestion de l'énergie, de l'eau, etc. Dans ce cas précis, la RSE à l'échelle individuelle des entreprises de transformation leur permet de s'engager sur des enjeux propres à leur métier et supplémentaires au cahier des charges de l'IGP. C'est une solution choisie par les filières opérant une activité de transformation importante et regroupant des artisans et des industriels. Dans la filière Roquefort il n'y a pas de dynamique collective vers la démarche RSE, cependant les entreprises de transformation comme Coulet ou Combes choisissent de s'y inscrire, ainsi que certains groupes agroindustriels comme Lactalis, sur tout ou partie de leurs activités. Les entreprises de transformation sont aussi porteuses de stratégies de commercialisation propres et peuvent entrer en concurrence entre elles, particulièrement dans les filières où les acteurs sont nombreux et la dynamique collective parfois affaiblie. Les fabricants de Roquefort par exemple ont une forte indépendance et mettent en œuvre les actions qu'ils souhaitent pour le développement de leur activité. En concurrence entre eux, ils sont en recherche de leviers de différenciation, sur des produits de diversification notamment.

[311] L'OP Terre Ovine est depuis devenue partie intégrante de la coopérative Arterris.

2. *Des actions portées par des collectifs au sein des filières, entre stratégies de fédération et changements d'échelle d'action*

a) Les ODG et interprofessions des filières de qualité

L'essentiel des actions collectives est porté par les ODG des filières parce qu'il est dans leur nature de représenter l'intégralité des acteurs ainsi que leurs intérêts. Il fait partie de ses missions de défendre et de protéger le produit labellisé, d'en assurer la promotion mais aussi le suivi économique. Dans certaines filières, une interprofession peut s'adjoindre à l'ODG. Dans d'autres, la centralité d'une coopérative peut aussi en faire un acteur porteur d'action collective. Dans ce cadre l'action collective peut concerner des modalités d'organisation, la mise en place d'outils de valorisation ou de dispositifs financiers, l'initiation d'un changement de pratiques, la recherche ou encore la communication et le tourisme.

Pour les actions mises en œuvre par les ODG, interprofessions ou coopératives pour les filières sous SIQO en termes d'organisation collective, il s'agit de mutualisation de moyens, de création de dispositifs de gestion des volumes de production ou encore de structuration de la filière. Pour la mutualisation de moyens, en Laguiole la coopérative Jeune Montagne opère un rapprochement avec la coopérative voisine Thérondels en 2005, afin de mutualiser du personnel et des outils de production. En Roquefort, le partage de moyens avec des partenaires extérieurs permet d'envisager de répondre à des enjeux de production plus larges que le champ de compétences de l'ODG, comme le travail conduit actuellement avec les fabricants d'aliment pour le bétail afin de relocaliser les ressources utilisées, particulièrement les protéines. Pour la gestion des volumes de production, en bœuf fermier Aubrac l'ODG pousse à davantage de contractualisation entre amont et aval dans une optique de sécurisation des volumes labellisés et des prix ; en Gasconne des Pyrénées le Groupe Gascon met en place une politique incitative pour favoriser l'engraissement. L'objectif et de convaincre collectivement les éleveurs de garder leurs animaux à l'engraissement sur leur exploitation plutôt que de les vendre jeunes, afin d'augmenter les volumes labellisés en label rouge, dégageant ainsi davantage de valeur ajoutée pour les éleveurs d'une part, permettant de mieux répondre aux demandes de l'aval d'autre part. Enfin, en toute logique puisque c'est l'ODG qui porte la demande de reconnaissance en SIQO auprès de l'INAO, pour l'essentiel des filières il possède un rôle central dans la structuration des filières ou bien son sauvetage lors de crises importantes. L'agneau des Pyrénées, filières ayant récemment obtenu son IGP, est ainsi portée par la COPYC[312], déjà propriétaire et animatrice de la marque « agneau des Pyrénées Garonne ». En agneau de Lozère, l'association ELOVEL met en place un mode de fonctionnement collectif avant l'obtention du SIQO avec dès le départ un principe de cotisation sur les volumes produits, alors que ce n'est qu'une marque commerciale, qui permet de dégager suffisamment de moyens pour financer la structuration de la filière et la demande d'IGP. Aujourd'hui pour faire perdurer le label l'association assure un rôle davantage tourné vers l'animation pour permettre le passage générationnel entre les anciens éleveurs qui ont porté la démarche à l'origine et les plus jeunes éleveurs parfois désintéressés par le collectif et tentés par une commercialisation hors label, ponctuellement plus intéressante. Cas particulier, l'agneau Lou Paillol et l'agneau des Pays d'Oc, représentés par OVIQUAL en tant qu'ODG du label rouge, sont aussi animées localement par le CIAT. En termes d'organisation collective et d'animation de filière, le CIAT est un acteur majeur de la filière ovin viande structurée à l'échelle du département.

[312] Avec le soutien important du département de la Haute-Garonne notamment.

Une grande part de l'activité de ces ODG, interprofessions ou de ces coopératives consiste aussi à la mise en place de leviers économiques, de dispositifs financiers ou d'appui technique pour le changement de pratiques. Il peut s'agir de caisses de péréquation, d'incitations financières ciblées ou encore d'accompagnement technique et financier. Dans la filière Laguiole, la coopérative et l'ODG centralisent un financement collectif d'appui technique, de contrôle de performance, d'aides à l'installation, à la transmission d'exploitation ou à la création d'ateliers laitiers sur des exploitations déjà existantes. Il existe aussi une incitation économique et un appui technique en faveur du développement du cheptel Aubrac pour la production laitière, afin d'atteindre 10 % du cheptel en race Aubrac. En agneau fermier du Quercy, les éleveurs alimentent une caisse de péréquation afin de faire face aux crises, comme celle du covid, mais aussi pour inciter à la désaisonnalisation de la production afin de faire correspondre les périodes de disponibilité d'offre et de demande. Le même système existe également dans la filière agneau de Lozère. Pour les filières veau sous la mère, le CIVO prodigue un conseil technique aux éleveurs, travaille pour l'amélioration de l'adéquation entre offre et demande par l'alignement des périodes de production et de consommation afin d'augmenter la part de veaux labellisés par rapport aux volumes de veaux déjà disponibles. En filière porc noir de Bigorre, le consortium intervient sur un renforcement du positionnement très haut de gamme des produits afin d'assurer dans le temps pour cette jeune AOP des marges suffisantes pour compenser les forts coûts de production, mais aussi penser sa répartition. Pour l'agneau fermier des Pays d'Oc, OVIQUAL a déjà achevé un travail de désaisonnalisation de la production et de régularisation de l'offre en accompagnant la filière sur des problématiques techniques et commerciales. Grâce à ses missions d'ODG et de fédération de signes de qualité ovins, OVIQUAL anime également les discussions des filières agneaux sur l'évolution ou non du critère de sortie des agneaux de bergerie à l'extérieur. Percevant une demande sociale à ce sujet, OVIQUAL examine les impacts potentiels sur le bien-être animal ainsi que sur la qualité des produits d'un tel changement de pratique. De manière plus quotidienne il assure un suivi technique sur des questions de bien-être animal, d'équipement et de confort des bâtiments d'élevages. En Rocamadour l'accompagnement technique et financier des éleveurs se focalise aujourd'hui sur leur équipement en matériel de séchage et autres outils d'adaptation au changement climatique pour la sécurisation de l'autonomie alimentaire des exploitions. Le PALSO lui s'investit dans un accompagnement technique et administratif pour la prise de mesures et les investissements lourds des éleveurs en biosécurité dans un contexte d'influenza aviaire ; sur ce sujet il porte également des demandes de modifications temporaires de cahier des charges.

Sur un volet commercial, ces acteurs assurent des actions de développement, des circuits de commercialisation ou de la vente directe, ou encore peuvent créer leur propre marque commerciale. En agneau des Pays d'Oc le développement commercial de la production est assuré par l'association agneaux des Pays d'Oc et OVIQUAL de son côté accompagne les éleveurs souhaitant développer individuellement de la vente directe, répondant au cas par cas à leurs besoins malgré l'absence d'une stratégie collective bien établie sur le sujet. Dans la filière agneau de Lozère l'association ELOVEL négocie et travaille directement avec les acteurs de l'abattage pour la mise en place de la vente directe chez certaines producteurs demandeurs. Les acteurs de l'abattage sont en effet indispensables pour la mise en œuvre d'une traçabilité de ces agneaux mais ils ne sont pas favorables au développement de la vente directe, en tant qu'initiative individuelle qui ne bénéficie pas au collectif. Enfin, dans la filière Gasconne des Pyrénées, le Groupe Gascon met en œuvre une différenciation commerciale au sein même du label rouge, en distinguant les mâles des femelles par deux dénominations différentes. Les mâles sont commercialisés sous le nom « Le vrai bœuf » et les femelles sous le nom « Laissez-vous fondre ». Cette distinction permet d'assure une meilleure valorisation des animaux les plus qualitatifs et bénéficie à l'ensemble des éleveurs.

Finalement, parmi l'ensemble des problématiques socio-économiques rencontrées par les filières, la question du difficile renouvèlement des générations, de la transmission et de l'installation se dégage fortement. Derrière cela c'est la pérennité même des filières qui se joue et se traduit entre autres par la nécessité d'assurer une certaine régularité des volumes de production afin de conserver les marchés existants. Les acteurs collectifs des filières sous SIQO mettent donc en œuvre des actions favorisant le renouvèlement des générations d'éleveurs et l'augmentation des volumes labellisés. Cette augmentation des volumes renvoie à trois stratégies possibles : l'adhésion de nouveaux producteurs, la désaisonnalisation des productions et l'augmentation du taux de labellisation par rapport au nombre d'animaux déjà élevés par les producteurs. Dans la filière Fleur d'Aubrac cela se traduit par une intervention sur l'offre, une volonté de maîtriser les volumes de production afin de les lisser sur l'année par l'atténuation de la saisonnalité de la production et de mieux correspondre aux attentes des acheteurs en aval. Il s'agit aussi d'anticiper les baisses de volumes de production probables à l'avenir lors du départ à la retraite d'une grande partie des éleveurs, en préférant une logique de prudence dans l'augmentation des volumes actuels de ces producteurs. En agneau laiton de l'Aveyron, l'association REGAL met en place des actions pour faire connaître le métier d'éleveur et inciter les jeunes à s'installer dans la filière à l'échelle du département. La filière salaisons de Lacaune cherche à augmenter les volumes produits en IGP en accompagnant des éleveurs du territoire proches du cahier des charges pour qu'ils puissent s'y conformer et intégrer la démarche. AVIGERS pour les volailles fermières du Gers œuvre pour l'installation de nouveaux éleveurs pour augmenter les volumes totaux en label, sans intensifier la production sur les exploitations déjà engagées, par exemple par la création d'un atelier volaille pour diversifier l'activité sur des exploitations céréalières. Dans cette filière le renouvèlement des exploitations est satisfaisant mais le collectif vise une augmentation du nombre de producteurs au sein de l'IGP. Dans la filière poulet et chapon des Cévennes, ce n'est pas l'ODG mais l'OP qui lutte cette fois-ci pour le maintien de la filière et le renouvellement des exploitations dans le périmètre de l'IGP. Cette petite filière d'une vingtaine de producteurs est aujourd'hui en danger, malgré une demande existante du côté des consommateurs. L'OP démarche donc des éleveurs sur son territoire pour les convaincre de se lancer en production avicole. Pour l'oie fermière, un collectif a d'abord été monté dans le Gers, l'association de défense de l'oie fermière du Gers, pour la sauvegarde d'une production en déclin et menacée[313]. D'abord porteur dans les années 2010 d'un projet de développement d'une marque collective « oie fermière de Gascogne ou du Gers » sur le modèle de la marque « oie du Périgord » en Nouvelle Aquitaine, le collectif se rapproche ensuite du PALSO. Déjà ODG du canard à foie gras du Sud-Ouest, il devient ODG de l'IGP oie fermière du Sud-Ouest. Finalement c'est le PALSO, ODG du canard à foie gras du Sud-Ouest, qui sera l'ODG de l'oie du Sud-Ouest en 2023.

Dans de nombreuses filières du panorama c'est également à l'échelle de l'ODG ou de l'interprofession que se joue l'orientation du collectif en termes de choix de certifications supplémentaires aux SIQO. Ils sont en mesure de tester les dispositifs, de les conseiller, d'appuyer les éleveurs ou encore de donner une impulsion collective. L'IRVA, pour le veau d'Aveyron et du Ségala, teste alors la compatibilité d'HVE avec les cahiers des charges ainsi que les pratiques actuelles des éleveurs, assure un suivi technique et les aide dans l'obtention de la certification. L'ODG du Taureau de Camargue réfléchit aussi à l'adoption d'HVE mais soulève la difficulté d'adopter un outil de certification d'exploitation agricole pour une production issue d'exploitations diversifiées, en polyculture-élevage, possédant de nombreux ateliers éloignés les uns des autres en termes de pratiques, comme la production de riz de Camargue par exemple. La filière agneau de Lozère envisage quant-à-elle de trancher entre l'adoption d'HVE ou de la certification GreenSheep. Elle a par le passé tenté de

[313] La production d'oie connaît un effondrement des volumes, en raison de la concurrence du foie gras de canard et du foie gras d'oie importé de Hongrie mais aussi de la disparition des naisseurs et du danger sur la diversité génétique qu'elle fait peser dans le département en raison de l'influenza aviaire.

structurer un GIEE qui n'a pu aboutir. OVIQUAL pour les filières agneaux label rouge et l'agneau du Quercy réfléchit à un possible déploiement d'HVE et au développement d'un outil propre de diagnostic des exploitations directement inspiré de la grille environnementale du veau d'Aveyron et du Ségala, sur des critères de tenue des fermes, d'impacts environnementaux, de recyclage, de bien-être animal, de gestion des effluents, etc. Nommé « visalabel », ce label interne qualifie ce que les acteurs de la filière désignent comme la « visitabilité » des exploitations et est testé sur une partie d'entre elles avant d'être davantage déployée. La filière bœuf fermier Aubrac se dirige vers l'obtention de la certification Boviwell, en remplacement de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage pour le volet bien-être animal. Le CIVO étudie la piste de la démarche Bleu Blanc Cœur pour la production de veau sous la mère. Pour les volailles fermières du Gers, l'ODG exprime une méfiance quant à la pertinence d'HVE mais se penche sur une possibilité d'affichage de l'alimentation locale des animaux et du sans antibiotique. En canard à foie gras du Sud-Ouest, la piste choisie est celle de la RSE par entreprise, en amont d'une possible modification de cahier des charges. L'idée est aussi de travailler à une évolution des pratiques au-delà du périmètre thématique du cahier des charges et donc de dépasser les seuls actes de production et de transformation pour mieux prendre en compte les consommations d'énergie, l'emprise des bâtiments, le développement concerté de l'énergie photovoltaïque dans la filière, etc. Ce choix s'inscrit dans le cadre d'une commission « développement durable » de la filière et d'un besoin exprimé de réflexion collective sur le changement climatique et la production d'énergie renouvelable.

En amont des considérations de certification et dans la logique de l'appui technique à la production et à la transformation, ces acteurs conduisent aussi des actions de recherche pour le bénéfice du collectif, en partenariat avec des acteurs extérieurs. La coopérative et l'ODG du Laguiole accueillent des stagiaires et font l'objet d'études qu'ils encouragent, notamment une thèse sur le changement de pratiques des éleveurs dans une perspective de durabilité, des recherches sur le maintien de la rémunération des éleveurs, la performance des exploitations, les problématiques d'installation, de transmission, ou encore de changement climatique. Ils participent activement à des programmes de recherche avec le Pôle Fromager Massif Central, le CNAOL, l'Irqualim, la Chambre d'Agriculture, ou encore le conservatoire génétique régional pour la sauvegarde de la race Aubrac et l'amélioration de son rameau laitier. En porc noir de Bigorre, le consortium œuvre avec l'INRA pour des recherches sur la qualité des produits et particulièrement la qualité physico-chimique du gras. Dans l'AOP Roquefort, un recensement des pratiques des éleveurs en termes de bien-être animal est réalisé à l'initiative de la Confédération et devrait être suivi d'un projet de mesure de l'utilisation des produits phytosanitaires. Dans l'AOP Rocamadour l'ODG porte une réflexion collective sur le bien-être des éleveurs et le vécu du travail. Elle anime des groupes de travail pour l'identification des points forts et faibles de la filière et par un partenariat avec l'IRQUALIM a conduit une récolte de données et un diagnostic de l'état de la filière. Elle mène actuellement un diagnostic sur la durabilité des exploitations à la demande des producteurs et accueille des stagiaires sur des sujets variés comme actuellement la mesure du niveau d'autonomie des exploitations. Enfin avec l'appui de partenariats extérieurs et dans la continuité de recherches anciennes elle réalise un travail constant sur la qualité du lait cru. Dans un périmètre plus large que l'AOP, comme pour la filière Roquefort, elle étudie des leviers de relocalisation de l'approvisionnement en protéines pour les achats d'aliments pour les animaux. Pour la Gasconne des Pyrénées, le groupe Gascon et le CORAM portent le projet PastoEco pour la mesure des impacts des élevages et l'amélioration de leur performance environnementale [314]. Pour les salaisons de Lacaune, l'ODG exprime un besoin d'évaluation des pratiques et de leur durabilité mais

[314] Le projet PastoEco se focalise sur les systèmes d'élevage autour des races locales Gasconne des Pyrénées et Vosgiennes, dans les deux massifs, et mesure entre autres l'utilisation de gasoil, l'efficience des bâtiments, l'impact du chargement en animaux à l'hectare, etc.

fait aussi le constat d'un manque de moyen pour réaliser ce diagnostic de filière. Cette fois suite à un diagnostic de l'Irqualim entre 2018 et 2020, l'agneau de Lozère passe à une phase d'action. ELOVEL cherche à développer des débouchés localisés sur son bassin de production en plus des marchés historiques plutôt localisés dans le bassin parisien et face à une concurrence régionale de l'agneau des Pays d'Oc, également sous SIQO mais d'un prix inférieur et possédant plus de volumes. Avec la chaire d'enseignement et de recherche IN'FAAQT, le taureau de Camargue conduit une étude pour redynamiser économiquement la filière en permettant l'entrée de nouveaux metteurs en marché.

Enfin, l'un des grands champs d'action des ODG et interprofession est celui de la communication, commerciale ou plutôt pédagogique à destination du grand public, et du développement touristique de l'aire de production des SIQO. Pour certaines filières, la communication vise avant tout l'ancrage territorial du produit. L'ODG et l'interprofession du Roquefort utilisent la communication pour réaffirmer l'ancrage du produit dans son territoire, en partenariat avec les collectivités territoriales après avoir fait le constat d'une forte renommée du produit mais d'une méconnaissance du grand public de son territoire de production. En raison de la réforme collective de Roquefort en 2015, le champ d'action de la Confédération Générale de Roquefort est réduit et produit un recentrage sur les missions de suivi de qualité du lait ainsi que sur les missions de l'ODG, dont la communication. Cependant elle a aussi pour effet important un effondrement du budget alloué à la communication[315] et donc des moyens pour la promotion collective du fromage. De manière plus générale c'est une problématique de nombreuses filières, limitées dans leurs moyens financiers pour la promotion de leur produit et de son terroir. D'autres filières choisissent un angle de communication centré sur le tourisme et cherchent avant tout à promouvoir l'accueil de visiteurs. Jeune Montagne dans la filière Laguiole organise des visites de la coopératives et d'exploitations notamment pour démontrer la durabilité du système de production, mais aussi une randonnée gourmande alliant visite de burons et dégustations[316]. Le développement de la filière mouton Barèges-Gavarnie est assuré en synergie avec l'animation touristique de la vallée de Luz-Saint-Sauveur, par une animation locale et un lien renforcé entre l'ODG et les points de vente locaux. Pour le Consortium du jambon de Bayonne la communication et l'animation touristiques sont des secteurs importants et de concert avec les offices du tourisme il est impliqué dans la gestion de deux musées, le musée du jambon de Bayonne et du Kintoa à Bayonne et la maison du jambon de Bayonne à Arzacq-Arraziguet, ainsi que dans la promotion de la route du sel et du jambon. L'ODG des Salaisons de Lacaune axe davantage sa communication sur la culture du jambon sec et Lacaune comme site remarquable du goût. Enfin, un certain nombre de filières actualisent leur affichage et leurs outils de communication, développent une communication axée sur la durabilité ou des spécificités associées comme le bien-être animal, la réponse aux attentes sociale, etc. À l'occasion des dix ans du label et des trente ans de la marque, la filière génisse Fleur d'Aubrac renouvelle son logo, sa charte graphique et l'ensemble de sa communication. L'agneau de Lozère procède à une refonte de sa communication et de son site internet pour la prise en compte des attentes sociales, axant davantage son discours vers la durabilité. En volailles fermières du Gers, AVIGERS communique sur les critères de cahier des charges déjà existants et en phase avec les attentes sociales, à propos de la durée d'élevage, du plein air et du non OGM ; en réaction à l'initiative du groupe Casino sur le packaging de ses produits volailles du Gers, AVIGERS réfléchit aussi à une communication relative au bien-être animal propre à la filière et indépendante de la GMS. Pour la filière canard à foie gras du Sud-Ouest, une partie de la communication s'axe sur le tourisme et la promotion des différentes régions de production. Une autre partie est en train de se développer autour

[315] Selon la section ovins lait du syndicat FDSEA Aveyron, 2016 : https://lavolontepaysanne.fr/reforme-filiere-roquefort-apres-la-deception-vient-le-temps-de-la-reconstruction-fdsea/

[316] « Les traces du Laguiole AOP et de l'Aligot de l'Aubrac à la Tome fraîche de l'Aubrac IGP » : https://www.jeune-montagne-aubrac.fr/actualites/les-traces-2024/

du gavage des animaux, dans une perspective de transparence sur les pratiques réelles et le bien-être animal. Le PALSO souhaite en effet pouvoir mettre en place un discours de la filière sur le sujet en face des discours d'acteurs extérieurs et ainsi sortir d'une stratégie du silence, conduite jusqu'ici par les professionnels. Le porc noir de Bigorre axe sa communication sur le très haut de gamme et sur un travail de pédagogie sur la culture du jambon sec, ainsi que l'intérêt de la consommation de gras de qualité pour une alimentation équilibrée.

b) Des groupes de travail d'éleveurs

En plus des ODG et des interprofessions, les éleveurs s'organisent parfois collectivement, au sein d'OP ou de groupes de travail, sur des thématiques déterminées. C'est particulièrement le cas dans les petites filières où les producteurs sont à l'initiative de la démarche collective ou dans les filières où les éleveurs sont assez nombreux pour structurer des groupes d'échange. La filière veau rosé du Gers illustre bien ce premier cas. Filière ancrée au département elle est portée et animée par le collectif d'éleveurs de l'ADEL32, à l'initiative d'actions de développement commercial comme des animations dans des points de vente, afin de développer les débouchés et d'augmenter les volumes labellisés. Au-delà de leur adhésion à différentes OP, les éleveurs de veau d'Aveyron et du Ségala sont assez nombreux et insérés dans une dynamique collective pour s'organiser en groupes de travail. Quelques sous-groupes émergent donc, animés par des éleveurs investis ponctuellement dans ces groupes sur des sujets variés correspondant aux enjeux actuels de la filière ; pour le changement de pratiques, l'organisation collective par rapport à l'astreinte, la valorisation, les problématiques particulières des jeunes éleveurs [317] et les enjeux du renouvellement des exploitations, etc. Des éleveurs géographiquement proches forment aussi des groupements d'employeurs afin de salarier ponctuellement sur leur exploitation pour diminuer l'astreinte et mieux organiser le temps de travail. Dans la filière agneau de Lozère et plus largement sur le territoire, les éleveurs portent une voix collective sur la question de la gestion des troupeaux et de la prédation. Ils sont favorables au passage d'une logique d'indemnisation à une politique de régulation des populations de loup. Sur ce point-là, une partie des éleveurs de l'IGP et des éleveurs voisins entrent en conflit avec les acteurs de la conservation et des parcs. Les éleveurs d'agneau de Lozère sont également en train de rédiger collectivement une charte de l'agropastoralisme et de la transhumance. Eux aussi ont par endroit créé des groupements d'employeur pour diminuer la charge de travail ; il existe notamment un groupement d'employeur d'échelle départementale, l'Association Rurale de l'Emploi Agricole Lozérien (AREAL)[318]. Enfin pour trois filières l'organisation collective des éleveurs permet de structurer une organisation commerciale de l'amont des filières. L'association des éleveurs du porc noir de Bigorre a ainsi mis en place une verraterie collective dans le cadre de la relance et de la gestion collective de la race Gasconne, développé une application web pour en assurer une traçabilité fine, mais a surtout permis aux éleveurs d'être organisés en une SICA commerciale dont tous les adhérents sont actionnaires. En termes de maîtrise commerciale et d'organisation collective cela leur permet de peser avec plus d'égalité au sein d'une structure commune avec les acteurs de l'aval. Dans la filière volailles fermières, malgré la petite taille du collectif les éleveurs sont regroupés au sein de l'OP « Syndicat des producteurs de volailles fermières du Languedoc » ainsi qu'en SICA, la SICA « Cévennes Languedoc ».

[317] Une partie de ces jeunes éleveurs est syndiquée au sein des Jeunes Agriculteurs (JA) de l'Aveyron et le groupe en reprend le nom, cependant il ne s'agit pas ici d'une démarche syndicale.
[318] https://www.pointaccueilinstallationlozere.fr/partenaire/emploi-agricole/areal/

Ces producteurs sont actifs pour maintenir les volumes et pérenniser le nombre de producteurs engagés, voire l'augmenter.

c) Collectifs et fédérations de filières

Il est en réalité difficile de distinguer l'échelle d'action ou les acteurs impliqués dans tel ou tel dispositifs car ils apparaissent enchâssés les uns avec les autres. Les changements de pratiques peuvent être le fait d'acteurs de l'amont et de l'aval, plutôt individuels ou plutôt collectifs, impulsés par les ODG ou encore par des groupes d'éleveurs prenant une direction différente du reste de la filière, etc. Pour ne prendre que l'exemple des certifications additionnelles, la RSE, démarche individuelle d'entreprise, est soit déployée par quelques acteurs selon leur initiative propre, soit promue par des ODG et interprofessions à l'échelle du collectif. La certification environnementale qui donne lieu à l'obtention d'HVE est également une démarche individuelle, mobilisée cette fois-ci soit individuellement par des éleveurs, soit par des OP et des sous-groupes au sein des filières, soit collectivement promue par des ODG. La difficulté à rendre compte du foisonnement d'initiatives et de l'enchevêtrement d'intentions qui les soutiennent est d'autant plus grande que toute mise en place d'action est le fruit de discussions, voire de conflits entre les acteurs, dont il est complexe de saisir toutes les implications. Observer la trajectoire de ces filières ainsi que leur organisation permet de rendre compte d'une partie de cette réalité en soulignant les dynamiques les plus visibles. Un recueil tout à fait exhaustif des types d'actions mises en place au sein de ces filières demanderait une enquête approfondie de chacune des filières. Toutefois, le relevé des initiatives des différentes filières donne lieu à un résultat visible : au-delà de l'enchevêtrement des logiques et des initiatives des différents acteurs, un changement d'échelle est observé dans la création de collectifs de plusieurs filières sous SIQO, voire de fédérations. La création de ces collectifs permet d'agir à un échelon territorial, national voire européen, sur des enjeux locaux partagés par des filières différentes ou bien sur des enjeux communs de production sur plusieurs territoires.

Il peut s'agir d'abord de coopérations ponctuelles et limitées. La proximité des productions de génisse Fleur d'Aubrac et de bœuf fermier Aubrac, parfois réalisées sur les mêmes exploitations, conduit les deux filières à alimenter une communication commune sur leurs labels. Cette communication est réalisée avec l'UPRA, pour l'ancrage territorial sous label de la race Aubrac ainsi que la valorisation de son lien au terroir. Toujours sur un volet communication, l'existence d'une interprofession pour les veaux sous la mère, le CIVO, permet la mise en œuvre d'une communication commune au veau sous la mère et au veau rosé sous la mère, filières pourtant différentes.

Localement des filières se fédèrent pour partager des compétences et mutualiser des moyens, par la création d'un ODG commun à plusieurs filières. OVIQUAL est ainsi à la fois l'ODG commune d'une partie des filières agneau de qualité en Occitanie[319] mais aussi une fédération de ces associations de qualité adhérentes, à savoir l'association agneau fermier du Quercy, l'association agneau fermier des Pays d'Oc, le CIPAM pour l'agneau Lou Paillol et la COPYC pour l'agneau Sélection des Bergers. OVIQUAL assure ses missions d'ODG et relaie une dynamique collective insufflée au départ par les OP ovines de la région. Elle conduit des actions transversales aux SIQO ovins d'Occitanie qu'elle défend, directement issue de la logique de fédération de filières territoriales déjà existantes qui lui a donné naissance, afin de créer une filière régionale de qualité bien structurée et visible. Dans une logique de mutualisation des moyens, l'agneau de Lozère a fait le choix de se rapprocher d'une autre filière de

[319] ODG du LA0707 et du LA0702.

qualité de son territoire, l'ODG de la filière châtaigne des Cévennes. Ces deux filières subissent en effet de fortes contraintes financières pour l'animation de leur collectif. Dans d'autres cas, une filière de poids peut faire office de locomotive pour d'autres filières en termes de moyens mis en œuvre et de collaboration, c'est le cas du consortium du jambon de Bayonne, travaillant étroitement avec l'ODG du porc du Sud-Ouest (APPSO) et celle du porc au grain (APFSO).

Dans une initiative territoriale, la filière taureau de Camargue est impliquée dans la création et l'animation d'un collectif de filières sur son territoire, nommé « Entre Alpilles Crau et Camargue »[320]. Il s'étend donc sur le massif des Alpilles, en Provence, Luberon, sur la Crau, zone de plaine voisine de la Camargue et la Camargue, région du delta du Rhône sur le Gard et les Bouches-du-Rhône. Depuis 2018 c'est donc une fédération territoriale et non sectorielle, réunissant les filières AOP huiles et olives des Baux-de-Provence, vins des Baux-de-Provence, foin de Crau, taureau de Camargue, ainsi que l'IGP riz de Camargue et l'agneau de Sisteron sur IGP et label rouge[321]. Elle représente 1800 producteurs et permet de communiquer sur un territoire commun, ou plutôt sur un panier de biens[322] territorialisés sous SIQO issu de ce territoire. Le collectif de SIQO est soutenu par des collectivités de la région, à savoir la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le département des Bouches-du-Rhône, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays d'Arles et la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. En termes d'actions, le collectif permet une mutualisation de moyens humains et financiers pour la communication, le lien avec les points de vente locaux, la restauration et la restauration collective, ainsi que la promotion des SIQO de manière plus large.

La filière taureau de Camargue, ainsi que les deux autres AOP viande de la région Occitanie, mouton Barèges-Gavarnie et porc noir de Bigorre, sont également membres de la FEVAO. La FEVAO est créée en 2019 et fédère les 12 AOP viande de France, comprenant les trois filières d'Occitanie ainsi que les volailles de Bresse, le poulet du Bourbonnais, le bœuf de Charolles, le fin gras du Mezenc, la Maine-Anjou, les ovins des prés-salés de la baie de Somme et ceux du Mont-Saint-Michel, le jambon, la coppa et le lonzo de Corse, ainsi que le porc et le jambon de Kintoa. Les trois filières AOP viande d'Occitanie sont impliquées dans la fédération depuis sa création et participent à l'animation du collectif. L'objectif de la FEVAO est de mutualiser des moyens humains et financiers afin d'agir collectivement sur des enjeux communs comme la défense des AOP ou mettre en œuvre une communication collective, en créant un réseau d'ODG sur le territoire national. Les missions de la FEVAO reprennent en partie celles des ODG qui la composent, c'est-à-dire la défense et la promotion des AOP ou encore la lutte contre les usurpations et la contrefaçon, la communication et le développement des filières. En plus de constituer un réseau d'acteurs et d'opérateurs, elle a aussi la double particularité de défendre des produits carnés, jusqu'ici peu représentés parmi les AOP à l'inverse des produits laitiers, et d'agir à l'échelle nationale voire européenne, pour des actions de représentation de l'intérêt des filières ou pour d'éventuels recours en justice[323]. Dans cette logique la FEVAO noue un partenariat avec l'Organisation pour un Réseau International des Indications Géographiques (OriGIn), organisation non gouvernementale internationale pour la protection des IG et leur promotion comme outil de développement durable, puis avec l'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine

[320] Site internet du collectif « Entre Alpilles Crau et Camargue » : https://www.entrealpillescrauetcamargue.com/
[321] Reconnue par une IGP en février 2024, l'ODG du sel et de la fleur de sel de Camargue pourrait se joindre au collectif. https://www.inao.gouv.fr/Nos-actualites/igp-sel-de-camargue-fleur-de-sel-de-camargue#:~:text=enregistr%C3%A9e%20en%20IGP-,La%20d%C3%A9nomination%20%22Sel%20de%20Camargue%20%2F%20Fleur%20de%20sel,de%20Camargue%22%20enregistr%C3%A9e%20en%20IGP&text=La%20d%C3%A9nomination%20%C2%AB%20Sel%20de%20Camargue,officiel%20de%20l'Union%20Europ%C3%A9enne.
[322] Comme un clin d'œil à la notion, le collectif désigne dans son slogan ses produits comme « le haut du panier ».
[323] Statuts et engagements de la FEVAO : https://www.fevao.fr/a-propos-de-moi

(AREPO) en 2022[324]. L'AREPO regroupe des régions européennes ainsi que des associations de producteurs et œuvre pour le développement et la protection des IG, entretien des relations aux institutions européennes et mène des actions de lobbying[325]. L'intégration des filières dans la FEVAO et ses partenariats permet donc à des filières de taille limitée d'être représentées à un échelon national et européen et d'être considérées politiquement. Enfin, au-delà de cet important travail de représentation, la FEVAO est aussi porteuse de réflexions sur la durabilité de ses filières, qui pourraient se traduire en projets collectifs dans un second temps ou bien en une communication spécifique. En effet, ces filières défendent des modes d'élevage extensifs, aux pratiques traditionnelles, autour de produits de terroir à forte dimension culturelle, mais aussi des AOP présentant un intérêt économique et social pour les producteurs des territoires[326]. Présente au sein de la FEVAO, la filière porc noir et jambon de porc noir de Bigorre noue également d'autres partenariats de ce type afin de changer d'échelle d'action. L'ODG du porc noir de Bigorre est membre de la *Federación de Razas Porcinas Autóctonas y Extensivas de la Unión Europea* (FESERPAE)[327], association espagnole regroupant aussi le porc basque Kintoa en France, le porc ibérique en Espagne et le porc Alentejano au Portugal. La fédération a pour objectif la sauvegarde des races porcines autochtones extensives et leur reconnaissance à l'échelle européenne ; elle remplit donc des missions de défense et de représentation auprès des institutions et partenaires européens, des produits et des méthodes d'élevage spécifiques, extensives et respectueuses de l'environnement[328]. Enfin comme évoqué plus haut, le porc noir de Bigorre fait partie de l'académie française du jambon sec avec le jambon de Bayonne, le porc Kintoa, les salaisons de Lacaune et les charcuteries Corses. En partenariat avec l'université Paul Sabatier et la région Occitanie, cette académie vise le renforcement du contenu culturel des jambons secs de qualité et leur connaissance par les professionnels ainsi que le grand public. Elle vise à faciliter les relations entre les ODG des filières et les acteurs de la recherche, les entreprises et les acteurs de la formation, et dispense une formation spécialisée sur la connaissance, la découpe, la dégustation et la commercialisation des jambons secs de qualité. La filière jambon porc noir de Bigorre participe à cette académie dans l'objectif de construire la renommée de ce produit par rapport au jambon ibérique sur les marchés haut de gamme.

Enfin, les filières sous SIQO ayant choisi l'utilisation de races locales dans leurs conditions de production entretiennent des liens étroits avec les OS mais aussi avec le CORAM qui les coordonne. Ces filières ne forment pas une fédération à proprement parler mais certaines actions conduites par le CORAM sont transversales et soutenues par les pouvoirs publics, notamment sur la pastoralisme. Le CORAM est une association créée en 2007 pour la défense des races locales de massif, des Alpes, Pyrénées, Massif Central et de la Corse, de leur intérêt en termes de développement durable et pour le maintien de l'agriculture de massif. Elle coordonne les OS de ces races et entretient des liens forts avec les filières SIQO utilisant des races locales. Les filières d'Occitanie utilisent la race Aubrac et la Gasconne des Pyrénées pour les bovins, la race Causses du Lot pour les agneaux, la Lacaune, la Manech à tête noire ou rousse pour les ovins laitiers, la Blanche du Massif Central, la Lourdaise, la Tarasconaise, l'Aure et Campan ou encore la Rouge du Roussillon pour les ovins allaitants et enfin la Barégeoise pour l'AOP mouton Barège-Gavarnie. La coopération entre les OS de ces races et le CORAM permet de mettre en œuvre des schémas de sélection qui ne visent pas l'intensification mais un équilibre entre des objectifs productifs, quantitatifs, et des objectifs qualitatifs. Depuis 2020, le CORAM monte un

[324] La FEVAO compte aussi comme partenaires les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté, le département des Pyrénées Atlantiques ainsi que l'INAO.
[325] A propos des missions et de la gouvernance de l'AREPO : https://www.arepoquality.eu/fr/a-propos/
[326] La réflexion collective sur la durabilité des AOP viande fait l'objet d'une présentation lors de son Assemblée Générale en 2023, notamment auprès de l'INAO : https://www.inao.gouv.fr/eng/Our-News/ag-fevao-2023
[327] Armand Touzanne, directeur du consortium du porc noir de Bigorre, est également secrétaire général de la FESERPAE.
[328] Objectifs et actions de la FESERPAE : https://aeceriber.es/proyecto/feserpae/.

projet en coopération avec les acteurs du pastoralisme des différents massifs et avec le soutien du Ministère de la Culture ainsi que du Ministère de l'Agriculture pour faire reconnaître la pratique de la transhumance comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité auprès de l'UNESCO[329]. Le CORAM recense les pratiques et savoir-faire des communautés pastorales au début du projet, pour une reconnaissance de la transhumance au niveau national. Une fois cette première étape validée, le projet s'internationalise en Europe pour une candidature multinationale[330] auprès de l'UNESCO[331]. La transhumance est officiellement reconnue par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2023, protégeant les « modes d'élevage et les pratiques de gestion pastorale en altitude, les pratiques coutumières de gestion collective des territoires pastoraux, les savoir-faire liés à l'artisanat et à l'élaboration de produits alimentaires qui sont reconnus comme un apport à l'humanité »[332]. L'action du CORAM et de ses partenaires permet aux SIQO concernés de changer d'échelle, ouvrant le dialogue avec des partenaires européens sur des enjeux communs, de reconnaissance des pratiques traditionnelles et des produits de terroir, mais aussi d'impact du changement climatique sur les pratiques pastorales extensives, etc.

d) Projets collectifs impliquant des acteurs publics

Les collectivités territoriales et les acteurs publics de manière plus large portent des projets de promotion des produits alimentaires locaux, dont font partie les produits sous SIQO, soutiennent des projets de développement touristique autour de ces produits et de sites particuliers.

À ce titre, un ensemble d'actions des filières sous SIQO est mené en coopération avec les acteurs publics, et parfois à leur initiative. C'est le cas notamment de projets touristiques visant l'ancrage des produits alimentaires. Pour réancrer l'AOP à son territoire de production, la filière Bleu des Causses travaille ainsi avec la région Occitanie et l'IRQUALIM afin de déployer une communication, grâce à un budget FEADER. Depuis 2017 dans le cadre du programme « De la fourche à la fourchette », elle mène des opérations de communication chaque année dans le département sur quinze jours en impliquant ses producteurs pour l'animation de foires et de marchés, dans le but de convaincre des restaurateurs locaux de travailler le produit. Sur le site de Roquefort, le Syndicat mixte du Combalou est à l'initiative depuis 2023 d'un projet de réhabilitation du village nommé « Roquefort Demain ». Financé pour moitié par l'Etat dans le cadre du Plan Avenir Montagne, il vise un réaménagement touristique important et une revitalisation de la commune, qui connait jusque-là une baisse de sa fréquentation. Il consiste en la création d'un centre de village, autour d'une maison du Roquefort, ainsi que la création de grands parkings pour augmenter la capacité d'accueil en visiteurs de la commune. Ce projet d'envergure s'ajoute au classement du village de Roquefort-sur-Soulzon comme « Site remarquable du goût » en 1994 et à la reconnaissance du paysage culturel des Causses au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2011. Les sites des filières Lacaune et du taureau de Camargue sont également labellisés comme sites remarquables du goût. Pour le taureau de Camargue, la demande de classement est alors portée par Gard tourisme et le PETR Vidourle Camargue, fédération de communautés de communes locales. La

[329]CORAM, démarche de reconnaissance de la transhumance comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité : https://www.races-montagnes.com/fr/projet-pci-unesco/transhumance.php

[330] En concertation avec l'Albanie, Andorre, l'Autriche, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg et la Roumanie : https://agriculture.gouv.fr/la-transhumance-reconnue-au-patrimoine-culturel-immateriel-de-lhumanite-de-lunesco#:~:text=La%20transhumance%20reconnue%20au%20patrimoine,et%20de%20la%20Souverainet%C3%A9%20alimentaire

[331] CORAM, Démarche de reconnaissance de la Transhumance comme Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité : https://www.races-montagnes.com/fr/projet-pci-unesco/transhumance.php

fédération des associations « site remarquable du goût » forme un réseau national consacrant le lien entre un territoire et un produit. Créé en 1994 par les ministères de la Culture, de l'Agriculture, du Tourisme et de l'Environnement, ce label permet une reconnaissance et une visibilité de ces sites touristiques. Sur le territoire de Lacaune, les communautés de communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc ont également au départ un rôle de soutien de la démarche de demande d'IGP, notamment dans le cadre de la convention territoriale du pays Sidobre-Monts de Lacaune entre 2008 et 2013. Enfin les collectivités et la filière organisent annuellement la fête de la charcuterie à Lacaune et animent la maison de la charcuterie. Dans le sillage de la foire au jambon de Bayonne, évènement traditionnel très ancien organisé par la ville de Bayonne, les acteurs de la filière et les collectivités communiquent et animent un circuit touristique sur le modèle des routes des vins, la route du sel et du jambon. Elle est créée à l'initiative de cinq cantons du territoire : les cantons de Salies, Orthez, Navarrenx, Sauveterre fédérés au sein de l'office du tourisme Béarn des Gaves et Arzacq via son office du tourisme Arzacq-Soubestre. Leur but est d'attirer des touristes sur le territoire, sur un itinéraire lisible où ils peuvent se restaurer, se loger et consommer ces produits sous SIQO.

Les collectivités territoriales et les acteurs publics portent également des actions de développement économique non touristiques et apportent leur soutien à la structuration des filières ou aux investissements qu'ils doivent réaliser. Ainsi il existe dans le Gers une organisation départementale importante, plus marquée que dans le reste de l'Occitanie, pour aider les filières volailles à faire face aux problématiques aviaires. Les volailles fermières du Gers et les productions de palmipèdes comme le canard à foie gras du Sud-Ouest sont concernées et les acteurs agissent de concert avec les services sanitaires pour la mise en place des mesures de biosécurité dans un contexte d'influenza aviaire. Au-delà du soutien localisé aux productions, des collectivités s'organisent aussi pour aider à la mise en place de nouvelles filières, au développement d'activités. Dans le Lauragais, les acteurs publics accompagnent la structuration d'une filière avicole locale. La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne accompagne les éleveurs dans la création de l'Association des Producteurs Avicoles Locaux (APAL) sur le territoire en 2021, qui s'inscrivent également dans le sillage du PAT du Sicoval, communauté d'agglomération du sud-est Toulousain. L'action collective des éleveurs et l'implication des acteurs publics ont pour objectif de débloquer des fonds et de construire un outil d'abattage et de transformation des volailles en local, inexistant pour le moment sur le territoire. Localement l'idée est cependant davantage orientée vers le développement d'une activité avicole que pour fournir les volailles fermières du Lauragais spécifiquement. Le soutien au développement des SIQO intervient principalement sur la communication autour des terroirs des produits, sur des aspects commerciaux, et fréquemment porté par des Parcs Naturels Régionaux (PNR). En effet les PNR peuvent apposer une marque commerciale sur des produits et des entreprises de leur territoire, la marque « Valeurs Parc Naturel Régional ». Cette marque collective appartient à l'Etat et s'accompagne d'un cahier des charges[333]. En synthèse, la marque permet de distinguer des produits et des services territorialisés, dont des produits sous SIQO, sur lesquels la fédération des PNR communique à propos de leur rôle dans le développement local et le développement durable des territoires. Le PNR des Pyrénées Ariègeoises est actif dans la valorisation des produits de terroirs, dont l'IGP tomme des Pyrénées, et communique autour de l'identité pyrénéenne de ces produits. Le PNR des Pyrénées Catalanes déploie le même type d'actions pour la valorisation de la Rosée et du Vedell des Pyrénées Catalanes, communiquant cette fois sur le territoire catalan et sa situation transfrontalière et par un soutien à la filière lors de la démarche de demande de reconnaissance en IGP ; c'est aussi le cas du PNR de l'Aubrac, valorisant et promouvant le panier des biens territorialisés de l'Aubrac dans lequel se trouve le

[333] Convention cadre d'utilisation de la marque Valeurs Parc Naturel Régional : https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/Convention%20cadre%20marque%20extrait%202023.pdf

Laguiole. Le PNR de l'Aubrac participe également à la mise en œuvre d'un PAT à partir de 2018, dont l'un des objectifs est la mise en valeur du patrimoine alimentaire du territoire dont le Laguiole et le bœuf fermier Aubrac font partie[334]. Un projet d'adossement du label rouge bœuf fermier Aubrac avec le PNR est en discussion afin de réancrer le produit à son territoire ; pour la filière cela pourrait être une occasion de différencier la production sur le territoire de celle pouvant être réalisée ailleurs. L'action des PNR dépasse la communication et la promotion des produits ; le PNR du Quercy par exemple, en coopération avec les collectivités locales et l'office du tourisme, œuvre pour le maintien de la filière ovine sur son territoire, nécessaire à l'entretien et au maintien des paysages ouverts, à la lutte contre les risques naturels comme les incendies, mais aussi au maintien d'un tissu socio-économique. Cette action se traduit notamment par l'organisation de la transhumance entre Rocamadour et Luzech.

Pour revenir aux stratégies commerciales, d'autres acteurs développent des marques territoriales, comme certaines Chambres d'Agricultures. La Chambre d'Agriculture du territoire de l'agneau fermier du Quercy planche sur une marque territoriale « Lot » autour des produits du territoire et notamment des produits ovins. Au-delà de la différenciation des produits, elle est en partenariat avec la filière IGP pour sensibiliser les lycéens des lycées agricoles aux productions ovines, aux métiers du secteur et à l'intérêt des SIQO pour tenter d'enrayer le non-renouvèlement au départ à la retraite des éleveurs dans le département. Si la création de marques territoriales est une stratégie commune pour promouvoir les produits issus d'un PNR, d'un département ou d'une région, elle est dans certains cas perçue comme complémentaire, dans d'autres comme concurrentielle avec les SIQO. Dans les Hautes-Pyrénées, la Chambre d'Agriculture possède la marque territoriale « HaPy Saveurs » pour valoriser les produits du département, dont la production locale d'agneau. Elle est cependant perçue par certains acteurs de la filière comme une démarche concurrente ou introduisant une confusion pour les consommateurs (Entretien n°25). Pour la partie tarnaise de la production d'agneau fermier des Pays d'Oc, la marque « Saveurs du Tarn » existe mais n'est pas utilisée par la filière ovine, pour qui le label rouge possède davantage de notoriété et de pertinence. La marque « Saveurs du Tarn » est le fruit de l'association de développement du tourisme et de l'agroalimentaire « Tarn attractivité », née de la fusion d'Agropoint, Loisirs accueil et Tarn et du comité départemental de tourisme. Des entreprises de la filière salaisons de Lacaune elles, font le choix de commercialiser leurs produits avec la marque « Saveurs du Tarn » en complément de l'affichage de l'IGP. Enfin, sur un périmètre plus large, la marque régionale « Sud de France » est déployée en Occitanie afin de valoriser les produits locaux. Jusqu'à présent elle est perçue par les acteurs des filières sous SIQO comme peu efficace et parfois contraire aux efforts conduits par les SIQO : « *on fait des efforts pour s'appeler Rocamadour, pour s'appeler Laguiole, pour s'appeler Roquefort, pour porter haut ce nom qui est la marque collective finalement et oui la marque collective des producteurs et des opérateurs, on leur arrache et on leur dit voilà vous allez être sur Sud de France et on vous mélange avec tel ou tel produit*[335]*[…] en dehors des démarches qualité, et plus grave encore avec certains dont l'origine géographique, par dérogation, n'est absolument pas régionale* » (Entretien n°2). La marque semble utile pour les produits d'export, où l'origine France possède un sens fort, ou pour identifier la provenance de productions biologiques, ce qu'elles ne possèdent pas par leur SIQO. En synthèse, une partie des acteurs des filières sous SIQO sont méfiants vis-à-vis de la marque régionale, ou du moins dubitatifs quant à son efficacité : « *les produits sous SIQO leur problème, c'est pas tellement de trouver des marchés, c'est de maintenir des producteurs, de maintenir des volumes et de développer des volumes. Donc, est-ce qu'on a besoin de Sud de France pour attaquer des nouveaux marchés, j'en suis pas sûr, l'objectif de beaucoup,*

[334] PAT du PNR de l'Aubrac : https://www.parc-naturel-aubrac.fr/en-action/projet-alimentaire-territorial-emergent/

[335] Depuis 2018 cependant, le logo de la marque Sud de France diffère afin de différencier les produits standards, les produits sous IG et les produits issus de l'AB : https://sud-de-france.com/decouvrir-la-marque/

honnêtement, c'est de rester attractifs » (Entretien n°2). Les acteurs des filières sous SIQO restent libres d'utiliser ou non ces marques territoriales.

Si les complémentarités entre les actions des collectivités, acteurs publics au sens large et filières de qualités sont nombreuses, les relations entre les acteurs peuvent aussi être marquées localement par des désaccords et des conflits quant à la gestion du territoire. Comme évoqué un peu plus tôt, la gestion des enjeux de cohabitation entre élevage et présence de prédateurs sauvage soulève des questions. À l'échelle du territoire de l'IGP Pérail, la concertation avec les acteurs territoriaux sur les problématiques de prédation dépasse le cadre de la filière pour impliquer l'ensemble des acteurs de l'élevage. Le cas est similaire pour la filière agneau de Lozère mais entraine des difficultés plus marquées pour mener des actions concertées sur ce sujet ou d'autres projets, notamment avec le PNR. Pour le taureau de Camargue c'est la logique de délimitation et de gestion de l'appellation qui entre en opposition avec celle du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), la politique de conservation du CEN pouvant entrer en conflit avec les pratiques d'élevage et la présence des animaux dans la zone humide de l'aire.

Enfin, ces dernières années les régions portent des politiques alimentaires d'ampleur : Pacte Régional pour une Alimentation Durable en Occitanie, région qui présente l'alimentation comme de l'alimentation sa « grande cause régionale » à partir de 2018, ou encore le plan agroalimentaire « NéoTerra » en Nouvelle-Aquitaine, orienté vers la transition agroécologique et le climat. Les contextes politiques régionaux et l'orientation des différents acteurs politiques et publics comptent pour les filières sous SIQO, pour déposer des projets, débloquer des financements régionaux, etc. Le périmètre géographique de ces filières les situe pour certaines à cheval sur la région Occitanie et la région Nouvelle-Aquitaine et certaines sont davantage polarisées sur une région ou sur l'autre. Ainsi la filière canard à foie gras du Sud-Ouest pas exemple indique un alignement des projets des filières sous SIQO avec ces politiques régionales (Entretien n°13).

3. Actions menées à une échelle nationale et sectorielle

En raison de leur structuration en filières et malgré leur différenciation avec les productions standards, les SIQO entretiennent des relations avec les acteurs nationaux de chacune des productions concernées. À ce titre, les filières de qualité entrent dans le champ d'action des interprofessions, voire dans certains cas se situent à l'origine des démarches de structuration des interprofessions nationales. De plus, elles font l'objet de programmes transversaux spécifiques aux filières de qualité, portés par l'INAO notamment, ou par des fédérations et associations représentant certains secteurs de qualité précis. Pour ces raisons, nous identifions un ensemble d'actions et d'acteurs que l'on pourrait qualifier de sectoriels, sur des thématiques comme la recherche par exemple. Nous rendons donc compte à la fois de leur fonctionnement, de leurs missions, mais aussi des actions qu'ils mettent en œuvre dans une perspective de transition.

a) L'impulsion de l'INAO pour une transition des SIQO

L'INAO mène des actions transversales à l'ensemble des SIQO au niveau national et agit également au niveau européen. Ces dernières années, bon nombre de ces actions se tournent vers la transition des filières sous SIQO. Dans le contexte de lancement du plan pour l'agroécologie par le ministre de

l'agriculture Stéphane Le Foll en 2012[336] et sous son impulsion, l'INAO met en place une stratégie pour intégrer les principes de l'agroécologie aux SIQO à partir de 2016[337]. Deuxième temps fort de ce tournant, la loi Egalim prévoit l'intégration d'une certification environnementale pour les filières de qualité. Dès 2016 le conseil permanent de l'INAO vote la possibilité d'inclure des critères agroécologiques dans les cahiers des charges des SIQO, jusque-là impossible ; la loi Egalim est officiellement publiée en 2018 et précise dans son article 48 la nécessité pour les exploitations agricoles des filières sous SIQO de correspondre aux critères de la certification environnementale. Le décret d'application ne sera finalement jamais publié et par conséquent cette obligation abandonnée[338]. En revanche, les filières engagent des changements dès 2016. La stratégie de l'INAO pour l'engagement agro-environnemental des SIQO est précisée en 2020 ; il propose trois scénarii possibles et finalement strictement volontaires aux ODG[339]. Au niveau européen, l'INAO participe à des projets internationaux propres aux IG, notamment à *Strength for food*, étude européenne pour l'évaluation des filières selon les trois dimensions du développement durable, incluant 28 études de cas dont trois françaises. Via OriGIn[340] l'INAO travaille avec la FAO pour la mise en place d'indicateurs de durabilité des SIQO au niveau européen. À l'échelle nationale, l'institut conduit un travail similaire via des groupes de travail consacrés à la durabilité, par exemple en fruits et légumes sur la certification environnementale, mais aussi sur la viande. Des initiatives régionales sont étudiées pour un déploiement plus large, comme l'observatoire économique et de la durabilité des Hauts de France (Entretien n°23). L'INAO conduit tout un ensemble d'autres actions, à plusieurs échelles, correspondant à ses missions essentielles, mais investit tout particulièrement la transition des SIQO depuis quelques années. À ce titre, en 2023 l'INAO a organisé des rencontres régionales[341] avec les ODG sur le thème de la réponse des SIQO aux attentes sociales ; en concertation avec le comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières (CNAOP), le CNAOL et la FEVAO, il produit également des fiches méthodologiques pour accompagner les changements de pratiques des AOP face aux impératifs de durabilité[342]. Ce rapide tour d'horizon des actions les plus récentes de l'INAO permet de montrer à la fois une action à plusieurs échelles, largement axée sur la durabilité des SIQO, mais aussi une organisation transversale de ces filières entre elles, qui forment un secteur particulier de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

De manière plus ancienne, les filières sous SIQO s'organisent aussi et disposent par secteur et, ou par territoire, de structures pour la mutualisation de leurs moyens notamment pour de la R&D.

---

[336] Déclaration de M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sur le projet agroécologique de la France, à Paris le 18 décembre 2012 : https://www.vie-publique.fr/discours/186936-stephane-le-foll-18122012-projet-agroecologique-de-la-france

[337] Intégrer les principes de l'agroécologie dans les SIQO, INAO : https://www.inao.gouv.fr/content/download/1615/16300/version/2/file/INAO-Plaquette%20mesures%20agro-ecologiques-Page%20a%20page-BD.pdf

[338] Attentes environnementales et cahiers des charges SIQO, INAO 2020 : https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/020_Inst_Paca/CRA_PACA/Documents/ACTUALITES/2022/MAJ_PAGE_FORUM_CONFERENCE/11._INAO-_integration_pratiques_AE_dans_cahier_des_charges_SIQO.pdf

[339] Trois scénarii pour l'engagement agro-environnemental des ODG, INAO 2020 : https://www.inao.gouv.fr/content/download/3819/33697/version/2/file/INAO_Plaquette%20certif.%20environnement.pdf

[340] Biennal d'OriGIn, INAO 2023 : https://www.inao.gouv.fr/eng/Our-News/biennale-origin-2023

[341] Rencontres régionales entre les ODG et l'INAO en 2023 : https://www.inao.gouv.fr/eng/Our-News/rencontres-regionales-odg-siqo-attentes-societales

[342] Fiches méthodologiques à destination des ODG, INAO 2023 : https://www.inao.gouv.fr/eng/Our-News/fiches-cnaop-attentes-societales-durabilite

b) *Des acteurs nationaux ou territorialisés en appui à la R&D des filières AOP laitières*

Le secteur laitier de qualité est caractérisé par des besoins de mutualisation de moyens pour la R&D, tant sur la production que sur la transformation, visibles dans le temps par l'existence de partenariats historiques avec la recherche.

Le pôle fromager massif-central est une association créée en 1993 par des ODG d'AOP laitières, qui se sont fédérés pour l'occasion et cotisent pour assurer son fonctionnement. Elle fonctionne sur la base d'un bureau où siège un représentant de chacun des ODG et décide de ses orientations en assemblée générale. Le pôle assure une mission collective de recherche et développement au service de ces filières, entretient un lien entre recherche et professionnels[343]. Concrètement il collecte les besoins des ODG, les traduit en questionnements scientifiques et en projets, puis assure une rediffusion de l'information auprès des filières. En parallèle il conduit un travail relationnel, de coordination des filières sur des enjeux politiques ou pour faciliter les discussions entre les différentes filières ou entre acteurs d'une même filière, petits producteurs et industriels par exemple. Il mène des projets transversaux à ses adhérents, ou non, s'il y a des problématiques propres aux productions caprines par exemple. Les ODG adhérents entrent ou sortent de l'association à leur convenance mais le pôle réunit aujourd'hui la majorité des AOP de son territoire, à savoir le bleu d'Auvergne, le Cantal, la fourme d'Ambert, le Pélardon, le Rocamadour, le Salers, le Laguiole, la fourme de Montbrison et le Saint-Nectaire. La filière Roquefort en a fait partie par le passé mais a décidé de quitter le pôle. La logique d'adhésion est avant tout territoriale et concerne toutes les filières qui possèdent au moins une partie de leur aire de production sur le massif central, dans une définition assez large de celui-ci. Elle possède donc un périmètre d'action à la fois sectoriel, pour les filières fromagères AOP, et territorial. Localisé à Aurillac, il partage ses locaux avec l'INRAE, installé de longue date sur le territoire. Alors nommé INRA, l'institut de recherche s'implante à Aurillac en 1973 à la demande des filières fromagères du territoire. Il conduit des recherches directement au service des syndicats fromagers, financées par ceux-ci jusque dans les années 2000. En 2000 le site développe une recherche académique en microbiologie sur la qualité du lait cru et conserve une activité de recherche et développement pour les filières. Pour cela l'INRAE, l'Université Clermont-Auvergne et VetAgro Sup sont réunis en tant que tutelles de l'Unité Mixte de Recherche sur le Fromage (UMRF)[344]. L'adossement de la recherche et des ODG est donc une histoire de longue date sur le territoire. Indépendamment de l'activité de l'UMRF, le pôle fromager Massif-Central réalise ses propres travaux. Les thématiques de recherche actuelles correspondent toujours aux objectifs initiaux du pôle, à savoir le soutien technique et scientifique des filières AOP fromagères et l'explicitation de la typicité de ces produits, mais sont largement orientées par le contexte de transition vers la durabilité. Jusqu'en 2018, le pôle possède un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) propre. En 2018, il se rapproche du Centre de Ressources pour l'Agriculture de Qualité et de montagne (CERAQ), structure similaire située en Savoie pour la région Auvergne Rhône-Alpes, et monte un GIS commun nommé « Filières fromagères sous Indication Géographiques ». Ce GIS commun mobilise des sciences variées, sciences humaines et sociales et microbiologie notamment. Il est fortement orienté vers des enjeux de lien au terroir et de durabilité et permet de donner une validation scientifique aux projets du pôle fromager. Pour une période de cinq ans le GIS Filières fromagères sous Indication Géographique définit ses axes thématiques de

[343] Les quatre objectifs du pôle fromager sont les suivants : « aider les filières fromagères à assurer une meilleure maitrise des différentes dimensions de la qualité des laits et fromages AOP », « fournir des éléments scientifiques et techniques pour la promotion et la défense des AOP », « expliquer les fondements de la typicité des fromages AOP » et « accompagner le développement des filières et l'évolution de leur cahier des charges ». http://pole-fromager-aop-mc.org/presentation/

[344] UMRF Aurillac : https://umrf.clermont.hub.inrae.fr/collectif/inrae.

recherche autour du pilotage des adaptations aux changements, de la culture des écosystèmes microbiens et des objectifs de pérennité, de transmissibilité et de renouvellement des systèmes, des filières et des territoires[345]. Pour donner quelques exemples de projets du pôle fromager Massif central, il conduit l'évaluation de la triple performance de filières AOP, suivant les trois dimensions du développement durable, dans le cadre du projet Perf'AOP. Il conduit aussi un travail de diagnostic de la durabilité de la filière Rocamadour, ou plus largement un travail de fond de suivi et d'accompagnement relatif aux demandes fréquentes de dérogation aux cahiers des charges en raison de problèmes d'autonomie alimentaire, sur des aspects techniques et de maintien du lien au terroir des produits. Depuis une dizaine d'années, il conduit des projets de caractérisation et de valorisation des prairies naturelles et œuvre à la « mise au point des systèmes d'exploitation durables alliant autonomie fourragère, qualité du lait et des fromages et préservation de la biodiversité des prairies »[346]. Au-delà de la diffusion des résultats aux filières, le pôle diffuse un ensemble d'éléments au grand public. Enfin, le pôle fromager Massif Central est impliqué dans le RMT[347] « Filières fromagères valorisant leur terroir », communément appelé Réseau Fromages de Terroir.

Le RMT Fromages de Terroir est créé en 2008, labellisé par la DGER, et démarre son activité en 2009 pour la production de connaissances d'intérêt collectif à toutes les filières laitières valorisant les ressources de leur terroir. Sa labellisation, définie pour une période de 3 ans, est renouvelée depuis sa structuration. Ce dispositif de R&D et de formation est subventionné par le Ministère de l'Agriculture et fonctionne selon la même logique que le pôle fromager, à savoir la collecte de besoins de terrain, leur traduction en questionnement scientifique et la rediffusion de ses résultats aux différentes filières. Au départ ses axes de travail historiques sont ceux du lien au terroir et de la qualité des produits, des qualité organoleptiques des fromages et de la gestion des ressources alimentaires. Ces dernières années le RMT développe des recherches et des projets sur la durabilité des exploitations ainsi que sur l'impact territorial des filières sous Indication Géographique ou encore leur triple performance. Son cycle thématique actuel, courant de 2020 à 2024, consacre deux de ses axes à des enjeux de la durabilité ; c'est-à-dire que ses missions fondamentales s'orientent vers l'anticipation des « évolutions des ressources naturelles du terroir, en lien avec les pratiques et le changement climatique », ainsi que « la compréhension de l'évolution des collectifs AOP et de leurs pratiques, au fil du renouvellement des générations »[348].

Ces structures et dispositifs de R&D ne sont pas nouveaux, le lien entre SIQO et recherche est direct pour légitimer le lien au terroir mais aussi pour fournir un appui technique à ces filières. Cependant, nous observons que pour poursuivre leurs missions fondatrices, ils opèrent un renouvèlement de leurs axes de recherche dans un contexte de transition vers la durabilité, à la fois pour justifier le lien au terroir et pour assurer la pérennité de ces filières dans le temps. Cela se traduit pour la recherche avant tout par des questions de lien au terroir dans un contexte de changement climatique affectant les ressources alimentaires et de renouvellement des générations d'éleveurs sur les territoires de ces filières. Le tournant de la durabilité est aussi pris au niveau national par le CNAOL, entre autres par la

[345] Détail du contenu des axes de travail du GIS Filières fromagères sous Indication Géographique pour la période 2020-2024 : https://www.ceraq.fr/groupement-dinteret-scientifique-filieres-fromageres-indication-geographique/#:~:text=Le%20groupement%20d'int%C3%A9r%C3%AAt%20scientifique%20(GIS)%20%C2%AB%20FILIERES%20FROMAGERES,IG%20de%20la%20r%C3%A9gion%20Auvergne%2D

[346] Pole fromager Massif Central, projets de R&D relatifs aux prairies naturelles entre 2008 et 2019 : http://pole-fromager-aop-mc.org/prairies-du-massif-central/

[347] Les partenaires constitutifs du RMT sont le Conseil National des Appellations d'Origine Laitières (CNAOL), le Centre Technique des Fromages Comtois (CTFC), le CERAQ, le Pôle fromager Massif Central, le centre technique d'expérimentation agroalimentaire ACTALIA, l'INRAE, l'IDELE, le Réseau des Ecoles Nationales d'Industrie Laitière (ENIL), VetAgro Sup, la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire, les Fromages AOP de Normandie, la filière Roquefort, l'Université Caen Normandie ainsi que le CNRS.

[348] RMT Fromages de terroirs, 2020-2024 : https://www.rmtfromagesdeterroirs.com/

démarche AOP laitières durables. Le CNAOL est une association créée en 2002 par les ODG des AOC-AOP laitières françaises, réunissant 46 fromages, 3 beurres et 2 crèmes. Il assure trois missions principales, la coordination des adhérents, la défense et la communication sur les AOP et enfin une mission scientifique et technique pour la qualité et la typicité des fromages AOP, participant à ce titre au RMT Fromages de Terroir. Sa mission de défense des AOP est réalisée avec l'appui du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière à l'échelle nationale, européenne et internationale, mais aussi par la participation du CNAOL à OriGIn. Le CNAOL est une structure d'importance majeure pour les AOP, en tant que secteur de l'agriculture à part entière. La démarche « AOP laitières durables » s'inscrit dans un contexte d'évolution règlementaire relative aux SIQO, particulièrement sur un volet environnemental, dans le sillage d'Egalim. Elle vise à faire reconnaître les SIQO eux-mêmes comme des signes qualifiant la durabilité des filières. Pour cela le CNAOL poursuit trois objectifs principaux. Tout d'abord la démarche AOP laitières durables vise la création collective d'un cadre d'action sur la durabilité commun à toutes les filières, issu des ODG eux-mêmes et non d'une logique descendante. Ensuite le CNAOL cherche à renforcer la protection et la communication sur les AOP. Enfin, il cherche à se renforcer dans son rôle de représentation par le lien avec les différentes interprofessions laitières, avec l'INAO, le Ministère de l'Agriculture, etc., à faciliter le dialogue entre le secteur laitier et les ODG, notamment par la prise en compte des plans de filière issus d'Egalim. La démarche « AOP laitières durables » est une démarche globale initiée en 2020 lors de l'Assemblée générale du CNAOL, déclinant 6 grandes thématiques issues des 3 piliers du développement durable et intitulées : « modes de production valorisant les ressources naturelles » pour le pilier environnemental, « participation au tissu économique local », « création et partage de valeur ajoutée » pour le pilier économique, « modes d'élevage et de production traditionnels », « goûts et typicité du produit », « acteurs de la vitalité du territoire » pour le pilier social. En 2020 et 2021, le CNAOL organise un ensemble d'ateliers thématiques avec des ODG pour rédiger un cadre d'action commun, puis en septembre 2021 il le diffuse à l'ensemble des ODG. Le cadre d'action est constitué des six axes thématiques, composés de 18 objectifs que les ODG engagés dans la démarche doivent respecter, déclinés en 65 engagements et en mesures spécifiques pour chacun d'entre eux. Les ODG choisissent les engagements et les mesures qui leur correspondent le mieux au sein de ce cadre commun, afin de concilier engagements collectifs et maintien de la spécificité de chacune des AOP. La démarche est conçue comme un levier de mise en valeur des qualités existantes au sein des AOP selon le prisme de la durabilité d'une part, et de progression sur des thématiques choisies d'autre part. L'objectif profond pour le CNAOL est de faciliter le renforcement des cahiers des charges des AOP par l'inclusion d'engagements liés à la durabilité d'ici à 2030, dans le sillage des objectifs initiaux d'Egalim et en cohérence avec les scénarii formulés par l'INAO[349], tout en portant une voix collective, une stratégie commune du secteur des AOP laitières. L'outil élaboré par le CNAOL et les ODG des AOP laitières intéresse également certaines IGP qui se rapprochent alors du CNAOL ; il a été aussi présenté auprès de la FEVAO, qui conduit sa propre réflexion pour l'élaboration d'un référentiel similaire sur la durabilité pour les AOP viande.

[349] Jusqu'à Egalim, l'INAO n'était pas favorable à l'inclusion de critères de cahier des charges liés à la durabilité s'ils n'étaient pas directement liés aux caractéristiques de l'AOP, c'est-à-dire le lien au terroir dans sa dimension humaine et naturelle ou la qualité du produit. Depuis l'INAO a modifié sa position et promeut l'inclusion de critères de durabilité comme l'un des scénarii possible de transition des filières sous SIQO.

c) Label rouge et IGP viande, l'importance des associations syndicales nationales

Du côté des viandes sous label rouge et IGP, la représentation professionnelle se structure principalement autour de syndicats professionnels nationaux propres à chacun des types de production. Les plus importantes pour les filières d'Occitanie sont le Syndicat National des Labels Avicoles de France (Synalaf), le Syndicat des Labels Porc et Charcuteries (Sylaporc), la fédération des viandes label rouge gros bovins, veaux et agneaux (Fil Rouge), ainsi que la Fédération Label Rouge IG STG (FedeLIS)[350]. Les associations syndicales nationales, par leurs missions mêmes, accompagnent les SIQO. En ce sens, nous cherchons à la fois à décrire leur fonctionnement, leurs missions et leurs actions.

Le SYNALAF représente les volailles de chair, palmipèdes et œufs produits sous label rouge, en IGP ou en Agriculture Biologique. Il est créé en 1967 dans le sillage de la création du label rouge, après la structuration de la première filière sous label rouge de France, le poulet jaune des Landes. Aujourd'hui les ODG adhèrent au SYNALAF pour la partie label rouge et IGP, les acteurs de taille importante, comme les accouvoirs ou abattoirs, adhèrent pour la partie Agriculture Biologique. Le Synalaf réalise un suivi règlementaire, technique et économique des filières, réalise une communication collective et assure une mission importante de représentation. Il s'agit de la défense des filières et d'un travail d'influence sur l'élaboration des nouvelles règlementations pour la prise en compte des intérêts du label rouge. Sur un aspect économique, il s'agit d'une veille et de la publication de données économiques, mais aussi de l'établissement d'indicateurs de prix en partenariat avec l'ITAVI pour favoriser les négociations entre les acteurs de la production et ceux de l'aval. Le Syndicat est aussi membre de l'interprofession nationale ANVOL représentant l'intégralité de la production de volailles de chair, créée par Egalim. Il y incarne la référence sur les signes de qualité au sein du secteur national avicole. Le Synalaf est en partenariat avec Fil Rouge et FedeLIS sur des enjeux transversaux à l'ensemble des labels rouges, comme le choix de l'adjonction d'une certification environnementale supplémentaire ou non. Enfin, elle adhère à l'association européenne des volailles rurales (ERPA), pour la défense des « volailles traditionnelles » à l'échelle de l'Union Européenne. En Europe, l'élevage de volailles traditionnelles ou rurales[351] désigne un élevage extensif de plein air, à partir de souches lourdes à croissance lente, dont les produits finis sont de qualité et issus d'élevages aux capitaux familiaux et de taille limitée. L'ERPA réunit les productions de volailles de qualité issues de systèmes équivalents au label rouge et représente le secteur à l'échelle européenne, particulièrement dans les échanges avec la commission européenne pour l'évolution de la PAC, des règlementations sur le bien-être animal, ou encore des règles de commercialisation et des enjeux sanitaires. Son objectif général demeure la préservation et la défense d'un mode d'élevage particulier. Pour le secteur porcin, le Sylaporc assure des missions similaires à celles du Synalaf, de défense, promotion des produits, représentation et suivi technico-économique, représentant les productions en porc et charcuteries sous label rouge et IGP. Nationalement il travaille également avec l'Institut du porc (IFIP) sur sa partie technique et créé en 2010 le « Cercle des viandes d'excellence » avec Fil Rouge pour développer la diffusion d'informations et l'animation en faveur des labels rouges. Les ODG des labels rouges gros bovins, veaux et agneaux se fédèrent en 2003 et créent Fil Rouge. Ils dotent l'association de trois missions principales. Tout d'abord elle assure une représentation syndicale auprès de l'INAO, des pouvoirs publics, de l'Union Européenne mais aussi des interprofessions agricoles. Ensuite, elle s'occupe de déployer des éléments de communication collectifs autour des viandes sous label de qualité. Finalement, elle favorise les échanges entre les différents ODG, ainsi qu'un suivi technico-économique de l'ensemble des

[350] En dehors de notre objet d'étude il existe également l'association Aqualabel, pour les label rouge de l'aquaculture, de la conchyliculture et de la pêche.

[351]European Rural Poultry Association (ERPA), définition des volailles rurales : https://www.erpa-ruralpoultry.eu/definition

productions représentées. À ce titre, elle publie annuellement des chiffres-clés sur les volumes et chiffres d'affaires des différentes filières. Fil Rouge opère en coopération avec le Synalaf et Sylaporc et tous adhèrent à FedeLIS. Pour la publication de ces chiffres ainsi que la conduite de l'ensemble de ses missions, Fil Rouge est en relation avec Interbev, particulièrement sur des questions de R&D, l'INAO, le Ministère de l'Agriculture ou encore la DGPE et les organismes certificateurs. Enfin, FedeLIS est constituée à l'initiative des syndicats de représentation des labels en 2007 pour représenter l'intégralité des labels rouges, puis des IGP, des AOP hors produits viticoles et laitiers[352] ainsi que les STG à partir de 2009. Ses objectifs sont semblables à Fil Rouge, au Sylaporc et au Synalaf[353]mais la fédération développe davantage sa mission politique, particulièrement active à l'échelle européenne pour la défense de l'intérêt des labels dans les règlementations et les échanges commerciaux. À titre d'exemple, en 2013 FedeLIS a conduit avec l'INAO la rédaction d'une charte encadrant l'utilisation de la dénomination « Sud-Ouest » pour que les démarches régionales d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ne puissent pas empiéter sur les dénominations des SIQO. La fédération œuvre aussi avec l'INAO et le Ministère de l'Agriculture pour la protection du label rouge, dispositif franco-français, à l'international. Cela aboutit en 2015 à la reconnaissance du label rouge comme une marque communautaire au sein de l'UE, puis dans quelques pays tiers. Depuis 2015, une part importante de la réflexion de la fédération s'axe désormais sur les modalités souhaitables d'amélioration des performances agroécologiques des SIQO[354].

d) Actions interprofessionnelles sectorielles nationales ou européennes

Au-dessus de l'organisation par filière sous SIQO et des fédérations de labels, les interprofessions nationales ont un rôle effectif sur les questions de qualité et d'origine. Dans certains cas, les filières sous SIQO sont même à l'origine de la création d'une interprofession nationale, comme pour le lait de brebis. En termes de missions, ces interprofessions nationales sont à l'origine de chartes, d'actions de représentation, de lobbying, ou encore d'élaboration de stratégies collectives.

Le secteur laitier est ainsi représenté par trois interprofessions nationales.

La filière nationale lait de brebis se structure depuis peu. La production laitière fonctionnait jusqu'alors en suivant une logique de bassin de production, au fonctionnement plutôt cloisonné[355] : bassin de Roquefort, Corse, ou des Pyrénées-Atlantiques, et de leurs AOP respectives. Ainsi la filière Roquefort possède sa propre interprofession et la filière laitière aveyronnaise sa propre organisation sectorielle. France Brebis Laitière (FBL) devient l'interprofession nationale à sa création en 2019, en réponse à un besoin de mutualisation de moyens des acteurs sur certains sujets et à une politique nationale en faveur des interprofessions. Il existait déjà des discussions anciennes, menées lors des comités lait de brebis organisés par l'Office National Interprofessionnel du Lait et des produits laitiers (ONILAIT) jusqu'en 2006, puis par FranceAgriMer lorsqu'ONILAIT cesse d'exister. À ces occasions, un groupe interbassin informel se structure (Entretien n°37). La création de l'interprofession est accélérée pour

[352] Ces productions possèdent leur instance de représentation propre. Les AOP viticoles sont représentées par le CNAOC, les IGP viticoles par le CFDVP et les AOP laitières par le CNAOL. Toutes ces fédérations de SIQO travaillent en concertation sur des sujets transversaux aux SIQO.

[353] Les adhérents de FedeLIS sont Fil Rouge, le Sylaporc, le Synalaf et Aqualabel pour les produits de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture, ainsi que 12 ODG de secteurs non fédérés en label rouge, fruits et légumes, farine et pain, miel : http://synalaf.com/share/content/Liste_adh%C3%A9rents_FedeLIS.pdf

[354] Détail des actions conduites par FedeLIS en 2017 : http://synalaf.com/share/content/Pr%C3%A9sentation_FedeLIS_2017.pdf.

355 Bien que ces bassins de production entretiennent des liens, que Morgane Millet (2017) détaille dans sa thèse « Hommes, milieux, brebis et laits à la croisée des fromages : l'ancrage territorial des ovins laitiers en Corse et en Pyrénées-Atlantiques depuis la fin du XXème siècle ».

deux raisons. D'une part, il devient nécessaire d'intégrer les nouveaux acteurs de la filière lait de brebis qui n'appartiennent jusqu'alors à aucune interprofession régionale, c'est-à-dire les acteurs de l'ultra-frais, en fort développement ces dix dernières années[356]. D'autre part, en amont des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) pour la rédaction des plans de filières et en l'absence d'une interprofession spécifique au lait de brebis, le comité lait de brebis de FranceAgriMer aurait pu être supprimé en faveur de la création d'un conseil spécialisé pour les ruminants. Le lait de brebis y aurait eu une place réduite et les acteurs de la filière ont dû anticiper, s'organiser pour constituer un interlocuteur unique auprès des pouvoirs publics. FBL se structure sur le modèle des interprofessions agricoles françaises et fonctionne sur la base de 3 collèges ; un collège producteurs où siège l'Association Nationale des Eleveurs Ovins Lait (ANEOL), un collège pour les coopératives laitières et un collège pour les transformateurs privés. En plus des collèges, l'interprofession accueille des membres invités permanents membres des différentes interprofessions régionales et du Comité National Brebis Laitières (CNBL), association des acteurs techniques de la filière depuis 1991. FBL est donc une étape importante de la structuration d'une filière nationale. Elle devient l'instance jusque-là manquante pour assurer une représentation nationale, un suivi économique de la filière, ainsi que des actions transversales aux bassins de production. Les interprofessions régionales conservent toutefois leurs prérogatives. Au sein de FBL il existe par exemple un groupe de travail sur la contractualisation, objectif rendu obligatoire par la loi EGALIM 2 (2022), à l'origine d'indicateurs de suivi de la contractualisation dans la filière et d'un guide des bonnes pratiques à destination des acteurs. Elle possède aussi un groupe de travail consacré à la qualité du lait, à la R&D et à l'évolution des pratiques. Elle porte un ensemble de projets relatifs à des enjeux de durabilité de la filière et des systèmes de production, sur l'adaptation et la réduction du changement climatique, le bien-être animal, la durabilité environnementale de l'élevage, la gestion de l'eau, de l'énergie, etc. Elle participe à des projets plus globaux, d'envergure européenne, comme *GreenSheep*, projet européen pour la mesure de l'impact environnemental des élevages. Une action importante est la rédaction d'une Charte Lait de Brebis de France (CLBF) et sa diffusion auprès de la filière. Elle vise à établir un socle de règles de production minimales, afin de protéger des pratiques caractéristiques du modèle de production français et d'éviter l'adoption de pratiques d'intensification, grâce à un ensemble d'engagements. Par exemple, elle oblige la pratique du pâturage, sans toutefois en fixer plus précisément les conditions, afin d'assurer la sortie des animaux. Elle fixe aussi un âge minimal pour le sevrage des agneaux à 28 jours, afin d'empêcher l'adoption de pratiques de pré-sevrage, courantes dans d'autres pays européens. L'ensemble des critères réunis dans la charte est divisé en un volet producteurs[357] et un volet transformateurs[358]. Elle demeure peu contraignante mais vise la définition d'un standard de production minimum commun à toute la filière. En dehors de cela et en raison de l'importance des AOP pour la filière, avec une utilisation d'environ 40 % des volumes de lait collectés[359] pour leur fabrication, l'ensemble des actions et projets conduits par FBL concerne plus directement ces filières que pour d'autres productions. Les autres filières laitières, bovine et caprine, possèdent chacune une interprofession plus ancienne et sont structurées de longue date à l'échelle nationale.

Le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL) incarne la filière bovin lait, d'abord comme association syndicale à partir de 1974, puis comme organisation interprofessionnelle en 2014. Créée à l'origine par un regroupement de la Fédération Nationale des Producteurs de lait (FNPL), section spécialisée de la FNSEA, de la Fédération Nationale des Industries Laitières (FNIL) et par

[356] En 2021, l'ultra-frais représente 10% des volumes de lait de brebis d'après FBL : https://france-brebis-laitiere.fr/la-filiere/.
[357] CLBF volet éleveurs : https://france-brebis-laitiere.fr/wp-content/uploads/2022/10/5.-Charte-lait-de-brebis-Les-engagements-des-eleveurs.pdf
[358] CLBF volet transformateurs : https://france-brebis-laitiere.fr/wp-content/uploads/2022/10/6.-Charte-lait-de-brebis-Les-engagements-des-transformateurs.pdf
[359] FBL : https://france-brebis-laitiere.fr/la-filiere/.

la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL), elle est rejointe par la Confédération Paysanne et la Coordination Rurale au moment de son changement de statut en interprofession. Financée par des Cotisations Volontaires Obligatoires, le CNIEL réalise les missions interprofessionnelles classiques mais dispose également de moyens importants pour réaliser des actions propres. Il dispose d'un service qualité du lait, d'un service économique, vise à faciliter les relations entre producteurs et acheteurs, à favoriser l'export, communiquer et valoriser l'image du lait, met en avant les laits spécifiques notamment pour la production de SIQO, le lait cru, etc. Le CNIEL est en capacité de signer des accords et de définir la stratégie collective de la filière, participe à l'élaboration de contrats types à destination des producteurs et transformateurs, ou encore déploie des campagnes de publicité. Il coopère avec les Chambres d'Agricultures et autres organismes de conseil, les instituts techniques ou la recherche. Pour les SIQO, le CNAOL constitue un interlocuteur privilégié ; le dialogue entre ces instances leur permet d'assurer leur rôle de représentation pour les AOP au niveau national et européen. Les enjeux de la filière laitière dans son ensemble sont forts mais le principe de la prise de décision à l'unanimité, entre les différents collèges qui le composent, conduit le CNIEL à focaliser son action sur les sujets consensuels et à éviter les plus tabous comme la question de la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière[360]. Dans ce contexte, les SIQO notamment les AOP laitières, sont mis en avant comme une vitrine de la production française, capables de répondre à un certain nombre d'attentes sociales[361] et modèles de filières structurées. Peu d'actions concernent directement les AOP ; celles-ci sont plutôt conduites par le CNAOL. En revanche, le CNIEL reste un partenaire important et une instance de poids, puisqu'il donne les grandes orientations stratégiques du secteur. Elles se traduisent entre autres dans la rédaction du plan de filière pour 2030 dans le cadre des EGA de 2017, nommé « France, terre de lait ».

Enfin, l'Association Nationale Interprofessionnelle Caprine (ANICAP) représente la filière laitière caprine. Elle connaît une histoire similaire au CNIEL. D'abord syndicat à partir de 1983, elle est alors composée de la Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres (FNEC), de la FNIL et de la FNCL, puis s'élargit à la Confédération Paysanne et à la Coordination Rurale en 2016 qui rejoignent le collège producteurs. Elle est entre-temps reconnue comme interprofession nationale en 1998. Ses missions sont similaires, puisque relatives à toutes les interprofessions agricoles. L'ANICAP assure donc un suivi économique de la filière et publie des données conjoncturelles, des actions de R&D, de communication et de représentation. Elle a également rédigé le plan de filière pour la filière caprine lors des EGA de 2017, définissant les orientations stratégiques du secteur d'ici à 2030[362]. Pour les SIQO, le plan filière détermine une stratégie d'augmentation des volumes produits sous signe de qualité mais aussi le soutien à la reconnaissance de nouveaux produits par des signes de qualité. L'ANICAP a la particularité de posséder une instance nationale et des comités interprofessionnels régionaux[363] sur les bassins de production de lait de chèvre, BRILAC pour le Poitou-Charentes et les Pays de la Loire, le CRIEL pour le Centre, ainsi que le CRIEL Alpes Massif-Central et le Cilaisud pour le Sud-Ouest. Cette organisation permet au Centre Interprofessionnel de l'Economie Laitière du Sud-Ouest (CILAISUD) de mieux représenter les AOP de son territoire, à savoir le Rocamadour et le Pélardon, conduisant entre autres des actions pour le renouvellement et l'installation des éleveurs. En région Occitanie, l'interprofession déploie des actions de communication régionale spécifiques, autour du « printemps du Pélardon »[364]

[360] D'après le rapport du CGAAER sur l'interprofession laitière en 2016 : file:///C:/Users/cecile.guibert/Downloads/cgaaer_16054-1_2017_rapport-1%20(1).pdf

[361] Note de position du CNIEL aux EGA dans le cadre du plan de filière « France, terre de lait », 2017 : https://www.filiere-laitiere.fr/sites/default/files/medias/documents/note_de_position_cniel_etats_generaux_alimentation_aout_2017.pdf

[362] Plan de la filière caprine, EGA 2017 : https://anicap.org/sites/default/files/2019-03/Plan_de_la_filie%CC%80re_caprine_franc%CC%A7aise-De%CC%81c_2017.pdf

[363] Comme le CNIEL.

[364] Printemps du Pélardon 2024 : https://pelardon-aop.fr/flyer-printemps-du-pelardon-12-mai-2019-2/

par exemple, pour la promotion des produits. Sur des enjeux directement liés au développement durable, elle conduit ou s'implique dans de nombreux projets : CAP'CLIMAT Territoires entre 2022 et 2025 pour fixer les objectifs de la filière dans la lutte contre le changement climatique, le projet Elevages caprins durables avec l'Idele pour la construction d'un observatoire de la durabilité des élevages et le déploiement de l'outil CAP'2ER, ou encore CLIMLACTIC pour la mesure des impacts des fortes chaleurs sur la transformation fermière du lait[365]. Enfin, elle construit un référentiel RSE adapté à la filière depuis 2022, pour son déploiement auprès des acteurs.

En synthèse, les trois interprofessions laitières sont des partenaires importants et des instances de dialogue pour les filières sous SIQO, notamment du CNAOL pour les AOP. Le programme AOP laitières durables 2030 conduit par le CNAOL est réalisé en cohérence avec les plans de filières construits par les interprofessions. Si les actions directement liées aux SIQO ne sont pas les plus nombreuses, la présence des interprofessions montre la grande structuration du secteur laitier. Les filières sous SIQO sont des vitrines du secteur laitier mais restent petites en volume de production, excepté pour le lait de brebis. Les filières allaitantes sont elles aussi organisées autour d'interprofessions dédiées.

La plus importante, l'interprofession bétail et viande (Interbev), représente ainsi l'ensemble des productions de bovins, de veaux, d'ovins, d'équins et de caprins. Mise sur pied en 1979 par des acteurs du secteur bovin, elle s'élargit progressivement par agrégats successifs entre les années 1980 et 2010[366], intégrant de nouvelles productions mais aussi des maillons de l'aval de ces filières jusqu'à la distribution[367]. 22 organisations nationales, dont des syndicats agricoles mais aussi des acteurs de la coopération ou des fédérations d'éleveurs, composent Interbev. Pour mener son action, l'interprofession se divise ensuite d'une part en sections spécialisées pour chacun des types de production et d'autre part en 12 comités régionaux, à même d'adapter la stratégie nationale aux spécificités locales ou de porter des initiatives propres. Les SIQO concernés y sont représentés et la production en Agriculture Biologique y bénéficie d'une commission spécialisée. Interbev assure des missions de concertation entre les acteurs et entre les filières, de suivi économique et de publication de données, de communication et de publicité, et de représentation politique auprès des pouvoirs publics, au niveau national et européen. Ainsi, dans le cadre des EGA en 2017, Interbev est à l'origine des plans de filières pour les productions qu'il représente, notamment la filière bovine, la filière ovine et la filière veau[368]. Les SIQO y apparaissent mais de manière marginale, principalement sur deux sujets. D'un côté, ils constituent une sorte de vitrine de production de qualité, d'exemples à mettre en avant, d'un autre ils sont aussi l'objet de travaux sur leur durabilité dans un contexte de changement climatique. Les EGA marquent aussi le début de l'action de l'interprofession pour la contractualisation au sein des filières et le suivi chiffré de cette contractualisation, ainsi que l'engagement d'Interbev dans une démarche RSE. Nommée « Pacte sociétal », cette démarche réunit un ensemble d'outils et d'actions en faveur d'un élevage plus durable[369]. Parmi ces actions, la communication récente d'Interbev, largement diffusée au niveau national, relaie le discours de l'interprofession en faveur de la consommation de viande mais d'une consommation plus responsable, au travers de la campagne « Naturellement flexitarien » et du slogan « Aimez la viande, mangez-en mieux ». Cette campagne d'envergure démarre en 2019 et traduit le nouveau positionnement public des filières viande vis-à-vis

[365] Rapport d'activité 2022-2023 d'ANICAP : https://anicap.org/sites/default/files/2023-06/ANICAP_RA_2023_VF.pdf
[366] En 2014, 7 organisations nationales rejoignent Interbev et la section caprine est créée, section la plus récente de l'interprofession.
[367] Histoire de la structuration d'Interbev, Rapport du CGAAER, 2017 : https://agriculture.gouv.fr/telecharger/85167?token=531f4c9401c97fad77ba1ce72e4f5329cecc526b02f7b0aacb6e515fd6f671ab
[368] Plans de filière Interbev, 2017 : https://www.interbev.fr/interbev/plans-de-filiere/
[369] « Pacte sociétal », synthèse de la démarche RSE d'Interbev pour les filières viande : https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2022/07/planche-juin2022.pdf

des enjeux de la durabilité, promouvant une consommation raisonnée, tout en réaffirmant le discours plus ancien autour de la viande comme élément central d'une alimentation équilibrée. D'autres actions déployées sont plus spécifiques aux SIQO. Sur un volet alimentaire, elles s'axent en faveur d'une alimentation non OGM des animaux, pour une meilleure autonomie des exploitations et en faveur du pâturage. Sur un volet bien-être animal, l'interprofession travaille à l'adaptation de l'outil Boviwell aux exigences des labels rouge bovins. Historiquement issu du secteur bovin, Interbev a par le passé mis en place un important dispositif de traçabilité de la viande afin d'améliorer les pratiques du secteur et de rassurer les consommateurs sur l'origine de la viande à la suite de la crise de la vache folle. L'interprofession met en place la démarche « Viande bovine française » en 1996, appuyée sur un cahier des charges sectoriel ; la démarche de traçabilité s'étend ensuite aux autres productions sous la dénomination « Viande de France ». C'est aussi dans ce contexte de crise sanitaire que la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) initie la « Charte des bonnes pratiques d'élevage » en 1999[370]. Soutenue par le CNIEL et Interbev, adoptée par des éleveurs du secteur bovin viande et lait puis diffusée à d'autres productions de viande, la charte évolue progressivement en intégrant les modifications de la PAC[371] puis à partir de 2012 des critères environnementaux et de bien-être animal[372]. Elle constitue un socle minimal d'engagement et est largement adoptée par les éleveurs français, y compris au sein des filières sous SIQO. Présentée comme un premier pas pour l'obtention de la certification HVE, elle est promue par Interbev aux côtés de la certification Boviwell[373] sur le volet bien-être animal. Cet ensemble d'outils, soutenu par les acteurs sectoriels et particulièrement par les interprofessions, est articulé avec les SIQO comme nous avons pu le voir plus haut, bien qu'ils apportent des garanties minimales plus modestes. Cette articulation souligne l'importance de la structuration sectorielle de ces productions au niveau national. Ensuite, si Interbev naît d'une initiative syndicale du secteur bovin, l'interprofession déploie aujourd'hui aussi une stratégie nationale pour le secteur ovin allaitant, distingué par des problématiques particulières. Fédéré à l'ensemble des acteurs représentant le secteur ovin, il s'implique dans l'élaboration d'un pacte ovin en 2015[374] pour la relance de la filière, et du déploiement du programme « Inn'Ovin » en faveur du maintien de l'élevage ovin, par le soutien au métier d'éleveur, l'amélioration des revenus, des conditions de travail et de la durabilité des exploitations ovines[375]. Enfin, selon la même logique de changement d'échelle que celle de la création de fédérations de SIQO au niveau européen, Interbev s'associe avec d'autres interprofessions viande en Europe en 2023 pour créer la *Sustainable European Livestock & Meat Association* (SELMA), pour la promotion de l'élevage durable de ruminants. Présidée par le président d'Interbev, la SELMA constitue depuis cette date un interlocuteur uni, constitué pour peser dans les négociations européennes dans le cadre de la signature d'accords de libre-échange, ou encore influencer les projets de directives européennes sur l'environnement et le bien-être animal[376].

---

[370] Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, l'appui aux filières : charte des bonnes pratiques d'élevage : https://www.aurafilieres.fr/cbpe/

[371] Contenu de la charte des bonnes pratiques d'élevage, 2018 : https://laiterie-de-verneuil.com/wp-content/uploads/2018/08/cpbe-web.pdf

[372] Chambre d'agriculture d'Occitanie, charte des bonnes pratiques d'élevage : https://occitanie.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/elevage/charte-des-bonnes-pratiques-delevage/#:~:text=La%20Charte%20des%20Bonnes%20Pratiques%20d'Elevage%20est%20une%20d%C3%A9marche,issus%20de%20l'%C3%A9levage%20fran%C3%A7ais.

[373] Boviwell, Interbev, 2021 : https://www.interbev.fr/ressource/boviwell-un-outil-pour-evaluer-le-bien-etre-des-bovins-en-elevage/

[374] Inn'Ovin, le Pacte ovin, 2015 : https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2017/03/Inn_Ovon_-_Pacte_Ovin.pdf

[375] Plaquette du programme Inn'Ovin, 2023 : https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2023/06/innovin-plaquette-2023.pdf

[376] Communiqué de presse sur la création de la SELMA, Interbev 2023 : https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2023/10/cpselma_18-10-2023.pdf

Pour les SIQO laitiers et certains SIQO viande, les interprofessions sectorielles nationales sont à la fois des partenaires et des représentants d'importance. Nous remarquons aussi que les stratégies adoptées par ces filières de qualité ressemblent à celles prises par les interprofessions : certifications sur le bien-être animal, démarche RSE, HVE, création de fédérations nationales ou européennes pour porter une voix unie à une autre échelle, etc. Les interprofessions nationales demeurent importantes parce qu'elles orientent les secteurs de productions, particulièrement en laitier, en bovin allaitant, en veau et en ovin. Cette situation est moins flagrante pour les SIQO présents uniquement dans une partie des régions françaises comme les filières lait de brebis, ou pour des SIQO présents dans des bassins de production différents de la production standard, comme pour la viande de porc sous SIQO ou le foie gras du Sud-Ouest. À ce titre, la filière Roquefort et la filière ovine structurée par OVIQUAL constituent des cas particuliers. Dans le cas de Roquefort, la filière AOP a eu et possède toujours une influence forte sur la structuration de toute la filière lait de brebis, ainsi que des liens historiques avec les autres AOP fromage de brebis. Cela se traduit par un travail continu avec la recherche, l'INRAE, le CNAOL, ou encore l'Idele, inscrit dans des dynamiques de long terme, notamment sur l'amélioration de la race Lacaune et la qualité du lait cru. La Confédération Générale de Roquefort collabore de longue date avec l'INRAE ; dès 1964 au travers de la station expérimentale de la Fage sur le causse du Larzac en Aveyron, où sont conduites des recherches sur les brebis Lacaune directement guidées pour la transformation en Roquefort. La race Lacaune, les recherches de la Fage et le modèle technique de Roquefort deviennent progressivement structurants pour l'ensemble des bassins brebis laitières (Millet, 2017). Aujourd'hui, les travaux de la station expérimentale sont davantage tournés vers la transition et la conception de systèmes de production agroécologiques (Fiorelli *et al*., 2015). Dans le cas du lait de brebis, l'AOP Roquefort est donc centrale à la fois pour les autres AOP, mais aussi dans la structuration d'une filière nationale lait de brebis. Elle est impliquée dans la création de France Brebis Laitière, en est un partenaire, ou encore conduit des actions à l'échelle nationale et européenne pour peser dans les évolutions règlementaires comme récemment par son opposition à l'utilisation du Nutriscore sur le Roquefort[377]. Du côté des filières ovines allaitantes en Occitanie, les filières fédérées par OVIQUAL rentrent dans une logique très sectorielle mais de façon territorialisée. Localement OVIQUAL travaille avec le CIAT, la coopération agricole, le GIE élevage Occitanie, ou encore le CORAM, pour un développement du secteur ovin de qualité en Occitanie. La filière structurée sur le territoire alimente un observatoire socio-économique du secteur ovin en Occitanie, porte la stratégie ovine de la région, en coopération avec de nombreux acteurs sectoriels. Cette stratégie est particulièrement axée sur la qualité, via des études, du partage d'expériences etc. ; sont conduites localement des réflexions habituellement nationales, sur le changement climatique (adaptation des bâtiments, autonomie alimentaire, itinéraire technique pour l'alimentation), le bien-être animal, l'adoption ou non de certifications supplémentaires[378], etc. En Occitanie, de manière transversale à tout le secteur ovin, le Comité INN'OVIN Occitanie se fait le relais d'Interbev Ovin et de la Confédération Nationale des Eleveurs (CNE) ; il déploie des actions de promotion des filières et des métiers de l'élevage ovin, d'appui technique aux éleveurs et particulièrement pour l'adoption d'HVE par exemple[379].

Le secteur porcin possède aussi une interprofession nationale nommée INAPORC. En 2003, les acteurs de la filière se structurent alors pour répondre aux enjeux soulevés par la crise de la vache folle à l'ensemble des filières et créent l'interprofession. Récemment et dans le même esprit que les autres

[377] Manifeste pour exempter le Roquefort de Nutriscore, Confédération Générale de Roquefort, 2021 : https://www.roquefort.fr/wp-content/uploads/2021/10/CGR_DP-Manifeste-Nutriscore-2021-1.pdf

[378] Pour l'atténuation du changement climatique CAP2ER niveau 1 est déployé pour la filière ovine régionale mais les acteurs sont aujourd'hui dans l'attente de l'adaptation de l'outil à son niveau deux pour les spécificités de la production ovine (Entretien n°24).

[379] Programme d'actions, INN'OVIN Occitanie : https://www.inn-ovin.fr/programme-dactions-c2or-occitanie/

interprofessions évoquées, elle conduit des actions[380] relatives à la qualité, aux enjeux sanitaires de la production, aux impacts des activités sur le climat et les ressources, ou encore pour l'amélioration du bien-être animal ; la filière étant particulièrement concernée par des questionnements sur l'élevage en bâtiment et plus spécifiquement sur la réduction de la douleur lors de la castration des porcs voire sur son abandon pour certaines productions, ou encore sur la réduction de l'utilisation de nitrite pour la production de charcuteries. L'interprofession souhaite réunir l'ensemble des engagements de la filière par la structuration d'une démarche RSE d'ici à 2035[381]. Elle déploie au niveau national une communication en faveur de la viande de porc, des charcuteries et de l'origine française, relaie des actions de représentation au niveau national et européen sur ces mêmes questions. Toutefois, INAPORC voit son champ d'action plus limité que d'autres interprofessions. En effet, la filière porcine est caractérisée par une faible coordination entre acteurs de l'amont et de l'aval, expliquant que l'interprofession mette en œuvre des actions plus modestes que pour d'autres productions[382]. À titre d'exemple, la Fédération Française des Industriels Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de Viandes (FICT) représente depuis 1924 les intérêts des industries charcutières françaises et conduit des actions de lobbying au niveau national et européen. En 2016, en raison de divergences, la FICT quitte INAPORC, avant de réintégrer l'interprofession en 2018, traduisant les tensions internes entre acteurs de l'amont et de l'aval. S'ajoute à cela un contexte de crise important pour la production porcine, conduisant à un plan de sauvegarde de la filière en 2022[383]. Les liens entre l'interprofession et les filières sous SIQO d'Occitanie sont plus restreints que pour d'autres productions, pour des raisons de modèle agricole[384] et de localisation géographique. En effet, la filière porcine se concentre fortement dans l'ouest de la France et particulièrement en Bretagne, dans un modèle de production largement industriel. La production porcine est moins présente dans le Sud-Ouest et en Occitanie, bien qu'il existe des productions de qualité ainsi qu'un bassin de production aveyronnais conventionnel plus dense que dans le reste de la région. Le poids de l'élevage de qualité en Occitanie, 85 % des porcs y sont élevés en suivant un cahier des charges SIQO[385] en 2021[386], explique en partie une différenciation des enjeux entre les différents bassins de production. La filière porcine d'Occitanie possède en revanche une interprofession régionale, MIDIPORC, à même de représenter les enjeux régionaux du secteur[387]. Les SIQO sont tout de même présents dans le plan filière issu des EGA de 2017[388], à la fois comme exemples de productions de qualité, mais aussi pour favoriser le développement des volumes de porcs label rouge et de charcuteries sous SIQO.

[380] Actions déployées par l'interprofession INAPORC : https://www.leporc.com/assets/dp_inaporc_fevrier_2023.pdf
[381] INAPORC, 2024 : https://www.leporc.com/inaporc/nos-actions/rso
[382] INAPORC l'interprofession porcine, Rapport CGAAER, 2017 : file:///C:/Users/cecile.guibert/Downloads/cgaaer_16054-2-1_2017_rapport%20(1).pdf
[383] Plan de sauvegarde de la filière porcine, Ministère de l'Agriculture, 2022 : https://agriculture.gouv.fr/le-ministre-en-charge-de-lagriculture-annonce-un-plan-de-sauvegarde-de-la-filiere-porcine-face-une#:~:text=Le%20Gouvernement%20annonce%20donc%20un,en%20fortes%20difficult%C3%A9s%20de%20tr%C3%A9sorerie.
[384] FICT, Communiqué de presse, 2016 : https://www.fict.fr/wp-content/uploads/2021/11/cp-la-fict-quitte-inaporc-et-en-appelle-a-choisir-des-strategies-gagnantes-pour-la-filiere-porcine-francaise220116-2.pdf
[385] En comparaison en Bretagne, région qui fournit 57% de la production nationale, 0.5% des exploitations produisent du porc bio et 550 000 porcs sur quelques 13 millions de porcs élevés sont estampillés label rouge : https://bretagne.chambres-agriculture.fr/chercheur-etudiant/chiffres-cles-de-lagriculture-bretonne/les-filieres-de-productions-animales/la-filiere-viande-porcine-en-bretagne/
[386] Agriscopie : l'élevage porcin en Occitanie, Chambre d'agriculture de l'Aveyron, 2021 : https://aveyron.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/065_Inst-Aveyron/documents/AGRISCOPIE/AGRISCOPIE-Porcin-crao2021.pdf
[387] MIDIPORC, interprofession porcine d'Occitanie : https://www.midiporc.fr/
[388] Plan de la filière porcine française, INAPORC, EGA 2017 : https://agriculture.gouv.fr/telecharger/88267?token=2779b9c783aebaec23c0dc06d15c99c4

Enfin, pour le canard à foie gras, l'interprofession nationale et la filière sous SIQO du Sud-Ouest présentent des divergences importantes. Le Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras (CIFOG) voit le jour en 1987 et rassemble l'ensemble des acteurs de l'accouvage jusqu'à la conserverie ; en revanche elle ne regroupe pas d'acteurs spécifiques aux SIQO. Des discussions communes sont conduites, notamment sur les enjeux forts liés à la grippe aviaire, et le CIFOG assure une mission de représentation de l'ensemble du secteur à l'échelle nationale et européenne[389]. Pour des raisons similaires à la production porcine, l'interprofession peine à représenter à la fois les intérêts d'une filière plus industrielle de l'ouest de la France et ceux de l'IGP du Sud-Ouest. La filière foie gras de l'ouest de la France s'est en effet développée à la fin des années 1980 dans un contexte de mise en place des quotas laitiers, offrant ainsi une possibilité de réutilisation des bâtiments d'élevage pour l'élevage de canards, alors que la filière IGP se présente comme une production de terroir. L'ODG du canard à foie gras du Sud-Ouest relie cette divergence à des raisons de structuration des filières mais aussi à l'histoire des produits : « *Pour eux c'était une diversification. Et pour eux là-haut, ce sont pas des producteurs de canard à foie gras, ce sont des producteurs de foie gras. […] Il n'y a pas la dimension culturelle qu'il y a dans le Sud-Ouest. La tradition du confit, elle est spécifique au Sud-Ouest. Or le foie gras n'est qu'un sous-produit du canard qui sert à faire du gras pour faire du confit. Historiquement* » (Entretien n°13). La demande de l'IGP et son obtention en 2000 est motivée directement par une volonté de protéger l'origine du produit et les méthodes d'élevage du Sud-Ouest par rapport à ces productions en développement dans les Pays-de-la-Loire et en Bretagne. Le CIFOG porte donc des actions relatives à la filière française, comme la démarche d'identification « origine France[390] » afin de démarquer les produits par rapport à ceux issus de l'importation, tandis que l'IGP garantit une origine Sud-Ouest, voire plus précise. Au niveau européen le CIFOG a participé à la rédaction de la Charte du Foie Gras[391] avec les autres pays producteurs, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne et la Hongrie. Rédigée en 1996 et actualisée en 2009, elle a établi des critères minimaux d'éthique et de bien-être animal relatifs à l'élevage et au gavage au niveau européen. Le CIFOG déploie également la démarche Palmi G confiance[392], démarche volontaire destinée aux éleveurs français souhaitant prouver le respect de la charte européenne du foie gras par le contrôle par un tiers indépendant. Le CIFOG anime donc principalement la filière nationale dans le Sud-Ouest, le grand ouest de la France mais aussi dans les territoires où la production se développe comme l'Alsace. En revanche elle ne distingue pas particulièrement la production de l'IGP canard à foie gras du Sud-Ouest, représentée par le PALSO.

Pour conclure sur cet état des lieux des actions mises en œuvre par les filières de qualité et du fonctionnement des instances de représentation, interprofessions et institutions encadrant les SIQO, il est traversé par un très grand foisonnement d'initiatives ; foisonnement de thématiques, d'acteurs, d'échelles d'action mobilisées, entrecroisements des logiques voire contradictions, etc. Cette grande diversité témoigne à la fois d'un réel dynamisme des filières sous SIQO, loin d'être figées par leurs cahiers des charges, mais aussi d'un tâtonnement à l'œuvre. Ce tâtonnement reflète l'hésitation des filières, une sorte de recherche de la bonne solution, particulièrement dans le choix des dispositifs environnementaux et sur l'affichage ou non de leurs initiatives en termes de durabilité. Cet état des lieux nous permet aussi de souligner l'importance des logiques sectorielles sur ces questions, pour des filières pourtant avant tout territorialisées.

[389] CIFOG : https://lefoiegras.fr/le-savoir-faire/cifog-et-missions
[390] Foie gras, magret et confit origine France, CIFOG : https://lefoiegras.fr/le-foie-gras/foie-gras-de-france
[391] Charte européenne du Foie Gras : https://elevage-gavage.fr/uploads/ckeditor/EUROFOIEGRAS_CHARTE_FR.pdf
[392] Démarche Palmi G Confiance, CIFOG : https://elevage-gavage.fr/le-foie-gras/les-engagements

III. Premiers résultats : cinq groupes de filières se distinguent

Si l'ancrage territorial et le lien entre les filières d'un même espace justifie une approche par zone géographique pour rendre compte de leurs trajectoires, il émerge du recensement des actions déployées des points communs par secteur de production, par type de produit, de label ou de mode d'élevage. Chacun de ces critères permet de distinguer cinq sous-groupes de filières cohérents en termes de types d'actions menées.

Nous cherchons à qualifier rapidement ces sous-groupes, à identifier leurs discours sur l'ancrage territorial et la durabilité. L'objectif est de déterminer s'il y a une différenciation du discours sur l'ancrage et la durabilité par groupe de filières ou non, et selon quelles modalités ces deux thèmes sont articulés ensemble. Nous disposons pour cela des entretiens conduits avec les ODG, interprofessions et structures d'accompagnement des SIQO, il s'agit donc avant tout du discours collectif de ces filières. Afin de conduire l'analyse de discours, nous remobilisons une grille d'analyse thématique (Annexe 5) que nous avions pensé pour l'analyse de la communication des filières de qualité et plus particulièrement l'articulation du terroir et de la durabilité, dans le cadre d'une étude pour le congrès « Perspectives mondiales sur les indications géographiques » (Guibert *et al.*, 2022).

A. Les filières viande sous AOC-AOP

Le premier groupe de filières se distingue par son type de label et par le mode d'élevage qu'il vient protéger. Le porc noir de Bigorre, le mouton Barèges-Gavarnie et le taureau de Camargue sont trois produits sous AOC-AOP, issus de modes d'élevage extensifs, valorisant une race locale et dont les filières sont fortement ancrées à leur territoire. Toutes font partie de la FEVAO pour la défense des AOP viande à l'échelle nationale et défendent à leur manière un élevage fortement différencié du standard, voire en opposition franche.

Figure 37 - Synthèse des actions des filières viande AOP en Occitanie à différentes échelles

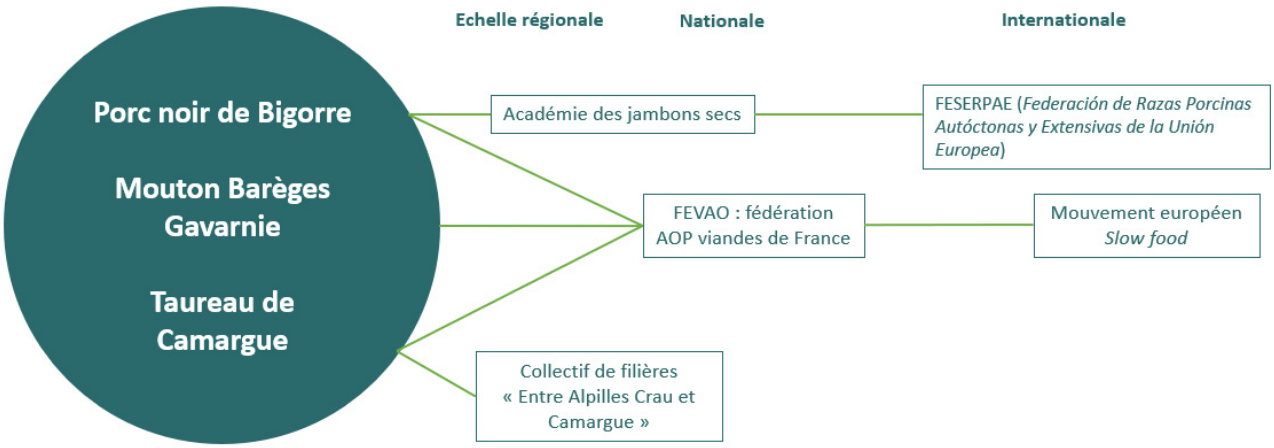

La filière porc noir de Bigorre, valorisant la viande de porc et le jambon, s'inscrit dans une franche opposition avec le modèle de production porcin standard. La sauvegarde de la race locale du porc Gascon est la condition de cette différenciation, ses caractéristiques contraignent à un élevage extensif et à un positionnement du produit sur du haut de gamme. « *Un porc standard a un rendement de 65 % de maigre, les nôtres ils sont à 41 % de rendement de maigre. Pas adaptés au milieu intensif, à des caillebotis, etc. Ces animaux déjà quand ils sont dehors ils mettent du gras, alors dès qu'on les met en bâtiment ils font plus du gras, c'est des bonbons de gras* » (Entretien n°11).

Le mode d'élevage est jugé durable par nature, particulièrement parce qu'il se distingue des pratiques de l'élevage intensif. La naturalité de la production est valorisée, présentée comme un facteur de lien au terroir et donc constitutive de l'argumentaire du signe de qualité. Toutefois, l'ODG cherche à améliorer cette dimension existante, à encourager les éleveurs dans le renforcement de la naturalité du mode de production. L'AOP apparaît comme un outil parfaitement adapté, parce que terroir et durabilité sont pour eux intrinsèquement liés : « *Arriver à faire des produits encore plus propres, encore plus sains et avec plus de goût. Et en fait c'est l'AOP qui nous donne ce sens-là aussi parce que l'AOP c'est ce triptyque, l'homme, l'animal, le territoire. Et plus on amènera de typicité, plus l'animal ira chercher l'alimentation dans son milieu, plus on arrivera à avoir un produit identitaire, avec du sens…* » (Entretien n°11). Il devient alors similaire de renforcer la durabilité et le lien au terroir du produit.

Dans ce cadre, la durabilité est envisagée dans ces trois dimensions, économique, environnementale et sociale : « *Il faut que ces productions-là elles soient vertueuses pour les éleveurs, avec de bonnes conditions, avec du bien-être animal, qu'on fasse attention à notre écosystème et notre environnement… Voilà notre terroir, c'est notre patrimoine et notre animal c'est notre patrimoine aussi, comme le savoir-faire. Et que ça aille plus loin ! Que ça soit vertueux aussi pour les salariés* » (Entretien n°11).

La filière taureau de Camargue convoque un argumentaire similaire, mais se différencie par une vision de l'espace d'élevage comme un espace naturel, voire sauvage, où l'éleveur intervient peu. Cet espace est caractérisé par la biodiversité, la fragilité des milieux, notamment des zones humides. L'ODG insiste particulièrement sur les interactions entre l'activité d'élevage et la préservation de l'environnement, sur la place légitime de cet animal dans cet environnement : « *Ces animaux pâturent sur des milieux où concrètement si vous mettez des ovins ils vont vous manger le meilleur, le milieu va se fermer, si vous mettez des chevaux c'est pareil ça sélectionne, ça fait plus de mal aussi au sol parce que le cheval n'a pas le même type de pied et il est pas adapté sur tout ce qui est zone humide. Le taureau va vous permettre d'entretenir et de garder des milieux ouverts de façon naturelle. La biodiversité va rester, voire même parfois revenir et se développer* » (Entretien n°23).

À la différence du porc noir de Bigorre, l'ODG insiste davantage sur la synergie entre ces caractéristiques naturelles du territoire et l'activité économique découlant du tourisme. Cela s'explique par la place secondaire de la commercialisation de la viande de taureau par rapport aux activités touristiques et culturelles. L'ancrage de la filière est donc associé à des enjeux paysagers et touristiques : « *S'il y a des touristes en Camargue c'est pour voir les taureaux, les flamants roses et un peu les chevaux. Le touriste vient voir le côté nature. Et la nature, c'est les flamants roses, les taureaux et les chevaux* » (Entretien n°23).

La dimension culturelle de cet élevage est prédominante, sur une aire géographique marquée par la tradition des jeux taurins. Dans cette perspective, le taureau n'est pas élevé pour la qualité de sa viande mais pour la sélection d'animaux de caractère, qualifiés de sauvages, en vue des jeux et combats. Le lien au terroir s'appuie avant tout sur des races et sur ces pratiques culturelles, plutôt que sur la qualité du produit alimentaire.

Enfin pour le mouton Barèges-Gavarnie, le mode d'élevage est aussi qualifié de durable par nature, parce qu'extensif et associé à la préservation d'un environnement naturel, par un animal de race locale. L'AOP constitue pour l'ODG une garantie forte de cette durabilité, grâce à son cahier des charges et son ancrage territorial : « *Bon nous on est très clean là-dessus franchement. Je vois pas trop sur quoi on pourrait nous demander d'en faire plus, on est vraiment dans un respect, un maintien de la qualité de l'environnement, du paysage, du milieu naturel, et une façon disons d'échanger avec lui. […] On n'exploite pas pour dire après nous dans quelques années, ça y est il n'y a plus rien. Non au contraire, c'est la régénérescence des pâturages. […] On a un cahier des charges qui est reconnu, voilà les bienfaits du cahier des charges et ça garantit donc la sauvegarde d'un environnement. […] Et l'ensemble des Pyrénées en a bénéficié, parce qu'on a toujours servi d'exemple en la matière* » (Entretien n°20).

Dans son discours, l'ODG articule ancrage et durabilité dans une perspective temporelle. La durabilité du mode d'élevage est nécessaire, afin de perdurer. Dans ce sens, l'AOP fixe l'animal et les pratiques d'élevage à un territoire, permet la sauvegarde d'un produit de terroir et de tout son système de production mais implique aussi de conserver un environnement de qualité, d'en renouveler les ressources naturelles. Les pratiques extensives y ont donc un rôle déterminant.

L'ODG souligne également une histoire commune avec les autres AOP, d'Occitanie et de France, réunies au sein de la FEVAO. Pour ces filières, la sauvegarde et la valorisation d'une race locale autour de pratiques d'élevage extensives garantissent une qualité supérieure mais aussi une durabilité des systèmes. Les AOP en viande sont un gage de cette forte différenciation avec la production standard : « *Comment dire, c'est pas simplement pour dire on est les meilleurs, pas du tout, mais y a une spécificité dans la viande d'appellation, des exigences spécifiques qui font qu'on a tout intérêt à quand même le faire valoir. […] C'est vrai que d'ailleurs on a la viande porcine donc on a le Noir de Bigorre, on a le Kintoa du Pays Basque vous voyez, on a des appellations fortes, on a la volaille de Bresse, on a le taureau de Camargue, le fin gras du Mézenc, le Maine Anjou… Et c'est vrai qu'on parle quand même le même langage quoi. […] Quand j'entends par exemple l'histoire du porc noir ou l'histoire du porc basque, c'est faire repartir la race, la sauvegarde d'une race, c'est ce qu'il s'est passé ici dans les années 1970. À l'origine c'est quand même la sauvegarde de la race locale* » (Entretien n°20).

En synthèse, ces filières possèdent des fondamentaux communs et un argumentaire semblable malgré quelques spécificités dues à leur lien à des terroirs différents : valorisation du rôle de l'AOP, aire géographique restreinte et importance de l'espace naturel, lien aux ressources naturelles, sauvegarde et valorisation d'une race locale, élevage extensif et forte opposition à la production standard. Elles se considèrent durables par nature, mais identifient des axes d'amélioration afin de garantir cet état.

B. Les filières agneaux IGP et label rouge

Les nombreuses filières ovines allaitantes de qualité en Occitanie entretiennent des relations entre elles et partagent des instances de représentation communes.

Figure 38 - Organisation collective du secteur ovin allaitant de qualité en Occitanie[393]

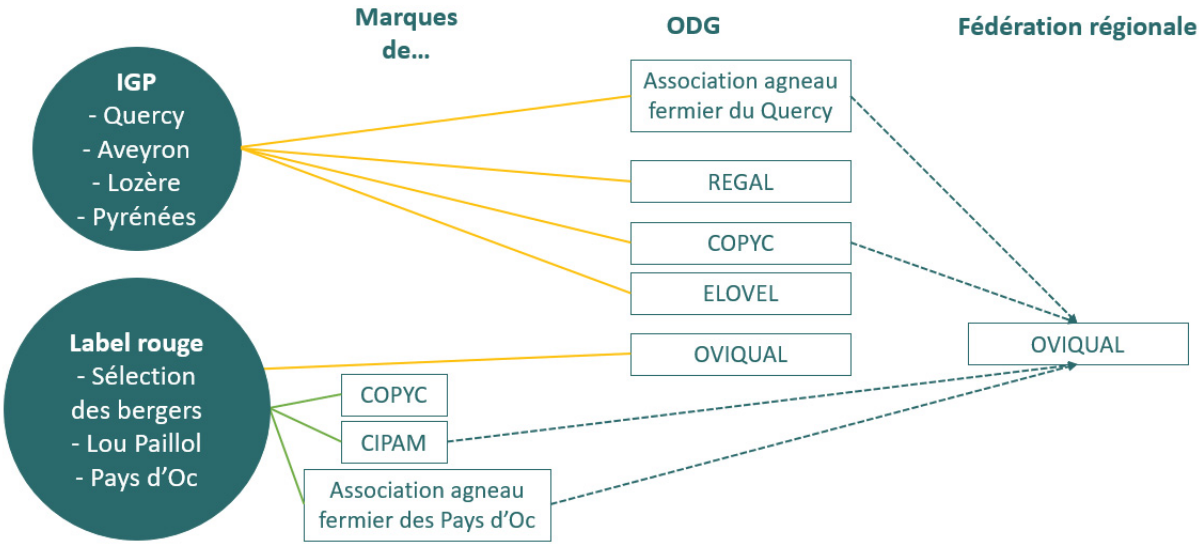

Elles forment un secteur ovin de qualité à l'échelle de la région et sont largement structurées par des OP sur le territoire. Elles sont ancrées à leur territoire et partagent pour certaines une histoire commune dans leur structuration (rôle de l'agneau du Quercy dans le lancement de la dynamique de qualité et fédération des filières localisées pour la création du label rouge agneau des Pays d'Oc).

C'est un secteur important de production, les agneaux sous SIQO représentant 27 % des ovins commercialisés par les coopératives du territoire en 2022[394] et ces filières étant à l'origine d'une offre très segmentée.

[393] La COPYC n'est finalement pas l'ODG de la filière agneaux des Pyrénées mais elle a porté le projet de reconnaissance en IGP.

[394] Observatoire régional de la filière ovin viande, 2022 : https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2023/10/2023_observatoire_regional_ovin_viande_2022.pdf

Figure 39 - Répartition des ventes d'agneaux sous SIQO d'Occitanie en 2021 et synthèse des actions prises par les filières ovines sous SIQO à différentes échelles

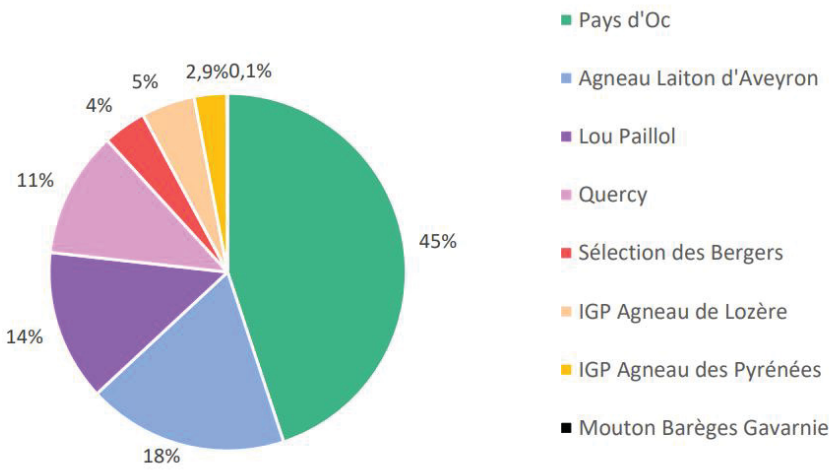

In : Observatoire de la filière ovin viande, 2022

Département – aire	Région – Fédération	National – secteur	International
IGP Quercy : coop/op, Associations foncières pastorales, ODG : évolution aire et cahier des charges, coordinations collectives CIAT – maison de l'élevage - Idele : coordination sectorielle dans le Tarn	Evolution des cahiers des charges label rouge (OVIQUAL, initié par les OP/COOP) Fédération OVIQUAL : VISALABEL (sur le modèle de la grille environnementale de l'IRVA Expérimentations études BEA Actions promotions produits et métier	Actions promotion produits et métier ; renouvellement, enjeux de pérennité du secteur Actions interprofessionnelles, programme Inn'Ovin, Idele, Interbev ovin… expérimentations bien-être animal, changement climatique… CIAT : Tarn et Haute Vienne programmes d'expérimentations en commun (mutualisation pour la R&D)	Programmes de recherche européens

Elles forment donc un ensemble cohérent, bien que polarisé par plusieurs ODG, par exemple OVIQUAL d'une part et le REGAL de l'autre pour l'IGP agneau de l'Aveyron, où Elovel pour l'agneau de Lozère. Elles déploient un ensemble d'actions stratégiques à plusieurs échelles, articulant ancrage territorial et forte logique sectorielle.

Pour l'analyse du discours de leurs ODG et des instances de représentation ou d'accompagnement qui leurs sont proches, nous nous concentrons sur les filières agneau fermier du Quercy, agneau des Pays d'Oc et agneau de Lozère, avec lesquelles des entretiens ont été réalisés.

Pour l'agneau fermier du Quercy, l'ancrage territorial repose en grande partie sur les pratiques traditionnelles d'agropastoralisme. Le pastoralisme est identifié comme responsable, créateur d'un paysage particulier et unique depuis des siècles, conservant toujours aujourd'hui un rôle important dans l'entretien du milieu naturel. « *L'activité pastorale est responsable et architecte de ce paysage. Le parc naturel du Quercy on l'a créé suite à l'agropastoralisme, c'est pas le parc qui a été créé et après les éleveurs qui se sont installés, ce sont bien les brebis et les bergers qui ont créé un milieu, une faune, une flore atypique, d'où on en a fait un parc, pas le contraire* » (Entretien n° 18). À propos de cette relation entre élevage et environnement naturel, l'ODG identifie également une synergie entre la présence de l'activité ovine pour la filière et la possibilité de pratiques touristiques sur le territoire. Les

brebis entretiennent des milieux ouverts et les éleveurs des sentiers de randonnée, des paysages dégagés.

Le choix des races rustiques est motivé par leur adaptation à une zone géographique, à ses conditions pédoclimatiques particulières et mis en avant. Elles sont présentées comme capables de valoriser leur milieu naturel et résilientes face au changement climatique, soit comme un atout pour l'avenir : *« Tout cet été elles ont quand même tenu le coup avec le peu d'herbe qu'il y avait, parce qu'elles allaient pâturer sous les broussailles, elles allaient pâturer sur les Causses, dans les sous-bois, dans des parcours, dans des travers […]* » (Entretien n°18). Les brebis rustiques parviennent à tirer des ressources du milieu même lorsqu'il est très pauvre, et peuvent endurer des périodes de « sécade » (canicule et manque d'herbe) en se nourrissant de baies, d'arbustes et en perdant du poids, contrairement aux races lourdes bouchères utilisées dans le nord de la France dans des systèmes plus standards. La filière se représente donc comme un système de production plus durable face aux enjeux du changement climatique.

Les critères de l'indication géographique et ceux de l'agroécologie sont jugés cohérents et similaires, alors que les premiers n'ont pas été déterminés en référence à l'agroécologie. Simplement ils semblent être en continuité. Les pratiques pastorales traditionnelles anciennes correspondent à ce référentiel, jugé récent, renvoyant à un engouement à partir du milieu des années 2010. Les éleveurs sont pionniers sur le sujet, sans l'avoir prévu : « *On s'aperçoit que dans notre cahier des charges on a beaucoup de critères qui peuvent entrer dans l'agroécologie. Et on n'a jamais trop mis ça en avant parce que c'était pas un sujet que la société attendait* » (Entretien n°18).

D'un point de vue organisationnel, la structuration de l'agneau fermier du Quercy a lancé une dynamique collective ovine de qualité en Occitanie, grâce à la proximité des acteurs des différentes filières de la région. Elles se positionnent à rebours avec la production standard, d'abord en termes de contraintes de production et de traçabilité (Entretien n°25). « *Les éleveurs étaient un peu la risée des collègues au départ parce qu'ils se mettaient des contraintes* » (Entretien n°18).

Dans le sillage de l'agneau du Quercy, l'agneau des pays d'Oc s'ancre à un plus vaste territoire, sur un bassin de production plus grand. Cette caractéristique confère une plus grande adaptabilité du label rouge que l'IGP, entre autres pour fournir des volumes aux circuits de commercialisation existants avec régularité. L'IGP est jugée contraignante en raison de son aire géographique restreinte si les capacités de production venaient à baisser en raison du changement climatique. La filière label rouge est donc qualifiée d'organisation plus résiliente. « *S'il y a une baisse de production locale, nos agneaux du Quercy on ne pourra pas aller les chercher dans l'Aveyron ou sur le Tarn, alors que l'agneau fermier des Pays d'Oc tu peux aller sur les autres départements voisins* » (Entretien n° 18).

Le label rouge constitue une vraie garantie pour le consommateur, par rapport à d'autres formes de certification, défini comme un refuge rassurant car contrôlé. Est notamment évoquée la prise en compte du bien-être animal et son contrôle par rapport au système de production standard. Ces critères ne sont pas territoriaux mais sont jugés importants en termes de commercialisation.

Sur le volet environnemental, la filière a pour volonté d'utiliser la certification environnementale ou bien d'autres outils afin de mesurer, d'objectiver la performance en termes de durabilité, d'en faire la preuve avant de pouvoir communiquer ou sur quoi s'améliorer. Cette dimension environnementale est perçue comme une possible future condition de mise en marché, plus que comme une opportunité de valorisation supplémentaire : « *On n'arrivera pas à vendre plus cher, on est déjà très très cher. Ça risque peut-être d'être comme pour le vin, c'est-à-dire que dans quelques années ça pourrait être une condition pour être sur le marché […]. Il faut commencer à prendre le virage de l'écologie. Commencer à le mesurer. On s'aperçoit que nos élevages ils passent impeccable. Donc ça veut dire que d'un point*

de vue environnemental on n'est pas mauvais. Sauf qu'on l'avait jamais mesuré » (Entretien n°25). La menace du changement climatique existe mais pèse surtout sur les systèmes d'élevage fondés sur le foin ; les éleveurs s'y adaptent sans avoir attendu des actions à l'échelle de la filière en développant davantage de capacités de stockage, le séchage en grange, l'ensilage et l'enrubannage (Entretien n°30). Ce changement de pratiques est jugé plus simple à conduire en label rouge qu'en IGP, parce qu'il n'entraîne pas forcément de modification de cahier des charges.

Pour la filière IGP agneau du Quercy comme pour le label rouge, les acteurs ont une conscience forte de difficultés socioéconomiques menaçant la pérennité de leurs structures. Les difficultés socioéconomiques renvoient dans un premier temps au renouvellement des éleveurs sur les exploitations : « *sur trois départs en retraite il n'y en a qu'un qui est remplacé aujourd'hui et on perd à peu près la moitié du troupeau* » (Entretien n°18). Dans un second temps elles concernent le modèle du métier d'éleveur, travail jugé peu attractif en termes de temps libre, de congés et de weekends. L'astreinte y est perçue comme une contrainte. Le quotidien de ces éleveurs n'est plus le même qu'au début de la structuration de ces filières, il est devenu plus difficile parce qu'il implique souvent de travailler seul avec un conjoint ou une conjointe qui travaille à l'extérieur, des difficultés à s'impliquer dans la vie de famille, etc. L'avenir du métier est une grande interrogation sur le volet social de la production.

L'IGP agneau de Lozère partage une partie de cet argumentaire. En termes d'ancrage territorial, elle se présente comme une production légitime dans son territoire et résiliente parce qu'adaptée au milieu. Dans cette perspective, la filière n'est pas importante que pour ses acteurs adhérents mais aussi pour son territoire : « *À mon avis il faut faire les productions qui peuvent être portées par le territoire et c'est en ça que pour moi le maintien de l'élevage ovin est super important pour le département* » (Entretien n°34). Le renouvellement des générations est une problématique socioéconomique marquée, malgré de bons résultats économiques pour les éleveurs. Le manque d'attractivité du métier, les évolutions des modes de vie, la recherche de temps libre, et le problème de l'astreinte sont identifiés comme des enjeux majeurs. « *C'est l'agneau qui pose souci. Au sens où c'est super demandeur en main d'œuvre et les gens n'en veulent plus de ça […]. C'est vraiment des questions de temps de travail, parce que financièrement les exploitations ovines depuis qu'il y a eu la revalorisation ovine, elles s'en sortent pas trop mal* » (Entretien n°34). L'ODG perçoit également un changement de dynamique collective à l'œuvre, pour ces mêmes raisons, interrogeant le devenir du modèle SIQO : « *L'enjeu c'est qu'on a un changement de génération […]. Le noyau de base qui était vraiment acquis à la cause de l'agneau de Lozère l'est moins maintenant parce qu'on a d'autres… On a des générations qui changent et il faut qu'on arrive à recréer un sentiment de collectif. Pour arriver à faire en sorte qu'ils soient pas opportunistes quoi* » (Entretien n°34).

Le collectif affirme un souci de l'environnement dès la création de la filière, constitutif de ses fondamentaux, une volonté de préserver un petit bâti traditionnel, de limiter les impacts sur le paysage en fixant des normes architecturales pour la construction des bâtiments d'élevage… Mais l'ODG a le sentiment que cet objectif initial de penser le développement de l'activité en cohérence avec son environnement s'est perdu en cours de route, parce que d'autres enjeux ont pris le devant et sont devenus plus critiques. Le sentiment d'avoir déjà de bonnes pratiques est assez affirmé mais n'empêche pas de conduire des réflexions pour identifier des axes d'amélioration. L'objectif principal est de trouver des leviers pour maintenir ce qui est déjà bien fait, plutôt que de chercher à ajouter de nouveaux critères de durabilité dans le cahier des charges : « *On a déjà plein de choses qui peuvent répondre aux directives agroécologiques dans notre cahier des charges et on ne veut pas forcément en rajouter […]. On est assez bien calés sur quasiment tous les points, on a un cahier des charges où les bêtes sortent, on a 100 % du fourrage issu de la zone IGP, 80 % d'auto-approvisionnement sur*

l'exploitation, qui sont déjà des pourcentages élevés » (Entretien n°34). La demande de reconnaissance par une IGP a permis dès de départ de conserver, de protéger un élevage plutôt durable. Toutefois, sur ce même volet environnemental, les logiques de production des éleveurs peuvent entrer en conflit avec les logiques de préservation de l'environnement d'acteurs comme l'Office National des Forêts ou encore avec le PNR. Les éleveurs souhaitent conserver des pratiques anciennes, traditionnelles, qu'ils estiment légitimes, comme l'écobuage par exemple, tandis que les institutions environnementales souhaiteraient un abandon de ces pratiques. La gestion de la prédation, notamment du loup, pose aussi problème.

C. Les filières avicoles et porcines sous IGP et label rouge

Les filières avicoles et porcines possèdent un certain nombre de caractéristiques de production communes, notamment en termes d'alimentation des animaux. Sous signe de qualité, elles désignent plusieurs produits transformés avec des grandes aires d'approvisionnement en matières premières et un lien au terroir plus indirect, de grandes aires géographiques de production, un lien au terroir par la référence à l'échelle du Sud-Ouest, etc. C'est cet ancrage à une aire large et caractérisé par un lien au terroir plus indirect qui différencient par exemple les filières porc du Sud-Ouest de la filière porc noir de Bigorre sous AOP. Nous pouvons supposer que leur argumentaire n'est donc pas le même.

La filière canard à foie gras du Sud-Ouest porte un discours appuyé sur une identité Sud-Ouest, dont elle se présente comme un des fers de lance. La dimension identitaire et culturelle du produit est très forte, bien qu'il ne soit pas distingué par une AOP.

En revanche, les questionnements liés à la durabilité sont relégués derrière d'autres préoccupations de premier ordre. « *En ce moment c'est la survie hein, la durabilité…* » (Entretien n°14). La filière connaît une crise profonde causée par les grippes aviaires successives, ainsi que des problématiques de renouvèlement des éleveurs exacerbées, en l'absence de perspectives économiques. Dans ce contexte pour l'ODG il est jugé difficile, voire impossible, de porter des changements. Il souligne aussi l'absence de moyens humains et financiers pour les accompagner. La durabilité est vue comme un enjeu global, dépassant le champ de responsabilité de la filière et renvoyant principalement à la nécessité de prise de conscience des consommateurs et des acteurs autour de la filière.

La filière mobilise les outils de la RSE et du développement durable pour progresser à partir de l'existant, dans une perspective d'intégration de dimensions de la durabilité qui ne font pas partie du cahier des charges, sur des sujets qui ne sont pas directement liés à la qualité ou au terroir. L'ODG juge la RSE utile mais met en garde contre une utilisation motivée par la communication sans réel changement de pratiques. Il serait dangereux de l'utiliser comme certaines entreprises choisissent de le faire, c'est-à-dire comme un simple affichage, et il faut s'assurer de pouvoir prouver ce que la filière communique.

Comme la filière canard à foie gras, le porc fermier du Sud-Ouest et le porc au grain du Sud-Ouest sont des filières correspondant au bassin de production du maïs, pour l'alimentation des animaux. Elles constituent aussi le bassin d'approvisionnement pour le jambon de Bayonne, défini comme tel par le cahier des charges de l'IGP. Pour ces productions porcines, le discours se concentre sur une mise à distance de la production porcine intensive du bassin breton, par des méthodes d'élevage supérieures en termes d'alimentation, de bien-être animal, etc. Cette mise à distance confère un sentiment de plus grande durabilité, par nature. Les conditions de production sont garanties à la fois par les SIQO, mais

aussi par le désir de poursuivre une tradition de production de porcs lourds dans le Sud-Ouest afin de continuer à se différencier du Nord de la France. « *La viande qu'on produit dans le Sud-Ouest est quand même différente de ce qu'on produit en Bretagne. En Bretagne ils vont être sur du produit cuit, nous on va être sur du produit sec, donc on a des porcs qui sont plus gras. On cherche à avoir plus de gras parce que c'est dans le gras qu'on retient tout ce qui est flaveur et goût. Donc on a des porcs plus lourds* » (Entretien 19).

En relation étroite avec les filières de production porcines, l'IGP jambon de Bayonne argumente sur son rôle dans la dynamique des territoires du Sud-Ouest. Elle dit œuvrer au maintien de l'élevage dans les territoires ruraux, au maintien d'une densité de petites et moyennes entreprises de transformation, d'emplois dans les territoires ruraux, etc. L'IGP est aussi désignée comme un outil important facilitant l'organisation collective. L'ODG évoque l'exemple de la dynamique collective qui a permis de s'assurer d'une maîtrise sur les approvisionnements en sel pour la transformation du jambon, lorsque le Consortium a pris part à la demande d'IGP pour le sel de Salies-du-Béarn. En revanche, le SIQO est jugé trop figé pour investir certaines dimensions de la durabilité. La RSE leur permet davantage d'adaptabilité, de réactivité. La démarche a ainsi été choisie pour investir de nouvelles thématiques (énergie, recyclage, conditions de travail, etc.), pour son intérêt en termes d'export et pour l'affichage de la durabilité qu'elle permet auprès de la GMS. Un lien est directement établi entre le contenu de la démarche RSE déployée à l'échelle de la filière et le contenu du développement durable.

Les salaisons de Lacaune ont aussi une aire d'approvisionnement large, mais elle n'est pas définie dans le cahier des charges. Les approvisionnements sont jugés majoritairement régionaux et cette origine serait garantie par la spécificité des besoins en approvisionnement pour une transformation en salaisons. Les acteurs de la transformation de l'IGP ont besoin de porcs lourds, typiques du bassin de production du Sud-Ouest. Toutefois la typicité du produit est surtout mise en avant par les méthodes et par le lieu de transformation des salaisons. Le label rouge est une garantie de simplicité de la recette, de naturalité de la transformation et de transparence avec le consommateur. Le signe de qualité est présenté comme un gage d'une certaine forme de durabilité du produit. N'ayant que peu de moyens en tant qu'ODG et peu de prise sur les étapes de l'élevage, l'ODG estime ne pas pouvoir agir fortement sur la durabilité, mais avoir conscience de la nécessité de la mesurer, de pouvoir conduire des diagnostics pour l'améliorer. S'ajoute à ce constat un sentiment d'être déjà inscrit dans de bonnes pratiques ; la transition est alors un changement nécessaire surtout pour le modèle standard, pour qu'il s'améliore.

La filière volailles fermières du Gers, bien que structurée à une échelle départementale, fait aussi référence à une origine Sud-Ouest, envisagée comme le bassin de production des céréales et protéines pour l'alimentation des animaux. Elle n'est pas obligatoire dans le cahier des charges mais revendiquée par l'ODG. Son ancrage dans un bassin de production Sud-Ouest lui permet de se distinguer du standard et de l'industriel, par la valorisation d'une tradition du plein air, d'un élevage plus long, d'une alimentation à base de maïs, etc. « *Après ce qui nous différencie aussi c'est que localement nous on produit de tout quoi. C'est-à-dire qu'on va produire du blé, du maïs, mais aussi des protéines comme le soja. C'est pas le cas de tous les bassins notamment plus vers le nord de la France. Nos usines d'aliment arrivent à s'approvisionner dans le Sud-Ouest en céréales et en protéagineux* » (Entretien n°32).

Economiquement, la filière est perçue comme dynamique, par ses résultats et en termes d'installation. La dynamique économique est directement imputée aux SIQO. L'ODG affiche son intention d'aller plus loin dans la mise en avant de l'existant, pour un affichage des atouts de son cahier des charges en termes de bien-être animal. L'impact environnemental plus élevé que le standard du mode d'élevage, en raison de la durée de vie des animaux, semble contrebalancé par une meilleure durabilité globale, c'est-à-dire à la fois sur un volet environnemental, économique et social.

Au sein de ce groupe de filières, les volailles du Gers se distinguent par des expérimentations ou des changements de pratiques sur les élevages. Il existe une dynamique vers l'agroforesterie, pour l'amélioration de la qualité des parcours extérieurs. L'agroforesterie semble bien s'articuler avec la valorisation du plein air. « *Les Chambres d'Agriculture ont des conseillers agroforestiers, qui sont très mobilisés là-dessus, qui vont pouvoir accompagner. Après vous avez des associations d'agroforesterie. Dans le Gers vous avez Arbres et Paysages 32 qui travaille beaucoup sur des projets d'agroforesterie en partenariat avec des élevages avicoles sur le département* » (Entretien n°32).

D. Les filières laitières AOP et IGP

Les filières laitières sont hétérogènes en taille, en moyens humains et financiers, mais partagent un certain nombre d'enjeux relatifs aux modes de production en laitier, de transformation, ou en raison de leur localisation. En effet, bon nombre d'entre elles sont localisées sur des territoires qui se superposent partiellement, par exemple autour de l'Aveyron. Leur hétérogénéité se retrouve-t-elle dans leur vision de leur ancrage et de leur durabilité ? Les articulent-elles différemment ? Ou les enjeux sectoriels sont-ils prédominants ?

Pour l'AOP Roquefort, le sentiment d'un ancrage productif très fort mais d'une méconnaissance du territoire par les consommateurs prédomine. À propos de la durabilité, les enjeux organisationnels et collectifs sont évoqués en premier. L'érosion du collectif et des volumes vendus de Roquefort sont préoccupants pour l'avenir. Parler de durabilité, c'est d'abord poser la question de la pérennité : « *L'enjeu c'est notamment de sauver la filière, en freinant les baisses de volume en Roquefort* » (Entretien n°12).

Pour agir sur les différentes dimensions de la durabilité, l'ODG évoque une proximité avec le contenu des démarches RSE. Ce cadre permet notamment de penser le bien-être animal en même temps que celui des humains, c'est-à-dire des éleveurs, d'investir la dimension sociale du développement durable par les conditions de travail et le sens du métier. « *Quand on évoque le bien-être animal on associe systématiquement le bien-être de l'éleveur, de l'humain. On parle même de BEAH ! Parce que c'est impossible d'imaginer qu'un éleveur qui soit en mauvaise santé morale ou physique puisse faire son travail correctement. Ne prendre que l'angle du bien-être animal c'est une erreur, c'est une évidence* » (Entretien n°12).

Malgré tout, l'ODG met en avant l'AOP comme une démarche pionnière. Le contenu du cahier des charges du Roquefort aurait inclus des pratiques durables, avant même d'en utiliser le référentiel. Il exprime aussi un besoin de mieux mesurer, de diagnostiquer, afin de faire état des atouts existants, des bonnes pratiques. L'argumentation de l'AOP est perçue comme garante des bonnes pratiques d'élevage (pastoralisme…).

Pour la filière Pérail, le passage d'un projet d'AOP à l'obtention d'une IGP n'a pas affaibli un discours très fort sur l'ancrage du produit et de son mode d'élevage. Le discours de l'ODG est très proche de celui de la filière Roquefort, bien que la filière soit différente. Il est appuyé sur le rôle de l'élevage des brebis pour l'entretien des paysages et du milieu naturel, sur la place du pastoralisme dans son territoire. L'ODG porte la défense d'un élevage légitime sur son territoire et dont il faut avant tout préserver la rentabilité économique, pour s'assurer qu'il soit toujours présent à l'avenir. Sur un volet productif et environnemental, les impacts actuels et à venir du changement climatique sont identifiés comme une menace importante. Enfin, un argumentaire de bon sens paysan lie élevage et respect de

la nature. Si le produit possède un lien fort au milieu et aux ressources naturelles, il faut respecter la nature. Dans le même mode d'argumentation, le bien-être animal est présenté comme allant de soi, comme l'ensemble des bonnes pratiques de ce type de filière sous AOP.

La filière bleu des Causses est aussi une filière à l'ancrage fort sur un territoire proche. Cependant, le produit est en difficulté, dans un déclin symptomatique du bassin bovin laitier de l'Aveyron. Ce fromage de l'Aveyron se trouverait dans l'ombre des AOP d'Auvergne de plus grande réputation et des produits persillés standards : « *Il faut savoir qu'il y a 25 ans le bleu des Causses faisait quand même entre 2 500 et 3 000 tonnes. Et en fait on s'est fait voler nos volumes par des pseudos fromages persillés […]. On s'est retrouvé entre le Roquefort et le Saint-Agur qui se faisaient une lutte, et nous on était au milieu on regardait le truc et on disait ben oui on a encore perdu dix tonnes* » (Entretien n°16). Le possible réancrage de la transformation industrielle du fromage au cœur du territoire est perçu comme un moyen possible d'amélioration de la situation économique de la filière.

Pour le bleu des Causses, la durabilité se pose en termes de survie immédiate de la filière, de maintien de volumes minimaux de production et de quelques producteurs sur le territoire. L'urgence est mise sur le maintien de la rentabilité de l'AOP, sur la lutte contre la disparition du produit. Le label AOP possède pourtant des avantages, présenté comme une garantie pour les consommateurs et comme une consécration pour des filières participant à un tissu socioéconomique local. Il est cependant insuffisant seul pour définir la qualité du produit, son rôle est surtout de le distinguer du standard.

Les nouvelles normes et le cadre de la durabilité sont perçus comme des contraintes règlementaires difficiles à suivre pour les petites appellations, qui accélèrent leur dépérissement, les mettent en difficulté immédiate : « *Parce qu'il faut des gens de plus en plus qualifiés pour suivre ce qu'il s'y passe, moi je dirais presque que maintenant c'est un métier à part entière que de gérer une ODG tellement c'est devenu compliqué en termes de lecture des obligations […]. C'est pour ça que les petites appellations ont tendance à vouloir se regrouper entre elles pour créer des collectifs pour essayer d'en amortir les coûts […]. C'est une discussion qu'on a eu avec la personne de l'INAO en disant, il va falloir quand même qu'à un moment donné, soit vous voulez tuer les petites appellations d'origine et l'Europe décide que nous on doit plus exister, mais arrêtez de tourner autour du pot et de nous faire mourir lentement !* ». À propos des projets et travaux du CNAOL sur la durabilité, de l'Idele et au niveau européen, l'ODG se sent dépassé, voire mis en danger : « *Nous on est sur le bord de la route quand on parle de l'environnement, des investissements qu'on veut faire par rapport à ça, on est incapable de suivre le mouvement. Incapable. On leur dit mais vous êtes fous, tuez-nous tout de suite ça va aller plus vite !* » (Entretien n°16). Le discours de l'AOP Laguiole va dans ce sens, en montrant qu'à l'inverse un bon fonctionnement de filière, de bons résultats économiques, permettent d'agir sur la durabilité.

La filière Laguiole présente son ancrage territorial comme directement lié au développement rural. Elle incarnerait une locomotive d'un panier de biens territorialisés et noue de nombreux partenariats avec d'autres acteurs du territoire. « *Le panier de biens de l'Aubrac, ça va être la race Aubrac, les spécialités fromagères Laguiole, aligot de l'Aubrac, ça va être la restauration, le couteau, enfin toutes ces filières qui sont à haut degré d'existence, génératrices de valeur, en lien avec leur territoire* » (Entretien n°17). À l'origine, la vision productive de la filière est justifiée par une vision politique du territoire.

L'argumentaire sur la typicité du fromage se fonde profondément sur les caractéristiques naturelles de l'Aubrac et sur l'image du territoire. L'ODG explique que les exigences de qualité, de typicité, de limitation de la productivité ont créé les forces en termes de durabilité d'aujourd'hui. La force de l'organisation collective, de la coopérative Jeune Montagne, favorise l'action en faveur de la durabilité, la performance sur les trois piliers du développement durable et la pérennité de la filière. L'enjeu

majeur identifié est de maintenir ces forces et de s'inspirer des qualités environnementales des exploitations les plus agroécologiques de la filière.

Les acteurs se sentent pionniers sur la relation entre qualité et durabilité, sans pour autant avoir utilisé le terme à l'époque de la création de la filière. Les critères de cahier des charges ont été pensés pour la qualité mais ils ont aussi eu des effets positifs sur le bien-être animal ou l'environnement. « *Nous on a des races mixtes, qui sont gérées de façon très extensive, qui mangent de l'herbe, du foin, qui sont limitées en production donc qui ne sont pas poussées, qui ne sont pas gérées de façon intensive, on a des résultats au niveau sanitaire, on est plutôt très performants […]. L'alimentation à l'herbe ça n'a pas été fait pour le bien-être animal, n'empêche que de limiter ça, ça fait des vaches meilleures au niveau cellulo-bacterio, des vaches qui vivent plus longtemps, etc.* » (Entretien n°17). Des améliorations sont possibles mais le Laguiole est une production jugée déjà durable. « *On n'est pas Bio mais on n'est pas moins bien* ». Des préoccupations sur les aspects d'adaptation au changement climatique et de renouvellement des générations existent tout de même et nécessiteraient des actions spécifiques.

L'ODG affiche aussi des ambitions marquées en matière de bonnes pratiques et d'agroécologie. Il se positionne ainsi par rapport à la certification environnement « *elle est insuffisante puisqu'elle est faite pour que la majorité des exploitations l'obtiennent. S'il n'y a que ça pour protéger la partie agroécologie des structures, ça manque presqu'un peu d'ambition quoi* » (Entretien n°17).

Enfin, parmi les filières laitières, deux AOP caprines se distinguent.

L'AOP Rocamadour exprime une volonté de renforcer son ancrage en travaillant sur des moyens de relocalisation de l'approvisionnement de la filière en protéines pour l'alimentation animale. Cette relocalisation permettrait d'améliorer l'efficacité et la durabilité de la filière, notamment sa résilience face au changement climatique. L'ODG fait le constat qu'une augmentation des moyens humains leur permet d'agir sur la durabilité, de déployer un diagnostic de la filière, des exploitations, de recenser les bonnes pratiques dans une perspective de réouverture du cahier des charges, ou encore simplement pour accompagner les éleveurs dans leurs changements de pratiques. L'ODG exprime une volonté de mieux mesurer, de rendre objectifs les questionnements sur la durabilité, d'être toujours dans une démarche de progrès et d'échanger avec les autres AOP pour avancer mieux ensemble sur ces sujets. Elles sont perçues comme déjà assez durables par nature, en raison de leurs cahiers des charges, mais devant toujours poursuivre des efforts d'amélioration : « *Quand on prend tous les points des AOP durables [démarche du CNAOL] on sait qu'on va cocher à peu près un engagement dans chaque thématique. Il faut s'y mettre pour aller en cocher qu'on ne coche pas quoi. L'idée c'est pas de cocher que ce qui est facile. Peut-être qu'on peut essayer d'être encore meilleurs quoi* » (Entretien n°35). La relative bonne santé de la filière et de ses résultats économiques permet d'envisager plus sereinement ce type d'ambition.

Comme pour d'autres filières, l'AOP se présente comme une organisation importante pour la vie économique et le tissu social du territoire. Sont aussi évoquées les synergies avec les activités touristiques, ou encore le dynamisme de la filière sur les installations d'éleveurs. Toutefois, sur un volet social, quelques enjeux sont saillants : diminuer l'astreinte, simplifier le travail pour les éleveurs (étude de la monotraite), penser le bien-être animal en lien avec celui de l'éleveur… L'ODG rappelle à ce sujet la nécessité de la prudence avant d'engager tout changement d'ampleur. « *L'enjeu c'est de garder le même nombre d'opérateurs, garder la diversité, avoir des éleveurs qui viennent vers nous. Et qu'ils soient heureux de faire ce métier. De pas s'imposer de contraintes qui vont aller contre leur bien-être en fait. Pour moi c'est pas le bien-être des animaux au détriment du bien-être de l'éleveur* » (Entretien n°35).

La filière Pélardon valorise davantage son ancrage à un milieu naturel, son lien entre activité d'élevage et ressources naturelles. Le pastoralisme est présenté comme une dimension culturelle et environnementale forte du produit. La filière est issue d'un projet collectif caractérisé par une vision politique du modèle agricole. « *À l'époque le cahier des charges et la zone ont été faits pour maintenir des exploitations de petite taille, et qu'elles soient pas mangées par de gros élevages de 500, 300 ou 400 animaux, comment par exemple dans le Lot ou l'Aveyron, où les animaux sont en bâtiment […]. Chez nous la tradition était la tradition du pastoralisme, de manger à l'extérieur, d'avoir des animaux à l'extérieur* » (Entretien n°29). La création de l'AOP consacre les efforts de revitalisation de la production et des territoires ruraux par les pionniers de la production, néo-ruraux dans les années 1970, et leur vision politique. « *On est sur une AOP jeune quand même, qui n'a que vingt-ans, on est sur un bassin caprin qui s'est mis à revivre dans les années post 1968 avec des néo-ruraux qui ont tout repris en main et qui ont créé l'AOP, et qui eux en 1968 étaient hors milieu agricole. Leurs enfants ont pour certains repris donc ils sont issus du milieu agricole depuis une génération* » (Entretien n°29).

L'exigence du cahier des charges se focalise sur la protection de pratiques extensives, du pastoralisme, d'un modèle agricole différent et à préserver. Le collectif semble se percevoir comme une petite filière, exigeante autour de valeurs fortes, historiquement positionnée comme une alternative à l'industriel, avec le souci d'empêcher des intensifications de production dans le futur. Toutefois, elle se retrouve pour ces mêmes raisons en difficulté pour le respect des critères d'alimentation imposés aux AOP.

Sur sa dimension socioéconomique, elle connaît une forte difficulté de renouvellement des générations en raison de reprises familiales qui ne se font pas, de difficultés d'accès au foncier pour les éleveurs hors cadre familial, mais aussi d'une érosion de l'esprit collectif nécessaire pour le fonctionnement de l'AOP selon ses valeurs initiales. Sont évoqués comme facteurs de la perte de l'esprit de l'AOP, la concurrence de produits similaires hors contrainte de cahier des charges, et les ruptures entre la génération initiale qui a porté l'AOP et la jeune génération d'éleveurs.

L'ODG souligne un risque de disparition de l'esprit de l'AOP, de ses vraies spécificités, à cause du changement climatique et de la pression à l'extension de la zone pour le respect des critères d'alimentation en AOP, le risque de perdre les parcours au profit du pâturage. En arrière-plan, est avancée l'idée que ces évolutions vers des référentiels communs de durabilité amènent une forme de standardisation des AOP. « *On va être fragilisés sur les zones les plus difficiles… Le paradoxe c'est que ceux qui vont avoir le plus de problèmes sont ceux qui sont les plus spécifiques, qui viennent du berceau même de notre appellation, que sont les Cévennes. Et ceux qui vont avoir le moins de problèmes sont ceux qui sont en bord de zone, proches des zones de plaine […] qui sont historiquement les moins représentatifs ! […] On voulait défendre les petites exploitations en Cévennes, en moyenne montagne, on voulait défendre le pastoralisme, vous allez vous retrouver avec des producteurs qui auront 30 ha de prés, qui vont faire du pâturage grand classique…* » (Entretien n°29).

Les difficultés économiques des petites filières limitent les possibilités d'agir des ODG et les filières les plus atypiques peinent à mutualiser leurs efforts avec d'autres filières. [Par rapport aux échanges avec les autres filières sur le programme AOP laitières durables du CNAOL] : « *à un moment ils parlaient d'indicateurs de durabilité, on était sur cette thématique. Et ma collègue du Comté, je sais pas ils doivent avoir une équipe de vingt personnes, elle me dit voilà ça on l'a fait avec l'Université de Franche Comté […], moi dans ma tête je me disais mais c'est juste pas adaptable chez nous ! […] Nous on est isolés, on est atypiques même au sein des AOP laitières. […] Sachant que le nerf de la guerre c'est que financièrement mon poste il est basé sur les cotisations et les subventions sur quelques actions, si le nombre d'adhérents baisse, le tonnage baisse, si le tonnage baisse, les cotisations baissent, si les cotisations baissent le poste [à l'ODG] va diminuer d'autant, voilà. C'est le début d'un engrenage pas très positif quoi* » (Entretien n°29).

E. Les filières en bovin allaitant et en veau, sous IGP et label rouge

Pour les productions bovines allaitantes et les productions de veau, la similarité des systèmes de production laisse entrevoir une similarité d'enjeux. Toutefois, la possession d'une IGP pourrait distinguer deux types de discours, justifiant d'un lien au terroir appuyé sur des savoir-faire locaux et des caractéristiques naturelles du territoire.

Le veau d'Aveyron et du Ségala fait partie de ce groupe, production traditionnelle sous label rouge et IGP. L'ODG et interprofession identifie le rôle de ces SIQO dans le maintien d'un certain modèle d'élevage, typique de la zone, et dans le maintien d'exploitations de taille jugée modeste.

Elle souligne aussi un engagement dès ses débuts pour la préservation de l'environnement et présente un discours en forte proximité avec l'agriculture raisonnée. Le collectif est motivé par une volonté d'objectiver les pratiques, notamment par l'utilisation de la certification environnementale, afin d'améliorer l'existant. La filière semble se situer dans un entre-deux, à la fois pionnière sur l'investissement de ces thématiques, par la création d'une grille environnementale pensée pour le progrès des exploitations, mais aussi proche d'une vision conventionnelle de la durabilité. L'ODG porte une vision d'un changement progressif, sans rupture, mais néanmoins réel et approprié par le collectif. Il existe tout de même une hétérogénéité de visions de la durabilité dans la filière, selon les maillons ou la filière de commercialisation concernés[395]. Le standard est mis à distance sur certaines dimensions comme la conduite d'élevage, les critères de bien-être animal ou encore la qualité du produit. Socioéconomiquement, la problématique du renouvellement des générations pèse lourdement sur l'avenir de la filière et s'accompagne de réflexions ouvertes sur le volet social : réflexion sur l'astreinte, sur le temps de travail en élevage… Sur cette même dimension, la filière met en avant sa participation active et significative au dynamisme du tissu socioéconomique local. Toutefois, et malgré une organisation collective forte, la gouvernance pose question, en raison d'un poids fort des acteurs de l'aval sur la filière. C'est le cas pour la plupart des filières orientées vers la production de viande, particulièrement en bovin.

Les autres filières en production de veau sous la mère partagent la préoccupation autour de l'astreinte, du travail et du renouvèlement des générations. Sur la durabilité de manière globale, la structuration du CIVO comme interprofession commune à plusieurs filières permet de dégager des moyens d'action, ou de suivi technique des éleveurs (Entretien n° 33).

Les filières bœuf fermier Aubrac et génisse fleur d'Aubrac partagent des points communs, notamment d'aire de production et de nom. Une partie des éleveurs produisent pour les deux filières. La filière GFA semble cependant dans une situation plus favorable. Son ancrage territorial est plus fort et son aire de production définie, protégée par une IGP. La maîtrise des prix est meilleure en GFA qu'en BFA, mais le poids des acteurs de l'aval dans la gouvernance et la maîtrise de la commercialisation représentent aussi une question. « *La fleur d'Aubrac ça reste une viande relativement chère parce que c'est de la viande jeune, sous signe de qualité, et qu'aujourd'hui on a un contexte qui fait que… On doit valoriser de mieux en mieux les animaux, donc voilà, comme tout marché, s'il y a une augmentation de prix, il se peut que certains points de vente ne veuillent pas suivre l'augmentation du prix* » (Entretien n°31). L'ODG a le sentiment de représenter une production avec des forces en termes de durabilité mais dont l'enjeu principal est de proposer un modèle économique intéressant, un prix suffisant pour les éleveurs. Globalement, elle permet une plus grande stabilité de prix par rapport au standard et une

[395] Cette hétérogénéité au sein de la filière et la capacité de l'organisation collective à concilier ou non des points de vue divergents en la matière sont développés dans l'étude de cas de la filière veau d'Aveyron et du Ségala (chapitre 6).

meilleure valorisation, mais elle suppose aussi des coûts de production bien plus élevés. Les moyens humains de l'ODG sont plus réduits qu'en BFA et sont avancés comme limites dans le déploiement d'actions d'animation du collectif ou de l'activité commerciale. Comme le reste du secteur bovin, la filière est concernée par une problématique de renouvèlement, exacerbée par l'inscription stricte de la production dans une zone définie. Il ne faut pas trouver de nouveaux éleveurs produisant déjà le bon animal, il faut aussi les installer dans cette zone.

En BFA, il n'y a pas de limitation de la zone de production, même si le label rouge impose quelques critères de localisation, mais le produit possède une identité forte autour de la race Aubrac, du nom Aubrac. Cette popularité de l'Aubrac dessert parfois la cause de la filière, du label rouge, puisqu'il bénéficie à des productions concurrentes utilisant la race en dehors du label. La structuration de la filière est fortement polarisée par l'aval, par l'abattage et la mise en marché, plus que par un collectif d'éleveurs sur un territoire. À cette faiblesse organisationnelle perçue, s'ajoute le sentiment d'exigences qualitatives trop faibles sur la qualité des carcasses ou sur l'alimentation des animaux, qui nuiraient à la typicité du BFA, le rapprochant trop du standard.

En termes de durabilité, sont pointés du doigt l'instabilité des prix, de la rémunération des éleveurs, la faiblesse de la valorisation des animaux malgré les surcoûts de production et un sentiment de perte de vitesse du label rouge par rapport au conventionnel en race Aubrac. L'esprit collectif de la filière est jugé trop faible, l'organisation collective fragile, parce que la gouvernance ne repose pas sur les éleveurs. « *La filière n'est pas assez auto-construite. Au niveau du collège sur les prix, les éleveurs n'ont pas à mon sens assez de pouvoir […]. Je pense que la distribution et les abatteurs ont pris le pouvoir sur la filière, moi je le vois comme ça* » (Entretien n°15). Dans ces conditions, une partie des éleveurs se désengagent et fait part d'une déception vis-à-vis des instances du secteur des labels rouges viande. Ils partagent leur impression de payer pour le fonctionnement d'administrations qui apportent peu, et non pour une dynamique de filière : « *Aujourd'hui quand on a des problématiques, au contraire ça freine. On n'arrive même pas à mener les négociations sur Egalim, déterminer les charges que nous avons sur un animal… On n'arrive même pas à s'entendre sur un prix de revient carcasse, voilà* » (Entretien n°15). Pourtant, le label rouge serait toujours un label efficace en tant que garantie qualitative et sanitaire pour la viande bovine, utile et repère pour les consommateurs.

Le bœuf Gascon ne possède pas non plus d'IGP, mais un label rouge très ancré localement, combiné à un fonctionnement facilité. En effet, les objectifs de gestion de la race Gasconne des Pyrénées et du label rouge sont conduits dans la même direction, grâce à l'organisation du groupe gascon. Pour améliorer l'ancrage de la filière, elle exprime une volonté de développer davantage l'engraissement sur le territoire, dans une perspective finale d'améliorer la qualité des animaux produits par l'ensemble des éleveurs de la filière. La localisation des acteurs de l'abattage sur le territoire est aujourd'hui déjà un facteur d'ancrage, mais aussi un avantage exprimé en termes de bilan carbone. L'ODG exprime une certaine satisfaction sur les résultats économiques, permis par le label rouge et l'organisation collective sur le territoire.

Sur la durabilité, l'ODG exprime le désir de mieux mesurer les impacts environnementaux de leurs élevages, de les objectiver. Cette production bovine se démarque de l'intensif conventionnel, les acteurs ont la sensation de mettre en place des pratiques plutôt bonnes avec des périodes de finition moins rapides, etc. « *C'est pas une finition qui est rapide, nous c'est une finition lente, si l'animal il faut six mois, il faut six mois. On se lance pas en deux mois à finir l'animal, ce qu'on pourrait faire avec de l'aliment à fond. Nous c'est une finition traditionnelle on va dire, donc du coup ça prend du temps, c'est du foin, le foin à volonté, des céréales, et ceux qui veulent faire du complément, le complément label rouge. Mais voilà c'est pas de l'intensif. C'est vraiment des animaux finis tranquillement. [À l'échelle de*

la filière] on essaie d'augmenter les volumes, mais on le fait pas trop sauvagement quoi. Et on reste toujours dans le traditionnel, la qualité et l'image » (Entretien n°26).

En synthèse, nous repérons des particularités de discours et d'action par types de production et par type de label au sein de ces productions (Tableau 5). Au-delà des particularités, se dégage aussi un discours commun fort, transversal, sur l'ancrage et la durabilité, sur leur articulation. Ces filières qui constituent pourtant un groupe hétérogène, formulent une sorte de discours-type sur le terroir et la durabilité qui tend à invisibiliser les différences réelles de pratiques et de contexte territoriaux (Guibert *et al*., 2022). Ce discours générique est directement lié à l'affirmation d'un contexte global sur la durabilité, d'un ensemble de normes et d'injonctions. Dans ce discours, le terroir comme dimension de l'ancrage est surinvesti. D'un côté il est mobilisé comme preuve de durabilité, de l'autre la durabilité est invoquée comme facteur d'ancrage des produits (Guibert *et al*., 2022). À partir de ce panorama et de l'approche des trajectoires des filières, nous procédons des mêmes étapes pour investiguer la filière veau d'Aveyron et du Ségala.

Tableau 7 - Synthèse de l'analyse de discours des filières du panorama sur l'articulation entre ancrage territorial et durabilité[396]

	Articulation du discours sur l'ancrage territorial et la durabilité des filières
Synthèse groupe 1 Viandes AOP	Des similarités fortes de discours entre les AOP viande. Valorisation d'un mode d'élevage extensif, d'un lien au terroir par le lien au milieu naturel, d'un rôle déterminant de l'AOP dans la préservation d'un élevage jugé durable par nature (mais toujours en amélioration).
Synthèse groupe 2 Filières agneau	Lien fort entre pratiques pastorales et volet environnemental de la durabilité, résilience de ces modes d'élevage dans un contexte de changement climatique, sentiment de bien faire, d'être déjà durable.
Synthèse groupe 3 Productions avicoles et porcines sous IGP et label rouge	Echelle du bassin de production et/ou du Sud-Ouest pour l'approvisionnement en alimentation et en matières premières, importante dans la définition de la typicité et de la durabilité des modes de production. Différenciation par rapport aux productions standards intensives grâce aux critères de production garantis par l'IGP… Mais pas d'opposition totale, plutôt une amélioration du standard. Vision d'un développement durable à trois piliers, d'une durabilité globale, mise en avant de la RSE comme outil complémentaire aux SIQO sur des thématiques additionnelles à leur argumentaire : à la fois pour une amélioration de pratiques et pour valoriser les bonnes pratiques actuelles.
Synthèse groupe 4 Filières laitières	Des enjeux différents entre petites filière (de l'ordre de la survie, difficultés économiques et règlementaires) et les grandes (en adaptation à de nouveaux référentiels, avec davantage de moyens humains et financiers pour conduire le changement). Des AOP laitières pionnières sur la durabilité par leur nature, leur trajectoire, leurs efforts d'ancrage et de définition des conditions de production. Revendication d'un ancrage participant au développement des territoires, à un tissu socio-économique local (particulièrement sur l'emploi pour les plus grandes filières). Les filières les plus extensives et avec des pratiques pastorales se démarquent sur leurs qualités environnementales.
Synthèse groupe 5 Bovins allaitants et veaux	Les filières viande bovine sont concernées par des problématiques d'organisation collective, les acteurs de l'aval possèdent un poids important : dans certains cas la gouvernance peut mettre à mal la pérennité économique, la dynamique collective, la capacité à porter des changements, le sentiment d'équité, etc. Enjeux économiques, de marché et de gouvernance forts et priorisés par les ODG. Mise à distance du conventionnel intensif sur le mode d'élevage (bien-être animal, qualité produit, respect de l'environnement) garantie par la tradition des modes d'élevage sous SIQO. Ancrage au territoire, maillage d'acteurs de l'amont à l'aval et participation au tissu socio-économique, à la dynamique des territoires. Globalement besoin de mesurer la durabilité, sensation d'avoir déjà de bonnes pratiques sur le volet environnemental, perception de la transition comme une démarche de progrès au long cours.

[396] Le tableau complet se situe en annexe 6.

Chapitre 6 – Étude de cas

I. Trajectoire. De l'export vers le marché italien dans les années 1960 à la protection d'une production traditionnelle

A. Territoire. Une IGP centrée sur les Ségalas aveyronnais et tarnais, territoires traditionnels d'élevage de veaux lourds

L'aire de l'IGP veau d'Aveyron et du Ségala s'étend sur une partie des départements de l'Aveyron, du Tarn, du Lot, du Tarn-et-Garonne et du Cantal, principalement sur l'Aveyron et le Tarn. Selon le cahier des charges, cette aire correspond à la fois à une zone d'élevage traditionnel marquée par une histoire agricole singulière, et aux conditions naturelles qui forment l'entité paysagère du Ségala : « Cette zone constitue une unité géologique de terrains à caractère acide, où l'élevage artisanal de veau de boucherie est, depuis longtemps, associé à la culture d'une céréale : le seigle ; c'est de cette culture qu'est issu le nom "Ségala". […] Tout naturellement, le veau nourri sous la mère a reçu une complémentation par le seigle : ainsi est apparu le veau lourd d'Aveyron et du Ségala »[397]. En somme, ces deux critères conjugués forment un terroir du veau lourd.

En tant qu'entité paysagère, le ou les Ségalas s'étendent sur une bande allant du Lot au Tarn en englobant une partie de l'Ouest de l'Aveyron (Figure 43). Pour la production de veau d'Aveyron et du Ségala, nous nous situons principalement dans le Ségala tarnais et aveyronnais.

Figure 40 - Entités paysagères de la région Occitanie

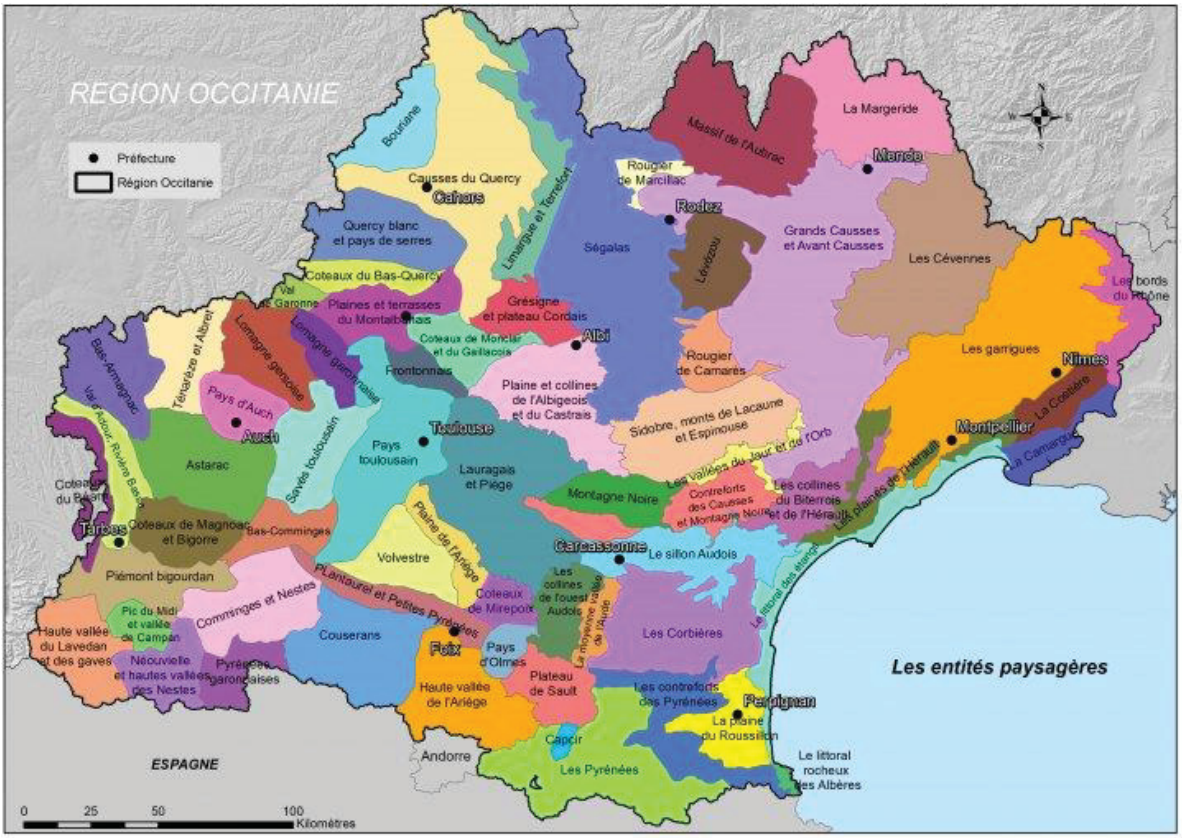

[397] Cahier des charges de l'IGP « veau d'Aveyron et du Ségala », 1993.

Le cœur de la zone d'indication géographique se situe donc sur les Ségalas mais la production s'étend aussi sur les espaces limitrophes, notamment du Lévezou. Le Lévezou se caractérise davantage par la présence de l'élevage ovin et par l'influence de la filière Roquefort, mais il compte tout de même des éleveurs de veau d'Aveyron et du Ségala. C'est aussi le cas au sud du département à la limite du Rougier de Camarès (Figure 43), où certains éleveurs sont même engagés dans les deux productions (Entretien n°57). Comme évoqué dans le panorama, l'Aveyron laitier se sépare en une zone ouest davantage marquée par l'élevage bovin et de veaux sous la mère, et le sud-est par l'élevage d'ovins et la présence du rayon de collecte de Roquefort. En revanche, les zones de Causses marquées par la présence de prairies sèches, les devèzes, se prêtent peu à l'élevage de veaux lourds. Dans sa partie aveyronnaise où se situent l'essentiel des éleveurs de la filière, le Ségala est découpé en plusieurs zones : « on a coutume de distinguer le Bas-Ségala autour de Naucelle, le Bassin de Serènes du côté de Najac, le Réquistanais, la région de Rieupeyroux qui constitue la dorsale du plateau, le Ségala de Conques, le bassin houiller de Decazeville, enfin le plateau de Montbazens » (Heuillet et Tranier, 2007). Cette partie aveyronnaise est délimitée à l'ouest par la faille de Villefranche de Rouergue formant la limite des Causses du Quercy, au nord-est et au sud-est par les Rougiers, et à l'est par les monts Lévezou. Jusqu'au XXème siècle, les Ségalas sont des espaces possédant des richesses minières mais défavorisés pour l'agriculture, aux sols pauvres et où l'activité agricole se concentre sur la culture du seigle et les châtaigneraies.

Dans le détail, il ne s'agit pas d'une unité homogène en ce qui concerne les potentialités agronomiques : se distinguent le massif granitique le long de la faille de Villefranche-de-Rouergue, les grès et schistes des bassins houillers mais aussi les zones de sols profonds favorables aux cultures du plateau Naucellois et de l'Albigeois, ou encore les sols calcaires entre Montbazens et Rignac[398]. Selon les zones, les exploitations diffèrent en taille et en rendements : « *Géographiquement et par le relief y a des zones plus compliquées que d'autres […]. Encore dans le Sud y a deux Sud, y a le côté Sud-ouest et le côté Sud-est. Y a les Grands Causses, les Grands Causses du sud où on a des rendements fourragers à l'hectare minables, mais par contre on a des structures énormes c'est-à-dire qu'on a des gens qui ont 800 ha, 1000 ha, ça existe. Mais ils ont une production de 3-400 kilos hectare en matière… 3-400 kilos hein, de matière sèche hectare. Alors que dans le Ségala qui est plutôt le centre Aveyron, on est sur du 40-50ha avec 8 tonnes de matière sèche ha quoi. Voilà donc on a le grand Sud où y a des exploitations pas très nombreuses mais de grande taille, Nord Aveyron c'est pareil c'est plutôt très élevage mais c'est grandes exploitations espacées, ensuite le Lévézou où c'est assez actif, et le Ségala, Ségala c'est le centre Aveyron côté Ouest, c'est très… On a un petit peu une population agricole qui est densifiée à ce niveau-là. Les deux tiers de la population agricole se situent dans le Ségala* » (Entretien n°67).

L'essentiel des éleveurs de la filière se localise donc sur les Ségalas, mais aussi à proximité des principaux acteurs de l'abattage et des marchés aux bestiaux de l'Aveyron et du Tarn, sur une bande délimitée à l'Est par la ville de Rodez et à l'Ouest autour des villes de Villefranche-de-Rouergue, Carmaux et Albi au Sud. Le territoire qui s'étend sur la limite du Tarn et de l'Aveyron, particulièrement au Sud et à l'Est de Villefranche-de-Rouergue, forme en quelque sorte le cœur de la zone d'IGP : « *en périphérie c'est beaucoup plus anecdotique, dans le Cantal on a un producteur, dans le Lot quatre, Tarn-et-Garonne quatre, donc c'est vraiment plus restreint* » (Entretien n°10).

[398] CAUE de l'Aveyron : https://paysageaveyron.fr/entites-paysageres-de-l-aveyron/

Figure 41 - Localisation des acteurs de la filière veau d'Aveyron et du Ségala

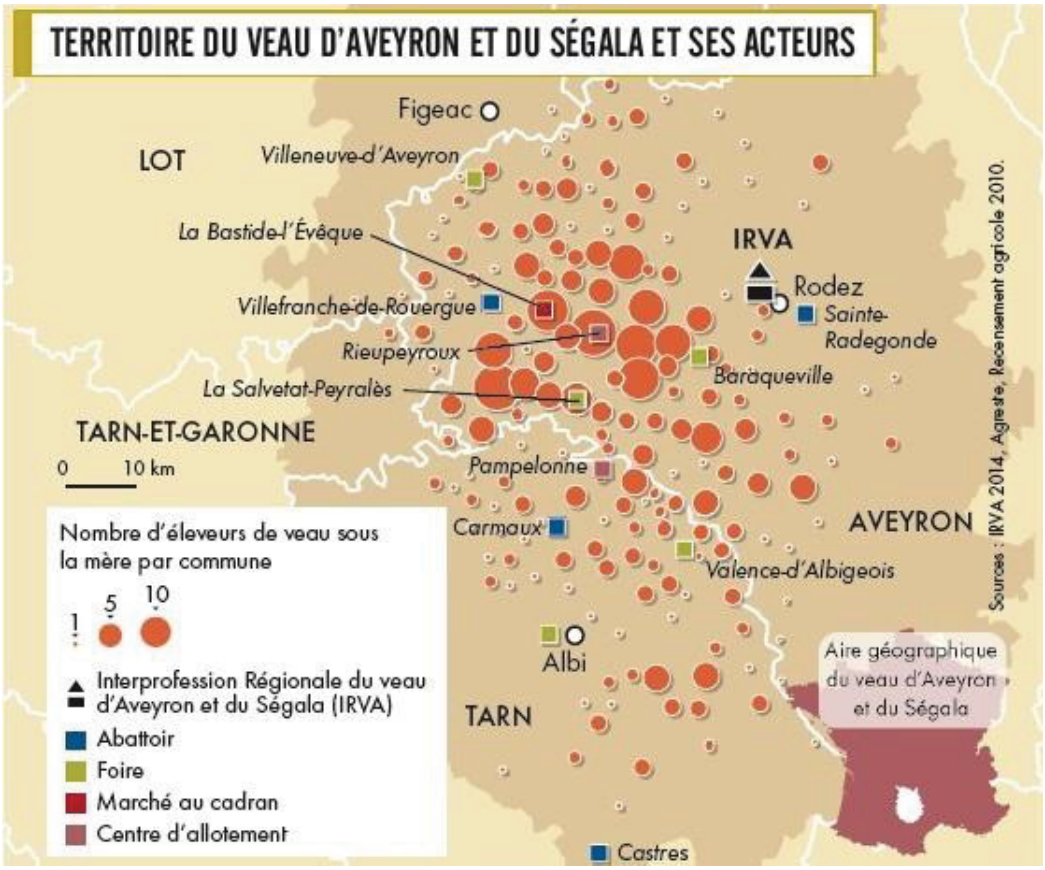

In Rieutort *et al.*, 2014, *Atlas de l'élevage herbivore en France*

Pour les besoins de l'enquête de terrain, nous avons rencontré des acteurs localisés principalement dans ce cœur de zone, assez représentatifs du ou plutôt des modèles d'exploitation en VAS. En périphérie, nous avons rencontré l'unique éleveur situé dans le Cantal, en revanche nous n'avons pas rencontré les quelques éleveurs du Lot et du Tarn-et-Garonne. Les exploitations diffèrent légèrement entre la partie tarnaise et la partie aveyronnaise, en termes d'ateliers de diversification ou de surfaces, en raison des différences de disponibilité foncière et d'orientation de l'agriculture dans ces départements.

Figure 42 - Localisation des principaux acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude de cas entre 2020 et 2022

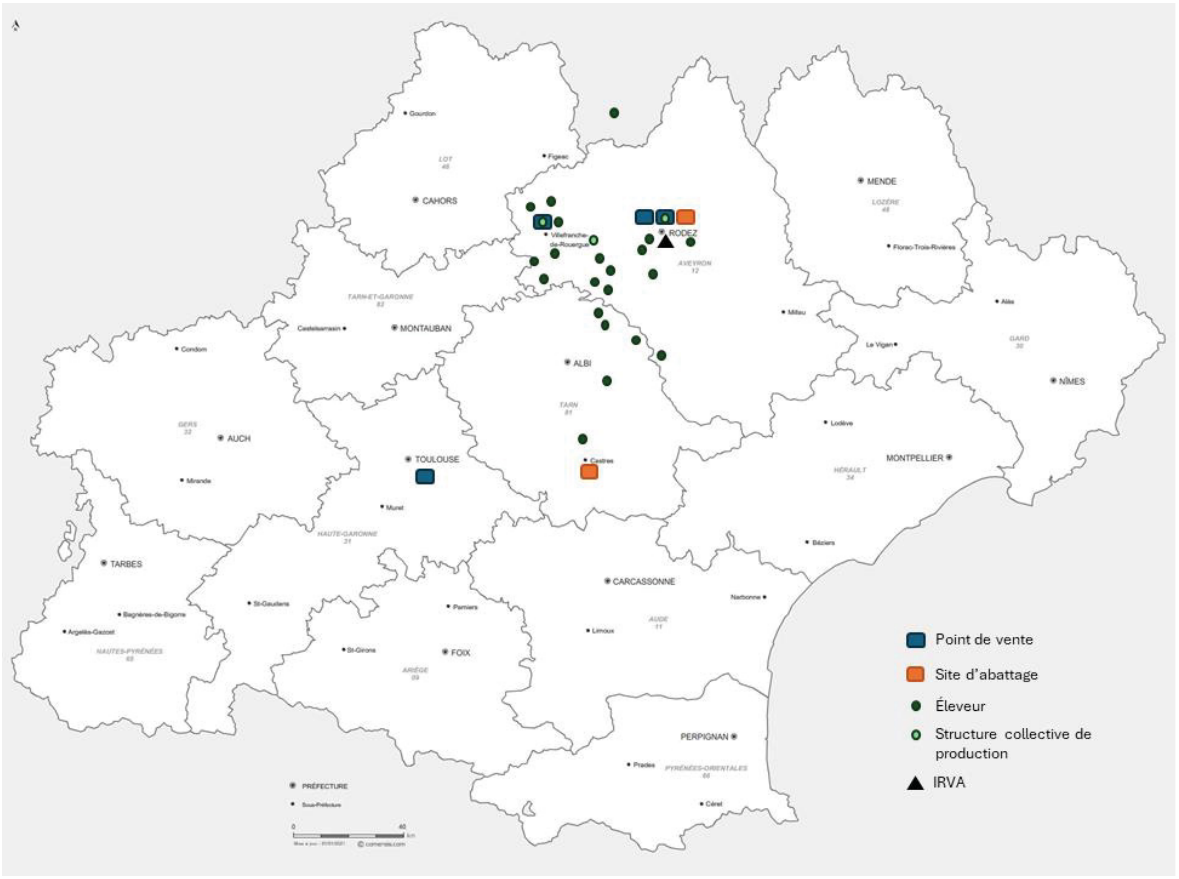

NB : trois entretiens ont aussi été conduits avec des acteurs situés hors de l'Occitanie, deux avec des responsables au siège du groupe Bigard à Quimperlé en Bretagne et un avec un responsable du groupe Auchan et ancien directeur de magasins dans le Sud-Est de la France entre Aubagne et Marseille, zone de commercialisation historique importante pour la filière VAS. Si les acteurs de la production et de la première transformation sont situés dans la zone IGP, la filière possède plusieurs circuits de commercialisation à l'échelle nationale.

Cette filière s'inscrit donc avant tout dans un contexte agricole à deux facettes, celui des départements du Tarn et de l'Aveyron. Ceux-ci se distinguent, entre le Tarn plutôt diversifié et l'Aveyron plus marqué par l'élevage[399]. Ainsi dans le département de l'Aveyron, 47 % des exploitations sont spécialisées en bovin, particulièrement dans le Nord et l'Ouest, contre 38 % des exploitations du Tarn spécialisées en élevage, toutes productions confondues. L'Aubrac concentre la majorité des élevages bovins allaitants, avec 36 % des exploitations spécialisées dans cette production. La plus grande diversification de l'agriculture du Tarn se remarque à l'importance du nombre d'exploitations en polyélevage, en polyculture, ou en polyculture et polyélevage (Figure n°46). La spécialisation ovin lait à cheval sur l'Aveyron et le Tarn dans le rayon de Roquefort se remarque toujours, ainsi que la séparation entre le Nord-Ouest Aveyron orienté bovin et bovin-lait, et le Sud marqué par la présence des ovins. Toutefois, ces dernières années le Tarn a vu ses effectifs laitiers diminuer, particulièrement en bovin-lait, ainsi

[399] Les données suivantes sont issues du recensement général agricole (RGA) de 2020.

que ses effectifs de bovins allaitants[400]. L'Aveyron connaît aussi une érosion de son cheptel, tous animaux confondus, particulièrement marquée en élevage bovin laitier[401]. En miroir de la baisse des cheptels laitiers, le potentiel de production des exploitations en bovin viande augmente dans le département.

Figure 43 - Orientation technico-économique des communes du Tarn et de l'Aveyron en 2020

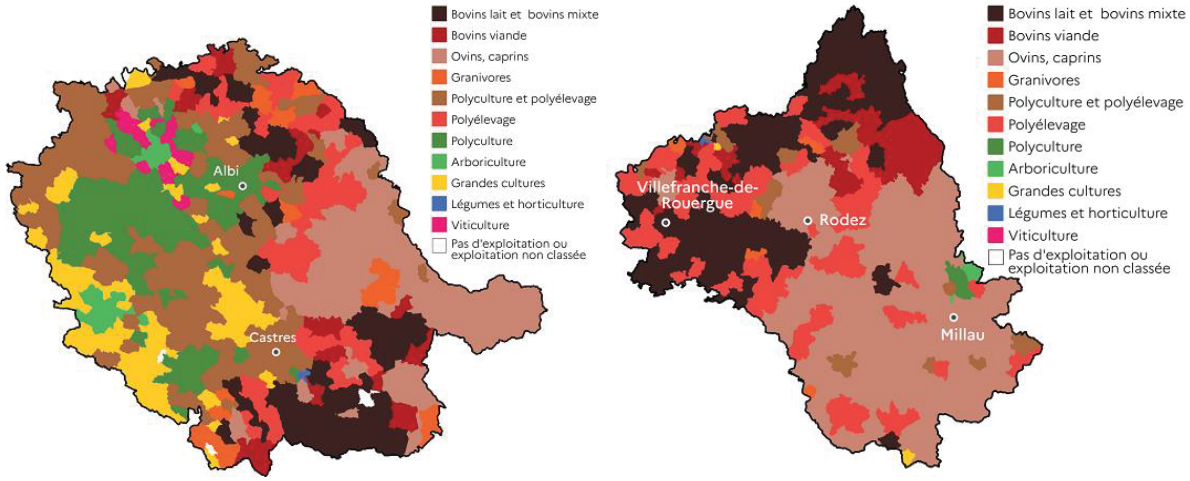

Cartes d'Agreste 2022 pour les départements du Tarn et de l'Aveyron, d'après IGN BDCARTO et Routes 500, données Agreste recensement agricole 2020

Enfin, le Tarn demeure davantage diversifié que l'Aveyron et 15 % de ses exploitations se sont engagées dans de la transformation à la ferme, 25 % commercialisent au moins une partie de leurs productions en circuits courts. Si l'Aveyron est moins marqué par ce phénomène, plus traditionnellement structuré vers les filières longues, le département connaît toutefois une dynamique importante de développement de la commercialisation en circuit-court ces dix dernières années, ainsi qu'une très forte dynamique de diversification des activités non agricoles sur les exploitations.

Ces éléments sont significatifs d'un changement de fond pour les exploitations agricoles du département, dans un contexte de crise laitière et d'abandon des quotas laitiers. Les deux départements connaissent d'ailleurs une dynamique de conversion vers l'agriculture biologique ces dernières années, y compris en élevage, qui se poursuit toujours. On compte trois fois plus d'exploitations en AB en 2020 dans le Tarn par rapport à 2010 et une hausse de 6 % entre 2020 et 2021[402]. Bien que l'AB soit légèrement moins présente en Aveyron, avec 12 % des exploitations en 2020 contre 14 % dans le Tarn, le département connaît aussi un développement des conversions en AB, celles-ci ayant été multipliées par 2.3 entre 2010 et 2020. Cette tendance s'inscrit dans une

[400] Soit une perte de 400 exploitations laitières ovines et bovines ainsi qu'une perte de 6 500 vaches laitières, 12 000 brebis laitières et 5000 vaches allaitantes entre 2010 et 2020 selon le RGA 2020 : RA2020 - Tarn - Une agriculture qui reste très diversifiée - Agreste Études n°12 - Juillet 2022 | DRAAF Occitanie

[401] « Le cheptel total est en baisse de 7 % par rapport à l'année 2010. Cette diminution est imputable à la forte baisse des UGB des vaches laitières (- 16 % soit - 12 400 UGB), des brebis mères laitières (- 10 % soit - 11 600 UGB) et allaitantes (- 17 % soit - 3700 UGB) et des porcins (- 13 % soit - 7 000 UGB) », DRAAF Occitanie, RGA 2020 : RA2020 - Aveyron - Les productions de l'Aveyron concentrées sur les exploitations bovines et ovines - Agreste Études n°13 - Juillet 2022 | DRAAF Occitanie (agriculture.gouv.fr)

[402] Chiffres clés de l'agriculture biologique dans le Tarn, Interbio Occitanie, 2023 : https://www.interbio-occitanie.com/content/uploads/2023/08/81-tarn.pdf

dynamique régionale vers l'AB toujours marquée, malgré une baisse de la consommation des produit biologiques[403], tirée dans le Tarn et l'Aveyron par les conversions des exploitations laitières en recherche de valorisation.

La population agricole des deux départements est vieillissante et le nombre d'exploitations diminue ces dix dernières années, au profit d'un agrandissement des grandes et moyennes exploitations, ainsi que d'une substitution de la main d'œuvre familiale par de la main d'œuvre salariée. Cette substitution est particulièrement marquée en Aveyron, liée aux forts besoins de main d'œuvre pour la traite en productions laitières.

Toutefois sur ces dimensions, quelques distinctions sont à retenir, témoins des trajectoires agricoles différentes des deux départements. Si dans l'ensemble de la région les exploitations ont tendance à s'agrandir, 70 % des exploitations du Tarn demeurent des micro ou petites exploitations contre 35 % pour l'Aveyron. Toutefois, les exploitations en bovin viande sont restées majoritairement de petite taille et les exploitations en bovin lait ou mixte ainsi qu'en ovin demeurent de taille moyenne. Sur les deux départements, les exploitations de veau d'Aveyron et du Ségala s'inscrivent dans cette tendance et sont toujours des petites ou moyennes exploitations. Le vieillissement de la population agricole est davantage marqué dans le Tarn, passant d'une moyenne de 50 à 52 ans en 10 ans et avec un tiers des exploitants âgés de plus de 60 ans, alors qu'elle est passée de 49 à 51 ans en Aveyron. Aussi, la question du renouvellement des générations se pose avec force dans les deux départements, particulièrement en élevage bovin.

En dehors du veau d'Aveyron et du Ségala, la présence d'autres SIQO sur le territoire est une autre dimension importante de l'agriculture des deux départements, particulièrement celle de l'AOP Roquefort dont le rayon de collecte s'étend largement sur les deux départements. La densité d'élevages fournissant Roquefort est très importante sur l'aire d'indication géographique du veau d'Aveyron et du Ségala. Le Tarn offre une possibilité de diversification des productions et de valorisation en SIQO aux éleveurs notamment sur l'aire de l'IGP ail rose de Lautrec, où certains ont choisi de combiner les deux productions (Entretien n°47).

Sur les deux départements mais de manière plus importante en Aveyron, les producteurs élèvent aussi des bovins à destination du label rouge limousin ou Aubrac. Des éleveurs de veau d'Aveyron et du Ségala sont aussi sélectionneurs pour la filière limousin label rouge (Entretien n°54). Comme évoqué dans le panorama, nombreux sont les éleveurs à fournir les filières en agneau label rouge, particulièrement dans le Tarn, mais dans leur majorité ceux-ci ne produisent pas de veau d'Aveyron et du Ségala.

En raison de la présence de la filière Roquefort mais aussi de la structuration ancienne des filières viandes dans le nord de l'Aveyron, les acteurs industriels de première transformation sont nombreux, laiteries, abattoirs et autres IAA. Comme évoqué précédemment à propos de l'ancrage territorial, le maillage d'acteurs de l'aval est très important sur le département de l'Aveyron, en raison de la présence de ces filières de qualité mais aussi de la trajectoire historique des acteurs agricoles du territoire. On compte par exemple la forte présence des groupes Unicor, RAGT Plateau Central[404] et sa filiale Bovi Plateau Central, de la CEMAC[405], originaires de l'Aveyron, ainsi que celle des grands groupes industriels comme Lactalis, Sodiaal, Savencia ou encore le groupe Bigard pour l'abattage. Le Tarn se situe dans l'aire d'activité de ces acteurs mais possède un maillage agroindustriel moins dense, bien

[403] L'Occitanie voit ses surfaces et exploitations en AB et en conversion augmenter de 4 % entre 2021 et 2022, Interbio Occitanie, 2022 : https://www.interbio-occitanie.com/content/uploads/2023/08/synthese-regionale-2022-ibo.pdf
[404] RAGT étant l'acronyme de Rouergue Auvergne Gévaudan Tarnais.
[405] Avant que Bovi PC et la CEMAC ne se regroupent avec COBEVIAL et ne forment le groupe CELIA.

qu'il ne faille pas oublier la présence du groupe Bigard via l'abattoir de Castres[406] et son maintien entre autres grâce à l'activité de la filière veau d'Aveyron et du Ségala.

L'Aveyron se différencie ici aussi par la dynamique collective des acteurs agricoles en élevage bovin, jugée plus forte par les acteurs rencontrés lors de l'enquête que pour la partie tarnaise. La densité d'élevage en veau d'Aveyron y est moins dense, avec 109 exploitations contre 373 pour l'Aveyron[407]. Cette moindre présence entraîne des difficultés à s'organiser collectivement, pour la mise en commun de matériel spécifique ou pour les solidarités entre voisins, ou pour des remplacements par exemple. Une éleveuse présente à la limite du département explique ainsi s'être tournée vers une CUMA Aveyronnaise pour le matériel (Entretien n°54). Elle décrit aussi un certain isolement des éleveurs côté tarnais et une plus faible reprise des petites exploitations orientées vers cette production : « *Ici sur la commune, ça va être triste. Y a pas de reprise. Y a pas de reprise, y a pas d'installation de jeune, je sais pas qu'est-ce qu'il va se passer. À 2km d'ici, y a un endroit c'est la bouzigue quoi, c'est les sangliers. Y a plus rien. Tout ce que travaillaient les anciens, des petits champs et tout ça les gens ils en veulent pas. Ils veulent que des grandes parcelles [dans le Tarn] ».* Sur les raisons de la différence de dynamique collective entre les deux départements, une autre éleveuse partage son sentiment d'une difficulté à coopérer : *« l'Aveyron ben déjà ils ont les primes montagnes [rires], non mais après je pense qu'ils sont plus solidaires entre eux que dans le Tarn, j'en suis persuadée. Y a plus cet effet de travail en commun que nous n'avons pas, fin moi je le ressens comme ça, après je sais pas… Mais dans le Tarn c'est pas pareil. Y a pas l'entraide qu'il y a* » (Entretien n°46). La différence d'orientation et de structuration des deux zones a d'autres effets, notamment sur le conseil agricole. Un éleveur partage son ressenti à propos d'un conseil agricole qu'il juge davantage tourné vers le conventionnel en Aveyron que dans le Tarn, et d'une difficulté à être accompagné sur des changements de pratiques en Aveyron, citant l'exemple de son souhait personnel d'être formé sur l'agriculture de conservation (Entretien n°40).

Historiquement, la différence d'orientation agricole et de structuration collective s'explique aussi par la plus grande structuration des filières d'élevage côté aveyronnais, ainsi que l'action de syndicats et figures politiques locales ayant pris une importance nationale dans la seconde moitié du siècle dernier. Ainsi, on peut citer quelques *leaders* syndicaux et politiques issus de l'Aveyron, dont les voix locales ont porté une certaine vision du développement agricole en Aveyron mais aussi à l'échelle du pays : Raymond Lacombe, président de la FNSEA entre 1986 et 1992 et représentant actif du Ségala[408], mais aussi André Cazals et Marcel Bruel, issus de la JAC (Heuillet et Tranier, 2007)[409]. L'une des conséquences est que le syndicat majoritaire demeure important dans le département, tout comme les Jeunes Agriculteurs (JA), syndicat indépendant mais proche de la FDSEA/FNSEA. Elle se traduit par une organisation collective forte et inspirée des syndicats au sein des filières agricoles ; pour le veau d'Aveyron et du Ségala, une partie des éleveurs est active au sein des JA et bien qu'il en soit indépendant, nous faisons le rapprochement entre l'organisation des JA et celle du groupe Jeunes Eleveurs au sein de la filière.

Cependant les dynamiques collectives ne s'expliquent pas que par la localisation ou par l'environnement politique et syndical. Un entretien avec le Point d'Accueil Installation de l'Aveyron nous permet d'appuyer le rôle de l'orientation productive des exploitations dans les dynamiques

[406] Le Tarn possède également des acteurs importants et une structuration locale forte dans le secteur viti-vinicole.
[407] Données IRVA, 2020.
[408] Dont la vision politique et l'adage « Pas de pays sans paysan » sont restés célèbres.
[409] L'Aveyron compte d'autres syndicats agricoles portant des visions politiques différentes, comme la Confédération Paysanne, structurée notamment autour de José Bové à la fin des années 1980 sur les fondations de la Confédération Nationale des Paysans-Travailleurs (Martin, 2000). L'adhésion d'une frange des agriculteurs et la médiatisation des actions de la Confédération Paysanne en Aveyron font de ce syndicat une voix importante et différente de celle du syndicat majoritaire.

d'installation : « *En système bovin viande, on a une baisse entre 2012 et 2020, en 2012 y avait à peu près… On parle d'intention de projet […] donc en 2012 y avait à peu près 28 % de gens qui souhaitaient s'installer en bovin viande en activité principale. En 2020 ils sont plus que 21 %. Et si je vous prends le bovin lait, en bovin lait ils étaient à 14 % en 2012 pour être à 7 % en 2020* » (Entretien n°67). Les difficultés en élevage bovin sont marquées dans les deux départements et se perçoivent dans ces dynamiques d'installation. Elles s'avèrent particulièrement difficiles pour les agriculteurs s'installant hors cadre familial (HCF). Le PAI Aveyron fait le constat d'une augmentation de ces profils[410] dans les nouveaux projets d'installation mais aussi de leur choix de ne pas aller vers des projets de gros élevage et particulièrement d'élevage bovin : *« [En veau d'Aveyron et du Ségala] déjà il n'y a pas beaucoup de candidats, parce que ça fait peur parce qu'il y a du gros capital il faut des bâtiments qui coûtent cher, il faut des animaux qui coûtent cher, du matériel qui coûte cher. Le problème de l'élevage c'est qu'on fait de tout c'est-à-dire qu'on fait pas que de l'herbe, il faut faire de la céréale, il faut être équipé pas comme un céréalier mais presque, faut du matériel de semis du matériel de récolte du matériel de traitement, et à côté de ça il faut tout l'équipement spécifique à l'élevage. […] C'est un peu tout. C'est-à-dire que les animaux il faut s'en occuper, le week-end aussi, après ça on doute et puis si on se plante et ben y a des gros sous en jeu et on n'est pas libres* » (Entretien n°67). La structure des exploitations s'explique aussi par la réorientation vers l'allaitant de nombreuses structures auparavant en bovin lait. Dans les années 1990-2000 ces exploitations se sont agrandies en achetant des terres éloignées, dans le Cantal ou le Tarn, afin d'augmenter leurs quotas de production. À partir de l'abandon des quotas en 2015, la dynamique laitière s'est effondrée en Aveyron et beaucoup d'exploitations sont passées en allaitant ; une grande part d'entre elles sont tout de même restées multisites, avec des terres sur plusieurs communes voire plusieurs départements.

B. Périmètre actuel et caractérisation de la filière veau d'Aveyron et du Ségala

Au-delà de cette présentation de la filière par la localisation de ses principaux acteurs, il nous faut en préciser son périmètre actuel, en termes de production, d'organisation collective ou encore de nature et de dimension des acteurs, éleveurs et acteurs de l'aval.

1. Produit. Une production de qualité importante parmi les SIQO en viande de veau mais discrète au sein de la production nationale

La France est un pays important de production et de consommation de veau, en raison de ses traditions d'élevage et de ses traditions culinaires. En Europe, les Pays-Bas figurent à la première place en termes de production, devant la France puis l'Italie. Pour la consommation, la France est le premier pays européen pour la consommation de viande de veau, où celle-ci constitue la troisième viande rouge la plus consommée[411], devant l'Italie puis la Belgique. Le système de production français, à l'inverse d'autres pays européen, est principalement orienté vers l'autoconsommation, à hauteur de 86 % des volumes produits, bien qu'elle en exporte une part notamment vers l'Espagne et l'Italie, ainsi que des

[410] « On avait une répartition qui était deux tiers un tiers on va dire dans les années 2010, deux tiers cadres un tiers hors cadre, aujourd'hui en 2020 on est 50/50 » (Entretien n°67).
[411] Données IRVA, 2020.

broutards[412]. Il s'agit d'une production importante mais où les SIQO ne représentent qu'une faible part des volumes produits, avec 5 % par rapport au conventionnel. Au sein de ces 5 % de veaux de qualité, le veau d'Aveyron et du Ségala pèse cependant pour la moitié des volumes, soit 2 % de la production nationale totale de veaux[413]. La production en Agriculture Biologique ne représente que 1 % des volumes totaux de veaux[414]. Il n'existe à ce jour pas de production en veau d'Aveyron et du Ségala et en AB, en raison d'une incompatibilité de cahier des charges sur la question de la sortie des veaux à l'extérieur et d'un surcoût probablement très élevé des produits en termes de commercialisation.

L'explication majeure de cette répartition réside dans l'orientation des élevages de veau ainsi que dans les habitudes de consommation de cette viande en France. Il faut distinguer le veau dit de boucherie, veau léger issu des élevages laitiers, le veau sous la mère et le veau laitier ou rosé. L'essentiel des volumes consommés est constitué de ce veau de boucherie[415], vendu jeune et élevé principalement dans des ateliers spécialisés de l'ouest de la France. Seuls 6 % des volumes de veaux désignent des veaux élevés sous la mère, principalement élevés dans le sud-ouest de la France en Aquitaine, Limousin et Occitanie[416]. Le veau de boucherie est considéré comme un produit secondaire de l'industrie laitière, avec des coûts de production moindres que le veau sous la mère ou le veau rosé en raison de leurs conditions d'élevage.

Le veau d'Aveyron et du Ségala représente donc la moitié des volumes de veau sous SIQO en France, mais il s'inscrit dans une diversité de dénominations, de cahiers des charges et donc de critères de production.

[412] Ibid.
[413] Ibid.
[414] Plan de la filière veau française, Interbev, 2017 : https://agriculture.gouv.fr/telecharger/88263?token=5ec75f21431875db15ab82a9e60b30b6
[415] Aussi désigné dans le langage courant sous l'expression de veaux « en batterie », en raison des conditions d'élevage intensives de ces veaux.
[416] Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche Comté, veau, 2019 : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Bourgogne-Franche-Comte/CDA89/Diversification/Animaux/374-Veau-2019.pdf

Tableau 8 - Récapitulatif des différents labels rouges en veau et des spécificités des cahiers des charges à l'échelle nationale

Nom et numéro d'identification du cahier des charges	Points clés du cahier des charges	Nom et numéro d'identification du cahier des charges	Points clés du cahier des charges
Veau d'Aveyron et du Ségala	8 mois d'élevage Lait maternel et complémentation céréales Races à viande pure ou croisées	Veau des Monts du Velay-Forez	Age d'abattage compris entre 105 à 160 jours Lait entier provenant de l'exploitation L'un des deux parents au moins doit être de race à viande
Veau Bretanin	Age maximum 6 mois Lait entier provenant de l'exploitation Races à viande, mixtes, race à viande croisées entre elles, races mixtes croisées entre elles, croisé d'un parent race à viande avec un autre type de race.	Vedell des Pyrénées Catalanes	Abattage entre 8 et 12 mois Sevrage à 5 mois engraissé aux fourrages et mélange de céréales/légumineuses Issu de mère de races Aubrac, Gasconne ou Brune
Veau Limousin élevé sous la mère	Abattage entre 91 et 168 jours Lait maternel, complémentation aliments liquides Veaux de race pure Limousine ou Charolaise. Croisements acceptés (cf annexe)	Rosée des Pyrénées Catalanes	Veaux non sevrés abattage entre 5 et 8 mois Lait maternel et l'herbe des pâturages de montagne Issu de mère de races Aubrac, Gasconne ou Brune
Veau élevé sous la mère	Lait maternel, complémentation aliments liquides Abattage entre 91 et 168 jours Le père doit être de race à viande et la mère de race mixte, à viande ou issue du croisement de ces races.		

In Cambon, 2019

Chacun de ces types de veau donne un type de produit différent : le veau de boucherie et le veau de lait donnent une viande de couleur blanche, le veau rosé lui est plus foncé. Cette différence à son importance puisque la consommation courante du veau est celle de la viande de veau blanche, recherchée pour sa couleur et sa tendreté. La viande plus foncée peut être mal distinguée de la viande bovine, assimilée à celle issue d'un jeune bovin par exemple. En France, seul l'est de la France[417] possède une tradition de consommation de jeunes bovins. Toutefois, la viande rosée de veau d'Aveyron et du Ségala n'est pas du jeune bovin. En effet, les veaux y sont abattus entre 6 et 10 mois, en moyenne à 8 mois, alors que les jeunes bovins sont des mâles non castrés de 10 à 24 mois[418].

La valorisation du veau comme viande blanche a pour origine une tradition de consommation de veau blanc de lait, viande luxueuse demandée en région parisienne dès le XVIIème siècle. Olivier Fanica (2001) le désigne comme une spécialité parisienne : « Les bouchers et les consommateurs parisiens considéraient que la chair du « veau blanc » devait être la plus blanche possible. L'animal était donc

[417] CIRAD, La production de jeunes bovins de boucherie en France : https://revues.cirad.fr/index.php/REMVT/article/download/7902/7896/7903

[418] L'âge d'abattage a posé problème par le passé et entrainé une dérogation pour l'usage du terme « veau » pour la filière veau d'Aveyron et du Ségala, puisqu'en principe en France un veau ne peut être désigné ainsi s'il est âgé de plus de 8 mois. Cette dérogation a été motivée par la possession du label rouge et de l'IGP.

anémique, carencé en fer et l'alimentation qu'il recevait renforçait cette carence. Les veaux les plus blancs recevaient uniquement du lait. On disait d'eux qu'ils étaient « morts de blanc » » (Fanica, 2001). Après modernisation agricole le veau blanc n'est plus le même, il devient le sous-produit de l'industrie laitière. Toujours préférée par les consommateurs, la viande de veau blanche est pourtant issue d'un élevage moins contraignant que le veau d'Aveyron et du Ségala, sur la plupart des critères de production (Tableau 9).

Enfin, la consommation de la viande de veau, tous types de veaux confondus, a tendance à baisser depuis plusieurs années. Entre 2021 et 2022, les achats de viande de veau ont ainsi baissé de 15,4 %. Elle est considérée comme une viande onéreuse à laquelle les consommateurs préfèrent souvent la volaille, meilleur marché (16,7 euros le kilo de veau en moyenne contre 8,20 pour du poulet en 2022)[419], dans un contexte global d'inflation[420]. La déconsommation de veau est aussi causée par l'image d'un produit vieillissant, associé à une consommation saisonnière plutôt hivernale et à une cuisine à l'ancienne. Un responsable commercial du site Bigard Castres explique ainsi la réflexion nécessaire, entre autres autour de l'innovation produit, afin de bien valoriser l'intégralité des morceaux du veau d'Aveyron et du Ségala, et ce toute l'année. Il évoque ici l'engouement des consommateurs pour les pièces type steak haché, au détriment des morceaux à mijoter : « *Mais il y a quand même un gros problème, c'est que c'est une perte de valeur, c'est-à-dire qu'on arrive pas à vendre un steak haché le prix d'un filet de veau par exemple. On peut pas vendre du steak haché à plus de vingt euros le kilo quoi. […] C'est super compliqué parce que commencer à hacher des veaux entiers c'est une perte d'argent* » (Entretien n°56).

Autre caractéristique importante de cette production qui va déterminer grandement sa rentabilité, c'est qu'elle est conduite selon les critères des cahiers des charges du label rouge et de l'IGP sur les exploitations, mais que seule une part des veaux conformes au cahier des charges, dits « labellisables », vont être effectivement labellisés et vendus sur ce marché spécifique. L'écart entre le volume produit et le volume labellisé, déterminé en fonction de la demande, entraîne une perte de potentiel de valorisation économique pour les éleveurs. Ainsi en 2019, 24 400 veaux sont déclarés par les éleveurs à l'IRVA comme conformes aux cahiers des charges, 16 861 sont effectivement labellisés[421].

[419] Cette préférence pour la volaille se fait au détriment de la viande bovine, dont la viande de veau et de la viande d'agneau.
[420] Synthèse conjoncturelle – la consommation de viande en France en 2022, Agreste et FranceAgriMer : https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/SynCsm23412/consyn412202307-ConsoViande.pdf
[421] IRVA, 2020

Tableau 9 - Comparaison des principales caractéristiques de l'élevage de veau de boucherie et de veau d'Aveyron et du Ségala

Caractéristiques	Veau de boucherie	Veau d'Aveyron et du Ségala
Taille des fermes	Ferme d'engraissement de 300 places en moyenne	Exploitations petites ou moyennes, 60 mères en moyenne par exploitation
Lieu de naissance	Nés sur différentes fermes et regroupés sur la ferme d'engraissement	Né et élevé à la ferme
Race	Race laitière	Race à viande
Alimentation	Lait en poudre, aliment grossier ou aliments solides	Lait maternel au pis, foin, fourrages céréales
Conditions d'élevage	Elevage en box collectif sur caillebotis	Elevage en groupe sur paille au contact de leur mères, critères minimaux pour les bâtiments (lumineux avec éclairage naturel)
Transport des animaux	Pas de normes précises	200 km ou 5 h maximum de transport entre l'élevage et l'abattage

IRVA, 2020

En synthèse, d'après les cahiers des charges IGP et label rouge encadrant sa production, le veau d'Aveyron correspond à un ensemble de critères d'élevage mais aussi d'aspect et de qualité des produits.

Deux cahiers des charges label rouge fixent les conditions de reconnaissance des produits issus de ce veau comme étant de qualité supérieure. Il s'agit d'un côté d'un cahier des charges pour la viande fraîche et les abats, de l'autre d'un cahier des charges pour les produits transformés (haché, paupiette, crépinette, saucisse) et surgelés (haché, grenadin, escalope, sauté, paupiette). Ces deux cahiers des charges sont complétés par celui de l'IGP.

Les points essentiels de ces trois cahiers des charges pour la production sont les suivants[422] :

- Le veau d'Aveyron et du Ségala est un veau fermier né et élevé sur la ferme, sur paille.
- Il est allaité par sa mère à raison de deux tétées par jour de sa naissance jusqu'au départ de la ferme et reçoit une complémentation en céréales (foin et aliment).
- L'utilisation de poudre de lait et d'ensilage est interdit pour nourrir les veaux.

[422] Cahier des charges du veau d'Aveyron et du Ségala et IRVA, 2020.

- Il est issu de races aux qualités bouchères, principalement de Limousine et de Blonde d'Aquitaine[423].
- Il doit être élevé dans des conditions de logement suffisantes, c'est-à-dire dans une étable paillée, spacieuse et lumineuse, dans un box collectif et au contact de sa mère plusieurs fois par jour. L'attache des veaux est interdite.

Pour l'abattage, des critères spécifiques sont également précisés :

- Le veau doit être abattu à un âge compris entre 6 et 10 mois.
- L'abattage doit avoir lieu le jour du départ de la ferme ou le lendemain matin au plus tard.
- Le poids des veaux doit être compris entre 190 et 270 kg carcasse pour les mâles et entre 170 et 250 kg carcasse pour les femelles.
- Les carcasses doivent correspondre à une conformation minimale évaluée en abattoir selon le système de classification EUROP et obtenir la lettre E, U ou R, avec un état d'engraissement suffisant de 2, 3 ou 4.
- La viande issue de ce veau doit être de couleur rosée, témoin de son alimentation et de son mode d'élevage particuliers, et son pH inférieur à 6.

Enfin il précise un ensemble de critères et de règles applicables pour assurer la traçabilité des animaux et des produits, pour leur étiquetage, pour l'utilisation de la communication des labels et pour la bonne conduite des contrôles.

À ces critères communs minimaux s'ajoutent des exigences spécifiques à chacune des filières de commercialisation au sein même de la filière veau d'Aveyron et du Ségala. En fonction des besoins des acteurs de l'aval, des marchés et des exigences collectives, ces sous-filières choisissent par exemple de restreindre la fourchette de poids acceptable ou d'élever le niveau de conformation minimal. Au sein de la filière, il est donc important de s'intéresser à la fois aux dynamiques collectives et aux outils mis en place pour l'intégralité de la filière, mais aussi à chacune de ces sous-filières. Nous désignerons ces filières sous l'expression « filières de commercialisation » pour les différencier de la filière veau d'Aveyron et du Ségala dans son ensemble, puisqu'elles sont structurées autour de marchés différents qui leur sont spécifiques.

2. *Acteurs et flux. Organisation collective, filières de commercialisation et exploitation agricole moyenne*

L'IRVA assure un double rôle, celui d'ODG et celui d'interprofession pour l'ensemble de la filière. À ce titre, ses missions sont multiples mais peuvent se résumer de deux façons. D'une part elle assure l'ensemble de la gestion des SIQO, d'autre part elle s'occupe de la représentation et de la coordination des acteurs de la filière en appliquant ses orientations stratégiques, définies en conseil d'administration. Ses quatre missions principales sont la gestion de la dénomination « veau d'Aveyron et du Ségala », le suivi des audits et des contrôles, la communication collective et enfin la recherche et le développement. La gestion de la dénomination implique la mise à jour et la diffusion des cahiers des charges, la veille et la mise en œuvre de procédures si nécessaire pour la protection de l'usage de la dénomination en cas de fraude, abus ou détournement, et enfin l'accompagnement pour l'adhésion des acteurs à la démarche. L'audit et le contrôle se déclinent en actions de suivi technique des

[423] L'utilisation de races aux qualités bouchères est obligatoire pour le bon développement musculaire des animaux et donc la bonne conformation des veaux mais le choix pour les éleveurs ne se limite pas à ces deux races. L'un des éleveurs rencontrés a par exemple un cheptel constitué de vaches Salers.

élevages, d'audits internes en coopération avec l'organisme de contrôle externe Qualisud, ainsi que de référencement et de délivrance d'agrément pour les fournisseurs et fabricants d'aliment de la filière. Sur le volet de la communication, l'IRVA décline des interventions et la diffusion de matériel en point de ventes, l'organisation d'événements, la diffusion de communication en ligne, des interventions dans les médias traditionnels et enfin le déploiement d'actions sur le territoire (organisation d'expositions, de visites à la ferme, etc.). La recherche et le développement est un domaine plus évolutif en fonction des enjeux du moment mais se décline en animation de collectifs de travail au sein de la filière, en appui technique et accompagnement des acteurs, en formation et en diffusion d'outils. L'ensemble de ces actions est défini à la fois par les obligations liées à la fonction d'ODG et structuré par les orientations stratégiques du conseil d'administration de l'IRVA. Celui-ci réunit les administrateurs de la filière disposant d'un droit de vote, notamment pour élire la présidence de l'IRVA. Elle est aujourd'hui assurée par Pierre Cabrit, éleveur présent dans le collectif à l'époque de la structuration de l'IRVA aux côtés d'autres pionniers comme Pierre Bastide et Daniel Carrié, prenant la suite en 2015 de Patrick Mouysset, décédé soudainement.

Grâce au fonctionnement de la filière, l'IRVA gère des dispositifs spécifiques supplémentaires aux outils propres aux SIQO. Le conseil d'administration vote donc une grille des prix minimum pour le paiement des veaux selon leur poids, afin d'assurer un prix plancher à tous les éleveurs selon la qualité des carcasses, accompagné d'une prime pour les veaux vendus avant l'âge de 8 mois. La filière a aussi créé de cette manière une grille d'évaluation de la qualité de l'environnement des exploitations additionnelle au cahier des charges. Ce système de production et d'organisation collective permet à la filière de valoriser ses veaux à des prix supérieurs par rapport aux broutards, production possédant les conditions de production les plus proches de celles du veau d'Aveyron et du Ségala. Ponctuellement, le prix du VAS et du broutard sur les foires peut se rapprocher, voire devenir inférieur, mais dans le temps il est toujours supérieur. Pour le même type d'animaux vendus soit en broutard soit en VAS, l'IRVA indique ainsi une différence de prix allant d'une cinquantaine d'euros à plus de 200 euros. Depuis 2014, le VAS se vend ainsi en moyenne 5,6 euros du kilogramme équivalent carcasse, pour des veaux pesant en moyenne 223,51 kilogrammes équivalent carcasse, soit un peu moins de 1 300 euros par veau en 2018[424]. Si les SIQO semblent protecteurs dans le temps, avec une grille des prix stable jusqu'en 2020, la situation actuelle est en revanche tout autre. Confrontée à une crise importante, les prix moyens pour le VAS se sont effondrés d'environ deux euros par kg équivalent carcasse, soit une perte de valorisation d'environ 500 euros par animal[425].

Figure 44 - Comparatif de l'évolution du prix de vente moyen annuel des veaux labels par kg carcasse

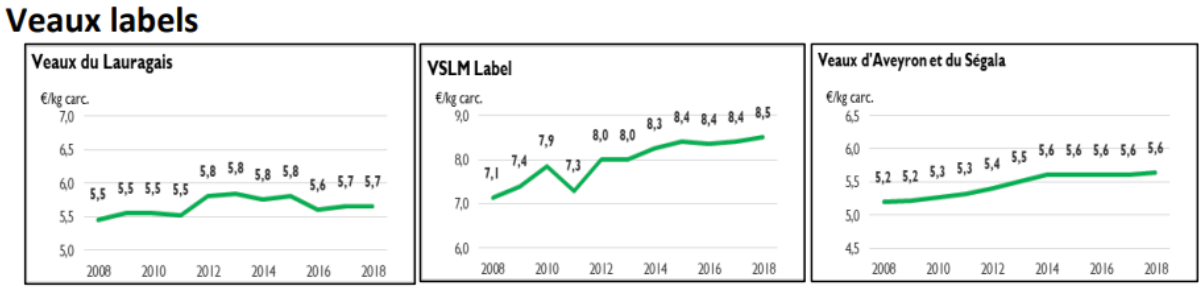

Idele (2018), Systèmes bovins viande d'Occitanie, actualisation des cas-types

[424] IRVA, 2020.

[425] La Dépêche du Midi, 2022 : https://www.ladepeche.fr/2022/10/13/veau-daveyron-les-eleveurs-en-difficulte-10733042.php

Dans le détail, les situations économiques peuvent être très contrastées entre deux exploitations, en fonction notamment de ses débouchés, de son appartenance à telle ou telle filière de commercialisation. C'est ici une des particularités de la filière veau d'Aveyron et du Ségala. La filière dans son ensemble possède une diversité de débouchés, mais elle est surtout fortement structurée en fonction de ces débouchés. Il existe donc en son sein plusieurs filières, caractérisées par des OP, des acteurs de l'abattage et de commercialisation différents, mais aussi par une sorte d'esprit de filière particulier à chacune d'entre elles.

Les deux principales filières de commercialisation en termes de volumes de veaux labellisés sont celles de la SA4R et de la coopérative Unicor. La SA4R, acronyme pour « Responsabilité, Régularité, Rigueur, Réussir », rassemble 300 éleveurs de la filière. L'originalité de ce collectif est d'avoir structuré non pas une coopérative mais une société anonyme, sans salarié au départ, et dont la moitié des éleveurs sont actionnaires. Elle leur permet de construire des partenariats avec des acteurs de l'aval pour la commercialisation, historiquement l'abatteur Bigard et le groupe Auchan. 137 éleveurs font partie d'Unicor[426], groupe coopératif travaillant historiquement avec l'abatteur Arcadie Sud-Ouest à Rodez jusqu'à sa faillite et commercialisant une part importante de ses volumes de VAS via Picard Surgelés. Sur 16 000 à 17 000 veaux produits par an, environ 11 000 correspondent à la filière de la SA4R et 3 500 à celle de la coopérative Unicor. Derrière ces deux filières se trouve un acheteur indépendant, la SARL Sudriès appartenant à Gérard Sudriès, commercialisant autour de 1 000 veaux par an. Il existe ensuite un ensemble d'autres filières (Figure 45) écoulant des volumes plus modestes, autour de la SARL Jean Cadars ou de la petite coopérative d'éleveurs Les fermiers du Bas-Rouergue. Parmi les plus petits volumes, le magasin Hyper Frais 81 travaille avec un carnet d'adresses de 5 ou 6 éleveurs, leur achetant à la demande selon ses besoins du moment (Entretien n°10).

Figure 45 - Filières de commercialisation du veau d'Aveyron et du Ségala classées en fonction des volumes

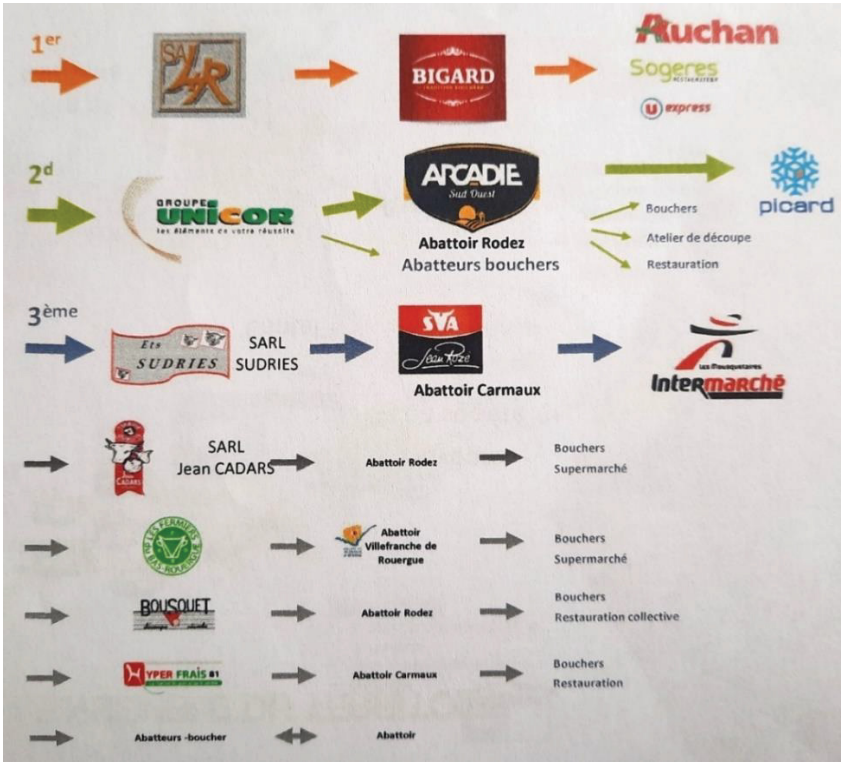

IRVA, 2015

[426] Désormais Natera.

Les débouchés des différentes filières changent dans le temps et tendent aujourd'hui à se renouveler, le schéma ci-dessus ne présente qu'une photographie à un moment précis. En effet, les acteurs les plus importants en volume sont en constante recherche de sécurisation des débouchés existants et de nouveaux débouchés pour compenser les baisses potentielles sur certains de leurs marchés. Depuis quelques années la vente directe tend également à se développer, bien qu'à la marge. De plus, l'effet de concentration des structures de l'aval concerne aussi la filière VAS, accéléré par la faillite du groupe Arcadie Sud-Ouest en 2020. À la suite de cette faillite, ses sites d'abattage ont été repris par Unicor et le groupe Bigard. Localement, cela se traduit par une reprise de « Ruthènes Viande », l'outil de découpe adossé à l'abattoir de Rodez et par l'intégration du négociant Cadars au sein du groupe Unicor.

En termes de commercialisation, cette diversité dans la structuration se traduit par une diversité de types de points de vente. Les volumes de production sont écoulés via 49 bouchers traditionnels dont une part de bouchers-abatteurs achetant les animaux sur pied, 245 points de vente en GMS[427], 973 points de vente surgelés appartenant à Picard Surgelés, ainsi que par le e-commerce[428] et la vente directe dans une moindre mesure. Cette dernière se développe depuis peu de temps, encadrée de manière collective par l'IRVA et par les filières de commercialisation. Considérée jusqu'alors comme une voie concurrente de la démarche collective, elle n'avait pas été investie par les principaux acteurs de la filière. Il est aussi important de noter que de nouveaux débouchés apparaissent dans le temps, afin de répondre à un besoin de diversification des circuits ou encore pour pallier la diminution de volumes achetés par certains acteurs.

Les éleveurs quant à eux choisissent leur filière de commercialisation en fonction de plusieurs critères et contraintes. Tout d'abord, la localisation est l'un des facteurs d'explication puisque toutes les filières ne sont pas présentes partout, mais aussi parce que localement elles peuvent être très structurantes. La proximité avec un centre d'allotement ou un abattoir peut par exemple être déterminant. La trajectoire de l'exploitation est aussi importante, en raison de l'engagement dans une filière par la génération précédente, ou en raison d'une déception avec une filière entraînant un changement de stratégie.

Derrière cela se joue l'adhésion à un modèle véhiculé par les filières, jugé par les éleveurs comme plus ou moins collectif, permettant plus ou moins d'indépendance, reflétant ou non certaines valeurs, etc. Ce sont autant de motivations ou de freins pour rejoindre telle ou telle filière. Des éleveurs rejettent par exemple le modèle de l'apport total auprès d'une structure comme la SA4R, modèle qui leur impose de livrer leurs veaux labellisés dans leur intégralité mais aussi les autres animaux produits. Il faut aussi que la filière soit en capacité d'accueillir un nouvel éleveur, c'est-à-dire capable de lui prendre suffisamment de veaux labellisés et de les commercialiser, ce qui suppose qu'elle ait besoin d'augmenter ses volumes d'offre. Le taux de labellisation peut être un motif de difficulté au sein d'une filière, pour les éleveurs ne parvenant pas à vendre suffisamment de veaux via leur filière. Avant d'aborder plus longuement les enjeux liés à ces différentes filières dans les sous-parties suivantes, nous pouvons distinguer trois modèles existant au sein de la filière VAS. Tout d'abord, la SA4R et ses partenaires constitue un collectif important avec une identité forte et une stratégie de commercialisation propre. Puis se distingue un modèle coopératif, principalement autour du groupe Unicor, mais aussi des Fermiers du Bas Rouergue, selon des modalités différentes en raison de la taille de la structure. Enfin, un ensemble de négociants et de bouchers abatteurs achètent les animaux aux

[427] En 2020, il s'agissait de 133 magasins Auchan, 43 Simply, 31 Intermarché, 14 Carrefour, 13 Système U, 5 Atac, 2 Casino, 3 Leclerc et 1 Leader Price (IRVA).

[428] L'IRVA recense la vente en ligne via le site internet d'Auchan, Côte2boeuf, le goût du bœuf et maison de l'Aveyron (2020). Ce type de commercialisation tend aujourd'hui à se développer, via d'autres sites et plateformes.

éleveurs. Des éleveurs diversifient leurs ventes de VAS sur plusieurs débouchés, par stratégie d'indépendance, par habitude et tradition de la vente sur les foires, pour limiter les risques, pour optimiser ou par opportunisme selon le contexte.

Enfin, le veau d'Aveyron et du Ségala est aussi un système d'élevage particulier[429]. Les 747 éleveurs de la filière sont répartis sur 491 exploitations en 2020, dont la majorité sont situées dans l'Aveyron et le Tarn. Malgré les différences de type d'exploitation évoquées plus haut, notamment entre les deux départements, elles sont en moyenne des exploitations familiales de petite taille ou de taille moyenne. Pour en faire un rapide portrait, l'exploitation moyenne possède 70 ha de SAU, 50 % des exploitations possèdent moins de 80 ha. Ramené à l'individu, cela correspond à une moyenne de 52 ha par associé. Le système veau d'Aveyron et du Ségala se caractérise par une optimisation de ces petites surfaces, avec un chargement à l'hectare d'environ 1,5 Unité Gros Bovin (UGB), pour des troupeaux de 61 vaches. 50 % des éleveurs possèdent moins de 70 vaches et chaque associé possède en moyenne 46 vaches. Ces exploitations agricoles ont en moyenne 1,5 Unité de Travail Humain (UTH) par exploitation, 64 % d'entre elles n'ont qu'un seul associé et 32 % sont structurées en GAEC. Du fait des conditions de production, ces exploitations possèdent un ou plusieurs bâtiments, des surfaces de prairie et des surfaces pour la production céréalière. Ces dimensions d'exploitation et de cheptel s'expliquent à la fois par les petites surfaces fragmentées du Ségala, par la quantité de main d'œuvre nécessaire pour la production et par le caractère traditionnel de ce type d'élevage. En termes de volumes, les éleveurs déclarent en moyenne 50 veaux « labellisables » par an à l'IRVA, dont 59 % seront effectivement labellisés et vendus comme VAS[430]. L'essentiel des éleveurs rencontrés se situent autour de ces moyennes, sur des exploitations plutôt représentatives du système veau d'Aveyron et du Ségala. Au-delà des moyennes, il existe de petites exploitations (Entretien n°50) ou bien des exploitations où l'atelier bovin ne constitue qu'une part marginale de l'activité (Entretien n°57), mais aussi quelques grands GAEC (Entretien n°47 et entretien n°51).

C. Eléments socio-historiques, à l'origine de la structuration de la filière, un produit traditionnel emblématique du développement agricole du Ségala aveyronnais

1. Origine et histoire du produit, liée à l'Histoire de l'agriculture et au développement agricole sur le territoire

Jusqu'au milieu du XIXème siècle, le Ségala est un territoire pauvre et en difficulté d'un point de vue agricole, bien que densément peuplé. Il connaît pourtant ensuite un développement singulier : « le Ségala aveyronnais est souvent désigné comme un modèle de la région dynamique, entreprenante : on le compare à la Bretagne, on évoque un miracle » (Lablanquie, 1992). Pour comprendre cette singularité, il faut revenir sur les grandes étapes du développement agricole aveyronnais. Celui-ci éclaire les dynamiques toujours à l'œuvre sur le territoire, de la spécificité des exploitations agricoles jusqu'à la persistance d'une forte organisation collective. Le Ségala a connu des progrès agronomiques successifs, à partir de la progression de l'élevage au XIXème (Albenque, 1931), puis de la culture de la

[429] Toutes les données de ce paragraphe proviennent de l'IRVA et datent de 2020.

[430] Sur ce taux de labellisation par rapport aux volumes déclarés à l'IRVA, l'écart peut varier de manière significative, selon les exploitations et selon le dynamisme des débouchés des différentes filières de commercialisation. Certaines exploitations peuvent ne labelliser qu'un seul veau par an, voire aucun certaines années.

pomme de terre dans les années 1950, et enfin au travers des transformations rapides survenues après la seconde guerre mondiale dans un moment de modernisation. Cette modernisation est portée par des acteurs locaux, traduisant une volonté professionnelle et politique locale de moderniser tout en maintenant des actifs au pays (Lablanquie, 1992). Le modèle agricole s'intensifie, et malgré la dynamique d'exode rural, de jeunes agriculteurs continuent de s'installer. L'Aveyron devient le premier bassin laitier du Sud-Ouest, et connaît une période de fort développement pour les ovins lait à partir des années 1950 (Lablanquie, 1992).

Ces deux spécialisations sont le résultat de processus longs amorcés au XIXème siècle. L'Aveyron connaît d'abord une dynamique de spécialisation en élevage des exploitations agricoles, se traduisant dans le paysage par la création de prairies artificielles, par une augmentation des surfaces en herbe. Cette spécialisation est soutenue par la création de nouvelles voies de communication et sous l'influence du développement industriel de Roquefort. L'économie rurale se transforme alors que routes et chemins de fer permettent à Roquefort d'agrandir son rayon de collecte, ainsi que la multiplication de laiteries au plus proche des lieux de production (Albenque, 1931). Il existe déjà un élevage bovin développé, de complémentarité entre l'Aveyron et le plateau de l'Aubrac, où les agriculteurs mettent leurs animaux en estive, facteur du développement du fromage Laguiole. Mais dans le Ségala la situation est différente, les éleveurs choisissent d'y avoir de plus petits troupeaux, qu'ils gardent toute l'année, sans pratique de l'estive, pour la production de veaux de boucherie à destination d'acheteurs du Languedoc (Albenque, 1931). Dès cette période, le territoire est maillé de nombreuses foires[431] pour le commerce des bovins et des bouchers-négociants viennent acheter des veaux gras sur pied dans les exploitations (Albenque, 1931). Ces premiers éléments sont les racines du développement de l'élevage dans le département, mais aussi de la juxtaposition d'un bassin ovin laitier dans l'est et le sud-est, avec un bassin bovin laitier plus à l'ouest et au nord. Ils donnent aussi à voir les dynamiques à l'origine de la spécialisation des élevages du Ségala dans la production de veau et de leur taille plutôt modeste.

> « La zone concernée a de tout temps été une zone d'élevage de veaux de boucherie. De nombreuses exploitations très morcelées (moyenne de 20 hectares en 1960) ont un troupeau à effectif faible (10 à 15 têtes). Cette activité est restée très présente, la taille des exploitations s'est sensiblement accrue (35 ha en moyenne) ainsi que l'effectif moyen du cheptel qui est aujourd'hui de 40 vaches. La production, actuellement de 20 000 veaux (1993), doit atteindre 40 000 veaux sous démarche qualité dans les cinq années à venir. »[432]

En plus de la spécialisation en élevage, l'Aveyron connaît un développement agricole singulier sur deux grandes périodes, d'abord entre le début du XXème et les années 1940, où sont posées les bases de la « puissante construction professionnelle » d'aujourd'hui, puis après la Seconde Guerre mondiale (Sérieys, 1989). L'auteur revient sur ce qu'il qualifie comme « la longue marche de l'agriculture aveyronnaise », dont nous restituons ici les principales étapes. Entre 1900 et 1917, deux courants syndicaux se développent sur le territoire, qui connaît une première modernisation agricole et où des figures locales émergent. Entre 1914 et 1918, il perd une grande partie de sa population agricole à cause de la Première Guerre mondiale[433] ; sur un plan agricole, le premier abattoir voit le jour, des leaders locaux s'affirment, le progrès technique se poursuit et les organisations professionnelles se développent. La période entre 1920 et 1940 est celle de réorganisations et d'oppositions syndicales,

[431] Les veaux se vendent sur les foires de Villefranche-de-Rouergue, de Naucelle et Laissac, de Rignac, Baraqueville, Cassagnes-Bégonhès, Rieupeyroux ou de La Salvetat-Peyralès (Heuillet et Tranier, 2007).
[432] Cahier des charges de l'IGP veau d'Aveyron et du Ségala.
[433] 80 000 hommes de l'Aveyron sont incorporés, 15 000 meurent dont 10 000 agriculteurs (Sérieys, 1989).

mais aussi celle du développement des coopératives. La Seconde Guerre mondiale est un tournant, symbolisé par la transformation de la coopérative RAGT en Société Anonyme (SA), en rupture avec la corporation paysanne de Vichy. Les années 1940 sont aussi une période de crise agricole et technique, avant la modernisation des années 1950, portée entre autres par le recours au crédit agricole. C'est durant les décennies 1950 et 1960 que sont posés les jalons les plus déterminants du modèle agricole actuel. L'entraide se développe, au travers des CUMA et des GAEC. Des leaders politiques issus des organisations professionnelles et syndicales agricoles s'imposent à toute les échelles, y compris nationale. Le paysage professionnel et syndical actuel se met en place et une forme d'unité professionnelle voit le jour dans le département, les querelles politiques s'affaiblissent (Sérieys, 1989). Les veaux issus de l'Aveyron trouvent un important débouché dans le Sud-Est de la France, particulièrement à partir de la mise en place du transport isotherme entre Rodez et Marseille ; 35 000 veaux sont ainsi vendus hors du département en 1950 (Heuillet et Tranier, 2007).

Dans les années 1960, le syndicalisme agricole porte la spécialisation en bovin lait du département ; indirectement l'industrie laitière s'établit, ainsi que l'organisation nécessaire aux filières animales avec la création du futur puissant groupe agroalimentaire Centre-Sud avec l'appui des coopératives (Sérieys, 1989). Finalement, après la modernisation et avant les quotas laitiers, le Ségala a connu un « emballement productiviste », entre bovins laits et porcs à l'Ouest, ovins à l'Est et au Sud-Est, passant d'une sous-production structurelle à un état de surproduction, avant de s'essouffler à la fin des années 1980 (Clouet et al., 1986).

Au cœur du département, le Ségala se distingue. Après une période d'exode rural jusqu'au milieu des années 1970, le Ségala est marqué par un développement rural important, connecté à des pôles urbains industrialisés. C'est toutefois un Ségala à deux vitesses, entre le centre des plaines et des villes, traversé par un réseau de routes, dans l'aire d'attractivité de Rodez, et le sud des monts traversé par des routes secondaires, marqué par les reliefs sur la rive gauche du Viaur, avec des territoires dont l'isolement est semblable aux territoires du Lévezou, des monts de Lacaune et de la montagne noire (Clouet *et al*., 1986). Les auteurs caractérisent le modèle agricole du Ségala dans les années 1980, comme un exemple inhabituel de fort développement pour une région de moyenne montagne. Le paysage du Ségala est très marqué par l'activité agricole. Le bocage est dense et la pression foncière forte, exprimée par un prix de l'hectare labourable très haut, exceptionnel pour une zone de montagne (Clouet *et al.*, 1986). S'y localisent des petites exploitations de moins de 30 ha, même si des exploitations de plus de 50 ha existent dans l'Est et dans le Sud. Comme le reste du département, le territoire connaît une perte en nombre d'actifs agricoles mais peu de perte d'exploitations, situation rare en moyenne montagne à cette période. L'Aveyron est presqu'exclusivement orienté en production bovine et ovine, même si des cultures anciennes comme la pomme de terre se maintiennent. Le territoire est aussi marqué par une absence d'industrie, en dehors de l'industrie agroalimentaire : un pôle industriel autour du lait de vache et de la ville de Rodez, un pôle industriel autour du lait de brebis et du village de Roquefort (Clouet *et al*., 1986).

Un tournant est pris à partir de 1984 avec la mise en place des quotas laitiers. Ils ont pour conséquence une réelle dépopulation familiale agricole (Lablanquie, 1992). Malgré cela, les installations de jeunes agriculteurs se maintiennent et le département reste dynamique, amortissant en partie la crise des quotas laitiers[434]. L'auteur souligne aussi que c'est à cette période que sont construits bon nombre de nombreux bâtiments pour l'élevage allaitant et ovin lait. La réorientation de la production se perçoit dans le paysage et dans la structuration des exploitations agricoles. Cet élément explique en partie la

[434] Parce que situé en zone de montagne et qu'il y a beaucoup de jeunes agriculteurs, le département obtient plus de quotas grâce à la qualification d'une grande partie des éleveurs du territoire comme « livreurs prioritaires ». Il reste toutefois touché par la crise laitière (Lablanquie, 1992).

place prise par l'élevage bovin allaitant. Il fournit une production diversifiée d'animaux, dont le veau d'Aveyron et du Ségala. Les produits issus de l'élevage bovin allaitant sont les productions qui rapportent le plus de valeur dans la zone. Le veau d'Aveyron et du Ségala se développe donc dans le sillage de la mise en place des quotas laitiers, alors que la production avait été délaissée jusqu'aux années 1980 : « le renouveau en quelque sorte inespéré, de ce produit spécifique du Ségala aveyronnais et tarnais s'explique à la fois par la recherche d'une diversification en réponse aux effets des quotas laitiers, par les efforts d'amélioration de la qualité (progrès génétiques, conditions d'élevage), par l'avancée vers une reconnaissance de la spécificité de ce produit et de sa liaison avec le terroir et, enfin, par la permanence d'un marché d'exportation (80 % de la production part en Italie) qui continue à bien valoriser les animaux » (Lablanquie, 1992).

> « Dès le XIXème siècle cette production, outre les marchés régionaux, intéresse les consommateurs du Sud-Est de la France et de la Région Parisienne. Depuis 1950 environ, cette réputation particulière a valu au "Veau d'Aveyron et du Ségala" la conquête de marchés à l'export. Il est ainsi très prisé dans les zones riches de l'Italie (Piémont, Ligurie, Toscane) et en Espagne (Catalogne).[435] »

Le Ségala se distingue par un modèle agricole singulier, différent d'autres territoires d'élevage après la modernisation agricole :

- Un modèle fondé notamment sur les ray-grass et l'utilisation d'intrants, mais aussi autour de la recherche de son amélioration pour l'économie d'utilisation de ces intrants.
- La forte pression foncière sur le territoire explique les petites surfaces et l'intensification de la production sur ces surfaces ; la valorisation supérieure des animaux et la taille des exploitations explique la taille modeste des troupeaux bovins allaitants.
- Les exploitations sont structurées autour de la recherche de valeur ajoutée, par la transformation en laitier ou encore pour les productions de palmipèdes gras, ou encore la diversification des produits, notamment en petits fruits à destination du Tarn.
- La mécanisation passe souvent par le collectif et des achats en CUMA.
- Les revenus agricoles y sont plus faibles qu'ailleurs et pourtant, les exploitations y sont plus robustes, plus rarement en grande difficulté financière qu'ailleurs, maîtrisant leur endettement (Lablanquie, 1992).

Comme évoqué plus tôt, le rôle du syndicalisme et des figures politiques locales dans ce développement particulier a été important. Depuis les années 1950, beaucoup de jeunes issus de la JAC ont pour projet de maintenir les actifs sur le territoire. Leur vision politique est que la modernisation des exploitations et leur transformation en entreprises viables permettraient ce maintien ; pourvu que les acteurs agricoles s'organisent collectivement et s'appuient sur des structures d'encadrement efficaces (Lablanquie, 1992). L'auteur évoque ici le rôle des structures administratives et des organisations professionnelles, notamment de l'appui de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron dans le soutien au développement agricole. Sur le territoire l'aval des filières a aussi un poids important, mais est alors possédé par des acteurs aveyronnais : entreprises coopératives ou privées installées sur le territoire, marchés aux bestiaux, abattoir, maintien des foires, nombreux opérateurs de transformation (Lablanquie, 1992). Cependant, depuis le début des années 1990, la logique de concentration des acteurs de l'aval et l'éloignement des centres décisionnels de ces structures s'accélère et les acteurs locaux perdent en partie la main sur l'aval.

[435] Cahier des charges de l'IGP veau d'Aveyron et du Ségala.

Les caractéristiques atypiques du développement agricole du Ségala se distinguent toujours, notamment dans la structuration des filières et des exploitations agricoles, mais aussi dans le jeune âge des éleveurs au moment de la structuration en filière de qualité :

> « Aujourd'hui, cette production toujours artisanale (troupeaux de 40 vaches en moyenne) affirme son dynamisme (moyenne d'âge des producteurs de 40 ans) notamment par l'importance des ventes à l'export. Des échanges commerciaux directs sont effectués toutes les semaines entre les éleveurs, leurs groupements et les grossistes distributeurs étrangers ou français. L'appellation "Veau d'Aveyron et du Ségala" est reconnue dans sa spécificité par les acheteurs. »

Les pratiques, comme celle de la tétée des veaux matin et soir, sont héritées d'une tradition d'élevage propre à ces petites surfaces et à ces exploitations de taille modeste : « Jusqu'à l'âge de six à dix mois, les veaux lourds restent à l'étable tandis que leurs mères sont dans le pré. Matin et soir, à douze heures d'intervalle, elles les rejoignent et les font téter. Un type d'élevage imposé par l'environnement car la ferme n'avait pas suffisamment de pâture pour nourrir tout le petit troupeau » (Heuillet et Tranier, 2007).

2. Structuration d'une filière de qualité

Avant d'obtenir les labels actuels, le veau d'Aveyron et du Ségala est un élevage traditionnel de veaux lourds. Fin XIXème, il est d'abord destiné à l'autoconsommation, puis à ses premiers marchés français, à Paris, à Lyon et Saint-Etienne, dans le Sud-Est de la France. Les marchés à l'export prennent de l'importance, vers le marché italien pour des consommateurs en demande de veaux type piémontais et vers l'Espagne.

Dans les années 1980, une crise frappe la filière : crise sur le marché italien en raison d'une hétérogénéité des produits envoyés à l'export ; tentés par un marché porteur, par des pratiques d'élevage moins coûteuses et en raison de pratiques commerciales frauduleuses, des broutards sont exportés sous le nom de veaux et la qualité globale des animaux baisse (Heuillet et Tranier, 2007). À ce moment et à l'occasion d'un constat sur place en Italie de pratiques frauduleuses dans l'export des animaux, les éleveurs prennent conscience du problème. Afin de garantir une qualité homogène et conforme à la demande du marché italien, quelques éleveurs pionniers[436] font le choix de s'organiser, de protéger et d'identifier le produit ainsi que son mode d'élevage traditionnel (Entretien n°10).

La création d'un collectif autour de la qualification des élevages et d'un produit, trouve un premier achèvement dans la création de l'IRVA en 1989, réunissant alors autour de 300 éleveurs sous la présidence de Daniel Carrié et la direction de Georges Mazenc, puis dans l'obtention du label rouge en 1994 et l'IGP en 1996. La création de l'IRVA vise à rassembler et organiser les acteurs, définir des règles communes de production consignées dans un cahier des charges et dépôt d'une marque, avant la demande des SIQO. Ainsi ces veaux destinés en majorité à l'export et aux foires sont identifiés par une boucle verte à partir de 1991, assurant une première forme de traçabilité. L'obtention du label rouge permet de protéger et de mettre en avant ce veau rosé, mais n'entraîne pas de valorisation économique supplémentaire dans un premier temps puisqu'elle intervient en 1994 à un moment de

[436] Notamment les éleveurs George Valayé et Daniel Carrié, accompagnés du technicien de la chambre d'agriculture Patrick Gaubert font le déplacement en Italie, ils sont ensuite rejoints par d'autres éleveurs, Gérard Lacassagne, Christian Déléris, Patrick Massié, Bernard Cazals, Pierre Bastide ou encore Georges Mazenc (Heuillet et Tranier, 2007).

réorientation du marché causé notamment par la crise économique en Italie et deux dévaluations de la lire[437]. Viennent ensuite les premières contractualisations commerciales locales, avec Intermarché et des boucheries traditionnelles (Entretien n°10).

La SA4R est créée à l'initiative de Pierre Bastide en 1996 dont il sera président jusqu'en 2020. Cette année est aussi celle de la signature du premier contrat de vente avec Auchan pour la distribution. L'originalité de cette démarche réside dans la création d'une SA à l'initiative d'éleveurs pionniers, afin de maîtriser la commercialisation directement par rapport aux acteurs de l'aval (Olivier et Wallet, 2005). Les éleveurs assurent aussi la promotion du produit, directement au sein des magasins Auchan, mettant en place des animations. C'est en raison de cette relation directe entre la SA4R et le distributeur Auchan que certains éleveurs qualifient le veau d'Aveyron et du Ségala comme une forme de circuit court collectif : « La définition d'un circuit court, c'est un intermédiaire entre un producteur et un consommateur. Alors nous on est un producteur, on est un groupement de producteurs, et on a un intermédiaire qui est Auchan, donc du coup [je dis que] c'est de la vente directe » (Entretien n°10). Dans les années 1990, dans le sillage de la crise de la vache folle et donc dans un contexte de défiance vis-à-vis de la viande bovine, la demande de produits de terroir et de qualité augmente et les volumes de VAS se développent. Sont établis les premiers contrats commerciaux à l'échelle nationale, avec Auchan pour la SA4R, Picard Surgelés et Casino pour la coopérative Unicor et l'abatteur Arcadie. Le partenariat avec Picard Surgelés démarre en 1995 et constitue le premier débouché important de la filière hors marché italien. La même année, suite à une rencontre entre la SA4R et l'hypermarché Auchan d'Avignon, le partenariat entre la SA4R, Auchan et Bigard est signé[438] (Heuillet et Tranier, 2007). D'autres filières se sont déjà mises en place, par exemple avec la création en 1974 de la coopérative des Fermiers du Bas Rouergue et sa marque « veau fermier du Bas Rouergue », pionnière pour la valorisation du veau dans le sud de la France (Heuillet et Tranier, 2007).

En 2000, la filière met en place une grille environnementale visant l'amélioration et l'évaluation des bonnes pratiques sur les élevages, incitative et additionnelle au cahier des charges. L'objectif de la grille est résumé dans son sous-titre, « un produit de qualité dans une ferme de qualité » (Annexe 7). Dernière étape de la structuration de la filière, en 2001 l'IRVA prend le statut d'association et en 2007 devient ODG. Durant cette période, la filière connaît une dynamique de développement. L'IRVA compte 321 éleveurs adhérents en 1994, ce nombre passe à 656 en 2000, puis à 836 en 2003 (Heuillet et Tranier, 2007) ; cette dynamique s'est toutefois infléchie et l'on compte 747 éleveurs en 2020[439].

La singularité de l'organisation de la filière est à l'origine de son succès dans la valorisation du veau d'Aveyron et du Ségala. Elle vise la maîtrise, à la fois de la qualité de l'alimentation des animaux par la structuration d'une filière d'aliment spécifique ou par la production fermière d'aliment, mais aussi de la commercialisation dans le cas de la SA4R. Bien que visionnaire pour les éleveurs des débuts, c'est aussi cette organisation qui sera par la suite à l'origine de phénomènes d'exclusion et de conflictualités entre les éleveurs, à mesure qu'il en adhère davantage. Valérie Olivier et Frédéric Wallet (2005) démontrent la naissance de ces conflits alors que de nouveaux éleveurs rejoignent le collectif et les réorientations stratégiques qui en découlent : « La valorisation des actifs spécifiques permet la répartition équilibrée d'une rente de qualité territoriale, grâce à une coopération étroite entre l'amont et l'aval de la filière. Mais le succès de la démarche, qui a séduit de nouveaux acteurs, génère différents

[437] IRVA, 2020.
[438] En 1996, 159 éleveurs fournissent 2 000 veaux sur l'année à cette filière de commercialisation, en 2005 580 éleveurs fournissent 11 000 veaux aux supermarchés Auchan (Heuillet et Tranier, 2007).
[439] IRVA, 2020

types de conflits. Des tensions apparaissent entre anciens et nouveaux adhérents, entre gros (souvent des anciens) et petits producteurs lorsqu'il s'agit de maîtriser les flux de production et donc de sélectionner les acteurs. Des discontinuités dans les rapports d'externalités se dessinent. Les liens avec le territoire sont à redéfinir, les solutions proposées s'orientent vers une meilleure maîtrise environnementale des sites d'élevage (élaboration d'un cahier des charges définissant les « bonnes pratiques » d'élevage, assorti d'un système de points à la fois incitatif et sélectif) ainsi que vers le lancement de visites touristiques d'élevages. »

Les OP et coopératives occupent alors un rôle central, tandis qu'en parallèle les rapports de force avec l'aval changent de nature ; ils semblent plus à même d'imposer leurs demandes, particulièrement en termes de volume de veaux labellisés.

Tableau 10 - Synthèse des dynamiques à l'œuvre lors du développement productif et commercial de la filière veau d'Aveyron et du Ségala à la fin des années 1990

Dynamique de spécification par les SOQ	Dynamique de mise en marché	Dynamiques proximité - rapport d'externalités
1999 : extension du Label Rouge aux produits transformés Logique d'intensification, de spécialisation des ateliers Lien avec le terroir en question	Contrat Arcadie et Unicor (Picard + Casino) Rôle déterminant des acteurs aval et des débouchés extérieurs vers l'Italie Utilisation des signes en fonction des clients (IGP : Italie; Label Rouge en France) Rôle central des coopératives : Implication du groupement vers l'Aval (découpe, steaks hachés)	Problèmes des discontinuités institutionnelles entre les pionniers et les anciens Problème « d'encombrement » : besoin d'adopter des critères sélectifs par les bonnes pratiques environnementales => Source de conflits entre les grandes et les petites exploitations agricoles

In Olivier et Wallet, 2005

Malgré l'assurance d'une vente des veaux à un prix minimum défini par une grille commune, les enjeux de commercialisation sont ainsi un point de discorde au sein des différentes filières de commercialisation du VAS. L'enjeu est principalement pour les éleveurs de parvenir à vendre suffisamment de veaux labellisés par rapport au volume total produit, mais aussi de se retrouver dans un modèle collectif qui leur convienne. Collectivement, le renouvellement des générations sur les exploitations pose question. La filière est entrée dans une phase importante de départs à la retraite des éleveurs et connaît des divergences de vision en son sein quant aux futures orientations stratégiques, notamment entre l'ancienne génération d'éleveurs qui a porté la filière et la nouvelle génération en demande d'un certain nombre de changements (développement de la vente directe, répartition des volumes labellisés plus équitable entre les éleveurs, ou encore diminution de la charge de travail et de l'astreinte) (Entretien n°10). Les différentes difficultés actuelles font peser un risque sur l'avenir de la filière ; si le nombre d'éleveurs venait à diminuer trop fortement, elle pourrait ne plus être en mesure de fournir suffisamment des marchés déjà acquis et en demande de volumes constants. Elle est aussi confrontée à une difficulté dans le renouvellement des responsables de filière et pour l'installation de nouveaux éleveurs. En effet, en l'absence de nouveaux marchés, l'installation de nouveaux implique aujourd'hui que les éleveurs déjà en place réduisent leurs volumes de veaux labellisés.

Pour la filière, les défis ne sont pas qu'économiques et organisationnels. Elle se pose depuis les années 2000 des questions quant à sa durabilité et s'engage alors dans le mouvement de l'agriculture raisonnée. Les temps et les référentiels ont changé mais ce travail d'amélioration continue se poursuit. De manière semblable à l'hétérogénéité des actions et des discours sur l'ancrage territorial et la durabilité au sein du panorama des filières régionales, la filière veau d'Aveyron semble regrouper en son sein une diversité de visions et de tâtonnements.

II. Les éleveurs et les éleveuses …

Afin de mieux comprendre l'hétérogénéité des actions et des discours en VAS, nous suivons le fil de la filière, de l'amont à l'aval et des différentes filières de commercialisation, cherchant à identifier une ou des visions de la filière et de son avenir dans une perspective de transition vers la durabilité. Dans cet objectif, nous nous intéressons d'abord aux éleveurs, puis à chacun des maillons de la filière, et enfin nous tentons de synthétiser une conception collective de la transition par filière de commercialisation.

A. Être dans la filière ou rejoindre le veau d'Aveyron et du Ségala

1. Une histoire de trajectoire, familiale et personnelle

Le veau d'Aveyron et du Ségala est bien souvent une histoire de famille, de la tradition de production du veau gras jusqu'au système actuel en VAS. Les éleveurs sont tous issus du milieu et s'installent pour la plupart sur l'exploitation d'un proche de leur famille. La trajectoire de ces éleveurs et de ces éleveuses nous éclaire sur le type d'exploitation qu'ils possèdent mais aussi sur les projets de ces producteurs, différents selon leur âge et leur entrée dans la filière. Se pose pour eux de manière différente, la question du changement ou du maintien du système de production, de l'agrandissement, de la diversification des productions, etc.

Six éleveurs rencontrés ont moins de 35 ans au moment des entretiens et sont installés sur une exploitation transmise par leurs parents ou un autre membre de leur famille, sur des exploitations de taille moyenne. Le seul éleveur qui ne s'est pas installé dans ces conditions est tout de même un fils d'éleveur de veau d'Aveyron et du Ségala. Les reprises familiales sont les plus nombreuses et se font généralement progressivement, d'abord en s'associant avec l'un des parents encore en activité.

Installé en GAEC avec son père dans un premier temps en 2017, un premier éleveur amorce une transition sur son exploitation, de taille moyenne, alors que son père amorce son départ à la retraite. À son installation, il agrandit légèrement les surfaces de l'exploitation mais ne souhaite pas augmenter son cheptel : « *La ferme est un peu petite pour deux associés, c'est un peu limite. Mais à côté mon père a en individuel une entreprise de travaux agricoles […]. Je préfère en garder soixante-cinq [vaches] et avoir un troupeau qui tourne bien, si on a une année où t'as plus de foin et ben tu peux le garder pour l'année une sécheresse* » (Entretien n°43). L'augmentation des surfaces conjuguée à la limitation du cheptel, voire sa diminution, est une stratégie souvent mise en place afin de favoriser la résilience de l'exploitation dans un contexte de changement climatique, de diminution de la main d'œuvre familiale et d'augmentation des charges de production. Le deuxième éleveur a repris l'exploitation de son oncle en retraite depuis trois ans. Il travaille seul, avec l'aide de sa tante désormais elle aussi retraitée, et s'est installé suite à dix ans de salariat à la RAGT. Là aussi, la SAU et la taille du cheptel sont des enjeux. « *J'ai repris à l'identique ce qu'ils avaient eux, à savoir que je travaille 64 ha SAU et il y a 70 mères à peu près. Y en avait un petit peu plus mais j'ai diminué, j'ai essayé de simplifier un peu parce qu'il y avait plusieurs sites* » (Entretien n°66). Une diminution de dix vaches lui a permis de regrouper les vêlages sur un seul site géographique et de les gérer seul. Le système de production est conservé à l'identique, à l'exception de quelques modernisations de bâtiment pour respecter les normes et améliorer les conditions de travail. Ces changements sont estimés nécessaires en raison de la

diminution de la main d'œuvre familiale et en anticipation d'un travail à mener seul à l'avenir, mais pour ces deux éleveurs les systèmes existants sont déjà bien pensés. Un autre éleveur partage les mêmes constats. Après 13 ans de salariat dans le machinisme agricole, il reprend seul l'exploitation de ses parents retraités. « *Moi je veux rester comme ça. Même je te dirais, si on pouvait diminuer… Je veux pas augmenter parce qu'après c'est du travail. […] Et disons que pour le moment mon père est valide, mais c'est vrai qu'il faudra bien trouver des solutions à l'avenir. Parce que bon il a 66 ans, il est pas éternel* » (Entretien n°44).

Dans le cadre d'une installation en GAEC avec son père, un jeune éleveur analyse son installation difficile dans des termes similaires, soulignant l'importance de maîtriser la taille et le poids en capital des exploitations en VAS, malgré une incitation à l'agrandissement. « *À refaire les choses, je referais pas mon installation pareil. Aujourd'hui je suis en colère contre la chambre, autant le dire, parce qu'ils accompagnent pas les jeunes comme il faut. […] En gros si vous voulez on est passé de 40 vaches à 70, les 30 vaches qu'il y a en plus elles font juste payer l'annuité du bâtiment qu'on a fait. Donc… Techniquement on est trop cons. On a fait n'importe quoi, on s'est rajouté du boulot, et on n'a pas de revenu en plus […]. À refaire les choses je fais pas comme ça. On fait pas un bâtiment, on monte pas à 70 vaches, et techniquement avec mes cinquante hectares pour nourrir 45 vaches ben c'est plus simple, donc forcément moins de charges. Eux, [les conseillers] ils ont été dans une agriculture de production, nous maintenant on est dans une agriculture de réduction de charges* » (Entretien 40). Ces jeunes installés ne s'inscrivent pas en rupture avec le système de production de leurs parents mais soulignent le changement de fond traversant le modèle agricole, du productivisme à la maîtrise des coûts de production.

Sur une autre exploitation, de plus grande taille, trois éleveurs se sont organisés en un grand GAEC. Le GAEC est composé de deux jeunes frères et d'un associé plus âgé, il est aussi prévu d'intégrer un autre frère plus jeune à l'avenir. Pour créer le GAEC, les éleveurs ont procédé à un rassemblement de trois exploitations existantes, sur trois sites géographiques différents. Fils d'un éleveur de VAS, ils n'ont pas repris l'exploitation de leur père mais ont monté un GAEC correspondant davantage à leur projet de vie. Leur objectif est alors de pouvoir s'organiser à plusieurs, afin de pouvoir se remplacer périodiquement. Ce choix explique une stratégie différente des autres jeunes éleveurs mais toujours caractérisée par une volonté de limiter le temps de travail. « *On a eu l'idée de rassembler toutes les exploitations, de faire un seul GAEC pour se libérer du temps […]. Le problème c'était qu'il fallait dégager plus de revenus parce qu'en fait c'était trois exploitations individuelles qu'on voulait rassembler, mais on voulait être quatre associés. Mais on voulait pas augmenter le cheptel parce qu'on a 150 vaches qui vêlent* » (Entretien 51). Ils mettent alors en place une importante activité de vente directe, afin de dégager des revenus supplémentaires avec une production stable, sans l'augmenter.

Dans le cadre des installations familiales de ces jeunes éleveurs, la diminution de la main d'œuvre familiale entraîne donc une limitation de la taille du cheptel et de la quantité de travail lorsque c'est possible. Toutefois, dans la plupart des cas, cette limitation ne semble pas permettre à ces éleveurs de se dégager de l'astreinte de l'élevage de VAS et plusieurs d'entre eux dépendent de l'aide familiale de leurs proches retraités.

Les éleveurs entre 40 et 50 ans se sont aussi installés dans le cadre de reprises familiales, mais à cette occasion ils ont souvent augmenté la taille de l'exploitation ou bien constituent la génération qui a porté le passage en VAS.

Le plus jeune d'entre eux s'est installé en GAEC avec son frère plus âgé et a pris des responsabilités à la SA4R. Lorsque son frère était en GAEC avec son père et jusqu'au départ à la retraite de celui-ci,

l'exploitation détenait un troupeau de bovins lait et un troupeau allaitant pour la production de veaux gras traditionnels. Ils rejoignent le VAS en 2005, alors en quête d'une filière plus stable que la vente sur les foires, dans l'objectif de devenir « maîtres du produit » (Entretien n°39). Deux éleveurs ont un GAEC entre époux sur deux sites distants, créé à partir des exploitations de leurs parents respectifs. Ils additionnent ainsi 65 ha et 90 ha de SAU, pour quelques 150 mères, et travaillent en partie en vente directe (Entretien n°53).

D'autres travaillent seuls. En production de veaux gras depuis les années 1980 du temps de son père, l'éleveuse construit un bâtiment pour les veaux en 2000, puis adhère à l'IRVA en 2009. Elle conserve une petite exploitation, avec 35 ha de SAU pour 34 vaches, et une vision traditionnelle de la production. Seule sur l'exploitation, son mari possède une plus grande exploitation en brebis et vaches laitières sur un autre site géographique. Agée d'une cinquantaine d'années, elle n'a pour le moment pas de projet de transmission mais envisage rapidement une pré-retraite afin de se soulager du travail sur la ferme (Entretien n°50). Une deuxième éleveuse s'est installée très jeune, après un court temps d'étude, d'abord en GAEC en 2002 et pendant 10 ans avec son père, ses frères n'étant pas intéressés par la reprise. Son père aujourd'hui à la retraite, elle travaille seule et conduit sur 65 ha de SAU un troupeau de 65 vaches d'un côté, un autre de 180 brebis allaitantes de l'autre (Entretien n°49). Un autre éleveur rencontré raconte la vie de l'exploitation et de son engagement dans la filière. Depuis dix ans en VAS, il a pris des responsabilités à l'IRVA. Son exploitation, de taille moyenne avec 60 vaches mères pour 55 ha de SAU, lui a été transmise par ses parents à leur départ à la retraite. Aujourd'hui, il travaille seul mais dépend de l'aide de sa mère retraitée (Entretien 41).

Comme la plupart des éleveurs de cette tranche d'âge, les reprises familiales se sont accompagnées d'agrandissements des surfaces et des cheptels, particulièrement lors du passage de la production de veau gras vendu sur les foires à la production en label. Pour l'un d'entre eux, cette augmentation a été importante, à partir de son installation sur une petite exploitation. Installé il y a vingt ans avec son père alors en pré-retraite, il travaille désormais seul. À la reprise, il agrandit et passe de 35 vaches et 32 ha de SAU à 80 vaches et 80 ha. N'étant propriétaire que de 14 ha au départ, il met en place une stratégie d'agrandissement progressif, raisonné : louer des petites surfaces puis les acheter au fur et à mesure des années, jusqu'à atteindre la taille actuelle jugée idéale. L'agrandissement est pensé avec une certaine prudence vis-à-vis de l'endettement. La construction d'un bâtiment avec une production d'énergie photovoltaïque sur le toit permet de limiter les coûts. Cette stratégie appuie un projet de vie et une vision de l'installation différente des éleveurs plus âgés installés aux débuts de la filière, que l'on pourrait résumer ainsi : se donner la possibilité de penser à l'après. « *C'était une volonté que d'arriver à cette situation-là à l'âge que j'ai [40 ans], de pouvoir avoir une porte de sortie si jamais… Que je sois pas bloqué sous les emprunts en me disant c'est pas possible t'es obligé d'avoir la tête dans le guidon encore plusieurs années* » (Entretien n°48). À l'inverse, les éleveurs plus âgés se sont souvent endettés lourdement et rapidement au début de leur carrière afin de monter leur cheptel et leurs bâtiments.

Enfin, deux éleveurs relient leur choix de mise en place de productions diversifiées par une recherche de sécurité et d'indépendance vis-à-vis des filières. Le premier travaille seul sur un regroupement de deux exploitations, sur une exploitation familiale. D'abord installé avec son frère, celui-ci a depuis pris sa retraite. Il produit du VAS, mais projette de développer surtout la partie porcine de sa production. Il souhaite conserver une partie de la production de porcs en intégration avec la coopérative Unicor afin de dégager de la trésorerie nécessaire à la survie immédiate de l'exploitation, et une partie en production de porcs lourds. Ces porcs lourds sont valorisés en vente directe, avec l'appui de sa sœur. Cette organisation est directement pensée pour le maintien de l'exploitation parce qu'elle dégage suffisamment de valorisation, mais permet aussi d'envisager une porte de sortie de la production de

VAS (Entretien n°52). Enfin, le dernier éleveur rencontré de cette tranche d'âge est localisé dans la zone de production de VAS mais n'adhère pas au label. Sur une exploitation petite en surface, il possède un atelier de volailles et un petit atelier bovin. Issu du milieu agricole, il ne s'est cependant pas installé sur une exploitation familiale. Il se lance en élevage d'abord à mi-temps, puis finit par lâcher son emploi salarié. Ses dix ans d'expérience dans la banque et l'accompagnement financier de projets d'entreprise ont façonné son projet d'exploitation agricole. Il exprime une volonté d'optimiser ses productions par leur bonne valorisation, de ne pas s'agrandir mais de faire au mieux avec l'existant, grâce à une valorisation en local et une maîtrise de ses circuits de commercialisation. Pour lui, cela passe par une indépendance vis-à-vis des filières et par une maîtrise des coûts de production, des charges. « *C'est un choix, moi j'ai fait le choix de ne pas beaucoup développer, pour pas avoir de main d'œuvre* » (Entretien n°63). Il souligne l'importance des expériences hors des exploitations des parents, voire en dehors de l'agriculture, avant de s'installer en tant qu'éleveur afin d'avoir de l'expérience, être plus ouvert et surtout meilleur chef d'entreprise.

Une partie des éleveurs les plus âgés est présente depuis les débuts de la filière VAS et a participé à sa construction. C'est le cas de cet éleveur, seul sur une exploitation de taille moyenne, il a participé à la création de l'IRVA (Entretien n°38). C'est aussi le cas de cet éleveur, installé désormais sur un gros GAEC familial avec ses enfants plus jeunes, avec des productions diversifiées mais aussi un important troupeau pour le VAS (Entretien n°42). Un troisième éleveur a formé un gros GAEC, avec son frère plus âgé et un salarié permanent. Actionnaire à la SA4R, il est présent depuis le début de la filière. Il associe aujourd'hui le VAS à une production d'ail. Avec un cheptel de 300 bovins, le GAEC connaît autour de 160 vêlages par an. Ce cheptel s'est agrandi au fil du temps : « *Ça fait dix ans qu'on a un troupeau stable, mais c'est le travail de deux générations. Je me suis installé fin des années 1980 début des années 1990, à l'époque on avait 50 ou 40 vaches et 200 brebis viande […]. Mon père il s'était installé en 1968 il avait 10 vaches et 30 brebis. Et on a tout monté petit à petit, mais pour arriver à 160 vaches on a mis trente ans […]. Là en taille on arrive à vivre à trois dessus, avec l'ail à côté, […] en foncier tout ça on est stable. Et on cherche pas à progresser quoi* » (Entretien n°47). Une autre éleveuse est aussi actionnaire de la SA4R, présente depuis les débuts et très attachée au VAS. D'abord en système de production de veaux gras, elle est en VAS depuis 1992. Longtemps exploitante avec sa mère, aujourd'hui elle travaille seule et son conjoint travaille à l'extérieur. « *J'ai commencé avec 25, 30 vaches, aujourd'hui j'en ai 50* » (Entretien n°46), sur 35 ha en propriété et 31 ha en fermage.

Trois autres éleveurs font part des difficultés de vivre de la production de VAS, en raison des coûts de production et de la taille de leurs exploitations. Un premier éleveur, entré en 2017 dans la filière, explique que son adhésion a été freinée par un manque de place pour commercialiser ses veaux en VAS. Sa femme possède une autre exploitation, en volailles et en vente directe, qui elle leur permet de tirer des revenus. Proche de la retraite et pessimiste sur l'avenir de l'élevage et du VAS, il souhaiterait dissuader son fils de reprendre l'exploitation (Entretien n°45). Une autre éleveuse proche de la retraite exprime un constat similaire, malgré sa passion pour l'élevage. Sur une exploitation familiale en VAS et avec 300 brebis viande, elle travaille seule depuis ses débuts. Son mari travaillait à l'extérieur jusqu'à sa retraite, il aide désormais sur l'exploitation. Elle a poursuivi des agrandissements durant sa carrière, possède désormais 92 ha sur deux sites géographiques et a investi en 2012 pour adapter son bâtiment pour les vaches. Elle ne parvient pas à tirer un revenu de son travail et explique vivre grâce à la retraite de son mari. La perspective d'une toute petite retraite l'empêche de se décider à arrêter son activité (Entretien n°54). Enfin, la dernière éleveuse rencontrée travaille également seule sur son exploitation. Installée à la suite de son père, ses parents sont aujourd'hui retraités et âgés, mais lui apportent de l'aide. Depuis longtemps, son père était en VAS et en production de lait pour la filière Roquefort. Il

avait modernisé l'exploitation à grand train et fait passer l'exploitation d'un système jugé archaïque à une agriculture très productive. Aujourd'hui, l'éleveuse conserve le petit troupeau bovin pour faire plaisir à son père, très attaché au VAS et qui s'en occupe dès qu'il le peut. Son souhait est pourtant d'arrêter l'élevage de vache dès que possible. Sortie du système Roquefort après la réforme du paiement du lait en 2015 et face au refus de la filière de lui collecter son lait en Bio, elle valorise désormais correctement son lait de brebis en ultrafrais via une entreprise du Pays Basque (Entretien n°57).

Les éleveurs réalisent dans l'ensemble un élevage qu'ils jugent traditionnel, valorisent le terroir et ont une vision positive des labels du veau d'Aveyron et du Ségala. Ils expriment le souhait de s'inscrire dans la continuité du travail de leurs parents dans la filière, d'être impliqués dans la dynamique collective et apprécient l'état d'esprit de la filière. Ils valorisent pour certains le rôle des labels et de la grille environnementale, jugés favorables aux éleveurs. Ils sont majoritairement motivés par la production d'un produit traditionnel et local, et souhaitent poursuivre le travail parce qu'ils sont présents depuis le début de la filière, ont des responsabilités à l'IRVA ou sont actionnaires à la SA4R. Sans posséder ces statuts, d'autres expriment cette même volonté de continuer à valoriser l'esprit du collectif (Entretiens n°42, 47 et 66). Les SIQO ont une utilité commerciale parce qu'ils apportent des garanties fortes au consommateur ; « *le label c'est l'avenir* » (Entretien n°49). Au-delà des labels, c'est la fierté d'être à l'origine d'un bon produit, de faire de la qualité et du terroir (Entretien n°43). En revanche, le label rouge est parfois jugé inutile, notamment pour la vente directe où le nom, la réputation du produit et de l'éleveur suffisent (Entretien n°51 et n°63).

Ils caractérisent leur métier par la passion pour l'élevage, qui en fait un métier pas comme les autres. Sont évoqués les risques et les difficultés à travailler avec du vivant, mais aussi la revendication d'une activité tournée vers la vie (Entretien n°52 et n°48). L'élevage de VAS demande une attention portée aux animaux, à leur soin. Une éleveuse défend l'idée que le métier c'est élever avant de produire, se posant en opposition au secteur laitier où les éleveurs sont d'abord des producteurs de lait et où les veaux passent au second plan : « *Notre premier métier quand même c'est éleveur […]. On fait naître, on élève, c'est notre gagne-pain, on n'est pas producteurs et allez hop ça a loupé c'est pas grave. Nous on doit faire grandir quoi […]. Y en a ils sont producteurs, mais pas du tout éleveurs. Ils connaissent pas comment fonctionne une vache, c'est un tambour de machine à laver quoi* » (Entretien n°54). En plus de l'attachement au VAS, la passion est aussi celle de races spécifiques. Des personnes interrogées mentionnent un attrait pour la race Aubrac, pour sa capacité à toujours trouver sa nourriture, à être résiliente (Entretien n°53), pour la Salers par tradition et proximité du Cantal (Entretien n°45), pour la Limousine par attachement… Certains sont aussi sélectionneurs pour ces races, en Limousine et Blonde d'Aquitaine principalement. C'est alors une facette supplémentaire au métier d'éleveur de VAS. Une éleveuse explique longuement sélectionner les meilleurs animaux mais aussi ceux qu'elle juge les plus beaux, alliant une recherche de performance et un amour des vaches, des taureaux et des veaux. Elle valorise un lien sensible avec eux, interpersonnel : « *Ça fait du boulot mais bon moi ça me passionne. J'aurais pas aimé faire un autre métier, j'ai un métier passion. J'aime mes bêtes, j'aime mes vaches, mes vaches c'est mes vaches quoi ! Et mes brebis c'est mes brebis. Je n'irais pas au lit si j'ai un veau malade, ou si j'ai un agneau qui n'a pas tété. C'est ma vie. Je suis vraiment une paysanne ! En tout et pour tout. Tout le travail de la terre… Et en plus j'aime mon troupeau, mais j'aime aussi mes prairies* » (Entretien n°54). D'autres éleveurs expliquent conserver des animaux simplement parce qu'ils leur plaisent, choisir des races différentes pour être les tantes des veaux, mais aussi pour le plaisir d'élever de belles vaches (Entretien n°10).

Beaucoup d'exploitations possédaient depuis longtemps un troupeau allaitant pour la production de veau gras puis de VAS, cependant elles se sont davantage spécialisées ces dernières années, par souhait ou par contrainte. Par exemple, cela peut être l'abandon de la production bovin lait sur les exploitations inscrites dans les deux types de production au moment de la mise en place des quotas (Entretien N°10). La modernisation agricole avait redéveloppé l'activité laitière, mais le contexte s'est ensuite dégradé. Une autre exploitation visitée a dû arrêter la production laitière au moment de la mise en place des quotas, parce que l'exploitation est jugée trop petite pour être performante et rentable en bovin lait (Entretien n°50). À contre-courant d'un succès de la production ovine laitière, un jeune éleveur souhaite abandonner l'élevage ovin pour mieux développer le VAS, par goût de cet élevage. Il s'inscrit contre l'avis de ses parents pour qui la valorisation de l'élevage allaitant est devenue trop risquée en comparaison avec leur époque, alors que les ovins lait paraissent porteurs (Entretien n°40). Sur une exploitation où la production de veaux gras était déjà présente et la tétée matin et soir pratiquée de manière traditionnelle, la reprise par le fils a signifié une entrée dans la filière VAS mais aussi un souhait de ne pas se convertir en lait de brebis, à rebours des autres exploitations voisines. À son installation, le fils convainc son père d'adhérer à l'IRVA et de passer en label. Malgré des difficultés de commercialisation pour le moment, il apparaît très convaincu par l'intérêt du label pour la valorisation des animaux, par la filière comme une voie d'avenir possible (Entretien n°44). Cet autre éleveur a aussi convaincu son père de passer en VAS il y a cinq ans pour pérenniser une activité historique de production de veaux gras (Entretien n°43). Par souci de simplification dans la gestion des troupeaux, de diminution du temps de travail mais aussi d'amélioration de la valorisation des veaux, une autre éleveuse a choisi d'arrêter la production d'agneaux label rouge de ses parents à sa reprise, au profit du VAS (Entretien n°53).

D'autres choisissent de diversifier leurs productions, conservant un troupeau de brebis, développant un atelier volailles ou canard gras, une production d'ail, etc., en recherche de valorisation supplémentaire, en accord avec une vision plus entrepreneuriale de leur exploitation et avec la spécificité de leurs circuits de commercialisation. Dans ces cas de figure, la production de VAS peut devenir secondaire. Ce qui se joue à ce niveau, au-delà du goût pour une production, c'est l'inscription dans une filière de commercialisation ou non, le choix de ses débouchés et l'adhésion à une vision du collectif.

2. Choisir sa filière de commercialisation, définir sa place dans le collectif

Pour aborder cet enjeu nous procédons de manière synthétique après avoir recensé l'ensemble des motivations des éleveurs à choisir telle ou telle solution pour la commercialisation de leurs veaux. Les facteurs de choix et les contraintes sont nombreux. Beaucoup s'inscrivent dans la continuité de la trajectoire de l'exploitation quand celle-ci s'avère bien intégrée à une filière de commercialisation. La localisation joue aussi un rôle important, la proximité d'un acteur de l'abattage particulier, d'un réseau logistique ou d'un marchand peut en effet s'avérer déterminante.

Au-delà des contraintes de distance, les éleveurs expriment aussi un attachement à une certaine vision du collectif, des valeurs, compatibles avec celles des filières de l'aval. Nous synthétisons ce choix comme un positionnement entre trois pôles principaux : d'une part l'adhésion à un modèle collectif, d'autre part la valorisation de la liberté dans l'activité et enfin la recherche de sécurité et de stabilité. Les éleveurs se positionnent plus ou moins proches de chacun de ces trois pôles, selon leur histoire et les antécédents relationnels qu'ils entretiennent avec les différentes filières de commercialisation, particulièrement avec les OP.

Figure 46 - Motivations des éleveurs dans le choix des filières de commercialisation

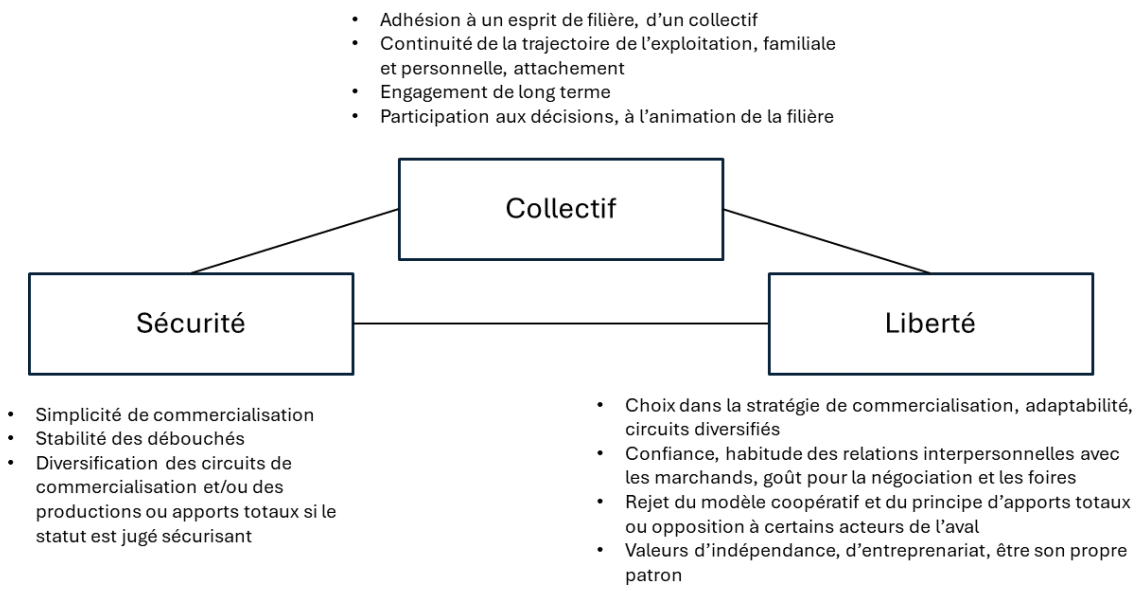

Proche des pôles « collectif » et « sécurité », nous retrouvons les éleveurs engagés au sein de la coopérative Unicor ou de la SA4R. Selon leur position, leur statut, leurs responsabilités, ils sont plus ou moins libres de leurs décisions, ou contraints par un modèle dit d'apport total. Dans ce cas, ils renoncent à intervenir sur la commercialisation de leurs animaux et en vendent l'intégralité à un seul acteur. Quand ils le peuvent, un certain nombre d'éleveurs combinent des stratégies de commercialisation différentes, avec une partie via une coopérative ou un collectif afin de minimiser les risques, tout en cherchant au cas par cas de meilleures valorisations, via des marchands en bestiaux, de la vente directe ou autre. Certains sont particulièrement attachés à la liberté de choisir, de mener les négociations et d'établir eux-mêmes leur stratégie de valorisation. Dans ce pôle « liberté », on trouve d'un côté les éleveurs habitués aux foires, à la vente via des marchands en bestiaux et au lien interpersonnel qu'ils entretiennent avec eux. Ils ne sont pas toujours gagnants dans leurs transactions mais souhaitent être libres de toute coopérative ou collectif, parfois par fidélité à un marchand. D'un autre côté, on trouve des éleveurs à la vision entrepreneuriale marquée, possédant une fibre commerciale et parfois des compétences spécifiques leur permettant d'optimiser leurs choix.

B. Dans ce cadre, *quid* de la transition ?

La diversité de trajectoires et de motivations à l'adhésion aux différentes filières de commercialisation au sein du VAS laisse supposer une diversité de visions de la filière dans son ensemble. Dans ce cadre et en raison des valeurs mises en avant par ces filières de commercialisation, nous supposons que la transition et la durabilité revêtent des sens différents. Pour en rendre compte, nous procédons en trois étapes. Tout d'abord, nous identifions un esprit de la filière VAS et particulièrement de la SA4R, tourné vers l'amélioration continue et l'agriculture raisonnée, vers une transition douce de l'agriculture. Dans un second temps, nous repérons les principaux enjeux relevant de la durabilité mis en avant par les acteurs. Enfin, nous repérons des positionnements plus en rupture, en faveur d'une transition plus marquée, d'un changement de modèle.

1. *Une filière sous SIQO pionnière en son temps et inscrite dans une dynamique d'amélioration continue*

La structuration d'une filière sous SIQO en production de veau est jugée pionnière en son temps, par la définition volontaire de règles de production, par la protection d'un produit et son réancrage territorial, mais aussi en raison des dispositions prises précocement sur des thématiques environnementales. « *L'organisation de l'IRVA en 1990 c'est une organisation qui a une longueur d'avance. Parce qu'écrire un cahier des charges de façon spontanée pour encadrer la production… D'une façon très volontariste d'ailleurs parce qu'au départ il n'y avait pas de marché français, pas de valorisation du produit. Ensuite s'imposer des déclarations de naissance, c'était les débuts de la traçabilité, alors qu'il n'y avait rien d'obligatoire ! Imposer une déclaration de naissance à dix jours c'était révolutionnaire. Très vite imposer un cahier sanitaire… Aujourd'hui on trouve ça normal mais à l'époque on avait dix ans d'avance sur la règlementation* » (Entretien n°42).

La création de groupes de travail entre éleveurs au sein de la filière, particulièrement de la SA4R, est jugée novatrice. Au sein de ces groupes, les éleveurs échangent et partagent leurs expériences en vue d'évolutions futures du collectif sur les thèmes saillants du moment. Il existe le groupe « jeunes éleveurs », un autre groupe œuvrant à l'amélioration des marges des éleveurs qui a évolué ensuite vers le changement des pratiques. Les éleveurs y échangent sur la réduction d'utilisation des phytosanitaires et des apports azotés, autour du développement de nouvelles pratiques comme les semis sous-couvert ou encore la technique du pâturage tournant (Entretien n°48). Ces groupes naissent autour d'un besoin, faisant émerger une dynamique collective ponctuelle, puis tendent à s'essouffler dans le temps, avant d'être remplacés par d'autres groupes d'éleveurs volontaires. Dans ce cadre, ils échangent aussi sur le devenir commercial des veaux, sur des questions centrales d'évolution potentielle des cahiers des charges comme la sortie des veaux à l'extérieur, etc. La filière est donc caractérisée par une capacité à générer du collectif. Dans cette optique, un groupe de travail temporaire au sein de la SA4R a permis de monter des groupements d'employeurs entre éleveurs afin d'organiser des remplacements et de soulager l'astreinte (Entretien n°39).

Autre originalité, les principales filières de commercialisation travaillant avec des magasins organisent ce qu'elles appellent des animations de magasin. Les éleveurs, tour à tour, donnent de leur temps pour présenter leur produit directement en magasin aux consommateurs et aux responsables des rayons boucherie traditionnelle de ces GMS. Il s'agit alors de convaincre ces responsables, ces bouchers, de vendre leur produit aux clients, et de leur expliquer sa spécificité. Les actionnaires de la SA4R sont pour certains « parrains » d'un magasin, ce qui les implique plus fortement auprès de l'aval (Entretien n°46). C'est un dispositif historique de la filière, toujours globalement bien perçu par les éleveurs, tant pour son efficacité en termes de communication que pour le lien social qu'il engendre. Le lien direct aux consommateurs est valorisé, tout comme le plaisir de voir jusqu'où se retrouve le produit, de le présenter, d'en défendre les spécificités. C'est aussi une source de motivation pour bon nombre d'entre eux. « *Personnellement j'adore y aller, dans l'ensemble quand on se rencontre en animation, parce que des fois on se retrouve à la gare, ben tout le monde a l'air assez motivé […]. Ce qui me booste en fait c'est le consommateur, parce que souvent on a une super retombée des clients, ils viennent nous féliciter, c'est vachement touchant et c'est encourageant* » (Entretien n°48). L'animation en magasin est jugée innovante, parce que mise en place à l'origine pour présenter un produit plutôt inconnu au grand public, le veau rosé, il permet aujourd'hui de retrouver du sens au métier et de réduire la distance entre éleveurs et consommateurs.

La filière est innovante dans les années 1990, par sa prise en compte d'un certain nombre de critères environnementaux, formalisés au sein de la grille environnementale. La dynamique est particulièrement marquée pour la SA4R qui assortissait dès le départ une valorisation économique supplémentaire à une bonne notation sur la grille environnementale. Le dispositif est incitatif grâce à ce complément de prix, dispositif d'amélioration des pratiques non coercitif. Dans les années 1990, la SA4R insuffle aussi une dynamique en faveur du développement du photovoltaïque sur les bâtiments d'élevage (Entretien n°48).

La grille environnementale sera dans le temps un outil pour établir un standard des bonnes pratiques de tenue des fermes, pour avoir des fermes « propres » et « visitables », selon l'adage alors en place « un produit de qualité dans un environnement de qualité » (Entretien n°48). Dans cet esprit d'amélioration continue, la grille environnementale originelle (Annexe 7) est actualisée en 2018 par l'IRVA, incluant des critères orientés vers le bien-être animal (Annexe 8). Toujours en continuité de ces efforts, la certification environnementale est envisagée comme un pas de plus, tant pour l'évaluation des pratiques d'élevage que pour leur amélioration. Les filières SA4R et Unicor poussent leurs éleveurs vers cette certification, avec l'accompagnement de l'IRVA au plus près du terrain. Du côté des éleveurs, il existe toutefois une prudence quant à l'utilité de ce dispositif supplémentaire. HVE est perçu par ceux-là comme une contrainte supplémentaire inutile, entraînant un surplus de démarches administratives et sans valorisation économique supplémentaire (Entretien n°51 et n°43). Un éleveur a le sentiment que l'IRVA n'a pas d'autre choix que de tester, de regarder ce référentiel, dans le cadre de ses missions de suivi des réglementations, mais qu'il n'a pas d'intérêt pour les éleveurs (Entretien n°52). D'autres pointent du doigt un dispositif imposé au SIQO sans entraîner d'efforts mis en œuvre par les acteurs de l'aval pour permettre de valoriser mieux (Entretien n°50). Un certain nombre d'éleveurs sont toutefois volontaires et curieux de la démarche, suivant la formation dispensée par l'IRVA sur le sujet. Elle permettrait sur le fond de connaître les pratiques à améliorer, d'objectiver par exemple l'utilisation de phytosanitaires ou les pratiques de fertilisation (Entretien n°53). Pour les plus engagés sur le volet environnemental de leur production, des éleveurs comprennent l'utilité de la certification en termes de communication mais le trouvent trop peu exigeant sur le fond pour porter un quelconque changement de pratiques : « *L'avoir et expliquer que voilà on préserve la biodiversité, on essaie d'utiliser les phytos juste ce qu'il faut et pas trop, bon, on peut communiquer mais je pense qu'il faut pas tout axer là-dessus parce qu'on peut vite se faire rentrer dedans […]. Dans un sens c'est pas assez strict, aujourd'hui tout le monde n'y passe pas mais presque* » (Entretien n°66).

Nous identifions une continuité entre cette exploration actuelle d'HVE et la tentative par le passé de s'inscrire dans le courant de l'agriculture raisonnée. Cette continuité explique la prudence des éleveurs, conscients qu'un référentiel populaire peut disparaître, être remplacé rapidement par un autre, tout comme elle explique le discours le plus répandu au sein des éleveurs d'une conviction de bien faire.

Le référentiel technique est souvent celui de l'agriculture raisonnée, qui a constitué le positionnement de la filière dès la fin des années 1990-2000. Elle y est perçue comme une amélioration du modèle de production conventionnel plus qu'une opposition, additionnée à des gages donnés par la reconnaissance des signes de l'origine et de la qualité. Beaucoup d'éleveurs expriment ainsi leur raisonnement de l'utilisation des intrants, dans un discours proche de celui des acteurs du réseau FARRE aux heures de l'agriculture raisonnée : « *Nous on n'utilise pas beaucoup de désherbant ou de phyto. On achète un peu d'engrais chimique pour mettre sur nos parcelles parce qu'on est un peu limite en fumier, on fait un désherbant au printemps sur les céréales et c'est tout […]. Les fongicides sur les céréales on a arrêté parce que ça marche pas* » (Entretien n°43). « *Mon mari est un peu allergique au*

pulvérisateur [rires]. C'est raisonné, le moins de passages possible, le moins de quantité » (Entretien n°53). « *Depuis quinze ou vingt ans on n'utilise plus de Round Up […], sur le fumier moi je mets du bactériolite, du coup on met pas de chaux, on met moins d'engrais, on valorise mieux notre fumier, juste avec des bactéries […]. Le pulvé c'est deux fois par an, juste désherber les céréales, qu'elles soient jolies, et traiter pour qu'elles soient pas malades, voilà. Juste le minimum, à la bonne période, on attend le dernier moment sans se précipiter* » (Entretien n°44). Le raisonnement des intrants peut aller jusqu'à les supprimer lorsque la situation le permet : « *Je suis très attaché à ça, au label, faire attention à ma façon de travailler par rapport à mes intrants, puisqu'en fait bon je suis pas en Bio mais je produis sans engrais et sans traitement. Je dis que voilà, je fais une culture raisonnée. Faire attention à l'épandage d'engrais, de désherbant… Je suis très limité sur ce genre de choses* » (Entretien n°41). L'un des facteurs limitants pour l'arrêt de l'utilisation de certains produits est la prise de risque, jugée potentiellement trop dangereuse sur un plan technique dans la conduite des cultures : « *J'aime pas passer le pulvé, les tracteurs j'aime pas ça. Donc j'essaie vraiment de limiter au maximum […]. Le Round Up ça fait des années qu'on n'en passe plus, j'essaie vraiment de limiter au maximum les produits chimiques mais sans m'en passer complètement. Je ne saurais pas faire* » (Entretien n°51).

Si le recours aux intrants peut être effectivement limité sur certaines exploitations, la réalité des usages est hétérogène. Pour cette raison, la mesure de la fertilisation et des traitements phytosanitaires dans le cadre de la certification environnementale est un moyen pour l'IRVA et pour les éleveurs volontaires de réaliser un bilan plus objectif des situations.

Au-delà du raisonnement dans la conduite des cultures, les éleveurs conduisent aussi des changements de pratiques et des adaptations, motivés par leur goût pour la technique, par un engagement environnemental marqué ou bien par des contraintes fortes associées au changement climatique. L'assolement incluant de la culture des raygrass, avec des apports d'engrais, et des céréales dont du maïs irrigué reste largement répandu[440]. Il apparaît aujourd'hui menacé par le changement climatique. « *Moi je cultive en multi-espèces justement pour ça. Parce que bon tous les gars qui font du raygrass pour moi c'est fini. C'est la plante qui n'existera plus dans dix ans, ceux qui font du maïs ou du raygrass, à tourner tous les deux ou trois ans, ils ont dû tout refaire. Et quand tu te retrouves à ressemer 30 ha de prairie c'est pas bon* » (Entretien n°41). En pratique, les adaptations sont de plusieurs ordres. Les méteils sont privilégiés, développés pour améliorer l'autoconsommation en céréales (Entretiens n°51 et 53). Les exploitations gagnent en surface face aux aléas de rendements et pour augmenter leur production de paille, puisque l'élevage des veaux en bâtiments entraîne une forte consommation de paille. Pour améliorer l'autonomie en fourrages et en paille, les éleveurs agrandissent leurs surfaces de SAU, limitent la taille de leur troupeau, développent des capacités de stockage pour faire face aux années de sécheresse (Entretien n°43). D'autres augmentent les surfaces pour augmenter le temps de pâturage des animaux et mettre en place la technique du pâturage tournant dynamique pour une meilleure gestion de la ressource en herbe (Entretien n°41). Les petites exploitations qui ne peuvent pas s'étendre ont du mal à développer le pâturage, ne disposant pas de suffisamment de surfaces de prairies ou des terrains trop en pente pour mettre en place du pâturage tournant (Entretiens n°66, n°43 et n°50). Beaucoup se tournent vers la recherche de plantes moins gourmandes en eau afin de résister aux sécheresses, mais le recours aux retenues d'eau et à l'irrigation reste souvent valorisé (Entretien n°50). Ces changements de pratiques sont largement motivés par des arguments environnementaux et de résilience face au changement climatique, mais ils le sont aussi par une logique de diminution des charges, en favorisant l'autonomie plutôt que l'achat d'alimentation. Améliorer l'autonomie passe alors par les techniques évoquées, les agrandissements

[440] Toutefois, la culture du maïs tend à diminuer en raison du manque d'eau et de rendements insuffisants, poussant les éleveurs à se tourner vers d'autres cultures pour assure l'alimentation de leurs animaux.

de surfaces, ainsi que par l'équipement en outils de séchage, d'enrubannage ou d'ensilage pour favoriser le stockage (Entretien n°49).

Sur la partie animale du travail, sur la gestion de troupeau et le soin porté aux animaux, les éleveurs estiment très majoritairement s'inscrire dans de bonnes pratiques, vertueuses. Les marges de progrès identifiées sont surtout relatives à la réduction des coûts de production afin de dégager de meilleures marges sur les exploitations, afin de mieux s'en sortir (Entretien n°40). Quelques-uns expriment toutefois une volonté d'améliorer la qualité de leurs animaux, en intervenant sur celle de leur alimentation. C'est le cas des quelques éleveurs de la filière de la coopérative des Fermiers du Bas Rouergue, engagés dans la démarche Bleu-Blanc-Cœur. Pour eux, l'utilisation d'une meilleure alimentation et notamment l'apport de graines de lin au moment de l'engraissement permet d'améliorer la santé des animaux et la qualité de leur finition (Entretien n°49). De manière générale, les SIQO et particulièrement le label rouge sont jugés suffisants parce qu'ils garantissent le respect de critères de bien-être animal, une qualité d'alimentation et l'exclusion de l'utilisation des OGM. Dans ce cadre, le label rouge est souvent jugé supérieur à l'Agriculture Biologique, parce qu'il regroupe des critères plus divers et que son association à une IGP est intéressante (Entretien n°49). L'enjeu semble de prouver ces bonnes pratiques, de les montrer, de les expliquer au grand public, plus que de les changer. Les éleveurs expriment savoir ce qu'ils font, bien faire leur métier et estiment qu'ils travaillent bien dans leur grande majorité.

Parce que membres d'une filière sous SIQO mais avec un mode de production proche du conventionnel en bovin allaitant, parce que proche d'une philosophie de l'agriculture raisonnée, les éleveurs se situent par rapport à l'Agriculture Biologique ; en proximité ou à distance, voire en opposition, malgré des pratiques jugées similaires. L'AB est désignée comme un marché intéressant parce qu'il est un signe de qualité jouissant d'une notoriété supposée supérieure au label rouge. En revanche, entre un Bio français qualifié de plus exigeant et un Bio européen qualifié de laxiste, la confusion cause du tort aux producteurs français en termes d'image et de confiance (Entretien n°44). Sur le plan des conditions d'élevage, l'AB est jugée plus simple pour la conduite des veaux, puisque la mise à l'extérieur des veaux soulagerait la contrainte d'astreinte pour la tétée deux fois par jour. En revanche, il est jugé compliqué d'engraisser les veaux en Bio et de maîtriser leur alimentation, avec comme résultat des veaux de moins bonne qualité gustative, moins tendres et d'une couleur plus rouge. Un passage en Bio nuirait donc à la qualité des produits (Entretiens n°40 et n°49). Certains éleveurs expriment une vraie volonté de se convertir en AB, pour s'inscrire dans un système correspondant à leurs pratiques, mais sont retenus par l'absence de marché pour le veau Bio (Entretiens n°48 et n°52). Dans le cadre de réflexions collectives, des éleveurs sont allés jusqu'à se faire auditer pour évaluer un potentiel passage en AB, mais les résultats se sont avérés négatifs. Le VAS Bio serait trop cher et ne se vendrait pas (Entretien n°41). La conversion en AB est aussi jugée compliquée sur le plan technique. Elle n'entraînerait pas de changement de pratiques profond, mais interdirait aux éleveurs un recours à des solutions chimiques d'urgence en cas de problème sur les cultures : « *On s'est jamais posé la question de passer en Bio, parce que déjà moi je saurais pas produire en Bio* » (Entretien n°43). D'autres soulignent une inadaptation de l'AB et du VAS sur le plan de la taille des exploitations. Si les rendements des cultures devaient baisser à l'occasion d'un passage en Bio, il faudrait alors disposer de plus de surfaces pour nourrir les animaux. L'AB est donc jugée moins adaptée aux petites et moyennes exploitations du Ségala qu'aux plus grandes exploitations dans des territoires de moindre pression foncière (Entretien n°43). Pour d'autres, l'AB est mise en opposition avec l'agriculture raisonnée et confinée à une alternative à laquelle ils n'appartiennent pas. « *On n'est pas en Bio mais on est en agriculture raisonnée, on raisonne, on n'applique pas sans réfléchir* » (Entretien n°43). « *Je suis pas en Bio, ça aussi c'est un choix. Je veux pas être en Bio. La bouffe va coûter 400 euros tonne plus cher sans qualité derrière […]. Je livre autour de chez moi, je travaille avec les cantines scolaires, donc voilà c'est*

là que c'est vertueux » (Entretien n°63). « *Je ne suis pas une pro bio parce que manger local conventionnel c'est aussi bien pour moi* » (Entretien n°50) .

En l'état actuel des cahiers des charges, il n'est pas possible techniquement de produit du VAS Bio, puisque l'AB impose une durée d'élevage des veaux en extérieur contradictoire avec la demande du cahier des charges du VAS imposant de rentrer les veaux à l'intérieur au bout d'un mois. Des réflexions sont tout de même menées par la filière pour augmenter le temps de sortie des veaux, mais la perspective d'une commercialisation en AB est peu probable. En effet, traditionnellement les vaches sont conduites à l'extérieur dès que possible mais les veaux sont conservés à l'intérieur, pour que le produit reste rosé et respecte les caractéristiques centrales du produit. La tradition de ce type d'élevage demeure même s'il a évolué, notamment vers plus de bien-être animal par l'abandon de l'attache des veaux par le passé. Les éleveurs expliquent une incompréhension du grand public sur la question de la présence des veaux dans les bâtiments d'élevage. Il s'agirait d'un amalgame entre un élevage extérieur renvoyant à une vision de l'élevage extensif et un élevage en bâtiment qui renverrait à de l'élevage intensif, voire industriel. « *Nous on laisse les veaux dedans. Les vaches sortent, les veaux tètent matin et soir, et les gens des villes nous disent « et pourquoi vous laissez les veaux dedans ? » On leur explique, qu'après pour la couleur de la viande, si on les laissait dehors la viande serait plus rouge, ils seraient maigres […]. Pour eux les animaux c'est dehors, dedans c'est de l'élevage industriel, alors que c'est pas du tout ça !* » (Entretien n°44). Si le système ne devrait pas trop évoluer dans ses fondamentaux, la filière se penche tout de même sur la question de la sortie des veaux, envisageant potentiellement une modification de la durée autorisée. Cela permettrait avant tout de soulager l'éleveur en diminuant sa charge de travail sur une période plus longue (Entretien n°48). Toutefois, ce changement ne doit pas conduire à une modification du produit, c'est donc un équilibre complexe à trouver. « *J'aimerais faire du veau d'Aveyron en faisant sortir les veaux, c'est-à-dire sur une plus longue période que ce qu'on fait parce que là on a le droit de les sortir pendant un mois avec la mère. J'aimerais les sortir quatre ou cinq mois et pouvoir les re-rentrer après pour finir de les engraisser dedans, bon c'est des choses qu'on est en train de voir […] ça nous faciliterait le travail, arrivé au printemps tu sors les vaches et les veaux, les vaches vêlent dehors…* » (Entretien n°44).

2. En termes de durabilité, des priorités identifiées par les éleveurs

Quelle que soit leur vision de la transition à l'œuvre de l'agriculture, leur positionnement vis-à-vis de l'agriculture conventionnelle ou leur positionnement plus alternatif, les éleveurs identifient des enjeux majeurs sur chacune des trois dimensions de la durabilité. La hiérarchisation de ces enjeux peut varier, mais les problématiques saillantes semblent communes : viabilité économique, communication et changement de pratiques sur le bien-être animal, gestion de l'astreinte, du temps de travail et du temps libre, diminution des impacts environnementaux ou encore adaptation au changement climatique.

Plusieurs éleveurs font part de difficultés à vivre de leur métier et soulignent des problèmes de revenu. Ne pas vivre de son métier est particulièrement problématique pour une production fortement demandeuse de travail. La dépendance aux aides, notamment à la PAC n'est pas toujours bien vécue (Entretien n°43). « *Une exploitation dépend forcément beaucoup des aides. Moi si je les avais pas, fin tu vis pas quoi, t'as pas de salaire. Tu travailles pour zéro […] autant faire salarié ! J'ai été salarié pendant treize ans, t'as ton salaire, t'as ton weekend quoi* » (Entretien n°44).

Les problématiques économiques sont exacerbées par des difficultés de la filière, dans un contexte de crise et de baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, alors que le VAS est un produit onéreux. Pour les éleveurs, il est parfois difficile d'obtenir un taux de labellisation suffisant par rapport aux animaux élevés, entraînant difficultés et ressentiment vis-à-vis de la filière. « *Le nerf de la guerre ça reste quand même l'aspect économique, c'est-à-dire que pour que ça soit durable il faut que les gens puissent labeliser un maximum de veaux à un prix qui rémunère l'éleveur. Parce qu'aujourd'hui même en label, on a les coûts de production surtout cette année qui ont explosé* » (Entretien n°66).

Certains sont dans la nécessité de toucher des revenus extérieurs à l'exploitation, grâce au travail du ou de la conjointe, voire une activité extérieure des parents (Entretien n°43). « *Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Je me prélève rien ! C'est mon mari qui me fait vivre, qui est retraité. Vous trouvez que c'est bien ça ? […] Aujourd'hui j'estime que je devrais gagner au moins 1000 euros* » (Entretien n°54). Le sentiment le plus répandu parmi ces éleveurs en difficulté, c'est celui de fournir un travail qui n'est pas payé à sa juste valeur, mais aussi d'un poids des acteurs de l'aval, freinant contre une meilleure valorisation des animaux. Le manque ou l'irrégularité des revenus est mis en face du travail salarié dans le reste de la société et renvoie à une difficulté de poursuivre ce métier de nos jours par rapport aux générations précédentes. « *Si j'avais été technicienne, ben d'avoir un salaire régulier tous les mois, d'avoir des weekends, des vacances, c'est pas négligeable quoi […]. Je suis toute seule sur l'exploitation, en général je prends qu'une semaine de vacances tous les deux ans, avec mes filles. C'est un autre style de vie mais je ressens pas le besoin d'avoir plus de vacances donc ça roule […]. Mes grands-parents ils faisaient comme ça donc ça me choque pas, mais les jeunes ils veulent avec des weekends et des vacances* » (Entretien n°49). Il est aussi considéré comme particulièrement difficile et injuste de travailler l'intégralité des jours de l'année pour percevoir un salaire faible (Entretien n°50). Certains se constituent en groupement d'employeurs pour salarier une aide, soulager l'astreinte.

En effet, derrière les questions économiques se jouent aussi des problématiques d'astreinte, des questionnements sur le travail, sur le travail seul, sur le mode de vie et sur les conditions de travail. L'astreinte propre à la production est assez comparable à celle des éleveurs laitiers, puisque les éleveurs doivent déplacer leurs animaux matin et soir pour permettre la tétée. Les éleveurs ont recours à l'entraide lorsque les conditions le permettent, afin de se dégager du temps ponctuellement. Mais l'organisation des remplacements, pour prendre des congés par exemple, peut être compliquée. Le remplacement nécessite soit un recours au salariat et donc des ressources, soit une entraide avec des voisins engagés dans une production similaire et demandeurs du même service. L'astreinte est vécue différemment selon l'âge des éleveurs, elle est a priori mieux vécue par les plus anciens que par les plus jeunes. Pour eux, le système correspond à une vision de l'élevage synonyme de présence continue et à une vision en termes de mode de vie différente. Les plus jeunes aspirent pour la plupart à dégager du temps libre, pour leur vie de famille et pour la pratique de loisirs, ou pour s'engager dans des structures agricoles.

Des éleveurs soulèvent donc le besoin de faire évoluer le métier et les façons de travailler, afin de dégager du temps pour faire autre chose que le travail. Sur l'un des GAEC, l'association à plusieurs permet de travailler et de se libérer des journées à tour de rôle, pour la vie de famille, la pratique de la photographie ou encore de la pêche (Entretien n°51). De jeunes agriculteurs expliquent ne pas être motivés par le VAS à cause de cette astreinte ; des fils et filles d'éleveurs semblent déterminés à ne pas reproduire les conditions de travail de leurs parents. Ils sont en recherche de moyens pour mieux concilier travail et vie de famille. « *Si j'ai des gamins j'ai envie de profiter d'eux. J'ai pas envie d'être vissé sur mon tracteur là tous les weekends et que ta copine elle soit avec les gamins et qu'elle t'attende. Moi je le vois comme ça parce que mon père ça a été un peu le cas avec nous. Il était toujours au boulot, on le voyait jamais* » (Entretien n°43).

L'astreinte se conjugue à une autre problématique du métier d'éleveur allaitant pratiquant la tétée des veaux, à savoir les risques d'accident du travail. La nécessité de présence quotidienne auprès des animaux est incompatible avec les périodes de convalescence, causées par la maladie ou par des accidents invalidants. Ce problème des risques et des accidents n'avait pas été anticipé dans le cadre du guide d'entretien en regard de l'importance donnée à la thématique de l'astreinte, mais il a souvent été évoqué. Le travail seul apparaît comme potentiellement dangereux. « *Des fois je me dis bon je suis toute seule, mais si je venais à avoir un accident sur l'exploitation et que je puisse pas travailler de six mois, là par contre… bon on est assuré, mais voilà il faut trouver quelqu'un pour vous remplacer* » (Entretien n°49). « *Cet été j'ai eu un accident, je me suis faite renverser par mes génisses. Elles l'ont pas fait exprès, elles ont eu peur elles me sont passées dessus, j'ai eu deux mois d'hôpital et j'ai été en centre de rééducation* » (Entretien n°54). En vieillissant cette considération s'accentue, parfois conjuguée à une fatigue du travail physique. « *Je vais avoir 54 ans cette année, est-ce que c'est l'âge, je sais pas mais à l'automne… J'ai eu le covid, j'ai eu un accident, et j'ai eu du mal derrière. J'ai passé un hiver où j'ai ramé. Et là je me suis dit c'est trop lourd, vraiment trop lourd* » (Entretien n°57). « *Travailler seul c'est très compliqué. Déjà ça peut être dangereux, l'élevage allaitant. Moi ça m'est arrivé de me faire coincer par une vache, si j'avais été seul, et ben je sais pas [rires]. L'an dernier je me suis fait péter le nez, par une vache en faisant vêler, elle m'a balancé la barrière par la figure, elle m'a jeté par terre, j'avais le salarié avec moi, bon j'ai pas été sonné ça va je m'en serais sorti… Mais si j'avais été sonné, tombé dans les pommes au milieu des bêtes…* » (Entretien n°47). Un autre éleveur raconte avoir été blessé, marqué par la fracture de cinq côtes. Il a alors eu besoin d'un remplacement immédiat, ce qui semble avoir été une source de stress supérieure à la blessure elle-même. « *Il faut pas être malade, c'est interdit* » (Entretien n°45).

Bon nombre des éleveurs installés seuls dépendent d'une aide familiale apportée par des parents en retraite. Les éleveurs en association avec un parent proche de la retraite sont aussi concernés par le vieillissement de leurs proches. Ces éleveurs racontent un besoin d'anticiper les départs à la retraite sur les exploitations, penser le dimensionnement de leur exploitation pour que le travail soit faisable seul, quand l'aide familiale ne sera plus possible (Entretiens n°40 et n°66). L'aide de la famille est parfois centrée sur la vie de famille, mais est tout aussi indispensable notamment pour les éleveuses plus âgées pour qui il était plus difficile d'avoir une carrière professionnelle à part entière. « *J'ai perdu maman il y a dix ans, elle m'avait beaucoup, beaucoup aidée à élever les enfants. J'étais quelqu'un qui était tout le temps dehors, elle, elle s'occupait de mes enfants et de l'intérieur. J'ai eu de la chance* » (Entretien n°54).

Pour anticiper ou pour s'adapter au travail seul, les éleveurs déploient aussi des solutions techniques. Celles-ci n'enlèvent pas l'astreinte mais diminuent le temps de travail nécessaire ou encore la charge du travail physique. Il s'agit en général d'investissements dans de l'automatisation ou bien de bricolages, pour les tâches de paillage et d'alimentation des veaux. D'autres défendent l'idée d'un futur de l'agriculture et particulièrement de l'élevage dans l'association entre agriculteurs. Se mettre à plusieurs sur les exploitations, c'est une dynamique relativement nouvelle en VAS mais rendue nécessaire. « *Il y a dix ans les jeunes voulaient s'installer tout seuls, être leur propre patron, aujourd'hui ils disent bon, c'est bien d'être son patron, mais c'est quand même bien d'avoir du temps* » (Entretien n°39). L'équilibre entre travail et vie privée est valorisé, les moyens pour l'atteindre jugés indispensables à certaines installations. « *Si j'avais été tout seul, je ferais pas d'élevage. Faut pas que l'élevage vienne… Que mes conditions de vie pâtissent de conditions de travail. […] Un éleveur seul c'est pas pérenne, à mon avis c'est pas pérenne* » (Entretien n°47).

Sur un volet social, les difficultés du quotidien du métier d'éleveur sont perçues comme exacerbées par un contexte médiatique tendu, conflictuel, sur le bien-être animal et vis-à-vis de la place de

l'élevage dans notre société. Compte tenu de cela, certains éleveurs sont particulièrement pessimistes sur l'avenir de leur activité.

Pour le VAS, l'une des préoccupations est la relative mauvaise image des veaux élevés à l'intérieur et de ce que les gens imaginent être les conditions d'élevage. La méconnaissance du grand public vis-à-vis de l'élevage est soulignée. Certains expriment un sentiment que la filière n'a pas tout à fait réussi à transmettre une image positive, à l'inverse d'autres comme autour de la race Aubrac. L'image de la race Aubrac se différencie, autour des paysages des espaces naturels, des vaches à l'extérieur et tout ce qui va avec. Les éleveurs ressentent pourtant une grande proximité entre leurs conditions d'élevage et celles des Aubrac allaitantes. Dans le Ségala ils n'auraient pas réussi à construire cette image-là, comme une image d'Epinal.

Beaucoup expriment de la méfiance, de la crainte par rapport aux journalistes ou aux associations de défense des animaux. Une éleveuse raconte sa crainte d'être filmée à son insu, que quelqu'un repère un veau mort avant d'avoir pu s'en occuper par exemple. La méconnaissance du travail des éleveurs dans le soin apporté aux animaux par les jeunes générations et par les citadins apparaissent comme un résultat d'éloignement avec le monde agricole. « *Tout le monde se replie sur lui-même et tout le monde ferme à double-tour les fermes* » (Entretien n°44). Sur la production de veaux, ils pâtissent de l'image du petit veau, bébé, qu'on ne voudrait plus consommer, alors que le VAS est un animal plus âgé, plus gros et développé, qui n'a pas été séparé de sa mère (Entretien n°44). Certains évoquent quelques altercations avec des personnes en animation magasin, notamment un éleveur, comparé à un esclavagiste (Entretien n°51). Son sentiment est que les personnes se sont coupées du milieu agricole, particulièrement des animaux et de l'élevage, et ne sont pas capables de comprendre la nature du métier d'éleveur. Une éleveuse évoque sa peur des intrusions sur la ferme, dans les bâtiments : « *ça nous arrive rarement mais il se peut qu'une vache vêle au pré la nuit, donc on n'y est pas. Je me dis, y a quelqu'un qui arrive, le veau est mort ou la vache a fait la matrice, c'est des accidents qui arrivent ! Fin je veux dire ils filment ça, voilà elle est en train d'agoniser, c'est pas fait exprès, non !* » (Entretien n°53). Globalement c'est un sentiment diffus de crainte et de ressentiment, vis-à-vis de quelques figures médiatiques sur le sujet du bien-être animal, avec l'impression d'être assimilés à l'élevage industriel alors que leurs pratiques sont meilleures et plus respectueuses des animaux (Entretien n°43).

Le problème socioéconomique le plus mis en avant est celui du renouvellement des générations d'éleveurs sur les exploitations, de leur reprise au départ à la retraite des plus anciens. Pour l'amont comme pour l'aval de la filière, le problème du renouvellement pèse sur l'avenir de la filière. Environ un tiers des exploitations vont connaître des départs à la retraite sans reprise dans les cinq à dix ans. À moyen terme, cette situation représente un risque de diminution des volumes de production et menace donc la pérennité des débouchés actuels, en demande de volumes stables (particulièrement pour les outils d'abattage et pour la GMS). Les causes de cette crise sont multiples, mais le poids important en cheptel, en bâtiment de stabulation, en matériel et en foncier, donc en capital, rend certaines exploitations intransmissibles. C'est particulièrement le cas pour les plus gros GAEC (Entretien n°51). « *Si c'est pas fait en famille ou que le gars il fait vraiment une fleur au gars qui achète l'exploitation, ben c'est pas possible ils s'installent pas. C'est bien qu'économiquement y a quelque chose qui cloche* » (Entretien n°66). D'un point de vue social, la perspective de lourds investissements et d'un fort endettement sont aussi des freins à l'installation. « *Tu vas pas avoir de revenu et tu vas payer pour rembourser tes frères et sœurs quoi. Pour avoir quelque chose à la fin qui n'a de valeur que si tu le vends* » (Entretien n°40).

Déjà évoqué un peu plus tôt, sur un volet environnemental le changement climatique pose question pour l'avenir mais aussi pour s'adapter aux impacts actuels. Il pose principalement des problèmes de

gestion de l'herbe, de périodes de sortie des animaux à l'extérieur, ou encore de gestion de la chaleur dans les bâtiments. Excès de pluie et sécheresses s'alternent, la pluie est moins répartie sur l'ensemble de l'année. Selon la localisation et les types de sols, l'excès d'eau est pire que la sécheresse, ou bien cela peut être l'inverse. Beaucoup d'éleveurs sont confrontés à la nécessité de ressemer leurs prairies, brûlées par les canicules. Dans certains endroits, ce sont aussi des événements climatiques violents, des épisodes cévenols, de la grêle abîmant le matériel, ou de l'érosion des sols qui s'accélère. Les sécheresses d'été diminuent les capacités de pâturage, forçant les éleveurs à entamer leurs stocks pour l'hiver dès l'été (Entretien n°43). Pour gérer la chaleur dans les bâtiments, des aménagements et des équipements sont souvent à prévoir ou mis en place, ventilateurs, brumisateurs, bâtiments mieux isolés ou plus faciles à aérer, etc. Pour la gestion de l'herbe, nous avons vu quelques leviers agronomiques existants, mais ils demandent de la technicité et un besoin d'accompagnement des éleveurs.

3. Voir la transition comme une rupture, nécessaire pour un changement de modèle agricole

Forts des constats des difficultés d'un modèle agricole en bout de course, bien qu'en adaptation, certains éleveurs adoptent une vision davantage en rupture de la transition. La revendication de l'utilité de pratiques alternatives ou bien l'inscription directe dans des courants agricoles différents sont pour eux un moyen de conduire la transition, à leur échelle.

Agronomiquement, ces pratiques visent l'amélioration de la qualité des prairies, le développement des prairies multi-espèces, la valorisation des légumineuses, du trèfle, etc. La récolte des légumineuses et de protéagineux en ensilage avec une fauche tardive permet à certains d'assurer de meilleurs rendements en matière sèche sur les mêmes surfaces, constituant un levier pour l'autonomie alimentaire et la santé des sols. Un éleveur revendique son engagement dans une transition vers l'agriculture de conservation, appuyée sur l'utilisation des couverts végétaux. « *C'est pour moi le gros projet de transition maintenant qu'il faut arriver à cerner et à maîtriser dans les cinq, dix ans à venir* » (Entretien n°40). Il suit des formations à ce sujet dans le Tarn mais déplore un manque d'accompagnement technique du côté de l'Aveyron, toujours orienté vers le productivisme classique. Il adhère à l'association « la vache heureuse », créée à l'initiative d'un agronome. « *Il bouscule un peu les standards d'agriculture conventionnelle et montre à tout le monde que l'agriculture de conservation ça marche et qu'économiquement c'est bien plus viable que le conventionnel* » (Entretien n°40). Le passage en agriculture de conservation signifie un changement de pratiques sur la partie végétale mais aussi sur la conduite globale d'exploitation. Bien qu'en rupture avec le conventionnel, il envisage toutefois cette transition technique de manière progressive, pour minimiser la prise de risque sur les rendements des cultures. Il conserve donc une production conventionnelle de céréales pour assurer un minimum de protéines en cas de problème.

Dans ce même esprit, un autre éleveur priorise la limitation du travail du sol dans le but de le préserver. Cela se traduit sur son exploitation par une volonté de diminuer la production de céréales, bien que cela diminue aussi son autonomie. La préservation des sols est une priorité pour lui, devant l'autonomie en raison d'un environnement immédiat marqué par une forte érosion et un ensablement des rivières. « *Je suis à l'envers sur la production veau d'Aveyron parce que je ne fais plus de céréales sur la ferme […]. Être autonome en céréales selon moi y a des zones où c'est bien, réalisable, et d'autres où c'est une aberration agronomique et économique* » (Entretien n°48). Pour un autre éleveur encore, les couverts végétaux constituent un levier agronomique vers l'autonomie et pour garantir davantage de naturalité des pratiques, se recentrer sur la valorisation du pâturage. « *Mon objectif c'est d'avoir*

les animaux dehors et d'utiliser un maximum l'herbe. L'autonomie protéique on l'a depuis que je suis en couvert végétal, et là où je fais des couverts l'été, je fais pâturer à l'automne, l'objectif c'est de faire du pâturage l'hiver. Les gens rentrent les vaches l'hiver alors qu'il faudrait qu'elles sortent […]. Une vache c'est pas fait pour digérer de l'aliment, et encore moins du soja » (Entretien n°52).

Pour la gestion des problèmes sanitaires sur la partie animale, des éleveurs adoptent des pratiques alternatives et préventives : huiles essentielles (Entretien n°63), homéopathie (Entretiens n°52 et n°41) et phytothérapie (Entretien n°41).

Plusieurs éleveurs s'opposent fermement à la vision de l'agriculture conventionnelle en revendiquant « une sortie du chimique » (Entretien n°52). Un éleveur fait ainsi partie d'une association d'éleveurs en biodynamie, où ils partagent des pratiques et de l'expérience, à défaut de pouvoir être accompagnés par les structures agricoles classiques. Son objectif est notamment de favoriser une recherche participative, par les éleveurs eux-mêmes. L'adhésion au cadre de la biodynamie se traduit pour lui par l'utilisation de « produits informés » et de préparations (Entretien n°52). Il défend le choix de la biodynamie comme celui d'un modèle d'agriculture tourné vers la vie, vers le vivant et non la destruction. « *On est dans un système où on sème, jusqu'à maintenant on faisait mettre des insecticides dans les graines, et puis l'insecticide passé au pulvé, puis ici, puis là, les gens en biodynamie ils te disent non il faut pas détruire, il faut arriver à produire, faire naître les choses, mais pas toujours penser à détruire* » (Entretien n°52). Il a le sentiment que sur son territoire peu d'éleveurs sortent du chimique comme lui, et qu'il faut être capable d'aller chercher l'information pour conduire ce type de changement. Certains ont fait le pas du Bio mais peu se situent entre les deux comme lui, entre conventionnel et bio ; pourtant il juge son système résilient, notamment face au changement climatique, à l'inverse du système classique du veau d'Aveyron en ray gras et maïs avec forte utilisation d'engrais (Entretien n°52). La sortie du modèle chimique se traduit aussi par la conversion en AB, pour des productions autres que celle du VAS. Une éleveuse explique le refus qu'elle a rencontré de la part de la filière Roquefort pour collecter son lait en AB et le choix qu'elle a alors fait de vendre à une entreprise du pays basque. Elle raconte aussi la jalousie et des actes de malveillance de ses voisins immédiats lors de son passage en AB, soulignant le positionnement perçu comme alternatif de ce type d'agriculture sur son territoire. Elle justifie son choix de l'AB par une volonté de trancher avec les méthodes de la génération de son père, du tout chimique, où les agriculteurs se sont mis en danger, se sont « empoisonnés », ce dont elle a été témoin enfant en voyant son père travailler dans les années 1960. En opposition avec le souhait de son père, elle a donc conduit une transition profonde de son exploitation (Entretien n°57).

Enfin, deux éleveurs ont fait référence à leur souhait de développer une activité d'agroforesterie et de valoriser les arbres. Un premier éleveur souhaite installer une activité en agroforesterie pour transmettre dans le futur une exploitation tournée vers d'autres types de valeurs. Il souhaite profondément transmettre à une ou des personnes ayant un projet agricole qualifié d'alternatif, en AB ou en arboriculture. « *Donc remettre du châtaignier, remettre du noyer, et demain ça peut aussi avoir une petite valeur ajoutée* » (Entretien n°52). Le deuxième agriculteur envisage lui de remettre des arbres dans les champs, pour faire de l'ombre aux animaux et résister à la chaleur. Il est en train de tester différentes essences afin de choisir la meilleure solution pour les vaches. Ce changement ne se fait pas sans encombre, provoquant des actes de destruction par un voisin de ses haies et de ses jeunes arbres lorsqu'ils sont situés en bordure de ses champs. Il envisage de planter des arbres au beau milieu de ces champs (Entretien n°41).

Enfin ces éleveurs souhaitent aussi introduire davantage d'écologie dans l'ensemble de leur conduite d'exploitation. Il s'agit pour un éleveur de lutter contre l'artificialisation des terres par le bétonnage des abords des bâtiments ou la construction de trop gros bâtiments, de préserver les bonnes terres

agricoles, plates. Sur le sujet, il a l'impression que le monde agricole se sabote lui-même, notamment en VAS, que des équilibres se brisent et que l'on poursuit une course au productivisme (Entretien n°52).

Un deuxième éleveur évoque lui la situation géographique de son exploitation, en zone Natura 2000 et son engagement dans le respect de mesures agro-environnementales. Il a fait le choix de s'engager le plus possible, de choisir le maximum de contraintes pour préserver son environnement. « *Si la mesure ne nous convient pas on aurait pu redescendre à un pallier de plus mais j'ai essayé de jouer le jeu à fond* » (Entretien n°48). En termes de pratiques, cela signifie ne pas toucher aux bois sur ses terres, limiter l'épandage de fumier, baisser le chargement animal par hectare et ne pas utiliser d'engrais chimique. Par cet engagement, il entre en accord avec sa grande sensibilité pour la préservation de l'environnement immédiat et dans la lutte contre les détériorations déjà à l'œuvre, notamment des rivières. Sa volonté est de conduire une exploitation la plus intégrée à son environnement naturel. « *Des prairies naturelles en fait ça représente autour de 80 % de la ferme. La biodiversité, j'ai des haies partout, fin là aussi c'est parce que moi je veux travailler là-dessus* » (Entretien n°48).

Ces positionnements plus alternatifs montrent que les éleveurs prennent des initiatives hors du cadre de la filière, parfois dans le souhait de participer à édifier un autre modèle agricole. « *Mes interrogations à l'heure actuelle elles sont peut-être sur l'avenir de notre production. Je la vois uniquement environnementale en fait. Je la vois comme ça, économique, environnementale. D'après moi on aura moins d'animaux, avec de meilleurs assolements* » (Entretien n°48). Mais dans ce cadre, les différents enjeux associés à la durabilité de la production poussent aussi des éleveurs à remettre en question leur appartenance à la filière VAS et leur adhésion à l'IRVA.

C. Rester… ou quitter la filière ? Quel avenir pour les éleveurs ?

1. De bonnes relations avec l'IRVA mais l'affirmation de certains conflits au sein du collectif

Dans le prolongement des problématiques collectives déjà identifiées en 2005 par Valérie Olivier et Frédéric Wallet (2005), la filière VAS connaît un certain nombre de tensions internes. Elles concernent principalement le taux de labellisation des éleveurs et donc leur rémunération, mais aussi la différence de statut entre les éleveurs, entre anciens et nouveaux par exemple.

Sur l'échantillon d'éleveurs rencontrés, plusieurs font part d'un problème majeur autour de la valorisation des veaux en label. Un éleveur commercialisant auprès de Cadars, explique que les achats dépendent de la demande des acteurs situés en aval sur le moment. Malgré cette instabilité dans les volumes valorisés, il fait le choix de l'entreprise Cadars pour vendre ses veaux, en raison de son opposition profonde au système dit d'apport total de la SA4R. Ce choix lui permet de tirer une meilleure valorisation des veaux non labellisés à destination de l'export en Italie, qu'il vend à la coopérative CELIA. Ainsi, si le taux de labellisation peut être faible par moment, il estime s'en sortir. En revanche, il regrette d'avoir eu à faire ce choix et une frustration que ses bons veaux soient exportés plutôt que consommés en France (Entretien n°44). Un autre éleveur, sur le même circuit de commercialisation, explicite le problème des conditions nécessaires pour l'installation d'un nouvel éleveur en label. Il faut qu'une place se libère, pour vendre ses veaux en label. « *J'ai eu de la chance quand on est rentré il y a cinq ans parce qu'il y avait un éleveur qui est parti qui avait une centaine de mères, [Cadars] m'a pris à sa place. […] La première année j'ai placé trois veaux label sur les soixante.*

La deuxième année, le gars a arrêté et donc Cadars m'en a pris quinze, la troisième année trente, cette année je pense que j'arriverai à trente-cinq » (Entretien n°43). Sans départ de la filière et en l'absence de débouchés dynamiques, il est complexe d'installer de nouveaux éleveurs, malgré le risque des futurs départs à la retraite. Cette loi de l'offre et de la demande pour valoriser correctement les veaux est une source de stress, puisqu'il est possible d'avoir conduit ses veaux selon les conditions du cahier des charges et de ne finalement en vendre aucun. Un éleveur commercialisant via Bousquet viande a connu une expérience en ce sens. Malgré une bonne dynamique pendant quelques années, portée par la demande de collectivités locales, le débouché a connu une chute brutale durant la crise du covid. « *Je l'ai eu hier au téléphone, aujourd'hui il en passe zéro. Donc ça commence à m'inquiéter, parce que moi ça commence à sortir au mois d'avril…* » (Entretien n°40).

Sur le sujet, la SA4R est perçue comme une bonne filière pour valoriser suffisamment de veaux, d'autant plus que l'entrée dans la filière signifie que l'éleveur n'a pas besoin d'assurer une recherche de débouchés lui-même (tout comme en coopérative). Là, c'est parfois le modèle collectif qui pose problème. Si les relations se sont en partie apaisées lors du changement de présidence de la SA4R, ce rejet du modèle demeure toujours. « *Moi je veux pas y entrer pour certaines raisons… la SA à un moment c'était un peu trop la dictature* » (Entretien n°44). Les éleveurs les plus anciens, pionniers et présents depuis le début de la filière, ont monté la SA4R avec l'idée de mieux valoriser leurs veaux en simplifiant le circuit commercial, en supprimant au maximum les intermédiaires pour conserver la maîtrise du produit, de la marge, etc. (Entretien n°47). Dans les décennies suivantes et après une période de succès dans leurs objectifs, les éleveurs cherchant à les rejoindre ont eu le sentiment que le collectif ne favorisait pas l'installation de nouveaux dans la filière, ne leur accordant pas assez de labellisation de veaux, donc d'opportunités de vendre à bon prix. Le blocage consiste en un refus de baisser le bon taux de labellisation des anciens en faveur des nouveaux. Il semble que cette dynamique soit aujourd'hui en train de s'infléchir, en raison de changements dans la gouvernance de la SA4R mais aussi par anticipation de l'avenir. En effet, pour compenser les prochains départs à la retraite et le risque de chute des volumes produits, il devient nécessaire d'installer de nouveaux éleveurs. La nouvelle présidence tente d'inverser la tendance, de favoriser une solidarité entre éleveurs les plus anciens et nouveaux, afin de faciliter leur installation et ce de manière viable. La nouvelle orientation du conseil d'administration de la SA4R exprime désormais une volonté d'accepter tous les jeunes éleveurs motivés qui souhaitent les rejoindre, à condition d'être en mesure de leur garantir un taux de labellisation suffisant.

Autre motif de frustration au sein de la filière SA4R, la différence de statut entre les éleveurs. Certains sont actionnaires et d'autres ne le sont pas, ils sont des fournisseurs, en apport total ou non, mais ne jouissent d'aucun pouvoir de décision. « *Les actionnaires ont en quelque sorte, chacun à leur échelle, un petit pouvoir de décision au niveau de la société. Une partie de la société leur appartient en quelque sorte. J'ai pas les chiffres en tête mais sur 300 éleveurs y a peut-être 150 ou 160 actionnaires. Et les actionnaires quand même normalement ont des références de commande un petit peu plus importantes qu'un fournisseur classique* » (Entretien n°66).

Les références de commande, à l'origine des taux de labellisation par exploitation, sont réparties sur les différents zonages territoriaux de la SA4R et les achats se font à tour de rôle sur ces différentes zones afin de garantir une certaine équité. Malgré tout, les taux de labellisation ont eu tendance à baisser, en raison des baisses de commande sur les marchés historiques, notamment des magasins Auchan. La SA4R est en recherche constante de maintenir ces marchés et d'en développer de nouveaux, avec une difficulté centrale de ne pas générer de concurrence sur les mêmes segments de marché entre marchés historiques et nouveaux marchés.

Maintenir un bon taux de labellisation est un enjeu difficile et qui dépend beaucoup des acteurs de l'aval, ainsi que du contexte économique. Avec la crise du covid, la SA4R est passée d'une moyenne de 70 % de labellisation à 60 % en un an (Entretien n°39). Elle est pourtant historiquement la filière avec le meilleur taux de valorisation des veaux. Les problématiques évoquées existent aussi dans les autres filières de commercialisation mais ne renvoient pas aux mêmes enjeux de gouvernance. Toutefois, certains éleveurs expriment également leur opposition au mode de fonctionnement en coopérative, pour la filière Unicor.

La majorité des éleveurs rencontrés exprime une opinion positive vis-à-vis de l'IRVA, voire la présente comme un levier qui contrebalance les problèmes collectifs et organisationnels évoqués précédemment. Le bon relationnel avec la directrice et l'animatrice de la filière joue ici un rôle important. Les éleveurs pensent que l'IRVA fait ce qui est en son pouvoir, qu'elle défend au maximum l'intérêt des éleveurs, en cherchant toujours à valoriser au mieux les animaux et en œuvrant pour le collectif. Certains apprécie l'aide apportée dans le suivi administratif, pour la PAC, pour HVE, etc. Ils expliquent que cette aide leur a permis de sortir la tête hors de l'eau, de rester en allaitant et en VAS alors qu'ils auraient tout abandonné sans le soutien de l'IRVA.

Toutefois, l'organisation même de la filière et le poids que les acteurs de l'aval y possèdent pose question. Il serait notamment un des facteurs de perte de qualité de la production. « *Le conseil d'administration de l'IRVA bon c'est toujours des orientations un peu compliquées, y a quand même un peu les guéguerres des entreprises qui sont là. On a une assez bonne relation entre les éleveurs et les entreprises quand même, le problème c'est qu'on fait des veaux un peu lourds pour arriver à satisfaire la filière, et je pense qu'en voulant faire des veaux lourds on a augmenté nos prix de revient. Les mecs pour produire beaucoup de kilos de viande par vache, ils ont intensifié leur production et je pense au détriment de la qualité de notre produit. On a satisfait le poids parce que ça faisait un chiffre d'affaires, parce que les abattoirs demandaient ça aussi, pour valoriser leur outil de travail sur de la carcasse lourde. Je pense que c'est ce qui pénalise* » (Entretien n°52). Les systèmes de production sont complexes, et pensés avant tout pour répondre aux besoins de l'industrie de la viande valorisant le produit. L'IRVA permet d'assurer un minimum d'équilibre dans les relations entre amont et aval, de limiter le poids de la distribution, d'assurer le respect des engagements de l'ensemble des acteurs. « *Le problème aujourd'hui c'est les centrales d'achat. Tous les autres maillons ont des frais de fonctionnement forts qui justifient ce qu'ils se prennent, tout se joue au dernier maillon. Le travail collectif et le travail de l'IRVA permet de tenir les prix, de surveiller les prix payés* » (Entretien n°50).

Compte tenu des enjeux précédents, les éleveurs adaptent lorsqu'ils le peuvent leurs stratégies de commercialisation, changeant de filière de commercialisation ou développant la vente directe par exemple.

2. Changer de filière de commercialisation ? Développer la vente directe ? Quitter la filière ?

Pour les éleveurs, un des enjeux d'avenir est donc de trouver des leviers afin d'engendrer plus de revenus : diversifier les productions, développer la vente directe et/ou diversifier les débouchés, etc. « *La vente directe ça représente quand même une quinzaine de pourcents de nos bovins […]. Et pour le veau d'Aveyron on a développé plusieurs débouchés, on vend des veaux à Sudriès qui est négociant, on en vend aussi comme mon père à Hyperfrais 81 et à la coopérative Unicor. C'est par le biais de ces trois débouchés qu'on arrive à tout écouler* » (Entretien n°51). Le choix d'une stratégie commerciale diversifiée permet de limiter la casse si l'un des débouchés rencontre des difficultés importantes. Ce

choix nécessite cependant des compétences, du temps, et enfin de la main d'œuvre, notamment dans le cas de la vente directe. Toutes les exploitations ne peuvent pas appliquer ce type de stratégie, d'autant plus que certains éleveurs sont contraints par la possibilité d'accéder à telle ou telle filière de commercialisation. Le système de l'apport total ne le permet par exemple pas.

D'autres éleveurs choisissent de changer leur fusil d'épaule si la filière choisie ne parvient pas à leur donner satisfaction. Ce couple d'éleveurs choisit par exemple finalement de ne pas rejoindre la SA4R, face à une proposition de référencements trop petits pour le VAS et par opposition au système des apports totaux. « *Il y avait une réunion à ne pas louper je crois que c'était en 2002 ou 2003, et en fait on n'y avait pas été. On a eu des petits référencements. Pour arriver à avoir un référencement plus important, il fallait vraiment patienter* » (Entretien n°53). Dans l'obligation de trouver une solution, ils ont fait alors le choix de commercialiser auprès du négociant Sudriès, qu'ils connaissaient de longue date.

La vente directe est envisagée par plusieurs éleveurs comme un moyen de valoriser une partie de leurs veaux, qui ne seraient pas absorbés par les filières de commercialisation traditionnelles du VAS. Même sans le label, la vente directe permet à des éleveurs de mieux valoriser leurs veaux, en les vendant plus cher que sur les circuits de commercialisation classiques (Entretien n°40). Un autre éleveur estime ne pas avoir besoin du label pour vendre en vente directe, parce qu'il écoule ses veaux sur les circuits classiques du VAS et valorise en revanche ses vaches grasses en vente directe, à des prix supérieurs aux circuits classiques (Entretien n°63). Une éleveuse explique s'être lancée dans la VD et dans la transformation, via la marque « Fabriqué en Aveyron », afin de compenser les pertes de volume en label. Au sein de sa filière Bousquet viande, elle est en effet passée de 10 ou 12 veaux label par an à 1 en 2020 (Entretien n°50). Mais l'autorisation de commercialiser du VAS en vente directe a longtemps posé problème. Le collectif est partagé entre la volonté de la développer et de répondre par là même à l'aspiration d'un certain nombre de jeunes éleveurs, et celle de trouver les moyens de la développer collectivement[441] : « *ça fait partie des pistes à travailler mais tout en restant dans le collectif. Parce que si chacun prend son camion frigo et va vendre son veau, bon ben après c'est une démarche individuelle* » (Entretien n°66). La vente directe est désormais encadrée et autorisée par l'IRVA depuis 2020. Afin de concilier l'intérêt des filières traditionnelles et la demande des éleveurs, l'IRVA a mis en place une cotisation supplémentaire. Cela revient à considérer que l'agriculteur devient aussi un point de vente et cotise à ce titre. La cotisation est un compromis trouvé par le collectif pour autoriser la vente directe sans engendrer une concurrence trop importante avec les circuits de distribution classiques.

Toutefois, la vente directe est toujours perçue par un certain nombre d'éleveurs comme une concurrence aux circuits commerciaux du VAS. Ce n'est pas non plus une solution pour tous les éleveurs, certains ne souhaitant pas se lancer dans le métier du commerce et la recherche de clientèle (Entretiens n°40 et n°53), ou s'estimant mal localisés pour développer de la vente directe (Entretien n°44). D'autre part, la vente directe de veau d'Aveyron pose le problème de la valorisation de l'animal entier, plus difficile que pour des productions de porc ou encore de volailles en vente directe. Sur cet aspect, la vente à des acteurs de l'aval capables de transformer et de commercialiser eux-mêmes est vue comme un atout, le système d'apport total peut même s'avérer être le plus intéressant pour des éleveurs désireux de ne pas avoir à se préoccuper de la commercialisation.

[441] Depuis notre enquête, la SA4R a par exemple mis en place une plateforme internet afin de développer de la vente directe de VAS, hors des circuits traditionnels, mais gérés de manière collective et au profit du collectif. La plateforme est appelée « Ces gars là régalent. Collectif paysan » : https://cesgarsla.fr/

Malgré des évolutions, des changements de fond et un relationnel globalement bon avec l'IRVA, l'ensemble des enjeux évoqués peut conduire certains éleveurs à envisager de quitter la filière en arrêtant d'adhérer à l'IRVA, ou bien en abandonnant la production et l'élevage bovin allaitant.

Le faible taux de labellisation est un motif important pour envisager un avenir ou non au sein de la filière. « *Vraiment j'ai envie d'y rester, en veau d'Aveyron, mais on se pose la question si des fois de partir… parce que bon on paie des cotisations… Je fais partie du conseil d'administration à l'IRVA mais des fois je dis à Agnès c'est bien joli mais quand tu labellises que 15 ou 20 % des veaux… Qu'est-ce qu'on fait, est-ce qu'on s'en va ?* » (Entretien n°44). D'autres éleveurs trouvent le mode d'élevage trop contraignant en regard des possibilités de valorisation et choisissent de l'arrêter. Un éleveur conserve par exemple son troupeau bovin mais s'engage dans un arrêt progressif de la conduite d'élevage en VAS, de la tétée deux fois par jour, et envisage sa sortie rapide de l'IRVA (Entretien n°52). Enfin, une éleveuse confie conserver une production de VAS pour faire plaisir à son père. Présent dans la filière depuis toujours, il continue de s'occuper de ce troupeau même à la retraite, attaché à cette production traditionnelle sur la ferme depuis plusieurs générations. Mais l'éleveuse elle n'a aucun goût pour cet élevage, aucune raison de le conserver, et exprime sa volonté d'arrêter dès que possible (Entretien n°57).

La localisation des exploitations est enfin un autre critère de maintien ou non dans la filière. Les exploitations implantées dans un territoire dynamique, entourées de voisins en VAS, se maintiennent mieux que celles situées dans un territoire où le VAS semble en déprise. Sur les territoires du rayon de Roquefort ou en proximité d'autres acteurs de l'aval, certains éleveurs font le choix de la production de brebis lait ou viande. Ces productions sont jugées bien valorisées et caractérisées par une astreinte moins lourde, qui ne s'étale pas sur toute l'année. Le renouvellement est jugé particulièrement difficile dans les zones de piémont où il n'y a pas de prime montagne, mais aussi dans les espaces où tous les voisins ont déjà arrêté le VAS. Ce sentiment de déprise a une influence négative sur le moral, la motivation des éleveurs. Aussi, l'entraide est facilitée dans le cœur de zone de la production, plus difficile dans les espaces où le VAS n'est pas majoritaire, où l'esprit collectif est moins présent.

III. Des enjeux et des visions différents pour les autres acteurs du veau d'Aveyron et du Ségala. Une diversité d'actions, d'échelles investies et des logiques propres à chacun des maillons.

La réponse aux enjeux soulevés ne dépend pas que des éleveurs, ni uniquement de l'acte de production. Si l'intérêt porté aux éleveurs a permis de dégager un certain nombre de tensions au sein du collectif et de conceptions de la durabilité, de l'avenir de la filière, il est désormais nécessaire d'examiner le rôle des autres maillons.

A. Unicor, SA4R et Les fermiers du Bas Rouergue

Les OP de la filière revêtent une importance de premier ordre dans la filière du VAS. Leurs stratégies, leurs actions à plusieurs échelles, donnent l'orientation de l'ensemble de la filière.

La coopérative Unicor est présente sur l'essentiel de l'aire géographique du VAS et est originaire du territoire de l'Aveyron. Elle y possède notoriété et ancrage. « *Tout le monde connaît Unicor en Aveyron* » (Entretien N°59). La coopérative se présente comme un interlocuteur important entre les demandes exprimées par les acteurs de l'aval et les contraintes de production de l'amont. Son activité concerne les maillons de la filière VAS, de la fourniture d'aliments et de machines jusqu'à l'abattage, depuis la reprise du site d'Arcadie Sud-Ouest de Rodez par la coopérative. Elle constitue un groupe, qui a grandi à partir de son cœur historique et étend son périmètre désormais sur la Lozère, la Haute-Loire, etc. Le VAS constitue une production importante localement et parce qu'elle est reconnue par des SIQO, mais c'est une activité parmi de nombreuses autres. Unicor est l'une des plus grosses OP bovines du sud de la France, et intervient sur plusieurs autres SIQO. Dans le cas du VAS, elle se présente comme intermédiaire œuvrant pour la meilleure valorisation possible des animaux qu'un simple vendeur (Entretien n°59).

La coopérative doit concilier plusieurs objectifs, principalement d'arriver dans le même temps à être compétitive et à permettre aux producteurs de toucher des revenus suffisants. La direction d'Unicor résume ce deuxième objectif comme une attention portée à la redistribution juste des revenus, directement sur les exploitations quand ces productions sont bien valorisées par la filière (Entretien n°68). Pour la coopérative, en VAS il y a aujourd'hui des difficultés à se démarquer clairement du conventionnel pour rémunérer les producteurs : « *aujourd'hui vous avez des tarifs de broutards… Entre le broutard et le veau d'Aveyron bientôt vous n'aurez quasiment plus d'écart. Sauf que le métier du veau d'Aveyron et du broutard c'est pas le même. Et là le risque il est d'un désengagement des éleveurs, non pas du bovin viande mais du veau label* » (Entretien n°59).

Pour augmenter la valorisation des veaux, un levier d'action serait d'augmenter la part de labellisation sur celle des veaux produits. Elle est aujourd'hui en moyenne à 70 %, selon un responsable Unicor il serait possible d'augmenter encore de 10 % (Entretien n°59). Aujourd'hui, Unicor a un marché segmenté pour les veaux, en trois marchés différents : veaux jeunes et légers pour la boucherie traditionnelle, les mâles lourds pour les industriels (Picard Surgelés et Sodexo principalement), les femelles intermédiaires pour l'export en Italie. La coopérative se fixe d'accompagner les éleveurs pour qu'ils s'améliorent techniquement et soit capables de produire assez vite des veaux qualitatifs, afin de favoriser le marché des veaux labels.

L'une de ses missions, comme pour la SA4R, est de conserver les marchés historiques du VAS mais aussi d'en développer de nouveaux, sans porter préjudice à l'existant. Aujourd'hui le marché historique de Picard Surgelés a tendance à baisser, l'industriel s'étant désengagé sur certains produits qu'ils commercialisaient. C'est à partir de ce constat que la coopérative a développé un marché avec le Sodexo. Avec la GMS, les acteurs coopératifs sont engagés dans un rapport de force, face à la puissance des centrales d'achat : « *Aujourd'hui la mise en marché est faite par une organisation qui nous prive de liberté quant à la décision du prix de mise en marché ! Vous avez cinq grandes centrales qui décident de votre sort, ils sont cinq hein, par cinquante. Donc c'est réglé* » (Entretien n°42). Après avoir longtemps banni la vente directe, jugée contraire à l'esprit du collectif, la coopérative a aussi amorcé un virage. La vente directe est devenue importante pour assurer une partie des débouchés. Bien que marginale en volumes, elle permet aux éleveurs d'être agile en se positionnant sur ce marché de niche (Entretien n°42).

En termes d'identification des bonnes pratiques, Unicor souhaite s'inscrire dans le cadre d'une certification bien-être animal. Se lancer sur le sujet est un processus long mais jugé nécessaire, et qui devra obligatoirement passer par une certification, garantie par un contrôle extérieur. Le responsable rencontré estime en effet qu'il pourrait être risqué de se déclarer respectueux du bien-être animal sans en apporter les preuves suffisantes, d'autant plus depuis que le groupe possède en son sein un outil d'abattage (Entretien n°68). Il met en avant deux axes stratégiques pour le groupe sur ces productions. D'un côté, il s'agit de la mise en place d'une traçabilité la plus précise possible, jusqu'à l'identification de l'exploitation[442], pour plus de transparence avec les consommateurs. De l'autre côté, c'est la volonté de mettre en avant les pratiques de bientraitance animale. Un travail a été engagé en ce sens avec l'association Welfarm, pour certifier les productions. Ces axes de travail sont présentés en cohérence et de manière intégrée à la démarche RSE du groupe. Pour le responsable Unicor, cela permet au groupe d'acquérir de la souplesse dans la mise en œuvre d'actions, en opposition à la rigidité des SIQO pour porter le changement.

Pour la SA4R, l'objectif principal est de continuer à développer ses marchés tout en conservant ceux existants. Historiquement, la création de la SA4R a eu lieu en même temps que le marché Auchan, l'un n'aurait pas été possible sans l'autre. De par sa structuration originale, sous statut de société anonyme, le collectif se démarque de la coopérative Unicor. « *Officiellement on est marchand en bestiaux en forme de société anonyme. Ça c'est l'officiel. Et le constaté on va dire, c'est qu'on a un fonctionnement comme une coopérative* » (Entretien n°62). La constitution du collectif est une force pour la maîtrise du produit à l'origine mais réunit des éleveurs avec une volonté d'indépendance, une habitude d'être en individuel. Au départ la SA4R est uniquement là pour assurer la commercialisation du veau, le collectif s'est construit dans un second temps sur ces bases. « *Les éleveurs qui sont à la SA, ils n'étaient pas dans des coopératives. Donc c'était des gens qui à la base vendaient en individuel sur les marchés. Donc des gens qui n'étaient pas dans des démarches collectives, qui se sont regroupés. Y avait cet état d'esprit, en disant que voilà, on n'est pas comme les autres* » (Entretien n°62). Depuis et comme évoqué précédemment, les éleveurs peuvent y posséder trois statuts différents. Ils sont soit actionnaires et possèdent des parts sociales de l'entreprise, soit fournisseurs en apport total sans action et sans dividende, soit fournisseurs mais sans obligation d'apport total.

Depuis le changement de présidence et l'arrivée de Joël Clergue à la suite de Pierre Bastide, la SA4R a mis plusieurs projets en route : le lancement d'un site internet pour développer la vente directe collective, un projet de développement de *click and collect* dans certains magasins Auchan, etc. Les

[442] Cette traçabilité a vu le jour sous la forme d'un QR code apposé sur les différents produits viande commercialisés en libre-service sous la marque responsable de la coopérative nommée « l'engagement paysan » : https://www.lengagementpaysan-producteursresponsables.fr/

discussions sur ces sujets semblaient jusqu'alors bloquées et enlisées dans des conflits passés. Le changement de gouvernance semble signifier une inflexion de cette dynamique. *« En fait on a une bonne image on va dire de la SA4R au niveau de la valorisation. Pas forcément du point de vue démocratie mais point de vue valorisation c'était positif* » (Entretien n°62). Sur le volet de la production, des réflexions sont conduites à propos de l'autonomie des exploitations, notamment via la relocalisation des approvisionnements de la filière, par la recherche de fournisseurs sur le territoire. Le problème du renouvellement des générations demeure un problème majeur et a nécessité un virage du collectif pour favoriser l'installation de nouveaux éleveurs en leur cédant une place sur le marché. La volonté affichée est de parvenir à installer des éleveurs s'il est possible de leur garantir un taux de labellisation de 60 % de leurs veaux. Sur un volet environnemental, la SA4R incite ses éleveurs à passer la certification HVE.

Enfin, la filière compte un dernier collectif d'éleveurs, plus modeste en taille mais présent depuis les débuts du VAS. Créée dans les années 1970, la coopérative des Fermiers du Bas Rouergue est localisée à Villefranche de Rouergue, où elle possède un magasin de producteurs. Elle commercialise de la viande de veaux, de porcs, des bovins et des agneaux, principalement à des restaurants. Elle fournit aussi quelques GMS, via un contact direct avec des magasins, sans lien avec des grands groupes, ainsi que des boucheries traditionnelles. Le surplus de VAS est exporté vers l'Italie. Elle réunit une trentaine d'éleveurs dont 15 engagés en VAS, et se structure autour d'un argumentaire sur la santé animale et la qualité de la viande, un meilleur engraissement des animaux, via la démarche Bleu-Blanc-Cœur. Ce choix lui permet de se différencier : utilisation de la graine de lin pour améliorer la teneur en Oméga 3 de la viande, garantie de l'origine France sur toutes les viandes, baisse du coût en CO_2 de l'alimentation des animaux par l'approvisionnement en graines de lin plutôt qu'en tourteaux, etc. Pour la coopérative, la démarche Bleu-Blanc-Cœur est jugée complémentaire aux SIQO. Ils sont les seuls à proposer une viande de ce type en VAS. La coopérative valorise un lien direct aux bouchers et aux consommateurs, via le magasin de la coopérative mais aussi des animations en boutique. Le sens de cette démarche, comme pour d'autres collectifs d'éleveurs, est d'être en mesure d'expliquer le produit et les pratiques d'élevage. La coopérative valorise l'idée d'une ouverture des fermes et d'une pédagogie auprès des consommateurs pour qu'ils privilégient le local, au sens de l'origine France ou des produits SIQO, plutôt que la consommation de veau blanc industriel ou de viande importée. Le VAS y est un produit de qualité supérieure, pouvant être d'excellence et à ce titre gagner des concours. Ils ont remporté des médailles sur leurs animaux au salon de l'agriculture. La coopérative se considère comme locale, axée sur des débouchés principalement régionaux. L'argument du local fait aussi figure de justification supplémentaire en matière de bien-être animal, grâce à une localisation en proximité d'un outil d'abattage.

B. Abatteurs et découpe, bouchers abatteurs et négociants en bestiaux

Dans le secteur de la viande, les acteurs de l'abattage, de la découpe et de la transformation ont une importance majeure. Les deux acteurs principaux à ce niveau sont le groupe Bigard et la partie abattage de la coopérative Unicor.

Pour la filière SA4R, Bigard se positionne donc entre la société de commercialisation et le distributeur. Il se présente comme un intermédiaire, voire un prestataire de service pour les producteurs, au service des attentes du distributeur, en l'occurrence historiquement Auchan. La filière SA4R-Bigard-Auchan existe depuis vingt-cinq ans, avec l'idée « visionnaire » de vouloir vendre du VAS dans les magasins Auchan : « *c'est avant tout une histoire d'hommes* » (Entretien n°62). En 1995, le magasin Mistral à

Avignon est le premier Auchan à commercialiser du VAS, avant que cette distribution soit étendue à l'échelle nationale. Le circuit de commercialisation existe toujours depuis, malgré une absence de contractualisation : « *Y a pas de contrat. Mais dans le milieu de la viande, quand on se serre la main ça a encore des significations. Et dans le commerce aussi* » (Entretien n°62). Pour l'abatteur, la continuité de cette collaboration tient à la fidélité du distributeur envers la filière. Aujourd'hui, le VAS apparaît comme particulièrement intéressant grâce à sa correspondance à un ensemble d'attentes des consommateurs actuels. Le problème principal de l'abatteur et du commerce est aujourd'hui de parvenir à valoriser les animaux entiers, sans en dévaluer des morceaux. Il est devenu complexe de vendre un produit suffisamment cher, surtout dans les magasins Auchan parce qu'ils ont connu un changement de clientèle depuis les années 1990. Abatteurs et distributeurs cherchent donc à diversifier leur offre en proposant des produits transformés, innovants, sans toutefois générer de déséquilibre matière. Le déséquilibre matière est une perte de valeur engendrée par une transformation en produit trop bon marché, comme la viande hachée par exemple.

L'abattage du VAS se fait exclusivement sur le site de Castres, en Occitanie : « *ça fait six ans maintenant que je m'occupe du commerce veau d'Aveyron sur Bigard Castres, nous c'est surtout abattage découpe et livraison point de vente Auchan […]. On travaille avec les 124 Hyper Auchan de France et notre métier principal il est là : l'achat, l'abattage découpe et le transfert sur les points de vente, donc le relationnel* » (Entretien n°56). Le SIQO a eu un rôle direct dans le maintien de l'abattoir de Castres, grâce aux labels et à la territorialisation du groupe Bigard, alors en recherche de productions haut de gamme sous SIQO dans la région pour fournir ses réseaux de distribution historiques du sud-est de la France. Le site est en partie spécialisé pour le VAS, avec des savoir-faire spécifiques de découpe. Le groupe Bigard possède une stratégie différente selon les régions, notamment dans son bassin historique breton centré sur l'abattage de bovins laitiers. « *Le veau d'Aveyron est le produit étendard de Bigard Castres, c'est à dire que c'est le produit qui a fait que l'abattoir existe toujours, de par sa localisation, ses volumes […]. En général on fait entre 10 et 12 000 veaux par an, c'est ce qui fait que l'abattoir a été racheté par Bigard en 1995, qu'il a été refait à neuf, on va dire que c'est le produit égérie de Bigard Castres. Après d'autres labels on en a beaucoup* » (Entretien n°62). Le groupe déploie une stratégie pour distribuer un ensemble de SIQO régionaux : agneaux des pays d'Oc, lou paillol, bœuf fermier Aubrac, Salers label rouge, limousin blason prestige, limousin junior, Charolaise label rouge, Parthenaise label rouge, etc. Cette stratégie de développement s'est traduite par le rachat de l'abattoir de Gramat dans le Lot pour l'agneau, de celui d'Auch, d'Anglet et d'une partie du site de Tarbes. En arrière-plan, l'objectif du groupe est d'être présent partout, dans tous les bassins de production et d'avoir une offre segmentée derrière des grandes marques (Charal, Socopa…) pour être présent sur tous les marchés. Ils développent aussi leur propre balisage des bonnes pratiques hors SIQO, avec des démarches comme le porc responsable plein air, ou le bovin à l'herbe (Entretien n°58).

La croissance et l'esprit de l'entreprise sont résumés ainsi par un responsable commercial : « La culture du groupe Bigard c'est une forte concentration. Le siège définit la stratégie sur beaucoup de fonctions, les établissements et les directeurs ont une certaine marge de manœuvre parce qu'ils ont des spécificités d'activité, de territoire. Donc ils ont aussi leur patte à mettre » (Entretien n°61). Dans le sillage des plans de filières des interprofessions viande nationales, le groupe développe aussi une politique de structuration de filières et de contractualisation, entre éleveurs et distributeurs. C'est par exemple la démarche Ejendu en Bretagne entre Bigard et un groupe d'éleveurs bovins tournés vers la qualité (Entretien n°58) ou la contractualisation entre Bigard et Cora, Bigard et Système U. La contractualisation est présentée par le groupe comme un levier de développement durable. Malgré cela, le label rouge est une toujours une force. « *Le label rouge dans la viande ça reste la base* » (Entretien n°62). Ajouté à la grille de paiement minimum en VAS, il assure une stabilité pour les filières.

Le label rouge et l'IGP du VAS donnent au produit des gages d'écoresponsabilité et protègent un nom qui est la force commerciale principale.

Sur la durabilité, Bigard met en avant une démarche semblable à la RSE, sur des thèmes comme l'amélioration des conditions de travail ou la diminution des impacts de l'activité d'abattage sur l'environnement. Cela s'est traduit dans les abattoirs par la mise en place de responsables RSE et bien-être animal, de formations et d'équipements de surveillance des salariés, ainsi que d'une présence vétérinaire. « *En l'espace de cinq ans on a fait des bonds terribles* » (Entretien n°62). Les conditions de travail sont un sujet majeur, pour un groupe qui regroupe environ 15 000 salariés et en raison de la nature de leur travail. La prévention est déployée à propos des enjeux de santé et de sécurité, notamment pour la prévention des maladies professionnelles des opérateurs, présentée comme une « *préservation du capital social [ou du] capital humain, au sens noble du terme… On a des règles qui permettent de le développer, de le préserver, de le protéger […]. C'est aussi un parti-pris du groupe Bigard que d'avoir un pack social significatif, et on est mieux disant que la profession en termes de salaire parce qu'on sait que c'est un argument* » (Entretien n°61). La responsable des affaires sociales du groupe met donc en avant la rémunération des salariés, les possibilités de formation et d'évolution en interne dans le groupe, la volonté d'attirer des salariés et de conserver les salariés qualifiés, surtout sur des savoir-faire spécifiques. Des actions sont aussi mises en place pour la limitation de la consommation d'énergie, la gestion des déchets, des effluents, de l'eau et la réduction de l'impact des sites industriels, ou encore pour le recyclage et l'écoconception des emballages.

En revanche, le terme RSE n'est pas valorisé. L'idée défendue est plutôt que les bonnes pratiques sont des choses naturelles, faites depuis toujours par le groupe, de bon sens. « *On assume surtout de ne pas parler de RSE, en tout cas pour l'instant. On met en œuvre des pratiques, après est venue cette espèce de management de la RSE, des parties prenantes, c'est plutôt nouveau […]. On l'a compilé dans le [rapport de performance], qui vous verrez ne porte pas le mot RSE […]. On n'est pas dans cette démarche de management par les normes internationales. Moi je parle plutôt de bon sens paysan. […] J'ai pas besoin qu'un auditeur RSE vienne me voir en fait, pour me dire qu'il faut gérer, que vous soyez mieux avec vos salariés. On l'a intégré depuis longtemps* » (Entretien n°61). Malgré une volonté annoncée de sortir d'une stratégie du silence sur certains sujets comme le bien-être animal, le groupe Bigard conserve une culture de la discrétion sur son fonctionnement et ses actions, préférant dans le discours renvoyer à la confiance dans les négociations et dans les relations entre acteurs des filières.

Du côté d'Unicor, la reprise du site d'Arcadie Sud-Ouest de Rodez lors de sa faillite signifie l'intégration dans le groupe de l'activité d'abattage et de découpe. Depuis ce moment, la coopérative détient la maîtrise de l'intégralité de la chaîne de valeur et dispose donc de facilités dans les relations amont aval, notamment pour faire correspondre la découpe aux attentes des marchés. Unicor est un groupe diversifié en plusieurs filiales mais avec des activités d'élevage qui pèsent lourdement, c'était donc un enjeu majeur. Lors de la reprise, Unicor investit 4 millions d'euros pour la modernisation du site, notamment de la bouverie et de la tuerie. Comme pour Bigard, la RSE du groupe comprend des axes de travail relatifs à l'abattoir. Le groupe porte aussi une stratégie pour améliorer la valorisation des animaux non labellisés qui sont aujourd'hui exportés en Italie, en réinternalisant l'engraissement des veaux, par une relocalisation en France et sur le territoire de la coopérative.

Aux côtés de ces acteurs industriels de l'abattage, des négociants en bestiaux achètent et revendent des animaux, en contact direct avec les éleveurs comme pour Sudriès. Des bouchers abatteurs achètent aussi des animaux sur pied aux éleveurs. Rouergue Saveurs achète ainsi directement les bovins. Pour le VAS, des acteurs comme Cadars, Jean-Rozé ou Bousquet viande sont des acheteurs et fournisseurs, entre autres pour les boucheries traditionnelles.

C. Distribution et consommation

En bout de chaîne, la distribution se segmente entre GMS, boucheries traditionnelles, restaurants et industriels, mais aussi magasins de coopératives, distribuant directement le VAS de leurs adhérents aux côtés d'autres productions.

Les magasins font partie intégrante de la stratégie commerciale des coopératives, pour une valorisation directe auprès des consommateurs. Pour Unicor, il s'agit des points de vente des Halles de l'Aveyron. En termes de production et d'organisation en filière, le responsable des Halles de l'Aveyron présente cette activité comme du commerce en circuit court avec les caractéristiques d'une organisation en coopérative. « *On est circuit court, coopératif. Et collectif […] Un magasin de producteurs, circuit court collectif* » (Entretien n°59). Historiquement, le premier magasin est situé à Rodez, puis les magasins se développent, intégrés au groupe Unicor. « *On va dire que c'est la branche de distribution alimentaire du groupe Unicor […]. C'est un peu notre marketplace. On appartient au groupe, on est à la disposition des producteurs* » (Entretien n°59). Ces magasins correspondent à une stratégie commerciale de distribution du groupe, segmentée en magasins spécialisés, jardineries Point Vert incluant un rayon alimentaire, Halles de l'Aveyron avec boucherie traditionnelle, épicerie et produits frais. Les Halles de l'Aveyron en 2021 sont donc trois magasins, deux restaurants, quinze corners alimentaires en frais et sec, 25 uniquement en sec. Positionnés sur un marché de grande concurrence des magasins frais, les halles veulent se distinguer en se présentant comme un magasin de producteurs avant tout.

En bœuf, ils commercialisent 380 bêtes sur les 15 000 du groupe, dont 10 % des veaux du groupe. L'offre se compose à la fois de viande brute et produits élaborés crus ainsi que d'une gamme traiteur pour le VAS, afin de suivre les tendances de consommation, tout en valorisant au mieux l'intégralité des veaux. Toutefois, malgré un discours orienté vers l'univers des circuits courts, le fonctionnement commercial reste celui d'une coopérative. « *On n'a pas de relations directes avec le producteur sur les démarches collectives. Puisqu'on traite avec l'organisme de commercialisation au niveau de la coopérative Unicor. C'est normal c'était le but du jeu, les producteurs se sont réunis en tant qu'OP et délèguent la commercialisation à cette OP* » (Entretien n°59).

Localement, le développement des Halles a été facilité par des solidarités et coopérations sur le territoire, avec des acteurs privés et mais aussi par le soutien de collectivités, qui portent ainsi un développement du territoire de l'Aveyron. « *C'est corporate l'Aveyron quoi. Et les partenaires institutionnels ont été bons, nous en tant que partenaires privés on doit être proches de nos partenaires institutionnels pour faire bloc et porter une image commune* » (Entretien n°59). Le directeur des Halles décrit ainsi l'existence d'une grande densité d'entreprises agroalimentaires, d'indépendants, qui valorisent aussi des produits du département. À ce titre, la coopérative entretient de bonnes relations avec la démarche « Fabriqué en Aveyron », portée par le Conseil Départemental de l'Aveyron. En vue de développements futurs, la création de magasins indépendants gérés par des franchisés est envisagée. L'objectif est de s'appuyer sur le souhait d'installation d'entrepreneurs, de chefs d'entreprise, pour développer les magasins et la marque de la coopérative. Le e-commerce est aussi amené à prendre de l'ampleur dans les prochaines années.

En tant que coopérative, Unicor est toutefois confrontée à une difficulté pour valoriser certains SIQO tout en restant représentative de l'essentiel de ses producteurs, qui ne sont pas engagés dans des SIQO. Le risque serait par exemple de créer de la concurrence entre ceux qui lui fournissent du bœuf fermier Aubrac d'une part et ceux en conventionnel d'autre part. En revanche, le label rouge demeure un outil utile pour communiquer sur les bonnes pratiques qu'il protège, en s'adaptant au gré des

enjeux du moment. « *L'acte de production on pourra pas le changer tous les six mois. Donc je trouve ce que Fil Rouge a fait sur les labels hyper bien pensé. C'est de dire le label est un réceptacle d'un certain nombre de pratiques vertueuses, et au gré de ce que veut le consommateur, j'active une communication spécifique sur ce dossier-là* » (Entretien n°59). Le label rouge serait porteur de garanties en termes de durabilité. « *C'est le gardien du temple* » (Entretien n°59).

En dehors des labels, la durabilité est principalement abordée par les conditions de travail en magasin, le bien être des salariés, ou encore par la contribution de l'activité des Halles de l'Aveyron au dynamisme économique des territoires, « *en continuant de créer de l'emploi sur nos zones, tant pour des indépendants qui reprendraient l'entreprise, que des salariés qui trouveraient des emplois en local* » (Entretien n°59).

Pour la GMS, les enjeux diffèrent et le VAS ne représente qu'un produit possible parmi tant d'autres, même s'il a su s'imposer sur certains marchés et prouver son attractivité. Récemment, l'impact fort du covid sur les rayons boucherie des hypermarchés s'est ajouté à une dynamique de désaffection des grandes surfaces. Elles connaissent une baisse de fréquentation durable et pour le groupe Auchan, un changement de clientèle. Elle possède moins de pouvoir d'achat que dans les années 1990-2000 et consomme moins de VAS.

Le VAS est présenté par le groupe Auchan comme exemple de longue date de bonne pratique commerciale. « *Pour nous, le veau d'Aveyron c'est un modèle dans le sens où d'abord il a l'antériorité puisque ça fait cette année 25 ans que cette filière a été créée, […] deuxièmement ça nous sert de fil rouge entre guillemets pour les autres filières que nous créons chaque année* » (Entretien n°69). Le VAS est une vitrine sur les sujets responsables pour le groupe et un exemple de partenariat de long terme. En raison de ce partenariat, le VAS est présent dans des magasins du groupe dans la France entière, alors qu'il adapte son offre de produits régionaux sur d'autres productions bouchères : commercialisation de race Aubrac sur le bassin toulousain, ou de Blonde d'Aquitaine dans le Sud-Ouest par exemple. Pour la grande distribution les labels et les démarches responsables sont une opportunité commerciale et d'affichage, mais ces structures sont aussi contraintes de ne pas pratiquer des prix trop élevés, pour assurer des ventes. *« Je parlais d'agriculture raisonnée, y a tout un ajustement raisonnable et raisonné, comparable justement entre les démarches qualitatives d'un côté et les démarches rassurantes pour le client, où il faut intégrer la norme du prix, on va dire l'accessibilité* » (Entretien n°69). La grande distribution, entre autres le groupe Auchan, possède aussi un pouvoir dans l'orientation des productions en fonction des attentes attribuées à leur clientèle. Elle est en demande de produits responsables et respectueux du bien-être animal et influence l'orientation des acteurs de l'amont en ce sens. Mais elle demande dans le même temps des produits aux prix les plus bas possibles. De manière plus large, les acteurs de la distribution possèdent un poids et un pouvoir important dans les rapports de force avec les acteurs de la production.

Dans un contexte de crise économique, l'engagement du groupe Auchan en faveur des labels a tendance à s'infléchir, en faveur d'une priorité donnée aux bas prix. « *Si je prends l'exemple du label rouge, avec les agriculteurs et les éleveurs on avait décidé cette année que sur tous nos stands traditionnels on travaillerait en fin d'année que des produits label rouge. Bon, c'est une décision qu'on avait prise avant la crise, avant la guerre, avant tout ce qui a bousculé l'économie ces derniers mois, il va falloir revenir dessus parce que nos stands ne peuvent plus pratiquer que ce genre de prix pour les clients* » (Entretien n°69). L'impact de ces crises sur le VAS s'est traduit par une baisse des ventes des d'environ 15 % en 2022 par rapport au seuil maximum de vente du groupe Auchan par le passé.

Comme les autres groupes évoqués, Auchan met en avant sa démarche RSE. Elle est défendue comme particulièrement adaptée pour penser les conditions de travail en GMS ou pour limiter les impacts des

magasins (économie et production d'énergie avec des parkings photovoltaïques, recyclage, réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.).

Enfin, la boucherie traditionnelle représente un type de débouché important, mais renvoyant cette fois-ci à une diversité de visions de la filière VAS au sein du même maillon. Pour en rendre compte, nous mettons en regard une boucherie-traiteur de la périphérie de Rodez et une boucherie traditionnelle située dans la proche campagne toulousaine.

La première boucherie possède une offre élargie, ajoutant au rayon traditionnel une activité traiteur, crèmerie et épicerie pour augmenter le panier moyen du client en magasin. La boucherie traditionnelle représente tout de même 60 % du chiffre d'affaires. Localisée près d'un axe routier en périphérie immédiate de Rodez, elle possède une clientèle assez jeune par rapport à une boucherie de centre-ville. Pour cette raison, l'objectif du directeur est de proposer des produits innovants, transformés et correspondant aux tendances de consommation (*carpaccio*, *tataki* etc.), mais aussi quelques produits d'appel moins chers. « *Si je prends du sauté de veau, du veau d'Aveyron pour désosser et le vendre en sauté, je vais le vendre à 12,80 euros. Pas très cher. Par contre, si je le transforme, que je vais faire des brochettes, ou un axoa, je vais pouvoir amener de la valeur tout en maîtrisant les coûts* » (Entretien n°60). Pour se démarquer et maintenir la consommation de viande de veau, il faut s'adapter aux nouvelles consommations de viande, aux nouveaux usages, pallier la baisse de consommation par des produits pratiques et créatifs, des morceaux plus petits, etc. Le directeur de la structure qualifie cette orientation comme offre créative et tournée vers le plaisir, puisque la consommation de viande n'est plus jugée indispensable. Il a aussi très tôt mis en place un système de *drive and collect* afin de prendre le virage des ventes sur internet, tout en faisant venir ses clients dans son magasin.

Sa vision du métier est d'être reconnu localement comme un « artisan boucher » avant tout. Il valorise le contact direct client et la différenciation par le savoir-faire, le conseil. Pour lui, son positionnement en termes d'offre et de conseil fait la différence, dans une agglomération où la concurrence en boucherie traditionnelle est forte.

Dans son offre, le local est important mais n'est pas le premier enjeu, relégué derrière la question de la qualité des produits et un positionnement plutôt haut de gamme. « *Alors comme le magasin s'appelle comme un territoire de l'Aveyron, c'était un peu ce que je laissais supposer au client, mais en fait moi je ne veux pas m'enfermer sur un territoire, qu'est plus une qualité de production et les qualités du produit fini. Donc là en ce moment on propose aussi des côtes de bœuf de race Angus, qui viennent d'un écossais, de la viande de Galice, on peut avoir du Pata Negra, du Parme, donc si c'est pas local c'est que c'est du super bon. Je peux pas me couper de produits super bons, et je suis pas un ayatollah du local* » (Entretien n°60).

Il propose tout de même du VAS parce que c'est un produit traditionnellement consommé sur le territoire et que la proximité lui permet un approvisionnement facile, auprès de fournisseurs réactifs à ses demandes. En revanche, il a le sentiment que le label rouge n'a pas vraiment d'intérêt en boucherie traditionnelle : « *On jouit d'une image et les clients nous accordent du savoir-faire, de la compétence. Souvent le label… Est utilisé par la grande distribution pour arriver à masquer un défaut de compétence. C'est ma vision à moi* » (Entretien n°60). S'opposeraient alors un modèle artisan, qualifié, et un modèle des GMS. Les labels rouges sont utiles pour apporter des garanties en GMS, mais inutiles quand le boucher connaît l'éleveur, a confiance dans sa manière de travailler et possède également la confiance des clients. Dans cette idée, la RSE relèverait de la même logique : utilisée par la grande distribution parce qu'elle capable de s'en saisir, elle serait pourtant moins engagée que les artisans selon lui. En revanche, l'IGP est perçue comme utile pour rattacher un produit à un territoire

et protéger la production. La défense d'un élevage durable passerait alors par le soutien aux artisans, qualifiés, à la boucherie traditionnelle face à une grande distribution structurée par la recherche du bas prix et en manque de qualification dans l'activité de boucherie.

La deuxième boucherie choisie défend une vision légèrement différente, portée avant tout par un soutien à un modèle agricole alternatif et à des approvisionnements locaux. Le boucher défend ici des valeurs associées au métier et formule un souhait de voir l'agriculture changer de modèle. Cela passe par le développement de liens directs avec les éleveurs, par la relocalisation des approvisionnements de manière globale. Pour respecter les animaux et trouver la meilleure qualité possible, il souhaite laisser le temps aux éleveurs de bien faire leur travail, de finir les animaux sans les brusquer. Cette vision s'est avérée compatible avec la coopérative des Fermiers du bas Rouergue, qui l'ont convaincu de vendre ce produit qu'il ne connaissait pas. Convaincu que le VAS est un produit qualitatif, il parvient à son tour à convaincre une clientèle peu habituée au veau rosé, dans la campagne proche de l'agglomération toulousaine. Lui aussi souligne la créativité nécessaire pour parvenir à valoriser l'animal entier tout en correspondant aux attentes des clients. Il a pour ce faire développé sa transformation traiteur, « *s'amuse à trouver des idées, des recettes* » (Entretien n°55). En accord avec ses valeurs, il a construit son réseau d'approvisionnement en local et en partie en direct (Figure 50) auprès d'éleveurs de sa connaissance, pour soutenir leur travail.

Figure 47 - Réseau d'approvisionnement d'une boucherie traditionnelle en Haute-Garonne

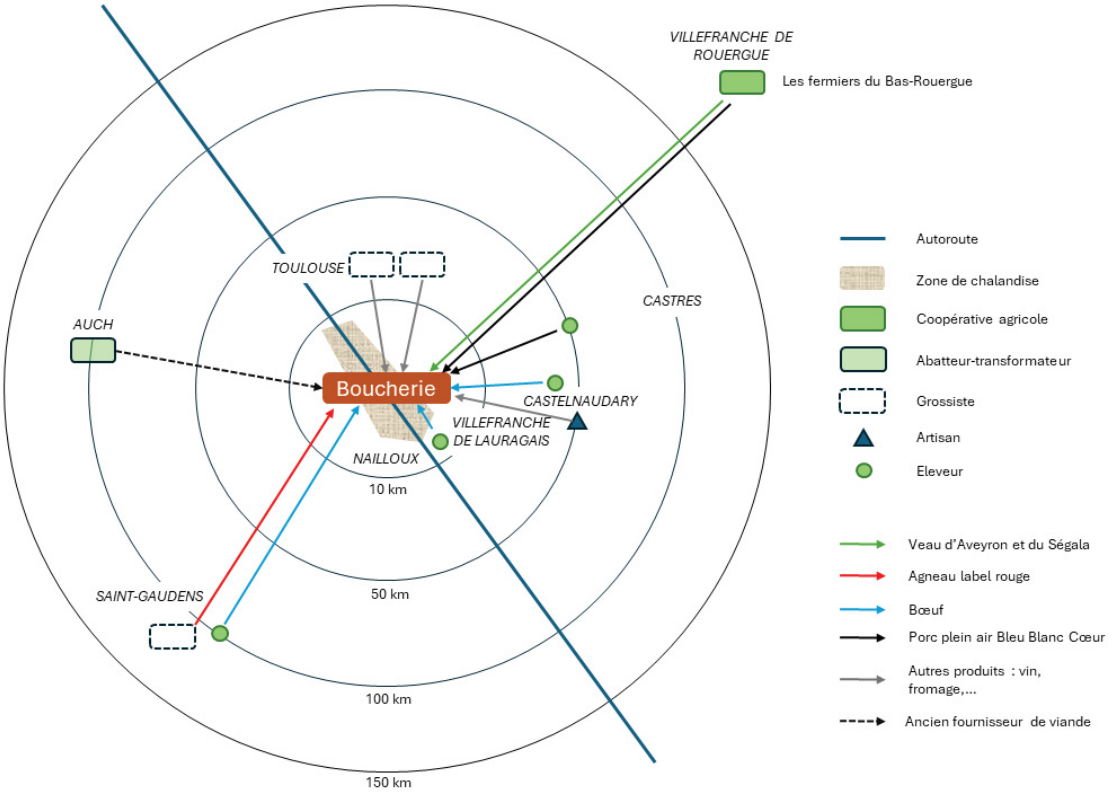

D'après l'entretien n°55, 2021

« *Au début j'étais parti avec Arcadie, parce que voilà je m'étais bien entendu avec le commercial, mais pareil ça n'a pas duré. Et après le groupe s'est fait racheter, il s'est fait racheter par Bigard et moi il est hors de question que je travaille avec Bigard. […] C'est au niveau éthique, pour moi c'était hors de*

question que je travaille avec un groupe comme ça. Ils achètent des vaches aux éleveurs tellement pas cher que voilà, je préfère travailler avec les petits. […] C'est pour ça que je préfère les Fermiers du Bas Rouergue, je préfère travailler avec eux parce que c'est vraiment petit et familial aussi » (Entretien n°55). Au bout de sa logique, il cherche à limiter ses prix en boucherie en limitant sa rémunération afin de pouvoir offrir des prix accessibles aux clients : *« Je trouve que je suis à la valeur juste des choses et ça me suffit très bien, j'ai pas envie de gagner des cent, j'ai pas envie de plus, mais pas de moins non plus* » (Entretien n°55).

Ces deux exemples de boucheries traditionnelles montrent la diversité de positionnement au sein d'un même type d'acteur au niveau de la distribution. De la même manière que les éleveurs choisissent une filière en accord avec leurs valeurs, leur vision du métier et de la production, voire leur engagement pour un changement de modèle agricole, les acteurs de l'aval se positionnent différemment. L'hétérogénéité des acteurs de la filière se repère à tous les maillons, cependant nous repérons une logique interne cohérente pour chacune des filières de commercialisation.

IV. Une filière structurée par ses filières de commercialisation et le rôle fédérateur de l'IRVA

Dans son ensemble, la filière VAS est perçue par ses composantes comme une organisation pionnière en son temps. Les éléments de trajectoire font consensus, le produit est apprécié et valorisé sur ses dimensions traditionnelles et qualitatives. Le collectif est aujourd'hui marqué par des déséquilibres mais parvient à se maintenir malgré une hétérogénéité de positions quant aux manières d'envisager l'avenir. L'hétérogénéité se repère principalement entre les différentes filières de commercialisation qui compose la filière VAS. Nous repérons, malgré les tensions qui les traversent, une forme d'unité de discours et de pratiques au sein de ces filières de commercialisation. Il existe une identité de collectif, que nous percevons comme un « esprit de filière ».

La première filière est structurée principalement autour de la SA4R, de Bigard et d'Auchan. Dans cette filière, l'aval est très présent, impliqué notamment dans la gouvernance de l'IRVA via la présence du distributeur Auchan dans le conseil d'administration. Sans formalisation d'une contractualisation, le partenariat entre les différents maillons a su se maintenir dans le temps. La filière est particulièrement perçue comme bénéfique, porteuse, pour certains éleveurs. En revanche, ceux qui expriment des difficultés s'inscrivent en rupture avec le collectif, son fonctionnement, sa gouvernance. Nous repérons ici une exacerbation des tensions entre anciens et nouveaux, gros et petits, repérés déjà dans les années 2000 par Valérie Olivier et Frédéric Wallet (2005). Le collectif énonce tout de même une volonté de changement pour certaines orientations de la SA4R (développement de la vente directe, aide à l'intégration des nouveaux éleveurs dans des conditions économiques suffisantes, etc.). La filière est caractérisée par la présence de gros acteurs de l'aval, par l'importance des débouchés en GMS, souvent localisés en dehors du territoire de production. Le discours collectif valorise surtout l'importance du partenariat, son ancienneté, la longévité du collectif, son efficacité économique, son caractère pionnier sur l'environnement et sa proximité avec une forme d'agriculture raisonnée. En son sein, il existe une dynamique pour le changement de pratiques portée par des groupes d'éleveurs sur des thématiques bien définies. Finalement, la fierté et la revendication d'appartenance ou au contraire l'opposition à ce modèle de filière est fort chez la plupart des acteurs rencontrés en VAS.

Le second type d'appartenance renvoie à deux types de modèles coopératifs. D'une part celui du grand groupe Unicor, d'autre part celui de la coopérative des Fermiers du Bas Rouergue. La filière historique Unicor – Ruthènes viande – Picard Surgelés s'est transformée entre les années 1990 et aujourd'hui. Unicor a gagné en importance en absorbant l'outil d'abattage, les débouchés industriels ont été diversifiés (marché Sodexo par exemple). De plus, une partie des débouchés est directement maîtrisée par la coopérative, via ses propres magasins et réseaux de commercialisation. Elle accroît la dimension intégrative de son modèle coopératif. Cette dynamique est rejetée par certains éleveurs, exprimant un manque de liberté et de possibilité de s'exprimer dans ce grand groupe. Beaucoup estiment que la place de l'éleveur y est minime. Ses débouchés sont principalement hors du territoire mais de manière moins marquée que pour la SA4R, la coopérative affichant une volonté de territorialisation de certains de ses réseaux commerciaux. Le discours le plus commun désigne la coopérative comme un intervenant à tous les niveaux, de l'amont à l'aval, suivant un modèle coopératif plutôt classique.

Pour la coopérative des fermiers du Bas Rouergue, le modèle est un peu différent, en raison de la taille de la structure et de l'implication jugée plus grande des éleveurs dans les processus décisionnels, les orientations stratégiques. Le sentiment collectif est fort, mais moins centré sur la production de VAS puisque les éleveurs sont engagés dans d'autres productions. Le positionnement collectif se structure autour de plusieurs grands thèmes : sur la valorisation de la qualité du produit, la volonté de l'améliorer, de relocaliser les débouchés du VAS en proximité notamment. Le VAS est l'une des productions de la coopérative mais il y possède une place symbolique et historique importante.

Enfin, les acteurs intervenants en amont et en aval d'acheteurs indépendants, de négociants, de bouchers abatteurs, ont en commun une valorisation de la liberté d'entreprendre, primant sur la vision collective. Le rattachement au collectif se fait au niveau de l'IRVA, de la filière VAS dans son ensemble. Les personnes rencontrées y expriment un fort attachement à des personnes ou à des traditions de vente, une volonté d'indépendance marquée et une vision personnelle des pratiques, du commerce, etc.

En termes de leviers d'action mobilisés, nous distinguons trois tendances. Les éleveurs se positionnent en termes d'adhésion ou de mise à distance des choix opérés par la filière VAS ainsi que par leur filière de commercialisation (dans l'adoption d'HVE par exemple). Les plus proactifs engagent des changements de pratiques à leur échelle en accord avec leur vision personnelle, via des réseaux d'acteurs ou des démarches choisis à leur initiative. Les grands groupes et les acteurs de taille importante ont souvent recours à la RSE ou à des outils similaires, comme nous l'avons repéré pour d'autres filières constitutives du panorama. Ces acteurs sont les plus agiles dans l'adoption d'outils normatifs et dans l'affichage de leurs bonnes pratiques. Enfin, pour les acteurs les plus indépendants, en amont ou en aval, la conduite même de leur activité reflète leur vision de la filière.

On ne peut pas avancer qu'il existe une forte homogénéité du discours et d'actions relatives à l'ancrage territorial et à la durabilité au-delà de l'argumentaire de l'IRVA, plutôt partagé par les autres acteurs. En revanche, nous repérons une relative homogénéité sur quelques thématiques communes, jugées centrales, au sein de chacune des filières de commercialisation. À l'échelle de la filière VAS dans son ensemble, malgré les divergences d'engagement (par exemple sur le volet environnemental, la volonté de changer de modèle agricole ou au contraire la proximité avec le modèle conventionnel), la somme de ces collectifs parvient tout de même à la formulation d'une sorte de compromis.

Ce compromis correspond globalement à la synthèse des positionnements des filières sous SIQO en bovin allaitant et en veau de la région :

- Les filières viande bovine sont concernées par des problématiques d'organisation collective, les acteurs de l'aval possèdent un poids important : dans certains cas la gouvernance peut

mettre à mal la pérennité économique, la dynamique collective, la capacité à porter des changements, le sentiment d'équité, etc.

- Les enjeux économiques, de marché et de gouvernance sont forts et priorisés par les ODG. Dans le cas du VAS cela ne signifie pour autant pas une relégation des préoccupations environnementales et sociales.

- Il y a une mise à distance du conventionnel intensif à propos des conditions d'élevage (bien-être animal, qualité du produit, respect de l'environnement). En revanche cette mise à distance n'existe que marginalement vis-à-vis du modèle agricole et agroalimentaire conventionnel dans son ensemble. La filière VAS se différencie dans les pratiques, mais possède une proximité de discours et de valeurs avec les acteurs conventionnels.

- L'ancrage territorial est souvent qualifié par la participation de la filière et de son maillage d'acteurs au tissu socio-économique du territoire départemental.

- Sur la durabilité, le sentiment global est celui d'un besoin de mesure, un sentiment de posséder déjà de bonnes pratiques et la perception de la transition comme une démarche de progrès au long cours, engagée depuis les débuts de la filière.

En conclusion, la filière VAS a, par sa trajectoire, anticipé certains enjeux associés à la durabilité depuis ses débuts. Sa structuration a créé des conditions favorisant son adaptation aux injonctions à la transition actuelles, dans le discours et les pratiques. Le rôle de l'IRVA est crucial dans la coordination des acteurs pour adresser les problématiques de fond et dans l'anticipation des évolutions du cadre normatif de la durabilité. Les différents maillons ont chacun leur logique propre, pondérée par la logique collective globale, elle-même protégée par l'ancrage territorial de la filière et du produit. Les acteurs de l'aval mais aussi les OP possèdent en revanche un poids important dans la gouvernance de la filière.

En termes de visions de la transition, l'existence d'un type de vision de la filière par filière de commercialisation traduit à la fois une hétérogénéité au sein de la filière et une organisation qui permet le compromis. Toutefois les acteurs insatisfaits ou les plus critiques tendent à quitter l'organisation et marquent une rupture. Globalement, le positionnement de la filière en termes de durabilité est celle d'un compromis entre les différentes dimensions, d'une transition douce, sans rupture, mais qui parvient à emmener le collectif. La filière VAS possède une capacité au compromis et à la coexistence de plusieurs visions au sein d'une même filière.

Malgré tout, quelques tendances de fond pèsent sur la filière. La filière est concernée, comme le reste du secteur de l'élevage, par une baisse globale de la consommation de viande en France, particulièrement de viande bovine : « en vingt ans, la consommation moyenne de viande par habitant a reculé de 5,8 % »[443] Les problèmes de valorisation, la crise de certains marchés, la crise à venir de renouvellement liée aux nombreux départs à la retraite ou encore le déséquilibre entre les plus gros acteurs et les plus petits, sont autant de menaces pour l'avenir de la filière.

[443] (Agreste, 2023) : https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SynCsm24424/detail/#:~:text=En%202023%2C%20la%20consommation%20apparente,viandes%20bovine%2C%20porcine%20et%20ovine.

Conclusion générale et éléments de discussion

Après un état de l'art sur le concept d'ancrage territorial, son application au secteur agroalimentaire et plus particulièrement aux activités d'élevage et aux filières sous SIQO, nous avons proposé une contextualisation du passage du référentiel du développement durable à celui de la, ou des, transition(s). La mise en regard de ces deux référentiels nous a permis de mettre en évidence leur dimension territoriale. Nous avons rendu compte d'une diversité de positionnements des acteurs de ces filières en termes d'appartenance à des courants agricoles. La multiplicité des courants agricoles traduit un positionnement de l'ensemble des acteurs vis-à-vis du contexte du développement durable puis des transitions, à la fois par nécessité et par injonction au changement. Dans le cadre d'une analyse des renouvellements théoriques entraînés par l'articulation de l'ancrage territorial et de la durabilité, nous avons souligné la transformation de l'argumentaire sur le lien au terroir des produits d'élevage.

Grâce à une enquête de terrain à double entrée dans la région Occitanie, constituée d'un panorama exhaustif et d'une étude de cas de la filière veau d'Aveyron et du Ségala, nous avons observé l'articulation entre ancrage territorial et durabilité à deux échelles différentes. À partir de recherches bibliographiques et d'entretiens semi directifs, nous avons proposé une approche des trajectoires des filières, première étape nécessaire au repérage des actions, des pratiques mais aussi des discours et des représentations qui les sous-tendent.

Pour le panorama, nous repérons tout d'abord un discours commun, générique et partagé, à propos d'une durabilité qui irait de soi. Les SIQO seraient durables parce qu'ils sont des SIQO. La durabilité est d'abord considérée comme une évidence. Les filières auraient été durables sans le savoir dès leur origine et seraient aujourd'hui confrontées à la nécessité de le communiquer et de le prouver.

Dans un second temps, la multiplicité de sujets investis, directement liés à la durabilité et à l'ancrage mais pas uniquement, se traduit par un foisonnement d'actions à plusieurs échelles. En analysant ces actions et les discours, nous avons repéré des argumentaires communs par sous-groupe de filières : les filières viande AOP, les filières de production d'agneau, les productions avicoles et porcines sous IGP et/ou label rouge, les filières laitières, les filières en bovin allaitant dont les productions de veau. Les filières viande sous AOP valorisent avant tout un mode d'élevage extensif ainsi qu'un lien au terroir par le lien au milieu naturel. Les filières en production d'agneau articulent fortement les pratiques pastorales et le volet environnemental de la durabilité. Les productions avicoles et porcines se présentent avant tout par l' opposition de leur mode de production vis-à-vis de la production standard, jugée intensive et industrielle. Les filières laitières, bien qu'hétérogènes, valorisent leur contribution au développement socioéconomique des territoires ainsi que leur qualité de filières pionnières en termes de prise en compte de la durabilité, par la dimension environnementale. Enfin, les filières en production bovin allaitant et veau mobilisent un discours similaire aux filières laitières mais pointent du doigt les enjeux économiques et de gouvernance de leur organisation.

Cette cohérence en quelques positionnements communs est marquante mais ne doit cependant pas masquer l'extrême hétérogénéité des actions ou des tâtonnements des filières, ou encore les points de rencontre entre des filières de production différentes parce qu'elles partagent un même territoire, des acteurs et réseaux d'acteurs en commun. Les SIQO en élevage semblent constamment au carrefour entre des logiques plutôt sectorielles, des référentiels nationaux et des logiques territoriales. Enfin, si la plupart des filières sous SIQO déploient un discours d'une évidence de leur durabilité en raison de leur nature, l'association automatique entre SIQO et durabilité peut être questionnée. L'intégration

d'une composante environnementale ne va pas de soi (Ansaloni et Fouilleux, 2008), y compris d'un point de vue réglementaire, puisque jusque récemment l'INAO n'autorisait pas l'intégration de critères de cahier des charges directement motivés par l'environnement. Les règles de production et de transformation sont en effet pensées à l'origine pour protéger un produit spécifique, un lien au terroir ou une qualité supérieure. Les ODG se retrouvent bousculés par les remises en cause dont les SIQO font l'objet, particulièrement sur des sujets conflictuels comme le bien-être animal (pour les filières taureau de Camargue en raison des pratiques de jeux taurins, pour le foie gras du Sud-Ouest en raison de la pratique traditionnelle du gavage, etc.). Leur atout principal réside avant tout dans leur capacité à porter le changement à l'échelle d'un bassin de production, à être davantage structurants que des démarches individuelles. En synthèse, la transition vers la durabilité ne va pas de soi pour ces filières, mais leur structuration leur donne la possibilité de porter un processus de changement collectif et approprié.

La filière veau d'Aveyron et du Ségala sous IGP et label rouge apparaît comme plutôt représentative du sous-groupe des filières en bovin allaitant et veau. Nous avons également soulevé l'existence d'une hétérogénéité de positionnements au sein même de la filière. Dans son ensemble, la filière démontre la capacité de son collectif (ou de ses collectifs) à se maintenir, à faire discours commun sur certains enjeux partagés, mais aussi à générer du compromis. L'ensemble des filières de commercialisation, bien que marquées par un « esprit de filière » propre à chacune, parvient à un point de rencontre grâce à l'animation de l'IRVA. Cet état de fait a pour conséquence principale de permettre une transition, certes sans rupture, que l'on pourrait qualifier de douce, mais collective (malgré une hétérogénéité d'acteurs et de visions). Ce compromis sur la façon d'engager des changements n'est pas sans rappeler le compromis propre aux filières de qualité, dans la définition de l'argumentaire sur la qualité et le lien au terroir, opéré au moment des demandes de reconnaissance sous SIQO (Sylvander et Marty, 2000). Malgré cela pour le veau d'Aveyron et du Ségala, en raison de la forte hétérogénéité des acteurs et du poids de l'aval, certains de ces acteurs peuvent se percevoir en situation de marginalité par rapport au collectif du VAS ; soit parce qu'ils expriment un engagement plus marqué que le collectif, soit parce qu'ils expriment des difficultés majeures. Ces acteurs en position marginale par rapport à des acteurs jugés plus dominants expriment des critiques, voire une volonté de quitter la filière.

Ce constat confirme l'hypothèse que nous émettions vis-à-vis de la transformation des signes de qualité : les démarches liées à la qualité et à l'origine se transforment, vers une plus grande prise en compte des attentes du « pôle citoyen », une conception de la qualité comme plus responsable (Pouzenc *et al*., 2007). Ce constat entre également en résonance avec d'autres travaux sur l'enchevêtrement et les tensions entre filières sous SIQO et acteurs alternatifs. Julien Frayssignes *et al*. (2022) ont repéré des tensions entre filières sous SIQO et acteurs alternatifs autour des filières Rocamadour AOP et tomme des Pyrénées. Dans le Lot, les éleveurs alternatifs prennent des distances avec les règles du cahier des charges de l'AOP. Ils revendiquent une appartenance à l'agriculture paysanne et rejettent les pratiques de l'AOP jugées incompatibles. Ces alternatifs dénoncent ce qu'ils qualifient de dérive de l'AOP, la filière de son côté reproche à ces alternatifs de bénéficier de l'identité du produit AOP pour des produits hors AOP. En Ariège, les auteurs repèrent une opposition entre l'approche industrielle de l'IGP et l'approche traditionnelle des alternatifs, fondée sur la pratique de l'estive et l'utilisation du lait cru. À l'échelle locale, les produits génériques peuvent ainsi être jugés plus légitimes que ceux qualifiés par l'IGP (Frayssignes *et al*., 2022). L'élargissement récent de l'IGP et l'intégration de la production au lait cru semblent témoigner d'une recomposition issue de cette tension entre modèle SIQO et alternatifs. Carine Pachoud (2024) repère elle aussi cette confrontation de modèles agricoles dans les Bauges. Dans d'autres territoires, la contestation du modèle SIQO apparaît moins forte mais témoigne tout néanmoins des mêmes

dynamiques de remise en question par des acteurs alternatifs, par exemple sur le territoire de l'Aubrac (Frayssignes, 2022).

Finalement, est-ce qu'il y a une convergence, des interactions entre les stratégies d'ancrage et de durabilité ? Ou est-ce qu'il s'agit plutôt d'une palette d'actions sans dialogue entre les deux ? À partir de notre travail, nous pensons que l'ancrage et la durabilité sont perçus comme des leviers, parmi d'autres, et activables en fonction des besoins. Ils sont activés par les acteurs en partie pour se positionner vis-à-vis de l'agriculture productiviste dominante, pour la positionner plus ou moins à distance et s'inscrire dans une dynamique de « transition vers des agricultures plus durables » (Plumecocq *et al*., 2018). A ce titre, nous avons surtout repéré un ensemble d'actions prises pour préserver avant tout la rentabilité des filières, leur pérennité et leur attractivité, qui mobilisent l'ancrage territorial et la durabilité dans cet objectif. C'est-à-dire que le renforcement de l'ancrage ou le déploiement de pratiques plus respectueuses de l'environnement, de la durabilité sociale, l'affichage de bonnes pratiques et la communication, ne sont pas des objectifs premiers. Des actions de filière visent par exemple à renforcer l'ancrage territorial dans l'espoir d'engendrer des retombées économiques. C'est le cas des politiques de réancrage du Roquefort, ou du développement de la production fermière bleu des Causses pour revaloriser le produit. Le renforcement des fondamentaux apparaît ici comme une piste d'amélioration de la pérennité de ces filières.

Un positionnement largement partagé est celui d'une volonté d'agir pour l'amélioration de la durabilité, dans toutes ses dimensions, tant que cela ne menace pas la rentabilité économique. Pour ces acteurs, il semble par exemple difficile d'obtenir des résultats sur le plan environnemental sans être capable de garantir la pérennité économique de la filière. Les filières économiquement les plus en difficulté évoquent la priorité donnée à la question de la survie.

Par maillon, la situation est toutefois différente. Des acteurs économiques membres de ces filières investissent aussi fortement la dimension socio-économique par le thème du travail. Des producteurs et organisations de producteurs plus engagés sur un volet environnemental s'engagent sur l'amélioration des pratiques, pour diminuer les impacts de leur activité et augmenter leur résilience en termes de changement climatique ou face à des incertitudes économiques (crises, hausse des coûts de production, etc.). Sur la dimension sociale, les enjeux les plus cités sont relatifs à la gouvernance, au renouvellement des générations, à l'évolution de l'engagement des individus dans les structures collectives ou encore aux conditions de travail sur les exploitations et au sein des entreprises. Cependant, il apparaît complexe d'adresser ces problématiques, souvent structurelles, qui demeurent donc des constats. La priorité donnée à la dimension économique se comprend profondément, mais ne laisse pas supposer de changements profonds, en rupture. Il n'y a pas vraiment d'approche conjointe des enjeux socioéconomiques et environnementaux.

Dans le détail, les dynamiques de transition que ces filières engendrent semblent être de deux ordres :

- Des dynamiques spécifiques existent pour chacun des sous-groupes de filières, traduisant une approche plutôt sectorielle de la transition et des enjeux transversaux à tous les SIQO. C'est ce que nous avons montré par l'analyse des discours des filières par sous-groupes.
- Des dynamiques sont spécifiques à des territoires, parce que les filières hiérarchisent les enjeux de manière différente selon leur ancrage et procèdent dans certains cas d'une territorialisation de dispositifs génériques (par exemple dans l'appropriation de la certification environnementale ou du référentiel de l'agriculture raisonnée). Par exemple, les filières localisées sur l'Aubrac participent à un développement territorial et à l'existence d'un panier de biens territorialisés ; le veau d'Aveyron et du Ségala porte une dynamique de transition collective et appropriée, mais en ayant recours entre autres à des outils *a priori* a-territoriaux

comme la certification environnementale. Enfin, les filières avec de grandes aires de production, en porcin, en volaille ou en palmipède, s'inscrivent dans des logiques de bassin de production à l'échelle du Sud-Ouest de la France.

Les logiques sectorielles possèdent un poids important. Elles semblent particulièrement marquées pour les filières organisées autour d'acteurs importants de l'aval, souvent déployés à l'échelle nationale. D'autre part, cette dimension sectorielle semble renforcée parce que ces filières s'inscrivent toutes dans le cadre plus large d'une transition agricole et agroalimentaire. Cette transition est en effet un élément de contexte commun à l'ensemble du secteur.

L'ambivalence soulevée des dispositifs a priori a-territoriaux comme la certification environnementale par exemple, pose avec force la question de l'appropriation territoriale de la transition ou au contraire de la standardisation de ces filières à cause du contexte global de transition. Les filières SIQO semblent positionnées entre deux pôles. D'un côté, elles sont en train de s'adapter à de nouvelles normes (réglementations, critères de mise en marché et de différenciation, etc.) et enjeux (changement climatique), d'un autre côté elles proposent aussi des appropriations originales de la transition, parce qu'elles sont ancrées. Cependant, nous nous interrogeons sur le risque de standardisation des conditions de production engendré par la nécessité de correspondre à des référentiels communs de la transition vers la durabilité. Nous nous interrogeons également sur le décalage possible entre les référentiels nationaux, et notamment de l'INAO en matière de durabilité, et les réalités de terrain. Un positionnement trop uniforme et descendant pourrait nuire à l'appropriation de la transition par ces filières, voire les mettre en difficulté. Se pose aussi la question de la capacité des filières à répondre aux attentes des différents acteurs qui les composent, d'assurer ce compromis entre les différentes visions de la transition.

Si l'ancrage territorial apparaît comme un argument fréquent de preuve de la durabilité de certains des acteurs composant les filières sous SIQO, principalement pour les acteurs industriels et de la distribution, cela nous interroge aussi sur le sens du terroir. À la suite de Christine Margetic (2017), nous nous demandons si ce terroir, mobilisé principalement dans sa dimension symbolique et homogénéisé par le discours sur la durabilité, ne perd pas de sa matérialité. L'affaiblissement du sens du terroir est-il accentué par la justification de la durabilité ? Par le besoin d'affichage de ces acteurs comme à l'origine de produits responsables ?

En prenant le sujet sous un autre angle, il nous semble que les filières sous SIQO se positionnent surtout relativement aux modes de productions conventionnels, soit dans une opposition marquée, soit comme une amélioration de ceux-ci. Globalement, elles veulent se présenter comme des modèles durables de filières longues. De plus, l'argumentaire sur le lien au terroir des produits d'élevage se transforme, valorisant fortement ses liens au milieu naturel. Il valorise l'association entre un territoire emblématique et la durabilité d'un produit, associant directement les qualités des milieux naturels aux pratiques d'élevages. C'est par exemple le cas pour les produits d'élevage issus de l'Aubrac, qu'il s'agisse du fromage de Laguiole AOP, du bœuf fermier Aubrac label rouge ou de la génisse fleur d'Aubrac IGP. Le lien au terroir se trouve aussi renforcé pour les filières reconnues par une AOP et pratiquant un élevage extensif et fondé sur la valorisation de ressources alimentaires issues du milieu, voire participant à l'existence d'une biodiversité particulière, comme pour le porc noir de Bigorre ou encore pour le Pélardon.

Ainsi, bien loin de l'opposition vis-à-vis du modèle agricole conventionnel dans laquelle on enferme parfois les démarches SIQO, il apparaît que celles-ci trouvent encore leur spécificité dans une recherche permanente d'équilibre entre des logiques en partie contradictoires. Dans les années 1990-2000, le point d'équilibre se situait entre les contraintes des professionnels – notamment de l'amont

– les impératifs de marché et la justification de typicité. Le contexte inhérent à la transition semble avoir quelque peu modifié les termes du compromis à trouver. Si la création de valeur demeure effectivement centrale, la recherche de typicité inhérente aux produits de terroir apparaît moins prégnante au profit de la nécessité de préserver les ressources naturelles, c'est-à-dire au profit du pilier écologique de la durabilité.

Bibliographie

Aderghal M., Casabianca F., Landel P.-A., Michon G., et Senil N. (2017), « L'ancrage territorial des spécificités : regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens. » *Le Maroc et Les Changements Climatiques : Adaptation et Résilience Des Sociétés*, n°52, pp. 357–381. https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010069915

Akhtar F., Lodhi S. A., Khan S. S. et Sarwar F. (2016), « Incorporating permaculture and strategic management for sustainable ecological resource management », *Journal of Environmental Management*, vol. 179, pp. 31-37, https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2016.04.051

Aknin A., Geronimi V., Froger G. et Méral P. (2002), « Environnement et développement : quelques réflexions autour du concept de "développement durable" », *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, IRD Edition, pp. 51–71.

Albenque A. (1931), « Le Causse central de l'Aveyron », *Annales de Géographie*, n°40, pp. 225–238. https://doi.org/10.3406/geo.1931.11249

Allaire G. et Sylvander B. (1997), « Qualité spécifique et systèmes d'innovation territoriale », *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, n°44, pp. 29–59. https://doi.org/10.3406/reae.1997.1546

Allaire G. (2016), « Que signifie le "développement" de l'Agriculture Biologique ? », *Innovations Agronomiques*, n°51, pp. 1–17.

Allaire, G., Marache C. et Meyzie P. (Dir.) (2016), « Les produits de terroir. L'empreinte de la ville », *Économie Rurale*, n°356, pp. 115–119. https://doi.org/10.4000/economierurale.5086

Amilien V., Fort F. et Ferras N. (2007), « Hyper-real territories and urban markets : changing conventions for local food – case studies from France and Norway – », *Anthropology of Food*, pp. 1–16. https://doi.org/10.4000/aof.446

Angelucci M-A. et Mundler P. (2007), « La qualification au titre de l'agriculture raisonnée : limites et enjeux des études prospectives », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°54, pp. 19–32.

Angeon V. et Vollet D. (2008), « Spécificité des produits et développement territorial. L'exemple paradoxal du panier de biens en émergence de l'Aubrac », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 591–615. https://doi.org/10.3917/reru.084.0591

Ansaloni M., et Fouilleux E. (2008), « Terroir et protection de l'environnement : un mariage indésirable ? », *Politiques & Management Public*, n°26, pp.3–24.

Arrignon M. (2020), « La transition agro-écologique : une politique de développement durable comme les autres ? », *VertigO*, n°20.

Auberger J., Van der Derf H., Haese C., Gésan-Guiziou G. et Aubin J. (2013), « MEANS : une plateforme informatique INRA pour l'analyse multicritère de la durabilité des systèmes agricoles et agro-alimentaires », *Innovations Agronomiques*, n°31, pp. 169–181.

Aubry C. et Chiffoleau Y. (2009), « Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine: histoire, évolution en cours et questions actuelles », *Innovations Agronomiques*, n°5, pp. 53–67.

Audet R. (2015), « Le champ des sustainability transitions : origines , analyses et pratiques de recherche », *Cahiers de Recherche Sociologique*, n°58, pp. 73–93.

Aurier P., Fort F. et Sirieix L. (2005), « Exploring terroir product meanings for the consumer » *Anthropology of Food*, n°4, pp. 1–16. https://doi.org/10.4000/aof.187

Avena A. W. (2022), « GIs as the engine of traditional communities' rights Geographical indications as the engine of traditional communities' rights », *Worldwide Perspectives on Geographical Indications*, CIRAD, FAO, Montpellier, France. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03791870

Bailly A. S. (2000), « Le temps des cépages. Du terroir au système-monde », *Annales de Géographie*, n°614-615, pp. 516–524.

Banos V., Gassiat A., Girard S., Hautdidier B., Houdart M., Floch S. et Vernier F. (2020), « L'écologisation, mise à l'épreuve ou nouveau registre de légitimation de l'ordre territorial ? », *Développement Durable et Territoires*, vol.11, n°1, pp. 0–22. https://doi.org/10.4000/developpementdurable.16481

Banos V., Girard S., Houdart M. et Loudiyi S. (2024), « Pour une géographie des transitions territoriales ? Cadres conceptuels, défis méthodologiques et regards critiques », Appel à articles, *Géocarrefour*, https://journals.openedition.org/geocarrefour/21626

Barham E. (2003), « "Translating terroir": The global challenge of French AOC labeling », *Journal of Rural Studies*, n°19, pp. 127–138. https://doi.org/10.4337/9781784719470.00012

Barjolle D., Boisseaux S. et Dufour M. (1998), *Le lien au terroir : bilan des travaux de recherche*, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Institut d'économie rurale, Lausanne, Suisse, 27 p.

Barjolle D. et Thevenod-Mottet E. (2004), « Ancrage territorial des systèmes de production: le cas des Appellations d'Origine contrôlée », *Industries Alimentaires et Agricoles*, n°121, pp. 19–27.

Barjolle D., Sylvander B. et Reviron S. (2007), « Création et distribution de valeur économique dans les filières de fromage AOP », *Économies et Sociétés*, n°9, pp. 1507–1524.

Barlagne C., Bérard L., Garcia C. et Marie-Vivien D. (2009). « Miel, indication géographique et biodiversité Des liens émergents complexes », Colloque international *Localiser les produits : une voie durable au service de la diversité naturelle et culturelle de Sud ?*, IRD, UNESCO, MNHAN, CIRAD, Paris, France. 13 p.

Barrey S. et Teil G. (2011), « Faire la preuve de l'"authenticité" du patrimoine alimentaire. Le cas des vins de terroir », *Anthropology of Food*, [En ligne] mise en ligne le 12 mai 2011, consulté le 1er juin 2024, URL: http://journals.openedition.org/aof/6783 ; DOI: https://doi.org/10.4000/aof.6783

Bassene J.-B., Quiedeville S., Chabrol D., Lançon F. et Moustier P. (2014), « Organisation en réseau et durabilité systémique de deux filières alimentaires (riz biologique et petit épeautre en France) », *Actes Des 8èmes Journées de Recherches En Sciences Sociales*, 24 p.

Baticle Y. (1962), « Observations sur l'élevage des ovins dans le département de l'Aveyron », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°39, pp. 89–97. https://doi.org/10.3406/bagf.1962.5588

Batisse J. (2015), *Responsabilité sociétale et ancrage territorial d'une entreprise de services urbains : le cas de Lyonnaise des Eaux*, Thèse de doctorat, Géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux III. https://theses.hal.science/tel-01343886

Beaud Stéphane (1996), « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique", *Politix*, vol. 9, n°35, pp. 226-257. https://doi.org/10.3406/polix.1996.1966

Bellec-Gauche A., Chiffoleau Y. et Maaffezzoli C. (2015), « Task Case Study : multidimensional comparison of local and global fresh tomato supply chains », http://glamur.eu/wp-content/uploads/2015/04/glamur-wp3-france-tomato-3-cases.pdf

Belmin R., Casabianca F., Meynard J.M. (2018), « Contribution of transition theory to the study of geographical indications », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n°27, pp.32-47, https://doi.org/10.1016/j.eist.2017.10.002.

Ben Arfa N., Rodriguez C. et Daniel K. (2009), « Dynamiques spatiales de la production agricole en France », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, novembre(4), pp. 807–834. https://doi.org/10.3917/reru.094.0807

Bencharif A. et Rastoin J.-L. (2007), « Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie », *Working paper*, UMR MOISA, n°7, 23 p.

Benoit M., Sabatier R., Lasseur J., Creighton P. et Dumont B. (2019), « Optimising economic and environmental performances of sheep-meat farms does not fully fit with the meat industry demands», *Agronomy for Sustainable Development*, n°39. https://doi.org/10.1007/s13593-019-0588-9

Bérard L. et Marchenay P. (1994), « Ressources des terroirs et diversité bio-culturelle. Perspectives de recherche », *Journal d'agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée*, n°36, pp. 87–91. https://doi.org/10.3406/jatba.1994.3547

Bérard L. et Marchenay P. (1995), « Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir », *Terrain*, n°24, pp. 153–164. https://doi.org/10.4000/terrain.3128

Bérard L., Delfosse C., Faculté G. et Marchenay P. (2004), « Les "produits de terroir" : de la recherche à l'expertise », *Ethnologie Française*, n°34, pp. 591–600. https://doi.org/10.3917/ethn.044.0591

Bérard L. et Marchenay P. (2006), « Productions localisées et indications géographiques : prendre en compte les savoirs locaux et la biodiversité », *Revue Internationale Des Sciences Sociales*, n°187, pp. 115–122. https://doi.org/10.3917/riss.187.0115

Bérard L. et Marchenay P. (2007), *Produits de Terroir : Comprendre et agir*, Actes du CNRS, Bourg-en-Bresse, 63 p.

Bérard L. et Marchenay P. (2009), « Lieux, cultures et diversités : un regard anthropologique sur les productions localisés », *Options Méditerranéennes*, n°89, pp. 31–37.

Bérard, L. (2011), « Du terroir au sens des lieux » In Delfosse C., *La mode du terroir et les produits alimentaires*, Les indes savantes, pp. 41-55.

Berriane M. et Michon G. (2016), « Changements globaux, vulnérabilité et adaptation des sociétés rurales dans les pays du pourtour méditerranéen », In *Les terroirs du Sud, vers un nouveau modèle ?*, pp. 29-48. http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3276

Berroir S., Delage M., Fleury A, Fol S., Guérois M., Maulat J., Raad L. et Vallée J. (2017), « Mobilités au quotidien et ancrage local dans les espaces périurbains », *Annales de Géographie*, n°713, pp. 31-55. https://doi.org/10.3917/ag.713.0031

Bessière J., Poulain J.-P. et Tibère L. (2013), « L'alimentation au cœur du voyage. Le rôle du tourisme dans la valorisation des patrimoines alimentaires locaux », *Mondes Du Tourisme*, pp. 71–82.

Bessière J., Mognard É. et Tibère L. (2016), « Tourisme et expérience alimentaire. Le cas du Sud-Ouest français », *Téoros*, n°35, pp. 1–13.

Bessou C. (2016), « Chapitre 18 : comment évaluer les impacts environnementaux d'une filière agricole ? » In *Développement durable et filières tropicales*, Éditions Quæ, pp. 231–248.

Beuret J. (1997), « L'agriculture dans l'espace rural. Quelles demandes pour quelles fonctions ? » *Économie Rurale*, n°242, pp. 45–52.

Biénabe E., Leclercq M. et Moity-Maïzi P. (2009), « Les produits de terroir au service de la diversité biologique et culturelle ? », *Autrepart*, n°50, pp. 117–134.

Biénabe E., Rival A. et Loeillet D. (2016), *Développement durable et filières tropicales*, Éditions Quæ , Agricultures et défis du monde, 336p.

Billen G., Garnier J. et Pomet, A. (2021), « Analyse des filières agro - alimentaires : la filière céréale », PIREN-Seine phase 8, Rapport 2021, 15p.

Billion C. (2017), « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France », *Géocarrefour*, n°91, pp. 1–19. https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10288

Blancaneaux R. (2019), « Christelle Pineau, La corne de vache et le microscope . Le vin « nature », entre sciences, croyances et radicalités », *Études Rurales*, n°203, pp. 192–193. https://doi.org/10.3917/pro.370.0093

Blanchet A. et Gotman A. (2015), *L'entretien*, Armand Colin, 128 pages, 2nd édition, 128 p.

Bocchi S. et Maggi M. (2014), « Agro-ecology, sustainable agro-food systems, new relationships between the countryside and the city », *Scienze del territorio*, n°2, pp. 101-106.

Boisvert V. et Caron A. (2010), « La conservation de la biodiversité: Un nouvel argument de différenciation des produits et de leur territoire d'origine », *Géographie Économie Société*, n°12, pp. 307–328. https://doi.org/10.3166/ges.12.307-328

Bonnain-dulon R. et Brochot A. (2004), « De l'authenticité des produits alimentaires », *Ruralia*, n°14, 23 p.

Bongiovanni R. et Lowenberg-Deboer J. (2004), « Precision agriculture and sustainability », *Precision Agriculture*, n°5, pp. 359–387. https://doi.org/10.1023/B:PRAG.0000040806.39604.aa

Bonny S. (1997), « L'agriculture raisonnée, l'agriculture intégrée et Farre - Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement », *Natures Sciences Sociétés*, n°5, pp. 64–71. https://doi.org/10.1051/nss/19970501064

Bonny S. (2010), « L'intensification écologique de l'agriculture : voies et défis », ISDA, 11 p.

Bordes J.-P. (2017), « Numérique et agriculture de précision », *Annales Des Mines - Responsabilité et Environnement*, n°87, pp. 87–93. https://doi.org/10.3917/re1.087.0087

Botreau R., Beauchet S., Laurent C., Hulin S., Hérisset R., Thiollet-Scholtus M., Kanyarushoki C., Boucault P., Renaud-Gentié C. et Jourjon F. (2018), « Une méthode pour évaluer conjointement performance environnementale et qualité globale des produits : application aux filières vin et lait », *Innovations Agronomiques*, n°63, pp. 23–42.

Boutinet J.-P. (1990), *Anthropologie du projet*, PUF, Paris, 300 p.

Bowen S. et Zapata A. V. (2009), « Geographical indications, terroir, and socioeconomic and ecological sustainability : The case of tequila », *Journal of Rural Studies*, n°25, pp. 108–119. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2008.07.003

Brives H., Heinisch C., Désolé M., Chazoule C. et Vandenbroucke P. (2020), « Le développement de filières locales est-il gage d'une écologisation des pratiques agricoles ? », *Développement Durable et Territoires*, vol. 11, n°1, 15 p. https://doi.org/10.4000/developpementdurable.16546

Brochot A. (1999), « La qualité, nouvelle arme de la «guerre de position» dans le vignoble de Champagne », *Sud-Ouest Européen*, n°6, pp. 21–29. https://doi.org/10.3406/rgpso.1999.2715

Brodhag C. (2000), « Agriculture durable, terroirs et pratiques alimentaires », *Courrier de l'environnement*, n°40, pp. 33–45. www.agora21.org/unesco/7savoirs/indexhtml

Brossard L., Garcia-launay F., Lebret B., Faure J., Varela E. et Gil J. M. (2019), « Systèmes de production basés sur des races locales de porcs et demande sociétale pour la fourniture de biens publics : le cas de la filière Noir de Bigorre », *Journées Recherche Porcine*, n°51, pp. 224–228.

Brunet R., Ferras R. et Théry H. (1992), *Les Mots de la géographie*, Reclus la documentation française, Paris, 518 p.

Brunori G., Galli F., Barjolle D., van Broekhuizen R., Colombo L., Giampietro M., Kirwan J., Lang T., Mathijs E., Maye D., de Roest K., Rougoor C., Schwarz J., Schmitt E., Smith J., Stojanovic Z., Tisenkopfs T. et Touzard J. M. (2016), « Are local food chains more sustainable than global food chains? Considerations for Assessment », *Sustainability*, n°8, pp. 1–27. https://doi.org/10.3390/su8050449

Bui, S. (2015), *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)*, Thèse de doctorat, Agriculture, économie et politique, AgroParisTech. https://theses.hal.science/tel-02116016

Cambon M. (2019), *Analyse de la filière veau sous la mère de la coopérative CAPEL : quelle stratégie mettre en œuvre pour pérenniser la filière ?*, Mémoire d'ingénieur, Ecole d'ingénieurs de Purpan, 105 p.

Cañada J. S. et Muchnik J. (2011), « Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés », *Économie Rurale*, n°322, pp. 4–10. https://doi.org/10.4000/economierurale.2962

Čandek-Potokar M., Fontanesi L., Gil J. M., Lebret B., Nieto R., Oliver M. A., Ovilo C. et Pugliese C. (2019), «Diversité des races locales de porcs et des systèmes de production pour des produits traditionnels de qualité et des filières porcines durables : présentation du projet TREASURE », *Journées Rech. Porcine,* n°51, pp.199-204.

Canévet C. (1988), « Les dynamiques agro-alimentaires en Bretagne (1950-1987) », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°65, pp.151–163. https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1988_num_65_2_1428

Capitaine M., David C. et Freycenon R. (2009), « Évaluation et amélioration de la durabilité de l'agriculture biologique : éléments de débats », *Innovations Agronomiques*, n°4, pp. 209–2015.

Caron P., Ferrero y de Loma-Osorio G., Nabarro D., Hainzelin E., Guillou M., Andersen I., Arnold T., Astralaga M., Beukeboom M., Bickersteth S., Bwalya M., Caballero P., Campbell B. M., Divine N., Fan S., Frick M., Friis A., Gallagher M., Halkin J. P., … Verburg G. (2018), « Food systems for sustainable developmentn: proposals for a profound four-part transformation », *Agronomy for Sustainable Development*, n°38, 12 p. https://doi.org/10.1007/s13593-018-0519-1

Casabianca F. (2010), « La notion de rusticité. Définitions et conceptions », *In* Hubert B. (Dir.), *La rusticité, l'animal, la race, le système d'élevage ?*, AFP, Agropolis International, Cardère, pp. 19-24

Casabianca F., Sylvander B., Noël Y., Béranger C., Coulon J. B. et Giraud G., Flutet G., Roncin F., Vincent E. (2011), « Définir Terroir et Typicité : un enjeu de terminologie pour les Indications Géographiques », VIème congrès international sur les terroirs viticoles, Bordeaux-Montpellier, pp. 1–18.

Casabianca F. et Beranger C. (2015) « Le lien au terroir des viandes : Une construction originale », *Une histoire des vins et des produits d'AOC : L'INAO de 1935 à nos jours*, Éditions Universitaires de Dijon, 279 p., Sociétés, Dijon.

Casabianca F. et Millet M. (2018), « La ressource génétique locale sous tensions : Trajectoires d'évolution des races ovines laitières Corse et Pyrénéennes, entre modèles d'élevage et valorisation collective des fromages de terroir », *Géocarrefour*, n°92, pp. 1–16. https://doi.org/10.4000/geocarrefour.12137

Cavailhès J. (1989), « L'économie charolaise. Evolution d'un système productif régional », *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n°12, pp. 7–54.

Cei L., Defrancesco E. et Stefani G. (2018), «From geographical indications to rural development : A review of the economic effects of European Union policy », *Sustainability*, n°10. https://doi.org/10.3390/su10103745

Cerdan C., Vitrolles D., Delfosse C., Quiumento Velloso C., Nabinger C. et Lima da Silva A. (2009), « La diversité biologique et culturelle dans les démarches de qualité et de valorisation de l'origine au Sud Brésil », *Autrepar*t, n° 50, pp. 153–166. https://doi.org/10.3917/autr.050.0153

César C. (2003), « Les métamorphoses des idéologues de l'agriculture biologique : la voix de La Vie Claire (1964-1981) », *Écologie & Politique*, n°27, pp. 193–206.

Charlery de la Masselière B. (2002), « Filières agricoles des produits tropicaux », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°55, pp. 365–370. https://doi.org/10.4000/com.940

Charvet J.-P. (1985), *Les greniers du monde*, Economica, Collection Economie agricole et agro-alimentaire, Paris, 368 p.

Cheriet F. (2015), « Filières agroalimentaires et chaines globales de valeur : concepts, méthodologies et perspectives de développement », Working paper, UMR MOISA, 10 p.

Chiffoleau Y. et Prevost B. (2012), « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Norois*, n°224, pp. 7–20. https://doi.org/10.4000/norois.4245

Chiffoleau Y., Akermann G. et Canard A. (2017), « Les circuits courts alimentaires, un levier pour une consommation plus durable ? », *Terrains & Travaux*, n°31, pp. 157–177. https://doi.org/10.3917/tt.031.0157

Chriki S., Ellies-Oury M.-P. et Hocquette J.-F. (Coord.), (2020), *L'élevage pour l'agroécologie et une alimentation durable*, France Agricole, 320 p.

Claval P. (2013), « Le rôle du terrain en géographie », *Confins*, n°17. https://doi.org/10.4000/confins.8373

Clouet Y., Guilloneau A. et Ruf T. (1986), *Diagnostic du système agraire et des systèmes de production en Ségala aveyronnais*, CIRAD, Documents Systèmes Agraires, n°7, Montpellier, 124 p.

Coenen L., Benneworth P., Truffer B. (2012), « Toward a spatial perspective on sustainability transitions », *Research Policy*, n°41, pp.968-979, https://doi.org/10.1016/j.respol.2012.02.014.

Colletis G., Gilly J.-P., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F. et Zimmermann J.-B. (1999), « Construction territoriale et dynamiques économiques », *Sciences de La Société*, n°48, pp. 25–47. https://doi.org/10.3406/sciso.1999.1443

Coquart D. et Mazenc L. (1996), « Dynamique et financement des filières agro-alimentaires : le cas des filières viande en Midi-Pyrénées », *Économie Rurale*, n°232, pp. 44–53. https://doi.org/10.3406/ecoru.1996.4783

Cormier Salem M. C. (2008), « Les produits de terroir dans les Sud : des liens incontournables entre qualité et durabilité ? », In Da Lage A. (Dir.), *L'après développement durable : espaces, nature, culture et qualité*, Ellipses, 352 p.

Cormier-Salem M.-C. et Roussel B. (2009), « Localiser les produits et valoriser les spécialités locales : Une dynamique générale et foisonnante », *Autrepart*, n°50, pp. 3–15.

Couix N., Gaillard C., Lauvie A., Mugnier S. et Verrier É. (2016), « Des races localement adaptées et adoptées, une condition de la durabilité des activités d'élevage », *Cahiers Agricultures*, n°25 https://doi.org/10.1051/cagri/2016052

Courlet C. et Pecqueur B. (2013), Préface *In*, *L'économie territoriale*, Presses Universitaires de Grenoble, pp. 5-27.

Coutre-Picart L. (1999), « Impact économique des filières fromagères A.O.C. du massif nord-alpin », Mémoire d'ingénieur, ESA Purpan, Toulouse, *AFTAP*, 155 p.

Couturier P. (2014), « Mobilité et territorialité dans les espaces ruraux faiblement peuplés : l'injonction à la mobilité face aux modes d'habiter », *Recherche, transports, sécurité*, n°30, pp. 209-221 https://doi.org/10.4074/S0761898014002106

Couzinet L., Frayssignes J., Pouzenc M. et Simonneaux J. (2002), « La valorisation des aménités rurales comme stratégie d'acteurs : les exemples du Lot et de la filière fromagère AOC Rocamadour », *Économies et Sociétés*, *Systèmes Agroalimentaires*, n°36, pp. 1465–1485. https://doi.org/10.3406/esag.2002.1754

Crevoisier O. (2011), *Dynamiques territoriales de connaissance et milieux ancreurs en Europe,* Working paper 8, Maison d'Analyse des Processus Sociaux, Université de Neuchâtel.

Danflous J.-P. et Piccin L. (2012), « De la ressource spécifique au développement territorial : les moteurs de la démarche IG au service de la construction et de la durabilité des territoires », 2èmes Journées Scientifiques Sur La Qualité Des Produits Agroalimentaires Dans La Région Sud-Ouest de l'Océan Indien, QualiREG Food Symposium.

D'Aquino P. (2002), « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *Espace Géographique*, n°31, pp. 3-22. https://doi.org/10.3917/eg.311.0003

Datchary C. (Dir. 2013), *Petit précis de méthodologie. Le sens du détail dans les sciences sociales*, Le bord de l'eau, 169p.

Daucé P. et Perrier-Cornet P. (1986), « Région et développement de l'agriculture. De l'après-guerre aux années 80 : Morbihan et massif jurassien, deux modèles d'intensification à l'épreuve », *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n°2, 139.

Debarbieux B. (2014), « Les mots de la géographie Enracinement – ancrage – amarrage : raviver les métaphores », *Les mots de la géographie*, n°43, pp. 68-80.

Delanoue E., Dockes A., Roguet C. et Magdelaine P. (2015), « Points de vue et attentes des acteurs de la société envers l'élevage. Un regard sur les principales controverses », *Rencontres Recherche Ruminants*, n°22, pp. 171–178.

Delanoue E. (2018), *Débats et mobilisations autour de l'élevage : analyse d'une controverse*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Rennes 2, France, 425 p.

Delfosse C. (1997), « Noms de pays et produits de terroir : enjeux des dénominations géographiques », *Espace Géographique*, n°26, pp. 222–230. https://doi.org/10.3406/spgeo.1997.1076

Delfosse C. et Prost J.-A. (1998), « Transmission et appropriation des savoirs fromagers : un siècle de relations entre industriels de Roquefort et transformateurs corses », *Ruralia*, [En ligne], mis en ligne le 01 janvier 2003, consulté le 19 mai 2022. URL://journals.openedition.org/ruralia/27

Delfosse C. (1999), « Interactions entre qualités et territoires : l'exemple des bries », *Sud-Ouest Européen*, n°6, pp. 41–50. https://doi.org/10.3406/rgpso.1999.2717

Delfosse C. (2006), « La localisation de la production fromagère : évolution des approches géographiques », *Géocarrefour*, n°81, pp. 311–318.

Delfosse C. (2011), « La patrimonialisation des produits dits de terroir. Quand "le rural" rencontre "l'urbain" ? », *Anthropology of Food*, n°8, pp. 1–14.

Delfosse C. (2012), « La France et ses terroirs. Un siècle de débats sur les produits et leurs liens à l'espace », *Pour*, n°215–216, pp. 63–74. https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2015-1-page-91.htm

Delfosse C. (2013), « Produits de terroir et territoires. Des riches heures du développement rural à la gouvernance métropolitaine », *Agriculture et développement territorial*, n°35, pp. 17–29.

Demeulenaere É. (2013), « Les semences entre critique et expérience : les ressorts pratiques d'une contestation paysanne », *Revue d'Études En Agriculture et Environnement*, n°94, pp. 421–442. https://doi.org/10.4074/s1966960713014033

Demossier M. (2011), «Beyond terroir : Territorial construction, hegemonic discourses, and French wine culture», *Journal of the Royal Anthropological Institute*, n°17, pp. 685–705. https://doi.org/10.1111/j.1467-9655.2011.01714.x

De Raymond B. (2012), « L'Agriculture Raisonnée, un échec ? La concurrence entre normes environnementales sur le marché des fruits et légumes », In *Normaliser au nom du développement durable*, Chapitre 3, pp. 65–82.

De Sainte Marie C. et Bérard L. (2005), « Comment les savoirs locaux sont-ils pris en compte dans l'AOC », In Bérard L. *et al*. (Coord.), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Éditions Qu æ, 276 p.

Deverre C. et Lamine C. (2010), « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie Rurale*, n°317, pp. 57–73.

Di Méo G. (1998), « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », *L'information géographique*, volume 62, n°3, pp. 99-110. https://doi.org/10.3406/ingeo.1998.2586

Di Méo G. (2010), « Le territoire selon Guy Di Méo – Qu'est-ce que le territoire ? » [En ligne] mise en ligne le 3 août, consulté le 30 mai 2024. https://hypergeo.eu/le-territoire-selon-guy-di-meo/

Diry J.-P. (1987), « Géographie des filières agro-alimentaires », *Géocarrefour*, n°62, pp. 285–289.

Diry J.-P., Vollet D. et Guerin M. (2000), « Organisation et diversité de développement économique des zones rurales "périphériques", le cas de l'Aubrac et du Cézalier », pp. 337-360

Douglas D., Cliff M. A. et Reynolds A. G. (2001), « Canadian terroir : Characterization of Riesling wines from the Niagara Peninsula », *Food Research International*, n°34, pp.559–563. https://doi.org/10.1016/S0963-9969(01)00071-0

Dubeuf B. (1996), « La construction d'un produit de terroir haut de gamme : le beaufort », *Économie Rurale*, n°232, pp. 54–61. https://doi.org/10.3406/ecoru.1996.4784

Duffaud-Prévost M.-L. (2015), *L'ancrage territorial par une géographie multilocale : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*, Thèse de doctorat, Sciences du vivant, Université Paul Valéry Montpellier III. https://hal.inrae.fr/tel-02799602

Dufumier M. (2004), *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, Karthala, Paris, 598 p.

Dugot P. et Pouzenc M. (Dir.) (2010), *Territoires du commerce et développement durable*, L'Harmattan, 241 p.

Dupuis E. M. et Goodman D. (2005), « Should we go "home" to eat? : Toward a reflexive politics of localism », *Journal of Rural Studies*, n°21, pp. 359–371. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2005.05.011

El Bilali H. (2019), « The multi-level perspective in research on sustainability transitions in agriculture and food systems: A systematic review », *Agriculture*, n°9, 24 p. https://doi.org/10.3390/agriculture9040074

Elverdín J., Maggio A. et Muchnik, J. (2011), « Facteurs d'ancrage territorial des activités agricoles. Soja et élevage en Argentine », *Économie Rurale*, n°322, pp. 64–78. https://doi.org/10.4000/economierurale.3008

Esteve M., Paus M., Barjolle D. et Bernardoni P. (2011), « Perspectives et limites du développement de filières sous indications géographiques dans les Balkans », *Économie Rurale*, n°325–326, pp. 145–157. https://doi.org/10.4000/economierurale.3301

Esteve G., Hervé M. et Giuliano S. (2019), « Agriculture paysanne », Définition, Dictionnaire d'agroécologie.

Falcone P. M. (2014), « Sustainability Transitions: A Survey of an Emerging Field of Research », *Environmental Management and Sustainable Development*, n°3, pp. 61–83. https://doi.org/10.5296/emsd.v3i2.6239

Fanica O. (2001), « La production de veau blanc pour Paris deux siècles de fluctuations (XVIIe-XXe siècle) », *Histoire et Sociétés Rurales*, n°15, pp. 105–130. https://doi.org/10.3917/hsr.015.0105

Farrant L., Labau M.-P., Padilla M., Deneufbourg C., Fortun-Lamothe L., Penavayre S., Besnier A. (2018), « Évaluation de la durabilité de la filière Indication Géographique Protégée "Canard à foie gras du Sud-Ouest" », *Productions Animales*, n°31, pp. 131–144. https://doi.org/10.20870/productions-animales.2018.31.2.2319ï

Farruggia A., Coppa M., Ferlay A., Bethier A., Pradel P., Verdier-Metz I., Martin B. et Pomiès D. (2010), « Performances laitières et qualité des laits et des fromages dans deux systèmes de pâturage du Massif Central présentant des niveaux de biodiversité contrastés », Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants, Paris, France.

Feildel B. et Martouzet D. (2012), « La mobilité comme modalité de l'ancrage : enrichir l'évaluation de la durabilité des espaces périurbains », *Recherche, transports, sécurité*, n°28, pp. 271-289.

Féret S. et Douguet J.-M. (2001), « Agriculture durable et agriculture raisonnée : quels principes et quelles pratiques pour la soutenabilité du développement en agriculture ? », *Nature Sciences Sociétés*, n°9, pp. 58–64. https://doi.org/10.1016/s1240-1307(01)90012-3

Ferguson R. S. et Lovell S. T. (2014), « Permaculture for agroecology: Design, movement, practice, and worldview. A review », *Agronomy for Sustainable Development*, n°34, pp. 251–274. https://doi.org/10.1007/s13593-013-0181-6

Fernandes V. (2013), « Comprendre les choix de relocalisations industrielles : quel cadre théorique mettre en œuvre ? », *Revue Française de Gestion Industrielle*, n°32, pp. 45–63.

Fiamor A.-E., Pouzenc M., Olivier-Salvagnac V. et Frayssignes, J. (2019), Rapport de recherche Programme de recherche interdisciplinaire VEDEMIP : "Valoriser les productions locales : l'enchevêtrement des démarches et ses conséquences sur le développement agricole et rural de Midi-Pyrénées.", Laboratoire interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires (LISST), Agroécologie innovations, territoires (INRAE AGIR), 91p. https://hal.science/hal-03842518

Filippi M.-D. (2002), « Les sociétés coopératives agricoles entre ancrage territorial et intégration économique », *Etudes et Recherche sur les Systèmes Agraires et le Développement*, INRA Éditions, n°33, pp. 79–94.

Filippi M.-D, Frey O. et Triboulet P. (2007), « Mesures de l'ancrage des groupes d'entreprises. Une application aux groupes coopératifs agricoles français », Actes Des Huitièmes Rencontres de Théo Quant, Besançon, 10-12 Janvier, pp. 1–13.

Fleury P., Chazoule C. et Peigné J. (2011), « Agriculture biologique et agriculture de conservation : ruptures et transversalités entre deux communautés de pratiques », Colloque SFER, *Les transversalités de l'agriculture biologique*, Strasbourg, 12 p.

Flutet G., Roncin F., Vincent E., Beranger C., Casabianca F., Coulon J.-B., Noel Y., Sylvander B., Giraud G. (2007), « Terroir : pour une définition opérationnelle au service du développement durable », In Durbiano C., Moustier P. (dir.), « Les terroirs : caractérisation, développement territorial et Gouvernance », Actes du colloque international, Château-Arnoux, B. Vial, pp. 27-31.

Fol S. (2010), « Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres », *Regards Sociologiques*, n°40, pp. 2743.

Fourcade C. (2008), « Articulation entre dynamiques sectorielles et territoriales », *Cahiers Agricultures*, n°17, pp. 520–525.

Fournier S. (2008), « Les Indications géographiques : Une voie de pérennisation des processus d'action collective au sein des Systèmes agroalimentaires localisés ? », *Cahiers Agricultures*, n°17, pp. 547–551. https://doi.org/10.1684/agr.2008.0250

Fournier S. et Muchnik J. (2010), « L'approche "Systèmes agroalimentaires localisés" (Syal), un outil d'intervention pour le développement territorial ? », *Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food*, Montpellier, France, 15 p.

Fournier S., Biénabe E., Marie-Vivien D., Durand C., Sautier D. et Cerdan C. (2018), « Les indications géographiques au regard de la théorie des communs », *Revue Internationale Des Études Du Développement*, n°233, pp. 139-162. https://doi.org/10.3917/ried.233.0139

Fourny M., Cailly L., et Dodier R. (2012), « La proximité, une ressource territoriale de la mobilité périurbaine » ASRDLF, 49ème colloque international, Industries, villes et régions dans une économie mondialisée, Belfort, France, pp. 9–10. http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00719910/

Francis C., Lieblein G., Gliessman S., Breland T. A., Creamer N., Harwood R., … Poincelot R. (2003), « Agroecology: The Ecology of Food Systems», *Journal of Sustainable Agriculture*, n°22, pp. 99–118. https://doi.org/10.1300/J064v22n03_10

Frayssignes J. (2001), « L'ancrage territorial d'une filière fromagère d'AOC. L'exemple du système Roquefort », *Économie Rurale*, n°264-265, pp. 89–103. http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2001_num_264_1_5259

Frayssignes, J. (2005), *Les AOC dans le développement territorial, une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères*, Thèse de doctorat, Géographie, INP de Toulouse. https://oatao.univ-toulouse.fr/7637/1/frayssignes.pdf

Frayssignes, J. (2007), L'impact économique et territorial des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine Rapport d'étude de l'IGP label rouge Agneau Fermier du Quercy, de l'IGP label rouge Haricot Tarbais et du label rouge Boeuf Fermier Aubrac, Irqualim, Région Occitanie, rapport d'étude, 86 p. http://food.origin-for-sustainability.org/2005/upload/Rapport%20final%20IRQUALIM%20Qn.pdf

Frayssignes J. (2008), « Démarches de qualité et développement territorial : quels apports pour la géographie rurale ? L'exemple des AOC fromagères françaises », *Géocarrefour*, n°83, pp. 295–305.

Frayssignes J., Pouzenc M. et Olivier-Salvagnac V. (2021), « La relocalisation de l'agriculture : entre dimension spatiale et représentations des acteurs. Le cas des circuits courts collectifs », *Développement durable et territoire,* n°12, 20 p.

Frayssignes J., (2022), « La suite du long parcours de l'Aubrac… Quelles stratégies d'acteurs et quelles nouvelles ressources face à la transition ? », UGI Paris 2022 – Le Temps des Géographes, Union Géographique Internationale, "Pour Une Géographie Des Transitions Territoriales ? Cadres Conceptuels, Méthodologiques Et Approches Critiques", pp.18-22, Paris.

Frayssignes J., Fiamor A-E., Pouzenc M., Olivier Salvagnac V., (2022), « Quality Certification in the Face of Agricultural Relocalization: Between Peaceful Coexistence and Tension – Analysis Based on Cheese Production in Occitanie (France) », in: Kaswengi J., Ingarao A. (eds*), Brand, Label, and Product*

Intelligence. Springer Proceedings in Business and Economics, Springer, pp.3-26. https://doi.org/10.1007/978-3-030-95809-1_1

Freire D. et Truninger M. (2012), « Nouveaux terroirs et construction de la poire pêra rocha do Oeste (Portugal) », *Pour*, n°215-216, pp.139–145. https://doi.org/10.3917/pour.215.0139

Gallien M., Chazoule C. et Fleury P. (2017), « Associer préservation de l'environnement et Indications Géographiques (IG) : engagements et hésitations », 11èmes Journées de Recherches En Sciences Sociales, pp. 1–24.

Gambino M. et Desmesure O. (2014), « Habiter les espaces ruraux : les enjeux des formes de mobilité des jeunes. Regards interdisciplinaires. », *Norois*, n°233, pp. 25–35. https://doi.org/10.4000/norois.5401

Garçon L., Delfosse C. et Lamine C. (2017), « Disqualifier les labels pour requalifier produits acteurs et lieux », *Système Alimentaires*, n°2, pp. 57–80.

Gardelle L. et Ruhlmann S. (2009), « La revalorisation des produits du terroir en Mongolie », *Autrepart*, n° 50, pp. 135–152. https://doi.org/10.3917/autr.050.0135

Gauthier N. (2022), *La terre : enjeux et récits dans le Val-de-Marne. Tensions, savoirs et morales dans la fabrique d'une métropole agricole*, Thèse de doctorat, Etudes urbaines, EHESS. https://theses.fr/api/v1/document/2022EHES0004

Geels F. W. (2002), «Technological transitions as a revolutionary reconfiguration processes : a multi-level perspective and a case-study », *Research Policy*, n°31, pp. 1257–1274.

Gendron C. et Revéret J.-P. (2000), « Le développement durable », *Économies et Sociétés*, n°37, pp. 111-124.

Ghali M., Daniel K., Colson F. et Sorin S. (2014), « L'agriculture écologiquement intensive. Une approche économique », *Économie Rurale*, n°341, pp. 83–99. https://doi.org/10.4000/economierurale.4338

Ghersi G. et Rastoin J.-L. (2010), *Le système alimentaire mondial*, Éditions Quæ, Synthèses, 584 p.

Girard M. (2017), *Les Andes péruviennes à l'heure des agricultures durables. Réflexions sur la transition agroécologique et ses verrouillages socio-techniques à Cusco*, Thèse de doctorat, Histoire, Université d'Orléans. https://theses.hal.science/tel-01868285/file/margaux-girard_3285.pdf

Ginelli L., Candau J., Girard S., Houdart M., Deldrève V. et Noûs C. (2020), « Écologisation des pratiques et territorialisation des activités : une introduction », *Développement Durable et Territoires*, n°11, pp. 0–12. https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17272

Giraut F. (2008), « Conceptualiser le territoire », *Historiens et Géographes*, n°403, pp. 57-68.

Gliessman S. R., Engles E. et Krieger R. (1998), *Agroecology: ecological processes in sustainable agriculture*, CRC press.

Godelier M. (1990), « La théorie de la transition chez Marx », *Sociologie et Sociétés*, n°22, pp. 53–81.

Godet L. et Mathevet R. (Dir.) (2015), *Pour une géographie de la conservation*, L'Harmattan, 404 p.

Goodman D. (2003), « The quality 'turn' and alternative food practices : reflections and agenda », *Journal of Rural Studies*, n°19, pp. 1–7. https://doi.org/10.1016/s0743-0167(02)00043-8

Goulet F. (2012), « La notion d'intensification écologique et son succès auprès d'un certain monde agricole français : une radiographie critique », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°62, pp. 19–30.

Goulet F. et Meynard J. (2012), « Quelle agroécologie pour quelle agriculture ? Regards croisés en France et en Argentine et place de la question environnementale », In *L'agroécologie en Argentine et en France : regards croisés*, L'Harmattan, pp. 225–238.

Griffon M. (2013), *Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive ?*, ÉditionsQuæ, Versailles, 224 p.

Griffon M. (2017), « Éléments théoriques en agroécologie : l'intensivité écologique », *Oilseeds & Fats Crops and Lipids*, n°24, 11 p. https://doi.org/10.1051/ocl/2017016

Guérin-Pace F. (2006), « Sense of belonging and territories of identity », *Espace Géographique*, n°35, pp. 298-308.

Guérin-Pace F. (2009), « La diversité des ancrages territoriaux au regard des parcours migratoires », In *en quête d'appartenance*, pp. 145-165.

Guglielmi M. (1995), « Vers de nouvelles fonctions de l'agriculture dans l'espace ? », *Économie Rurale*, n°229, pp. 17–21. https://doi.org/10.3406/ecoru.1995.4753

Guibert C., Frayssignes J. et Pouzenc M. (2022), « La réinvention du terroir par la mise en discours de la durabilité », *Worldwide Perspectives on Geographical Indications*, CIRAD, FAO, Montpellier, France.

Guichard L., Dedieu F., Jeuffroy M. H., Meynard J. M., Reau R. et Savini I. (2017), « Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer », *Cahiers Agricultures*, n°26. https://doi.org/10.1051/cagri/2017004

Guillet H. (2021), *Les pratiques opérationnelles de la ville durable. Analyse de trois projets urbains : Bordeaux, Lyon, Grenoble*, Thèse de doctorat, Urbanisme, Université Grenoble Alpes. https://theses.fr/api/v1/document/2021GRALH001

Guiomar X. (2012), « De la reterritorialisation à la relocalisation des filières, avec ou sans terroir », *Pour*, n°215–216, pp. 147–160.

Haba M. (2022), « IGP, biosphère et collectivités locales, enjeux et perspectives pour un développement durable : cas du Café Ziama-Macenta », *Worldwide Perspectives on Geographical Indications*, CIRAD, FAO, Montpellier, France. https://hal.science/hal-03791872

Hansen T., Coenen L. (2015), « The geography of sustainability transitions: Review, synthesis and reflections on an emergent research field », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n°17, pp.92-109, https://doi.org/10.1016/j.eist.2014.11.001.

Hazard L., Monteil C., Duru M., Bedoussac L., Justes É. et Theau J.-P. (2016), « Agroécologie », Définition, Dictionnaire d'agroécologie.

Hercule J., Chatellier V., Piet L., Dumont B., Benoit M., Delaby L., Donnars C., Savini I. et Dupraz P. (2017), « Une typologie pour représenter la diversité des territoires d'élevage en Europe », *INRA Productions Animales*, n°30, pp. 285–302. https://doi.org/10.20870/productions-animales.2017.30.4.2260

Herment L. et Mignemi N. (2021), « Les spécialisations agricoles dans l'histoire rurale européenne : ressources, marchés, espaces (XVIIIe-XXe siècles) »., *Mundo Agrario*, n°22, pp. 1-19. https://doi.org/10.24215/15155994e163

Hervieu B. (2002), « Vue de la multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », *Cahiers Agricultures*, n°11, pp. 415–419.

Heuillet M. et Tranier L. (2007), *Le veau d'Aveyron et du Ségala. Des hommes, un territoire, un produit. »*, Éditions Toute Latitude, Le Villefranchois, 139 p.

Hill R. (2020), « Aptitude or adaptation : What lies at the root of terroir ? », *Geographical Journal*, n°186, pp. 346–350. https://doi.org/10.1111/geoj.12346

Hill R. (2022), « ' Le terroir, c'est la vie ': Re-animating a concept among Burgundy's wine producers », *Environment and Planning Nature and Space*, n°5, pp. 447–472. https://doi.org/10.1177/2514848621989610

Hinnewinkel J.-C. (1999), « Terroirs et «qualité des vins» : quels liens dans les vignobles du nord de l'Aquitaine ? », *Sud-Ouest Européen*, n°6, pp. 9–19. https://doi.org/10.3406/rgpso.1999.2714

Hinnewinkel J.-C. et Vélasco-Graciet H. (2004), « Du terroir au territoire : le sens politique et social de la fragmentation géographique des vignobles », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°81, pp. 219–229. https://doi.org/10.3406/bagf.2004.2384

Hinnewinkel J.-C. (2004), *Terroirs viticoles : origines et devenirs*, Feret, France, 228 p.

Hirczak M. (2007), *La co-construction de la qualité agroalimentaire et environnementale dans les stratégies de développement territorial. Une analyse à partir des produits de la région Rhône-Alpes*, Thèse de doctorat, Géographie, Université Joseph-Fourier - Grenoble I.

Hirczak M., Moalla M., Mollard A., Pecqueur B., Rambonilaza M. et Vollet D. (2008), « Le modèle du panier de biens », *Économie Rurale*, n°308, pp. 55–70. https://doi.org/10.4000/economierurale.366

Hirczak M. (2011), « L'interrelation complexe entre signes de qualité et environnement en France », *Norois*, n°219, pp. 75–88. https://doi.org/10.4000/norois.3599

Houillet M. et Tranier L. (2007), *Le veau d'Aveyron et du Ségala : des hommes, un territoire, un produit*, Éditions Toute Latitude, Le Villefranchois, 141 p.

Hugon P. (1988), « L'industrie agro-alimentaire. Analyse en termes de filières », *Revue Tiers Monde*, n°29, pp. 665–693.

Hurter, U. (2019), *La biodynamie, une agriculture pour l'avenir*, Actes Sud, collection Nature, 304 p.

Huyghe M. (2016), « Faire territoire dans un contexte de mobilité généralisée : une analyse des modes d'habiter ruraux », CIST – En quête de territoire(s) ?, Collège international des sciences du territoires (CIST), Grenoble, France, pp. 239-245, hal-01353611.

Jasnot P.-E. (2019), *Les transitions agro-écologiques en Île-de-France*, Thèse de doctorat, Géographie, Université Panthéon Sorbonne Paris I. https://theses.hal.science/tel-02447222/

Jégou A., « Les géographes français face au développement durable », *L'Information géographique*, vol. 71, pp. 6-18. https://doi.org/10.3917/lig.713.0006URL : https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2007-3-page-6.htm

Jollivet M. (2001), *Le développement durable, de l'utopie au concept - De nouveaux chantiers pour la recherche*, Elsevier Masson, Environnement, 288 p.

Köhler J., Geels F.W., Kern F., Markard J., Onsongo E., Wieczorek A., Alkemade F., Avelino F., Bergek A., Boons F., Fünfschilling L., Hess D., Holtz G., Hyysalo S., Jenkins K., Kivimaa P., Martiskainen M.,

McMeekin A., Mühlemeier M. S., Nykvist B., Pel B., Raven R., Rohracher H., Sandén B., Schot J., Sovacool B., Turnheim B., Welch D., Wells P. (2019), « An agenda for sustainability transitions research: State of the art and future directions », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, Vol. 31, pp.1-32, https://doi.org/10.1016/j.eist.2019.01.004.

Krebs J. et Bach S. (2018), « Permaculture-scientific evidence of principles for the agroecological design of farming systems », *Sustainability*, n°10, pp. 1–24. https://doi.org/10.3390/su10093218

Lablanquie M. (1992), « Le Ségala aveyronnais : propos sur un développement agricole », *Revue Géographique Des Pyrénées et Du Sud-Ouest*, n°63, pp .425–451.

Labonne M. (1987), « Sur le concept de filière en économie agro-alimentaire », *Terres, Comptoirs et Silos*, pp. 137–149.

Lacour C. (2013), « Préface », In Courlet C. et Pecqueur B., *L'économie territoriale*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, pp. 5–12.

Ladouceur B. (2009), « Claude Courlet, L'Economie territoriale », *Lectures* [En ligne], les comptes rendus, mis en ligne le mars 2009, consulté le 30 mai 2024, URL : http://journals.openedition.org/lectures/737 ; DOI : https://doi.org/10.4000/lectures.737

Lambert-Derkimba A., Verrier É. et Casabianca F. (2011), « Tensions entre ressources génétiques locales et ancrage territorial des produits. La race porcine corse dans un projet AOP », *Économie Rurale*, n°322, pp. 39–49. https://doi.org/10.4000/economierurale.2982

Lamine C., Viaux P. et Morin J.-M. (2009), « Dynamiques de développement de l'agriculture biologique : éléments de débat », *Innovations Agronomiques*, n°4, pp. 307–312.

Lamine C., Bui S. et Ollivier G. (2015), « Pour une approche systémique et pragmatique de la transition écologique des systèmes agri-alimentaires », *Cahiers de Recherche Sociologique*, n°58, pp. 95–117.

Lantremange H., Magrini M.-B., Frayssignes J., Fortun-Lamothe L., Lauri P. E. (2023), « Nurturing niche innovations by agrifood value chains in transition to agroecology. A qualitative analysis through eleven case studies in France », *International sustainability transitions conference: responsibility and reflexivity in transitions*, n°14, Utrecht, Pays-Bas.

Laporte P. (2023), *Penser la transition des systèmes agricoles et alimentaires par la pérennisation des filières alternatives : étude de cas de la filière Union Fromagère Jeune Montagne*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, Toulouse, 255 p.

Lasseur J., Bonaudo T., Choisis J.-P., Houdart M., Napoléone M., Tichit† M. et Dedieu B. (2019), « Élevage et territoires : Quelles interactions et quelles questions ? », *INRA Productions Animales*, n°32, pp. 189–204. https://doi.org/10.20870/productions-animales.2019.32.2.2504

Laurens L. (1999), « Le long parcours de l'Aubrac... Productions de qualité, développement local et affirmation d'une identité micro-régionale », *Sud-Ouest Européen*, n°6, pp. 51–60. https://doi.org/10.3406/rgpso.1999.2718

Lauvie A., Casabianca F., Verrier E., Audiot A. et Brives H. (2007), « Gestion des populations animales à petits effectifs. Accès aux dispositifs par l'analyse des controverses », *Natures Sciences Sociétés*, n°15, pp. 154–161. https://doi.org/10.1051/nss:2007042

Lauvie A. (2011), « Diversité et dimension territoriale des dispositifs de gestion des races locales à petits effectifs », *Pastum*, ⟨hal-02642271⟩.

Leedon G., L'Espoir Decosta J. N. P., Buttriss G. et Lu, V. N. (2021). « Consuming the earth? Terroir and rural sustainability », *Journal of Rural Studies*, n°87, pp. 415–422. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2021.09.030

Léger F. (2014), « Les structures de développement face aux nouveaux "enjeux qualité" en production de viande », In Rubino R. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.), *Production systems and product quality in sheep and goats*, Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n° 46, pp. 167-172.

Léger F., Morel K., Bellec-Gauche A. et Warlop F. (2019), « Agroforesterie maraîchère : un choix stratégique pour garantir une durabilité en transition agroécologique ? Expériences issues du projet SMART », *Innovations Agronomiques*, n°71, pp. 259–273.

Legouy F. et Dallot S. (2019), « AOCs in France from their start to today : The complexity of a building a system through space and time », *Revue Mappemonde*, n° 125. https://doi.org/10.4000/MAPPEMONDE.805

Lejeune L., Theis M. et Schneider J. (2018), « Agriculture raisonnée », Définition, Dictionnaire d'agroécologie. https://doi.org/10.17180/5s9w-bb68

Le Rhun P.-Y. (1970), « La mutation de l'élevage et ses conséquences : l'exemple de la région de Lamballe », *Norois*, n°66, pp. 217–234. https://doi.org/10.3406/noroi.1970.1702

Leroux B. (2015), « L'émergence de l'agriculture biologique en France 1950-1990 », *Pour*, n°227, pp. 59–66. https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2015-1-page-91.htm

Le Velly R. (2017), « Les circuits courts de proximité : des systèmes alimentaires « alternatifs » ? », Journées d'étude en psychologie sociale : localisation, délocalisation, relocalisation, Université de Bretagne Occidentale, Brest, France.

Lévy K. et Lussault M. (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Éditions Belin, Paris, pp. 907-911.

Liagre F., Santi F. et Vert J. (2012), « L'agroforesterie en France : intérêts et enjeux », *Centre d'études et de Prospective*, n°37.

Lucas V., de Tourdonnet S., Barbier J.-M., Cittadini R. A. et Gasselin, P. (2018), « Le glyphosate en agriculture de conservation : Un cas illustratif de la dépendance de l'agriculture française aux pesticides », 12èmes Journées de Recherche En Sciences Sociales INRA-SFER-CIRAD, pp. 13–14. https://prodinra.inra.fr/ft?id=%7B5F4DD0F9-15BD-46D1-8D16-9FFF6146959D%7D

Lussault M. (2007), *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Le Seuil.

Macombe C. et Loeillet D. (2016), « Instruments d'évaluation des impacts sociaux des filières », In *Développement durable et filières tropicales*, ÉditionsQuæ, pp. 249–258.

Macombe C., Loeillet D. et Bessou C. (2016), « Chapitre 20 : filières et évaluation de la durabilité », In *Développement durable et filières tropicales*, ÉditionsQuæ, pp. 259–260.

Magrini M.-B., Salord T. et Cabanac, G. (2023), « The unbalanced development among legume species regarding sustainable and healthy agrifood systems in North-America and Europe : focus on food product innovations», *Food Sec.*, n°15, pp.187–200, https://doi.org/10.1007/s12571-022-01294-9

Maillard J.-C. (2002), « Le commerce international de la banane : marché, filière, système », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°55, pp. 371–392. https://doi.org/10.4000/com.942

Malassis L.et Ghersi G. (2000), « Sociétés et économie alimentaire », *Économie Rurale*, n°255–256, pp. 54–60.

Malet J.-B. (2018), « L'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme », *Le Monde Diplomatique*, pp. 16–17.

Madelrieux S., Buclet N., Lescoat P. et Moraine M. (2017, a), « Écologie et interactions entre filières agricoles et territoire : quels concepts et cadre d'analyse ? », *Cahiers Agricultures*, n°26, 10 p. https://doi.org/10.1051/cagri/2017013

Madelrieux S., Buclet N., Lescoat P. et Moraine M. (2017, b), « Caractériser les formes d'interaction entre filières agricoles et territoires: quelles méthodes ? », *Cahiers Agricultures*, n°26, 9 p. https://doi.org/10.1051/cagri/2017014

Mancebo F. (2010), *Le développement durable*, Armand Colin, Éditions U, 320 p.

Maréchal K., Plateau L. et Holzemer L. (2019), « La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse », *Économie Rurale*, n°367, pp. 45–60. https://doi.org/10.4000/economierurale.6487

Margetic C. (1999), « Filières agro-alimentaires « de qualité » et territoires : l'exemple des filières viande dans le Nord-Pas-de-Calais », *Sud-Ouest Européen*, n°6, pp. 61–68.

Margetic C. (2013), « Les multiples visages du terroir : rapide parcours sémantique », *Les Cahiers Nantais*, pp. 49–56.

Margetic C. (2014), « Des industries agroalimentaires françaises face à des enjeux majeurs », *L'Information Géographique,* n°78, pp. 27–47. https://doi.org/10.3917/lig.784.0027

Margetic C. (2015), « Les multiples visages du terroir (fin). Un terroir contourné ? », *Les Cahiers Nantais*, pp.59-68.

Margetic C. (2017), « Sens et contresens du terroir », in Margetic C., Roth H. et Pouzenc M., *Les campagnes d'Europe : des espaces innovants dans un monde urbain*, Toulouse, PUM, actes du colloque des Journées Rurales de Nantes de juin 2014, pp. 72-80.

Margetic C. (2021), « Les multiples visages du terroir : rapide parcours sémantique », *Les Cahiers Nantais* [En ligne], mis en ligne le 4 mars 2021 04, consulté le 1er juin 2024. URL : http://cahiers-nantais.fr/index.php?id=1207

Mariani M. (2018), *Les frontières contestées de la biodiversité culturelle : une approche par les connaissances et les savoirs dans les produits d'origine. Le cas des fromages méditerranéens*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paul Valéry Montpellier III, 255 p. https://theses.hal.science/tel-03510275

Marie-Vivien D., Garcia C. A., Moppert B., Kushalappa C. G. et Vaast P. (2009), « Marques, indications géographiques et certifications : comment valoriser la biodiversité dans les Ghâts occidentaux (Inde) ? », *Autrepart*, n° 50, pp. 93–115. https://doi.org/10.3917/autr.050.0093

Martin J.-P. (2000), « La Confédération paysanne et José Bové, des actions médiatiques au service d'un projet ? », *Ruralia*, n°6, 28 p.

Mathieu N. et Jollivet M. (1989), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, L'Harmattan, 354 p.

Menadier L. (2012), *Paysages de fromages : sensibilité au paysage, pratiques des agriculteurs et ancrage territorial des AOC fromagères de moyennes montagnes d'Auvergne et de Franche-Comté*, thèse de doctorat, Géographie, Université Blaise Pascal Clermont Ferrand II. https://theses.hal.science/tel-00942947/document

Meuret M. (2011), « Lorsque des éleveurs apprennent à leurs animaux à devenir plus « rustiques », *La rusticité : l'animal, la race, le système d'élevage ?*, Cardère, pp. 31-38.

Millet M. (2017), *Hommes, milieux, brebis et laits à la croisée des fromages : l'ancrage territorial des ovins laitiers en Corse et en Pyrénées-Atlantiques depuis la fin du XXème siècle*, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Corse Pascal Paoli. https://hal.inrae.fr/tel-02788804/file/2017_Millet_These_1.pdf

Moine A. (2006), « Territory at the centre of geography : a complex system », *Espace Géographique,* n°35, pp. 115-122.

Mollard A. (2001), « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Économie rurale*, n°263, pp. 16-34.

Mollard A. et Pecqueur B. (2007), « De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche », *Économie Rurale*, n°300, pp. 110–114. https://doi.org/10.4000/economierurale.2270

Morlat R. (1996), « Éléments importants d'une méthodologie de caractérisation des facteurs naturels du terroir, en relation avec la réponse de la vigne à travers le vin », Actes Du 1er Colloque International Sur Les Terroirs Viticoles, pp. 17–31.

Morlat R., Barbeau G., Asselin C., Morlat R., Barbeau G. et Asselin C. (2001), « Facteurs naturels et humains des terroirs viticoles français : méthode d'étude et valorisation », In Systèmes agro-alimentaires localisés : terroirs, savoir-faire, innovations, INRA, Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, 216 p.

Mormont M. (2013), « Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques », *Natures Sciences Sociétés*, n°21, pp. 159–160. https://doi.org/10.1051/nss/2013102

Mornas F. A. et Camman C. (1998), « Fruits et légumes de terroir: des producteurs face aux attentes des consommateurs et des distributeurs », *Ingénieries-EAT*, n°16.

Morvan Y. (1991), *Fondements d'économie industrielle*, Economica, Paris, 639 p.

Morvan B. (1993), « Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique, ouvrage sous la direction de A. Lipietz et G. Benko, PUF, 1992 », In *Quaderni*, n°20 Entreprise et communication : dysfonctionnements, pp. 133-138, [En ligne] consulté le 30 mai 2024, URL : https://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_1993_num_20_1_1022

Muchnik J., Requier-desjardins D., Sautier D. et Touzard J. M. (2007), « Systèmes Agroalimentaires Localisés », *Économies et Sociétés*, n°29, pp. 1465–1484.

Muchnik J., Sautier D. (1998), *Systèmes agroalimentaires localisés et construction de territoires*, ATP CIRAD, Paris.

Muchnik J., Philippe L., Devautour H., Lajous P. et Alquier C. (2009), Bilan du Groupement d'Intérêt Scientifique Systèmes Agroalimentaires Localisés : 2001-2007. http://syal.agropolis.fr/publications-

resources?task=callelement&format=raw&item_id=108&element=8f9e6e95-745e-4e81-be7e-267ed2ad6623&method=download

Muchnik J. (2010), « Systèmes agroalimentaires localisés : les lieux, les mets et les mots », *ISDA 2010 Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food*, 12 p. http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00520751/en/%5Cnhttp://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00520751/PDF/Muchnik_Syal-Les_mets_et_les_mots.pdf

Mundler P. (2002), « Multifonctionnalité de l'agriculture et développement rural », *Économie & Humanisme*, n°362, pp. 64–68.

Mundler P. (2009), « Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne : solidarité, circuits courts et relocalisation de l'agriculture », *Pour*, n°201, pp.155–162. https://doi.org/10.3917/pour.201.0155

Mundler P., Guermonprez B., Jauneau J.-C. et Pluvinage J. (2010), « Les dimensions territoriales de la restructuration laitière », *Géographie, Économie, Société*, n°12, pp. 161–180.

Musson A. et Rousselière D. (2016), « De quoi l'agriculture écologiquement intensive est-elle le nom? Une analyse du changement institutionnel à travers l'approche discursive », *Économie Rurale*, n°356, pp. 9–29. https://doi.org/10.4000/economierurale.5037

Mzoughi N. et Napoléone C. (2013), « Introduction. L'écologisation, une voie pour reconditionner les modèles agricoles et dépasser leur simple évolution incrémentale », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, Issue 2, pp. 161–165). https://doi.org/10.1051/nss/2013092

Napoléone M., Genevet E., Martin B., Buchin S., Agabriel C., Marty P. et Hulin S. (2012), « L'ancrage du produit au terroir par la diversité des pratiques agropastorales et des territoires : analyse exploratoire dans les systèmes caprins de l'AOP Pélardon », *Fourrages*, vol. 212, pp. 297–306.

Napoleone M., Corniaux C. et Leclerc B. (2015), Bassin laitier "Pélardon en Cévennes méridionales" (France). Construire une filière localisée qui reste affranchie des dynamiques industrielles. *Voies lactées. Dynamiques des bassins laitiers entre globalisation et territorialisation*, pp. 157–184, Cardère éditeur, 313 p., https://collaboratif.cirad.fr/alfresco/s/d/workspace/SpacesStore/e85f9084-4501-45e8-9569-c5fc62547ec0/PDF%20VOIES%20LACTEES.pdf

Napoléone M., Breton S., Frayssignes J., Richard M. et Spelle C. (2022), « Les AOP et IGP fromagères françaises face à la crise de la Covid-19 dans un contexte d'évolution des systèmes alimentaires », *Productions Animales*, INRAE, n°34, pp. 247-260. https://doi.org/10.20870/productions-animales.2021.34.4.5378

Navarro A. (2012), « Slow Food, retour sur le succès d'une association italienne devenue internationale », *Pour*, n°215–216, pp. 355-360. https://doi.org/10.3917/pour.215.0355

Neffusi J. (1999), « Filières agroalimentaires : filières de produits ou de services ? », Paris, Armand Colin, *Demeter 2000*, pp. 9-70.

Nessi H. (2015), « Le rapport à l'espace pour dépasser l'opposition entre ancrage et mobilité », *Les cahiers scientifiques du transport*, n°67, pp. 3-32 https://afitl.msh-lse.fr/tl_files/documents/CST/N67/Nessi67.pdf

Nieddu M. et Gaignette A. (2000), « L'agriculture française entre logiques sectorielles et territoriales », *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, n°54, pp. 47–87.

Olivier V. et Wallet F. (2005), « Filières agro-alimentaires et développement territorial : une lecture des dynamiques de proximités institutionnelles », *Économie et Institutions*, n°6–7, pp. 75–109. https://doi.org/10.4000/ei.913

Oppenchaim N. (2013), « Les fonctions socialisantes de la mobilité pour les adolescents de zones urbaines sensibles : Différentes manières d'habiter un quartier ségrégué », *Enfances, Familles, Générations*, n°19, pp. 1–18. https://doi.org/10.7202/1023768ar

Pachoud C. (2024), « Conciliation or a confrontation of agricultural visions ? A characterisation of the networks and key actors for sustainable agrifood transformations in the Bauges. *Agricultural Systems,* n°218.

Paillé P. et Mucchielli A. (2012), « Chapitre 12. L'analyse thématique », In *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, pp. 269-357.

Paus M. et Réviron S. (2010), « Mesure de l'impact territorial d'initiatives agroalimentaires. Enseignement de deux cas suisses », *Économie Rurale*, n°315, pp. 28–45. https://doi.org/10.4000/economierurale.2546

Pecqueur B. (2001), « Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Économie Rurale*, n°261, pp. 37–49. https://doi.org/10.3406/ecoru.2001.5217

Pecqueur B. (2006), « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et Sociétés*, n° 124-125, pp. 17–32. https://doi.org/10.3917/esp.124.0017

Perrier-Cornet P. et Sylvander B. (2000), « Firmes, coordinations et territorialité : une lecture économique de la diversité des filières d'appellation d'origine », *Économie Rurale*, n°258, pp. 79–89.

Perrier-Cornet P. (2009), *Les systèmes agroalimentaires localisés sont-ils ancrés localement ? Un bilan de la littérature contemporaine sur les SYAL*. Politiques agricoles et territoires, ÉditionsQuæ, Update Sciences et Technologies, pp. 49-68.

Pervanchon F. et Blouet A. (2002), « De la durabilité de l'agriculture raisonnée », *Nature Sciences Sociétés*, n°10, pp. 36–39.

Peyraud J.-L. (2020), « Chapitre 7 : l'élevage détruit-il la planète ? », In *L'élevage pour l'agroécologie et une alimentation durable*, France Agricole, pp. 117-135.

Pilleboue, J. (1999) a., « La qualité agro-alimentaire et ses territoires productifs. Avant-propos », *Sud-Ouest Européen*, n°6, pp. 1–8. https://www.persee.fr/doc/rgpso_1276-4930_1999_num_6_1_2713

Pilleboue J. (2000), « Les nouveaux bassins de production de la qualité agro-alimentaire : clarification ou confusion territoriale ? », *Hommes et Terres Du Nord*, n°4, pp. 202–216. https://doi.org/10.3406/htn.2000.2740

Pitte J.-R. (1999), « À propos du terroir », *Annales de Géographie*, n°108, pp. 86–89. https://doi.org/10.3406/geo.1999.21770

Plumecocq G., Debril T., Duru M., Magrini M.-B., Sarthou J.-P. et Therond O. (2018), « Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable », *Économie rurale* [En ligne], 363, mis en ligne le 31 mars 2020, consulté le 29 mai 2024. URL : http://journals.openedition.org/economierurale/5430 ; DOI : https://doi.org/10.4000/economierurale.5430

Poncet Y., Koné,T. et Reyes H. F. (2009), « La diversité locale des produits de terroir en pays émergent : un chemin malaisé », *Autrepart*, n° 50, pp. 17–32. https://doi.org/10.3917/autr.050.0017

Poulot M. (2012), « Vous avez dit “locavore” ? De l’invention du locavorisme aux États-Unis », *Pour*, n°215-216, pp. 349–354.

Pouzenc M. (2005), « La notion de développement durable : quel intérêt pour la géographie des activités commerciales ? », *Géodoc*, n°54, 6 p.

Pouzenc M., Coquart D., Pilleboue J., Olivier V. et Guibert M. (2007), « Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires : risque ou opportunité pour les terroirs ? », *Méditerranée*, n°109, pp. 30–40 https://doi.org/10.4000/mediterranee.111

Pouzenc M. (2012), « Les grandes surfaces alimentaires contre le territoire... tout contre », *Pour*, n°215-216, pp. 255–261. https://doi.org/10.3917/pour.215.0255

Pouzenc M. et Vincq J.-L. (2013), « Faire du bio ! Faire du terroir ? Le terroir viticole de Gaillac au risque de l’agriculture biologique », *Sud-Ouest Européen*, n°36, pp. 149–160. https://doi.org/10.4000/soe.519

Pouzenc M. (2020), « Articuler un “penser global” et un “agir local” : la territorialisation des “Community Supported Agriculture” », *Développement Durable et Territoires*, vol.11, n°1, pp. 0–20. https://doi.org/10.4000/developpementdurable.16922

Praly C. (2010), *Nouvelles formes de valorisation territoriale en agriculture. Le cas de l’arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône*, thèse de doctorat, Géographie, Université Lumière Lyon II. https://theses.hal.science/tel-00617137/file/These_Praly_2010.pdf

Praly C., Chazoule C., Delfosse C. et Mundler P. (2014), « Les circuits de proximité, cadre d’analyse de la relocalisation des circuits alimentaires », *Géographie Economie Société*, n°16, pp. 455–478. https://doi.org/10.3166/ges.16.455-478

Prévost P., Capitaine M., Gautier-Pelissier F., Michelin Y., Jeanneaux P., Fort F., Javelle A., Moïti-Maïzi, P. Lériche, F. Brunschwig, G. Fournier, S. Lapeyronie, P. et Josien, É. (2014), « Le terroir, un concept pour l’action dans le développement des territoires », *VertigO*, vol.14, 20 p. https://doi.org/10.4000/vertigo.14807

Raffestin C. (1986), *Espaces, Jeux et Enjeux*, Fayard & Fondation Diderot, pp. 175-185.

Rallet A. et Torre A. (2004), « Proximité et localisation », *Économie Rurale*, n°280, pp. 25–41. https://doi.org/10.3406/ecoru.2004.5470

Regolo J., Poméon T. et Gendre C. (2024), « La politique de protection des Indications Géographiques favorise-t-elle le développement durable de l'agriculture dans les territoires ? De la revendication à l'évidence statistique », In *Worldwilde perspectives on Geographical Indications*, FAO-CIRAD, Montpellier, France, pp. 156-157 ⟨hal-04390388⟩

Relieu M. (2013), « Chapitre 6. La transcription des détails configurants en analyse conversationnelle », In Datchary C. (Dir.), *Petit précis de méthodologie : le sens du détail dans les sciences sociales*, Le bord de l’eau

Rémy J. (1996), « Mobilités et ancrages : vers une autre définition de la ville », In *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spacialisation ?*, pp. 135-153.

Requier-Desjardins D. (2010), « L'évolution du débat sur les SYAL : le regard d'un économiste », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 651–668.

Rey V. (1987) a, « Spécialisation géographique du système agricole français. Une méthode d'évaluation », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°64, pp. 211–220. https://doi.org/10.3406/bagf.1987.1389

Rey V. (1987) b, « Les greniers du Monde », *L'Espace géographique*, Lectures, tome 16, n°2, p. 153. https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1987_num_16_2_4219

Reyes-Gomez, C. A. (2019), *La transition agroécologique et la reconfiguration du territoire à travers les systèmes de garantie participatifs, une comparaison entre le Mexique et la France*, Résumé détaillé, Thèse de doctorat en Géographie, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, 34 p.

Ricard D. (1999), « Filières de qualité et ancrage au terroir : la délimitation des zones d'AOC fromagères », *Sud-Ouest Européen*, n°6, pp. 31–40. https://doi.org/10.3406/rgpso.1999.2716

Rieutort L. (2009), « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », *L'information Géographique*, n°73, pp. 30–48.

Rieutort L. (2011), « La géographie française et la question rurale »*, Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Armand Colin, Collection U, 408p, Chapitre 1, pp.1-26.

Rieutort L., Ryschawy, J. Doreau A. et Guinot C. (2014), *Atlas de l'élevage herbivore en France*, Autrement, Collection Atlas/Monde, 969 p.

Rodriguez Rojas R. et Colin A. (2014), « Mouvements paysans, alternatives de développement et sécurité alimentaire en Amérique centrale : les scénarios d'une transition », *Revue Tiers Monde*, n°220, pp. 161–175.

Roguet C., Delanoue E., Disenhaus C. et Cozler Y. (2015), « Perception de l'élevage par de jeunes adultes en France en 2014 », *Journées Recherche Porcine*, n°47, pp. 227–228.

Roocks F., Salva H. et Sarthou J.-P. (2016), « Agriculture de conservation », Définition, *Dictionnaire d'agroécologie*.

Roux E., Vollet D. et Pecqueur B. (2006), « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnies », *Économie Rurale*, n°293, pp. 20–37. https://doi.org/10.4000/economierurale.776

Salomon J. (1999), « L'"effet terroir" : facteurs naturels et vin », *Travaux Du Laboratoire de Géographie Physique Appliquée*, n°17, pp. 25–35.

Sanner E.-A., Bouville R. et Sarthou V. (2018), « Agriculture biologique », Définition, Dictionnaire d'agroécologie https://doi.org/10.17180/2vd1-kx96

Sans P., Fontguyon G., Dulawa V. (1999), 'Comparaison de trois filières agneaux engagées sur une démarche d'Indication Géographique Protégée (IGP) : Agneau du Quercy, Agneau du Limousin et Ternasco de Aragon (Espagne) », *Purpan*, n°192, pp. 207-213, https://www.researchgate.net/publication/235675295

Sans P. et Casabianca F. (2006), « Les jambons secs comme produits marqueurs de l'identité méditerranéenne . Une analyse croisée des conditions de leurs protections officielles en France et en Espagne », *Options Méditerranéennes*, n°78, pp. 313–318.

Santos R. O. (2015), « L'ancrage territorial : une réponse d'avenir pour l'agriculture française », *Pour*, n°228, pp. 233–242.

Scaramuzzi S., Gabellini S., Belletti G. et Marescotti A. (2021), « Agrobiodiversity-oriented food systems between public policies and private action : A socio-ecological model for sustainable territorial development », *Sustainability*, n°13. https://doi.org/10.3390/su132112192

Schaller B. (1979), « L'aviculture française vingt ans après : les limites de la « révolution avicole » dans la filière volailles de chair », *Économie Rurale*, n°132, pp. 57–63. https://doi.org/10.3406/ecoru.1979.2651

Schaller N. (2013), « L'agroécologie : des définitions variées, des principes communs », *Centre d'études et de Prospective*, n°59.

Schott C., Puech T. et Mignolet C. (2018), « Dynamiques passées des systèmes agricoles en France : une spécialisation des exploitations et des territoires depuis les années 1970 », *Fourrages*, n°235, pp. 153–161.

Semal L. (2017), « Une mosaïque de transitions en catastrophe. Réflexions sur les marges de manœuvre décroissantes de la transition écologique », *La Pensée Écologique*, n°1.

Sérieys G. (1989), *La longue marche de l'agriculture aveyronnaise. Histoire des hommes, de l'agriculture et des organisations de 1850 à 1989*, Chambre d'agriculture de l'Aveyron, CIRAD-DSA, CIEPAC, Montpellier, 122 p.

Sonnino R. et Marsden T. (2006), « Beyond the divide : Rethinking relationships between alternative and conventional food networks in Europe », *Journal of Economic Geography*, n°6, pp. 181–199. https://doi.org/10.1093/jeg/lbi006

Soufflet J. F. (1983), « La filière viande bovine, dans ses rapports avec l'élevage : types d'entreprises, concurrence, évolution à long terme », *Économie Rurale*, n°158, pp. 51–60. https://doi.org/10.3406/ecoru.1983.3011

Soufflet J. F. (1986), « J . P . Diry . L'industrialisation de l'élevage en France. Economie et géographie des filières avicoles et porcines », *Economie Rurale*, n°175, pp.62–64.

Soulignac V., Leveau L., Pinet F. et Bergez J.-E. (2019), « Les technologies de l'information et de la communication dans l'océan indien », *Sciences Eaux & Territoires*, n°29, pp. 34–37. https://doi.org/10.4267/2042/14405

Stassart P. (2002), « Logique et limite des terroirs : une perspective sociologique de la production animale à sa consommation », *Les produits de viande : les enjeux de la qualité*, Journée d'étude BAMST, Liège, Belgique, 15 p.

Stassart P., Mormont M. et Jamar D. (2008), « La recherche-intervention pour une transition vers le développement durable », *Économie Rurale*, n°306, pp. 8–22. https://doi.org/10.4000/economierurale.432

Stassart P., Baret P., Grégoire J.-C., Hance T., Mormont M., Reheul D., Stilmant D., Vanloqueren G. et Vissser M. (2012), « L'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables », *Sustainable Development*, pp. 1–21.

Steinfeld H., Gerber P., Wassenaar T., Castel V., Mauricio R. et de Haan C. (2006), *Livestock's long shadow : environmental issues and options*, Ed. FAO, Rome, Italie.

Storper M. et Menville, J. (1999), « Technologie, stratégies des firmes et ordre territorial », *Sciences de La Société*, n°48, pp. 9–23. https://doi.org/10.3406/sciso.1999.1442

Sylvander B., Marty F., (2000), « Logiques sectorielles et territoriales dans les AOC fromagères : vers un compromis par le modèle industriel flexible ? », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 501-518

Sylvander B., Lagrange L. et Monticelli C. (2007), « Les signes officiels de qualité et d'origine européens: Quelle insertion dans une économie globalisée ? », *Économie Rurale*, n°299, pp. 7–23. https://doi.org/10.4000/economierurale.184

Tafani C. (2021), « Le tourisme rural : un produit de terroir ? Regard sur la destination Corse », *Belgeo*, n°2, pp. 0–14. https://doi.org/10.4000/belgeo.49148

Teil G., Barrey S., Floux P. et Hennion A. (2011), « Le vin et l'environnement : faire compter la différence », In *La vigne et le vin*, École des Mines de Paris, Sciences sociales.

Teil G. (2012), « No Such Thing as Terroir? : Objectivities and the Regimes of Existence of Objects », *Science Technology and Human Values*, n°37, pp. 478–505. https://doi.org/10.1177/0162243911423843

Temple L., Lan F., Palpacuer F. et Pach, G. (2011), « Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire », *Economies et Sociétés*, Série AG Systèmes Agroalimentaires, n°33, Presses de l'ISMEA, pp. 1789-1797.

Tham Tran T., Figuié M., Sirieix L. et Moustier P. (2012), « Les produits de terroir vietnamiens : points de vue des consommateurs locaux », working paper, CIRAD, UMR MOISA https://hal.inrae.fr/hal-02810653

Theys J. (2014), « Le développement durable face à sa crise: un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? » *Développement Durable et Territoires*, n°5, 21 p. https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10196

Thompson P.-B. (1997), « The varieties of sustainability in livestock farming », In *Livestock farming systems ; More than food production*, 4th International livestock farming systems symposium, Foulum, Danemark, EAAP, Wageningen.

Throsby D. (2016), « Les économies de terroir comme atouts économiques et culturels : valeur, valorisation et durabilité », In *La valeur patrimoniale des économies de terroir*, Éditions U, pp. 79–87.

Tommasi, G. (2015). « Renégocier le lien entre territoire et appartenance: L'exemple de la Montagne limousine. » *Pour*, n°228, pp.113–122. https://doi.org/10.3917/pour.228.0113

Torre A. (2009), « Retour sur la notion de proximité géographique », *Géographie, Économie, Société*, n°11, pp. 63–75. https://doi.org/10.3166/ges.11.63-73

Torre A. (2011), « Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités », *Pour*, n°209-210, pp. 114–122. https://doi.org/10.3917/pour.209.0114

Torre A., Galliano D. et Rama R. (2013), « Localisation et ancrage territorial des firmes agroalimentaires : Introduction au dossier thématique », *Économies et Sociétés*, n°47, pp. 1–10.

Torre A. (2015), « Théorie du développement territorial », *Géographie, Économie, Société*, n°17, pp. 273–288.

Torre A. (2018), « Les moteurs du développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 711–736. https://doi.org/10.3917/reru.184.0711

Torre A. (2019), « Les différentes approches de la proximité », *Soins Cadres*, n°111, pp. 18–20.

Truffer B., Murphy J. T., Raven R. (2015), « The geography of sustainability transitions : Contours of an emerging theme », Environmental Innovation and Societal Transitions, vol. 17, pp. 63-72, https://doi.org/10.1016/j.eist.2015.07.004.

Valceschini E. et Mazé A. (2000), « La politique de la qualité agro-alimentaire dans le contexte international », *Économie Rurale*, n°258, pp. 30–41. https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.5191

Vaudaine T., de Sainte Marie C., Stucker A. et Mestelan P. (2007), « L'économie laitière du Massif des Bauges entre logiques de marché et ancrage territorial », In *Quelle articulation entre économie de l'élevage et économie de la biodiversité*, Doussard, France 11p. https://hal.inrae.fr/hal-02824257

Vaudois J. (1996), « Economie de filière et dynamique des territoires : les bassins endiviers de la France du nord », *Géographie Rurale*, pp. 238–243.

Vaudois J. (2000), « Les dynamiques spatiales des productions légumières : l'évolution récente des bassins endiviers de Nord-Picardie », *Méditerranée*, n°95, pp. 65–74. https://doi.org/10.3406/medit.2000.3177

Vabre S. (2015), « Chapitre VIII. Industrialisation et innovation (1892-1914) », *Le sacre du Roquefort. L'émergence d'une industrie agroalimentaire*, Presses universitaires François Rabelis, Presses Universitaires de Rennes, Tours, pp. 379–433.

Veltz P. (1993), « D'une géographie des coûts à une géographie de l'organisation. Quelques thèses sur l'évolution des rapports entreprises/territoires », *Revue Économique*, n°44, pp. 671–684.

Venet T. (2017), « Mobilité, ancrage et rapport à l'espace des jeunes des classes populaires rurales », *Savoir/Agir*, n°39, pp. 42-48. https://doi.org/10.3917/sava.039.0042

Vermunt D. A., Negro S.O., Van Laerhoven F.S.J., Verweij P.A., Hekkert M.P. (2020), « Sustainability transitions in the agri-food sector : How ecology affects transition dynamics », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n°36, pp.236-249, https://doi.org/10.1016/j.eist.2020.06.003.

Veteto James J. L. (2008), « Environmental anthropology engaging permaculture : moving theory and practice toward sustainability », *Culture & Agriculture*, n°30, pp. 47–58. https://doi.org/10.1111/j.1556-486X.2008.00007.x.ven

Veyret Y. (dir.) (2005), *Le développement durable : approches plurielles*, Hatier, Collection « Initial », 287 p.

Veyret Y. (2011), *Géo-environnement*, Armand Colin, Cursus, 256 p.

Walliser B. (2000), *L'économie cognitive*, Odile Jacob, Paris, 256 p.

Wezel A., Bellon S., Doré T., Francis C., Vallod D. et David C. (2009), « Agroecology as a science, a movement and a practice », *Agronomy for Sustainable Development*, n°29, pp. 503–515. https://doi.org/10.1007/978-94-007-0394-0_3

Wezel A., Casagrande M., Celette F., Vian J. F., Ferrer A. et Peigné J. (2013), « Agroecological practices for sustainable agriculture. A review », *Agronomy for Sustainable Development*, n°1, pp. 1–20. https://doi.org/10.1007/s13593-013-0180-7

Wezel A., Goris M., Bruil J., Félix G. F., Peeters A., Bàrberi P., Bellon S. et Migliorini P. (2018), « Challenges and action points to amplify agroecology in Europe », *Sustainability*, n°10, pp. 1–12. https://doi.org/10.3390/su10051598

Zanetti T. (2018), « Réflexion sur le capitalisme territorial : ancrage et domination de Michelin à Clermont-Ferrand », *Annales de Géographie*, n°723–724, pp. 536–560 https://doi.org/10.3917/ag.723.0536

Zimmermann J.-B. (1998), « L'entreprise et le territoire, partenaires pour créer et développer », *Annales Des Mines,* Série Réalités Industrielles, pp. 44–48.

Zimmermann J.-B. (2005), « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *La Revue de l'Ires*, n°47, pp. 21–36. https://doi.org/10.3917/rdli.047.0021

Table des tableaux

Tableau 1 - Synthèse des principales approches de l'ancrage territorial

Tableau 2 - Auteurs mobilisés pour leurs travaux sur le terroir des années 1990 aux années 2000

Tableau 3 - Deux périodes majeures constitutives de l'agroécologie

Tableau 4 - Des définitions différentes de l'agroécologie selon les pays

Tableau 5 - Synthèse des travaux de typologisation des formes d'agriculture durable

Tableau 6 - Filières constitutives du panorama

Tableau 8 - Récapitulatif des différents labels rouges en veau et des spécificités des cahiers des charges à l'échelle nationale

Tableau 9 - Comparaison des principales caractéristiques de l'élevage de veau de boucherie et de veau d'Aveyron et du Ségala

Tableau 10 - Synthèse des dynamiques à l'œuvre lors du développement productif et commercial de la filière veau d'Aveyron et du Ségala à la fin des années 1990

Table des figures

Figure 1 - Représentation des dimensions de l'agroécologie 100
Figure 2 - Cadre d'analyse et typologie des formes d'agriculture 108
Figure 3 - Positionnement des démarches de qualification de la qualité selon leur appartenance aux pôles d'attentes et selon leur lien au territoire 110
Figure 4 - Répartition des exploitations d'élevage selon la typologie des territoires 140
Figure 5 - Photographie d'un paysage de prairies du Ségala, Aveyron 151
Figure 6 - Intérieur d'un bâtiment d'élevage en veau d'Aveyron et du Ségala, Aveyron 152
Figure 7 - Zone de production du veau d'Aveyron et du Ségala, bleu des Causses, Roquefort et Pérail 160
Figure 8 - Aire de l'IGP Veau d'Aveyron et du Ségala 162
Figure 9 - Aire de l'AOP bleu des Causses 164
Figure 10 - Aire de l'AOP Roquefort 168
Figure 11 - Aire de l'IGP Pérail 170
Figure 12 - Zone de production du BFA, GFA, Laguiole et tome fraîche de l'Aubrac 171
Figure 13 - Aire de l'IGP génisse fleur d'Aubrac 175
Figure 14 - Aire de l'AOP Laguiole 179
Figure 15 - Zone de production des filières agneau du Quercy, Lou Paillol, Pays d'Oc, laiton de l'Aveyron et de l'AOP Rocamadour 180
Figure 16 - Aire de l'AOP Rocamadour 181
Figure 17 - Aire l'IGP agneau du Quercy 183
Figure 18 - Zone de production des filières porcines du Sud-Ouest, du jambon de Bayonne, du canard et des oies à foie gras 188
Figure 19 - Aire de l'IGP porc du Sud-Ouest 190
Figure 20 - Aires de production et de transformation de l'IGP Jambon de Bayonne 194
Figure 21 - Aire de l'IGP canard à foie gras du Sud-Ouest 196
Figure 22 - Aire de l'IGP volailles de Gascogne 199
Figure 23 - Zone de production des volailles du Gers, du veau sous la mère, veau rosé du Gers et du porc noir de Bigorre 201
Figure 24 - Aire de l'IGP volailles du Gers 202
Figure 25 - Aire de l'AOP porc noir de Bigorre 207
Figure 26 - Zone de production de la tomme et de l'agneau des Pyrénées 209
Figure 27 - Aire de l'IGP tomme des Pyrénées 211
Figure 28 - Zones de production du mouton Barèges-Gavarnie, de l'agneau sélection des bergers, du bœuf Gascon, de la Rosée et du Vedell des Pyrénées Catalanes 213
Figure 29 - Aire de l'AOP mouton Barèges-Gavarnie 215

Figure 30 - Zone de production des Salaisons de Lacaune, des volailles du Lauragais, Languedoc et du poulet des Cévennes, du Pélardon et du Taureau de Camargue 219
Figure 31 - Aire de l'IGP jambon de Lacaune 220
Figure 32 - Aire de l'IGP volailles du Lauragais 222
Figure 33 - Aire de l'IGP volailles du Languedoc 223
Figure 34 - Aire de l'IGP poulet et chapon des Cévennes 224
Figure 35 - Aire de l'AOP Pélardon 225
Figure 36 - Aire de l'AOP taureau de Camargue 227
Figure 37 - Synthèse des actions des filières viande AOP en Occitanie à différentes échelles ... 269
Figure 38 - Organisation collective du secteur ovin allaitant de qualité en Occitanie 272
Figure 39 - Répartition des ventes d'agneaux sous SIQO d'Occitanie en 2021 et synthèse des actions prises par les filières ovines sous SIQO à différentes échelles 273
Figure 40 - Entités paysagères de la région Occitanie 287
Figure 41 - Localisation des acteurs de la filière veau d'Aveyron et du Ségala 289
Figure 42 - Localisation des principaux acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude de cas entre 2020 et 2022 290
Figure 43 - Orientation technico-économique des communes du Tarn et de l'Aveyron en 2020 291
Figure 44 - Comparatif de l'évolution du prix de vente moyen annuel des veaux labels par kg carcasse 300
Figure 45 - Filières de commercialisation du veau d'Aveyron et du Ségala classées en fonction des volumes 301
Figure 46 - Motivations des éleveurs dans le choix des filières de commercialisation 317
Figure 47 - Réseau d'approvisionnement d'une boucherie traditionnelle en Haute-Garonne .. 341

Annexes

Annexe 1. Guide d'entretien du panorama

Thème	Question
Missions, trajectoire individuelle	Est-ce que vous pouvez vous présenter ? Quelles sont vos fonctions, missions au sein de la structure ? Qu'est-ce que vous faisiez avant de rejoindre la filière ? Pour quelle raison et quand avez-vous rejoint l'ODG ? Formation et expériences passées ? Projets, avenir ?
ODG, interprofession, trajectoire collective	Est-ce que vous pouvez me présenter l'ODG/l'interprofession ? La structure a été créée dans les années… Quel était le but à ce moment-là ? Pourquoi avoir demandé un SIQO dans les années… ? Pour quelles raisons et dans quel contexte ? À l'initiative de qui, des éleveurs ? Quels autres acteurs majeurs, ou quels partenaires ? À quelles échelles ? Vous faites partie d'une fédération/d'un collectif ? Quelles relation avez-vous avec les ODG des autres filières de qualité du territoire ? Quels sont les enjeux majeurs de l'ODG aujourd'hui ?
Structuration filière	Combien d'éleveurs ça représente aujourd'hui ? Comment sont-ils répartis sur votre territoire ? Y a-t-il des dynamiques différentes au sein de la zone ? Comme la filière est-elle organisée ? OP ? Coop ? Autres collectifs ? Avec quels acteurs de l'abattage travaillez-vous, pour quelles raisons ? Comment qualifieriez-vous les relations avec ces acteurs de l'aval ? Entre les maillons de la filière ? Quels débouchés principaux pour la filière ? Raisons historiques de cette structuration ? Quelles dynamiques de développement ?
SIQO – Cahier des charges	Quels sont les critères principaux de production, les spécificités du produit les plus importantes ? Est-ce qu'il y a eu des évolutions de ces critères par le passé ? À venir ? Comment vous menez ce travail de réflexion sur le cahier des charges ? Est-ce qu'il y a d'autres démarches valorisantes chez vos éleveurs ? Comment vous percevez ce phénomène de multiplication des démarches de qualité ou de labels non officiels pour démarquer les produits ? Quels sentiments les éleveurs ont-ils vis-à-vis du label ? Est-ce que certains souhaiteraient en sortir ?
Contexte territorial	Zone de production

	Aujourd'hui sur votre territoire, quels sont les plus grands enjeux pour la production ? Y a-t-il une problématique de renouvellement sur le territoire ? De déprise ? Dans certaines zones plus que d'autres ? Quelle est la dynamique de la filière, en termes d'installations/reprises ? Et de volumes de production ? Dynamiques de consommation ?
Durabilité et perception des signes de qualité	Je m'intéresse particulièrement à la durabilité des filières élevage, sur ce sujet pour vous quels sont les grands enjeux de la filière ? Est-ce une préoccupation ? Comment vous l'appréhendez ? Est-ce qu'il y a des points d'améliorations, des difficultés ? Et quelles forces au contraire à valoriser sur ce sujet ? Y a-t-il des réflexions de l'ODG sur des changements de pratiques ? Est-ce que pour vous des labels comme l'IGP peuvent porter ce type de message ? À la fois sur le plan environnemental, mais aussi économique (meilleure valorisation pour les éleveurs) et sociale (équité dans la filière, contenu culturel des produits de terroir…) Quel impact du changement climatique, quelle sensibilité ? (Race rustique adaptée vs fragilité de la dépendance à la ressource en herbe, problématique de la chaleur…) Y a-t-il une production en label Bio ? Que pensez-vous de ce label pour votre production ? Beaucoup de filières s'interrogent sur les moyens de mettre en valeur les bonnes pratiques dont ils font preuve, notamment au travers de certifications comme HVE, est-ce que vous pour ce sont des pistes qui vous paraissent intéressantes ? Est-ce une démarche adaptée et utile ? Y en a-t-il d'autres ? Sur la question plus précisément du bien-être animal, est-ce que c'est un sujet préoccupant pour vous ou au contraire vous avez un type d'élevage qui peut être porteur sur ce sujet ? Qu'est-ce que vous pensez de l'émergence d'étiquetage à ce sujet ? Comment vous gérez le risque de conflit sur ce sujet, d'exposition médiatique ? Et y a-t-il des aspects techniques, des pratiques, que vous pensez qui devraient être améliorées ?
COVID	Quel impact a eu le covid sur vos activités, sur les éleveurs et les différentes structures ? Quels enjeux principaux pour l'avenir de la filière ?

Annexe 2. Entretiens constitutifs de l'échantillon de l'enquête de terrain

Entretiens exploratoires

N°	Structure	Fonction	Date	Lieu	Enregistrement et retranscription	Durée
01	INAO	Chargée de projet	31/01/20	Téléphone	Non Notes	41min
02	IRQUALIM	Chargé de mission	18/02/20	Haute-Garonne	Oui Intégrale	1h41
03	CNAOL – RMT	Cheffe de projet	03/03/20	Téléphone	Oui Intégrale	1h13min43
04	Pôle fromager Massif Central	Directrice	23/03/20	Téléphone	Oui Intégrale	1h15min45
05	Haricot tarbais (ODG / coop.)	Président Animateur	08/04/20	Visioconférence	Oui Intégrale	1h54min05
06	Fil Rouge	Chargée de projet	21/04/20	Téléphone	Oui Thématique	0h50min17
07	Idele	Chargée de projet	27/07/20	Téléphone	Oui Thématique	0h40min12
08	Irqualim / In'FAAQT	Entretien collectif	18/03/21	Visioconférence collective	Non Notes	/

Panorama

N°	Structure	Fonction	Date	Lieu	Enregistrement et retranscription	Durée
9	IRVA et SA4R	Directrice Animatrice Eleveur	04/03/20	Exploitation, Aveyron	Oui Intégrale	2h17min04
10	Porc noir de Bigorre (ODG)	Animateur	13/05/20	Téléphone	Oui Thématique	0h52min39
11	Confédération Générale de Roquefort	Président Directrice	20/05/20	Visioconférence	Oui Thématique	1h47min52
12	Consortium Jambon de Bayonne (ODG jambon de Bayonne – APPSO ODG Porc au grain)	Animatrice, coordinatrice RSE	29/05/20	Téléphone	Oui Thématique	0h44min27
13	Canard à foie gras (ODG)	Directeur	05/06/20	Téléphone	Oui Thématique	0h55min17
14	BFA et GFA	Eleveuse	06/06/20	Téléphone	Oui Thématique	0h51min27
15	Bleu des Causses (ODG)	Président	16/06/20	Téléphone	Oui Thématique	1h22min01
16	Laguiole (ODG)	Animateur	07/07/21	Téléphone	Oui Thématique	1h07min42
17	Agneau fermier du Quercy (ODG) Agneau fermier des Pays d'Oc (ODG)	Directeur	09/09/20	Téléphone	Oui Thématique	1h21min07
18	Salaisons de Lacaune (ODG)	Animateur	28/09/20	Téléphone	Oui Thématique	0h55min04
19	Mouton Barèges Gavarnie (ODG)	Présidente	06/11/20	Téléphone	Oui Intégrale	1h03min18
20	Avigers (ODG) volailles fermières du Gers	Animatrice	23/11/20	Visioconférence	Oui Intégrale	0h42min16
21	Veau sous la mère, CAPEL (coop)	Chargée de projet	07/12/20	Téléphone	Oui Thématique	Environ 1h
22	Taureau de Camargue (ODG)	Animatrice	02/02/21	Téléphone	Oui Thématique	1h34min49

23	INAO, DT Auvergne Limousin	Entretien collectif	23/04/21	Conférence téléphonique	Oui Intégrale	1h21min09
24	OVIQUAL – Coop de France	Responsable régionale ovin	26/08/21	Téléphone	Oui Intégrale	1h19min52
25	Groupe bœuf Gascon	Animateur	06/10/21	Téléphone	Oui Intégrale	0h59min30
26	Association Pérail	Président	06/10/21	Téléphone	Oui Intégrale	0h51min10
27	Limousin Promotion (ODG)	Chargé de projet	11/10/21	Téléphone	Oui Intégrale	1h24min51
28	Pélardon	Animatrice	20/10/21	Téléphone	Oui Intégrale	1h21min53
29	CIAT	Cheffe de service	22/06/21	Téléphone	Oui Intégrale	0h54min15
30	CELIA (Coop/ODG)	Technicienne	26/10/21	Téléphone	Oui Intégrale	1h02min51
31	Synalaf	Chargée de mission	04/02/22	Téléphone	Oui Intégrale	1h14min39
32	VSLM CIVO	Animatrice	16/02/22	Téléphone	Oui Intégrale	1h57min12
33	ELOVEL (ODG)	Animatrice	07/03/22	Téléphone	Oui Intégrale	1h13min25
34	CNAOL	Cheffe de projet	23/03/22	Visioconférence	Oui Intégrale	1h27min42
35	Rocamadour (ODG)	Animatrice	07/04/22	Visioconférence	Oui Intégrale	50min45
36	Confédération Générale de Roquefort	Président Directrice qualité Chargée de communication	15/05/22	Aveyron	Non Notes	/
37	France Brebis Laitière	Chargé de mission	25/01/23	Téléphone	Oui Intégrale	1h04min25

Etude de cas

N°	Structure ou filière	Fonction	Date	Lieu	Enregistrement et retranscription	Durée
38	IRVA SA4R	Technicien Eleveur	28/10/20	Aveyron	Oui Intégrale	1h42min43
39	SA4R	Eleveur et Président SA4R	26/01/21	Téléphone	Oui Intégrale	1h08min12
40	Bousquet Viandes	Eleveur	04/02/21	Aveyron	Oui Intégrale	1h00min34
41	Sudriès	Eleveur et vice-président IRVA	05/02/21	Aveyron	Oui Intégrale	1h17min03
42	IRVA, Unicor	Eleveur, président IRVA	05/02/21	Aveyron	Oui Intégrale	0h38min59
43	Cadars	Eleveur	09/02/21	Aveyron	Oui Intégrale	1h24min23
44	Cadars	Eleveur	11/02/21	Aveyron	Oui Intégrale	1h19min22
45	Unicor	Eleveur	12/02/21	Cantal	Non Notes	-
46	SA4R	Eleveuse	15/02/21	Tarn	Oui Intégrale	1h03min54
47	SA4R	Eleveur	16/02/21	Tarn	Oui Intégrale	0h47min11
48	SA4R	Eleveur	17/02/21	Aveyron	Oui Intégrale	1h40min21
49	Les Fermiers du Bas Rouergue	Eleveuse, présidente	23/02/21	Téléphone	Oui Intégrale	1h33min32
50	Bousquet viandes	Eleveuse	11/03/21	Aveyron	Non notes	-

51	Unicor, Sudriès, SOVIT, abatteurs bouchers / vente-directe	Entretien collectif avec trois éleveurs	18/03/21	Tarn	Oui Intégrale	1h09min12
52	Unicor	Eleveur	19/04/21	Aveyron	Oui Intégrale	1h23min15
53	Sudriès	Eleveuse	24/03/21	Tarn	Oui Intégrale	1h09min55
54	Sudriès	Eleveuse	20/04/21	Tarn	Oui Intégrale	1h37min47
55	Boucherie traditionnelle	Boucher	29/04/21	Haute-Garonne	Oui Intégrale	0h44min50
56	Bigard	Commercial	11/05/21	Visioconférence	Oui Intégrale	1h00min15
57	Sudriès – Le Petit Basque	éleveuse	18/05/21	Aveyron	Oui Intégrale	1h33min27
58	Bigard	Chargée de mission	26/05/21	Visioconférence	Oui Intégrale	1h12min46
59	Magasin de coopérative Unicor	Directeur	27/05/21	Visioconférence	Oui Intégrale	1h09min14
60	Boucherie traditionnelle	Directeur Boucher-abatteur	08/06/21	Téléphone	Oui Intégrale	0h52min15
61	Bigard	Responsable RSE	27/08/21	Téléphone	Oui Intégrale	0h37min06
62	SA4R	Eleveur et président	26/10/21	Téléphone	Oui Intégrale	0h31min57
63	Vente directe – Unicor	Eleveur	04/11/21	Aveyron	Oui Intégrale	1h26min42
64	IRVA	Animatrice	15/11/21	Visioconférence	Oui Intégrale	1h22min16
65	SA4R	Eleveur	23/11/21	Aveyron	Oui Intégrale	1h31min48
66	SA4R	Eleveur	30/11/21	Aveyron	Oui Intégrale	0h57min23
67	PAI Aveyron	Chef de projet	06/12/21	Téléphone	Oui Intégrale	1h01min11
68	Unicor	Directeur adjoint	04/05/22	Visioconférence	Oui Intégrale	01h05min47
69	Auchan	Responsable relations agricoles et PME	06/05/22	Visioconférence	Oui Intégrale	01h04min09

Annexe 3. Grille d'analyse des entretiens de l'étude de cas :

	Temps		
Echelles		Eléments actuels	Trajectoire (passé, projets…)
	<u>Individu / Métier</u> *- Parcours, formations* *- Missions, responsabilités*		
	<u>Territoire</u> *- Localisation* *- Environnement naturel, paysages* *- Autres activités voisines* *- Proximité géo (acteurs, réseau..)* *- Aire de déplacement* *- Echelles d'action*		
	<u>Filière</u> *- VAS, IRVA, groupes* *- circuits de commercialisation, débouchés* *- collectifs et réseaux*		
	<u>Exploitation / Entreprise</u> *- activités* *- surfaces* *- productions : animales, végétales, volumes* *- forme juridique, associés…* *- pratiques* *- bâtiments et équipements* *- partenaires* *…*		
	<u>Produit</u> *- offre* *- labels, certifications, marques*		

Vision transition	Enjeux économiques	Enjeux sociaux	Enjeux environnementaux
Eleveur.se / entreprise / structure			
Territoire			
Filière			
Produit			

Annexe 4. Recensement complet des actions repérées dans le panorama

Dénomination	Labels	Actions déployées
Bleu des Causses	AOC – AOP	ODG : Réflexions pour modification du cahier des charges : - Définition d'une race possible à l'avenir : la plus présente localement - Potentielle baisse du nombre de points de collecte pour compenser la baisse des volumes de lait collectés et revaloriser le prix payé en label ; recentrage de l'AOP sur son cœur de zone par sélection des points de collecte les plus proches des fromageries ; diminution du nombre d'éleveurs concernés pour sauver une AOP en perte de vitesse ; réancrage du produit, vendu à l'extérieur mais peu connu localement - Inclure une diversification des conditionnements possibles du fromage : portions pour la restauration collective, produits pratiques en GMS et RHD - Développement d'une production fermière lait cru sur le nord Aveyron et la Lozère Communication : - Réancrer le produit à son territoire (travail avec la région et l'IRQUALIM pour de la communication, budget FEADER), opérations de communication chaque année dans le département sur 15 jours pour mettre en avant le produit en impliquant des producteurs, pour convaincre des restaurateurs locaux et animer foires et marchés (programme « De la fourche à la fourchette »)
Laguiole	AOC – AOP	Coopérative Jeune montagne et ODG : - Rapprochement avec Thérondels en 2005 pour mutualisation de personnel et d'outils - Financement d'appui technique, de contrôle de performance, d'aides à l'installation et à la transmission d'exploitation ou de création d'un atelier laitier - Incitation économique et appui technique au développement du cheptel Aubrac pour la production laitière (objectif de 10% du cheptel), travail avec le conservatoire génétique régional sur le rameau laitier de la race Aubrac et la sauvegarde de la race - Programmes de recherche (pôle fromager massif central, CNAOL, Irqualim, chambres d'agriculture), stages et thèse sur la filière (changement de pratiques des éleveurs dans une perspective de durabilité et particulièrement de maintien de la rémunération des éleveurs, performance des exploitations, installation et transmission, changement climatique) - Evolution du cahier des charges vers moins de chargement à l'hectare pour s'adapter au changement climatique et à la moindre disponibilité en fourrage ; maintien de la qualité du lait (lait cru, génétique et alimentation) - Organisation de visites de la coopérative et d'exploitations, accueil touristique pour prouver la durabilité du système de production, organisation de la randonnée gourmande (2500 participants) - Test de la certification environnementale (HVE) mais insatisfaisant économiquement et en termes d'agroécologie : possible mais pas d'engagement pour le moment ; intérêt moindre qu'une évolution de cahier des charges PNR Aubrac / territoire : - PAT de l'Aubrac : valorisation de produits locaux dont produits sous SIQO ; protection du panier de biens de l'Aubrac et rayonnement des produits territorialisés

Tome fraîche de l'Aubrac	IGP	ODG : - Enregistrement européen de l'IGP en octobre 2023 ; permet la labélisation de l'ensemble du litrage de lait des producteurs fermiers et de la coopérative Jeune Montagne, soit en AOP Laguiole soit en IGP Tome fraîche de l'Aubrac (même ODG et même zone géographique). Répond à l'objectif premier de l'ODG et de la coopérative de soutenir le revenu des éleveurs.
Tomme des Pyrénées	IGP	ODG : - Evolution du cahier des charges (2019) : renforcement des conditions de production (mode d'élevage et d'alimentation), refonte de l'IGP pour inclure toutes les déclinaisons de la tomme dont celle au lait cru, changement de l'aire de l'indication géographique pour englober l'intégralité du massif PNR des Pyrénées Ariégeoises : - Valorisation des produits de terroir dont l'IGP Tomme des Pyrénées, autour de l'identité pyrénéenne
Pérail	IGP	ODG : - Obtention de l'IGP en 2022 après 28 ans de travail de l'association Pérail pour la reconnaissance du fromage (la reconnaissance en AOP a été refusée en 2019 par l'INAO en raison de conditions de production trop variables compromettant l'homogénéité du produit (lait thermisé, deux procédés et deux produits) : possibilité d'utiliser du lait pasteurisé, contraintes minimales et d'affinage… ces conditions de production très ouvertes étaient le résultat d'un compromis entre petits producteurs et industriels de la transformation notamment Lactalis, réalisant 70% de la collecte pour une commercialisation sous la marque Lou Pérail) - Cahier des charges IGP : plus souple sur l'autonomie et les achats par rapport à l'AOP et récriture pour inclusion de critères de bien-être animal Territoire : - Concertation avec d'autres acteurs territoriaux sur les problématiques de prédation (loup, vautours)
Roquefort	AOC – AOP	ODG et interprofession : - Etudes : recensement des pratiques des éleveurs en termes de bien-être animal, projet de mesure de l'utilisation des produits phytosanitaires - Réflexions sur le cahier des charges : sur la fraîche découpe et le conditionnement pour s'adapter aux attentes, ouverture vers la monotraite en fin de lactation pour diminuer l'astreinte des éleveurs - Forte implication dans le programme AOP laitières durables du CNAOL et dans l'élaboration de la charte du lait de brebis de France Brebis Laitières en tant que partie prenante - Lobbying contre le Nutriscore - Travail avec les fabricants d'aliment pour animaux d'élevage pour relocaliser les ressources notamment les protéines - Travail continu avec la recherche (INRAE, CNAOL, Idele…) notamment sur la race Lacaune et la qualité du lait cru ; implication forte dans la démarche AOP laitières durable (CNAOL) - Réforme collective des prix (2015) Fabricants industriels de Roquefort : - Démarche RSE volontaire individuelle, à l'échelle de l'entreprise de transformation (Coulet, Combes…) ou du groupe agroindustriel (Lactalis) Territoire : - Communication de l'ODG et de l'interprofession pour réaffirmer l'ancrage du produit, en partenariat avec les collectivités pour un réancrage du produit dans son territoire : tourisme, réhabilitation du village de Roquefort, création de la fête du roquefort (2019)

Pélardon	AOC – AOP	ODG : - Réflexion pour révision du cahier des charges : aire géographique (inclusion ou non des zones de plaine) et critères de mesure de l'autonomie par la prise en compte de l'alimentation des animaux sur parcours, pour répondre aux contraintes d'autonomie alimentaire dans un contexte de changement climatique ; recherche du compromis entre la règlementation et le risque de remise en cause du système pastoral fondé sur les parcours qui impliquerait un risque d'intensification et de standardisation de la production - Projet Perf'AOP avec le Pôle fromager massif central
Rocamadour	AOC – AOP	ODG : - Réflexion pour révision du cahier des charges : monotraite, accès à l'extérieur des animaux, formalisation et explicitation des pratiques d'élevage durables - Réflexion collective sur le bien-être des éleveurs, le vécu du travail - Accompagnement technique et financier des éleveurs pour leur équipement en matériel de séchage et autres outils d'adaptation au changement climatique et de sécurisation de l'autonomie alimentaire - Forte implication dans le programme AOP laitières durables du CNAOL - Recherche : groupes de travail pour identification des points forts et faibles de la filière, état des lieux de la filière et récolte de données (Irqualim), travail constant sur la qualité du lait cru, diagnostic en cours sur la durabilité des exploitations suite à la demande des producteurs, stage pour mesurer le niveau d'autonomie des exploitations - Lobbying contre le Nutriscore Territoire : - Réflexion plus large que l'AOP sur la relocalisation de l'approvisionnement en protéines - Evènements touristiques valorisant le terroir local dont l'AOP : piquenique des qualivores, Lot of saveurs… (Irqualim, chambre d'agriculture du Lot) ; Animation départementale par la commission de promotion des produits du Lot à la chambre d'agriculture
Bœuf fermier Aubrac	Label Rouge	ODG : - Réflexion pour adosser le label au PNR Aubrac, projet de marque du parc pour réancrer le produit - Changement de pratiques : réflexion sur les espèces fourragères et la conservation des sols dans un contexte de changement climatique et pour l'amélioration de l'autonomie des exploitations ; vers une hausse des attentes en termes de qualité des carcasses - Vers Boviwell en remplacement de la charte des bonne pratiques d'élevage pour le bien-être animal - Travail pour davantage de contractualisation dans une optique de sécurisation des prix et des volumes UPRA Aubrac : - Attention portée à la fois à la sauvegarde de la race et à son ancrage territorial, le développement du cheptel ayant tendance à s'accentuer hors du berceau de race - travail avec le GIE Limousine Aubrac
Bœuf Gascon	Label Rouge	Groupe Gascon (ODG du label rouge et OS de la race réunies dans la même structure) - Réflexion pour une révision du cahier des charges : vers une hausse des exigences sur la qualité des carcasses pour le label rouge (pour une élimination du gêne culard) - Politique incitative pour que les éleveurs gardent les animaux en engraissement, « finissent » des bœufs label sur les exploitations pour répondre à la demande de l'aval (bouchers) - Différenciation commerciale des label rouge mâles et des label rouge femelles en deux marques pour une meilleure valorisation de l'ensemble des animaux - Réancrage de la race et du label par le changement de nom de la race, passant de « Gasconne » à « Gasconne des Pyrénées » - Adhésion et travail avec le CORAM ; projet Pasto Eco : mesure des impacts environnementaux des élevage (comparatif entre des exploitations des Pyrénées et des Vosges, sur des critères (gasoil, bâtiments, cheptel, chargement…

Génisse Fleur d'Aubrac	IGP	ODG : - Evolution cahier des charges pour plus de précision sur les termes techniques (modifications à la marge) - Maîtrise des volumes de production : atténuation de la saisonnalité de la production, maîtrise de l'augmentation des volumes pour anticiper les difficultés de renouvellement des exploitations - Renouvellement logo, charte graphique et communication (10 ans du label et 30 ans de la marque) - Communication commune des labels génisse fleur d'Aubrac et bœuf fermier Aubrac avec l'UPRA Aubrac : ancrage territorial des produits sous label et de la race OP (CELIA) : - Mise en avant de l'alimentation sans OGM
Taureau de Camargue	AOC - AOP	ODG : - Réflexion pour une révision du cahier des charges : changement de délimitation des zones humides, glissement de la période de présence des animaux dans ces zones en raison du changement climatique et des taux de chargement à l'hectare, vers une autorisation des achats d'alimentation hors zone (25%), de l'enrubannage ou du séchage - Réflexion sur l'adoption d'HVE mais problématique à adapter un outil de certification d'exploitation agricole à une production issue d'exploitations diversifiées - Recherche : avec la chaire Infaaqt, étude pour redynamiser économiquement la filière par l'entrée de nouveaux metteurs en marché Exploitations : - Communication sur des pratiques controversées en termes de bien-être animal lors d'accueil de touristes, par la démonstration (ferrade…) FEVAO : - Implication de l'ODG dans la création et l'animation de la fédération des AOP viande de France Territoire : - Implication dans le collectif de filières « Entre Alpilles Crau et Camargue » pour une animation et une communication autour d'un panier de produits de qualité du territoire ; réflexion sur l'adoption d'HVE - Conflit entre la logique de l'appellation et celle du Conservatoire des Espaces Naturels
Veau sous la mère et veau rosé sous la mère	Label Rouge	Veau sous la mère (en Occitanie nord du Lot et piémont pyrénéen) : - Vers une articulation avec la démarche Bleu Blanc Cœur ? Veau rosé sous la mère (en Occitanie filière « Lou Béthêt » dans le Gers) : - Développement et part importante de la production en Agriculture Biologique - Filière ancrée au département portée par le collectif d'éleveurs de l'ADEL32, à l'initiative d'actions de développement commercial dont des animations dans des points de vente ; objectif de développement des marchés pour une augmentation des volumes labélisés CIVO (interprofession des veaux sous la mère) : - Communication commune et conseil technique aux éleveurs - Travail d'amélioration de l'adéquation de la disponibilité de l'offre avec la demande : augmenter la part de veaux labelisés par rapport aux veaux labélisables disponibles - Réflexions sur l'évaluation des impacts environnementaux et du bien-être animal avec Fil Rouge

Rosée (veau, femelle) et Vedell (jeune bovin, mâle) des Pyrénées Catalanes	IGP	ODG : - Tirer les revenus des éleveurs vers le haut grâce à l'IGP et une valorisation locale sur le territoire plutôt que de produire du broutard d'export (raison historique de la structuration en IGP) Coopérative Catalane des éleveurs : - Ancrage et commercialisation de l'IGP sous la marque « Transumància », autour d'une identité locale marquée et de pratiques d'élevage extensives ; développement de la marque ; distinction d'un veau bio hors de l'IGP par la marque le « veau primeur » ; développement de la vente directe - Extension de l'aire de la coopérative probable vers l'Ariège Territoire : - Production valorisée par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, renforcement d'une identité des produits autour d'un territoire transfrontalier par la reconnaissance en une IGP commune et l'identification par la marque du PNR « Valeurs Parc »
Veau d'Aveyron et du Ségala	IGP – Label Rouge	IRVA (ODG et interprofession) : - HVE : test compatibilité du cahier des charges et des pratiques actuels, suivi technique des éleveurs - Evolution de la grille environnementale adossée au cahier des charges (inclusion de critères de bien-être animal, notion de recyclage…) - Cahier des charges : ajustements règlementaires à la marge et réflexion à venir sur l'accès à l'extérieur des animaux, la fourchette de poids carcasse - Accompagnement des nouveaux éleveurs à l'installation : visite d'un technicien (évaluation des modifications pour se lancer dans la production), aide au montage de dossier de subvention, parrainage par des éleveurs déjà installés de la filière OP : - Fermiers du Bas Rouergue : démarche Bleu Blanc Cœur - SA4R et Unicor : demande de passage en HVE à une grande part des éleveurs

Agneau fermier du Quercy	IGP – Label Rouge	Association de l'Agneau fermier du Quercy (ODG) : - Evolution du cahier des charges : élargissement de l'aire pour l'abattage et la découpe, conservation de l'aire pour la production (anticipation de la concentration des outils d'abattage, possible disparition possible de certains outils sur le territoire) - Réflexion (et action au niveau sectoriel ovin et du plan de relance ovin) sur le renouvellement des générations et la perte de main d'œuvre - Adhère à OVIQUAL Ovilot (OES) : - Travail avec le PNR pour valoriser la race Caussenarde en produits traiteurs - Travail avec « transhumance en Quercy » pour le test du vieillissement d'agnelles en transhumance (gestion collective qui permet la baisse de travail des éleveurs sur des animaux improductifs et l'entretien du territoire) Filière : - Organisation collective : caisse de péréquation entre éleveurs en cas de crise (covid ou pour inciter à l'étalement de la production en dehors de la saison) ; travail sur la diminution de la saisonnalité de la production pour satisfaire la demande notamment au niveau des OP (Capel, Geoc et Elvea 46) ; Dans le cadre de France Relance et du plan de relance de la filière ovine, contractualisation entre les producteurs et les transformateurs pour assurer une stabilité des volumes et une visibilité sur les prix (entre la CAPEL et Destrel viandes, l'abattoir de Gramat par ex pour les agneaux du Quercy) - Filière motrice des autres filières agneaux du territoire, historiquement dans la structuration ovine du département du Lot et dans les démarches de qualité (d'abord un label régional en 1982, un label rouge et une IGP) Territoire : - Chambre d'agriculture : réfléchit à une marque territoriale « Lot » autour des produits du territoire dont les productions ovines ; travail avec la filière sensibiliser les lycéens agricoles au label et à la production ovine pour tenter d'enrayer le problème de non-renouvèlement aux départs à la retraite - L'association « transhumance en Quercy » aide à la création d'AFP pour le maintien de l'activité et la lutte contre la déprise agricole (objectifs économiques et environnementaux, pour maintien de la biodiversité et lutte contre les incendix²es notamment). - Le PNR du Quercy, les collectivités locales et l'office du tourisme œuvrent avec la filière pour le maintien de paysages ouverts, l'entretien des paysages et la lutte contre le risque d'incendie ; organisation d'une transhumance entre Rocamadour et Luzech

Agneau fermier des Pays d'Oc ; Lot, Aveyron, Tarn, Aude, Creuse	Label Rouge	Eleveurs : - Changement de pratiques progressif pour adaptation au changement climatique : gestion des ressources fourragères (disponibles en pic, de manière moins étalée), diversification des sources alimentaires, des fourrages, développement du stockage, de l'enrubannage et de l'ensilage au détriment des systèmes foin, dérobés d'été, adaptation des bâtiments (ventilation, abreuvage des animaux) et décalage des naissance hors des périodes de forte chaleur, ombre sur les exploitations Association agneaux des pays d'Oc : - Actions de développement commercial Unicor, Arterris, CAPEL… (Coopératives) : - Les coopératives sont l'initiative de la dynamique collective ovine sur l'Occitanie et de l'animation d'OVIQUAL - Valorisation des agneaux directement dans les magasins de coopératives, en développement ces dernières années et structurants pour la notoriété des produits de la filière - Travail récemment achevé sur le désaisonnement de la production pour une meilleure adéquation avec la demande et une meilleure régularité de l'offre (avec OVIQUAL, sur des problématiques techniques et commerciales) - Projet européen regroupant des coopératives et autres acteurs de la filière ovine pour la mesure des impacts (positifs et négatifs) de l'élevage ovin sur l'environnement ; actuellement manque de données, qui seront nécessaires pour travailler à la réduction des gaz à effet de serre, sur l'eau et la biodiversité - Déploiement d'HVE par certaines coopératives, comme Arterris par exemple OVIQUAL (ODG du label rouge agneau fermier) : - Ajustement du cahier des charges ces dernières années pour faire figurer le sans OGM et actualiser des points techniques (surgélation et DLUO…) - Accompagnement des éleveurs qui souhaitent développer de la vente directe (aspiration de producteurs accompagnés au cas par cas, difficulté à avoir une stratégie collective bien établie sur le sujet) - Suivi bien-être animal sur le confort, l'équipement des bâtiment, l'ambiance etc. => critères CDC ; les travaux plus poussés se font au niveau de l'interprofession ovine et des instituts techniques - Discussion sur le bien-être animal par le critère de sortie ou non des agneaux de la bergerie OVIQUAL (Fédération des ovins sous signe de qualité : agneau du Quercy, des pays d'oc, Lou Paillol, sélection des bergers, agneau laiton, agneau de l'Aveyron) : - Porte la stratégie de la filière ovine : réflexion sur les évolutions environnementales et la possible mise en place de la certification environnementale (HVE) - Différenciation commerciale par les différentes marques - Travail avec le CIAT (Tarn), la coopération agricole, le GIE élevage Occitanie etc. => porte un développement territorial de la filière - Alimente annuellement un observatoire de la filière ovine en Occitanie - Diagnostic de « visitabilité » des exploitations sur le modèle de la grille environnementale du veau d'Aveyron et du Ségala pour les élevages des filières agneau de qualité (tenue de la ferme, impacts environnementaux, recyclage, bien-être animal, effluents…)

		Filière : - Issue de la fédération de la filière territoriales déjà territorialisées avant les labels et qui se sont fédérées ensuite pour faire une filière régionale bien structurée et visible - Réflexions communes (études, partage d'expérience…) sur le changement climatique (adaptation des bâtiments, autonomie alimentaire, itinéraire technique pour l'alimentation…) et le bien-être animal ; pour l'atténuation du changement climatique CAP2ER niveau 1 est déployé pour la filière ovine régionale mais les acteurs sont dans l'attente de l'adaptation du niveau 2 à la production ovine Territoire : - Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées : marque HaPy Saveurs pour valoriser l'agneau local, perçu comme une démarche concurrente des labels - CIAT (interprofession à l'échelle du département du Tarn : maison de l'élevage, chambre d'agriculture, SDO, OP Arterris et SICA2G, Bigard, syndicat des bouchers) et maison de l'élevage du Tarn : une organisation départementale et territorialisée de la filière => animation des associations de la filière à l'échelle du département, mise en avant des démarches de qualité, développement des débouchés (projet de développer davantage en RHD), répondre aux enjeux urgents du renouvellement des générations et du développement des volumes pour fournir suffisamment la demande (au niveau du CIAT par la promotion des produits et des métiers associés à l'élevage ovin notamment dans les lycées agricoles ou auprès du grand public à l'occasion d'évènements touristiques) ; relai local d'actions nationales de la filières ovine comme les Ovinpiades - Marque « Saveurs du Tarn » sur le territoire qui n'est pas utilisée par la filière ovine pour qui le label rouge a davantage de notoriété et de pertinence
Agneau « Lou Paillol » ; Lot, Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne	Label Rouge – marque commerciale	CIPAM : - Adhère à OVIQUAL (ODG et fédération) - Actions de développement commercial Territoire : - Actions du Comité Interprofessionnel de l'Agneau Tarnais (CIAT)
Agneau « Sélection des bergers » ; Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude	Label Rouge – marque commerciale	COPYC (sélection des bergers) : - Adhère à OVIQUAL (ODG et fédération) - Actions de développement commercial
Agneau laiton de l'Aveyron	IGP - Label Rouge	REGAL (ODG) : - Cahier des charges spécifique pour une différenciation de l'agneau par rapport aux autres (agneau de bergerie, durée d'allaitement…) - Adhère à OVIQUAL (fédération) pour participer à la dynamique collective sur le territoire - Faire connaître et inciter les jeunes à s'installer dans la filière

Agneau de Lozère	IGP	ELOVEL (ODG) : - A porté la structuration de la filière, la marque agneau de Lozère puis la reconnaissance en IGP pour la structuration d'une filière d'engraissement sur le territoire (conserver la valeur ajoutée) autour d'une production en race blanche du massif central, avec dès le départ la rédaction d'un cahier des charges pour soutenir un mode d'élevage favorisant l'alimentation sur parcours, la sortie des brebis et des exploitations à petite échelle, limitant le bâti et prenant en compte l'environnement, la préservation des paysages. L'association fonctionnait déjà sur le principe de la cotisation sur les volumes avant l'IGP, lorsqu'il s'agissait d'une marque : a financé la structuration et le fonctionnement collectif de la filière - Evolution du cahier des charges : demande de clarification de l'INAO sur l'origine des fourrages pour les brebis et les agneaux, intégration d'un dispositif agroenvironnemental ; et à leur initiative : officialisation du non OGM, afficher certains critères existants comme des dispositions agroenvironnementales, réaffirmer la proportion de céréales dans l'alimentation des animaux pour éviter que les fabricants ne la baisse,… - Caisse de péréquation pour aider et inciter les éleveurs à désaisonnaliser une partie de leur production en échange d'un soutien financier pour répondre aux demandes de l'aval - Suite à un audit de l'IRQUALIM (2018-2020) volonté de développer les débouchés sur le bassin de production - Négociation / travail avec les acteurs de l'abattage pour la mise en place de vente directe (besoin de traçabilité, opérateurs qui freinent pour sa mise en place) - Discussion avec les éleveurs sur HVE ou GreenSheep, complexe notamment en raison de la tension avec le PNR sur la prédation (loup) ; essaie de structuration d'un GIEE qui a échoué - Sensibilisation des jeunes en lycée agricole sur le territoire pour l'installation dans la filière, problématique du renouvellement forte. Action difficile en raison des luttes syndicales locales (ex pour présenter la filière au point installation) - Animation collective pour assurer le passage générationnel entre les anciens qui ont porté la démarche et les jeunes qui peuvent trouver un économique à commercialiser hors du label - Refonte de la communication et du site internet, en prenant en compte les attentes sociales - Rapprochement de l'animation de l'ODG et de celle de la filière châtaigne des Cévennes Coopérative CELIA : - Fusion progressive de plusieurs structures ayant impliqué la perte de poids et de visibilité du territoire de la Lozère/ses spécificités d'élevage, agrandissement des structures de l'aval en même temps (SA Languedoc Lozère viande) Eleveurs : - Demande d'un passage d'une politique d'indemnisation à une politique de diminution/régulation des populations de loup ; conflit avec le PNR - Groupements d'employeur pour diminuer la charge de travail nécessaire ; dont un groupement d'employeurs départemental - Travail collectif (dans et hors de la filière) pour la rédaction d'une charte de l'agropastoralisme et de la transhumance Territoire : - Conflictualité sur la question de la prédation mais aussi des pratiques agropastorales (écobuage, gyrobroyage…) entre l'ONF, le PNR et les éleveurs notamment sur la zone du cœur de parc

Agneau des Pyrénées	IGP	COPYC : - Porte la demande de reconnaissance en IGP avec le conseil départemental de la Haute Garonne de la marque « Agneau des Pyrénées » (partie Occitanie), qui voit le jour par regroupement avec l'IGP agneau de lait des Pyrénées Atlantiques - Projet d'IGP au départ sous le nom « agneau Pyrénées Garonne » porté par la COPYC et Arterris, retoqué par l'INAO en raison de l'existence d'une autre IGP agneau comportant le nom Pyrénées. L'IGP ne voit donc le jour qu'à condition d'une fusion de ces deux IGP, avec deux cahiers des charges et deux produits, « lait » et « lourd », traduisant deux traditions d'élevage différentes entre le bassin basque et les Pyrénées Centrales. Ce rapprochement a permis la naissance de l'IGP mais a eu aussi pour conséquence une dépossession de la démarche de la COPYC au profit du bassin basque, une certaine déterritorialisation et une perte de spécificité de l'élevage des Pyrénées centrales et du piémont : élargissement du cahier des charges notamment sur des critères de race et de conduite d'élevage pour que les deux filières soient reconnues par la même IGP Coopérative : - Terre Ovine, OP qui sera ensuite partie intégrante d'Arterris, porte la demande d'IGP avec la COPYC et des abatteurs Territoire : - Reconnaissance de la pratique de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel France depuis 2020
Mouton Barèges Gavarnie	AOC – AOP	Association interprofessionnelle du Barèges Gavarnie (ODG et interprofession) : - Rôle actif de la FEVAO (fédération des viande AOP de France) pour la mutualisation des problématiques et la défense des AOP - Tentative et échec de calendrier commun pour la commercialisation des moutons et amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande. Difficultés induites par un poids/pouvoir des bouchers en aval fort - Changement du cahier des charges à la marge pour intégration de pratiques de récolte de fourrage et d'alimentation plus actuelles - Recherche d'une solution pour retrouver un abattoir en local, indispensable pour la conformité en AOP mais aussi la maîtrise de la qualité/classement des carcasses (destruction de l'abattoir par une crue en 2013) ; projet de construction de l'abattoir de Sassis validé en 2016 mais non achevé en 2020 - Développement de la filière par l'animation locale, synergie avec le tourisme, lien renforcé avec les points de vente - Animations dans le cadre d'évènements d'Interbev : made in viande, aimez la viande mangez-en mieux… ; ou de la filière ovine ; Ovinpiades => produit bannière
Porc du sud-ouest	IGP	Filière jambon de Bayonne : - Accords professionnels de filière pour verser une incitation financière aux éleveurs calculée de manière inversement proportionnelle au prix du cadran breton (porc conventionnel) - Travail avec les offices du tourisme (2 musées, route du jambon et du sel) - Changement cahier des charges sur l'origine du sel (années 2010) - Recherches sur la qualité des produits et les attentes sociales (diététique, gustatif…) (échelle interprofession porcine d'Aquitaine et partenaires, station expérimentale Pyragena basée à Arzacq) - RSE : rédaction d'un référentiel par maillon de la filière et pour l'ODG, ISO 26 000, pour l'investissement de nouvelles thématiques (conditions de travail, développement durable, emballages, bilan carbone, cycles de vie, eau…) ; ODG accompagnée par Coop de France et l'AFNOR
Porc au grain et porc fermier du sud-ouest	Label Rouge	
Jambon de Bayonne	IGP	

		Autres filières : - Labélisation RSE portée par la filière jambon de Bayonne, démarche d'entreprise mais étendue à l'ensemble des maillons de la filière : ODG et interprofession (consortium du jambon de Bayonne), fabricants d'aliment, producteurs de sel, OP, outils d'abattage-découpe et de transformation (dont le groupe coopératif FIPSO, les salaisonniers comme les salaisons de l'Adour,…) - L'ODG du porc du sud-ouest (APPSO), du porc au grain (APFSO) et du jambon de Bayonne (Consortium) travaillent ensemble et sont adossés à l'IGP porc du sud-ouest OP : - Engagements plus ou moins marqués de réduction des impacts environnementaux par optimisation des consommation d'eau et d'énergie, gestion des effluents Transformation en jambon de Bayonne : - Vers une diminution du taux de sel dans le produit fini, recherche pour une diminution voire un abandon des nitrites
Porc et jambon de porc noir de Bigorre	AOC – AOP	Association des éleveurs de porc noir de Bigorre : - Evolution des pratiques : Plantations de haies sur les parcours, choix des espèces à semer dans les parcours, essais de blé population pour augmenter le taux de protéine, verraterie collective - Application web de traçabilité pour le porc Noir de Bigorre Consortium Noir de Bigorre (ODG) : - Renforcement possible du cahier des charges et évolution des pratiques vers plus de « naturalité » : des céréales « propres » (variétés anciennes de blé, légumineuses), production plus propre et naturelle, sols vivants, baisse des intrants - Recherche sur la qualité du produit et du gras avec l'INRA - Renforcement du positionnement haut de gamme pour dégager des marges suffisantes, les répartir et compenser les coûts de production (communication ODG et éleveurs) ; travail de communication et pédagogie sur la culture du jambon sec/du gras, renforcer le haut de gamme et le contenu culturel du produit (avec l'université Paul Sabatier, académie des jambons secs : Bayonne, Kintoa, Lacaune, Corse, Bigorre) - Adhésion à la FESERPAE (Federación de Razas Porcinas Autóctonas y Extensivas de la Unión Europea) autour des races autochtones extensives du sud de l'Europe pour la sauvegarde de ces races - Adhésion et moteur de la création de la FEVAO ; intégration de la FEVAO à l'AREPO ; chantier de la FEVAO sur la durabilité des AOP viande Filière : - Organisation collective en SICA commerciale dont tous les adhérents à l'ODG sont actionnaires

Jambon, saucisse et saucisson de Lacaune	IGP	ODG : - Besoin exprimé mais peu de moyen pour le diagnostic de la filière sur des aspects environnementaux - Travail de communication et pédagogie sur la culture du jambon sec, par l'implication dans l'académie des jambons secs avec les autres filières de qualité concernées - Augmenter les volumes produits en IGP en permettant à des éleveurs du territoire proches du cahier des charges de s'y conformer et d'intégrer la démarche Filière : - Mutualisation de la plus-value en faveur des éleveurs, payée par les salaisonniers aux éleveurs engagés sur différentes démarches de qualité (hors jambon de Bayonne, Bleu Blanc Cœur et AB). Cette mutualisation de la plus-value est contractualisée entre les acteurs de la filière et varie de 5 à 30 centimes par kilo de viande fraîche au-dessus du prix du cadran breton. => démarche similaire au jambon de Bayonne mais propres aux acteurs fournissant les salaisons de Lacaune, dont les éleveurs du groupe Alliance Porci d'Oc en Aveyron Territoire : - Commercialisation sous la marque « saveurs du Tarn », de l'association d'entreprises agroalimentaires et d'acteurs du tourisme du département du Tarn « Agropoint » - IGP dont le développement est soutenu par la communauté de communes Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (notamment dans le cadre de la convention territoriale du pays Sidobre – Monts de Lacaune 2008-2013) - Fête de la charcuterie de Lacaune

Volailles fermières du Gers	IGP – Label Rouge	Eleveurs : - Changement de pratiques : vers une augmentation des plantations sur parcours pour s'adapter au changement climatique mais aussi l'installation de systèmes de ventilation des bâtiments AVIGERS (ODG) : - Réflexion pour une évolution du cahier des charges : relocalisation des protéagineux (part de l'alimentation non issue du territoire) ; volonté de maintenir l'exigence actuelle (ex de la part de céréales dans l'alimentation, fixée à 80%) - Communication des critères des cahiers des charges existants en phase avec les attentes sociales : affichage sur les emballages de la durée d'élevage, du plein air et du non OGM ; réflexion sur une communication bien-être animal propre à la filière et indépendante de la GMS - Travail pour l'installation de nouveaux éleveurs pour augmenter les volumes de label mais sans intensifier les exploitations. - Etude d'impact environnemental du système d'élevage en plein air pour sa diminution - Volonté d'aller vers un affichage d'une alimentation locale et du sans antibiotique GMS : - Etiquetage d'un score de bien-être animal et mention du « sans antibiotique » et de l'origine France à la demande du groupe Casino (partie de sa démarche RSE propre), cependant sans valorisation supplémentaire pour les producteurs ou certitude d'augmentation des volumes vendus. Ce score de bien-être animal est attribué selon une grille coconstruite avec l'association AEBA/coconstruite avec des ONGs de protection animale. Il a été déployé d'abord pour le poulet en 2018 et est étendu à d'autres produits depuis. Territoire d'élevage : - Mesures de biosécurité à l'échelle du département en partenariat avec les services sanitaires dans un contexte d'influenza aviaire / dérogation pour le respect des cahiers des charges Coopératives du territoire (Vivadour, Euralis, Maïsadour) : - Démarche Développement d'une filière intégrée de production de poulets standards hors IGP pour augmenter les volumes produits, fournir la marque « Poulet d'Ici » : argument d'une filière intégrée à l'échelle du sud-ouest portée par les Fermiers du Sud-Ouest (Landes, Périgord, Gers), affichée comme locale (où il est né, élevé, abattu et consommé), nourri avec une alimentation issue du même bassin et sans OGM, fabriquée dans l'usine Graines d'Alliance (Vivadour et Maisadour) pour répondre à une demande et compenser une baisse de la consommation de label rouge - Vivadour : arrêt de la certification Agriconfiance : pas de valorisation supplémentaire et difficulté de se conformer aux exigences environnementales pour certaines exploitations - Maïsadour : démarche RSE, engagement sur l'énergie et la décarbonation
Volaille fermière du Languedoc	IGP – Label Rouge	Petite filière sur la partie Languedocienne de l'Occitanie pour l'IGP. Gestion par le syndicat Malvoisine, ODG de plusieurs filières volailles. Filière : - Organisation en SICA, « SICA Cévennes Languedoc », Organisation de producteurs nommé « syndicat des producteurs de volailles fermières du Languedoc » Volumes produits et nombre de producteurs à pérenniser, aujourd'hui très petite filière d'une vingtaine de producteurs. Territoire : - Mesures de biosécurité et dérogation de cahiers des charges dans un contexte d'influenza aviaire

Volaille fermière du Lauragais	IGP – Label Rouge	Petite filière d'une dizaine de producteurs, pas de dynamique collective spécifique à l'indication géographique. Filière avicole locale : Association des éleveurs du Lauragais (OP) - Commercialisation sous la marque « Pays Cathare », créée par le département de l'Aude Apal (GIEE ?) : - Structuration de la filière avicole sur le territoire par la création de l'association APAL (association des producteurs avicoles locaux) en 2021, avec le soutien de la chambre d'agriculture de Haute Garonne ; dans le sillage du PAT du Sicoval. Pour la construction d'un outil d'abattage et de transformation des volailles. Cette structuration ne concerne par le label mais le secteur avicole local. Arterris (Coop) : - Porte un développement de la filière avicole dans le Lauragais, notamment en volailles fermières label rouge, en proposant un contrat aux éleveurs Territoire : - Mesures de biosécurité et dérogation de cahiers des charges dans un contexte d'influenza aviaire
Poulet ou chapon des Cévennes	IGP	Groupement des éleveurs Cévenols (OP) : - Lutte pour le maintien de la filière et le renouvellement des exploitations, difficile dans le périmètre de l'IGP. Petite filière d'une vingtaine de producteurs en danger de disparition. Le groupement des éleveurs démarche sur son territoire pour convaincre des producteurs de se lancer en production avicole / de reprendre. Territoire : - Mesures de biosécurité et dérogations de cahiers des charges dans un contexte d'influenza aviaire

Canard à foie gras du sud-ouest Dont les dénominations « Chalosse », « Gascogne », « Gers », « Landes », « Périgord », « Quercy »	IGP	Eleveurs : - Réflexion et changement de pratiques : gestion de l'eau, irrigation du maïs, gestion de la chaleur dans les bâtiments, dans un contexte de changement climatique PALSO (ODG) : - Mesures de biosécurité et dérogation de cahiers des charges dans un contexte d'influenza aviaire ; investissements lourds de la filière en raison des crises aviaires successives - Communication sur le gavage, vers une politique de transparence sur le bien-être animal - Réflexion sur une démarche RSE, pour une évolution des pratiques du cahier des charges au-delà de l'acte de production : transformation, consommations d'énergie, production d'énergie photovoltaïque bâtiments et respect des paysages, relation à l'environnement voisin => travail par groupes thématiques pour un guide des pratiques filière, puis une évolution potentielle du cahier des charges dans le cadre d'une commission « développement durable » de la filière. RSE comme étape de changement de CDC. - Réflexion sur un soja français comme critère de cahier des charges et sur une clarification quant à l'interdiction ou on des OGM - Réflexion collective sur le changement climatique et la production d'énergie renouvelable (développement du photovoltaïque prenant en compte l'impact paysager) Coopératives : Euralis, Maïsadour, Lur Berri, Terres du Sud, Vivadour : - Vers une fusion possible de Maïsadour et Euralis sur l'activité canard et foie gras (mis en suspend en 2023 par l'autorité de la concurrence, risque de constitution d'un monopole) - Existence d'une filière sans OGM (Euralis) ; pas d'interdiction formelle dans le CDC de l'IGP Territoire : - Plan agroalimentaire en Aquitaine : NéoTerra pour la transition agroécologique et le climat (échelle régionale) ; alignement de la filière avec ces objectifs régionaux CIFOG (interprofession nationale) : - Mise en avant de l'origine France depuis 2019 (« foie gras de France », « magret de France », « confit de France »)
Oie fermière	Label Rouge	Filière gersoise : - Association de défense de l'oie fermière du Gers : demande de reconnaissance en IGP pour la sauvegarde d'une production en déclin et menacée - Projet de développement d'une marque collective « Oie fermière de Gascogne ou du Gers » sur le modèle de la marque « oie du Périgord » en Nouvelle-Aquitaine dans les années 2010

Annexe 5. Catégories d'analyse Guibert *et al.*, 2022

<table>
<tr><th>Descriptif</th><th>Analytique</th></tr>
<tr><td>Facteurs d'identification :

- Comparaisons et qualificatifs associés au produit (prestige, prix, qualités d'authenticité, association aux vins, à la gastronomie etc.)

- Description et qualités organoleptiques

- Slogans</td><td>Lien au terroir :

- Facteurs naturels, conceptions de la nature (entre anthropocentrisme et biocentrisme), diversité paysagère et biologique existante

- Races animales

- Savoir-faire et étapes de fabrication, tradition, métier, diversité culturelle

- Références à l'Histoire voir aux légendes, instrumentalisation de figures historiques</td></tr>
<tr><td>Référence à l'origine :

- Aire, territoire, localités, zone, communes, toponymie</td><td rowspan="2">Durabilité

- Economique : poids économique de la filière, références aux performances, à l'activité, au tissu économique, à la taille des entreprises et de la filière, etc.

- Sociale : lien social, formes de coordination et d'organisation, attentes sociales, santé, contrôle de la qualité et confiance, sanitaire, éthique (bien-être humain et animal, équité…) justice sociale, pédagogie, lien au consommateur, actions en faveur de la préservation de la diversité culturelle (ici du terroir, des savoir-faire etc.)

- Environnementale : impact des activités sur l'environnement, actions de protection et de préservation, biodiversité, aménagement et entretien des paysages, préservation et gestion des ressources naturelles, pratiques agronomiques</td></tr>
<tr><td>Trajectoire temporelle :

- Etapes de construction de la filière, chronologie

- Evolution de la production

- Descriptif du fonctionnement</td></tr>
</table>

Annexe 6. Analyse du discours des ODG et interprofessions sur l'ancrage territorial et la durabilité des SIQO par type de production

Groupe	Filières	Discours sur l'ancrage	Discours sur la durabilité
Groupe 1 : viandes AOP	Taureau de Camargue	Ancrage fort de l'élevage à un milieu naturel unique de la Camargue ; lien au terroir par l'alimentation et les ressources naturelles Ancrage du taureau à une aire culturelle, des jeux taurins, le recours à une race locale est mobilisé plutôt dans la dimension culturelle de l'ancrage, puis parce qu'elle est adaptée pour valoriser son milieu	Naturalité des pratiques d'élevage, extensivité, caractère sauvage des animaux Entretien par la présence des animaux d'un milieu naturel fragile et unique, maintien de la biodiversité et place dans un paysage typique de la Camargue
	Mouton Barèges Gavarnie	L'AOP comme nécessité pour la survie d'un produit, d'une tradition d'élevage et d'une race locale Ancrage fort à un petit territoire homogène caractérisé par le pastoralisme	Une durabilité de la production garantie par le mode d'élevage, elle va de soi (extensif, à l'herbe et en estives…) Se positionner comme exemple de sauvegarde d'un environnement naturel par l'élevage
	Porc noir de Bigorre	la sauvegarde d'une race locale permet celle d'un système d'élevage traditionnel extensif fort lien au terroir par la race et l'alimentation	AOP garantit une alternative au standard intensif, être à contre-courant du productivisme AOP comme levier de durabilité économique, pensée au départ comme moyen de partage de la valeur Durabilité envisagée par les 3 piliers, importance de la naturalité, du bien-être animal et du bien-être des salariés
Synthèse groupe 1		Des similarités fortes de discours entre les AOP viande Valorisation d'un mode d'élevage extensif, d'un lien au terroir par le lien au milieu naturel, d'un rôle déterminant de l'AOP dans la préservation d'un élevage jugé durable par nature (mais toujours en amélioration).	
Groupe 2 : filières agneaux	Agneau fermier du Quercy	Pratiques anciennes locales d'agropastoralisme… À l'origine de la dynamique collective SIQO ovine de la région… Races rustiques adaptées au territoire	Pastoralisme responsable d'un paysage, de l'entretien d'un milieu naturel et d'une synergie avec les activités touristiques Cohérence évoquée entre pastoralisme et agroécologie SIQO à rebours de la production standard Résilience des races rustiques face au changement climatique Pérennité socioéconomique menacée par les difficultés de renouvèlement des éleveurs
	Agneau des pays d'Oc	Bassin de production plus grand grâce au label rouge Ancrage et organisation collective marquées dans le Tarn (interprofession locale : CIAT)	Adaptabilité de l'offre, plus facile de fournir des volumes réguliers aux filières qu'en IGP grâce à la taille du bassin de production Label rouge identifié comme garantie et valeur refuge, rassurante grâce aux contrôles, particulièrement sur le bien-être animal

			Menace du changement climatique sur les systèmes d'élevage basés sur le foin, adaptation des pratiques par les éleveurs vers le stockage, l'ensilage et l'enrubannage Investissement du volet environnemental par les certifications pour anticiper l'environnement comme futur critère de mise en marché, mesurer l'existant dans une démarche d'amélioration
	Agneau de Lozère	Les fondamentaux de l'IGP ont été pensés pour lier ancrage territorial et respect du paysage, entretien de l'environnement	Problème social fort lié au renouvèlement des générations malgré de bons résultats économiques Objectifs environnementaux perdus en cours de route par l'urgence posée par d'autres enjeux, par rapport à la naissance de la filière Sentiment de pratiques déjà durables pour les éleveurs
Synthèse groupe 2		Lien fort entre pratiques pastorales et volet environnemental de la durabilité, résilience de ces modes d'élevage dans un contexte de changement climatique, sentiment de bien faire, d'être déjà durable.	
Groupe 3 : productions avicoles et porcines sous IGP	Canard à foie gras et oie du Sud-Ouest	Revendication d'une dimension identitaire et culturelle forte du produit, proche de la logique d'une AOP	La durabilité renvoie avant tout à la survie de la filière Le développement durable comme un problème global et collectif Utilisation de la RSE et outils du développement durable jugés complémentaires mais fondamentalement différents des SIQO en termes d'enjeux abordé
	Porc fermier et porc au grain du Sud-Ouest	Production ancrée par l'alimentation au maïs, correspondant à un bassin d'approvisionnement pour le jambon de Bayonne, protégée grâce à l'IGP	Opposition au standard par des méthodes d'élevage supérieures en termes d'alimentation, de bien-être animal, etc. Sentiment d'une meilleure durabilité.
	Jambon de Bayonne	IGP protège une production traditionnelle supérieure au standard et permet… Elle est en revanche jugée figée…	- De travailler au maintien de l'élevage dans les territoires ruraux, à un maillage d'entreprises - de conserver une maîtrise sur les approvisionnement et dimension organisationnelle : IGP sel des salies du Béarn … à l'inverse de la souplesse / adaptabilité de la RSE. Lien direct établi entre contenu de leur démarche RSE et développement durable Intérêt commercial de la RSE pour l'export, l'adaptation rapide aux attentes de la GMS en termes d'affichage des qualités de durabilité
	Salaisons de Lacaune	Aire d'approvisionnement régionale même sans obligation du cahier des charges (besoins spécifiques) Typicité apportée par la transformation	Rôle du label rouge pour garantir la simplicité, la naturalité d'un produit et la transparence avec le consommateur Manque de moyen pour mener des diagnostics jugés nécessaires Des SIQO déjà durables, une transition à mener du côté de l'agro-industrie

	Volailles du Gers	Approvisionnement origine sud-ouest en céréales et protéines, sans obligation du cahier des charges Une IGP qui protège une tradition du plein air, un élevage plus long, une alimentation au maïs etc…	Une filière dynamique économiquement et en termes d'installation grâce au SIQO Pour un affichage de ces atouts en bien-être animal en plus des SIQO Conscience d'un impact environnemental plus élevé que le standard (durée d'élevage), mais meilleure durabilité au global
Synthèse groupe 3		Echelle du bassin de production et/ou du Sud-Ouest pour l'approvisionnement en alimentation et en matière première, importante dans la définition de la typicité et de la durabilité des modes de production Différenciation par rapport aux productions standards intensives grâce aux critères de production garantis par l'IGP… Mais pas d'opposition, plutôt une amélioration du standard Conception d'un développement durable à trois piliers, d'une durabilité globale, mise en avant de la RSE comme complémentaire aux SIQO sur des thématiques additionnelles à leur argumentaire : à la fois pour une amélioration de pratique et pour valoriser les bonnes pratiques actuelles	
Groupe 4 : filières laitières	Roquefort	Ancrage du système de production mais méconnaissance du territoire du produit pour le consommateur AOP garante de bonnes pratiques	Erosion du collectif et des volumes, risques sur l'avenir, enjeu de survie L'AOP comme outil pionnier, un contenu de cahier des charges qui a inclus des pratiques durables avant d'utiliser le mot Proximité, sensibilité avec le référentiel RSE Dimension sociale de la durabilité par les conditions de travail, le bien-être des éleveurs
	Pérail	Ancrage fort du produit et vision proche de l'AOP malgré le passage en IGP, parce que conçu comme ça.	Durabilité : Entretien des paysages et du milieu naturel par le pastoralisme, un élevage qui a toute sa place et dont il faut préserver la rentabilité économique pour s'assurer qu'il soit toujours présent. Menaces et impacts actuels forts du changement climatique ; lien fort aux conditions naturelles et nécessité en découlant du respect de la nature. Un bien-être animal qui va de soi, de bon sens, comme les bonnes pratiques en général dans ce type de filière.
	Bleu des Causses	Ancrage fort mais déclin du produit, bovin laitier dans l'ombre des AOP d'Auvergne et des produits persillés standards Volonté de réancrage de la transformation industrielle sur le territoire pour améliorer la situation économique	Survie de la filière, maintien de volumes minimaux et de quelques producteurs Nécessité de maintenir la rentabilité de l'AOP Les nouvelles normes et le cadre de la durabilité comme une contrainte règlementaire difficile à suivre pour les petites appellations, accélère leur dépérissement, les mets en difficulté immédiate AOP garantit l'ancrage et la participation à un tissu socio-économique… Mais insuffisant pour défini la qualité du produit
	Laguiole	Un ancrage directement relié à une perspective de développement territorial ; une locomotive d'un panier	Force de l'organisation collective, de la coopérative, pour agir sur la durabilité et garantir une performance sur les trois piliers +

		de biens territorialisés ; partenariats avec autres acteurs du territoire Argumentaire de typicité liée aux caractéristiques naturelles de l'Aubrac, image de l'Aubrac Les exigences en termes d'ancrage, de qualité et de typicité, de limites de production… ont créé les forces en termes de durabilité d'aujourd'hui	pérennité de la filière ; enjeu est de maintenir ces forces Pionniers sur la relation entre qualité et durabilité, sans forcément utiliser le terme à l'époque ; vision politique qui accompagne la vision productive Préoccupations sur les aspects d'adaptation au changement climatique et de renouvellement des générations Positionnement par rapport à HVE, pas assez ambitieux en termes d'agroécologie ; référence à l'agroécologie Des améliorations possibles mais une production déjà durable
	Rocamadour	Volonté de relocaliser l'approvisionnement de la filière pour en améliorer l'efficacité et la durabilité, notamment la résilience face au changement climatique	Augmentation des moyens humains ODG permet d'agir : diagnostic des exploitations, recensement des pratiques, rouvrir le cahier des charges, accompagner les éleveurs dans leurs changements de pratiques… volonté de mesurer, de rendre objectifs les questionnements sur la durabilité et d'être toujours dans une démarche de progrès ; et d'échanger avec les autres AOP pour avancer mieux sur ces sujets Participation à la vie économique du territoire, au tissu social Diminuer l'astreinte, le travail pour les éleveurs (étude de la monotraite), penser le bien être animal en lien avec celui de l'éleveur Synergies en développement avec les activités touristiques, dynamisme de la filière sur les installations
	Pélardon	Un ancrage très valorisé par le lien au milieu et aux ressources naturelles Valorisation du pastoralisme comme dimension culturelle et environnementale forte La création de l'AOP consacre les efforts de revitalisation de la production et des territoires ruraux par les pionniers de la production et leur vision politique (néo-ruraux dans les années 1970)	Durabilité environnementale des pratiques extensives, du pastoralisme, un modèle d'AOP à préserver, petite filière, exigeante, historiquement positionnée comme une alternative à l'industriel et limitant sa taille…. Mais en difficultés d'autonomie et vis-à-vis de l'INAO à cause de cette exigence Difficultés de renouvellement des générations en raison de reprises familiales qui ne se font pas, de difficultés d'accès au foncier, mais aussi d'une érosion de l'esprit collectif nécessaire pour le fonctionnement de l'AOP (concurrence de produits similaires hors contrainte, ruptures entre la génération qui a porté l'AOP et la jeune génération) Risque de disparition de l'esprit de l'AOP, de ses vraies spécificités, à cause du changement climatique et de la pression à l'extension de la zone, risque de perdre les parcours au profit du pâturage

			Difficultés économiques des petites filières pour donner des moyens d'agir aux ODG et des filières les plus atypiques pour mutualiser leurs moyens
Synthèse groupe 4		Des enjeux différents entre petites filière (de l'ordre de la survie, difficultés économiques et règlementaires) et les grandes (en adaptation à de nouveaux référentiels, avec davantage de moyens humains et financiers pour conduire le changement) Des AOP laitières pionnières sur la durabilité par leur nature, leur trajectoire, leurs efforts d'ancrage et de définition des conditions de productions… Revendication d'un ancrage participant au développement des territoires, à un tissu socio-économique local (particulièrement sur l'emploi pour les plus grandes filières) Les filières les plus extensives et avec des pratiques pastorales se démarquent sur leurs qualités environnementales	
Groupe 5 : filières bovin allaitant et veau	Veau d'Aveyron et du Ségala	Production traditionnelle et rôle des SIQO dans le maintien d'un certain modèle d'élevage typique, d'exploitations de taille modeste	Proximité avec le discours de l'agriculture raisonnée, volonté d'objectiver les pratiques par l'utilisation de la certification environnementale ; une volonté de bien faire sur le volet environnemental depuis le début, raison du déploiement de la grille environnementale ; pionnier sur l'investissement de ces thématiques, mais proche du modèle agricole conventionnel Vision d'un changement progressif mais collectif et réel Différenciation forte avec le veau standard sur des dimensions comme le bien-être animal Problématique exacerbée du renouvellement des générations pesant sur l'avenir de la filière (risques de pertes de volumes..) ; volonté de changement sur le volet social, sur la réflexion sur l'astreinte, le travail en élevage Poids de l'aval important mais une organisation collective forte, tente d'équilibrer la gouvernance Participation au tissu socio-économique local Hétérogénéité de vision de la durabilité selon les maillons interrogés (étude de cas)
	Les autres filières veau sous la mère		Dimension sociale importante, problématique forte d'astreinte, de travail et de renouvèlement des générations Structuration d'une interprofession commune à plusieurs filières de qualité permet d'avoir les moyens d'agir sur la durabilité et pour le suivi technique des éleveurs
	GFA	Ancrage plus fort qu'en BFA, protégé par l'IGP	Meilleure maîtrise sur les prix qu'en BFA, mais un poids des acteurs de l'aval conséquent ; sentiment d'une production avec des forces en termes de durabilité mais dont l'enjeu principal est de proposer un modèle économique intéressant, un prix suffisant pour les éleveurs Stabilité plus grande de prix par rapport au standard

			Moins de moyens humains pour l'ODG qu'en BFA, limite les actions d'animation notamment en magasin Problématique de renouvèlement dans la zone, compliquée à adresser en raison de la définition stricte d'une aire IGP
	BFA	Limitation des zones de production même sans IGP mais une identité plus liée à la race Aubrac, au nom Aubrac, qu'au label rouge (donc concurrence d'autres produits hors label) Structuration de filière polarisée par l'aval, la mise en marché, plus que par un collectif d'éleveurs sur un territoire Exigences qualitatives trop faibles, sur la qualité des carcasses mais aussi sur l'alimentation des animaux, la typicité de cet élevage	Instabilité de prix / rémunération, faiblesse dans la valorisation des animaux ; perte de vitesse du label rouge par rapport au conventionnel en race Aubrac Esprit collectif de filière jugé trop faible, fragilité de l'organisation parce que la gouvernance ne repose pas sur les éleveurs Label rouge comme une garantie qualitative, sanitaire, toujours utile pour le consommateur Plus de souplesse qu'en IGP pour le renouvèlement des générations, mais une filière moins porteuse
	Gasconne des Pyrénées	Pas d'IGP mais un label rouge très ancré localement, des objectifs de gestion de race et de label rouge concordants grâce à l'organisation du groupe gascon Volonté de développer davantage l'engraissement sur le territoire pour améliorer la qualité des animaux La localisation des acteurs de l'abattage sur le territoire… gage d'un bilan carbone moins élevé que des filières moins ancrées	Volonté de mesurer les impacts environnementaux de ce type d'élevage, d'objectiver Démarqué de l'intensif conventionnel, sensation de pratiques plutôt bonnes avec des périodes de finition moins rapides, etc. Une certaine satisfaction sur les résultats économiques, permis par le label rouge et l'organisation collective
Synthèse groupe 5		Les filières viandes bovine sont concernées par des problématiques d'organisation collective, les acteurs de l'aval possèdent un poids important : dans certains cas la gouvernance peut mettre à mal la pérennité économique, la dynamique collective, la capacité à porter des changements, l'équité, etc. Enjeux économiques, de marché et de gouvernance forts et priorisés. Mise à distance du conventionnel intensif sur le mode d'élevage (bien-être animal, qualité, respect de l'environnement)… garantie par la tradition des modes d'élevage sous SIQO. Ancrage au territoire, maillage d'acteurs de l'amont à l'aval et participation au tissu socio-économique, à la dynamique des territoires Globalement besoin de mesurer la durabilité, sensation d'avoir déjà de bonnes pratiques sur le volet environnemental, perception de la transition comme une démarche de progrès.	

Annexe 7. Première grille environnementale de la filière veau d'Aveyron et du Ségala, 2002

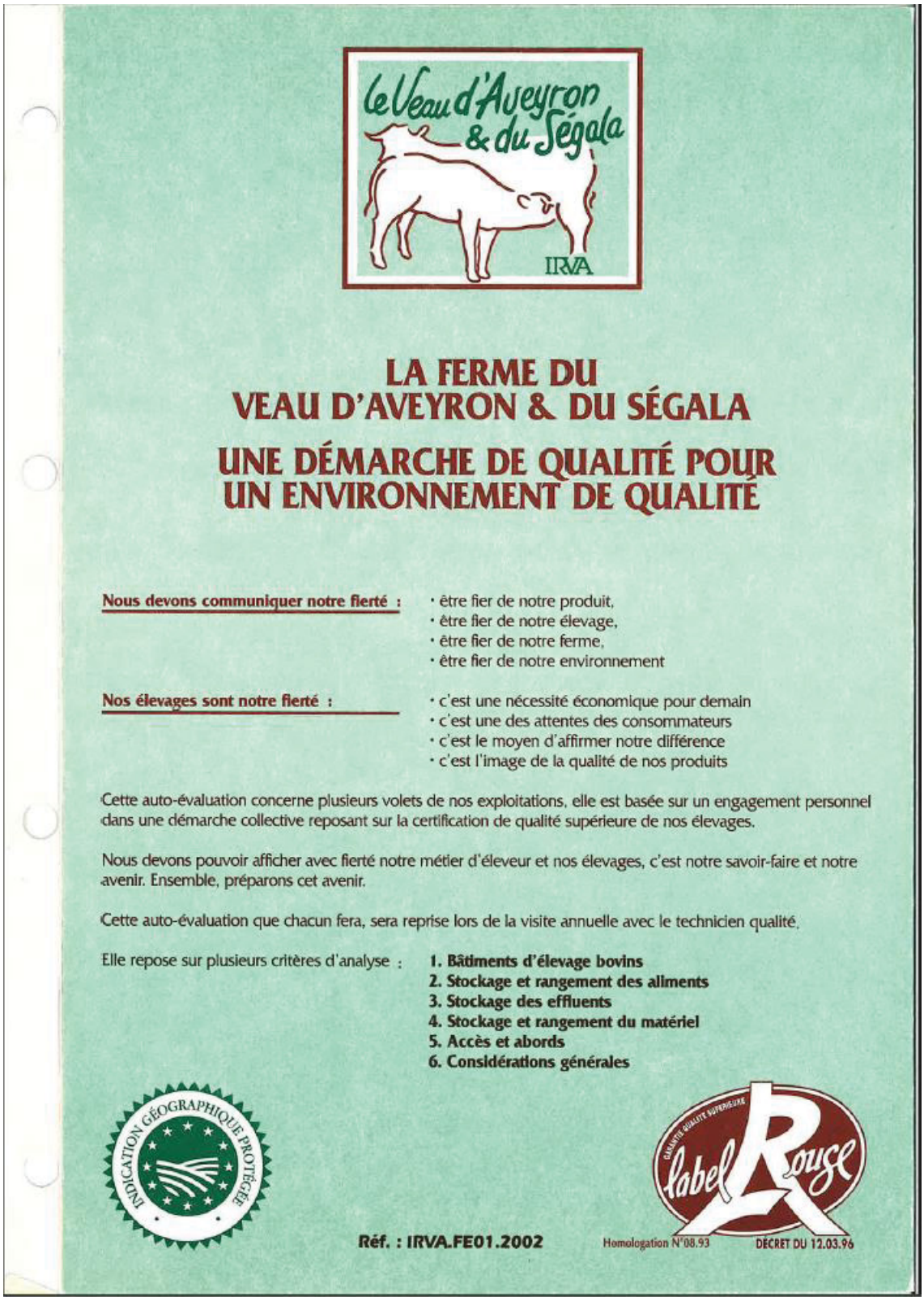

le Veau d'Aveyron & du Ségala

IRVA

LA FERME DU VEAU D'AVEYRON & DU SÉGALA

UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

Nous devons communiquer notre fierté :

- être fier de notre produit,
- être fier de notre élevage,
- être fier de notre ferme,
- être fier de notre environnement

Nos élevages sont notre fierté :

- c'est une nécessité économique pour demain
- c'est une des attentes des consommateurs
- c'est le moyen d'affirmer notre différence
- c'est l'image de la qualité de nos produits

Cette auto-évaluation concerne plusieurs volets de nos exploitations, elle est basée sur un engagement personnel dans une démarche collective reposant sur la certification de qualité supérieure de nos élevages.

Nous devons pouvoir afficher avec fierté notre métier d'éleveur et nos élevages, c'est notre savoir-faire et notre avenir. Ensemble, préparons cet avenir.

Cette auto-évaluation que chacun fera, sera reprise lors de la visite annuelle avec le technicien qualité.

Elle repose sur plusieurs critères d'analyse :

1. **Bâtiments d'élevage bovins**
2. **Stockage et rangement des aliments**
3. **Stockage des effluents**
4. **Stockage et rangement du matériel**
5. **Accès et abords**
6. **Considérations générales**

INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

GARANTIE QUALITÉ SUPÉRIEURE label Rouge

Réf. : IRVA.FE01.2002

Homologation N°08.93 DÉCRET DU 12.03.96

Veau d'Aveyron & du Ségala

N° Cheptel _____ Nom _____

Adresse _____

1. BÂTIMENTS D'ELEVAGE BOVINS			Bâtiment Principal VACHES B	Bâtiment Principal VACHES M	Bâtiment VEAUX B	Bâtiment VEAUX M	Bâtiment Annexe BOVINS B	Bâtiment Annexe BOVINS M	B = Bon / M = Mauvais Observations
Stabulation Paillée (S.P.) 100% ☐ S.P. + Raclage ☐ S.P. + Cailleboits ☐ Logettes ☐ Étable entravée ☐									
1.1 Couloir d'alimentation	1.1.01	Rangement Fourrage (bottes rondes, ensilage…)							
	1.1.02	Obstruction ventilation (bottes, sacs, bâches…)							
	1.1.03	Propreté mangeoires (terre, pierres, fumex…)							
	1.1.04	Distribution Alimentation (organisation…)							
	1.1.05	Propreté couloir (refus, terre, pierres, cailloux, ficelles, fuite d'huile…)							
	1.1.06	Propreté abreuvoirs (fuites, nettoyage régulier…)							
	1.1.07	Présence d'animaux (chiens de chasse, volailles, lapins, pigeons…)							
	1.1.08	Présence d'outils et d'objets intrus (bâtons cassés, pioches, fourches usagées…)							
	1.1.09	Présence de matériel (round balier, presse, motoculteur, tracteur nettoyage…)							
	1.1.10	Produits indésirables (engrais, phytos, huiles, floul, pelotes ficelles…)							
1.2 Ambiance générale	1.2.01	Etat de la litière (paillage, raclage…)							
	1.2.02	Luminosité et éclairage (propreté translucide, néons, vitres…)							
	1.2.03	Etat général : isolation - aération - fenêtres…							
	1.2.04	Propreté rebords des murs et des fenêtres (pas des étagères !)							
	1.2.05	Etat général : barrières - cornadis-ratelliers-nourrisseurs…							
	1.2.06	Fixation correcte : barrières - cornadis (pas de ficelles, fil de fer, chaînes…)							
	1.2.07	Propreté générale (toiles d'araignée, rats, mouches, pigeons…)							
	1.2.08	Etat de la toiture : (couverture, bardage, chenaux…)							
	1.2.09	Veaux logés en groupe (orientation IRVA)							
	1.2.10	Pharmacie veto remisée dans un lieu adéquat							
TOTAL BÂTIMENTS BOVINS									BONS MAUVAIS
TOTAL GÉNÉRAL (B+M)									BONS MAUVAIS % BON/TOTAL GENERAL

DATE : _____

signature éleveur

EVALUATION ELEVEUR

EVALUATION TECHNICIEN QUALITÉ

DATE : _____

signature technicien qualité

signature éleveur

L'original de ce document est à retourner à l'IRVA, la copie doit être conservée par l'éleveur.

2. STOCKAGE ET RANGEMENT DES ALIMENTS			B	M	B = Bon / M = Mauvais Observations
2.1 Alimentation du bétail - paille	2.1.01	Foin			
	2.1.02	Céréales			
	2.1.03	Aliment du bétail - mineraux -sel			
	2.1.04	Paille			
2.2 Ensilage NON ☐ OUI ☐		Herbe ☐ Maïs ☐ Autre : _____ Silos couloir ☐ Taupinière ☐			
	2.2.01	Silos : état murs, sols, abords			
	2.2.02	Ecoulements jus (captage…)			
	2.2.03	Rangement des pneus - sacs de sable			
	2.2.04	Rangement bâche usagée			
	2.2.05	Enlèvement régulier du rebus (ensilage avarié)			
2.3 Enrubannage NON ☐ OUI ☐	2.3.01	Stockage correct (empilé, aligné…)			
	2.3.02	Abords lieu stockage balles rondes			
2.4 Fab. aliment Broyage céréales NON ☐ OUI ☐	2.4.01	Etat général du matériel (broyeur, mélangeuse…)			
	2.4.02	Propreté du local de fabrication			
	2.4.03	Stockage correct du produit fini (matériel adapté, sac…)			
TOTAL STOCKAGE & RANGEMENT					BONS MAUVAIS

3. STOCKAGE DES EFFLUENTS (FUMIER-PURIN)			B	M	B = Bon / M = Mauvais Observations
		Abords Bâtiment ☐ Plein Champs ☐			
3.1 Fumière		Etats des murs, sols, abords…			
3.2 Fosse à purin					
3.3 Ecoulements					
3.4 Condition de reprise					
3.5 Emplacement fumier		Aspect visuel			
TOTAL STOCKAGE DES EFFLUENTS					BONS MAUVAIS

4. STOCKAGE ET RANGEMENT DES AUTRES PRODUITS ET MATERIELS			B	M	B = Bon / M = Mauvais Observations
4.1 Engrais					
4.2 Produits phyto					
4.3 Huile - Carburant					
4.4 Stockage - Recyclage		Déchets (ficelles, plastiques…)			
4.5 Matériel		Récolte - Culture			
TOTAL RANGEMENT AUTRES PRODUITS					BONS MAUVAIS

5. ACCES ET ABORDS			B	M	B = Bon / M = Mauvais Observations
5.1 Abords des bâtiments d'élevage	5.1.01	Sols stabilisés			
	5.1.02	Propreté			
	5.1.03	Passage matériel			
	5.1.04	Passage animaux			
5.2 Abords et accès des autres bâtiments	5.2.01	Sols stabilisés			
	5.2.02	Propreté			
5.3 Stabulation plein air (prox. bâtiment)	5.3.01	Aspect visuel couchage été (emplacement)			
	5.3.02	Aspect visuel nourrisseur râteller			
5.4 Rangements matériels (extérieur)	5.4.01	Matériel de service (rangement harmonieux)			
	5.4.02	Matériel usager (ferraille…)			
	5.4.03	Carcasses (tracteur ou voiture…)			
5.5 Stockage matériaux	5.5.01	Bois			
	5.5.02	Sable			
	5.5.03	Moellons			
	5.5.04	Pierres, terre			
	5.5.05	Objets divers (palettes, bidons…)			
5.6 Aménagement	5.6.01	Taille et maîtrise des haies (ronces, buissons, arbres…)			
	5.6.02	Plantations (haies, arbres, fleurs…)			
	5.6.03	Bâtiments délabrés			
5.7 Clotures, barrières	5.7.01	Etat général pour le corps de ferme			
TOTAL ACCES & ABORDS					BONS MAUVAIS

6. CONSIDERATIONS GÉNÉRALES	B	M	B = Bon / M = Mauvais Observations
6.1 La présence d'autres productions ne doit pas altérer l'image de l'élevage VAS			
6.2 Affichage du panneau démarche qualité VAS (emplacement, propreté…)			
6.3 Présentation et tenue des documents (registre, DN, contrats…)			
6.4 Participation aux réunions IRVA			
6.5 Etat des moyens de transport (bétaillères…)			
TOTAL CONSIDERATIONS GÉNÉRALES			BONS MAUVAIS

L'original de ce document est à retourner à l'IRVA, la copie doit être conservée par l'éleveur.

Annexe 8. Grille environnementale modernisée de la filière veau d'Aveyron et du Ségala, 2018

GRILLE FERME VAS (V4 2018)

N° Cheptel : **Dénomination :**

Date : / / **Visite inopinée** □ **Francis Besset** □ **Arnaud Molinier** □ **Gilbert Raynal** □

Site unique VAS □ **Bâtiment unique** □ **Plusieurs bâts VAS / Site unique** □

1 Bât VAS + Bât(s) bovin / Site unique □ **Sites multiples VAS** □ **Autre(s) site(s) Allaitant** □

Autre(s) production(s) sur site principal VAS □ **Autre(s) production(s) sur autre(s) site(s)** □

100 **Bâtiments d'élevage et de stockage de la ferme VAS :**

□ **1 Propreté générale /Ambiance / Luminosité des Bâtiments d'élevage :**
Ambiance □ Bardages □ Fenêtres/Translucides □ Luminosité □ Murs □ Néons □ Plafond/Toiture □
Portails □ Rebords murs □ Autre □

□ **2 État général des bâtiments d'élevage :**
Bardages □ Chenaux □ Fenêtres /Translucides □ Isolation □ Néons □ Portails □ Toiture □ Autre □

□ **3 Propreté des points de distribution / Accès aliment, eau, sel, fibre :**
Abreuvoirs □ Couloir alimentation □ Crèches □ Nourrisseurs/Auges/Râteliers □Accès : eau, sel, fibre □
Autre □ Aliment avarié □ Matériel incompatible sur le couloir d'alim□

□ **4 Etat général / Fixation des équipements d'élevage :**
Abreuvoirs □ Arrêts veaux □ Barrières □ Chaines/Attaches □ Cornadis □ Logettes □ Muret cornadis □
Nourrisseurs/Auges □ Pesée /Embarquement □ Poteaux □ Râteliers □ Autre □
Equipement pouvant occasionner une blessure □ Contact possible entre aliments et effluents d'élevages □

□ **5 Lieux de couchage des animaux :**
Aire promenade □ Arrêt fumier □ Propreté couchage □ Sol couchage □ Stalle □ Autre □
Couchage sale et humide □ Recharge nécessaire du couchage □

□ **6 Propreté des couloirs de service des bâtiments d'élevage :**
Arrière stalle (étable) □ Latéraux □ Pesée/Embarquement □ Tétée □ Autre □

□ **7 Propreté / Stockage correct :**
Container déchets □ Local technique □ Matériel de soins □ Pharmacie poussière/produits périmés □ Autre □

□ **8 État général / Propreté des lieux de stockage de l'alimentation des animaux :**
Stockage aliment/CMV □ Stockage céréales □ Fabrique aliment □Foin/Paille □ Autre □

□ **9 Contamination croisées des lieux de vie des animaux ou des lieux de Stockage de l'alimentation :**
Chiens/Chats □ Pigeons/oiseaux □ Rats □ Volailles □ Autre □
Contamination croisées Produits dangereux /Armoire phyto / Cuve fioul non conforme / Alimentation autre espèce □

□ **10 Rangement du matériel de culture et d'élevage :**
Atelier □ Matériel d'élevage □ Matériel extérieur □ Matériel sous hangar □ Autre □

= **Nombre de points Bâtiment (Objectif 80)**

Si nombre de remarques ≥ 5 (Hors chapitres cochés) = - 5 points

100	Tenue Ferme / Recyclage / Bien-être animal :
□	**11 Stabilisation des abords des bâtiments d'élevage ou de stockage :** Bâtiment élevage □ Hangar matériel □ Hangar stockage □ Sortie vaches □ Autre □ Accès couloir d'alim /sortie animaux / fumier /embarquement animaux □
□	**12 Propreté / Rangement des abords des bâtiments d'élevage ou de stockage :** Bois/Palettes □Boue □ Fer □ Matériaux □Plastiques □ Ronces/Mauvaises herbes □Terre/Gravats □Autre □
□	**13 Couchage extérieur ou parcelles à côté stabulation :** Aspect visuel □ Clôture/Barrière □ Râtelier/Auge/Abreuvoir □ Arbre□ Matériel agricole dangereux □ Autre □
□	**14 Stabilisation / Rangement des abords des lieux de stockage de l'alimentation des animaux :** Enrubannage □ Silos aliment/céréales (extérieurs) □ Silo fourrage□ Autre □
□	**15 État général des stockages des effluents / Écoulements d'effluents ou jus de silo/ Stockage non conforme :** Écoulements effluents voies accès □ Écoulements silo voies accès □ Fosse/Poche □ Fumière □ Tas de fumier fixe à coté stabu □ Autre □
□	**16 Stabilisation / Rangement des abords des stockages des effluents d'élevage :** Fosse/Poche □ Fumière □ Autre □
□	**17 Carcasses / Ferrailles / Pneus inutiles-usagés :** Ferrailles □ Pneus □ Vieux outils □ Voiture/Engin agricole □ Autre □
□	**18 Visuel ferme :** Bât autre production □ Bât Délabré □ Bâtiments/Hangars □ Embellissement corps de ferme □ Autre □
□	**19 Respect environnement / Recyclage vers filières organisées :** Batteries/Pile clôture □ Bidons □ Brûlage des recyclables □ Huiles □ Ficelles □ Plastiques □ Autre □
□	**20 Bien-être animal / Traçabilité du troupeau :** Bouclage □ État corporel des animaux □ Propreté animaux □ Autre □
	= Nombre de points Tenue Ferme VAS (Objectif 80) **Si nombre de remarques ≥ 5 (Hors chapitres cochés) = - 5 points**

Nombre de points Total Ferme VAS : Bâtiment ____ **Tenue Ferme** ____

Commentaire général :

Panneau IRVA : En place □ **Disponible non posé** □ **Non disponible** □ **Non attribué** □

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

Titre : Ancrage territorial et durabilité des filières élevage sous SIQO en région Occitanie

Mots clés : terroir, transition, label rouge, IGP, AOC-AOP

Résumé : Dans un contexte agricole marqué par les difficultés socioéconomiques et par les conséquences déjà à l'œuvre du changement climatique, l'élevage apparaît comme une activité vulnérable. Les éleveurs et les filières d'élevage composent avec une situation d'instabilité et de forte préoccupation pour l'avenir. Les filières sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) occupent une position ambivalente dans ce jeu de contraintes. Sous label rouge, sous Indication Géographique Protégée (IGP) et Appellation d'Origine Protégée (AOP), elles produisent viandes et fromages de qualité supérieure et/ou de terroir. Elles sont porteuses de garanties, parce que leurs cahiers des charges et leur ancrage territorial les démarquent de la production standard. À ce titre, les SIQO peuvent être vus comme des leviers de maintien de systèmes d'élevage traditionnels dans les territoires ruraux. Malgré cela, ils sont aussi interrogés sur la durabilité de leur mode de production. Ces filières en mutation tendent à intégrer les composantes de la durabilité, particulièrement sur un volet environnemental, poussées par une nécessité de transition ainsi que par une impulsion politique et institutionnelle. En Région Occitanie, ces filières revêtent une grande importance, par leur nombre, leur poids économique et leur présence sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les espaces de montagne et de piémont du Sud du Massif Central à la chaîne des Pyrénées. Ce sont plusieurs dizaines de produits, viande ovine, bovine, vitelline et porcine, de salaisons, mais aussi de fromages fabriqués à partir de tous les types de lait. Derrière ces produits, ce sont autant de filières et de systèmes de production, allaitants, laitiers ou mixtes, de pratiques agropastorales et d'élevages extensifs. En dépit d'une grande hétérogénéité des systèmes de production, elles semblent aujourd'hui fragilisées. Cette thèse montre les renouvellements scientifiques qui accompagnent ces transformations, par un état de l'art du concept d'ancrage territorial, ainsi que son articulation avec le champ d'étude de la transition en agriculture. Elle rend compte d'un panorama des filières d'élevage régionales, une analyse de leurs positionnements par rapport à la durabilité, ainsi que des recompositions de leur ancrage territorial. Ce panorama est réalisé à partir d'un examen de leur trajectoire, des actions qu'elles déploient et du discours des Organismes De Gestion (ODG). Il est ensuite approfondi par une étude de cas de la filière label rouge et IGP veau d'Aveyron et du Ségala, emblématique du développement agricole singulier du département de l'Aveyron. L'articulation entre revue de littérature et enquête de terrain apporte des éléments de réponse à la question sous-jacente du devenir de ces filières. Elle vise aussi à interroger leur (re)positionnement par rapport au modèle agricole et agroalimentaire standard, lui aussi en recomposition.

Title: Territorial anchorage and sustainability of livestock sector with quality and origin certification (SIQO) in the Occitanie region.

Key words: terroir, transition, label rouge, PGI, AOC-AOP

Abstract: The agricultural sector, particularly livestock farming, is facing numerous challenges due to socio-economic difficulties and the impacts of climate change. This instability threatens the future of livestock farming, making it a vulnerable activity. Products under the Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) labels, such as Label Rouge, Protected Geographical Indication (PGI), and Protected Designation of Origin (PDO), occupy a unique position in this context. These products, known for their high quality and/or local origins, provide certain guarantees due to their specifications and territorial anchorage, distinguishing them from standard production. SIQO products can be seen as crucial for maintaining traditional farming systems in rural areas. However, the sustainability of their production methods is under scrutiny. The sectors associated with SIQO products are gradually integrating sustainability components, particularly environmental ones, driven by the need for transition and political and institutional impulse. In the Occitanie Region, SIQO sectors are significant both economically and in terms of their widespread presence, especially in mountain and foothill areas from the southern Massif Central to the Pyrenees. These sectors include a variety of products, such as sheep, beef, calf, pork meats, cured meats, and cheeses made from various types of milk. The production systems behind these products are diverse, including suckling, dairy and mixed farming, agropastoral practices, and extensive livestock rearing. Despite this diversity, these production systems are currently fragile. This thesis examines the scientific developments accompanying these transformations, focusing on the concept of territorial anchorage and its relation to agricultural transition. It provides an overview of regional livestock sectors, analyzes their positioning concerning sustainability, and explores the reshaping of their territorial roots. This analysis includes a review of their trajectories, the actions they are implementing, and the discourse of the Organismes De Gestion (ODG). A case study of the Aveyron and Ségala veal sector (label rouge and PGI), emblematic of Aveyron's unique agricultural development, offers deeper insights. Combining a literature review and field survey, this thesis addresses the future of these sectors and questions their repositioning relative to the changing standard agricultural and agri-food model.